NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

Je ne reconnaîtrai pour authentiques que les exemplaires portant ma signature.

DE L'IMPRIMERIE DE J.-B. IMBERT,
rue de la Vieille-Monnaie.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENS

DE LA FIN

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

DEPUIS 1760 JUSQU'EN 1806—1810,

PAR UN CONTEMPORAIN IMPARTIAL,

FEU M. L'ABBÉ GEORGEL,

Jésuite, ancien Secrétaire d'ambassade et Chargé d'affaires de France à Vienne, grand-vicaire de l'Évêché de Strasbourg et vicaire-général de la grande-aumônerie de France sous le prince Louis de Rohan, Cardinal Évêque de Strasbourg, etc.

PUBLIÉS PAR M. GEORGEL,

Ancien Avocat au Parlement de Nanci, à la Cour de Trèves, et à la Cour de cassation, Neveu et Héritier de l'Auteur.

..... et quorum pars magna fui.
VIRG., Enéide II.

AVEC LA GRAVURE DU FAMEUX COLLIER.

TOME PREMIER.

32442

PARIS.

ALEXIS EYMERY, Libraire, rue Mazarine, n° 50.
DELAUNAY, au Palais-Royal.

1817.

32442

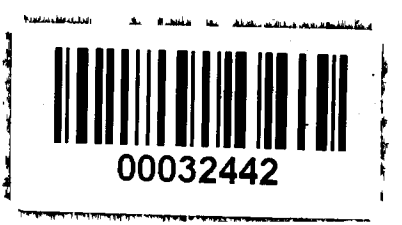

AVERTISSEMENT

DU

LIBRAIRE-ÉDITEUR.

Il ne nous appartient pas de prononcer sur le mérite de l'ouvrage que nous livrons au public : nous osons croire cependant que les récits d'un témoin qui a pu voir de près se former les ressorts, se développer la marche du grand drame politique retracé dans ses mémoires, ne seront point sans intérêt.

Nous nous bornerons ici à faire connoître les soins que nous avons pris pour augmenter en faveur de ces mémoires, les chances de succès que nous avons cru pouvoir nous en promettre.

Nous plaçons en tête une notice biographique sur M. l'abbé Georgel ; elle servira

naturellement d'introduction à l'ouvrage que publie M. son neveu. Le lecteur ne sera pas fâché de faire en quelque sorte connoissance avec le nouvel écrivain qui paroît à son tribunal ; il en sera mieux disposé à écouter ses récits ; il aura pu calculer et régler avec lui-même le degré de confiance qu'il voudra leur accorder.

Nous ne nous dissimulons pas que si la foule d'anecdotes piquantes que ces mémoires renferment sur les personnages les plus marquans de la fin du dix-huitième siècle, est faite pour exciter la curiosité, la critique, d'un autre côté, ne voudra les recevoir qu'avec discernement : nous sommes les premiers à reconnoître la nécessité de cette circonspection. Nous avons cru néanmoins qu'il ne nous appartenoit pas de corriger nous-mêmes l'auteur que nous livrons au public ; nous aurions craint de mutiler, d'une main imprudente ou trop sévère, un ouvrage écrit avec beaucoup de hardiesse et de liberté, mais dans lequel

par cette raison même, il est impossible que ne se soit pas glissé de ces erreurs que l'esprit de parti propage, et qui prennent si aisément à des yeux prévenus les couleurs de la vérité. Dans ce cas, et pour concilier tous les intérêts, nous nous sommes décidés à ajouter au texte quelques notes explicatives ou correctives destinées à rectifier des renseignemens peu exacts, ou tout à fait erronnés; à mitiger les formes tranchantes de certaines assertions fortement empreintes du cachet des passions révolutionnaires; à réformer enfin l'injuste sévérité de ces accusations haineuses, que, dans le calme de la raison, on repousseroit avec dédain, mais dont l'exagération même, au milieu de toutes les agitations d'un orage politique, ne séduit que trop souvent les meilleurs esprits par un faux air de courage et de dévouement.

Afin que le remède fût proportionné au mal, nous avons confié la rédaction de

ces notes à un esprit sage, modéré, versé dans l'histoire de notre temps, et surtout impartial. Nous avons cru trouver ces précieuses qualités réunies dans M. P***, associé correspondant de la société royale des antiquaires de France, et membre de l'académie de Nanci. C'est à lui que nous avons remis l'exécution de la tâche importante et délicate que nous nous sommes imposée. Les lecteurs approuveront sans doute les soins que nous avons pris pour mériter leurs suffrages.

NOTICE

SUR FEU

M. L'ABBÉ GEORGEL,

ANCIEN GRAND-VICAIRE

De M. le Cardinal Louis de Rohan, Chargé d'affaires et Secrétaire d'ambassade à Vienne, etc.

PAR M. P...,

Membre correspondant de la Société royale des Antiquaires de France et de l'Académie de Nanci.

M. l'abbé Georgel, jeté par le hasard dans le vaste tourbillon du grand monde, a joué un rôle assez marquant, quoique secondaire, sur ce théâtre mobile, et son nom se trouve lié aux événemens qui assurent une longue célébrité à l'époque mémorable de la fin du dix-huitième siècle. Les mémoires, précieux pour l'histoire de son temps, qu'il a légués à ses contemporains, lui assureront peut-être aussi à lui-même une place dans leur souvenir, et alors une esquisse rapide des principales circonstances de sa vie, ne pourra qu'intéresser les lecteurs : elle les préparera aux confidences qu'il va leur faire. C'est dans cette vue que nous allons essayer de la tracer.

Jean-François Georgel est né, le 29 janvier 1731, à Bruyères, département des Vosges. Ses parens, quoique peu favorisés des dons de la fortune, mirent tous leurs

soins à lui procurer une excellente éducation. L'éclat de ses premières études fixa sur lui l'attention des jésuites, ses maîtres, et, suivant leur politique accoutumée, ils ne négligèrent rien pour s'emparer de son esprit.

Leurs efforts pour le faire entrer dans leur ordre réussirent au gré de leurs désirs : il y fut admis fort jeune, et, pendant dix-huit ans, il professa avec succès les humanités et les mathématiques dans leurs colléges de Pont-à-Mousson, Dijon et Strasbourg. C'est dans cette dernière ville que sa réputation le fit remarquer du prince Louis de Rohan, coadjuteur du prince-évêque, son oncle ; et en 1762, c'est-à-dire à la dissolution de la compagnie de Jésus, ce prélat se l'attacha particulièrement et lui donna toute sa confiance. L'abbé Georgel y répondit par un grand dévouement dont il a donné des preuves non équivoques dans plusieurs circonstances critiques. Ce prince, pour le récompenser de son attachement, le combla de bienfaits en lui confiant d'abord la dignité de grand-vicaire de l'évêché de Strasbourg et de la grande-aumônerie de France, en le faisant ensuite nommer administrateur de l'hôpital des Quinze-Vingts, prieur de Ségur, en Auvergne, etc.

La première circonstance notable où l'abbé Georgel eut occasion de faire preuve de zèle en faveur de son protecteur, ce fut la dispute pour la préséance qui s'éleva entre les ducs et pairs de France et les trois maisons de Lorraine, de Rohan et de Bouillon. Les prérogatives et les distinctions dont ces trois maisons jouissoient à la cour, blessoient la fierté des ducs et pairs qui prétendoient ne devoir être précédés que par la famille royale et les princes du sang. Voulant donc faire disparoître cette ligne de démarcation, et revendiquer les anciens droits de la pairie, ils présentèrent à [illegible] un mémoire qui attaquoit spécialement la maison de Rohan, et dans lequel on lui contestoit son origine

qu'elle fait descendre de la maison souveraine de Bretagne. Ce mémoire, fort bien fait, embarrassa le monarque qui voyoit que l'opinion publique, et surtout la cour, sembloit être favorable aux ducs et pairs. Il fit part de sa perplexité au maréchal prince de Soubise, et l'engagea à conseiller à sa famille de répondre au mémoire, et de prouver la certitude de son origine souveraine. L'abbé Georgel fut chargé de ce travail; il s'en acquitta avec le plus grand talent, et prouva, de la manière la plus évidente, la descendance de la maison de Rohan des anciens souverains de Bretagne. Le succès de son livre, qui fut présenté au roi, assura à cette maison les prérogatives dont elle étoit en possession.

Pendant cette querelle, aujourd'hui presque sans intérêt, mais qui fit grand bruit dans le temps, le duc de Choiseuil eut la maladresse de se faire expulser du ministère par une femme qu'un peu de prévenance auroit attachée à son char, et que par respect pour son maître, et son bienfaiteur, il auroit dû épargner davantage (1).

---

(1) On a attribué à des sentimens de délicatesse la haine de M. de Choiseuil contre madame du Barry. Mais le courtisan qui avoit fléchi le genou devant la marquise de Pompadour, valant, à tout considérer, infiniment moins que madame du Barry, pouvoit bien témoigner quelques égards à une femme, à la vérité, peu digne d'un grand respect, mais que le seul sentiment des convenances commandoit de ne pas livrer à des railleries insultantes dont il étoit bien difficile que les fâcheux effets ne retombassent pas sur son royal amant. Au reste, la caricature que le parti Choiseuil a fait faire de madame du Barry, par les chansonniers et les pamphletaires du temps, n'est aucunement ressemblante au vrai portrait de cette dame, qui avoit reçu une parfaite éducation, qui avoit de l'esprit, des grâces, une beauté [illegible], et surtout un excellent cœur. L'abbé Georgel, qui n'aimoit pourtant pas le duc de Choiseuil, parle de madame du Barry, dans ses mémoires, avec les préjugés répandus dans le public par le parti de ce ministre. J'ai vu plusieurs personnes

Le duc d'Aiguillon, son antagoniste, fut chargé du portefeuille des affaires étrangères. Ce nouveau ministre voulant donner de l'éclat à son ministère, et écarter de l'ambassade le baron de Breteuil, créature du ministre disgracié, résolut d'y faire nommer le prince Louis de Rohan. Une belle figure, une élocution facile, un esprit vif et fécond, beaucoup d'élégance dans les manières, toutes ces brillantes qualités rehaussées encore par l'éclat d'une illustre naissance; que falloit-il de plus pour rendre ce prince digne de remplir cette honorable et importante fonction? Mais la difficulté étoit de le déterminer à l'accepter; et pour la lever, M. d'Aiguillon s'étoit adressé à M. de Beaumont, archevêque de Paris, pour qui le prince Louis avoit les égards et la déférence dus à ses hautes vertus. Ce respectable prélat qui honoroit l'abbé Georgel de sa bienveillance, et qui connoissoit son influence sur le prince, son protecteur, le chargea de sonder ses dispositions sur les vues du ministre. Mais un refus bien formel fut sa réponse, et ce refus étoit motivé sur sa répugnance à déplacer le baron de Breteuil, sur l'espèce d'incompatibilité de cette mission avec les prérogatives auxquelles prétendoit la maison de Rohan, comme issue des anciens ducs de Bretagne; enfin sur son peu d'aptitude à la carrière diplomatique dont les études qu'elle exige n'étoient point entrées dans le plan de son éducation. L'abbé Georgel fut chargé de faire connoître ce refus ainsi motivé à M. de Beaumont; et le duc d'Aiguillon qui en fut aussitôt instruit, et qui, par des vues particulières, plutôt que par intérêt pour le prince, désiroit le porter à cette place, voulut s'aboucher avec lui, et

---

qui l'ont connue particulièrement, et qui en ont conservé une toute autre idée.

il fut convenu avec M. l'archevêque qu'une entrevue, où il seroit appelé, auroit lieu à Conflans, maison de campagne de l'archevêché de Paris. Rien ne fut négligé dans cette conférence par MM. de Beaumont et d'Aiguillon, pour déterminer M. le coadjuteur à se prêter aux désirs du ministre. Le prince Louis céda enfin à leurs sollicitations ; et il est permis de croire qu'il se laissa prendre à l'appât de belles promesses que le duc d'Aiguillon ne se pressa pas ensuite de réaliser. Quoi qu'il en soit, il fut aussitôt revêtu du titre d'ambassadeur extraordinaire, et, dans le même travail, l'abbé Georgel fut nommé secrétaire d'ambassade. Le baron de Breteuil qui se voyoit arrêté dans la carrière de l'ambition et des honneurs, voua, dès ce moment, une haine implacable au prince coadjuteur, haine qu'il fit rejaillir plus d'une fois sur son protégé, et que des malheurs communs n'ont pu même assoupir (1). C'est dans la malheureuse affaire du collier qu'on la verra éclater avec fureur et produire l'explosion la plus terrible.

Le prince Louis, qui aimoit naturellement la magnificence, fit d'immenses préparatifs et des dépenses exorbitantes pour le train de sa représentation à Vienne. Tout y étoit vraiment magnifique, et rien n'avoit été négligé pour lui donner le plus grand appareil ; on peut en juger par le temps seul qu'on mit à ces apprêts ; ils

(1) Cette haine étoit si envenimée, que le baron de Breteuil, pendant l'émigration, présenta à la cour de Vienne une note très-virulente contre l'abbé Georgel, prétendant qu'il s'occupoit de la rédaction de mémoires dans lesquels la réputation de la reine Marie-Antoinette devoit être compromise. Cette note n'atteignit pas le but du baron, qui étoit de troubler la sûreté et la tranquillité de l'abbé dans les Etats autrichiens ; et ladite note lui ayant été communiquée pour y répondre, il n'eut pas beaucoup de peine à détruire les mauvaises impressions que l'on cherchoit à donner contre lui.

durèrent trois à quatre mois. L'abbé Georgel sut mettre à profit ce temps précieux, pour s'initier dans les mystères de la diplomatie, étude à laquelle il avoit été jusqu'alors étranger. Il s'enfonça dans les bureaux et le dépôt des affaires étrangères; il y travailla assidûment, et y recueillit tous les documens et les instructions qui lui étoient nécessaires pour l'exercice de ses nouvelles fonctions. Il devoit aussi avoir pour guide à Vienne, l'ancien envoyé près de cette cour, M. Durand, vieux diplomate blanchi sous le harnois. Mais la source la plus abondante d'instructions où il devoit puiser, c'étoit dans les mémoires de l'immortel Favier, qui avoient été communiqués au prince ambassadeur. Il étoit d'ailleurs lié avec cet oracle de la politique moderne, qui a pu également lui donner, de vive voix, des notions sur son nouvel état (1).

M. l'ambassadeur et son secrétaire arrivèrent à Vienne dans le courant de janvier 1772. Ils furent reçus de la manière la plus distinguée par Marie-Thérèse et son fils Joseph II. Le fameux prince de Kaunitz, premier ministre, leur fit pareillement beaucoup d'accueil.

---

(1) Cet homme, d'un talent si rare, ce diplomate si éminemment français, mal apprécié et même persécuté pendant sa vie, a été oublié depuis sa mort par nos biographes, quoiqu'il soit auteur d'une foule d'écrits qui sont vraiment, dans leur genre, des ouvrages classiques. Le libraire Buisson en avoit publié quelques-uns, en 1793, sous le titre de *Politique de tous les cabinets de l'Europe*, etc., et dans une seconde édition qu'il en donna, M. de Ségur les enrichit de notes. Mais beaucoup d'autres sont restés inédits; ils avoient passé en la possession de feu l'abbé Soulavie, ce grand *manipulateur* de politique et d'histoire. Quand on considère que nul diplomate n'a plus invariablement fait que Favier consacré ses talens à faire prévaloir les intérêts de son pays, on est étonné; on ne sait comment expliquer l'injuste indifférence qui en a été tout le prix.

L'abbé Georgel en fut particulièrement bien reçu, parce qu'il avoit été recommandé à ses bontés par la célèbre madame Geoffrin, son amie. Cette dame, si connue par sa belle ame et le noble usage qu'elle faisoit de ses richesses, réunissoit dans sa maison tout ce que la ville, la cour et l'étranger avoient de plus grand. Des princes et des rois s'y trouvoient rassemblés avec des philosophes, des hommes de lettres et des artistes. Gustave III, roi de Suède, et Stanislas Poniatowski, dernier roi de Pologne, avoient fréquenté cette société, et avoient conservé pour madame Geoffrin, avec qui ils étoient en relation épistolaire, beaucoup d'estime et d'amitié. Le prince de Kaunitz, pendant son ambassade à Paris, s'étoit également lié avec elle, et en avoit conservé les souvenirs les plus affectueux. L'abbé Georgel, au sortir du cloître, lancé dans un monde nouveau et inconnu pour lui, eut le bonheur de rencontrer cette excellente femme qui se chargea, comme elle le disoit, *de faire son éducation*. C'est là où il puisa cette noble aisance que l'on n'acquiert que dans le grand monde; c'est là qu'il forma, ainsi que dans la maison de Rohan, ces belles connoissances avec tout ce que le clergé, la noblesse, la magistrature, avoient de plus élevé.

L'ambassade si splendide du prince Louis étoit une suite de fêtes qui réunissoient tout ce que la haute société de Vienne avoit de plus élégant en hommes et en femmes. Toute cette mondanité contrastoit un peu avec son caractère épiscopal, et déplaisoit à la rigide Marie-Thérèse. Elle lui fit témoigner poliment l'improbation qu'elle donnoit à un pareil train de vie. Malheureusement il ne tint pas grand compte de cet avertissement. Un sujet plus réel de mécontentement pour cette princesse, c'étoit l'éveil que l'ambassadeur ne cessoit de donner à la cour de Versailles concernant l'odieuse connivence du cabinet de Vienne avec ceux de Berlin et de

Pétersbourg pour le partage de la Pologne. Elle dut surtout être irritée au dernier point d'une lettre livrée imprudemment par le duc d'Aiguillon à madame du Barry, lue et commentée malicieusement par cette dernière dans un de ces soupers voluptueux de Louis XV, auxquels le respect pour la majesté royale empêche de donner un autre nom. Dans cette lettre, la reine de Hongrie étoit représentée ayant un mouchoir d'une main pour essuyer ses pleurs, et de l'autre saisissant le glaive co-partageant qui devoit lui assurer la troisième part dans ce brigandage (1). Un courtisan, ennemi de M. de Rohan, qui étoit à ce souper, ne manqua pas d'en instruire madame la dauphine, Marie-Antoinette; elle en fut indignée, et s'imagina que le prince étoit en correspondance avec la maîtresse du roi (2). Voilà l'origine de son aversion insurmontable pour ce prélat, et de tous les malheurs qui en ont été la suite. Ces circonstances expliquent assez pourquoi il ne fut point maintenu dans son ambassade après la mort de Louis XV. Mais ce qui doit surprendre davantage, c'est qu'au moment fatal où le scandale politique du partage de la Pologne fut donné au monde civilisé, le duc d'Aiguillon, honteux d'avoir été la dupe de l'astuce autrichienne, ait cherché à en rejeter sourdement la cause sur l'ambassadeur, tandis que ce dernier n'avoit cessé de lui faire part de ses idées et de ses découvertes

(1) On fit en Pologne, à ce même sujet, des caricatures un peu plus indécentes contre Catherine II; impuissante vengeance d'un peuple opprimé, qui, à défaut d'armes, employoit le burin de la graveur et la plume des écrivains pour flétrir ses oppresseurs. Il est permis d'espérer que l'empereur Alexandre fera oublier à cette brave nation l'injuste oppression dont elle a été victime.

(2) C'est un préjugé qui existe encore, et qui se trouve consigné dans un ouvrage publié nouvellement.

sur ce projet, si funeste aux intérêts de la France (1). L'abbé Georgel le venge complètement dans ses mémoires de cette perfide insinuation, et il prouve que si quelqu'un a des torts à se reprocher dans cette malheureuse circonstance, c'est assurément M. d'Aiguillon, qui avoit la bonhomie de se laisser abuser par les trompeuses démonstrations de la cour d'Autriche, et les fausses assurances que lui donnoit le comte de Mercy, son ambassadeur à Paris, et les rapports de M. Durant, lui-même trompé.

L'abbé Georgel, le grand ressort de cette ambassade, et qui en supportoit seul presque tout le poids, eut le bonheur de faire la découverte d'un inconnu qui lui assignoit des rendez-vous nocturnes, et qui, moyennant quelques centaines de ducats, lui procuroit, deux fois la semaine, la copie de toutes les dépêches secrètes des cours étrangères que le cabinet de Vienne se procuroit par l'infidélité des maîtres de postes des frontières. C'étoit là un véritable trésor politique. Il s'empressa de le communiquer à la cour de France qui complimenta l'ambassadeur sur cette précieuse découverte, parce qu'elle jetoit un grand jour sur les secrets diplomatiques de l'Europe. C'est par cette voie qu'il eut connoissance de la correspondance secrète de Louis XV avec ses ministres et ses agens dans les cours étrangères, correspondance d'abord dirigée par le prince de Conti, ensuite par le comte de Broglie, secondé par son secrétaire Favier. Les détails qu'il donne à ce sujet dans ses mémoires sont très-intéressans.

Après le départ du prince Louis, il fut chargé des

(1) Ce faux jugement sur le prince Louis s'est tellement accrédité, que plusieurs de nos écrivains qui ont commencé à écrire l'histoire de ces derniers temps, tels que MM. Lacretelle, de Lévis, etc., en parlent comme d'une vérité. D'autres en parleront de même, et voilà comme s'écrit l'histoire.

affaires de France jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur; ce qui prolongea d'une année son séjour à Vienne. Pendant cet *interim* il continua de servir avec le même zèle le gouvernement dont il étoit l'envoyé. L'inconnu ne cessa d'être fidèle à ses rendez-vous nocturnes, et la transmission des dépêches à lui communiquées, lui valut une lettre de félicitations du nouveau ministre des affaires étrangères, le comte de Vergennes qui lui mandoit que sa majesté attachoit le plus grand prix à la continuation de cette correspondance, service le plus décisif pour obtenir les grâces du roi. Le nouveau ministère lui témoigna aussi le désir d'avoir un tableau statistique bien détaillé de la monarchie autrichienne, ainsi que l'état politique de ses relations avec les cours de Berlin, de Pétersbourg et de Constantinople. Ces tableaux furent dressés, envoyés et lus au conseil du roi. L'intérêt avec lequel ils y furent accueillis valut à leur auteur les marques particulières de confiance dont l'honorèrent à son retour MM. les comtes de Maurepas, du Muy et de Vergennes. Il sut conserver l'estime et la bienveillance de ces ministres jusqu'à leur mort; aussi le haut crédit dont il jouissoit auprès d'eux, et surtout auprès du comte de Maurepas, lui procura-t-il une sorte de clientelle parmi les grands seigneurs de la cour. Mais s'il laissa pénétrer jusqu'à son cœur quelques-unes de ces illusions qui flattent l'homme en crédit, quand il se voit recherché par les personnages du premier rang, il put aussi, par compensation, s'apercevoir bientôt des dangers qui menacent l'imprudent engagé dans ce terrain mouvant où d'arides et poignantes épines ne tardent pas à succéder à l'éclat imposteur de quelques fleurs passagères. A la suite de sollicitations en faveur du comte de Broglie, et pour quelques propos épanchés avec l'effusion d'une intime confiance, il eut le désagrément de se voir enveloppé dans une procé-

dure, du labyrinthe de laquelle il sortit triomphant, autant par son crédit et ses talens que par la justice de sa cause. Comme cet événement forme un épisode remarquable de sa vie, nous croyons devoir en parler avec quelques détails.

Lors de la guerre d'Amérique, en 1778, le gouvernement français eut le projet, ou plutôt la velléité de faire une descente en Angleterre : il ordonna, en conséquence, la formation d'une armée de soixante mille hommes sur les côtes de la Normandie. Le maréchal de Broglie qui s'étoit illustré par de hauts faits d'armes dans la guerre de sept ans, en eut le commandement. Son frère, le comte de Broglie, militaire aussi très-distingué, mais encore plus connu comme diplomate que comme guerrier, fut proposé par lui pour remplir la place de maréchal-général-des-logis de cette armée. Malheureusement il fut refusé, et malgré diverses tentatives de son frère le maréchal pour le faire nommer, le roi resta inébranlable dans sa résolution. Le comte, affecté et humilié d'un pareil refus, imagina qu'il ne pouvoit provenir que d'une antipathie du premier ministre, le comte de Maurepas, à son égard, et comme il savoit que l'abbé Georgel étoit parfaitement bien avec ce ministre, il le fit sonder par plusieurs amis communs, dans la vue d'obtenir, par son canal, la certitude de ce qu'il imaginoit. L'abbé, qui ne se doutoit nullement du but de ces prétendus amis qui avoient l'air d'invoquer sa protection en faveur du comte de Broglie, s'ouvrit avec un peu trop de confiance, et dit à peu près ce qu'il savoit sur les motifs probables de son exclusion de la place qu'il désiroit. Il répéta ce qu'il avoit appris par ouï-dire, non de M. de Maurepas lui-même, mais d'un M. de Limon, que le comte de Broglie avait écrit une lettre au maréchal son frère, pour l'engager à profiter de sa position pour tâcher de culbuter le ministère. Ces confidences,

rapportées au comte de Broglie, ne lui parvinrent qu'altérées et dénaturées, mais il saisit avec empressement le moyen qu'il y crut trouver de prendre l'avantage sur le ministre ou sur son protégé. Il dressa, en conséquence, une plainte au criminel, dans laquelle il accusoit l'abbé Georgel d'avoir été non-seulement le colporteur, mais encore le fabricateur de la lettre qu'il lui imputoit. Cette affaire fut d'abord portée au Châtelet où l'abbé subit un interrogatoire sur des questions très-artistement et très-méchamment posées. Ces questions, ainsi que la plainte, fort bien motivée, avoient été rédigées par les célèbres avocats Target et Élie de Beaumont. L'accusé ne pouvoit que se fourvoyer dans ce labyrinthe de piéges, s'il n'avoit pas eu pour le diriger un vieux procureur très-rusé, nommé Desjobert, que lui avoit indiqué M. de Maurepas. Dès la première question, d'après l'avis de l'habile praticien son conseil, il dicta et développa, pendant deux heures, la chaîne des faits et des *ouï-dire* avec l'exposé de sa conduite envers son accusateur et les personnes qui avoient cru devoir lui révéler les entretiens qu'elles avoient dû à sa confiance en elles. Par ce moyen il répondoit à toutes les questions insidieuses, sans crainte de se compromettre ou de se contredire; et quant aux autres questions, il se bornoit simplement à dire : *Répondu par tel numéro.* Resté seul avec le commis-greffier pendant la rédaction de la première réponse, il s'arrangea pour avoir copie de la plainte, des questions, des réponses et des dépositions des témoins (1). Muni de toutes ces pièces,

(1) C'est avec des argumens, que Beaumarchais appelle *irrésistibles*, qu'il obtint ces pièces si essentielles à sa défense et à la rédaction d'un mémoire qu'il projetoit; ce qui prouve que le greffe du Châtelet pouvoit s'ouvrir comme toutes les autres portes avec une clef d'or.

il interjeta appel au parlement du décret de *soit ouï*, qui, par le crédit de ses adversaires, pouvoit être converti par le Châtelet en un décret ignominieux d'ajournement personnel. Cet appel fut un coup de massue pour le comte de Broglie qui auroit bien voulu ne pas avoir entamé ce procès, mais qui, dans l'état où en étoient les choses, ne pouvoit plus reculer. M. Tronçon-Ducoudray, jeune, avocat de la plus belle espérance, fut chargé de la plaidoirie, d'après le refus de Target dont il étoit l'élève (1). Un autre jeune homme non moins éloquent, M. Debonnières, lui fut opposé. Tous deux firent preuve de beaucoup de talent, et le public s'arrachoit les mémoires qui paroissoient dans cette affaire. Enfin, après six grandes audiences où l'avocat-général Séguier avoit porté la parole avec cette éloquence qu'il savoit si bien faire briller dans les causes d'apparat, il intervint un arrêt qui déchargea l'abbé Georgel de l'accusation intentée contre lui, déclara calomnieux les mémoires du comte de Broglie, et le condamna pour toute réparation en vingt livres de dommages-intérêts applicables au pain des pauvres, et à tous les dépens, avec l'impression de l'arrêt.

Cette affaire, qui ne méritoit pas tant d'éclat, puisque tout le crime de l'accusé se réduisoit à des propos fondés sur des *ouï-dire* fugitifs dont il n'avoit été que l'écho, avoit attiré la cour et la ville à l'audience. Plusieurs ambassadeurs étrangers s'y trouvèrent. Le comte de Broglie, qui y assistoit, eut le déplaisir d'entendre le public applaudir aux conclusions de M. de Séguier et au prononcé de l'arrêt. Enfin ce fut un vrai triomphe

(1) C'est ce même avocat que nous avons vu si éloquent dans l'affaire du comité révolutionnaire de Nantes, et qui, par suite du 18 fructidor, est allé expirer sur les plages brûlantes de la Guiane. Il a été l'un des défenseurs de Marie-Antoinette au tribunal révolutionnaire, d'exécrable mémoire.

pour l'abbé Georgel qui reçut ce jour-là et les suivans les félicitations des personnages les plus éminens en dignité, et particulièrement de tous les ministres MM. de Maurepas, de Montbarrey, de Vergennes, de Sartines et Amelot. On lui adressa même des lettres de compliment de Pétersbourg, Vienne, Berlin, Stockholm, etc. (1).

L'abbé Georgel, qui déjà par lui-même jouissoit en cour de la faveur la plus grande, participoit aussi aux grâces dont on ne cessoit de combler son patron, malgré l'aversion constante de la reine; car, depuis son retour de Vienne, le prince Louis avoit été nommé successivement grand-aumônier de France, évêque de Strasbourg, cardinal, abbé de Saint-Waast, proviseur en Sorbonne, et administrateur de l'hôpital des Quinze-Vingts. L'abbé Georgel, en qualité de grand-aumônier du prince-évêque, étoit chargé de tous les détails attachés à ces dignités, ce qui multiplioit ses rapports avec les grands et augmentoit encore son crédit. Mais une catastrophe prochaine devoit faire tomber du faîte des grandeurs son puissant protecteur, et entraîner le protégé dans sa chute.

Le cardinal de Rohan, au comble des honneurs et des dignités, n'avoit plus qu'un désir, c'étoit de récupérer les bonnes grâces de la reine, qu'il avoit perdues par la lettre mordante, quoique véridique, qu'il avoit écrite sur Marie-Thérèse, et par des propos indiscrets que des courtisans aussi méchans que jaloux lui imputoient. Pour parvenir au but qu'il désiroit, il acheta un collier d'un grand prix, pour en faire hommage à cette princesse, sur la trompeuse incitation de la plus fourbe et de la

(1) Le malin Linguet rendit compte de cette affaire avec sa causticité ordinaire, et n'épargna pas le comte de Broglie, qui, malgré cette mésaventure, n'en étoit pas moins un homme fort estimable à qui la postérité rendra un jour justice.

plus intrigante des femmes, qui voulant s'approprier ce collier, lui fit accroire que la reine le désiroit, et que, par son entremise, cette princesse daigneroit agréer ce précieux cadeau. De cette intrigue est sorti ce singulier procès qui a retenti dans toute l'Europe, et dans lequel on a vu figurer un prince de l'église, arrêté en pleine cour revêtu de ses habits pontificaux, conduit à la Bastille, et traduit au parlement pour être jugé comme faussaire et coupable du crime de lèse-majesté.

Depuis quelque temps l'abbé Georgel, qui désapprouvoit les liaisons inconvenantes du cardinal avec madame de la Motte, Cagliostro et d'autres intrigans semblables, s'étoit insensiblement éloigné de ce prince; il n'étoit plus son confident, et ne le voyoit absolument que pour lui soumettre son travail de grand-vicaire. Mais lorsqu'il vit son bienfaiteur malheureux, ce fut alors que le plus vif intérêt se réveilla dans son ame généreuse, qu'il sentit renaître dans son cœur ce profond attachement que des torts passagers avoient altéré; ce fut alors qu'il lui montra le plus grand dévouement, et qu'il mit en usage tous ses moyens qui étoient pour le tirer de l'abîme où son imprudence l'avoit précipité.

Il s'aboucha d'abord avec les deux célèbres avocats qui furent employés dans cette cause; les aida à débrouiller le chaos qui l'obscurcissoit, et y jeta le plus grand jour, lorsqu'il fut parvenu à découvrir et à faire paroître sur la scène les habiles fripons qui avoient ourdi avec madame de la Motte la trame infernale dans laquelle ils vouloient envelopper leur victime. Nous renvoyons à ses mémoires le lecteur curieux de suivre le développement de ce drame intéressant traité avec l'énergie que demande le sujet. Cette partie des mémoires est peut-être la plus attachante, et si l'auteur n'a pas déchiré tout à fait le voile qui a couvert jusqu'alors cette mystérieuse affaire, on peut dire qu'il en a soulevé

autant qu'il étoit nécessaire pour éclairer et fixer l'opinion.

Ce scandaleux procès, qui n'a pas peu contribué à accélérer la révolution, avoit pour principal moteur le baron de Breteuil, charmé de cette circonstance pour assouvir une haine très-animée et très-invétérée contre le cardinal. Il vouloit aussi envelopper dans la même proscription l'abbé Georgel qu'il détestoit non moins cordialement depuis l'ambassade de Vienne; mais les autres ministres, et la reine elle-même, s'opposèrent à son arrestation, en assurant que depuis plusieurs années il n'existoit plus de relations intimes entre lui et le cardinal de Rohan. Néanmoins, pour comprimer son zèle et les efforts par lesquels il préparoit une issue favorable à la cause de son protecteur, le baron de Breteuil parvint, par une lettre de cachet, à l'éloigner de Paris et à le faire exiler à Mortagne, au Perche. Cet acte arbitraire avoit pour prétexte le fameux mandement de carême publié par l'abbé Georgel en sa qualité de grand-vicaire de la grande-aumônerie, dans lequel plusieurs allusions avoient déplu à la cour (1). Malgré toutes ces menées, le cardinal de Rohan fut absous par le parlement; mais, en dépit de ce jugement, le roi lui ôta la grande-aumônerie de France, ainsi que le cordon bleu, et l'exila. La lettre de cachet lancée contre l'abbé Georgel ne fut point révoquée; mais il obtint, par le crédit du duc du Châtelet,

(1) Dans ce mandement le public croyoit apercevoir le cardinal de Rohan sous l'image de Saint-Pierre dans les liens, et son grand-vicaire sous celle de son disciple Timothée. Cette pièce, assez courte, et toute corroborée de passages de l'Écriture, fit un bruit incroyable; chacun vouloit l'avoir pour la commenter à sa manière, et, pendant plusieurs jours, la porte de l'abbé Georgel fut assiégée par les curieux avides de la lire. (*Voyez* les Mémoires de Bachaumont.)

et malgré les efforts du baron de Breteuil, que le lieu de son exil seroit changé, et qu'il lui seroit permis de se retirer à Bruyères, sa ville natale.

Cet exil n'eut rien de désagréable pour un homme désabusé des grandeurs et dégoûté du tumulte du grand monde; il trouva le bonheur au sein de sa famille et au milieu d'anciens amis. Il avoit rompu tout commerce avec le cardinal, près duquel il avoit été desservi par un certain abbé Juncker, intrigant qui s'étoit faufilé dans la famille de Rohan par la recommandation de l'abbé Georgel lui-même, en raison du zèle et de l'intelligence qu'il avoit déployés dans l'affaire du collier. Il l'avoit désigné comme capable de le suppléer en son absence dans les fonctions de vicaire-général.

Celui-ci trouva que la place étoit bonne à garder. Pour écarter toute concurrence, il insinua au cardinal que l'abbé Georgel avoit été d'accord avec le baron de Breteuil pour le faire exiler, afin d'être lui-même plus indépendant et plus libre dans l'administration de la grande-aumônerie, dans celle des Quinze-Vingts, et dans les arrangemens qu'il vouloit prendre avec les créanciers du prince, arrangemens qui avoient déplu à ce dernier, parce qu'ils mettoient de grandes restrictions à ses profusions (1).

(1) Le cardinal de Rohan étoit tellement prodigue, qu'ayant le plus riche évêché de la chrétienté, d'un revenu, dit-on, de six cent mille francs de rente, et en outre plusieurs riches abbayes, il contractoit néanmoins encore des dettes. Son abbaye de Saint-Waast étoit d'un si grand rapport, que, si l'on en croit M. de Levis, les moines lui offrirent mille louis par mois pour sa part, comme abbé, et qu'il refusa cette somme prétendant qu'elle étoit inférieure à celle qu'il avoit droit de percevoir. Du reste, la prodigalité sembloit être héréditaire dans cette famille, et ses parens qui avoient également de très-grands biens, n'en avoient pas moins de très-grosses dettes, puisque l'un d'eux

Le cardinal, oubliant les services signalés et le dévouement généreux d'un homme qui s'étoit immolé pour le sauver, garda avec lui un silence injurieux après sa sortie de la Bastille, et ne daigna pas répondre à plusieurs de ses lettres. L'abbé Georgel, tout en plaignant la légèreté et l'erreur de son ancien ami, crut qu'il seroit au-dessous de lui d'entrer dans la justification de sa conduite, persuadé qu'il reviendroit tôt ou tard de ses injustes préventions. C'est ce qui arriva dans la suite, et le cardinal lui avoua avec franchise et regret les menées employées pour le perdre dans son esprit.

La révolution vint enlever l'abbé Georgel à l'existence agréable et paisible qu'il s'étoit formée à Bruyères. Il fut arraché, en 1793, au séjour charmant qu'il avoit embelli avec tant d'affection : déporté en Suisse, il alla s'établir à Fribourg, en Brisgaw. Là, séparé, pour ainsi dire, de toute la terre, partageant ses momens entre l'étude et des exercices de piété, il commença, en 1794, à revoir et à mettre en ordre les notes dans lesquelles il avoit consigné ses observations sur ceux des événemens de son temps auxquels il avoit eu quelque part, ou qu'il avoit le mieux connus. C'est de ces matériaux qu'il a formé les mémoires qu'on livre aujourd'hui au public.

En 1799 il fut jeté de nouveau dans le tourbillon des affaires et de la politique ; il étoit alors âgé de soixante-dix ans. La prise de Malte par Bonaparte menaçoit d'une destruction prochaine l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le grand-prieuré de Russie, pour le sauver du

---

a donné le scandale d'une banqueroute énorme. Toutefois la conduite du cardinal a été très-sage et très-régulière dans les dernières années de sa vie : retiré dans sa petite souveraineté, au delà du Rhin, il s'est appliqué à effacer par des actes de bienfaisance les torts de sa jeunesse.

naufrage, offrit la grande-maîtrise de cet ordre à l'empereur Paul Ier., qui l'accepta. Le grand-prieuré d'Allemagne résolut d'en faire autant, et d'envoyer une députation à ce puissant monarque pour lui faire hommage de son obéissance. L'abbé Georgel fut adjoint à cette députation, et chargé de concourir à la rédaction des lettres et mémoires qui seroient jugés nécessaires pour le succès de la négociation. Après un long et pénible voyage, il arriva dans la capitale de la Russie. Là un nouveau théâtre s'offrit à ses observations; là il vit de près le colosse de ce grand empire du Nord, son chef et sa cour, la forme de son gouvernement, le caractère et les mœurs de ses habitans; là il vit la politique s'agiter, des alliances se dissoudre pour en contracter de nouvelles, la dynastie des Bourbons abandonnée, et le pouvoir de Bonaparte affermi; là il vit les ministres et les grands de cet empire, les ambassadeurs étrangers et les émigrés de marque qu'une généreuse hospitalité y avoit attirés. Ce nouveau spectacle fit une vive impression sur son esprit; et à son retour il en consigna les détails les plus intéressans dans la relation de son voyage qui forme la dernière partie de ses mémoires. Il reçut l'accueil le plus distingué de tous ces éminens personnages, et il obtint des bontés de sa majesté impériale une bulle qui l'autorisoit à porter, comme agrégé à l'ordre de Malte, la croix de Saint-Jean-de-Jérusalem, avec une pension de cent ducats sur le grand-prieuré d'Allemagne. La considération dont il jouissoit le fit même charger d'une mission auprès du comte de Cobentzel, ambassadeur d'Autriche en Russie, pour sonder les dispositions de son cabinet, et resserrer, s'il étoit possible, les liens de l'alliance de la cour de Vienne avec la Russie, qui commençoient à se relâcher. A la suite de cette négociation, qui n'eut aucun succès, l'empereur Paul rompit avec l'Autriche, renvoya l'am-

bassadeur Cobentzel, et fit rentrer ses troupes dans ses États.

Quoique l'abbé Georgel fût septuagénaire lorsqu'il entreprit la rédaction de son voyage, néanmoins on y aperçoit la même vigueur d'esprit, et cette finesse d'observation qui caractérise ses autres écrits (1). On y admire une longue galerie de portraits coloriés avec un pinceau très-délicat; et bien que quelques-uns soient un peu flattés, on s'arrêtera toujours avec intérêt devant ceux de Paul Ier., de Souvarow, Rostopchin, Panin, Pahlen, Koutaisow, Dumourier, etc. (2). On y lira aussi avec plaisir quelques anecdotes sur la cour de Louis XVIII, à Mittau. On y verra que l'abbé Georgel fut parfaitement bien accueilli par le roi; mais qu'admis à l'audience de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, madame la duchesse avoit paru émue et son visage sensiblement altéré, lorsqu'elle entendit prononcer son nom, parce qu'il lui rappeloit la malheureuse affaire du collier, qui avoit empoisonné si cruellement les dernières années de la vie de sa mère. Cette circonstance fit abréger l'audience, et il se seroit bien gardé d'y paroître s'il avoit pu la prévoir.

Après un voyage de seize cents lieues et une absence d'onze mois, l'abbé Georgel étoit revenu à Fribourg, croyant y achever ses jours dans la retraite, lorsqu'un changement de système dans le gouvernement français

(1) Seulement il auroit pu être moins prodigue de détails gastronomiques, qui, quoique assez ordinaires à MM. les voyageurs, ne sont pas toujours très-intéressans pour les lecteurs, et ne devroient trouver place que dans les ouvrages de l'Apicius moderne, M. C. d. l. R.

(2) Je ne crois pas que le portrait flatteur qu'il fait de cet intrigant *réunisse* tous les suffrages. Le bizarre et sanguinaire Souvarow est aussi peint un peu trop en beau.

le rappela dans sa patrie. Il y retrouva son habitation chérie de Bruyères, où, exempt d'ambition, il devoit passer les derniers momens de sa vie. A la publication du concordat, le ministre des cultes, Portalis, lui proposa un évêché; mais il le refusa, soit par amour pour l'indépendance, soit par d'autres motifs. Cependant il ne put résister aux vives sollicitations de M. d'Osmont, évêque de Nanci, qui le détermina à accepter la place de provicaire-général de ce diocèse pour le département des Vosges. Il administra les affaires ecclésiastiques de ce département avec le zèle, la sagesse et l'intelligence qui avoient signalé son administration de la grande-aumônerie, et il sut à la fois se concilier l'estime et l'affection du peuple, du clergé et des autorités civiles.

Au mois de juillet 1813, l'abbé Georgel sentoit l'affoiblissement progressif de ses forces; il vit, pendant plusieurs mois, arriver le moment de sa dissolution avec une constance et une résignation dignes d'un philosophe chrétien, et il expira le 14 novembre de la même année, âgé de quatre-vingt-trois ans.

Cette longue carrière a été remplie par la vie la plus active et la plus laborieuse; et bien différent de ces hommes qui semblent ne passer sur la terre que pour la surcharger du poids de leur inutile existence, l'abbé Georgel a constamment occupé la sienne par d'utiles travaux. Chargé du temporel et du spirituel de différentes administrations civiles et ecclésiastiques, il savoit suffire à tout par un emploi sagement réglé de son temps. Doué d'une robuste constitution, la force de son corps égaloit l'activité de son ame. Certes, il est à regretter que ses grandes occupations aient absorbé tous ses momens, et qu'il ne se soit pas livré exclusivement à la culture des lettres. Nourri de la saine doctrine qu'il avoit puisée à l'école d'une société célèbre, né avec les plus brillantes dispositions et une tête assez vaste pour em-

brasser à la fois plusieurs genres de connoissances humaines, il auroit enrichi la littérature de nombreux ouvrages (1). Toutefois celui qu'il a déposé sur sa tombe fait le plus grand honneur à son talent, et s'il n'est pas toujours marqué au coin d'une sévère impartialité, il est du moins empreint du sceau du génie. La vérité m'oblige de le dire, souvent l'auteur a vu les hommes et les choses à travers le prisme de ses passions, et l'impartiale postérité lui reprochera les portraits hideux qu'il a faits de certains personnages qui, pour avoir suivi une autre route, n'en ont pas été moins dignes d'estime et de considération. Ces portraits plairont à ceux dont les yeux sont encore fascinés par l'aveugle esprit de parti; mais l'homme sage et juste en gémira, et, tout en admirant le pinceau du peintre, ne pourra s'empêcher de blâmer le mauvais usage de son talent.»

Immédiatement après la mort de l'abbé Georgel, la police de Bonaparte s'étoit emparée du manuscrit de ses mémoires, et en avoit ordonné le dépôt dans les archives du ministère des relations extérieures, comme si elle avoit eu le droit de *préhension* sur tous les ouvrages qui traitent de politique. Mais depuis la restauration, cet acte injuste et arbitraire a été réparé, et le roi a bien voulu faire restituer à la famille de l'auteur une propriété qui ne pouvoit être violée que par la tyrannie.

(1) La variété des connoissances de l'abbé Georgel étoit vraiment étonnante; les morceaux de ses mémoires les mieux frappés sont ceux relatifs à la diplomatie; on voit que l'auteur avoit profité des excellentes leçons de son ami, le savant diplomate Favier.

AVANT-PROPOS.

Un lièvre en son gîte songeoit.
Et que faire en un gîte à moins que l'on ne songe?
LA FONTAINE.

POURQUOI, dans le désœuvrement où me réduit ma déportation, ne songerois-je pas à laisser par écrit quelques fragmens de l'histoire de mon temps? La plume d'un contemporain, quel que soit son style, peut intéresser la curiosité de la génération à venir; elle peut servir de flambeau aux amateurs de la vérité, pour les guider plus sûrement dans le labyrinthe de l'histoire, où la main de l'oubli n'a que trop souvent voilé les causes des événemens les plus intéressans et les plus dignes d'être conservés.

Souvent témoin oculaire, quelque-

fois acteur, et toujours contemporain, je dirai, sans partialité, ce que des relations intimes et les places que j'ai occupées m'ont mis à portée de bien connoître : je ne permettrai à mon imagination ni circonstances hasardées, ni tableaux, ni portraits nuancés avec les couleurs de la haine ou de la prévention, encore moins de la flatterie. J'écris, comme le disoit Tacite, sans fiel et sans intérêt personnel, *sine odio et irâ* : j'écris, fortement sollicité par des amis essentiels qui, me faisant un crime de mon silence et de mon inaction, m'ont enfin persuadé qu'ayant été jeté, n'importe comment, sur la scène des événemens, je devois à la postérité le tribut de mes connoissances et de mes observations.

Je n'ai pas la présomptueuse prétention de me mettre au rang des écrivains du siècle où je vis : cette vaine fumée, qui se dissipe au souffle de la

bonne philosophie, ne repaît plus une ame qui, déjà avancée dans son quatorzième lustre (soixante-huit ans), est beaucoup plus occupée des années éternelles que d'une fragile et passagère renommée. Simplicité et clarté dans le style, franchise et impartialité dans le choix des faits et dans la manière de les apprécier, vérité partout, voilà mes guides et ma boussole.

Mon intention n'est pas de faire paroître ces Mémoires de mon vivant: le rôle que de grands personnages doivent y jouer, quoique retracé d'après leurs caractères connus et d'après des faits bien avérés, pourroit réveiller des passions assoupies, et en déchaîner l'activité. Quand une main hardie tire le rideau qui couvre la vérité captive, quand on arrache, quoique avec ménagement, le masque qui en impose à la crédulité, on doit s'attendre à toute l'effervescence

de l'amour-propre humilié : on ne voit pas s'éclipser, sans chagrin, un éclat dont l'apparente réalité ne paroît plus qu'une ombre mensongère. Ne voulant donc ni tourmenter personne, ni troubler les derniers momens de ma vie, je n'exposerai pas moi-même ces Mémoires au grand jour : quand je ne serai plus, on pourra, si on les croit utiles, les livrer à l'impression, sinon, les laisser ensevelis dans la poussière des écrits ignorés. Pour moi, j'aurai rempli la tâche qu'impose à tout citoyen le Code des sociétés, où il doit être écrit : « Tu » dois compte à la société de ton » temps et de tes connoissances ; la » Divinité ne t'a doué d'intelligence » et ne t'a mis en main le flambeau » de la raison, que pour te perfec- » tionner toi-même et éclairer tes » semblables. »

Si le temps et ma santé me permettent de développer ce que je sais

sur les différens objets qui entrent dans le plan de mon travail, je n'entraînerai point mon lecteur dans le tourbillon de tous les événemens qui ont agité notre globe pendant les quarante dernières années du dix-huitième siècle. Je borne mon coup d'œil à l'Europe et plus particulièrement à la France, et encore n'ai-je choisi sur ce théâtre moins vaste, que les faits historiques qui ont fait une plus grande sensation.

Voici mon plan : 1. Je commence par la destruction des jésuites. 2. Je parcours ensuite les dernières années du règne de Louis XV. Suit le ministère des ducs de Choiseuil et d'Aiguillon, et du chancelier de Maupeou. 3. Je présente les commencemens du règne de Louis XVI, ainsi que la marche, la politique, et les opérations de son ministère jusqu'à l'assemblée des notables. 4. Je parle avec détail du fameux procès du cardinal de Rohan.

1ère. section.

2e. section.

3e. section.

4e. section.

5e. section. 5. Je hasarde enfin mes connoissances acquises et mes observations sur les causes, les progrès, les suites et la fin désastreuse de la révolution françoise.

Chacun a sa manière de voir et d'écrire : je m'attache particulièrement à faire connoître les personnages qui ont été les auteurs, les promoteurs, ou les coopérateurs des catastrophes et des horreurs dont j'entreprends le récit. C'est comme une galerie de tableaux où j'ai essayé d'encadrer les événemens avec les portraits de ceux qui les ont occasionnés. Si l'entreprise est au-dessus de mon talent, on me saura gré d'avoir fait taire mon amour-propre pour frayer la route à une plume capable d'inspirer un plus grand intérêt. Ma devise est de dire avec Horace :

Conamur grandia tenues.

Hor., Od. 5, lib. I.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENS

DE LA FIN

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE (1).

PREMIERE SECTION.

De la Destruction des Jésuites.

Fuit Ilium et ingens
Gloria. VIRG., Eneid. 2.

L'HISTOIRE de la destruction des jésuites doit intéresser tous ceux qui, aimant à promener leurs pensées sur toute la surface du globe, considèrent en vrais philosophes les divers événemens qui y opèrent de grandes secousses et de grands changemens.

(1) Commencés à Fribourg en Brisgau. Janvier 1794.

La suppression d'un ordre religieux n'est en général qu'un de ces faits historiques, assez indifférent pour ne devoir pas fixer les spéculations de l'homme observateur. Mais quand cet ordre tient, par son régime, ses travaux et sa célébrité, à l'essence même du gouvernement politique et religieux; quand son existence influoit dans les deux mondes sur l'empire de la religion et des mœurs, sa chute est nécessairement un de ces grands événemens qui frappent et attirent l'attention de quiconque ne veut pas être étranger à l'histoire de son siècle.

Saint Ignace de Loyola.

Ignace de Loyola, jeune militaire espagnol, blessé au siége de Pampelune en 1521, fut le fondateur des jésuites. Sa naissance illustre, sa bravoure, sa conversion, sa pénitence, sa vie extraordinaire à Manrèse, à Barcelonne, à Venise, à Jérusalem, à Paris et à Rome, son institut, le gouvernement de son ordre, sa mort, sa sainteté et ses miracles ont illustré la plume de deux célèbres écrivains, Maffei et Bouhours, l'un italien et l'autre françois. Tous deux le peignent comme un homme d'un génie mâle, qui a imprimé sur toutes ses opéra-

tions un caractère de noblesse et de grandeur fait pour le placer au nombre des plus grands saints et des plus renommés législateurs.

La société dite de Jésus, fondée par lui en 1545, remplissoit, en 1760, l'univers connu de ses nombreux et utiles établissemens, ainsi que de sa juste renommée. La religion et les mœurs, les sciences et la littérature, l'enseignement et l'éducation, étoient la carrière que ses enfans parcouroient partout avec le plus grand succès. Son institut, regardé comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain, éclairé et guidé par l'esprit de Dieu, avoit donné des saints à l'église, et aux lettres de grands hommes. Cette société fameuse s'étoit élevée, osons le dire, au-dessus du niveau de tous les ordres religieux, malgré tous les obstacles de l'envie et de la calomnie réunies, malgré la persécution à toute outrance des ennemis publics et cachés de l'église romaine. Dans tous les temps, depuis son origine, il étoit sorti des ateliers ténébreux de l'enfer, jaloux des progrès de son zèle, des libelles qui diffamoient sa doctrine, et em-

poisonnoient ses intentions : l'hypocrisie, sous le manteau de la piété, étoit quelquefois parvenue à inquiéter le saint siége sur les travaux de ces hommes apostoliques au milieu des nations idolâtres de l'Inde et de la Chine ; et tandis qu'ils arrosoient de leurs sueurs et de leur sang des contrées sauvages, et qu'ils les civilisoient ; tandis qu'arrachant ces peuples féroces des antres et des forêts où ils vivoient avec les tigres, ils en faisoient des colonies nombreuses, des chrétiens retraçant la vie de la primitive église, et des sujets fidèles, ne les calomnioit-on pas d'une manière outrageante aux cours de Madrid et de Lisbonne, comme voulant élever un trône à leur société dans le Paraguay, sur les débris des domaines qui appartenoient au Portugal et à l'Espagne? Leur invincible patience, leur triomphe journalier sur l'idolâtrie, l'hérésie et le libertinage, furent toujours le foyer d'où partoit la lumière qui faisoit éclater leur innocence et leur apologie.

Mais Dieu, dont les décrets sont impénétrables, a permis que ce grand arbre, qui étendoit ses rameaux sur les deux

mondes, fût abattu et déraciné : la société des jésuites n'est plus ; sa destruction est consommée, à un foible rejeton près, qui se conserve encore dans un petit coin de l'Europe (la Russie Blanche), sous la domination et la protection de l'empire de Russie. Seroit-ce une pierre d'attente réservée pour relever l'édifice? Dieu le sait.

Je voudrois, pour une histoire si intéressante, un écrivain impartial, dont le style nerveux attachât l'ame de son lecteur par les couleurs qui représenteroient la marche des passions qui ont fait agir les auteurs de cette grande catastrophe ; un écrivain franc et loyal, qui ne puisât ses faits que dans des sources pures, qui ne permît à sa plume, ni le fiel de la satire, ni les épanchemens de la haine ; un écrivain assez hardi pour ne pas craindre de dire la vérité avec énergie, lorsqu'elle est nécessaire pour la défense de l'innocence injustement persécutée, et cependant assez réservé pour ne pas dépasser les bornes que semblent prescrire la prudence et la charité.

Il paroîtra sans doute un jour un homme de cette trempe : en attendant, je vais,

pour lui préparer les voies, jeter un coup d'œil observateur sur cette destruction, en Portugal, en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, et dans les deux Indes; je révélerai quelques causes secrètes et ignorées, que des liaisons particulières et des relations officielles m'ont mis à portée de connaître d'une manière non équivoque. Si je permets à mon pinceau d'emprunter des couleurs fortes pour peindre les manœuvres et la conduite de certains personnages, on verra que mes portraits n'ont été dessinés que d'après la nature et la vérité des faits.

De la Destruction des Jésuites en Portugal.

Il n'existoit en Europe, ni même dans les deux hémisphères, aucune contrée où la société des jésuites fût plus révérée, plus puissante et plus solidement établie qu'en Portugal, ainsi que dans tous les pays et royaumes soumis à la domination portugaise. Depuis que le thaumaturge Xavier, envoyé à Lisbonne par Ignace, son géné-

ral, avoit étendu et affermi dans l'Inde, au Japon et à la Chine, la domination et le commerce de cette couronne, en reculant les limites du christianisme par les prodiges de son apostolat; depuis que les côtes d'Afrique et la vaste étendue du Brésil avoient été fécondées pour les Portugais par les travaux, les sueurs et le sang des missionnaires jésuites, la cour de Lisbonne n'avoit cessé de prodiguer à cette société tout ce qui peut caractériser la confiance la plus entière et le crédit le plus prépondérant: ils étoient à la cour, non-seulement les directeurs de la conscience et de la conduite de tous les princes et princesses de la famille royale, mais le roi et ses ministres les consultoient encore dans les affaires les plus importantes. Nulle place ne se donnait pour le gouvernement de l'Eglise ou de l'Etat, sans leur aveu ou leur influence: aussi le haut clergé, les grands et le peuple briguoient-ils à l'envi leur protection et leur faveur. Comment donc est-il arrivé que ce soit du Portugal qu'est partie la première secousse qui a ébranlé et renversé ce superbe édifice? Un ministre excessivement

ambitieux et sans principes, un roi foible, fainéant et sans mœurs, préparèrent et consommèrent cette étrange catastrophe par des voies bien extraordinaires.

Carvalho, depuis comte d'Oeiras, et ensuite marquis de Pombal.

Le jurisconsulte Carvalho, homme d'un génie moins vaste qu'audacieux et entreprenant, après avoir été chargé des affaires de Portugal dans quelques cours de l'Europe, et notamment à Vienne, revint à Lisbonne pour y occuper une place dans le ministère. J'ai eu l'honneur de connaître à Vienne le duc de Bragance, en 1773; il avoit été obligé de s'expatrier pour se soustraire à l'injuste persécution de ce nouveau ministre; il étoit accueilli à la cour impériale avec l'intérêt qu'inspiroit sa disgrace et les charmes de son esprit. L'immortelle Marie-Thérèse et son fils, l'empereur Joseph II, lui prodiguoient les égards dus à sa haute naissance et à ses aimables vertus. Je tiens de sa bouche que Carvalho, étant à Vienne, avoit déjà laissé apercevoir les étincelles de l'ambition qui le dévoroit, et de sa *grande déplaisance* contre ce qu'il appeloit l'excessive et dangereuse influence des jésuites en Portugal. Le prince de Kaunitz, ce premier

Duc de Bragance.

Le prince de Kaunitz.

ministre si vanté, et si digne de l'être par sa rare pénétration et les succès de ses talens politiques, me disoit, lorsque j'étois à Vienne, que, dans un entretien, il avoit ouï Carvalho se plaindre amèrement de la superstition qui asservissoit sa patrie, et qu'il avoit jugé que dès lors il méditoit une grande révolution dans les opinions religieuses.

Carvalho, arrivé au ministère, ne tarda pas à manifester une manière de penser qui alarma la religion des jésuites de la cour : ils résolurent de l'éloigner. Il découvrit le plan qui se concertoit pour son renvoi, et il sentit combien il étoit instant d'en prévenir les effets. Cet homme, rusé et insinuant, à qui tous les moyens étoient légitimes pour arriver à ses fins, connut bientôt les foibles de son maître et les moyens de s'emparer de sa confiance : il entoura le fainéant et voluptueux Joseph Ier. de tout ce qui pouvoit alimenter et prolonger sa passion pour l'oisiveté et les femmes. Deux grands obstacles lui parurent néanmoins s'opposer à la stabilité du trône qu'il s'étoit élevé à côté de celui de son souve-

Joseph Ier., roi de Portugal.

rain : l'immense crédit des jésuites à la cour, et la grande influence des puissantes maisons d'Aveiro et de Tavora. Tout le monde sait comment Carvalho, fait comte d'Oeiras, et ensuite marquis de Pombal, parvint, à force de crimes, à éteindre ces deux grandes maisons, en faisant tomber sous la hache du bourreau la tête du duc d'Aveiro et celles des Tavora. Quant aux jésuites, qui doivent ici seuls m'occuper, il sentit qu'un coup d'autorité qui ne seroit pas amené de loin par la réforme de l'opinion publique, n'aboutiroit qu'à soulever contre lui les consciences des grands et du peuple dont ces Pères avoient la principale direction. Son plan fut formé en conséquence. Il commença par s'assurer du suffrage et du concours du cardinal Saldagna, patriarche de Lisbonne : il ne lui fut pas difficile de gagner et de corrompre cette ame vénale. Parfaitement d'accord avec un homme si peu digne du haut rang qui lui donnoit trop d'autorité et de considération, il parvint à alarmer le roi, relativement à de prétendues découvertes qui ne laissoient, selon lui, aucun doute sur les projets am-

Le cardinal Saldagna.

bitieux des jésuites au Brésil et au Paraguay. Cette première impression faite, il imagina des délits qu'il savoit bien ne pas exister. Il en fit composer un corps d'accusation et de griefs contre les jésuites portugais, et il ne cessa d'en fatiguer le pape Benoît XIV, trop clairvoyant pour ne pas apercevoir la dent cachée du loup qui vouloit dévorer l'agneau. Son autorité en Portugal croissant avec son audace et son implacable haine, il arracha plutôt qu'il n'obtint du souverain pontife, en 1757, un bref pour la réformation des jésuites, et le cardinal Saldagna fut commis pour y procéder. D'une foule de procédures préparées par des agens corrompus, on fit extraire et répandre, à dessein, des faits de nature à porter à croire que ces religieux, véritablement dégénérés, usurpoient une réputation que leur avoient mérité la sainteté et les travaux apostoliques de leurs premiers auteurs. Ce dangereux vernis, appliqué par des mains habiles et soudoyées, présenta de la société portugaise un tableau si défiguré, qu'on parut se repentir de la bonne opinion qu'on en avoit conçue. La jalousie active des

autres religieux se mêlant pieusement à ce tissu d'iniquités, et le cardinal réformateur ne craignant plus les cris du peuple, dont on venoit de fasciner les yeux, prononça contre les jésuites portugais, le 7 juin 1758, une sentence qui leur ôtoit les pouvoirs de prêcher et de confesser, et qui, pour les rendre plus odieux, leur défendoit de continuer à exercer le commerce. Bientôt après, on leur ôta l'enseignement et les colléges; et, pour n'être plus fatigué par les cris et les réclamations du pape Clément XIII, qui avoit succédé à Benoît XIV, on renvoya son nonce, et on rompit publiquement toute correspondance avec Rome.

Les esprits ainsi préparés, et l'opinion publique ayant pris, par rapport aux jésuites portugais, une teinte qui sembloit permettre les grands coups qui devoient les détruire, on vit éclater tout à coup, le 13 septembre 1758, cette fameuse et feinte conspiration contre la vie du roi, laquelle avoit été secrètement dirigée par le comte d'Oeiras lui-même. Il lui falloit un événement de ce genre pour autoriser les grands exemples de sévérité qu'il avoit jugés néces-

saires à l'affermissement et à la perpétuité de son autorité.

Le roi Joseph Ier. revenoit de nuit d'un rendez-vous de galanterie avec la jeune marquise de Tavora; un coup de carabine l'atteint, dit-on, et le blesse. Furieux du danger qu'il avoit couru, et de la découverte d'une intrigue amoureuse qu'il croyoit ignorée, ce prince adultère, à qui l'amour effréné des plaisirs avoit ôté tout autre sentiment, confia ses soupçons et sa vengeance à son ministre, devenu le confident et le promoteur de ses rendez-vous nocturnes.

Dès le jour même, on s'assura de la personne du duc d'Aveiro et de toute la famille des Tavora. Le scandaleux procès qui les conduisit tous à l'échaffaud n'est pas de mon sujet : les faits éclairés par des personnes principales et désintéressées qui étaient sur les lieux, ont porté jusqu'à la démonstration l'innocence de ces illustres victimes. Les dépêches secrètes du comte de Merle, alors ambassadeur de France à Lisbonne, ne dévoilent que trop la main ministérielle qui a dirigé ce prétendu assassinat : il en résulte que c'était l'ouvrage

bien combiné du comte d'Oeiras; que la blessure du roi n'était qu'une contusion égratignée, et que cette égratignure ne venait pas de l'explosion de la carabine dont on n'avait voulu faire qu'un épouvantail. Que penser d'un ministre qui a osé ourdir une trame d'une aussi horrible noirceur? et que doit-on penser d'un roi qui en est devenu le complice? Quoi qu'il en soit, le P. Moreira, confesseur du roi, tous les jésuites de la cour et ceux qui jouissoient à Lisbonne de la plus haute considération, furent arrêtés et conduits dans les cachots, les uns comme ayant eu connaissance du prétendu régicide, et les autres pour avoir trempé, disait-on, dans le complot. L'animosité du ministre se dirigea particulièrement sur les PP. de Mathos, Alexandre et Malagrida : les deux premiers, religieux du plus grand mérite, étaient intimement liés avec les maisons d'Aveiro et de Tavora; le P. Malagrida était un célèbre missionnaire, singulièrement révéré à Lisbonne : les conversions éclatantes qu'il opérait étaient la cause secrète de la haine que lui avait vouée le comte d'Oeiras. Le

procès criminel fait à ces trois jésuites ne fit que confirmer les cours de l'Europe dans l'opinion que leurs ambassadeurs leur avaient transmise sur les causes secrètes de cet assassinat. Après les illustres têtes qui venaient d'être immolées à l'ambition du ministre, on n'aurait certainement pas épargné celles des PP. Mathos et Alexandre, si on avait pu se procurer des preuves de leur complicité. Ce qui doit étonner, c'est que l'autorité absolue, qui avait en mains tous les moyens de corruption, se soit arrêtée et se soit bornée à en imposer à la crédulité, en faisant répandre que la religion du roi avoit voulu épargner ce scandale à la chrétienté, et se contenter de laisser les coupables traîner le reste de leur vie dans l'obscurité des cachots. Quant au P. Malagrida, que l'on croyoit important de faire périr à cause de sa prodigieuse influence, on prit une autre route, et on retarda même son supplice jusqu'au 20 septembre 1761, deux ans après l'édit de suppression des jésuites portugais. Ce religieux avoit été arrêté, et souvent interrogé comme complice, ou comme instruit de la

Les PP. Mathos et Alexandre.

Le P. Malagrida.

prétendue conspiration ; et après lui avoir fait endurer inutilement, pour les aveux qu'on en espéroit, la faim, la soif, et toutes les horreurs d'une longue captivité, ce qui pouvoit fort bien avoir affoibli ses sens et altéré sa raison, on le livra à l'inquisition, qui le condamna à être brûlé vif, sous prétexte d'aveux scandaleux de sa part, relativement à ses opinions sur la Trinité, sur l'antechrist, et touchant des entretiens familiers qu'on lui faisait dire avoir eus avec sainte Anne et la sainte Vierge, et enfin pour s'être livré dans son cachot à des impuretés qui, dégradant la dignité de l'homme, ont toujours mérité d'être punies par le feu de la justice humaine. La postérité ne croiroit certainement pas que des juges aient pu se porter à ces excès de démence et de scélératesse réfléchies, si le procès légal du P. Malagrida, traduit dans toutes les langues de l'Europe et du Nouveau-Monde, n'attestait les motifs de ce jugement inconcevable. Il couvre à jamais d'opprobre l'inquisition de Portugal, et il a imprimé sur la mémoire du roi et de son ministre le sceau du mépris de toutes les nations policées.

Avant cet auto-da-fé, qui ne fut provoqué que pour éteindre, autant que possible, le souvenir qu'on pouvoit encore conserver des bienfaits de la société détruite, le comte d'Oeiras, devenu, pour prix de ses coupables succès, marquis de Pombal, ne voyant plus rien qui pût l'empêcher d'abattre ce qu'il appeloit la tête de l'hydre, frappa enfin, sous le nom de Joseph Ier., le coup que ses crimes avoient si bien préparé. Les jésuites, par un édit du 3 septembre 1759, motivé sur de prétendus délits dont aucun ne fut prouvé, mais principalement pour avoir dégénéré *de la sainteté de leur pieux institut*, furent impitoyablement chassés de toutes les contrées soumises à la domination portugaise. Cet édit détruit d'un seul trait de plume, tous ces grands et mémorables établissemens que le zèle du grand Xavier et de ses successeurs avoient fondés, que la piété et la politique des rois de Portugal avaient élevés sur les côtes d'Afrique, dans l'Inde et au Brésil. Le sang de tant de martyrs jésuites qui avoient été, pour le Portugal et pour l'Eglise, la semence des colonies les plus nombreuses et des peuplades les

plus fidèles, est, par cet édit, foulé aux pieds de l'impiété qui en méconnoît le bienfait. Il sera, cet édit, à jamais gravé par le burin de la vérité sur la tombe d'un prince qui, pour se traîner dans l'oisiveté et les plaisirs, n'a pas rougi de s'avilir et de se dégrader en abandonnant les rênes de son empire à un ministre immoral, qui, pour affermir son élévation et son autorité, a eu le pouvoir d'ensanglanter le trône de son maître et de l'entourer des victimes les plus illustres.

Cette suppression violente d'un ordre qui avoit rendu et qui rendoit encore au Portugal des services si essentiels, n'étoit que le prélude des cruautés que méditoit l'insatiable vengeance du marquis de Pombal. Son ame atroce s'est permis, dans ce genre, des horreurs qui font frémir la nature. Où trouver, en effet, des expressions et des couleurs pour peindre cet horrible tableau? Qu'on se représente des religieux de la plus haute naissance et de la plus éminente sainteté, blanchis dans les travaux de l'apostolat, entassés au fond de cale des vaisseaux qui les ramenoient du Brésil et des

Indes en Europe, souffrant la faim, la soif, et la nudité, pour, à leur arrivée en Portugal, aller, les uns être jetés sur les côtes d'Italie dans les états du pape, *comme une vermine pestiférée*, et les autres, sans avoir jamais été personnellement accusés et jugés, aller pourrir dans des cachots que l'on avoit infectés à dessein ; et le marquis de Pombal, pour assouvir sa vengeance, allant secrètement repaître ses yeux et son odorat de ce spectacle et de cette infection! La postérité ne le croira pas ; mais j'en appelle au témoignage de la reine de Portugal. Cette princesse, après la mort de Joseph Ier., disgracia le marquis de Pombal, et le relégua dans une forteresse, ne voulant pas le faire périr, comme il le méritoit, d'une mort ignominieuse, par respect pour la mémoire du roi son père. Cette souveraine a fait vérifier ces faits par la bouche même de ces malheureuses victimes, qu'elle fit sur-le-champ arracher de leur cachot en les comblant de bienfaits. La providence ne les avait sans doute conservés sous les lambeaux de leurs vêtemens pourris, que pour éterniser l'inhumanité de ce ministre si

prôné par la philosophie moderne. Des ennemis de cette trempe donnent à la persécution dont ils sont les auteurs et les instrumens, un caractère de grandeur qui honore les persécutés, non-seulement aux yeux de la religion dont ils sont les martyrs, mais même aux yeux du monde, toujours forcé de rendre hommage à l'innocence et à la vertu opprimée.

Le pape Clément XIII, pénétré de la plus vive douleur, se plaignit hautement et par écrit d'un procédé qui diffamoit un ordre religieux révéré dans l'Eglise, et qui en punissoit les membres d'une manière si barbare sans les avoir entendus ni jugés : les cris et les vives réclamations de ce souverain pontife furent inutiles. Le roi et son ministre avoient brisé les liens du respect et des égards dus au saint siége. Les malheureuses victimes qui avoient été jetées sur les côtes de l'état ecclésiastique, furent charitablement recueillies par le pape, qui pourvut à leur subsistance et à leur entretien. Quant à celles qui avoient été réservées pour mourir en Portugal, elles furent, comme nous venons de le voir, en-

sevelies toutes vivantes dans des fosses souterraines, privées de la lumière du jour, et livrées à toutes les horreurs du besoin.

Ainsi finit en Portugal la société des jésuites. Le marquis de Pombal soudoya des plumes vénales pour justifier sa conduite : il sortit alors des presses de Lisbonne un déluge de libelles diffamatoires contre la doctrine, la morale, et le despotisme des enfans de Loyola ; on en inonda l'Europe et les quatre parties du monde où les jésuites étaient établis et considérés. On y réchauffa le fiel des calomnies qu'avoient vomies contre eux les protestans et les jansénistes, dont les jésuites étaient les plus redoutables adversaires. Les *Lettres provinciales de Pascal* et *la Morale pratique des Jésuites par Arnaud*, étoient l'arsenal où les écrivassiers du marquis de Pombal avoient puisé les traits de leur mordante satire. Ces deux ouvrages, anciens et bien connus, avoient été victorieusement réfutés. Celui d'Arnaud est une compilation de faits non prouvés, qui annonce de la profondeur et de l'érudition. La haine a égaré la plume de cet homme à grands talens. Pour les

Pascal.

Arnaud

Lettres provinciales, quoiqu'appuyées sur un tissu de mensonges et d'imputations hasardées, elles ne vieilliront jamais : il est peu de comédies plus amusantes ; le vernis du ridicule y est accompagné de toutes les grâces du style le plus enchanteur. Cette diatribe a immortalisé la plume de Pascal : sans doute que son penchant pour la doctrine de Jansenius et ses intimes liaisons avec Arnaud et le Port-Royal, lui auront fait envisager les jésuites tels que les peignoit la calomnie, comme les corrupteurs de la morale. Un P. Norbert, capucin, apostat et excommunié, qui traînoit de contrée en contrée un corps usé par la débauche, vint à Lisbonne grossir la troupe d'un tas d'écrivailleurs soudoyés. Le marquis de Pombal l'accueillit et l'employa. Ses volumineux écrits contre les jésuites se ressentent de son animosité et de la pesanteur de son esprit ; ils sont *illisibles*, et ils n'ont eu de prix aux yeux des ennemis de la société, que par un tas de mensonges et de faits visiblement altérés, qui ont servi de matériaux à des plumes plus capables de faire illusion. Je n'aurais pas même tiré

Le P. Norbert, capucin.

cet auteur de la poussière où il mérite de rester enseveli, si son accueil à Lisbonne, si les récompenses dont l'a comblé le marquis de Pombal ne nuançoient sous le point de vue que je les ai présentés, l'ame et le caractère de ce ministre. La disgrace de cet ennemi acharné de la société des jésuites, sa réclusion dans une forteresse et sa mort, ont justifié la Providence. *Rarò antecedentem scelestum*, dit Horace, *deseruit pœna pede claudo.*

De la Destruction des Jésuites en France.

Lors de la destruction des jésuites en Portugal, on étoit loin de prévoir en France les suites désastreuses de cette première secousse ; on parut même y redoubler d'intérêt pour la société ainsi persécutée. La cour de Versailles fit des démarches à Lisbonne pour adoucir le sort des prisonniers, réclamer les missionnaires François ramenés de l'Inde et du Brésil, et pour intéresser la juscice et l'humanité du roi de Portugal en faveur des jésuites jetés sur les côtes de l'état ecclésiastique. Il est vrai que

les ennemis invétérés de la société profitèrent de ces désastres pour réveiller en France des animosités assoupies, et répandre, dans des livres furtivement distribués, tout ce qui pouvoit altérer les sentimens de vénération et de confiance que ces religieux continuoient à se concilier : mais ces étincelles d'un feu caché sous la cendre n'auroient occasionné aucun incendie, si d'autres causes plus actives et plus prépondérantes n'étoient venues s'y joindre et propager l'embrasement.

Quoique la France eût vu naître dans son sein la société des jésuites; quoique l'université de Paris eût été l'institutrice d'Ignace, de Xavier et des autres colonnes de cet ordre naissant; quoique l'église de Montmartre en eût été le berceau, par les vœux qu'y prononcèrent le fondateur et ses dix premiers compagnons, cependant la France fut un des royaumes de l'Europe où les jésuites eurent le plus de peine à s'établir. Quatorze ans ne s'étoient pas encore écoulés depuis que le pape Paul III avoit approuvé et confirmé l'institut d'Ignace, que déjà ce fondateur avoit vu ses nombreux en-

fans porter le nom et la gloire de sa compagnie jusqu'aux extrémités de l'univers connu, et ce ne fut qu'après le concile de Trente que les cardinaux de Lorraine et de Tournon, voulant opposer à l'hérésie de Calvin et à l'impiété qui en était la suite, une digue qui en arrêtât les funestes progrès, amenèrent en France les premiers jésuites, et les fixèrent dans les lieux où ils avoient juridiction. Leur renommée croissant avec les succès de leur zèle, les évêques, les grandes villes et les provinces s'empressèrent de les appeler et de leur procurer des établissemens. La ville de Paris, excitée par l'université qui redoutait la célébrité de ces nouveaux maîtres, s'opposa long-temps à leur réception : enfin ils y furent tolérés dans la maison que l'évêque de Clermont leur avoit donnée rue Saint-Jacques. Cette maison fut d'abord nommée *collége de Clermont*, et long-temps après, *collége de Louis-le-Grand*. Il n'est pas de mon sujet de décrire ici, ni les débats de ces nouveaux venus avec les colléges de l'université qu'on abandonnoit pour celui de Clermont, ni les plaintes des autres ordres religieux, qui

se voyoient éclipsés, ni la résistance des parlemens pour l'admission de ce nouvel institut. A peine avoient-ils vaincu tous ces obstacles, qu'au sortir des troubles de la ligue, les jésuites, sous le règne glorieux
Henri IV. de Henri IV, furent proscrits du royaume par les parlemens. Ces cours souveraines les regardoient alors comme les propagateurs et les suppôts de la morale ultramontaine; elles les croyoient, par leur doctrine et leur enseignement, les complices du régicide Barrière, qui avoit attenté à la vie de ce prince universellement adoré. Bientôt leur conduite et leurs apologies ayant fait éclater leur innocence, ils furent rappelés et rétablis par ce prince, ami de la justice. En vain le parlement de Paris fit-il les plus fortes et les plus persévérantes réclamations; il fut forcé de plier sous la volonté absolue dun roi qui envisageait ce rappel comme un moyen nécessaire pour le maintien de la bonne doctrine, de l'éducation et des mœurs. « Vous dites, répon» doit ce prince aux remontrances du par» lement, vous dites qu'ils sont mes enne» mis; eh bien, ventre-saint-gris, je leur

» ferai tant de bien, que je les forcerai » d'être mes amis. »

A dater de cette époque, les jésuites furent successivement honorés de l'estime, de la confiance et des bienfaits sans cesse renouvelés des rois Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. Répandus et accueillis dans toutes les provinces du royaume, ils y faisaient fleurir la religion, les lettres et les mœurs ; et cependant ils n'avaient jamais cessé d'y avoir pour ennemis, les philosophes dont ils combattoient sans cesse l'incrédulité par leurs prédications et leurs écrits, les libertins sur les désordres desquels ils tonnoient dans les chaires et les tribunaux de la pénitence ; les jansénistes qu'ils avoient terrassés et dont ils éclairoient de trop près les efforts toujours renaissans pour en ressusciter la secte, et enfin les parlemens, tribunaux, certainement dignes des respects de la nation, mais qui, se regardant comme les dépositaires de l'autorité souveraine, n'avoient jamais oublié que les jésuites, usant ou abusant de leur crédit à la cour, les avoient souvent fait plier sous le sceptre absolu des monarques

dont ils dirigeoient la conscience. Ce sont ces différens levains qui fermentoient dans le silence, ce que des mains habiles et puissantes ont su pétrir et employer pour amener enfin la chute de la société des jésuites en France.

La marquise de Pompadour.

Qui le croira? la destruction des jésuites en France est en grande partie l'ouvrage de la haine implacable d'une courtisanne renommée, qui, tirée de l'obscurité par le fermier général d'Etiolles, épris de ses charmes, trouva le secret de braver impunément le lien conjugal qui l'unissoit à son bienfaiteur, pour devenir publiquement la maîtresse et le premier ministre de Louis XV. C'est de cette hauteur où le crime la plaça, que la marquise de Pompadour jura la perte des jésuites, et qu'elle y ourdit, à l'insu du roi, la trame du complot qui a creusé l'abîme où nous avons vu précipiter un ordre qui remplissoit l'un et l'autre hémisphère de sa grande renommée et de ses vertus apostoliques.

Cette femme la plus immorale, étoit excessivement ambitieuse : on sait que, sans goût personnel pour Louis XV, elle

se livroit néanmoins pour régner à tout ce que la passion désordonnée de ce monarque pour elle, exigeoit de ses attraits et de ses talens pour la volupté. Rusée et prévoyante, elle avoit pressenti que son règne finiroit quand l'effervescence d'un tempérament tout de feu venant à se calmer dans son amant, les sentimens de religion qui n'y étoient qu'assoupis le ramèneroient à ses devoirs. Elle avoit souvent remarqué que le roi, jusqu'au sein des plaisirs, étoit quelquefois agité de remords, et qu'un penchant habituel le portoit à la vertu : elle s'occupa dès lors des moyens de rendre sa domination indépendante des charmes de sa figure ou d'un changement dans la conduite du roi. Connoissant l'esprit indolent et paresseux de Louis XV, et surtout ce caractère d'indécision qui, malgré un jugement sain, l'a rendu l'esclave ainsi que le jouet de ses maîtresses et de ses ministres, elle parvint à faire de son boudoir, où le roi se trouvoit tous les jours par goût et par habitude, le rendez-vous des ministres et le sanctuaire des secrets de l'Etat. Son influence fut telle qu'elle plaçoit et dépla- Louis XV.

çoit les ministres à son gré ; ils sentirent que leur crédit et leur faveur dépendoient de leur subordination à ses volontés : leurs porte-feuilles n'étoient plus que le résultat des ordres qu'ils en avoient reçus. Ainsi régnoit en France la marquise de Pompadour.

Marie Leczinska, reine de France.

La reine Marie Leczczinska donnoit à la cour un spectacle bien différent. Concentrée dans l'intérieur de sa famille, elle étoit moins jalouse du crédit absolu de la maîtresse en titre et des adorations que lui prodiguoient les courtisans, qu'elle n'étoit peinée du scandale qui faisoit gémir la piété et murmurer le peuple. Le roi l'honoroit, et vouloit que le respect la suivît partout. Sans espoir de ramener le cœur de son époux, cette princesse, douée de toutes les qualités qui commandent l'estime et la vénération, employoit, sans humeur et sans éclat, tous les moyens que lui suggéroit le plus tendre attachement pour l'arracher à un train de vie si peu décent, et si contraire au bien de sa santé. Ses sages et modérées insinuations faisoient des progrès dans un cœur naturellement porté au bien. Il n'étoit vicié que par la

trop grande facilité de satisfaire des goûts, hélas ! trop conformes à la malheureuse pente de notre nature corrompue. Madame de Pompadour en fut alarmée ; son esprit fécond eut bientôt formé son plan.

Depuis long-temps elle désiroit tenir à la cour par une place qui, la fixant avec dignité et décence, la fît marcher de pair avec les femmes du plus haut rang. Son crédit et ses grandes richesses ne suffisoient pas pour contenter son ambition ; elle voulut être dame du palais de la reine. Quoique maîtresse des volontés du roi, elle savoit qu'elle ne pourroit jamais parvenir à son but sans le consentement de la reine ; pour l'obtenir, elle eut recours au seul moyen qui pouvoit intéresser le cœur d'une princesse solidement vertueuse ; c'étoit de faire cesser la scandaleuse publicité de ses liaisons criminelles avec le roi, et d'afficher la dévotion. Tout étant convenu avec ce prince, elle fit murer les portes qui communiquoient de son appartement à celui de Louis XV, et, pour donner à cette hypocrite métamorphose tout l'éclat qui pouvoit assurer le succès de sa demande, elle

voulut avoir un confesseur en titre, et le choisir parmi les jésuites, qui étoient alors les confesseurs de la cour et les directeurs à la mode. Elle ne douta pas un instant que ces Pères, accusés de tout sacrifier à la gloire de leur ordre, ne fussent flattés d'une direction qui devoit augmenter leur influence. On lui conseilla de s'adresser au P. de Sacy. Ce religieux, plus connu par ses rapports avec d'illustres dévotes et par les écarts du P. de la Valette, dont il étoit le correspondant à Paris, que par son esprit et ses talens qui n'étoient que médiocres, fut appelé par la marquise de Pompadour. Cette femme, vrai caméléon, développa dans ce premier entretien tout ce qui pouvoit donner une haute idée de sa conversion. Le jésuite parut n'en pas douter; il l'en félicita, et il bénissoit Dieu de ce coup extraordinaire de la grâce. Mais quel fut son étonnement et son embarras, lorsqu'il vit la marquise se refuser à la seule et nécessaire condition qu'il exigeoit pour se charger de la direction de sa conscience? « Sans doute, dit le P. de Sacy, que madame la marquise a déjà fait toutes ses

Le P. de Sacy.

dispositions pour quitter la cour : ce préliminaire, ajouta-t-il, doit être le premier pas pour réparer le scandale; ce seroit ne pas connoître l'esprit de la morale de Jésus-Christ, que de croire pouvoir pratiquer avec fruit les exercices de la pénitence sur le théâtre même où on a étalé tous les attraits du vice. » — « Moi, quitter la cour! y avez-vous bien réfléchi? s'écria ici cette pécheresse publique; j'en connois certainement tous les dangers, et je suis bien résolue de n'en plus suivre les maximes et les pernicieux exemples; mais n'est-il pas plus glorieux pour la religion que le crime soit hautement réparé où il a été commis? Comment une pénitence obscure pourroit-elle effacer les traces d'une vie de scandale? Au contraire, restant à la cour et pouvant, sous les vêtemens du repentir, conserver avec les bontés du roi un grand crédit et une grande influence, j'en userai pour le bien des mœurs et de la religion; je pourrai répandre à la cour sur l'autel de la pénitence, comme Madelaine aux pieds du Sauveur, les parfums et les richesses que j'y ai amassées. » Le P. de Sacy, malgré sa

simplicité, vit le piége que lui tendoit cette fausse pénitente; il crut l'éviter et se tirer d'embarras en prenant un biais qui perdit son ordre. « Je vais, dit-il, retourner à Paris pour consulter nos Pères, et je reviendrai le plus tôt possible vous rapporter leur décision. » Cette décision fut prompte : comment hésiter sur l'application de principes dont il n'est pas permis de s'écarter? Quitter la cour fut l'avis unanime : il est des désordres avec lesquels il ne faut ni paix, ni trêve, ni tempérament. Mais les cordons bleus de l'ordre aperçurent dès lors l'abîme que leur creusoit la bonhomie du P. de Sacy : en le chargeant de leurs réponses, quelles qu'en pussent être les suites, ils lui firent sentir combien il avoit été imprudent d'en appeler à la décision de ses confrères sur un point qu'il devoit décider lui-même avec une fermeté évangélique, et sans aucune considération humaine.

Madame de Pompadour reçut cette décision avec un dépit qu'elle ne put contenir : elle jura de s'en venger. Le P. de Sacy fut brusquement congédié, et il sentit un peu trop tard qu'une femme de cette trempe ne

savoit ni se convertir, ni pardonner. C'est de la bouche de ce jésuite que je tiens ces particularités : il a fini ses tristes jours au château de Savèrne, en Alsace, où le cardinal Constantin de Rohan lui avoit donné un asile après la suppression des jésuites. Une femme courroucée ne met plus de bornes à sa vengeance quand elle a les moyens de lui donner un libre cours : Virgile l'a dit avant nous : *Furens quid femina possit?* Telle nous verrons la marquise de Pompadour. En attendant elle parvint à son but : elle fit appeler dans la chapelle du roi un religieux insignifiant, se confessa, fit publiquement sa communion; elle mit de la réforme dans sa maison, et prit un extérieur qui en imposa à ceux qui ne connaissoient pas toute la dépravation de son ame. On ne parloit plus à la cour et à la ville que de la conversion de la marquise : les simples en furent édifiés; mais les ennemis de l'évangile et des mœurs n'en furent point alarmés; leurs yeux plus clairvoyans découvroient aisément sous ce masque le piége tendu à la piété de la reine. En effet, la marquise obtint la place de dame du palais

de la reine. Ainsi rassasiée d'honneurs, elle ne songea plus qu'à la destruction d'une congrégation puissante, qui, par son influence sur la conscience du roi et des grands de la cour, pouvoit insensiblement sapper les fondemens de son crédit. Bien persuadée qu'elle n'obtiendroit jamais cette destruction de Louis XV, qui aimoit et estimoit les jésuites, elle mit en œuvre le génie malfaisant des ennemis de cette société, pour inventer les moyens de faire crouler un édifice affermi par deux siècles de vertus et de succès. Les parlemens et le jansénisme furent les deux foyers qu'elle choisit pour y communiquer le souffle de sa brûlante animosité. L'esprit de corps ne meurt jamais; celui des parlemens n'avoit été favorable, en aucun temps, à la société d'Ignace de Loyola. Depuis que Henri-le-Grand l'avoit rappelée et rétablie par autorité; depuis que les premiers tribunaux avoient été forcés, sous les règnes suivans, de ne plus s'opposer à son agrandissement, ils attribuoient aux intrigues de ces Pères à la cour, et à leur ascendant sur la conscience des rois, les coups d'autorité qui

Les parlemens.

avoient humilié la magistrature et interrompu le cours de la justice. Ainsi, il existoit toujours dans le sein de ces compagnies souveraines, un germe de mécontentement et de jalousie concentrée qui n'attendoit qu'un moment favorable pour se développer. Les jansénistes, écrasés par les foudres de Rome et par le sceptre de Louis XIV, ne se méprenoient pas à la main qui avoit dirigé ces coups et consommé leur ruine ; ils regardoient les jésuites comme les promoteurs de la bulle *Unigenitus*, et dès lors comme leurs plus implacables persécuteurs : les cendres encore fumantes de Port-Royal des Champs sembloient ne demander qu'un souffle protecteur pour se répandre, en rendant à leurs ennemis ruine pour ruine, mort pour mort.

Le jansénisme.

Port-Royal.

Mon impartialité ne me permet pas de dissimuler ici les inexcusables torts du P. Le Tellier. Ce jésuite, d'un caractère dur et opiniâtre, confesseur de Louis XIV, abusa de la vieillesse et de la religion de ce monarque pour élever la gloire de son ordre sur les débris d'une secte qu'il ne falloit que mépriser pour la voir s'éteindre. Son

Le P. Le Tellier.

zèle, fasciné par cette ambition déplacée, voyoit le jansénisme où il n'étoit pas; il armoit en conséquence le bras de son pénitent, et contre les parlemens qui protégeoient les jansénistes sans approuver leurs erreurs, et contre les restes épars de cette secte qu'il ne falloit qu'oublier ou chercher à éclairer avec charité. Port-Royal des Champs renfermoit des solitaires qui se sont immortalisés par leurs écrits. Le célèbre Pascal y avoit composé ses *Lettres provinciales*, ouvrage, comme nous l'avons déjà remarqué, qui passera à la postérité par son style enchanteur et par le ridicule plein de finesse et de sel qui y est répandu sur la morale et l'enseignement des jésuites : il a été victorieusement réfuté pour le fond des choses; mais aucun de ses réfutateurs n'a atteint ou fait oublier ses grâces inimitables. C'est là que le profond Arnaud avoit forgé les traits acérés dont il a hérissé sa *Morale pratique des Jésuites*; c'étoit alors l'asile du moraliste Nicole, du spirituel Duguet, du tendre et délicieux Racine le tragique, et de son fils, auteur des poëmes sur la religion et sur la grâce.

Pascal.

Arnaud.

Nicole, Duguet, Racine père et fils.

L'implacable Le Tellier obtint que cette fameuse solitude seroit rasée : ce n'est plus aujourd'hui qu'un amas de décombres devenu le repaire des reptiles. Tant de fiel et tant de blâmables succès ont fait souvent gémir ceux mêmes qui, par état et par principes, ont applaudi aux décrets des souverains pontifes pour l'extinction du jansénime, et je sais de source que la conduite du P. Le Tellier a été universellement improuvée par la majeure partie de ses confrères.

Ces troupes auxiliaires, à qui madame de Pompadour vouloit confier le soin de sa vengeance, lui furent indiquées par Berryer, ministre de la marine, grand ennemi des jésuites. De lieutenant de police de Paris, il avoit été élevé au ministère par la marquise : elle voulut reconnoître les services d'inquisition et de délation que cet homme, passement dévoué, lui avoit rendus lorsqu'il était à la tête de la police. Dépositaire du secret de sa protectrice, il obtint son aveu pour en faire part à trois parlementaires de Paris, qui avoient une grande influence dans les délibérations de leur Berryer.

compagnie. L'un, noyé de dettes, s'étoit livré au parti janséniste pour se procurer une sorte d'existence : il possédoit, sous une mine chétive et un corps contrefait, un esprit vif et ardent ; c'étoit l'abbé Chauvelin, conseiller de grand'chambre. Le second, en affichant le cynisme, s'étoit attiré une sorte de considération, parce que, doué d'une grande facilité pour le travail et les détails de la procédure, il étoit devenu à la grand'chambre le rapporteur de la cour : il a depuis étalé, sans pudeur, ses maximes *machiavélistes* dans le ministère des finances, dont il a fait un abîme sans fond, où l'esprit antiroyaliste a été puiser les élémens de notre malheureuse révolution ; c'est le fameux abbé Terray. Le troisième, sévère dans ses mœurs et d'une conduite en apparence très-régulière, étoit peut-être alors janséniste de bonne foi. Quoique son esprit ne fût pas plus délié que sa figure, il n'étoit pas sans mérite et sans connoissance : un travail opiniâtre et une réputation d'intégrité lui avoient acquis un grand ascendant dans ce qu'on appeloit alors la *cohue* des enquêtes ; c'étoit le sieur de La-

L'abbé Chauvelin.

L'abbé Terray.

De Laverdy.

verdy. Ses mémoires, ses recherches, et ses succès dans le procès des jésuites, lui ont valu depuis le contrôle général, où il s'est enrichi, et d'où son impéritie le fit congédier pour traîner ensuite dans l'oubli une vie inutile, qui a fini par le conduire à la guillotine en 1793.

Ces trois hommes, admis secrètement dans les conseils de la marquise de Pompadour avec le ministre Berryer, formèrent le plan d'attaque qui fut approuvé par elle et ensuite communiqué à l'abbé de Bernis, ministre des affaires étrangères, pour concourir à son exécution (1). L'abbé, depuis cardinal de Bernis, avoit eu dans les sociétés des femmes du plus haut rang des succès qu'il devoit à sa belle figure et aux charmes de son esprit : sa conversation sémillante et de très-jolis vers lui donnèrent de la vogue : il avoit plu à l'infante de Parme, fille chérie de Louis XV, et

(1) J'ai lu deux billets de la main de madame de Pompadour, qui sont une preuve par écrit de ce projet, et du concours de l'abbé de Bernis : les deux billets originaux ont été confiés, par le prince de S., à l'abbé de Mucy, docteur en Sorbonne.

madame de Pompadour, qui avoit pris du goût pour lui, voulant l'élever pour le rapprocher d'elle, l'avoit fait nommer à l'ambassade de Venise, d'où elle l'appela au ministère des affaires étrangères. Etant à Venise, il s'étoit lié avec le patriarche et cardinal Bezzonico, qui étant devenu pape sous le nom de Clément XIII, ne tarda pas à donner le chapeau de cardinal à l'abbé de Bernis, comme il le lui avoit promis en plaisantant avec lui, n'étant encore que cardinal. Ses liaisons et ses assiduités près de l'infante, ses sourdes démarches pour se rendre indépendant de la marquise et se faire premier ministre, amenèrent sa disgrace, le jour même où, élevé aux honneurs de la pourpre, il venoit de recevoir la barrette des mains du roi : la marquise choisit ce moment pour rendre plus sensible et plus éclatante la chute d'un homme qui n'existoit que par elle. Nous l'avons vu ensuite sortir de son exil de saint Médard de Soissons, et être fait archevêque d'Alby : il ne reparut pas à la cour; la politique des ministres l'en tint éloigné ; mais dans son éloignement il en mérita la con-

fiance; il fut envoyé à Rome, et il y a joué un rôle qui a dû le dédommager, autant que possible, du souverain pouvoir qu'il n'avoit pu conserver à Versailles.

Tels furent les agens de madame de Pompadour et les premiers acteurs de la scène qui va s'ouvrir. Les jésuites de France avoient formé à l'île de la Martinique des établissemens assez considérables. Le temporel en fut confié au P. la Valette, homme hardi et entreprenant. Il ne vit dans ses spéculations commerciales qu'un moyen rapide d'enrichir son ordre, et se procurer à lui-même tous les avantages de la plus grande aisance. Il oublia sans doute combien il étoit indécent de voir un homme de son état se travestir, à l'insu de ses supérieurs, en négociant; et faire publiquement la banque. Sans doute, tant la cupidité de l'or est une passion aveugle, que ses premiers succès dans cette coupable carrière entraînèrent ou la connivence ou le silence de ses supérieurs immédiats; ces mêmes succès éveillèrent la jalousie de ceux qui ne devoient pas s'attendre à avoir un pareil concurrent. Il s'éleva de toutes les villes

Le P. la Valette

de banque en France, un cri bien prononcé contre le commerce des jésuites : on trouva le moyen de mettre des entraves aux opérations de cette banque antireligieuse : plusieurs lettres de change tirées par le P. la Valette, qui en avoit reçu et employé la valeur, furent protestées en France et à la Martinique : ces protêts répétés s'élevèrent à des sommes si considérables, que le P. la Valette se vit obligé de donner son bilan. La maison des frères Lioney et d'autres négocians de Lion et de Marseille, attribuoient hautement la cessation de leurs payemens ou plutôt leur faillite au *débet* du banquier la Valette. Ce *débet* s'élevoit alors à près de 1800 mille livres. Les Lioney cherchoient déjà, de concert avec les jésuites, les moyens de réparer ces pertes et d'empêcher un éclat, lorsque les agens de la marquise de Pompadour vinrent à la traverse ; ils firent agir les suppôts de leur cabale, et ils parvinrent, n'importe comment, à persuader les Lioney d'attaquer en justice, non le P. la Valette et la maison de la Martinique, mais tous les jésuites de France, comme solidaires et responsables

Les Lioney.

d'une banque dont ils avoient approuvé ou tout au moins toléré l'établissement. La requête fut donnée en conséquence. Les jésuites ne nioient point la dette; mais ils prétendoient avec justice que la seule maison de la Martinique devoit en être responsable. Il auroit été plus sage de payer, et le général, plutôt que de permettre ce procès, auroit dû cotiser toutes les maisons de son ordre; mais on crut devoir s'opposer à une pareille injustice, et les manœuvres secrètes qui décidèrent les premiers supérieurs, furent si adroitement ménagées et si habilement conduites, qu'on engagea les jésuites de la cour et de Paris à user de leur crédit, pour faire attribuer à la grand'chambre du parlement de Paris le jugement de ce procès si important, en les assurant qu'ils en sortiroient victorieux. Pleins de confiance dans ces perfides conseils, et ne se doutant aucunement du piége qui leur étoit tendu, ils sollicitèrent et obtinrent du roi cette attribution; et c'est ainsi qu'ils se précipitèrent eux-mêmes dans les filets, que l'adresse de leurs plus cruels ennemis avoit dérobés à leur prévoyance.

On a bien eu raison de se demander, après l'événement, comment une société où l'esprit étoit héréditaire, où la connoissance des plus secrètes intrigues n'étoit pas étrangère, a pu se laisser entraîner dans un labyrinthe où elle a trouvé son tombeau : car c'est ici que commence la chaîne des événemens qui, préparés par la persévérante animosité d'une femme, ont consommé leur destruction en France.

Procès avec les Lioney.

Les jésuites, appuyés sur les savantes et persuasives consultations des plus habiles jurisconsultes de Paris, croyoient marcher à la victoire : néanmoins, pour éviter l'éclat des plaidoieries où le génie caustique des avocats se permêt trop souvent des digressions offensantes, ils demandèrent, par requête présentée à la grand'chambre, que la cause ne se traitât que par écrit : mais ils furent déboutés, et dès les premiers plaidoyers et mémoires des Lioney, ils durent, mais trop tard, pressentir et apercevoir les coups qu'on leur préparoit.

Nous devons rendre ici justice aux chefs des créanciers de la maison des Lioney, au nom de qui on plaidoit. Ceux qui, dans cette

association, avoient le plus de prépondérance, résistèrent d'abord aux pressantes sollicitations de la cabale; mais le charme de l'intérêt et de la faveur qu'on étala à leurs yeux, les entraîna, et ils consentirent enfin à prêter leurs noms aux plumes soudoyées qui étoient chargées d'amener l'opinion publique à l'explosion qu'on avoit concertée dans le cabinet de la marquise de Pompadour. Ce fameux procès eut toute la publicité et toutes les suites qu'on avoit désirées. Les jésuites de France, sur les conclusions de l'avocat général le Pelletier de Saint-Fargeau, fougueux janséniste, furent « déclarés solidaires pour la dette du Père la Valette, condamnés à payer à la maison des Lioney *un million cinq cent deux mille deux cent soixante-six livres*, et à tous les dépens; leurs biens mis en séquestre et vendus, si besoin est, pour le parfait payement. » L'injustice de ce jugement étoit manifeste. Comment, par exemple, le collége de Toulouse, ou de toute autre ville, doté pour l'enseignement de la jeunesse du lieu, pouvoit-il être responsable d'une dette contractée par une maison de la Martinique?

Mais les plaidoyers de M. de Saint-Fargeau, ainsi que les mémoires des Lioncy, imprimés et répandus avec profusion, avoient fasciné les esprits par une diction où l'on avoit déployé tous les charmes de l'éloquence : on y avoit présenté le tableau de l'institut des jésuites sous le jour le plus défavorable; une méchanceté bien réfléchie l'avoit tronqué, altéré, défiguré. M. le Pelletier de Saint-Fargeau est devenu ensuite président à mortier : ce magistrat s'est tellement oublié dans la convention nationale, qu'il y a voté pour la mort du roi Louis XVI. La Providence n'a pas laissé son crime impuni; elle a permis qu'un trop forcené royaliste, par un excès de zèle qu'on ne doit point approuver, lui plongeât le poignard dans le cœur pour le punir, par une mort aussi tragique, du crime qui l'avoit rendu félon et régicide.

Le Pelletier de Saint-Fargeau.

M. de Saint-Fargeau s'étoit concerté avec M. l'abbé Chauvelin pour son plaidoyer. Il avoit été convenu qu'il chercheroit à fixer l'attention des juges sur les dangers de l'institut d'Ignace : il en présenta en effet le général comme un despote qui gou-

vernoit ses religieux avec un sceptre de fer, qui les avoit dans sa main comme le bâton dans celle du vieillard, ou plutôt comme les assassins aux ordres du *vieux de la Montagne*. Ce tableau et ces expressions dont on étoit convenu, furent le signal de l'insurrection que l'abbé Chauvelin avoit promise à la marquise : il partit de là pour dénoncer l'institut des jésuites. Cette dénonciation se fit avec la plus grande solennité aux chambres assemblées ; les ducs et pairs y furent invités, et y assistèrent : minutée et concertée par les agens du complot, elle étoit écrite avec beaucoup d'art et d'esprit ; elle fit impression ; les presses de la capitale furent mises en œuvre pour la multiplier ; la cour, la ville et les provinces en furent inondées : c'étoit le tocsin convenu pour échauffer le zèle de tous les parlemens du royaume. Celui de Paris se fit représenter, par les supérieurs jésuites, l'institut, édition de Prague, la plus récente, avouée et adoptée par la société. Les gens du roi eurent ordre de l'examiner, et de donner leurs conclusions. L'abbé Terray et Laverdy furent nommés

rapporteurs : ce choix, d'après ce que nous avons dit plus haut, annonçait quel devoit en être le résultat. Bientôt on vit paroître les comptes rendus de l'avocat général, M. Joli de Fleury, au parlement de Paris ; du procureur général de Montclar ; au parlement d'Aix ; du procureur général de la Chalotais, au parlement de Bretagne. Ces trois magistrats, gagnés par la marquise de Pompadour, avoient établi, à la maison des Blancs-Manteaux de Paris, un atelier de jansénistes, afin de faire les recherches et les compilations dont ils avoient besoin pour leur plan d'attaque. Les meilleures plumes furent soudoyées pour embellir, par les grâces de la diction et le vernis de la satire, les comptes rendus qui devoient être prononcés par les trois magistrats. Ces écrits, revêtus de tous les prestiges de l'éloquence la plus insinuante, firent la plus grande sensation. L'ouvrage de M. de la Chalotais eut surtout la plus grande vogue ; il étoit écrit d'un style mâle et nerveux ; les grâces sembloient avoir guidé sa plume ; on se l'arrachoit, on le dévoroit ; il entraîna l'opinion publique : d'après lui, un cri

Comptes rendus.

M. de la Chalotais.

presque universel s'éleva contre l'institut. Précédé par la grande renommée de ce compte rendu, ce magistrat parut dans la capitale, en 1763, avec tout l'appareil d'un triomphateur : le jansénisme, la philosophie, la magistrature, et tous les courtisans dévoués à la maîtresse dominante, le suivoient, le prônoient et le fêtoient à l'envi. Et à cette occasion, pourquoi tairois-je un fait qui m'est personnel ? il n'est pas étranger à ces mémoires. Le prince Louis, depuis cardinal de Rohan, comme issu de la maison souveraine de Bretagne, crut devoir, non encenser l'idole du jour, mais marquer attention à un des premiers magistrats d'une province où avoient régné ses ancêtres ; il invita M. de la Chalotais à dîner. Le prince, outre ses parens et des personnes du plus haut rang, avoit rassemblé à sa table des parlementaires et des membres de l'académie française, dont il étoit, tels que MM. de Buffon, Duclos, d'Alembert, Marmontel ; j'avois l'honneur, n'importe à quel titre, d'être du nombre des convives Quelqu'un voulant faire sa cour à l'auteur présumé du compte rendu à la

mode, fit tomber la conversation sur les jésuites. M. de la Chalotais, qui savoit sa diatribe par cœur, en fit fort bien les honneurs : l'institut y fut dépecé de manière à le méconnaître. Le prince Louis s'aperçut que le respect seul me retenoit dans le silence. J'avois fait pour lui, quelque temps auparavant, un petit travail qui démontroit à quel point l'ouvrage du magistrat breton avoit tronqué, altéré et falsifié cet institut. Interpellé par le prince et provoqué ensuite par M. de la Chalotais lui-même, je me trouvai tout à coup entré en lice avec ce redoutable athlète. Le combat, commencé avec sang-froid et sans fiel, se prolongea avec chaleur d'une manière très-pressante, sans néanmoins manquer aux égards qui étoient dus. L'issue n'en fut pas heureuse pour le *Compte rendu*. L'*Institut*, édition de Prague, et le *Compte rendu*, furent apportés et confrontés : les altérations étoient palpables. L'extrême embarras du procureur général fut remarqué par tous les assistans ; il sortit, pour ne point entendre sans doute les réflexions que cette vérification faisoit naître. Le triomphe de

l'*Institut* fut complet, et l'on parut persuadé que M. de la Chalotais n'étoit point l'auteur de son *Compte rendu*.

Les différens écrits dont je viens de parler en enfantèrent d'autres sur la morale des jésuites, sur leurs casuistes, sur les dangers de leur obéissance aveugle à un général étranger, dévoué par état aux idées ultramontaines; on y sema toutes les calomnies puisées dans les écrits des protestans, des jansénistes et des philosophes du jour; on rassembla, par ordre des parlemens, des extraits de l'institut et des livres de morale des jésuites; les extraits, pour produire l'effet désiré, étoient altérés, tronqués, et même falsifiés : ce fut un déluge d'écrits qui inonda l'Europe. Les jésuites et leurs partisans sentirent enfin la nécessité de rompre le silence et de paroître dans une arène où on les attaquoit avec trop de succès : leurs solides réfutations et leurs victorieuses apologies parurent enfin. *Le Mandarin chinois*, *l'Examen impartial*, *l'Appel à la raison*, *le Coup d'œil*, *l'Apologie de l'Institut*, ouvrages faits pour placer leurs auteurs dans la classe des ex-

cellens écrivains, portaient la conviction jusqu'à l'évidence ; on y démasquoit toutes les manœuvres iniques et toutes les batteries souterraines employées par la haine et la mauvaise foi pour entraîner l'opinion publique contre les jésuites. Mais leur perte était jurée : le parlement de Paris, chambres et pairs assemblés, prononça leur destruction au mois d'août 1762 : les autres parlemens, excités sourdement par les ministres esclaves de l'animosité de madame de Pompadour, donnèrent successivement le même arrêt.

Arrêt du parlement de Paris, qui détruit les jésuites.

La société, ébranlée ainsi par une magistrature aussi prépondérante, ne vit plus de salut pour elle que dans l'autorité du roi. Louis XV, sollicité par le pape, par l'archevêque de Paris, le sage et inflexible Beaumont, par les évêques de France, assemblés par ordre de S. M. pour donner leur avis sur l'*institut*, la doctrine et l'utilité des jésuites, et plus encore peut-être par son propre penchant, donna un édit motivé pour leur conservation. Cet édit fut envoyé à tous les parlemens du royaume ; il ne fut enregistré nulle part. Le ministère,

Édit du roi qui les conserve.

qui trompoit le roi, avoit trop bien su prendre ses précautions pour déterminer le refus de ces compagnies souveraines et faire ainsi échouer la bonne volonté du monarque. On parvint même à lui persuader que l'intérêt de sa propre sûreté exigeoit qu'il renvoyât les confesseurs jésuites de la cour, et qu'il ne mît plus d'obstacle aux arrêts unanimes des parlemens. On ne cessoit de lui répéter que le peuple éclairé ou séduit par les *comptes rendus* avoit fortement épousé la cause des parlemens; qu'en usant d'autorité pour conserver les jésuites en France, on s'exposoit à voir renouveler l'horrible assassinat du 5 janvier, où le fanatique Damiens avoit, malgré la garde qui environnoit S. M., pénétré jusqu'à elle, en lui portant un coup de stilet qui heureusement n'avoit pas été mortel. La famille royale, si dévouée aux jésuites, mais alarmée par toutes ces insinuations, engagea elle-même ces Pères à céder au torrent.

Jésuites confesseurs renvoyés de la cour.

La reine avoit alors près d'elle deux jésuites polonais, dont l'un, le Père Brigansesky, étoit son confesseur : leur qualité d'étranger ne les mit pas à l'abri des arrêts

qui proscrivirent le régime et l'habit de la société en France. La reine réclama avec instance la conservation de leurs personnes comme nécessaire à la tranquillité de sa conscience; la marquise de Pompadour, consultée par le ministre qui faisoit mouvoir les parlemens, crut devoir y déférer; ils furent ainsi conservés à la cour, mais sous l'habit de prêtres séculiers, jusqu'à la mort de la reine. Cette mort suivit d'assez près celle du roi Stanislas. Marie Lezczinska, dont toute la vie n'avoit été qu'une préparation à la mort, vit arriver ses derniers momens sans que la sérénité de sa belle âme en fût troublée : le roi et ses enfans fondoient en larmes autour de son lit, lorsque l'évêque de Chartres, son grand aumônier, lui administra les derniers sacremens. Elle conserva sa tête et sa raison jusqu'au dernier soupir, et expira doucement en prononçant les noms de Jésus et de Marie. Le roi, qu'on avoit arraché à un spectacle si déchirant, dit en apprenant sa mort : « Je perds une épouse dont je n'ai jamais eu à me plaindre..... » Les jésuites détruits, perdirent en elle une protectrice

Mort de la reine.

généreuse qui leur prodiguoit tous les secours de la charité la plus active : elle voulut même que ses bienfaits les suivissent après sa mort. Elle confia, par son testament, des fonds considérables à madame Adélaïde, sa fille, pour suppléer à la trop modique pension de sept cents livres que les parlemens avoient accordée aux vieillards.

La marquise de Pompadour jouissoit enfin du succès de ses coupables manœuvres : sa haine triomphoit. En vain Rome et l'archevêque de Paris frappèrent-ils d'excommunication les parlemens qui avoient emprunté la fraude et le mensonge pour calomnier et détruire un institut déclaré *pieux* par le concile œcuménique de Trente, canonisé par les saints personnages que l'Eglise a placés sur ses autels, et universellement révéré par les fruits de bénédiction que les enfans d'Ignace ont porté dans les deux mondes ; en vain le corps des évêques de France assemblé avoit-il, par un écrit public et signé, comblé d'éloge l'institut et la doctrine des jésuites, et démontré leur grande utilité pour l'enseignement public et la conservation des bonnes mœurs ;

Le dauphin. en vain le dauphin, ce prince si regretté et si digne de l'être, dont il a été dit « que sa mort avoit révélé le secret de sa vie, » prévoyant la perte irréparable qu'alloient faire en France la religion et l'éducation; en vain chercha-t-il, par tous les moyens que peuvent inspirer le zèle de la piété et l'amour de l'Etat, à ramener l'opinion, et à retarder la chute d'un ordre si précieux; tout fut inutile : soit complaisance excessive pour une maîtresse qui ne pardonnoit pas; soit crainte d'un nouveau Damiens; soit tout autre motif, Louis XV consomma lui-même cette ruine en 1764, par un édit qui, sans adopter ni le langage, ni le blâme, ni les motifs des arrêts des cours souveraines, supprimoit simplement la société des jésuites dans ses états. Cet édit étoit favorable aux particuliers. Ils pouvoient être employés dans le ministère et à l'éducation; ce qui paroissoit bien opposé aux arrêts des parlemens. On assure même qu'on ne parvint à arracher cet édit à Louis XV, qu'en lui persuadant que par là il soustrayoit les particuliers jésuites aux humiliantes proscriptions prononcées contre eux

par les parlemens. Cet édit d'extinction fut reçu avec enthousiasme par les ennemis de la société; les gens de bien en furent consternés : Rome et les évêques de France en gémirent, ainsi que tous ceux qui ne partageoient pas les animosités réunies de la marquise, du jansénisme et de la philophie moderne. En conséquence, les biens des jésuites furent vendus et dilapidés, leurs rares et précieuses bibliothèques dispersées, et la dette des Lioney ne fut pas payée; elle n'avoit été que le prétexte qui devoit servir à faire éclater cette fâcheuse explosion. Les colléges furent confiés partie à des religieux, partie à des séculiers; aux oratoriens près, qui, du vivant des jésuites, étoient les dignes rivaux des succès littéraires de la société, tous ces nouveaux maîtres, plus occupés de la rétribution accordée à leurs places que des progrès de leurs élèves, négligèrent la partie la plus essentielle de l'éducation, celle des mœurs et de la religion. L'encyclopédiste d'Alembert dit lui-même, dans une de ses lettres au roi de Prusse, qu'il fut chargé de procurer des professeurs pour un grand nombre de col-

léges : que pouvoit-on attendre d'un tel choix ? N'est-ce pas de cette fâcheuse époque que nous devons dater l'altération et la corruption des principes qui ont fait éclore notre malheureuse révolution ? En effet, qu'est-il arrivé, quand on a eu sappé les fondemens de l'autel et du trône ? On a tellement désorganisé la France au moral et au physique, que de la nation la plus polie, la plus éclairée de l'univers, on en a fait un peuple d'athées, de scélérats et de tigres altérés de sang.

La persécution en France ne s'arrêta pas à la suppression de la société ; elle poursuivit à toute outrance les individus, quoique, de l'aveu de leurs ennemis, ils ne fussent personnellement coupables d'aucun délit. Les jésuites prêtres et profès vivoient isolés dans leurs familles, ou chez leurs amis, sous l'habit de prêtres séculiers ; les évêques les employoient dans le ministère ; leurs succès dans les confessionaux et dans les chaires évangéliques, faisoient souvent éclater les regrets de les avoir supprimés : leurs livres apologétiques augmentoient le nombre de leurs partisans. Les jansénistes

et les philosophes (car la marquise de Pompadour étoit morte comme elle avoit vécu), alarmés, imaginèrent un moyen de rendre inutiles leurs talens et les effusions de leur zèle. Cette cabale réunie rédigea un arrêt qui fut adopté d'abord par le parlement de Paris, et bientôt après par toutes les autres compagnies souveraines. Cet arrêt exigeoit des jésuites, pour pouvoir travailler dans le ministère, et même pour pouvoir résider en France, un serment qui les faisoit abjurer leur institut et approuver les odieuses qualifications dont les parlemens avoient cherché à l'entacher. Ceux qui l'avoient suggéré savoient bien que jamais les jésuites ne voudroient se couvrir d'une telle infamie, et par là ils chassoient de France des hommes qui, quoique disloqués, y trouvoient encore trop d'ascendant. L'événement a justifié cette persuasion : les jésuites, pleins de religion et d'honneur, ont préféré l'expatriation, et la perte de la modique pension de 400 livres qu'on leur avoit laissée, à l'opprobre d'un pareil serment. Quelques-uns, néanmoins, entraînés par leurs familles et par leurs amis, ou séduits par les

secrètes restrictions qu'on leur permettoit, prononcèrent ce serment, qui devint un triomphe pour la secte persécutrice ; mais le nombre en fut si petit, que la gloire de la société en devint encore plus éclatante. Dans ce petit nombre, un seul fit quelque sensation : ce fut le jeune P. Cerutti. Ce ne sera pas sortir du cercle de ces Mémoires que de faire connoître un homme avec qui, avant ses écarts, j'ai été intimement lié.

Cerutti.

Ce jeune jésuite, né à Turin, professoit à Lyon ce qu'on appeloit les basses classes, lorsque les premières secousses des parlemens ébranloient l'édifice de la société ; il avoit dès lors le talent d'écrire avec intérêt ; à vingt ans, il avoit remporté le prix d'éloquence à l'académie française : son style rapide attachoit le lecteur par son brillant coloris, et par une diction persuasive. On le crut propre, malgré son âge, à écrire l'apologie des jésuites. Le P. de Menou, homme d'un rare mérite et bien capable de diriger le travail du jeune compositeur, le fit venir à la maison des Missions de Nancy, dont il étoit le supérieur. Le plan de cette apo-

logie fut concerté avec des hommes de génie ; de laborieux coopérateurs en préparèrent les matériaux. Ce fut avec ces armes que le P. Cerutti descendit dans l'arène, et à l'âge de vingt-deux ans il immortalisa sa plume et son nom par un ouvrage intitulé : *Apologie de l'institut des Jésuites.* La vérité, environnée de tout son éclat, y dissipe les prestiges amoncelés par la haine et la mauvaise foi, pour entacher et dégrader le chef-d'œuvre de la politique chrétienne et religieuse. La renommée de cette apologie et ses succès inspirèrent à M. le Dauphin le désir d'en connoître l'auteur. Ce prince le fit venir à Versailles. Le P. Cerutti en fut accueilli avec des témoignages de bonté et de générosité dont il n'auroit jamais dû oublier la cause et le motif. Le dauphin lui fit une pension de mille écus ; la princesse de Carignan le logea chez elle au Luxembourg, et pourvut à son entretien. L'abbé Cerutti, car il prit alors cette dénomination, étoit d'une taille avantageuse et d'une figure très-attrayante ; sa conversation avoit tous les charmes d'une ame sensible et d'un es-

Apologie de l'institut des jésuites.

prit cultivé par la littérature. Tant que vécut M. le Dauphin, on ne le vit donner dans aucun écart; mais après la mort de ce prince, il se concentra dans une société du grand monde, où l'on se piquoit d'avoir secoué tous les préjugés; son cœur, tendre et facile, se trouvant au milieu des attraits et des piéges de la séduction, oublia insensiblement ses principes et ses devoirs. La comtesse de T., sœur du duc d'A., parut prendre à ce jeune débutant le plus vif intérêt: il devint dès lors le serviteur assidu de cette femme, connue par les dangereux agrémens de son esprit et par son hétérodoxe philosophie. Ce fut à cette époque qu'on exigea de tous ceux qui avoient porté l'habit de jésuite, le serment parlementaire. Je sais que quand on lui en fit la signification, son premier mouvement fut un refus d'indignation; il sentit que l'auteur connu de l'*Apologie de l'Institut*, ouvrage à qui il devoit sa fortune et sa considération, ne pouvoit, même aux yeux de la philosophie, que se couvrir d'opprobre, en abjurant un institut qu'il venoit de défendre avec tant d'éclat et de succès. Les

instances, les larmes de la personne qui l'avoit subjugué, commencèrent à l'ébranler. Enfin il se laissa entraîner par la duchesse de Grammont, sœur du duc de Choiseuil, qui se réunit à la comtesse de T., son amie. L'abbé Cerutti fut conduit par ces dames chez l'abbé Terray, conseiller, désigné commissaire pour recevoir le serment : là il le prononça et le signa, mais avec des restrictions qu'il crut suffisantes pour mettre son honneur à couvert. Cette coupable démarche, devenue publique, rendit l'abbé Cerutti l'objet du mépris des honnêtes gens et de ses vrais amis : le roi même, dès qu'il en fut informé, l'exila du royaume; juste punition d'un parjure qui ne le mit pas à l'abri du bannissement qu'il avoit voulu éviter.

Je ne suivrai point cette brebis égarée dans ses nouveaux écarts : je dirai rapidement qu'après quelques années de séjour en Hollande, il obtint la permission de revenir en France : il avoit alors quitté, n'étant que tonsuré, un état et un uniforme qui n'honoroit ni par ses principes ni par ses mœurs. Attaché depuis au char

de la vieille duchesse de Brancas, avec laquelle il étoit, a-t-on dit, secrètement marié, il a donné, d'une manière indécente, dans tous les travers d'un homme immoral, cherchant à secouer les torches de l'impiété et de l'irréligion sur tout ce qui sortoit de sa plume. Nommé député de la ville de Paris à la seconde législature, il étoit un des principaux auteurs de la *Feuille Villageoise*, écrit infernal, où Satan lui-même paraît avoir distillé le venin de sa haine contre la Divinité et ses ministres. Il paroissoit jouir du fruit de ses crimes par le malheureux succès de cette feuille trop répandue, lorsque la justice divine l'a fait expirer, après une très-courte maladie, au milieu des convulsions du blasphême et de l'impénitence finale, au moment même où ses motions anti-chrétiennes étoient accueillies, et lui donnoient l'espoir de jouer un grand rôle dans la seconde législature.

La marquise de Pompadour n'étoit plus; mais son ame vindicative revivoit toute entière et même encore avec plus d'acharnement dans un de ses plus intimes favoris, le duc de Choiseul, qu'elle avoit élevé au

ministère. Ce ministre a trop influé dans la destruction des jésuites pour ne pas donner ici un abrégé de sa vie. Si je ne l'ai pas encore mis en scène, c'est que devant en parler avec détail, je n'ai pas voulu interrompre la chaîne des faits.

Le duc de Choiseuil étoit issu d'une des plus anciennes maisons de Bassigny, établie depuis long-temps en Lorraine. Son père, qu'on appeloit le vieux marquis de Stainville, vivoit assez obscurément à Paris des bienfaits du grand duc de Toscane, François de Lorraine, devenu empereur : il étoit le ministre de ce prince pour le grand duché de Toscane. Le duc de Choiseuil n'étant encore que marquis de Stainville et colonel de Navarre, jeune, sémillant, et de la plus grande amabilité, trouva le secret de couvrir la médiocrité de sa fortune par des emprunts et des dettes que tout son patrimoine n'auroit pu acquitter. Son esprit et sa galanterie en ayant fait un héros de toilette chez les dames du plus haut parage, il eut le talent de se créer de grandes ressources et de plaire à madame de Pompadour. Cette haute faveur le menoit à tout. Le duc de Choiseuil.

La marquise le destina dès lors pour jouer un des premiers rôles à la cour ; dans cette vue, elle crut que la carrière diplomatique, plutôt que celle des armes, seroit un moyen plus prompt ; mais pour ne pas encore afficher son goût et sa prédilection, et ne point causer d'ombrage au roi, elle conseilla au jeune colonel de Navarre d'intéresser M. de Rouillé, ministre des affaires étrangères. Il y réussit en faisant assidûment sa cour à madame de Rouillé. Bientôt il fut proposé et agréé pour l'ambassade de Rome. De là il passa à celle de Vienne, d'où il fut appelé pour être adjoint à l'abbé, depuis cardinal de Bernis, qui avoit succédé à M. de Rouillé dans le ministère des affaires étrangères. Le cardinal de Bernis ne tarda pas à être disgracié : outre les causes connues de sa disgrace, la marquise se plaignoit de sa lenteur pour accélérer la perte des jésuites, comme il l'avoit promis ; son successeur se mit bientôt en mesure pour ne pas mériter le même reproche.

Le marquis de Stainville ne se vit pas plutôt seul au timon des affaires étrangères, qu'il s'occupa des moyens de franchir

les degrés qui devoient le conduire au sommet des honneurs et du pouvoir. La marquise de Pompadour ne lui refusoit rien. On le vit tout à coup, et par une succession rapide, duc et pair de Choiseuil d'Amboise, ministre de la guerre et des affaires étrangères, plaçant son cousin, le comte de Choiseuil, à la marine, en s'y réservant une influence; reprenant la marine et donnant au comte de Choiseuil les affaires étrangères, en gardant pour lui la correspondance avec l'Espagne et le Portugal; appelant au contrôle général le conseiller de Laverdy, pour être par lui maître du trésor royal, et jouant ainsi le rôle de premier ministre. Tout étoit de concert avec la marquise, qui se plaisoit à régner par lui.

Tandis qu'il établissoit ainsi sa domination, la France et l'Angleterre étoient en guerre. Las des hostilités qui nous faisoient perdre nos possessions dans l'Inde et le Canada, voyant que la gloire de son ministère se ternissoit par la supériorité et les victoires de nos ennemis, il se hâta de faire la paix humiliante de 1763. Cette paix a immortalisé le nom et la renommée de

Pitt, premier ministre d'Angleterre, connu depuis sous le nom de lord Chatam; elle assuroit notre marine et le port de Dunkerque au cabinet de Londres. La signature de ce honteux traité valut au comte de Choiseuil le titre de duc et pair de Praslin : le duc de Choiseuil sacrifia ainsi les intérêts de la France et la gloire de son souverain à l'agrandissement de sa maison; mais il avoit besoin du calme de la paix pour achever l'édifice de son ambition. Louis XV ne vouloit pas de premier ministre; mais son dégoût pour le travail et son penchant pour les plaisirs laissoient flotter les rênes du gouvernement entre les mains de ses ministres. Le duc de Choiseuil avec un travail facile et le propos tranchant, sut habilement s'en saisir; il se vit bientôt revêtu de tous les pouvoirs de premier ministre sans en avoir le titre. Son caractère, excessivement confiant, le portoit à tout entreprendre pour son élévation; le succès couronnoit son audace. Il voulut être colonel général des Suisses et Grisons, place qu'on ne donnoit plus qu'aux princes du sang ou aux princes de maisons souverai-

nes ; il le fut, après la mort du comte d'Eu, malgré la promesse faite au prince de Soubise, ami du roi. Tant que vécut madame de Pompadour, Choiseuil se servit avec adresse et avec empire de la faveur de cette femme, qu'il avoit subjuguée, pour mettre tous les départemens dans sa dépendance. Dès qu'elle fut morte, le crédit personnel du ministre s'éleva à un tel degré, qu'il devint l'arbitre et le dispensateur de toutes les grâces. Il n'a pas échappé au soupçon, bien ou mal fondé, d'avoir contribué à hâter le trépas de cette maîtresse absolue dont Louis XV parut si aisément se consoler. Sans doute, a-t-on dit, le duc de Choiseuil étoit las de régner en sous-ordre. Tout le cours de son ministère est une preuve de son excessive ambition et de son peu de délicatesse dans le choix des moyens : sa marche a été celle du plus décidé machiavéliste. Ses partisans ont vanté ses talens politiques ; mais qu'a-t-il fait pour la gloire et le bonheur de la France ? Il fit tout pour ses parens, ses amis et ses maîtresses ; sa prodigalité lui donna des prôneurs ; il épuisa les trésors de l'Etat. Nous lui devons les progrès effrayans de ce malheureux *déficit*, [illegible] des états-généraux et du bouleversement de la monarchie. Ce nouveau maire du palais se croyoit nécessaire et inébranlable, lorsque les charmes de la fameuse du

Barry, qu'il bravoit par système, le firent disgracier au moment où il s'y attendoit le moins. Exilé dans sa superbe terre de Chanteloup, il s'y rendit en triomphe, environné du cortége de ses nombreux amis. La cabale Choiseuil cria à l'anathème contre la cabale qui faisoit, disoit-on, sacrifier un grand homme d'Etat, afin de donner le sceptre de la faveur à une fille prostituée, dont les ennemis du duc se servoient pour entraîner sa chute. D'inutiles intrigues, sans cesse renouvelées, ne purent le ramener au ministère sous le règne suivant; mais après la mort de Louis XV, il obtint la permission de revenir à Paris; il y vécut dans l'opulence et les plaisirs. Un excès de débauche avec une actrice de la comédie italienne le conduisit rapidement au tombeau. Sa mort fut semblable à sa vie; il ne voulut entendre parler ni de Dieu ni de ses ministres. « Je veux, dit-il dans son testament, que sur ma tombe on plante un cyprès au lieu d'une croix. » Il étoit à l'agonie lorsqu'un prince (1) se présente pour demander de ses nouvelles; le suisse, les yeux baignés de larmes, répond : « Ah! mon prince, à moins d'être devant Dieu, il ne peut être plus mal.... » Naïveté rare.

(1) Le P. de Luxembourg, de qui je tiens cette anecdote.

de sens, qui, sans que le bon suisse s'en doutât, désignoit la place que l'âme du moribond devoit occuper au delà du trépas. Ce rapprochement de la vie et de la mort du duc de Choiseuil étoit nécessaire pour compléter son portrait, et pour mieux faire connoître l'ennemi trop puissant qui a préparé et consommé la ruine des jésuites. Dès qu'il fut en place, il seconda de toute son activité et de son influence les agens que la vengeance de la marquise de Pompadour avoit suscités contre la société d'Ignace de Loyola. Les ressorts secrets qu'il fit jouer donnèrent l'impulsion et la plus grande force aux manœuvres ourdies pour sa destruction. Il étoit l'ame de la ligue de la philosophie, du jansénisme et des parlemens; il en dirigeoit les mouvemens, pour amener, malgré le roi, la chute d'un ordre que le monarque estimoit et vouloit protéger. Cette grande animosité devoit avoir une cause; on ne peut haïr avec cet acharnement et cette persévérance, que quand une offense personnelle a, pour ainsi dire, imbibé le cœur du fiel de la vengeance. Le duc de Choiseuil justifioit ses poursuites en racontant une anecdote qu'il disoit personnelle. « J'étois, disoit-il, ambassadeur à Rome. Dans un entretien que j'eus avec le général des jésuites, quel fut mon étonnement, lorsque j'appris de lui la manière

dont je m'étois expliqué sur sa société dans une conversation que j'avois eue à Paris! Nous savons tout, m'ajouta-t-il; nous connoissons parfaitement nos amis et nos ennemis, et nous avons de puissans moyens pour découvrir ce qu'il nous est intéressant de savoir. Je me suis convaincu depuis que le général des jésuites, au moyen du vœu secret qui lie toutes les volontés de ses religieux à la sienne, est instruit de tout ce qui se passe, et dans les cabinets des princes, et dans l'intérieur des familles; j'ai jugé dès lors qu'une société de cette trempe étoit, dans un Etat, un mal dangereux qu'il falloit se hâter d'extirper. » Ce propos du duc de Choiseuil, qu'il a souvent répété, contient-il une fable ou une vérité? Le caractère connu de ce ministre, et la sainte simplicité du Père Ricci, alors général des jésuites, ont fait présumer à ceux qui ont bien connu l'un et l'autre, que ce religieux pouvoit y avoir donné lieu; mais que le duc, à qui la vérité ou le mensonge étoient indifférens, en avoit dénaturé le fond et inventé les accessoires.

Je vais révéler à mes lecteurs la vraie cause de cette grande animosité : je la tiens de bonne source. M. de Choiseuil étoit, ainsi que la marquise, intéressé à la laisser ignorer. Mgr. le Dauphin avoit connu, par des voies sûres, les démarches sourdes, les

manœuvres secrètes, et les profusions en grâces et en or de M. de Choiseuil, faites de concert avec la marquise de Pompadour, pour entraîner les parlemens, et hâter la suppression des jésuites, pour laquelle Louis XV continuoit à marquer la plus forte répugnance. Ce prince juste, et si digne des regrets de la nation françoise, fut indigné de ces trames souterraines, les révéla au P. Griffet, jésuite, qu'il honoroit de sa confiance. Le danger parut imminent : il fut convenu qu'on en instruiroit le roi. Le P. de Neuville, écrivain élégant et nerveux, fut chargé de la rédaction du mémoire à présenter à ce monarque. Ce mémoire, dont j'ai vu la minute, étoit de la plus grande énergie; les pratiques et les profusions du ministre y étoient dévoilées, ainsi que l'abus de l'autorité dont il étoit le dépositaire : la peinture en étoit si frappante et si vraie, que le renvoi du duc et sa disgrâce paroissoient inévitables. Le Dauphin remit lui-même cet écrit à son père. Le monarque, naturellement juste, malgré ses excessives foiblesses, fit éclater son indignation ; mais où ? dans le cabinet de la marquise de Pompadour, en lui reprochant d'avoir appelé au ministère un homme d'un caractère aussi pervers et aussi dangereux. La marquise joua son rôle en femme exercée dans l'art de feindre

dre, ne chercha point d'abord à justifier l'accusé; mais parvint à persuader au roi qu'il y auroit de l'injustice à condamner et à punir son ministre sans l'avoir entendu. Le duc de Choiseuil fut donc appelé. Louis XV, dont l'ame étoit encore émue, exigea qu'il lût lui-même le mémoire tout haut. Le ministre n'en parut pas troublé, cria à la calomnie, et demanda à se justifier. Plût à Dieu, pour les jésuites et pour la France, qu'on l'eût pris au mot! on auroit été autorisé à déchirer le voile qui couvroit ce foyer de turpitude. La maîtraisse, compromise, s'unit à lui, et, n'importe comment, parvint à savoir que ce mémoire avoit été présenté par Mgr. le Dauphin, et composé par le P. de Neuville que le roi, apaisé, s'étoit refusé de faire connaître. Alors, avec les cris du mécontentement, les plus vives instances furent employées pour être autorisé à faire éclater une justification nécessaire. C'étoit un piége tendu à la pusillanimité du monarque qui redoutoit les suites de cette publicité. Enfin, et pour abréger des détails qui ne peignent que trop bien et l'ascendant de la maîtresse et l'asservissement de la passion qu'elle savoit prolonger, le roi jeta le mémoire au feu en exigeant qu'on garderoit sur cet objet le plus profond silence. Les coupables le désiroient; mais,

dès ce jour, ces ames vindicatives conjurèrent la perte du Dauphin, et l'anéantissement de ses protégés : effectivement à dater de cette époque, Mgr. le Dauphin, calomnié sans cesse près de son père, perdit sa confiance; à dater de cette époque, une maladie lente, dont il connut la cause, le conduisit insensiblement au tombeau. Les gens de l'art y découvrirent les traces d'un poison lent, mais infaillible. Je ne veux ni réveiller ni accréditer les soupçons qui en ont fait présumer l'auteur; mais j'ai ouï dire à l'empereur Joseph II, dans un entretien familier chez la princesse douairière d'Esterhasy qui m'honoroit de ses bontés, que de fortes présomptions s'élevoient contre le duc de Choiseuil (1). Quoi qu'il en soit, à dater de cette époque, ce ministre, devenu maître des délibérations des parlemens, obtint d'eux les arrêts qui opérèrent successivement la destruction de la société en France.

L'édit de suppression des jésuites, arraché en 1764 à Louis XV par le duc de Choiseuil, quoiqu'adopté par les parlemens du royaume, ne fut pas d'abord enregistré au conseil souverain d'Alsace. Cette cour, d'après le vœu de la province, vouloit con-

(1) Ces présomptions ne sont appuyées sur aucun fondement raisonnable, et les mœurs douces du duc de Choiseuil le rendoient incapable d'un crime aussi lâche qu'atroce. (*Note de l'Editeur.*)

server les jésuites. Le ministre, habitué à voir tout plier sous ses volontés, fut mortifié de cette résistance ; il savoit bien que le roi ne consentiroit pas à des lettres de jussion pour l'enregistrement forcé d'un édit donné à regret ; toutes ses tentatives pour gagner ou corrompre les chefs et les membres influens de cette compagnie, n'eurent aucun succès. Le premier président de Klinglin demeura sourd à ses propositions. Persécuté sous divers prétextes, et à force de désagrémens cet austère magistrat se vit contraint de donner sa démission. Maître d'une charge aussi ambitionnée, le ministre la donna à un membre de cette compagnie, sous la promesse de faire enregistrer l'édit de suppression. J'ai connu ce nouveau premier président, d'un esprit et d'un talent médiocre, mais ayant la réputation d'un travailleur et d'un juge intègre : cette dignité ainsi acquise n'altéra-t-elle pas la sévérité de ses principes ? Sa nomination avoit d'abord étonné sa compagnie qui ne s'attendoit guère à le voir à sa tête. L'édit de suppression fut bientôt reconnu comme la cause d'une semblable promotion. Cependant l'enregistrement de cet édit n'en éprouva pas moins de fortes oppositions ; enfin le nouveau premier président, très-accueilli par le duc de Choiseuil, et devenu le canal des grâces pour sa compagnie, parvint enfin, quoiqu'avec peine, à

obtenir assez de suffrages pour cet enregistrement qui tenoit si fort à cœur au ministre dominant. Ainsi se consomma la destruction des jésuites en Alsace; néanmoins l'estime et la vénération pour ces religieux supprimés étoient si profondément enracinées, qu'à Colmar et à Strasbourg on leur continua, sous l'habit de prêtres séculiers, l'enseignement de la jeunesse et les fonctions du saint ministère.

Les jésuites, supprimés dans toutes les provinces du royaume, subsistoient encore en Lorraine; ils y avoient une maison de noviciat, une université, un pensionnat et plusieurs colléges et établissemens; un grand nombre de ces religieux y avoient reflué de la France. Stanislas, beau-père du roi, étoit alors duc de Lorraine et de Bar. Ce pieux monarque auroit voulu pouvoir y rassembler tous les enfans d'Ignace que la persécution proscrivoit ailleurs; sa bienfaisance et sa libéralité pourvoyoient aux besoins de ces nouveaux venus; son estime et sa généreuse protection consoloient, autant que possible, les jésuites ses sujets de la proscription de leurs frères.

Le roi Stanislas, duc de Lorraine.

Si la Providence avoit prolongé les jours de ce prince, si digne de vivre et de régner, la société d'Ignace auroit trouvé un asile en Lorraine; mais un accident cruel en abrégea tout à coup le cours. Quoique avancé en âge, ce monarque jouissoit en-

core d'une santé robuste. Il n'avoit jamais porté de robe-de-chambre ; la reine, sa fille, lorsqu'elle vint le visiter, lui en fit agréer une bien ouatée, faite par elle-même. Il la portoit par sentiment. Un jour, appuyé sur sa cheminée, lisant avec beaucoup d'attention, une étincelle s'attache à la ouate de sa robe-de-chambre ; le feu prend ; Stanislas ne s'en aperçoit que quand la robe-de-chambre se trouve tout enflammée ; il jette un grand cri ; on accourt ; mais le feu avoit déjà pénétré jusqu'au corps qui n'étoit plus qu'une grande plaie quand le feu fut éteint. Le roi, expira peu de jours après au milieu des plus vives douleurs, pleuré et regretté de tous ses sujets, dont il étoit le père. Les jésuites perdirent en lui un protecteur zélé ; ses Etats étoient en effet le seul port qui leur restât en France après leur naufrage. A peine ce monarque eut-il les yeux fermés, que la Lorraine, en vertu du traité de Vienne, fut réunie à la monarchie française. Dès ce moment, le duc de Choiseuil s'occupa des jésuites qui y existoient encore. Les magistrats, qui composoient la cour souveraine séante à Nanci, paroissoient déterminés à les conserver : le ministre sentit qu'il lui seroit très-difficile de vaincre leur résistance ; aussi ne parut-il faire aucune tentative pour les gagner. Il prit une voie qui lui réussit : il fit un pont d'or au premier

président qui donna sa démission. Il fut remplacé par un jeune magistrat de Dijon, qui, avec du caractère, de l'esprit et de l'ambition, avoit le talent de la persuasion : ce fut l'instrument dont M. de Choiseuil se servit pour assimiler la Lorraine au reste de la France. M. de Cœur-de-Roy, en grande faveur auprès du ministre, et avec le grand art de ne point se laisser pénétrer, sut bientôt s'attirer l'estime et la confiance de sa compagnie, en paraissant partager les sentimens de ses confrères pour la société des jésuites ; mais il conseilla au ministre de faire envoyer un huissier de la chaîne en Lorraine, pour y saisir tous les biens des jésuites, au nom des créanciers des Lioney, en vertu des arrêts que ceux-ci, avoient obtenus au parlement de Paris. Il assura que cette voie judiciaire le mettroit à portée de faire sentir à sa compagnie la nécessité d'enregistrer l'édit de suppression, comme le seul moyen de conserver les fondations faites en faveur de l'enseignement. Ce moyen réussit ; les biens furent saisis. Le parlement de Lorraine intervint ; le premier président présenta l'enregistrement de l'édit de suppression comme le seul moyen de conserver, en Lorraine, l'université, les colléges et les établissemens consacrés au bien public. Ses regrets sur la perte des jésuites donnoient le plus

M. de Cœur-de-Roy, premier président du parlement de Lorraine.

grand poids à ses insinuations. Son éloquence, et les grâces de la cour, distribuées avec discernement, entraînèrent, non l'universalité, mais la majeure partie des suffrages : l'édit fut enregistré. Il fut l'ouvrage, non de la haine, mais de la reconnoissance. M. de Cœur-de-Roy l'avoit promis au ministre ; il tint parole, et reçonnut par là le bienfait de la première présidence.

Ainsi fut consommée, dans toute l'étendue de la monarchie française, la destruction d'un ordre célèbre qui y avoit pris naissance. Ce fut un deuil pour la religion, une perte pour l'État. Les sciences, les lettres, l'éducation et les mœurs se trouvèrent ainsi privées de leurs plus fermes appuis et de leurs plus zélés propagateurs. On ne les a pas remplacés ; leur destruction a été le prélude de tous les malheurs qui ont causé le bouleversement de la France.

De la Destruction des Jésuites en Espagne.

La vengeance du duc de Choiseuil devoit être satisfaite ; la société des jésuites avoit disparu du sol de la France ; mais cette insatiable passion connoît-elle des bornes quand elle croit pouvoir étendre ses rava-

ges ? Ce ministre crut qu'il étoit digne de lui de les faire également disparoître dans les deux hémisphères. Ce vaste projet favorisoit celui qu'il méditoit contre l'autorité du pape et le culte catholique, pour étendre le règne de la philosophie et de l'irréligion : des lettres de sa main en font foi. Bien convaincu que Louis XV, malgré ses foiblesses, ne se prêteroit jamais à l'exécution d'un tel plan, le duc chercha à s'insinuer dans la confiance du roi d'Espagne, Charles III. Le caractère impétueux et tenace de ce monarque, dont la tête, égarée par d'inconcevables superstitions, étoit capable de tous les extrêmes, lui parut propre à l'exécution d'un projet aussi hardi, et à la faire réussir. Rien ne fut donc épargné pour se concilier les bonnes grâces de ce prince. Bientôt le pacte de famille, ouvrage de M. de Choiseuil, unit étroitement les deux monarques de France et d'Espagne et les intérêts de ces deux couronnes devinrent communs ; mais quel fut le premier résultat de ce pacte? Louis XIV avoit employé tous les ressorts de sa puissance et développé avec succès toute la hauteur de son caractère pour assurer au sceptre français la suprématie sur tous les rois de l'Europe. L'ambassadeur de France tenoit, dans toutes les cours, le premier rang après celui de l'empereur. Charles III,

Charles III, roi d'Espagne.

quoique du sang des Bourbons, voyoit avec peine cette prérogative : le duc de Choiseuil, pour captiver ce prince, la lui sacrifia par un article du pacte de famille, et désormais l'*alternative* fut établie pour le rang entre les deux couronnes ; c'est-à-dire que les ambassadeurs de France et d'Espagne ont alternativement le pas et la préséance dans les cours où ils résident, et dans toutes les cérémonies d'honneur et d'éclat. Rien, sans doute, ne devoit jamais séparer une telle prérogative du trône de nos rois : Louis XV ne s'y prêta qu'avec la plus extrême répugnance ; mais le besoin qu'on avoit alors de l'or et de la marine d'Espagne contre les étonnans succès des Anglois dans l'Inde et le Nouveau-Monde, fut le prétexte employé pour faire plier le monarque sous le joug que lui présentoit la politique cachée de son ministre. Cette même politique personnelle, au détriment de notre influence et de notre gloire, le porta toujours à se procurer l'appui des cours de Vienne et de Madrid, contre les intrigues capables de nuire à son crédit ou de lui faire ôter sa place.

Appuyé sur ces deux ancres, il croyoit le vaisseau de son ministère à l'abri des secousses et des orages. Quoi qu'il en soit, le roi d'Espagne, satisfait de se voir l'égal du roi de France, combla de distinctions

et d'honneurs le duc de Choiseuil, et l'admit dès ce moment dans l'intimité de sa confiance. Ce ministre machiavéliste profita bien vite de cette faveur, pour frapper le coup qu'il méditoit contre la société des jésuites. Il imagina de faire fabriquer des lettres secrètes du P. Ricci, général des jésuites : une main habile et exercée sut contrefaire l'écriture de ce religieux. Ces lettres, produit de la plus criminelle immoralité, étoient minutées de manière à exciter dans l'ame de Charles III un sentiment profond de crainte et d'horreur : en le forçant au secret, cette révélation devoit néanmoins lui faire déployer toute son autorité, afin d'anéantir, le plus promptement possible, une société qu'on lui peignoit le poignard à la main pour le précipiter du trône. En effet, dans ces lettres ténébreuses et vraiment infernales, le général Ricci étoit supposé avoir rassemblé les preuves non équivoques de la *bâtardise* de Charles III, et préparé les moyens infaillibles de séparer un jour de la couronne d'Espagne ses possessions dans le Nouveau-Monde, et de rendre la société souveraine et indépendante dans le Paraguay. Cette fable, revêtue de tous les caractères nécessaires pour faire croire à l'atrocité de ce plan, eut son effet. Le monarque espagnol, blessé au vif, sentit tout le

prix d'une aussi extraordinaire découverte. Il prodigua au duc de Choiseuil les effusions de sa sensibilité et de sa reconnoissance. On ne chercha point à vérifier l'authenticité de ces lettres : une telle vérification pouvoit avoir des suites trop dangereuses, et tel fut l'art du scélérat auteur de cette horrible méchanceté, qu'il étoit du plus grand intérêt, pour la partie lésée, d'agir sans se permettre le moindre examen. Charles III sut dissimuler sa profonde indignation; résolu de s'en venger avec éclat, ce prince sentit l'importance de s'y préparer avec le plus impénétrable secret. Il ne le confia d'abord qu'à son ministre favori, le marquis de Montalègre : Campomanès et Monino en furent ensuite les seuls dépositaires. Charles III avoit contracté l'habitude d'admettre ces deux hommes dans sa plus intime familiarité, sans les revêtir d'aucun pouvoir. C'étoit sans doute un besoin pour lui d'avoir des confidens de cette espèce; le premier, sans esprit et sans religion, n'avoit que de l'audace et de l'hypocrisie; le second, plus instruit et plus mesuré, savoit donner l'essor à l'impétuosité et à la témérité de son caractère, quand il croyoit nécessaire de faire parade d'un zèle sans bornes, d'un dévouement absolu au souverain. Nous le verrons être ministre du roi d'Espagne à

Campomanès et Monino.

Rome, élevé ensuite au ministère, sous le nom de comte de Florida Blanca, jouir du plus grand crédit.

Un événement, qui survint alors, ne contribua pas peu à accélérer les effets de l'indignation royale. J'ai lu, dans une dépêche secrète d'un ambassadeur bien instruit, que cet événement avoit été préparé par le duc de Choiseuil et le marquis de Pombal. Pour effrayer le roi d'Espagne et ne lui laisser aucun doute sur les complots des jésuites, ces deux ministres, animés du même esprit de vengeance, agissoient alors de concert. Ils avoient tous deux de grands moyens pour exciter à Madrid une émeute qu'ils seroient toujours les maîtres de diriger de manière à ne lui donner que le cours nécessaire à leurs vues. La populace de cette capitale, qu'on avoit alarmée sur les subsistances, se souleva tout à coup en 1766. Le roi effrayé crut devoir s'éloigner. Les jésuites, objets de la vénération des grands et du peuple, se montrèrent pour apaiser ce tumulte. On crioit dans toutes les rues : Vive les jésuites!.... Ce cri de respect fut sinistrement interprété. Campomanès n'eut pas de peine à persuader à son maître que les jésuites étoient les auteurs secrets de cette subite insurrection. Charles III reparut dans sa capitale aux cris de vive le roi ! mais le

souvenir de sa fuite ajouta au ressentiment qu'il nourrissoit contre les jésuites depuis la prétendue découverte de leur conspiration. « Ma vie, dit-il un jour à Monino, ne peut plus être qu'un supplice tant qu'il existera un jésuite. Je veux promptement me débarrasser de ceux qui sont dans mes Etats; mais comment dois-je y procéder? » Monino, instruit des lois et des formes qu'elles exigent, détermina alors le roi à révéler ce mystère au comte d'Aranda, grand d'Espagne et président du conseil de Castille, la première place de l'Etat. Son concours et sa signature devenoient indispensables pour l'envoi et la prompte exécution des ordres rigoureux destinés à opérer la chute des jésuites; il fut ainsi convenu que le roi lui confieroit le soin de sa vengeance, et qu'à cet effet on s'en rapporteroit à son zèle.

Le comte d'Aranda.

Le comte d'Aranda, comblé de richesses et d'honneurs, jouissoit à Madrid d'une considération qu'il ne devoit ni à son génie ni à sa conduite. Sa place supposoit du caractère et des talens; il en avoit, mais plus pour l'intrigue et les coups d'autorité que pour manier, en homme d'Etat, le timon du gouvernement. Adonné à tous les plaisirs, il a été connu pour s'être livré sans retenue à tous les excès de la dissolution. On l'a prôné comme un grand homme, parce

que la manière dont il a détruit les jésuites en Espagne porte un caractère de singularité qui lui a valu les plus grands éloges de la part de tous ceux qui désiroient cette destruction. La vie qu'il a menée ensuite lors de son ambassade à Paris, et sa conduite ministérielle quand il a été remis, au commencement de notre révolution, à la tête des affaires, ont forcé ses premiers admirateurs à le ranger dans la classe des hommes ordinaires. Tel fut l'homme choisi par Charles III pour être l'instrument de ses vengeances.

Depuis qu'Ignace de Loyola, seigneur espagnol, avoit jeté les fondemens de son ordre, les rois d'Espagne s'étoient empressés, comme à l'envi, d'appeler les jésuites dans leurs vastes Etats, et de les y établir avec une magnificence royale. L'Espagne, le Pérou, le Mexique, le Chili, le Paraguay et les îles Philippines, offroient partout l'édifiant spectacle des nombreux établissemens de cette compagnie. Son zèle, ses travaux, les sueurs et le sang de ses enfans, faisoient prospérer partout les fruits de leur éducation et de leur enseignement, en reculant dans toutes les contrées de l'Amérique, les limites de la domination espagnole et de l'Eglise romaine. C'est aux succès de leurs pénibles et laborieuses missions, que la couronne d'Espagne doit les florissantes colonies du Chili et du Para-

guay, pays, avant eux, peuplés de forêts marécageuses, et de sauvages errans, indépendans et anthropophages. En vain la calomnie a-t-elle inventé des fables et rassemblé des nuages pour obscurcir l'éclat de leurs triomphes apostoliques dans ces contrées arides; en vain des plumes soudoyées ont-elles tenté d'en ternir la gloire; la vérité a fait taire le mensonge; il a été reconnu que les rois d'Espagne n'ont jamais eu, en aucun lieu, des sujets plus braves, plus soumis et plus fidèles que les colons du Chili et du Paraguay. Le saint siége y voyoit revivre les beaux jours de la primitive Eglise; et la persévérante piété de ces nouveaux prosélites, éclairés et formés par les jésuites, consoloit le père commun des fidèles de la défection de tant d'enfans égarés par le schisme et l'hérésie.

Depuis que François de Borgia, duc de Candie, s'étoit dépouillé de ses richesses et de ses grandeurs, pour se revêtir de l'habit de la société; depuis qu'après une vie d'abnégation, pendant son généralat, il eut mérité les honneurs de l'autel; les grands d'Espagne sembloient s'honorer, en voyant leurs enfans devenir, comme jésuites, ou les instituteurs de la jeunesse, ou les propagateurs de la foi dans le Nouveau-Monde. Les plus célèbres universités se glorifioient de les avoir pour maîtres; les évêques les

associoient à leurs travaux; enfin le peuple espagnol et américain s'étoit habitué à les regarder comme ses guides, ses apôtres et ses consolateurs.

Tel étoit encore, au commencement de 1767, l'état florissant de la société des jésuites en Espagne, lorsque tout à coup une main puissante fit crouler ce superbe édifice. Des précautions très-extraordinaires furent prises pour préparer cette chute? Le roi, qui ne vouloit pas qu'on pût se douter à sa cour ni dans ses Etats, du coup qu'il vouloit porter, exigea que le lieu où se rendroient ses quatre affidés fût écarté, afin d'y conférer ensemble dans le plus grand secret, pour déterminer les mesures à prendre, lors de la destruction projetée, soit vis-à-vis le pape, soit vis-à-vis les grands, le clergé et le peuple. Le résultat de ces conférences étoit mis par écrit et porté au roi par le comte d'Aranda. Ce lieu écarté étoit une vieille masure abandonnée, mais encore habitable, où chaque conjuré (car c'étoit ici une vraie conjuration), se rendoit séparément et d'où il sortoit de même. Montalègre, Campomanès, Monino, donnoient leurs avis rédigés ensuite par le comte d'Aranda. Monino, comme plus habile légiste, fut spécialement chargé de la proclamation royale qui devoit annoncer la destruction lorsqu'elle auroit éclaté;

32442

mais le comte d'Aranda voulut être le seul dépositaire du secret pour le mode et le moment de l'exécution. Il fit sentir au roi et à ses trois confidens que, répondant sur sa tête de la promptitude exigée et du succès de cette exécution, lui seul devoit, avec le roi, avoir connoissance des ordres qui seroient expédiés pour parvenir au but désiré. Charles III approuva ce plan, et les trois autres confidens, très-satisfaits de la marque de confiance dont on les avoit honorés, ne parurent pas mécontens de cette exclusion. Voici quel fut le plan d'exécution.

Le cabinet secret de sa majesté catholique fut l'atelier où le comte d'Aranda, seul avec le roi, forgea la foudre qui devoit écraser à la fois tous les jésuites espagnols répandus dans les deux mondes. Tous les ordres à envoyer dans les quatre parties du globe furent minutés, transcrits et expédiés par le seul comte d'Aranda. Ces ordres, signés *Io el rey*, par le roi, et contre-signés par le président du conseil de Castille, étoient si précis, si absolus, qu'il y avoit peine de mort contre quiconque oseroit, ou les interpréter, ou en retarder l'exécution. Chaque paquet, adressé aux gouverneurs généraux des provinces et aux alcades des villes où il y avoit des jésuites, étoit muni de trois sceaux, celui

du roi, celui du conseil suprême de Castille, celui du président de ce tribunal; ce qui caractérise une commission secrète de la plus haute importance. Sur la seconde enveloppe, aussi cachetée des trois sceaux, on lisoit ces mots : « Sous peine de mort, » vous n'ouvrirez ce paquet que le 2 avril » 1767, au jour tombant. » Voici quel étoit le contenu de cet ordre foudroyant : « Je » vous revêts de toute mon autorité et de » toute ma puissance royale pour, sur-le-» champ, sans représentations et sans dé-» lai, vous transporter, avec main-forte, » à la maison ou aux maisons des jésuites; » vous ferez saisir tous les individus reli-» gieux, et vous les ferez transporter comme » prisonniers à *tel port*, dans les vingt-» quatre heures : là ils seront embarqués » sur les vaisseaux à ce destinés. Au mo-» ment même de cette exécution, vous » ferez apposer les scellés sur les archives » de la maison et les papiers des individus, » sans permettre à aucun particulier d'em-» porter avec soi autre chose que ses livres » de prières et le linge de corps strictement » nécessaire pour la traversée. Si après » l'embarquement il existoit encore un seul » jésuite, même malade, fût-il moribond, » dans votre département, vous serez puni » de mort. »

D'après ces ordres, au jour fixé, à l'heure

désignée, la foudre éclata en même temps en Espagne, sur les côtes de Barbarie, au midi de l'Afrique, en Asie, en Amérique, et dans toutes les îles de la monarchie espagnole. Le secret de cette explosion fut si bien gardé, que non-seulement aucun jésuite, mais même aucun ministre, aucun magistrat ne s'en doutoit avant le jour assigné dans toutes les contrées où la couronne d'Espagne avoit des établissemens de la société. Tous les vaisseaux de transport se trouvèrent prêts dans les différens ports indiqués : leurs ordres étoient uniformes. « Commandement » suprême de la part du roi, de se rendre » en droiture dans la Méditerranée, pour » déposer les prisonniers embarqués sur » les côtes de l'Etat ecclésiastique, sans se » permettre, sous peine de mort, sous » aucun prétexte, d'en déposer aucun » nulle part dans la traversée, avec ordre » de garder partout le plus profond secret » jusqu'au débarquement. »

Telle fut la marche suivie par le comte d'Aranda ; il la regardoit comme le chef-d'œuvre d'une politique profondément combinée, et aimoit encore à en parler longtemps après l'événement. Je l'ai connu lorsque, déplacé de sa présidence de Castille, il était ambassadeur de sa cour en France ; c'est de lui que je tiens les détails de la mesure et de la manière dont les

ordres ont été expédiés. Ce secret ne fut confié au duc de Choiseuil, dont on craignoit la légèreté, l'indiscrétion, et les épanchemens d'amour-propre, surtout vis-à-vis des femmes attachées à son char.

Ainsi près de six mille religieux, par un seul trait de plume, furent arrachés à leurs foyers et à leurs respectables fonctions. Quel dut être leur étonnement lorsque, sans se sentir coupables, sans avoir été accusés d'aucun délit, ils se virent tout à coup chargés de chaînes et traités comme des criminels d'Etat! Mais plus le ressentiment a été concentré, plus il est terrible lorsqu'il éclate : tel étoit celui du roi d'Espagne. Aussi les malheureuses victimes de ce despotisme éprouvèrent, jusqu'à leur débarquement en Italie, toutes les horreurs de la captivité et de l'humiliation ; sans aucun égard ni pour l'âge avancé et la haute naissance des uns, ni pour la célébrité et la sainteté du plus grand nombre, les jésuites étoient amoncelés au fond de cale des vaisseaux, sur de la paille, et nourris avec un peu de pain et de l'eau. Les satellites, exécuteurs de ces ordres tyranniques, ont été forcés d'avouer qu'il n'étoit échappé à aucun de ces prisonniers ni plainte ni murmure. Un tel silence n'est dû qu'à l'énergie de l'innocence ; c'est dans le sein de Dieu, seul témoin de ses peines,

qu'elle puise ses forces et son courage : la vue du calvaire lui inspire l'héroïsme de la patience.

Le jour où le roi catholique frappoit ce grand coup dans tous ses Etats, la proclamation qu'avoit composée Monino, datée du Prado le 2 avril 1767, fut rendue publique. Elle ne donne aucun éclaircissement sur le délit qui avoit provoqué une aussi étonnante et subite proscription. De vagues imputations, délayées avec le fiel de la calomnie, forment le cadre du tableau où les jésuites sont peints avec les couleurs les plus noires. Le roi y dénonce à ses sujets, et au monde entier, un horrible complot qui menaçoit ses jours et démembroit la monarchie espagnole. Une accusation de ce genre exigeoit des preuves aussi claires que le jour ; sa majesté catholique se contente de dire qu'elle croit devoir en garder le secret dans son *cœur royal*. Ce fut avec la même réticence que ce prince écrivit au saint père, pour le prévenir de l'impérieuse nécessité qui l'avoit fait agir avec autant de promptitude que de sévérité.

Clément XIII. Clément XIII, pontife sage et pieux, pénétré d'une estime profonde pour un institut canonisé dans un concile général, digne de la bienveillance de l'Eglise, ne put se persuader qu'il existoit, de la part du corps de la société, un crime capable de lui

attirer un châtiment aussi extraordinaire. Le saint père, ne trouvant ni dans la lettre de Charles III, ni dans ses entretiens avec les jésuites proscrits les plus marquans, aucune lumière qui pût éclairer ses démarches, envoya secrètement à Madrid une personne de confiance, avec une lettre close de sa propre main; il y conjuroit le roi, au nom de la religion, de lui révéler ce qui avoit donné lieu à cette grande plaie dont il venoit d'affliger l'Eglise, avec la promesse d'une justice prompte et éclatante si, parmi les jésuites proscrits, ou tous autres, il s'en trouvoit qui eussent encouru son indignation en lui manquant de fidélité, ou en déshonorant leur état. Charles III répondit de sa propre main au souverain pontife : « Que pour épargner au monde un grand scandale, il conserveroit à jamais dans son *cœur royal* l'abominable trame qui avoit nécessité les mesures qu'il venoit de prendre; que sa sainteté devoit l'en croire sur sa parole et sur sa conscience; que sa sûreté et sa propre conservation exigeoient impérieusement un silence profond sur cet objet; il le prévenoit même qu'il poursuivroit dorénavant, par tous les moyens mis en sa puissance, l'abolition d'un ordre que tous les souverains étoient intéressés à anéantir. Ce fameux secret, enseveli dans

le cœur royal de sa majesté catholique, nous avons osé le révéler, d'après des révélations certaines, puisées, après la mort de Charles III, par des personnages désintéressés, dans des entretiens soit avec le duc de Choiseuil, auteur de l'imputation inventée pour soulever le roi d'Espagne, soit avec le comte d'Aranda, choisi par ce monarque pour être l'instrument et l'exécuteur de ses vengeances. Mais le pape ignoroit cette infernale manœuvre; et ses tentatives réitérées pour être instruit, n'eurent aucun succès. Il se détermina donc à rompre le silence. Son bref du 16 avril 1767 devint public. Il y était dit, avec une sainte liberté, que la conduite de Charles III envers les jésuites mettoit évidemment le salut du roi en danger; le pape après avoir invoqué Dieu et consulté l'esprit saint, l'assuroit « que le corps, l'institut, l'esprit » de la compagnie de Jésus étoient innocens; que cet institut étoit pieux et saint » dans son objet, ses lois et sa morale; que » lors même que quelques religieux se seroient rendus coupables, on ne pouvoit » les punir avec autant de sévérité, sans » les avoir auparavant accusés et convaincus. » Tout fut inutile: les réclamations, les prières, les menaces même du vicaire de Jésus-Christ n'eurent aucun effet. Sans braver le roi d'Espagne par aucune démarche

d'éclat, le souverain pontife se contenta de gémir sur son obstination. Cependant il crut devoir protéger hautement et consoler les jésuites espagnols proscrits avec tant d'injustice : et les marques publiques et privées de bienveillance, d'estime et de protection dont il ne cessa d'honorer tous les jésuites jusqu'à sa mort, ne se sont pas un instant démenties.

Ainsi périt en un seul jour, et peut-être à la même heure, dans toutes les contrées soumises à la domination du roi d'Espagne, la société des jésuites. Ni les noms d'Ignace de Loyola, son fondateur, de François de Borgia, son troisième général, de François Xavier, tous trois espagnols, noms dont s'étoient toujours glorifiés tous les successeurs de Ferdinand et d'Isabelle, de glorieuse mémoire; ni le souvenir, si longtemps perpétué, des vastes contrées que les conquêtes spirituelles des jésuites avoient acquises à l'Eglise et à la couronne d'Espagne, ne purent garantir la société de cette horrible catastrophe. Quel spectacle attendrissant que celui de tant de peuples sauvages, qui redemandoient à grands cris leurs Pères en J. C. ! Le *cœur royal* de Charles III étoit devenu de bronze; rien ne put l'émouvoir; il se montra insensible à tant de larmes arrachées par la douleur et par le besoin de

secours pour le salut; il vit disparoître de sang-froid dans tous ses Etats ces établissemens nombreux et vénérables, devenus la pépinière des grands hommes pour les sciences et les belles-lettres, et des apôtres de la religion et des mœurs dans l'Ancien et le Nouveau Mondes. Ainsi finit, sous un roi catholique, un ordre que le saint siége proclamoit alors comme le plus ferme boulevart du christianisme et de la catholicité.

De la Destruction des Jésuites dans les Etats du roi de Naples et de l'infante de Parme.

Don Carlos en quittant le royaume de Naples, pour régner en Espagne sous le nom de Charles III, plaça sur le trône des Deux-Siciles son troisième fils, Ferdinand IV, et emmena le second pour lui succéder. L'aîné étoit enfermé comme imbécille. Ferdinand IV, d'une santé vigoureuse, mais foible d'esprit, avoit besoin d'un mentor et d'un guide qui tînt les rênes du gouvernement : le jurisconsulte Tanucci fut choisi pour ce poste important. Ce premier ministre gouvernoit ainsi les Deux-Siciles, sous la suprématie de Charles III qui, de Madrid, continuoit de dominer à Naples. Le comte Tanucci,

Ferdinand IV, roi de Naples.

Le comte Tanucci.

soumis sous la volonté de son premier maître, mais dur, impérieux, absolu dans son administration, ne laissoit au roi et à la reine que les honneurs et l'éclat du trône, et conservoit l'autorité pour lui. La reine, qui, selon les lois, assistoit aux conseils depuis qu'elle fut devenue mère d'un prince, souffroit impatiemment cette domination. Mais cette fille de l'impératrice Marie-Thérèse sentoit la nécessité de plier sous les volontés de son beau-père, tant qu'il vivoit. Le roi, tout adonné à la chasse ne paroissoit pas jaloux d'une autorité qui le dispensoit des soins du gouvernement. Telle étoit la situation des choses à Naples, quand Charles III détruisit la société des jésuites en Espagne. Leur destruction dans les Etats de son fils ne coûta qu'une lettre de sa main. Le comte Tanucci reçut l'ordre de les expulser, sans formalités et sans délai, de tous les établissemens qu'ils avoient dans les deux royaumes de Naples et de Sicile, et de les faire tous transporter dans les Etats du pape : cet ordre arriva en novembre 1767, aussitôt après le débarquement des jésuites espagnols. Le comte de Tanucci n'aimoit pas les jésuites : il saisit avec joie l'occasion de s'en débarrasser. Pour n'éprouver aucun obstacle, surtout de la part de Rome que d'ailleurs il ne craignoit pas de braver, il

imita la marche du comte d'Aranda. Au même jour, à la même heure, tous les jésuites de la domination napolitaine furent saisis, embarqués et jetés sur les côtes de l'Etat ecclésiastique. En mettant de la dureté et de la cruauté dans l'exécution, le comte Tanucci savoit qu'il se rendoit agréable au roi d'Espagne. Rien ne fut épargné pour faire boire à ces religieux innocens le calice de l'humiliation jusqu'à la lie. L'édit d'expulsion n'apportoit aucun motif. Ferdinand IV, usant de la plénitude de son autorité, ne vouloit plus de jésuites dans ses Etats, et les renvoyoit tous au souverain pontife. Le royaume de Naples relevoit à cette époque du saint siége et lui présentoit encore la haquenée. L'édit rendu sans sa participation pouvoit donc être annullé; du moins le pape avoit le droit d'user de tout le pouvoir des clefs pour le faire réformer. Mais Clément XIII prévit sagement que le schisme pouvoit être la suite de son juste mécontentement s'il le manifestoit en souverain pontife; qu'employer les foudres du Vatican pour dompter le caractère violent de Charles III, et la fougueuse immoralité du comte Tanucci, seroit les compromettre. Il ne crut pas néanmoins devoir garder le silence; il accueillit les nouveaux proscrits et les distribua dans les diocèses de

l'Etat ecclésiastique, en pourvoyant à leur subsistance.

Les jésuites de Parme et de Plaisance eurent le même sort, et à la même époque. Le même ordre, transmis à Naples par Charles III, fut envoyé à l'infant don Philippe, son frère cadet. L'infant étoit souverain et indépendant; mais il n'auroit osé s'opposer aux volontés de son aîné : il en recevoit une pension de cinq cent mille livres; la moindre représentation la lui auroit fait perdre. D'ailleurs il étoit gouverné par le marquis de Felino, son premier ministre, créature de Charles III, ami des philosophes et des incrédules, ennemi du saint siége et de tout principe religieux. Parme suivit l'exemple de Naples. Les jésuites en furent chassés et déportés sur les bords du Tibre, parce que tel étoit le bon plaisir de sa majesté catholique.

L'infant de Parme, don Philippe.

Le marquis de Felino.

De la Destruction des Jésuites à Rome, en Allemagne, et dans tous les pays soumis au saint Siége.

Les tentatives du roi d'Espagne pour la destruction totale et absolue des jésuites, toujours inutiles sous le pontificat de Clément XIII, se renouvelèrent avec persévérance sous celui de son successeur. Déjà la société des jésuites avoit disparu dans

tous les pays où les couronnes de Portugal, de France et d'Espagne étendoient la domination. Pombal, Choiseuil et d'Aranda les en avoient successivement chassés par des motifs et des moyens bien différens. Chacun de ces ministres avoit agi séparément, et d'après les circonstances qui avoient offert plus ou moins d'obstacles à la persévérance de leur animosité personnelle. Pombal, trouvant les jésuites, sur les degrés du trône, investis de la confiance et de la vénération des grands et du peuple, inventa des crimes atroces pour les rendre odieux, en les faisant paraître criminels et comme dégénérés *de la sainteté de leur pieux institut.* Ce langage avait été nécessaire dans un royaume où la mémoire du grand Xavier imprimoit encore le respect le plus profond pour l'institut. Choiseuil, et avant lui la marquise de Pompadour, voyant l'impossibilité de ternir la réputation des individus, et de changer la bonne opinion qu'en avoit Louis XV, firent attaquer l'institut des jésuites par les parlemens, qui, entraînés par les agens du jansénisme et de la philosophie, *éblouis aussi par le crédit prépondérant qui persécutoit*, déclarèrent, contre l'évidence des preuves contraires, que l'institut des jésuites étoit mauvais, incompatible avec le gouvernement de tout Etat policé; qu'il fallait le proscrire, mais

en conserver les membres comme sujets [illegible], utiles et irréprochables. Quel tissu de contradictions ! D'Aranda n'a allégué aucun motif ; mais il avoit à satisfaire le ressentiment profond et concentré de son roi, pressé de se venger. Que fit-il ? Il sappa d'un seul coup la base de l'édifice au moment où personne ne s'en doutoit, laissant au roi le soin de justifier cet excès de despotisme.

Je devois à mon lecteur ce rapprochement de ces mobiles disparates et contradictoires qui ont concouru à produire le même effet.

Charles III, toujours agité par les frayeurs et les inquiétudes qui ne lui laissoient plus de repos, écrivit, de sa propre main, des lettres aux rois de France et de Portugal, pour les presser de se réunir à lui afin d'obliger, par un commun effort, le souverain pontife à donner la bulle de suppression de l'ordre des jésuites, qu'il n'avoit pu encore obtenir. En effet, le pape Rezzonico, convaincu qu'il ne pouvoit se prêter à une aussi criante injustice, étoit resté sourd à ses sollicitations comme à ses menaces. La cour de Lisbonne fit bientôt cause commune : c'étoit le vœu le plus ardent du marquis de Pombal. Il ne fut pas aussi aisé d'y amener celle de Versailles. Louis XV, en supprimant les jésuites dans le royaume,

n'avoit cédé qu'à regret à la nécessité qu'on lui avoit fait envisager de prévenir de plus grands maux ; il ne vouloit point devenir le persécuteur d'une société qu'il eût désiré de pouvoir conserver ; et, malgré tout ce que pût lui dire le duc de Choiseuil pour l'y déterminer, il se refusa d'abord à la demande du roi d'Espagne. Mais des intérêts politiques qui pouvoient influer sur le bonheur ou le malheur de ses sujets, la cause en fût-elle réelle ou imaginaire ; mais les instances réitérées de sa majesté catholique qui mettoit son repos, son existence, son amitié et même son alliance à ce prix, arrachèrent enfin l'accession du roi. Son ambassadeur à Rome eut ordre de s'unir à ceux de Lisbonne et de Madrid pour solliciter la bulle de suppression.

Dans ces entrefaites Clément XIII mourut : il fut vivement regretté par les vrais amis de l'Eglise. Sa mort, ardemment désirée par ceux qui soupiroient après la ruine des jésuites, ne parut pas naturelle. Fut-elle occasionnée ou hâtée par ses implacables ennemis ? Ce soupçon auroit-il été autorisé par ce mot de Clément XIII ? « Je » pardonne ma mort à ceux qui ne m'ont » jamais pardonné mon attachement pour » un ordre que j'ai toujours regardé » comme un des plus forts boulevarts de » l'Eglise. » La joie peu décente que cet

Mort de Clément XIII.

événement causa aux persécuteurs, semblait confirmer ce soupçon, si, pour un crime de cette nature, on n'étoit pas en droit d'exiger les preuves les plus évidentes. Il est de fait que le roi d'Espagne, dès qu'il en reçut la nouvelle par le courrier que lui dépêcha son ministre Monino, ne put s'empêcher d'en marquer un grand contentement: il espéra tout de la coalition, et les cardinaux des trois couronnes, envoyés au conclave, eurent ordre de mettre tout en œuvre pour faire élire un pape qui n'hésitât pas à donner au roi d'Espagne satisfaction complète. Le cardinal de Bernis fut le secret dépositaire des moyens plus secrets encore à employer pour assurer le succès de cette intrigue.

Le cardinal de Bernis à Alby et à Rome.

Ce cardinal, depuis sa disgrâce, étoit devenu archevêque d'Alby; soit politique, soit persuasion et retour aux vrais principes, il portoit dans le gouvernement de son diocèse cet esprit de religion et de zèle qui ont illustré les Bossuet et les Fénélon; sa résidence forcée ne paroissoit pas lui déplaire; il vivoit paternellement avec son clergé; ses abondantes aumônes le rendoient le père des pauvres; ses diocésains ne cessoient de bénir son nom. Le duc de Choiseuil, alarmé de la renommée de cette conduite, dont Louis XV parloit avec plaisir, saisit l'occasion du conclave pour

éloigner un rival d'autant plus dangereux, selon lui, que cette éminence avoit encore actuellement à la cour de puissans amis et de zélés partisans; il n'omit donc rien pour persuader au roi d'Espagne que le cardinal de Bernis étoit l'homme le plus digne de son intime confiance, le plus propre, par ses rares talens, à déjouer la cabale des cardinaux italiens qui se préparoient déjà à s'opposer aux vues des trois couronnes. Voilà comme ce ministre, si léger d'ailleurs, savoit néanmoins se créer des ressources, quand il s'agissoit de ses propres intérêts. Il comprit que le cardinal de Bernis seroit infiniment flatté de la commission importante dont il alloit le charger; que, malgré son éloignement, il alloit se faire du cardinal, sinon un ami, du moins un homme intéressé à le paroître : en effet l'amour-propre de celui-ci, ex-ministre, qu'il avoit jadis supplanté, parut satisfait d'une grande place à Rome, et de l'utile et généreuse reconnoissance du roi d'Espagne.

Le cardinal de Bernis, forcé d'estimer les jésuites, ne les avoit jamais aimés : leur doctrine et leur morale ne s'allioient pas avec son goût pour le monde et les plaisirs. Cependant, quoique redevable à la marquise de Pompadour de son élévation, il n'avoit, pendant son court ministère, se-

condé que mollement les projets de vengeance de sa protectrice ; et, quand il se chargea de poursuivre à Rome, l'extinction des jésuites, il n'envisagea, dans le rôle qu'il alloit jouer, que des mesures politiques concertées entre trois grandes puissances pour l'abolition d'un ordre religieux dont l'existence dans l'Eglise pouvoit troubler la tranquillité de leurs Etats.

Conclave.

Le conclave ouvert à Rome pour l'élection du successeur de Clément XIII, fut long et orageux. Le parti dominant, malgré la grande influence des trois couronnes auxquelles s'étoit jointe celle de Naples, alloit porter sur le trône pontifical le cardinal Torrigiani, homme qui, à de grandes vertus, joignoit un grand caractère avec un esprit aussi cultivé que solide. Il s'étoit hautement déclaré pour les jésuites sous le dernier pontificat. La cabale royale alarmée lui donna l'exclusion, droit singulier que se sont attribué les grandes couronnes. Cette exclusion révolta davantage le parti de Rezzonico qui vouloit voter pour Torrigiani. Cette lutte prolongeoit le conclave.

Le cardinal Torrigiani.

La cabale des cours coalisées, conduite par le cardinal de Bernis, avoit soigneusement dérobé au parti contraire la connoissance de ses manœuvres. Elle avoit d'abord manifesté son vœu pour le cardinal Va-

lenti, homme de lettres, ami des jansénistes, à cause de son éloignement connu pour les jésuites, et celui des philosophes par sa tolérance. On s'étoit bien attendu à une résistance invincible de la part des cardinaux italiens réunis sous la bannière de Rezzonico; mais on avoit ses vues cachées en persistant à le proposer. Les créatures de Clément XIII à leur tour dissimuloient leur vœu pour empêcher de nouvelles exclusions. Les armées étoient ainsi en présence; on s'examinoit, et l'on avoit grand soin de ne pas démasquer ses batteries. Les cardinaux des couronnes n'avoient l'air de travailler fortement pour Valenti, qu'afin de lasser leurs antagonistes, et de les amener à une composition amicale. Le résultat, sans que le parti contraire s'en doutât, devoit combler le vœu des couronnes, et faire triompher leurs intrigues secrètes : ainsi, dans le sanctuaire même de la religion, sans aucun égard pour les inspirations de l'esprit saint solennellement invoqué, les passions humaines font jouer tous les ressorts d'une politique profane! N'est-ce point là, selon l'expression des livres saints, *vos me coëgistis*, forcer la volonté divine à se plier aux désirs effrénés de l'homme ambitieux? Dieu, dont la toute-puissance ne peut jamais être méconnue, et dont les plus rigou-

Le cardinal Valenti.

eux décrets sont toujours adorables, permit quelquefois le succès de tentatives si contraires à sa sainteté, pour faire éclore des événemens extraordinaires qui, dans les vues de sa providence, sont, ou des châtimens exemplaires, ou les préludes de ses grandes miséricordes.

Le cardinal de Bernis, qui vouloit réussir, n'importe par quelle voie, avoit jeté les yeux sur un homme insignifiant, attaché par reconnoissance au cardinal Rezzonico, chef du parti Torrigiani. Cet homme, qui avoit paru épouser les intérêts de son bienfaiteur, ne pouvoit donner d'ombrage. Il avoit, il est vrai, pris parti pour l'Espagne dans la grande querelle du dernier pape, pour s'arroger la souveraineté des Etats de Parme et de Plaisance; mais comme il devoit son chapeau à la protection du cardinal, neveu de Clément XIII, et à la recommandation du général des jésuites, il ne pouvoit être suspect à la faction que l'on avoit à combattre. Cet homme étoit le cardinal Ganganelli, cordelier à Rome, dont les tentatives, pour être général de son ordre, avoient échoué : pour l'en consoler le cardinal Colonna Sciarra, son protecteur, le fit nommer consulteur du saint office, place dans laquelle Ganganelli se fit remarquer par ses connoissances et la facilité du travail. Le car-

Le cardinal Ganganelli.

dinal lui conseilla de cultiver l'amitié des jésuites, comme la voie la plus sûre d'arriver au cardinalat. Le nouveau consulteur du saint office parut dès lors assidûment aux thèses du collége romain. Il s'y distinguoit par ses argumentations. Il entretint aussi des liaisons d'amitié avec les professeurs de ce collége, et les religieux les plus marquans. Cette liaison fit une réputation au P. Ganganelli qui s'insinua dans les bonnes grâces du cardinal neveu, et parvint à l'intéresser. Le sacré collége n'avoit point alors de cardinaux religieux. Clément XIII avoit d'abord jeté les yeux sur deux jésuites du plus rare mérite; mais la catastrophe de ces Pères en Portugal, et le supplice, quoique non mérité, du P. Malagrida, l'empêchèrent, par une sage politique, d'exécuter ce projet. En conséquence, sa sainteté consulta le P. Ricci, général des jésuites, sur le P. Ganganelli qui lui étoit proposé par son neveu. Le P. Ricci, d'une des premières maisons du grand duché de Toscane, devoit sa place, plus aux vertus dont il étoit un vrai modèle, qu'à l'étendue et à la sagacité de son esprit : il allioit un jugement sain avec la simplicité que l'évangile préconise : il a montré qu'il n'étoit ni assez défiant ni assez prévoyant. Ce général estimoit le P. Ganganelli; les jésuites de Rome le re-

Le Père Ricci, général des jésuites.

gardoient comme leur dévoué; le P. Ricci rendit de lui au pape un si bon témoignage, que le souverain pontife se décida à le revêtir de la pourpre. Nous verrons bientôt comment le général des jésuites fut personnellement récompensé d'un si grand service.

L'éclat de la tiare, que le cardinal de Bernis fit briller aux yeux de Ganganelli, éblouit tellement ce dernier, qu'il n'aperçut pas sans doute l'horrible simonie dont il se rendoit coupable, en acceptant la papauté aux conditions exigées et qu'il s'agissoit de ratifier par un écrit signé de sa main. Quand l'ambition s'empare d'une âme facile à corrompre, elle lui dérobe la vue du précipice profond qui environne le but où elle tend. Ganganelli, entraîné par les séduisantes insinuations du cardinal de Bernis, souscrivit à tout ce qu'on lui imposa; et, conformément aux désirs du roi d'Espagne, il engagea par écrit sa parole d'honneur, de supprimer, dès qu'il seroit sur le trône pontifical, et le plus tôt possible, la société des jésuites, et de garder dans les prisons du château Saint-Ange, jusqu'à leur mort, le P. Ricci, général, et ses assistans. Cette cédule, ainsi libellée et souscrite, fut envoyée en original à sa majesté catholique. Ce monarque, outre la suppression de l'ordre, avoit de plus exigé

cet emprisonnement, parce qu'il regardoit le P. Ricci et les chefs de son conseil comme les plus dangereux de ses ennemis. Depuis la fausse correspondance inventée et communiquée par le duc de Choiseuil, Charles III avoit la tête tellement préoccupée de cette conjuration imaginaire, devenue chez lui excès de folie et de démence, qu'il ne croyoit plus sa vie et sa couronne en sûreté que par l'abolition des jésuites, et par la mort ou la prison perpétuelle de leur général.

Ce pacte, ainsi convenu dans les ténèbres de l'intrigue la plus secrète, la cabale des cardinaux dévoués aux trois couronnes, eut moins de peine à parvenir à ses fins : ceux-ci firent sentir avec force que les cours de l'Europe, scandalisées des interminables débats du sacré collége, demandoient à hauts cris l'élection d'un pape; qu'en conséquence, pour se concilier plus promptement, ils avoient reçu l'ordre de se déporter de la nomination du cardinal Valenti pour lequel ils avoient voté jusqu'à présent; que le parti Rezzonico ou Torrigiani devoit imiter ce désintéressement; que d'après ce nouveau plan, on devoit se concerter franchement, et réunir unanimement les suffrages sur un sujet capable qui, par ses lumières, remplît l'attente de la chrétienté, et, par sa conduite passée

et son existence actuelle, ne pût donner d'inquiétude à aucun des deux partis. Le piége ne fut pas aperçu ; cette démarche, en apparence si franche et si loyale, eut son effet : on proposa le cardinal Ganganelli. Sa conduite dans le conclave n'avoit rien laissé soupçonner de son changement et de sa transaction ; il fut accepté, et proclamé souverain pontife, à la grande satisfaction des deux partis. Le parti Rezzonico, abusé, se flattoit d'avoir un pape dévoué à ses intérêts. N'avoit-il pas été la créature de Clément XIII, le protégé du cardinal neveu, l'obligé des jésuites ? Le parti des puissances étoit enfin parvenu, par ses intrigues, à revêtir de l'autorité pontificale un homme qui avoit juré, et par écrit, d'employer les foudres du Vatican à l'extinction totale de l'ordre des jésuites dans le monde chrétien.

Ganganelli, sans doute par reconnoissance pour son prédécesseur, qui l'avoit nommé cardinal, prit le nom de Clément XIV. Sous son pontificat, le cardinal de Bernis, fixé à Rome par le protectorat des églises de France et plus encore par la jalousie du duc de Choiseuil, jouissoit d'un crédit et d'une influence telles que les Italiens l'appeloient *le pape français*. Sans avoir le titre d'ambassadeur que les cardinaux ne prennent que pour des cérémo-

nics ou des commissions extraordinaires; il en remplissoit les fonctions et en recevoit le traitement. Le roi d'Espagne avoit lui-même désiré que cette éminence, dépositaire du grand secret, résidât à Rome pour suivre et presser l'exécution de la promesse dont elle avoit été le promoteur et le garant.

Clément XIV. Clément XIV ne fut pas plus tôt intronisé sur la chaire de saint Pierre, que ses yeux se dessillèrent; il vit toute la profondeur de l'abîme où son ambition et sa criminelle complaisance l'avoient entraîné. Des difficultés qu'il n'avoit pas prévues s'offroient à son âme troublée. Comment, en effet, retrancher, sans griefs connus et sans accusations motivées, du sein de l'Eglise, un ordre religieux, son plus ferme boulevart, et l'un de ses plus beaux ornemens par ses travaux et ses lumières? N'étoit-ce pas s'attirer la haine et le mépris de ses anciens collègues et de tout l'épiscopat? N'étoit-ce pas aussi provoquer sur lui la colère de Dieu dont il étoit le vicaire sur la terre? Le cardinal de Bernis, s'apercevant bientôt de ces perplexités qui troubloient souvent la raison et le repos du pontife, usa avec succès de son esprit et de son talent persuasif pour démontrer à cette âme ébranlée par les remords, l'impossibilité de changer de résolution sans donner au monde

chrétien un grand scandale ; il lui représenta que la révélation et la publication de son écrit seroit infailliblement la première démarche du roi d'Espagne, irrité de se voir aussi cruellement joué ; que quand il y auroit eu quelques irrégularités dans son élection, elles seroient réparées et couvertes par les mesures désormais indispensables à la paix de l'Eglise ; que le refus de la suppression promise et hautement réclamée par les trois grandes puissances, seroit infailliblement suivi du schisme. Cette effrayante perspective, présentée avec les couleurs les plus vives, sembla calmer les agitations du pape, et décida ses premières démarches. L'abolition tant désirée ne lui parut plus que le signal de la paix de l'Eglise pour laquelle un ordre religieux pouvoit bien et devoit même être sacrifié. D'après ce principe, Clément XIV crut devoir préparer l'opinion publique par des mesures préliminaires.

Les cardinaux italiens, dupes de l'intrigue si habilement conduite par les cardinaux royalistes, ne furent pas long-temps à s'apercevoir qu'on les avoit trompés. Le nouveau pape les consultoit peu ; son conseil privé n'étoit plus composé que des créatures des couronnes coalisées et de leurs ministres. Le cardinal de Bernis et le ministre plénipotentiaire Monino avoient tous les jours,

avec sa sainteté, des conférences secrètes. Les jésuites, qui d'abord avoient cru avoir acquis un protecteur, furent bientôt désabusés. Leur général, mal accueilli, avoit eu ordre de ne plus reparaître au Vatican; les jésuites de l'Etat ecclésiastique furent tout à coup sommés avec [illegible] fermer leurs colléges; l'enseignement, la prédication et le confessionnal leur furent ensuite interdits; le scellé fut mis sur les archives de toutes leurs maisons. Ces décrets successifs furent terminés par celui qui mettoit leurs biens et leurs revenus sous la main du pape. De pareils coups d'autorité n'étoient-ils pas faits pour accréditer les calomnies et les diffamations qu'on s'étoit permises, sans preuves, en Portugal, en France, en Espagne? Et devoit-on s'attendre que le souverain pontife, protecteur né des ordres religieux, deviendroit le complice et l'agent de cette grande conjuration? De semblables préludes laissoient peu de doutes sur ce qui devoit en résulter.

Cependant la cour de Madrid se plaignoit encore de la lenteur du pape à remplir ses promesses: la vive impatience de Charles III ne s'accommodoit pas des précautions que Clément XIV croyoit devoir prendre avant de frapper le coup décisif. Le pape s'attendoit à rencontrer de grands obstacles de la

part des cours catholiques d'Allemagne et de Pologne, où les jésuites jouissoient de la considération que méritoient leur conduite et leur utilité. Les trois électorats ecclésiastiques, le Palatinat, la Bavière, la Silésie, la Suisse, la Pologne, les vastes domaines de la maison d'Autriche, en Bohème, en Hongrie, en Italie, aux Pays-Bas, étoient remplis des nombreux établissemens de la société. Les souverains de tous ces Etats les regardoient comme les apôtres de la saine doctrine et de la subordination qu'ils inspiroient à leurs sujets, et sembloient être intéressés à leur conservation. Aussi, toutes les insinuations, toutes les tentatives du roi d'Espagne près des cours de Vienne, de Varsovie et même de Berlin, avoient-elles totalement échoué.

L'immortelle Marie-Thérèse tenoit alors les rênes de la domination autrichienne, et son fils, Joseph II, co-régent de ses Etats, avoit été élevé sur le trône de l'Empire après la mort subite et inopinée de son père, François Ier., décédé à Inspruck, au moment où il y marioit son second fils, Léopold, grand duc de Toscane, avec une infante d'Espagne. Clément XIV fit sonder leurs dispositions par son nonce Visconti. J'ai particulièrement connu à Vienne ce nonce, la bonté même; sa naissance, ses vertus et ses places l'avoient élevé au cardinalat;

L'impératrice Marie-Thérèse.

Joseph II empereur.

Le nonce Visconti, depuis cardinal.

il aimoit et estimoit les jésuites : aussi exécutoit-il à regret, comme il me l'a confié, les ordres sur lesquels il ne lui avoit pas été permis de faire de représentations. L'empereur Joseph, bien connu par son indifférence pour tous les cultes, désiroit dès lors qu'il n'existât plus aucun ordre religieux. Sa réponse au nonce fut qu'on ne trouveroit point d'opposition de sa part; mais que la souveraine puissance étant encore entre les mains de sa mère, c'étoit à elle qu'il falloit s'adresser pour cet objet. La réponse de Marie-Thérèse fut plus digne de son grand caractère et de son amour pour la religion : « Je n'examine point, dit-elle, si les jésuites ont mérité ce qui vient de leur arriver en Portugal, en France et en Espagne ; sans doute que les souverains, qui ont prononcé leur suppression dans leurs Etats, ont pesé le pour et le contre dans leur sagesse; mais n'ayant qu'à me louer de leur conduite, de leur zèle et de leurs travaux dans les miens, j'y regarde leur existence et leur conservation comme très-importantes au bien de la religion et de mes peuples : dans cette persuasion je dois les maintenir et les protéger. » Le nonce Visconti, en rendant compte de ses démarches et des réponses, ne dissimula point au pape que la résolution de l'impératrice-reine lui

avoit paru inébranlable. En Pologne, les jésuites, maîtres de l'enseignement, de l'éducation et des consciences, tenoient en outre, par leur naissance, aux premiers de l'Etat et à la noblesse toute-puissante dans ce royaume. Le primat consulté par le nonce du pape, à Varsovie, fit sentir qu'une pareille secousse en Pologne nuiroit essentiellement au bien de la religion et de l'Etat; qu'elle y causeroit un ébranlement dont il seroit difficile de calculer les suites. Stanislas Poniatowski régnoit alors; il devoit sa couronne à l'intérêt qu'il avoit su inspirer à Catherine II, dont il avoit été le favori; il étoit bon, libéral et bienfaisant, mais sans énergie pour faire respecter son autorité. Trop souple sous les volontés de sa bienfaitrice, il n'a pas su tracer de limites à sa reconnoissance, quand les devoirs que lui inspiroit la royauté exigeoient qu'il lui résistât avec dignité. Ce prince pusillanime déclara néanmoins au nonce que, malgré sa déférence pour le saint siége, il croiroit manquer à ce qu'il devoit à ses sujets, s'il n'usoit pas de tous ses pouvoirs pour conserver les jésuites en Pologne; qu'ils y tenoient par des liens tels, qu'il seroit trop dangereux de les dissoudre.

Stanislas Poniatowski, roi de Pologne.

La Silésie, en passant sous la domination du roi de Prusse, avoit conservé tous ses établissemens catholiques. Frédéric, né

Le Grand-Frédéric, roi de Prusse.

dans la religion protestante, favorisoit tous les cultes sans être attaché à aucun : il se qualifioit lui-même de *philosophe sans souci*. Passionné pour la gloire, il en a fait son idole : « S'il existe un Dieu, comme je n'en doute pas, dit-il dans une de ses lettres au philosophe d'Alembert, il a jeté l'homme sur la terre comme les autres animaux; il y rampe, il y végète, il y meurt comme eux. Je crois la matière éternelle, l'homme a été tiré de cette masse. Ce qu'on appelle ame n'est qu'une matière plus déliée et plus subtile qui se dissout et s'évanouit avec le corps. » Cette doctrine explique la vie de Frédéric. Il s'est servi des hommes et de son rare génie; il a tout sacrifié pour être grand dans l'opinion des hommes : grand guerrier, grand politique, grand roi, grand philosophe, grand écrivain, il est parvenu à son but; l'Europe étonnée de ses talens militaires, de ses conquêtes, de sa législation, de sa grande influence et des productions de sa plume, lui a confirmé le nom de *grand*. Ce monarque, ami des lettres, voulait aussi paroître celui de la justice. Il honoroit d'une protection particulière les jésuites de la Silésie. Quand il fut sondé pour ne pas s'opposer à leur suppression, il répondit : « Les jésuites de mes états s'acquittent avec zèle et

avec succès des fonctions qui leur sont confiées; il seroit contre la justice de les en priver. » « J'ai garanti, écrivit-il à d'Alembert, en 1773, la religion catholique-romaine en Silésie, et je n'ai pas trouvé de meilleurs prêtres, de meilleurs maîtres et de meilleurs sujets que les jésuites : il m'importe fort peu qu'on les détruise ailleurs; mais je dois les protéger en Silésie. Les philosophes de Paris le trouveront mauvais; mais ma philosophie à moi me commande d'être fidèle à mes promesses. » Les électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves, l'électeur palatin, celui de Bavière, les cantons suisses de Lucerne, de Fribourg et de Soleure, ne dissimulèrent point au pape leur attachement pour un ordre dont la grande utilité leur étoit démontrée; ils supplioient sa sainteté de ne point priver leurs Etats des fruits de bénédiction que la compagnie de Jésus y faisoit germer par l'enseignement et les travaux apostoliques.

Des réclamations aussi fortes, aussi unanimes, formoient un grand contraste avec ce qui se passoit en Italie par ordre et sous les yeux du souverain pontife. Clément XIV, arrêté ainsi dans sa marche, manda tous ses embarras au roi d'Espagne, en lui avouant que tant que cette forte opposition subsisteroit, il ne pourroit, sans

compromettre l'autorité pontificale, hasarder la bulle de suppression; il l'invitoit donc à redoubler toutes ses instances, de concert avec les cours de Lisbonne et de Versailles, pour obtenir l'acquiescement de l'impératrice-reine, dont l'exemple ne manqueraitpas d'entraîner toutes les cours d'Allemagne, ainsi que celle de Pologne. Charles III, pour qui tout délai étoit un supplice, se crut joué par Ganganelli; il attribua ces embarras, soit à sa pusillanimité, soit à sa connivence avec les cours opposantes. Un excès de colère et de dépit lui fit prendre la résolution de perdre ce pontife en révélant le mystère de son élection. Ce prince, extrême en tout, en seroit venu à cet éclat, si un courrier extraordinaire, dépêché par le cardinal de Bernis et le ministre Monino, n'avoit apporté les preuves de la franchise avec laquelle le pape agissoit, et des moyens plus efficaces qu'il étoit déterminé d'employer pour terminer ce grand procès.

Ce message ayant ramené le calme dans le cœur ulcéré du monarque espagnol, ce prince sollicita avec chaleur le concours des rois de France et de Portugal pour le seconder auprès de Marie-Thérèse. Le marquis de Pombal, qui dominoit toujours à Lisbonne, donna en conséquence des ordres à l'envoyé de Portugal à Vienne. Le

duc de Choiseuil, disgracié, venoit d'être exilé à sa terre de Chanteloup ; il y bravoit le mécontentement de son souverain, par l'affluence des personnes du plus haut rang qui quittoient la cour à Paris pour partager sa disgrâce : il avoit pour successeur le duc d'Aiguillon, placé par la nouvelle maîtresse, la comtesse du Barry.

Le duc d'Aiguillon.

Ce nouveau ministre avoit l'ambition d'être tout ce qu'avoit été son devancier : il avoit plus de connoissances et autant d'esprit ; mais il ne savoit pas comme lui être tranchant et braver les obstacles. De petites ruses, de petits moyens, le talent des petites intrigues, voilà ce qui le caractérisoit. Il prenoit l'opiniâtreté pour de l'énergie, et il a montré qu'il étoit peu propre à manier le timon des affaires dans un grand Etat. Il ne haïssoit pas les jésuites, il aurait même désiré ne pas les persécuter ; mais comment, dès son début, s'opposer aux désirs violens d'un prince déjà mécontent du déplacement de M. de Choiseuil ? Comment, ambitieux comme il l'étoit, s'exposer, par un refus, à une chute certaine, soit par une rupture entre les deux couronnes, soit en s'exposant personnellement au courroux d'un roi puissant qui ne lui pardonneroit pas de n'avoir pas voulu épouser sa querelle ? D'ailleurs quel personnage auroit-il fait jouer

à Louis XV, en le montrant contraire à lui-même, puisque, sous le ministère précédent, ce monarque s'étoit uni aux cours de Portugal et d'Espagne, pour solliciter à Rome l'abolition de l'ordre des jésuites? Toutes ces considérations déterminèrent le duc d'Aiguillon à suivre les errements de son prédécesseur. La demande du roi d'Espagne fut accueillie. Le prince Louis de Rohan étoit alors ambassadeur extraordinaire de France à la cour de Vienne; il reçut, en conséquence, les ordres et les instructions nécessaires pour agir sur cet objet de concert avec l'ambassadeur d'Espagne, le comte de Mahoni, vieillard intéressant, d'une amabilité bien rare à son âge. J'ai vécu dans son intimité et j'ai été honoré de sa confiance : il obéissoit à regret à des ordres que son cœur et sa raison désapprouvoient.

Le comte de Mahoni, ambassadeur d'Espagne à Vienne.

Le prince Louis de Rohan, avec tous les charmes d'une physionomie douée des grâces de la jeunesse, avoit le talent de la parole et le don de la persuasion; mais c'étoit avec le plus sensible déplaisir qu'il se voyoit obligé de chercher à ébranler, dans le cœur de Marie-Thérèse, une détermination que son sentiment profond d'estime et d'attachement pour l'ordre des jésuites, lui faisoit regarder comme digne d'éloges et de respect. Il en coûte à une

Le prince Louis de Rohan.

ame noble et élevée de se plier à un devoir aussi pénible : dans ces sortes de démarches l'amour-propre, pour l'ordinaire, désire le succès ; ici le sentiment offensé faisoit des vœux pour échouer.

Cette démarche commune des deux ambassadeurs, étoit appuyée par une lettre de la propre main de Charles III ; cette lettre peignoit au naturel les tourmens et la passion de ce prince : Marie-Thérèse en parut touchée ; mais elle ne la fit point changer de résolution.

L'empereur Joseph, qui désiroit le succès des sollicitations des cours réunies, représenta à sa mère qu'une plus longue résistance finiroit par rompre la bonne intelligence existante entre la cour de Vienne et les cours réunies ; qu'il en résulteroit très-probablement un schisme dans l'Eglise ; que dans de pareilles circonstances, pour n'avoir rien à se reprocher, il étoit politiquement et religieusement sage d'abandonner à la conscience et au jugement du souverain pontife la nécessité où il croyoit être de supprimer un ordre religieux pour le bien de la paix. Marie-Thérèse n'auroit pas encore cédé à tant d'instances et d'importunités ; mais Clément XIV, usant ou abusant de toute la plénitude de sa puissance, lui fit un cas de conscience de sa résistance au chef visible

de l'Eglise, qui, revêtu de l'autorité divine, tenoit en ses mains les clefs de la vie et de la mort, expression du bref qui fut adressé à cette souveraine. Alors les yeux baignés de larmes, l'impératrice, prenant Dieu à témoin de la droiture de ses intentions, acquiesça à la demande du pape; elle lui écrivit que jamais elle ne se seroit déterminée à supprimer les jésuites dans ses Etats; mais puisque sa sainteté croyoit cette suppression nécessaire, qu'elle ne s'y opposoit plus; qu'en fille soumise au saint siége, elle feroit exécuter la bulle dès qu'elle lui seroit adressée.

Cet acquiescement fut un triomphe pour la cour de Madrid. Ses nouvelles instances, dans les cours catholiques d'Allemagne, et à Varsovie, n'éprouvèrent plus d'obstacles: comment résister encore, après l'exemple de la cour de Vienne? Le roi de Prusse, pour céder aux importunités du roi d'Espagne et du pape, en ordonnant aux jésuites de quitter leur habit, conserva tous les individus dans leurs établissemens et leurs fonctions. Clément XIV s'étoit assuré du consentement de la cour de Turin, de celui des républiques de Venise et de Gènes. Les trois cantons Suisses, qui avoient des jésuites dans leur territoire, suivirent aussi, à leur grand regret, le torrent.

Alors, rien n'arrêtant plus la main du

souverain pontife, il signa, le 21 juillet 1773, le fameux bref *Dominus ac redemptor noster*, qui abolit la société des jésuites dans tout le monde chrétien, et l'efface du tableau des ordres religieux. Ce bref, minuté par le dominicain Mannechi et le cordelier Monferrat, fut d'abord communiqué au roi d'Espagne, ensuite, d'après ses observations, revu, corrigé et augmenté par son plénipotentiaire Monino de concert avec le cardinal de Bernis. Clément XIV préféra un bref, afin d'éviter, par cette forme moins solennelle, les formalités d'une bulle. Une bulle auroit exigé un consistoire pour délibérer avec tous les cardinaux assemblés; et sa sainteté, prévoyant une opposition motivée de la part de la majeure et plus saine partie du sacré collége, craignant d'ailleurs les effets des menaces du roi d'Espagne, s'il survenoit un nouveau délai, crut pouvoir se dispenser de cette solennité; il se contenta d'appeler dans son cabinet les cardinaux Corsini, Marefoschi, Caraffa, Zelada et Casali, tous dévoués aux couronnes coalisées pour la destruction des jésuites. Là, avec le secrétaire Macedoni et le promoteur Albani, en présence du dominicain et du cordelier qui avoient composé le bref, Ganganelli mit le dernier sceau à l'acte pontifical

Bref de suppression des jésuites.

qui détruisit un des plus beaux monumens de l'Eglise romaine.

Ainsi finit en Italie, en Allemagne, en Pologne, à la Chine, dans les missions du Levant et de l'Amérique, et dans toutes les contrées de l'univers connu où elle avoit planté l'étendard de la croix sur les débris des temples idolâtres, après plus de deux cents ans d'existence, la société de Jésus, que tant de saints papes avoient préconisée, que tant de souverains avoient protégée et comblée de bienfaits, que tant de saints et d'illustres personnages avoient décorée, à qui tant de peuples devoient leur bonheur et leur sanctification, enfin qu'un concile œcuménique avoit solennellement canonisée. Je ne dois point me permettre la censure de ce bref; je dois imiter le silence respectueux des jésuites supprimés: ils ont prouvé, par leur soumission au chef de l'Eglise, et par leur constante modération, que l'institut qu'ils professoient, méritoit d'être conservé dans l'Eglise, puisqu'il avoit formé des enfans aussi dociles. Cependant, la vérité de l'histoire que je rapporte, mais le plus brièvement possible, les observations faites et publiées dans le temps à ce sujet par des écrivains désintéressés et très-devoués à l'Eglise romaine!

Ce bref, a-t-on dit, ne peut et ne doit être regardé que comme le jugement particulier du pape Ganganelli et non comme celui de l'Eglise; il n'est le résultat ni d'un concile assemblé, ni d'un consistoire convoqué; aucune congrégation, comme il est de règle, n'a été nommée pour en examiner et discuter le *commodum* et l'*incommodum*; les parties n'ont pas été appelées, et contradictoirement entendues: on sait seulement que ce travail s'est fait avec le ministre d'Espagne et les dévoués à cette puissance; on sait aussi que Charles III l'a exigé impérieusement, de manière à ne pouvoir éprouver de résistance de la part d'un pape qui lui devoit la tiare: dès lors, ne peut-on pas affirmer avec vérité que ce bref a été extorqué par violence?

Si ce bref n'a été donné que pour la paix de l'Eglise, et non (fait cependant averé) par complaisance pour le roi d'Espagne, pourquoi y insérer ces déclamations puisées dans des libelles proscrits et censurés, libelles reconnus pour être les productions de plumes envenimées; soudoyés par l'hérésie ou par le libertinage? pourquoi y renouveler ces imputations fausses et mensongères qui avoient provoqué les anathèmes du saint siége sous le pontificat précédent? Si l'on n'avoit pas voulu satisfaire l'animosité d'un monar-

que personnellement aigri et courroucé, auroit-on, après la suppression de l'ordre, exercé contre le général Ricci, ses assistans, et tous les jésuites sujets du pape, la plus étrange comme la plus cruelle persécution?

En effet, la publication du bref en fut le signal. Le général Ricci et ses assistans furent incontinent saisis comme criminels, traînés comme des malfaiteurs dans les cachots du château Saint-Ange, et livrés à toutes les horreurs de l'humiliation et du besoin. Le pape fit également arrêter tous ceux qui, par leur place et leur célébrité, pouvoient être présumés avoir été initiés dans les mystères d'iniquité dont on vouloit faire croire qu'ils étoient entachés; enfin dans les Etats du pape la confession, la prédication et l'enseignement furent généralement interdits aux jésuites.

Un pareil éclat sembloit annoncer les preuves d'un grand délit dont la répression se trouvoit nécessitée par des mesures aussi sévères. L'Europe et les deux mondes étoient dans l'attente de cette manifestation. Les malheureuses victimes de ce despotisme inouï dans l'Eglise, demandèrent à grands cris quels forfaits leur attiroient un châtiment aussi extraordinaire. L'autorité fut sourde et muette; rien ne fut révélé : le *cœur papal* de Ganganelli demeura fermé aussi hermétiquement que le *cœur royal* de

Charles III. Insoucians l'un et l'autre sur le jugement de l'impartiale postérité, ils n'ont pas craint d'en encourir le blâme, plutôt que de révéler les motifs de leur inconcevable persécution; mais la main du temps a soulevé ce voile qu'on croyoit impénétrable : le secret du *cœur royal* est maintenant connu, et celui du *cœur papal* n'est plus un mystère.

La prétendue bâtardise de Charles III, fable monstrueuse inventée par le duc de Choiseuil, et les conditions signées par Ganganelli pour être pape, tels sont les deux mots de cette grande énigme. Quoiqu'il en soit, le général Ricci est mort dans sa prison le 24 novembre 1775, sans avoir été ni accusé, ni entendu, ni jugé, laissant une protestation où il prend Dieu et l'univers à témoin de son innocence et de celle de sa société immolée.

Le bref de suppression ne fut envoyé aux rois de Portugal, de France, d'Espagne et de Naples, que comme une formalité qu'ils avoient désirée eux-mêmes : son inexécution y devenoit inutile, puisque les jésuites n'existoient plus dans ces différens royaumes. Les autres puissances, déjà prévenues, après l'avoir reçu, le firent exécuter à regret dans leurs Etats respectifs. L'Allemagne, la Pologne, le Piémont, Venise, Gènes et la Suisse y procédèrent

avec des égards et des ménagemens qui dénotoient l'impression profonde et toujours subsistante d'estime et de considération qu'on y conservoit pour la société détruite. Dans toutes ces contrées les individus supprimés reçurent des pensions alimentaires; les évêques continuèrent à les employer dans le ministère; plusieurs jésuites, sous l'habit de prêtres séculiers, furent réservés pour l'enseignement et l'éducation de la jeunesse. Le roi de Prusse leur laissa, sous ce nouvel habit, leurs colléges, leurs maisons et leurs biens de Silésie : le pape seul, par déférence sans doute pour le roi d'Espagne qui l'exigeoit, les tint pendant le reste de son court pontificat dans l'oppression et dans la disgrâce.

Mais, après un aussi grand appareil, où le concours de la suprématie pontificale et des puissances catholiques sembloit avoir consommé la destruction totale de l'ordre des jésuites, ce qui doit paroître extraordinaire, c'est l'existence actuelle, avec l'approbation même du saint siége, d'un rejeton de cette société détruite dans des contrées soumises à la domination d'une puissance séparée de la communion romaine.

Catherine II, impératrice de Russie.

Catherine II, impératrice de Russie, a sauvé cette planche du naufrage général. Si la moralité de cette princesse avoit ré-

pondu à la hauteur de son génie et de son caractère, elle mériteroit d'être placée au premier rang dans le temple où la postérité immortalise les plus grands rois. Si l'on couvre d'un voile épais le moment de son avènement au trône des czars de Russie, le reste de son règne est un tissu de merveilles politiques et militaires qui ont fait l'admiration du siècle.

Quoique de la religion des Grecs, désunis et séparés de l'Eglise de Rome, également éloignée par état du régime d'une société dont l'un des premiers devoirs est de combattre le schisme et l'hérésie, cette princesse ne voulut point dominer la conscience de ses nouveaux sujets, ni les priver de leurs guides dans les voies du salut; elle ne crut point devoir se laisser entraîner par l'exemple des autres souverains de l'Europe. La Russie blanche, qui lui est échue par le premier partage de la Pologne, renfermoit plusieurs maisons, colléges et missions gouvernés par les jésuites. Après avoir pesé dans la sagesse de ses conseils leur grande utilité pour l'éducation de la jeunesse, l'enseignement des peuples, et surtout pour l'édification des bonnes mœurs et de la subordination due aux autorités légitimes, elle a impérieusement exigé la conservation de la société des jésuites dans la Russie blanche. « Un refus à ma demande, écrivoit-

elle à son envoyé à Rome, me mettroit dans la nécessité de priver l'Eglise romaine de la protection que j'ai bien voulu lui accorder dans mon empire.

En vain le pape s'efforça-t-il de représenter à Catherine II les inconvéniens majeurs d'une conservation si contraire à un décret du saint siége, adopté et exécuté dans tout le monde chrétien; en vain le roi d'Espagne s'unit-il au souverain pontife par les sollicitations les plus vives et les plus pressantes. Catherine fut inébranlable; il fallut plier sous le poids de sa volonté persévérante, et lui accorder sa demande. Le régime et l'institut de la société des jésuites subsistent encore aujourd'hui, à la grande satisfaction de la cour de Pétersbourg, dans la Russie blanche; elle y possède encore six colléges, six maisons de missions et un noviciat sous le gouvernement autorisé d'un vicaire-général, de deux assistans et d'un provincial.

Jésuites conservés dans la Russie blanche.

Ainsi la providence, par des ressorts inattendus, se joue de toutes les précautions de la prudence humaine. Qui sait si cette petite colonie, ainsi conservée, n'est pas destinée à la régénération de la société détruite? On sentira peut-être un jour la nécessité de son rétablissement pour ramener le règne des sciences, trop abandonnées; celui des mœurs, trop altérées

et corrompues. Quel beau jour pour l'Eglise romaine, celui où revivifiant, de son souffle céleste, ces morts si long-temps ensevelis, elle les verroit rendus à la vie, répandre partout la morale de J.-C., féconder les germes de la vertu et de la vie dans les régions du crime et de la mort !

A peine Clément XIV eut-il comblé les vœux du roi d'Espagne, par la ruine des jésuites, que sa vie ne fut plus qu'un tissu d'inquiétudes et de remords : les honneurs et la suprématie du pontificat devinrent pour lui une source d'amertume ; pouvoit-il se dissimuler que sa tiare étoit le prix d'un pacte criminel qui frappoit son élection d'un vice radical ? Il voyoit que la suppression des jésuites assuroit le triomphe de l'impiété, de l'hérésie et du libertinage. Ces pensées, sans cesse renaissantes, portoient le trouble dans son ame ; elles échauffoient son imagination : souvent, lorsqu'il se croyoit seul, on l'a entendu s'écrier : *Compulsus feci ! compulsus feci !* » la violence ! oui, la violence m'a arraché » ce bref fatal qui me tourmente et me dé» chire ! » Absorbé nuit et jour dans ces idées qui empoisonnoient tous ses momens, il devint sombre et mélancolique ; il ne trouvoit, a dit depuis un de ses plus intimes confidens, il ne trouvoit de lénitif, pour calmer les agitations de sa conscience,

que lorsqu'il prenoit la résolution de réparer, autant que possible, le tort qu'il avoit fait à la chrétienté. En attendant ce moment favorable, il se détermina à laisser entre les mains de son confesseur une attestation de son repentir, et une rétractation formelle et motivée du bref qu'il avoue avoir été le produit de la violence. Cette tardive rétractation n'est plus un mystère ; elle est datée du 29 juin, jour de la fête de Saint-Pierre, 1774 ; elle est écrite en latin, et rapportée tout au long dans une histoire des jésuites, écrite en langue allemande par Pierre-Philippe Wolff, imprimée à Zurich, en 1791, 3e. partie, pag. 296 et suivantes.

L'auteur de la Religion réformée ne peut certainement pas être soupçonné de partialité en faveur des jésuites ; il semble, au contraire, n'avoir composé cette histoire que pour applaudir aux calomnies dont l'hérésie et l'impiété ont noirci de tout temps une société qui étoit leur fléau ; partout il approuve les mesures prises pour sa destruction et sa ruine. La vérité et l'authenticité de cette pièce n'aura sans doute pas permis à Pierre-Philippe Wolff de la soustraire ; dans son système, il étoit intéressé à ne pas la faire connoître. On voit, il est vrai, qu'il fait des efforts pour y répandre des nuages et l'attribuer à

quelque faussaire habile et intéressé qui aura su imiter le style et la main de Ganganelli, ou bien, ajoute-t-il, à la foiblesse d'esprit qu'on remarqua dans ce pontife, lorsqu'il se crut empoisonné; mais les efforts même de Wolff pour atténuer cette rétractation, ne servent qu'à la confirmer.

Il est bien vrai que la crainte du poison s'empara de l'esprit de ce pape, désormais malheureux. On le vit, en conséquence, prendre des précautions tellement excessives qu'elles seroient incroyables si leur grande publicité n'en étoit le garant. Plein de défiance de tout ce qui l'environnoit, et surtout des mets apprêtés pour sa table, il s'enfonça dans l'intérieur de ses appartemens, et ne donna plus sa confiance, pour sa nourriture, qu'à un frère cordelier, dépositaire de ses craintes et de ses perplexités : encore sur la fin de sa vie ne voulut-il plus manger que des œufs durs qu'il faisoit cuire lui-même. Cette nourriture trop échauffante, n'étant point tempérée par d'autres alimens, lui causa des chaleurs et des douleurs d'entrailles si vives et si déchirantes, qu'il y succomba. La malignité fit courir le bruit calomnieux de son empoisonnement par les jésuites, parce que son corps calciné laissoit apercevoir sur sa peau des taches que l'on prit pour des indices de poison. Comment en

Mort de Clément XIV.

auroient-ils eu les moyens? on ne les laissoit point approcher les portes du Vatican; ils n'avoient plus ni crédit, ni autorité, ni fortune, ils n'existoient plus; se dévoue-t-on ainsi pour des morts?

Ainsi mourut, le 22 septembre 1774, dans la soixante-neuvième année de son âge, quatorze mois après la suppression des jésuites, le fameux Ganganelli : sa forte constitution sembloit lui promettre une plus longue carrière. Les apôtres de la tolérance philosophique ont voulu l'aggréger à leur secte, en faisant paroître après sa mort, sous son nom, un recueil de lettres très-philosophiques, dont l'ensemble et les détails sont bien plus dans l'esprit du siècle que dans celui de l'évangile. La critique impartiale qui a su les apprécier dans le temps de leur grande vogue, les a jugées fabriquées dans l'atelier des philosophes; elles furent rédigées par leur éditeur, le marquis de Caraccioli, auteur de *la Connoissance de soi-même.*

N'en ternissons point la mémoire de ce souverain pontife ; respectons sa cendre ; sa vie pontificale le peint assez : contentons-nous de dire ici que son élévation fut de bien peu de durée, et qu'il n'en jouit point; et qu'au cardinal de Bernis près, qui régnoit à Rome sous ce pontificat, le sacré collége ne parut pas le regretter.

Cette mort réveilla les craintes et les agitations du roi d'Espagne. Ce monarque n'ignoroit pas que le plus grand nombre des cardinaux avoient hautement désapprouvé le bref de suppression : dès lors il ne vit, dans le conclave déjà ouvert, qu'une ligue prépondérante pour élire un pape, ami et restaurateur de la société abolie. Sa tête échauffée par ces pensées qui le tourmentoient, fit apercevoir plus d'une fois le désordre de ses organes ; on ne parvint à ramener sa raison, ainsi égarée, que quand, fatiguées par de nouvelles instances, les cours de Versailles, de Vienne et de Turin eurent promis de se réunir à celles de Madrid, de Naples et de Lisbonne, pour n'avoir au conclave que le même vœu, c'est-à-dire que les cardinaux de ces couronnes, et ceux qu'on pourroit attirer à leur parti, ne voteroient point pour quiconque seroit soupçonné d'être favorable au retour des jésuites. Il étoit très-important de dérober le secret de ce concert aux cardinaux italiens qu'on savoit être contraires au vœu des puissances : on crut même devoir porter les précautions si loin, qu'il fut convenu qu'il y auroit, à Vienne en Autriche, un comité central des ambassadeurs et des ministres des cours réunis, d'où partiroient pour Rome les instructions jugées nécessaires d'après les cir-

constances. Nous nous sommes trouvés à portée de connoître le résultat des conférences de ce comité ; on y lisoit les dépêches du cardinal de Bernis, chef de la ligue des couronnes, et celles de Monino, plénipotentiaire d'Espagne à Rome. Ce dernier entroit dans des détails si minutieux et si extraordinaires, sur la crainte qu'il avoit de la résurrection des jésuites, que le prince de Kaunitz, premier ministre de l'impératrice reine, disait plaisamment : « Ce monsier a certainement toujours un jésuite à califourchon sur le nez, car il ne voit, il ne rêve, il ne parle, il n'écrit que jésuite. » Monino, rempli d'ambition, savoit bien que sa ténacité et son fanatisme en ce genre, étoient les moyens les plus efficaces pour s'élever à la plus haute faveur près de Charles III : on sait aussi que c'est à la chaleur avec laquelle il a poursuivi à Rome la destruction des jésuites, qu'il a dû la place de ministre le plus accrédité à la cour de Madrid, et le titre de comte de Florida Blanca.

Monino, ministre d'Espagne à Rome, depuis principal ministre à Madrid, sous le titre de comte de Florida Blanca.

Le conclave, sans être orageux, traînoit en longueur ; les deux factions contraires y déployoient à l'envi tout ce que l'esprit le plus fin et le plus délié peut imaginer de marches et de contre-marches pour arriver au but. Les cardinaux italiens, instruits à leurs dépens par le succès des couronnes

au dernier conclave, concertèrent si bien leurs mesures dans celui-ci, qu'ils déjouèrent complètement la pénétration du cardinal de Bernis et de ses associés, ainsi que les profusions de l'Espagne pour gagner des partisans et des suffrages.

Il n'est plus de mon sujet de m'étendre sur toutes les manœuvres et les intrigues de ce conclave dont j'ai néanmoins connu tous les détails ; je me contenterai de dire que les puissances désiroient pour pape le cardinal Pallaviccini : le roi d'Espagne l'avoit proposé ; nonce en Espagne, il y avoit constamment secondé les vues de sa majesté catholique qui le regardoit comme un homme très-dévoué à ses intérêts. On étoit bien sûr que ce cardinal ne rétabliroit jamais les jésuites. Sans être positivement leur ennemi, il croyoit que, dans l'état actuel des choses, leur rétablissement pourroit être l'occasion d'une scission fâcheuse qu'il étoit plus sage de prévenir. Je ne sais si ce cardinal auroit fait un excellent pape, mais on sait qu'il passoit à Madrid pour un très-bon et très-aimable courtisan. Les cardinaux de la cabale italienne paroissoient bien résolus de s'opposer à son exaltation ; mais ils cachoient soigneusement leur jeu : ils craignoient, comme au dernier conclave, des exclusions, s'ils laissoient apercevoir leur

Le cardinal Pallaviccini.

vœu ou leur répugnance ; ils s'étudioient à ballotter et à balancer tellement les suffrages, que, sans indiquer jamais celui qu'ils avoient en vue, leurs manœuvres bien combinées n'aboutissoient qu'à rendre les scrutins insuffisans et à les prolonger sans succès.

Les couronnes, excédées des longueurs dont on n'apercevoit pas l'issue, vouloient enfin terminer ce trop long débat. Le conclave duroit depuis le 23 septembre 1774 ; on étoit au mois de février 1775, et aucune apparence n'annonçoit que sa fin dût être prochaine. Le comité de Vienne, d'après les sages observations du prince de Kaunitz, minuta un plan dont l'exécution devoit décider promptement l'élection papale. Ce plan fut qu'on ne feroit plus que deux scrutins, qu'on ne voteroit plus dans le second qu'entre les deux candidats qui auroient eu le plus de voix dans le premier, et que dans ce second et dernier scrutin, on se réuniroit unanimement en faveur de celui des deux concurrens qui auroit le plus de suffrages.

Ce plan envoyé à Rome fut accepté tout d'une voix par les deux partis : le cardinal de Bernis, en annonçant à Vienne cette acceptation, se flattoit encore que ce mode seroit infaillible pour porter le cardinal Pallaviccini à la papauté. Trompé

par l'incertitude et la rivalité qu'il avoit aperçues dans les démarches apparentes des cardinaux italiens, ce cardinal ne doutoit pas que le plus grand nombre des suffrages ne se réunît sur le candidat désiré par les puissances : mais quelle fut sa surprise, lorsque dans le scrutin d'épreuve il vit pour la première fois le nom du cardinal Braschi, avec le nombre de suffrages suffisans pour le rendre le seul concurrent du cardinal Pallaviccini dans le scrutin décisif! Alors il vit tomber le voile de la politique italienne dont il venoit d'être le jouet; et fut bien persuadé que le cardinal Braschi seroit élu pape ; ce qui arriva effectivement en février 1775.

Le cardinal Braschi, pape sous le nom de Pie VI.

Le cardinal Braschi n'étoit point âgé ; il n'avoit que cinquante-six ans, d'une santé robuste et d'une taille avantageuse ; il avoit géré le temporel du saint siége avec la réputation d'un homme intègre et intelligent : un caractère ferme et bien prononcé, une conduite à l'abri de la censure, des mœurs douces et affables, avec toutes les connoissances nécessaires, l'avoient élevé à la pourpre sous le nom de Pie VI. Ce pape aimoit et estimoit les jésuites; mais il prévit dans sa sagesse que leur rétablissement, en faisant cesser l'injustice et le scandale de leur suppression, occasionneroit nécessairement une trop

grande commotion dans les trois grandes monarchies. En effet, après les avoir supprimés et chassés, elles avoient poursuivi leur destruction avec tant d'acharnement, que ce pieux et pacifique pontife a pensé que le mal étant fait, et sa réparation pouvant entraîner des maux plus graves encore, il valoit mieux se taire et attendre des temps plus propices. Il s'est donc contenté de retirer les jésuites de ses Etats de l'oppression où les avoit réduits son prédécesseur; il s'est empressé d'améliorer leur sort et de les employer dans le saint ministère; il n'a pas voulu, par une lâche complaisance, priver l'Eglise romaine de coopérateurs aussi zélés qu'utiles. Et si le P. Ricci fut encore laissé au château Saint-Ange, ce fut pour la propre sûreté de ce général; mais il cessa dès lors d'y être prisonnier : il étoit notoire que des fanatiques espagnols avoient juré sa perte s'il reparoissoit à Rome; ils croyoient sans doute, ainsi que les meurtriers de saint Thomas de Cantorbéry, faire par là des choses agréables à leur souverain, s'ils le délivroient d'un homme qu'il regardoit comme son ennemi capital. Jamais Charles III n'a été soupçonné d'une pareille noirceur qu'il eût certainement punie rigoureusement; mais le pape ne dut pas exposer une tête aussi vénérable au fer de

quelques obscurs assassins ; il le dédommagea de cette captivité préservatrice par toutes les attentions délicates qui pouvoient adoucir le profond chagrin que causoit à cet homme vénérable la chute de son ordre.

L'impératrice de Russie s'adressa à Pie VI, à l'instant même de son élévation au trône pontifical, pour approuver et confirmer le régime et les établissemens des jésuites conservés dans la Russie blanche : « Tel est, disoit-elle, le vœu unanime des évêques et des peuples de ma nouvelle domination, où j'ai permis le culte catholique. » Sa sainteté voyoit avec une joie secrète ce rejeton d'un grand arbre abattu ; son cœur faisoit des vœux pour sa prospérité. Cependant, pour ne pas s'écarter publiquement des maximes qui ont régi de tout temps la cour de Rome, il crut devoir représenter à Catherine II que cette conservation étoit contraire à la loi d'uniformité qui a toujours été en vigueur pour l'exécution des décrets des souverains pontifes ; mais en même temps il ajoutoit que la protection signalée accordée par l'impératrice aux catholiques de ses Etats méritoit une exception ; qu'en conséquence il autorisoit, en vertu de sa puissance pontificale, les jésuites de la Russie blanche à vivre comme ci-devant sous le régime et l'institut de saint Ignace, tout aussi

long-temps qu'il plairoit aux souverains, sous la domination de qui ils avoient le bonheur de vivre. Cette décision, aussi sage que politique, attira au saint père des remercîmens de Catherine II. Elle n'a cessé, pendant tout son règne, de donner à ce souverain pontife des témoignages d'estime et de vénération.

Ici finit le coup d'œil que je me suis proposé de jeter sur la destruction de la société des jésuites. Mais quelle réflexion se présente naturellement à l'esprit de tout lecteur qui aura considéré sans prévention la suite de ces tableaux! N'est-on pas forcé de convenir que les passions dont les Pombal, les Pompadour, les Choiseuil, les apôtres de la philosophie et les partisans de l'hérésie ont été animés, semblent s'être toutes réunies dans les ateliers de la calomnie et de la haine, afin d'y composer le venin employé sous différentes formes en Portugal et en France pour faire périr la société des jésuites? que ce venin rendu plus actif, et porté en Espagne par le duc de Choiseul, a tellement échauffé la tête et altéré la raison du roi Charles III, qu'il s'est porté, par le ministère du comte d'Aranda, à tous les excès de la vengeance dans ses propres Etats? qu'ensuite, emporté par le feu de son animosité, il a osé pénétrer à Rome dans le sanctuaire même de

la religion pour corrompre le souverain pontife, et le forcer à user du glaive exterminateur contre une société célèbre dont la chute a fait non-seulement à l'Eglise une plaie profonde, mais un dommage irréparable aux royaumes où elle avoit des établissemens ?

Pour moi, élevé, dès mes plus jeunes années, dans les écoles de la société, je n'y ai vu qu'émulation pour les sciences et la vertu ; pour moi, enfin, qui, dans l'âge de l'adolescence et de la maturité, me suis trouvé obligé par état d'étudier de plus près son régime, son institut, ses principes, sa conduite et ses travaux, je fais ici publiquement ma profession de la sincère admiration, de la plus vive reconnoissance et d'une profonde vénération, sans craindre sur les faits et les portraits que je viens de crayonner, de la part de la plus sévère critique, aucune accusation d'altération ou de partialité.

Elle est donc détruite cette société qui ne devoit jamais périr ; mais sa mémoire vivra dans le souvenir des siècles futurs. Les monumens de sa gloire n'existent plus ; mais que pensera la postérité de ses persécuteurs, quand elle lira gravé sur sa tombe ce solennel et mémorable témoignage que lui ont rendu les évêques de France assemblés et interrogés par Louis XV, sur

l'utilité, la conduite et le régime des jésuites?

NOUS DÉCLARONS AU ROI,
A LA FRANCE, AU MONDE ENTIER,
QUE LES JÉSUITES
SONT UTILES A L'ÉGLISE ET A L'ÉTAT;
QUE LEUR DOCTRINE EST SAINE ET PURE;
QUE LEUR CONDUITE EST RELIGIEUSE
ET ÉDIFIANTE;
QUE LEUR RÉGIME, ENFIN, N'A RIEN
DE CONTRAIRE AUX LOIS DE L'ÉTAT.

APPENDICE.

Idée du Régime de la Société des Jésuites.

Pour mettre le lecteur à portée de bien juger l'institut et le régime de la société des jésuites tant et tant calomniés; pour mieux apprécier le scandale de leur destruction; pour répondre victorieusement aux comptes rendus des procureurs et avocats-généraux, des parlemens dont la religion a été surprise; enfin pour repousser les diatribres des philosophes et des jansénistes, n'est-ce pas ici le lieu de donner une analyse exacte et fidèle de cet institut et de ce régime?

Le gouvernement des jésuites est monarchique; le général élu par les députés des provinces est à vie; tout émane de lui et tout y aboutit; il a pour conseils et coopérateurs les assistans de Portugal, d'Espagne, de France, d'Allemagne et d'Italie. Ces assistans sont comme les ministres et les intermédiaires des provinces de leurs assistances. Les provinces de chaque assistance sont gouvernées par des provinciaux, les maisons par des supérieurs, les colléges par des recteurs, tous nommés pour trois ans par le général, d'après les comptes rendus et les observations des provinciaux

et des assistans. Chaque supérieur ou recteur rend compte de sa maison et de ses religieux au provincial, et celui-ci au général, par l'intermédiaire de l'assistant, et néanmoins le recours direct au général est libre pour tout supérieur comme pour tout inférieur. Chaque maison a un ancien qu'on nomme admoniteur : il a le droit et la charge d'avertir le supérieur ou le recteur de ses fautes dans l'administration, et des plaintes fondées de ses inférieurs, avec la facilité d'en référer au provincial et même au général ; cause nécessaire d'égards grands et réciproques entre les supérieurs et les inférieurs.

Par cet ensemble, le premier anneau de la chaîne à faire mouvoir, pour embrasser et atteindre le but, se trouvoit toujours dans la main du général. Pour mettre ce premier supérieur en état d'employer chaque membre de la société selon son talent et ses facultés, les provinciaux, les recteurs, les supérieurs et les admoniteurs lui faisoient parvenir séparément, tous les ans, des tableaux non concertés, où dans des causes séparées, le caractère, la conduite et les talens de chacun des individus sous leur inspection, étoient fidèlement retracés. Ces tableaux, en effet, ne pouvoient être ni flattés ni altérés, parce que plusieurs personnes caractérisant séparément et sans

concert le même individu, on n'auroit pu, sans être taxé de partialité ou de prévention, le peindre autrement que d'après la vérité.

La base de ce régime est l'obéissance, mais non, comme on l'a publié, une obéissance aveugle et passive. Le fondateur pose pour principe que le général, ou tout supérieur, ne doit jamais commander que ce qui est conforme à la loi de Dieu, et ce qui n'est pas contraire à la subordination due aux autorités légitimes. Si celui qui avoit droit de commander sortoit de ces bornes, ce n'étoit pas désobéir, c'étoit bien mériter de la société et de la religion que de lui résister. Le général ordonna un jour, au nom du pape, aux supérieurs jésuites de la province de Toulouse, de publier un bref de sa sainteté contre l'évêque de Pamiers dont le saint siége étoit mécontent; le roi avoit défendu la publication de ce bref; ces supérieurs refusèrent en disant : « Nous sommes sujets du roi » avant d'être religieux : obéir au souve» rain en tout ce qui n'est pas contraire » à la loi de Dieu est notre premier devoir; » nous supplions donc votre paternité de » retirer ses ordres, et de ne pas nous » mettre dans la nécessité de n'y pas défé» rer. » Qu'a donc de dangereux une pareille obéissance? Et tel fut toujours, dans

les principes du fondateur, l'esprit de l'obéissance exigée par le régime de la société. Saint Ignace, dans sa lettre sur cette vertu, distingue trois degrés, l'obéissance d'exécution, celle de volonté, et celle du jugement : ce sont des degrés de perfection, toujours dans l'hypothèse, que les choses commandées ne seront point contraires à la loi de Dieu. « Cette obéissance, disoit le » saint pape Pie V, est véritablement un » levier divin qui ne fait mouvoir les indi- » vidus et le corps entier de la société, que » pour la plus grande gloire de Dieu. »

L'objet de l'institut, comme sa devise, est la plus grande gloire de Dieu, *ad majorem Dei gloriam* : perspective digne du cœur enflammé du grand Ignace, qui, pour atteindre ce but, crut ne devoir donner à son zèle et à celui de ses enfans d'autres bornes que celles de l'univers.

Le régime des jésuites n'a rien de commun avec celui des autres ordres religieux : on y entre jeune, mais on ne s'y engage par des vœux solennels qu'à l'âge de trente-trois ans. L'ordre est composé de quatre sortes de religieux, les étudians, les profès des trois vœux, les profès des quatre vœux, et les frères coadjuteurs : ces derniers sont pour le service domestique; ils font des vœux simples et ne sont admis à la profession qu'à trente-trois ans. Les étudians

sont la pépinière d'où l'on tire les régens ou professeurs pour les classes, jusqu'à la rhétorique inclusivement; de là ils vont faire leur théologie, pendant laquelle, s'ils persévèrent dans leur vocation, ils sont admis à la prêtrise: ils ne sont liés que par des vœux simples, et peuvent, sur leur demande, en être déliés pour rentrer dans le monde, s'ils ne se déterminent pas à rester dans l'ordre, ou si l'ordre ne les croit pas propres à l'institut. Avant d'être admis à faire ces vœux simples, il faut faire deux ans de noviciat: on n'y est occupé qu'à se former le caractère et l'esprit intérieur. Les profès des trois vœux sont ceux qui, dans leurs examens de théologie, n'ont pas montré assez d'aptitude pour les hautes sciences; ils ne peuvent professer ni la philosophie ni la théologie; on ne les emploie qu'à des fonctions à portée de leur esprit et de leurs connoissances: le nombre en étoit très-petit.

Les profès des quatre vœux sont jugés capables, après de rigoureux examens, de professer les hautes sciences, comme la philosophie, les mathématiques et la théologie.

Outre les trois vœux ordinaires, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; ils en ajoutent un quatrième, celui d'un

dévouement spécial et absolu entre les mains du souverain pontife, pour se rendre, au premier signe de sa volonté, dans les contrées lointaines où règne le paganisme, afin de s'y consacrer à la conversion des peuples idolâtres.

Les jeunes jésuites, au sortir du noviciat, sont mis sous l'inspection de leurs directeurs d'étude qui cherchent à faire développer leurs talens par des lectures bien choisies et des compositions analogues à leur genre d'esprit et à leurs connoissances acquises. Découvroit-on un grand talent pour les hautes sciences, ou pour la chaire, ou pour les belles-lettres, rien n'étoit épargné pour le porter au plus haut degré de perfection. Aussi cette société étoit-elle devenue un rare assemblage de théologiens profonds, de célèbres prédicateurs, de zélés missionnaires, de grands écrivains, et de savans littérateurs.

Les jésuites n'avoient ni chœur ni prières communes; le fondateur ne les avoit pas crus compatibles avec les fonctions pour lesquelles il avoit institué sa société : elle étoit dévouée à l'éducation de la jeunesse, à la prédication, la confession, la direction des consciences, aux missions, à l'apostolat, soit dans les contrées hérétiques, soit dans les régions idolâtres, carrière im-

mense où les jésuites ont déployé de grandes vertus et de grands talens, où enfin ils ont obtenu les plus grands succès.

Les précautions du fondateur, pour le choix des sujets qui devoient être profès des quatre vœux, alloient si loin, qu'après le cours d'enseignement et après celui des études de la théologie et de la morale, on exigeoit une troisième année de noviciat avant de prendre, à trente-trois ans, un engagement irrévocable. Ce genre d'épreuve étoit un excellent creuset pour n'avoir que des sujets d'élite, capables de remplir avec distinction les emplois dont la société les chargeoit.

C'est par un tel régime et par de tels moyens, que la société des jésuites s'est élevée à une telle hauteur, que sa célébrité et ses succès, dans toutes les contrées de l'univers connu, avoient fixé sur elle les regards et la considération des souverains pontifes et des évêques qui s'en servoient comme de leur meilleure milice; que les souverains dans l'un et l'autre hémisphère les avoient appelés, protégés et honorés comme les apôtres de la vertu et des bonnes mœurs; que les peuples chrétiens et idolâtres devoient à leurs lumières, à leur zèle et à leurs travaux, le bonheur de marcher avec sûreté dans les voies de la grâce et du salut.

Tous les ordres religieux approuvés par l'Eglise ont une destination qui doit les rendre respectables aux yeux de tous ceux qui ont le bonheur de vivre dans la communion romaine; mais, on ose le demander, sans manquer à aucun d'eux, en existoit-il un aussi utile à l'Eglise, aussi avantageux à l'Etat que la société des jésuites?

DEUXIEME SECTION.

Des dernières années du Règne de Louis XV.

.....*ego apis Matinæ*
More modoque, etc.
Hor., Od., lib. 4.

La chute du duc de Choiseuil, ministre absolu et tout-puissant, le ministère du duc d'Aiguillon, son successeur, les tentatives et les succès du chancelier Maupeou contre les parlemens, l'ébranlement de ces compagnies souveraines, la destruction du parlement de Paris, la création de celui dérisoirement appelé *Maupeou*, celle des conseils souverains dans les provinces dépendantes du parlement de Paris, la querelle des ducs et pairs contre les maisons de Lorraine, de Rohan et de Bouillon, l'ambassade du prince Louis de Rohan à Vienne en Autriche, le partage de la Pologne, la découverte importante des manœuvres et des dépêches secrètes du cabinet de Vienne et de la correspondance particulière du roi de Prusse, la politique mysté-

rieuse et privée de Louis XV, la mort de ce monarque : tels sont les objets intéressans sur lesquels je me propose de jeter un coup-d'œil.

Je ne prétends pas écrire une histoire détaillée de la fin du règne de Louis XV, ni même de classer chronologiquement toutes les époques; cette tâche seroit trop au-dessus de mes moyens et de mes ressources actuelles. Emigré, habitant une terre étrangère, je n'ai d'autre boussole, d'autre guide des événemens qui, dans le temps, ont fixé les regards de l'Europe, que ma mémoire. Une série de faits remarquables par leur importance ou leur singularité; une galerie de tableaux et de portraits dessinés, comme témoin oculaire, et tous, d'après les connoissances certaines que mes places et mes relations officielles m'ont mis à même de me procurer, voilà ce que je me borne à offrir au public.

Louis XV. Les qualités personnelles de Louis XV, ses rapides victoires en Flandre, mais surtout le grand intérêt qu'avoit inspiré sa maladie à Metz, lui avoient mérité le nom de *Bien-aimé ;* alors il étoit l'idole de la nation. Mais, dès 1760, ce monarque n'étoit plus, aux yeux de l'Europe et du peuple français, qu'un roi fainéant. Une heure de la matinée donnée rapidement au travail de ses ministres, une heure passée le soir

avec ennui au conseil, étoient les seules occupations royales de ce prince efféminé. La chasse, des orgies nocturnes occupoient tout le reste de son temps; les rênes du gouvernement, que ses faibles mains ne pouvoient ou ne vouloient plus diriger, flottoient dans celles de ses ministres.

Ce n'étoit pas faute de capacité; Louis XV avoit le jugement sain et l'esprit juste : son avis au conseil étoit souvent un trait de lumière qui déceloit sa pénétration naturelle, et l'expérience a fait voir qu'en beaucoup d'occasions il voyoit mieux que ses ministres; mais soit ignorance du secret de ses propres forces, soit insouciance, il abandonnoit toujours, dans les conseils, la décision des affaires les plus importantes à la pluralité des voix; et lorsque le résultat étoit contraire à son opinion, on lui a entendu dire à ses familiers : *Nous verrons comme ils vont s'en tirer.* Cet abandon, défaut capital et essentiel dans un roi, avoit pour principale cause le vice de son éducation. Le cardinal de Fleury, son précepteur et depuis son premier ministre, s'étoit bien gardé de lui inspirer l'amour du travail, ou de lui inspirer quelque confiance dans ses propres lumières; il trouvoit plus commode pour son ambition de régner sans obstacle sur la volonté de son pupille qui contracta ainsi une habitude

de timidité, de défiance et d'indécision qu'il a gardée jusqu'au tombeau.

Le gouvernement, sous un roi de ce caractère, devoit, tôt ou tard, devenir la proie d'un ministre assez ambitieux pour tout oser, assez hardi pour ne douter de rien, assez tranchant pour ne laisser à son maître que le choix des moyens imaginés par son intérêt personnel. Ajoutez à un esprit ainsi organisé le talent de la parole, des manières aimables pour ôter au travail ses épines et ses difficultés, et surtout afin de se rendre nécessaire, le grand art de se faire prôner par la profusion de l'or et des grâces, vous aurez un ministre qui régnera sous le nom de son maître, et qui ne régnera que pour donner l'essor à toutes ses passions.

Le duc de Choiseuil.

Tel étoit le duc de Choiseuil, d'abord marquis de Stainville et colonel du régiment de Navarre; il sut plaire aux femmes. Par ce moyen, il se créa une infinité de ressources, et parvint au faîte de la puissance et des honneurs. En effet, la marquise de Pompadour le distingua bientôt de la foule des courtisans, le prit en goût et déploya pour lui les ressorts de son immense crédit. Le marquis de Stainville devint très-rapidement ambassadeur à Rome et à Vienne, ministre des affaires étrangères, duc et pair de Choiseuil-d'Amboise,

ministre de la guerre et de la marine, en conservant les relations avec le Portugal et l'Espagne dans le ministère des affaires étrangères, donné à son cousin le comte de Choiseuil, qu'il fit duc et pair de Praslin ; enfin colonel général des Suisses et Grisons. C'est par la réunion de tant de titres, de places et d'honneurs que, même après la mort de sa bienfaitrice, il éleva l'édifice de son ambition. Il étoit au comble de cette élévation, ne voyant plus rien qui pût contrebalancer sa prépondérance dans tous les départemens du ministère qu'il asservit tous à sa volonté. Ainsi, sans avoir le titre de premier ministre dont Louis XV ne vouloit plus depuis la mort du cardinal de Fleury, il en jouoit le rôle et en réunissoit tous les pouvoirs : c'étoit un vrai maire du palais. Le duc de Choiseuil, toujours très-prévoyant pour ses intérêts, s'étoit fait de fermes appuis des cours de Vienne et de Madrid par des sacrifices au détriment de notre considération ; ces deux cours sembloient faire dépendre leur étroite union et leur alliance avec nous du crédit dominant de ce ministre : ainsi étayé, il se croyoit hors de toute atteinte.

La duchesse de Grammont.

La duchesse de Grammont, sa sœur, régnoit à ses côtés ; cette femme que nous avons vue chanoinesse à Poussay, en Lorraine, dans un état voisin de la médiocrité,

étoit devenue la distributrice des grâces ; tous les vices du caractère de son frère lui étoient communs ; comme lui, elle ne croyoit pas en Dieu ; elle avoit sur lui un ascendant attribué par la méchanceté à des causes trop honteuses pour être ici répétées. Cet ascendant perdit le duc de Choiseuil et accéléra sa chute. Madame de Grammont a fini par périr sur l'échafaud de la révolution française, d'après les ordres de Robespierre : ce tyran, quelques années auparavant, n'auroit pas été reçu dans les antichambres de la duchesse. Telles sont les vicissitudes humaines ; tel arrive au sommet du pouvoir, lorsqu'un tour de roue l'en précipite tout à coup, pour être foulé aux pieds par celui-là même sur qui ses regards n'auroient pas daigné s'abaisser.

Les faiblesses et les besoins du roi augmentoient avec ses coupables habitudes ; une cabale, née dans les foyers de l'intrigue, saisit habilement cette circonstance pour s'emparer de la volonté du monarque par des voies dignes de l'immoralité de ses auteurs ; ces hommes pervers et corrompus avoient déterré, dans les égoûts de la volupté, une de ces filles prostituées que sa taille, sa fraîcheur, sa physionomie radieuse, son air de vierge, l'ensemble de ses charmes et surtout ses talens pour le plaisir, firent juger propre à jouer le rôle

La comtesse du Barry.

de maîtresse favorite. Ils ne doutèrent pas que Louis XV, une fois subjugué, ne se déterminât à lui sacrifier un ministre dont elle ne cesseroit de lui demander l'éloignement. Le duc d'Aiguillon, ennemi personnel du duc de Choiseuil, étoit à la tête de cette cabale; le Bel, premier valet de chambre du roi et le confident de ses plaisirs, en fut le principal agent; enfin le comte du Barry, homme perdu d'honneur, de dettes et de débauches, fut chargé du fil de l'intrigue; il eut soin de parer l'idole devant laquelle on vouloit faire courber la puissance du monarque.

Le duc d'Aiguillon.

Le Bel.

Le comte du Barry.

Toutes les batteries de cette odieuse intrigue une fois dressées, le valet de chambre le Bel n'eut pas de peine à faire naître au roi le désir de voir la plus ravissante personne qu'il eût, disoit-il, encore vue. La *Lange*, ainsi se nommoit la fameuse comtesse du Barry, successivement entretenue par Radix de Sainte-Foy, le comte d'Archambal et le comte du Barry, n'eut pas plutôt été produite, que Louis XV en devint éperduement amoureux. Cette courtisane, bien dressée par ses introducteurs, ne fit, par ses refûs enfantins, qu'irriter la passion du roi. Le monarque laissa à le Bel le maître des arrangemens; mais, à tout prix, disoit-il, il lui falloit cette délicieuse créature. Les arrangemens furent

bientôt faits : le roué du Barry (on nommoit ainsi le comte à Versailles) maria la Lange avec son frère qu'on fit voyager aussitôt après la célébration. La jeune comtesse du Barry passa ensuite dans les bras de Louis XV, qui, dans la ferveur de son enthousiasme, lui fit donner un logement à la cour, la déclara maîtresse en titre, et lui en prodigua les avantages et les criminels honneurs.

Le roi ignoroit seul le premier état de la comtesse du Barry : tout d'ailleurs étoit préparé pour repousser les traits qu'on ne manqueroit pas de lancer sur elle ; toutes les précautions étoient prises pour faire attribuer à une jalouse méchanceté des vérités transformées en calomnies.

L'indécence et la publicité d'un tel choix indisposa la cour et la ville : tout Paris en murmuroit. Si le duc de Choiseuil, qui n'avoit jamais mis aucun prix à la décence, eût voulu avoir des égards pour cette nouvelle favorite ; si, sans se traîner à ses pieds, il ne se fût pas complu à la ridiculiser et à la braver en tout, il eût facilement déjoué les projets de ses ennemis ; madame du Barry, mise en place, auroit senti, malgré son peu d'esprit, que son plus grand intérêt commandoit de préférer un ministre si accrédité, et de

conserver ses bonnes grâces. Avec de l'argent il auroit gagné le roué du Barry, et celui-ci auroit aisément persuadé sa belle-sœur. Le duc de Choiseuil n'en étoit pas éloigné : je tiens d'un de ses amis qu'il avoit d'abord penché pour ce parti; il connoissoit assez le roi pour prévoir à quel point l'on pourroit abuser de sa nouvelle passion pour perdre quiconque auroit la témérité de la blâmer et de la censurer. Mais la duchesse de Grammont, à laquelle se joignit la princesse de Beauvau, femme altière et philosophe qui, avec beaucoup d'esprit et le talent de la persuasion, savoit toujours proportionner ses efforts aux obstacles qui s'opposoient à ses désirs, entreprirent de soulever les grands et le peuple contre le choix du monarque, pour le forcer, par le cri de l'opinion publique, de renvoyer sa nouvelle maîtresse. Elles vinrent à bout de persuader à M. de Choiseuil que ce triomphe, digne de lui, affermiroit plus que jamais et son crédit et sa prépondérance; que la famille royale en seroit reconnoissante; que le peuple l'en béniroit; que par là il consommeroit la gloire de son ministère aux yeux de l'Europe et de tout bon François. Déterminé à suivre ce parti, il eut bientôt pour lui la cour et la ville. Tous ceux qui alloient prostituer leurs hommages à l'idole du jour étoient couverts d'opprobres et de

La princesse de Beauvau.

ridicule ; la plus grande solitude régnoit dans les appartemens et le cabinet de madame du Barry ; l'affluence se faisoit, au contraire, remarquer dans la maison du duc de Choiseuil, dont la duchesse de Grammont faisoit les honneurs à Versailles. Les pamphlets, les sarcasmes, les anecdotes scandaleuses y pleuvoient de toutes parts sur la maîtresse. On avoit fait venir un jeune officier chansonnier, pétillant de sel et de méchanceté pour chanter, en forme de Noëls, ces lubriques aventures. Dès que la maîtresse se montroit, on fredonnoit les airs des couplets qui couroient les théâtres et les rues. Au salon de Marly, au jeu du roi où se trouvoit la comtesse du Barry, le duc de Choiseuil, la duchesse de Grammont, la princesse de Beauvau et leurs nombreux partisans, ne craignoient pas d'afficher leur éloignement et leur mépris pour ce qu'ils appeloient *la réchauffée de Cythère*. Tant de hardiesse et d'outrages se renouveloient tous les jours. D'un coup d'œil le roi pouvoit en arrêter le cours ; mais, soit honte de ses propres foiblesses, soit insouciance, il avoit l'air de ne pas s'en apercevoir ; il n'en fit même aucun reproche à son ministre : celui-ci, enhardi par ce silence et cet excès de patience, ne cessoit de manquer à toutes les convenances, et dont l'audace outrepassoit toutes les bornes.

Le chevalier de l'Isle.

Une telle conduite donnoit un beau champ à la cabale *anti-Choiseuil* : le duc d'Aiguillon, le Bel et le comte du Barry, qui se rendoient tous les jours chez la maîtresse, lorsque le roi étoit à la chasse, concertèrent leur plan d'attaque avec la comtesse, que Louis, de retour, trouvoit presque toujours en larmes. Quand il en demandoit le sujet, elle épanchoit avec tant de grâces et d'intérêt, dans le sein de son amant, l'amertume qui empoisonnoit les plus beaux jours de sa vie, que ce prince né tendre et sensible mêloit ses pleurs à ceux de la belle affligée : il cherchoit à la consoler en l'exhortant à mépriser des offenses qui retomboient sur ceux qui se les permettoient, en l'assurant que rien ne pouvoit altérer la tendresse qu'il lui avoit vouée. Le roi, devant qui ces scènes se répétoient souvent, en étoit véritablement peiné; il sentoit, mieux que personne, l'indécence des procédés de son ministre : mais ce prince tenoit à ses habitudes. Sans aimer M. de Choiseuil, il n'étoit pas mécontent de son travail qui, par sa facilité et son étendue, favorisoit sa paresse naturelle et son goût pour les plaisirs. D'ailleurs ce ministre tenoit aux cours alliées du roi par des rapports si intimes, que son renvoi pouvoit en troubler l'harmonie. Ces considérations luttoient tou-

jours avec avantage contre les gémissemens et les plaintes sans cesse renouvelés de la favorite. Si le duc de Choiseuil avoit su ménager ces dispositions, il auroit pu, sans s'avilir devant la maîtresse, sortir victorieux du combat : mais il garda si peu de mesure, qu'un jour sortant d'un travail très-important avec le roi, et annonçant à sa société d'élite qui en attendoit l'issue avec inquiétude, l'accueil plus gracieux qu'à l'ordinaire dont sa majesté l'avoit honoré, il se vanta d'amener bientôt le roi à chasser sa maîtresse, en se servant d'une expression que le respect et la décence ne permettent pas de répéter. Ce propos circula dans les sociétés de la cour, et fut rendu, sur-le-champ et par écrit, à la comtesse du Barry. Avec cette preuve à la main, et dans un désordre que sa douleur rendoit encore plus touchant, elle courut se jeter aux pieds de Louis, et les tint embrassés jusqu'à ce qu'elle eût obtenu le renvoi de son plus cruel ennemi. Bien instruite par ceux qui la faisoient agir du caractère du roi et de son indécision, elle fit appeler aussitôt le duc de la Vrillière, ministre de la cour, et lui dit devant le roi : Sa majesté renvoie M. de Choiseuil, prenez ses ordres et hâtez-vous de les exécuter. Louis XV, excédé et des procédés de son ministre et des plaintes de sa maîtresse, avoit, le jour précédent,

pressenti en secret, l'abbé de la Ville, premier commis des affaires étrangères, sur ce renvoi, et s'il n'entraîneroit ni inconvéniens ni entraves dans la marche de la politique actuelle. L'abbé de la Ville avoit vieilli dans les négociations et dans le cabinet des affaires étrangères; il y étoit devenu, par son aptitude et sa pénétration, la boussole et le guide des ministres; le roi l'honoroit d'une confiance particulière. Il assura ce prince que le renvoi du duc de Choiseuil affligeroit, à coup sûr, les cours de Vienne et de Madrid, qui trouvoient en lui un ministre complaisant; mais que le cours des affaires n'en seroit point interrompu. Cette réponse mit le roi plus à son aise. Il étoit dans cette disposition, au moment même de la scène de madame du Barry; il eut donc moins de peine à donner son consentement. Voulant être tranquille dans son intérieur, et vivre en paix avec sa maîtresse, il signa sans hésiter la lettre de cachet apportée par le duc de la Vrillière, et que madame du Barry présenta elle-même. Le ministre disgracié n'avoit que deux heures pour sortir de Versailles, et vingt-quatre heures pour quitter Paris. Le premier lieu désigné pour l'exil étoit Bourges; mais par égard pour la duchesse de Choiseuil que le roi estimoit, ce lieu fut changé en celui de Chanteloup, terre et château superbes,

L'abbé de la Ville.

situé dans la duché-pairie du duc. M. le duc de la Vrillière sortit de chez madame du Barry entre onze heures et midi : le duc de Choiseuil avoit ce jour-là son salon rempli de courtisans empressés de venir le féliciter sur le succès déjà connu de son dernier travail avec le roi : un grand dîner devoit en être la suite. M. de Conzié, évêque d'Arras, homme plein de ressources et d'énergie, qui m'a honoré de sa bienveillance, étoit avec M. de Choiseuil dans son cabinet, lorsque le ministre de la cour y entra ; il en sortit : l'entrevue fut courte ; les ordres du roi furent intimés, et la lettre d'exil remise. Quel coup de foudre pour le ministre dominant, loin de s'y attendre ! Le duc de la Vrillière racontoit qu'il l'avoit vu pâle, terrassé, bégayant quelques mots entrecoupés pour dire qu'il alloit obéir. A deux heures M. de Choiseuil avoit quitté Versailles pour se rendre à Paris où son hôtel se trouva rempli des créatures que lui avoient procurées ses prodigalités ministérielles : la cause de sa disgrâce sembloit honorer ceux qui, par leur concours et leur intérêt, cherchoient à en faire un triomphe ; c'est à travers tant de partisans si zélés, à la tête desquels se trouvoit le duc d'Orléans, que le duc sortit de son hôtel, pour se rendre le lendemain à Chanteloup, escorté de ses parens et de ses amis. Il y a

M. de Conzié, évêque d'Arras.

vécu, pendant tout le temps de son exil, avec un faste qui, malgré la modicité connue de son patrimoine, et la dot de deux millions de madame de Choiseuil, a pu faire voir jusqu'à quelle hauteur s'étoit élevée sa fortune, depuis qu'il avoit à sa disposition le trésor de l'Etat.

Le duc de Praslin.

Son cousin, le duc de Praslin, ministre de la marine, fut renvoyé le même jour; mais sans être exilé. Il ne figuroit dans le ministère que pour y faire les volontés de son parent, et jouir des honneurs et des revenus de son ministère, sans en avoir les charges. Ses commis faisoient le travail approuvé par M. de Choiseuil, et il le signoit. Une vie indolente et molle dans la société d'une actrice (d'Angeville) (1) et de quelques favoris, remplissoit tous les momens qu'il pouvoit dérober à la représentation de sa place. Sa chute ne fit aucune sensation; celle de M. de Choiseuil fixoit seule l'attention du public.

Le bruit de cette chute éclatante retentit bien vite dans toutes les sociétés de la cour. J'étois ce jour-là à Versailles : la joie la plus vive se manifesta partout où

(1) Cette comédienne avoit une pension considérable sur la paille que l'on fournissoit aux forçats et aux galériens.

se trouvoit précieusement conservé le souvenir de Mgr. le Dauphin et de madame la Dauphine, que l'on regardoit comme les victimes du machiavélisme de M. de Choiseuil. Le militaire, ami de la discipline et de l'économie, en apprit la nouvelle avec actions de grâces : les autres ministres, forcés de plier sous ses volontés, virent avec satisfaction se briser par là le joug de leur dépendance. Les parlemens le regrettèrent: il étoit leur appui secret dans les momens de leur persévérante résistance, quand ils croyoient ne devoir point, comme ils s'exprimoient, obtempérer aux volontés du seigneur roi; ses nombreux partisans crioient partout que la France perdoit un grand ministre; les personnes désintéressées, et celles plus particulièrement instruites des dépenses exorbitantes et des déprédations de son ministère, félicitoient l'Etat de la mort civile de cette sangsue. On sait que, sous son administration les dépenses de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, étoient plus que doublées; on sait que quand il avoit épuisé la caisse de la guerre, et qu'il manquoit de fonds pour ses largesses inconsidérées, il faisoit alors voyager plusieurs régimens d'une extrémité du royaume à l'autre, s'emparoit du prêt et de la paye de ces régimens, et en reportoit toute la

dépense aux étapes dépendantes du ministère des finances.

Le duc de Choiseuil reparut à Paris après la mort de Louis XV. La reine Marie-Antoinette d'Autriche, qui croyoit lui être redevable de son sceptre et du bonheur dont elle jouissoit alors, et qu'elle n'a, hélas! que payé trop cher, fit, surtout dans le temps du sacre, les plus fortes tentatives pour le faire rappeler au ministère; mais Louis XVI, qui l'a toujours soupçonné d'avoir été la cause de la mort de son père, s'est constamment refusé à toutes les sollicitations sans cesse renouvelées pour le replacer au timon des affaires. Ceux qui ont vécu dans l'intimité de M. le comte de Maurepas, n'ont pas ignoré les ressorts secrets que l'on faisoit jouer à toute occasion pour parvenir à ce but : honoré de la confiance et des bontés de ce ministre, je me suis trouvé à portée de connoître les artificieuses menées de ce manége.

La vie de M. de Choiseuil, après sa disgrâce, a paru aussi extraordinaire que dans les beaux jours de sa gloire. Sa disgrâce sembloit l'avoir élevé au-dessus de lui-même; son faste le dédommageoit du pouvoir qu'il n'avoit plus; il étaloit à Paris et à Chanteloup une magnificence et un train qui l'égaloient aux princes du sang royal. On briguoit l'honneur d'être admis dans sa

société; rendez-vous des mécontens et de frondeurs du nouveau ministère. Son enjouement, son amabilité, les gentillesses de son esprit caustique et mordant, donnoient de l'intérêt à sa conversation : je rendrois même volontiers hommage à ses bonnes qualités, mais son immoralité les a toutes flétries. On a vu dans la section précédente comment le duc de Choiseuil, dont le nom a eu tant de vogue et de célébrité, avoit terminé sa brillante carrière : je ne veux ici ni remuer ses cendres, ni chercher à ébranler le cyprès qu'il a fait planter sur sa tombe; je l'ai peint d'après ses actions. L'actif de sa succession fut de seize millions. Le duc de Châtelet, son ami, et l'une des victimes de la révolution, fut son exécuteur testamentaire.

La disgrâce des ducs de Choiseuil et de Praslin laissa un grand vide dans le ministère, et causa une espèce d'interrègne : les départemens des affaires étrangères, de la guerre et de la marine étoient vacans. Le roi remit par *interim* le porte-feuille de la guerre à l'abbé Terray, contrôleur-général, qui l'avoit désiré pour connoître les vices de la comptabilité de ce département, et y remédier. Le porte-feuille des affaires étrangères fut aussi remis par *interim* à
M. Bertin. M. Bertin, ministre des haras, des loteries et des Menus-Plaisirs du roi, cinquième

département précaire, créé pour le dédommager du contrôle général qu'il administroit fort mal : ce ministre, content de la confiance que le roi lui marquoit, et des revenus attachés à sa place, ne se mêloit d'aucune intrigue à la cour, n'y paroissoit qu'appelé par le devoir, et préféroit de vivre dans une douce oisiveté à sa terre de Chatou, près de Paris, au milieu d'une société d'amis avec lesquels il oublioit volontiers les honneurs du ministère.

Le duc d'Aiguillon, qui s'étoit flatté de s'approprier une grande partie de ces dépouilles ministérielles, s'aperçut avec inquiétude que le roi marquoit de l'éloignement pour lui confier un département : le contrôleur-général n'étoit pas de son bord ; mais il étoit appuyé de la maîtresse, le chancelier Maupeou et le duc de la Vrillière : les insinuations de ses prôneurs faisoient peu de progrès ; cependant il eut le crédit de faire donner le département de la marine à M. de Boynes, conseiller d'État, dévoué aux principes et aux innovations du chancelier Maupeou. Ce dévouement lui avoit aliéné les esprits de sa compagnie et du peuple à Besançon, où il étoit intendant et premier président du parlement. Pour le dédommager on l'appela à Paris ; il fut fait conseiller d'Etat, puis élevé, comme nous l'avons vu, au ministère de la

M. de Boynes.

marine : c'étoit un homme ordinaire, qui savoit se plier sous le crédit dominant ; il ne manquoit ni d'esprit ni d'instruction, mais ses conceptions n'avoient ni l'étendue ni l'énergie capables d'assurer le succès des opérations de son ministère, ou leur acquérir quelque célébrité. On espéra que, devenu le redevable de M. le duc d'Aiguillon, il concourroit à hâter son entrée au ministère : on se persuada dans les comités de la cabale *anti-Choiseuil*, que le roi, ainsi entouré, et sollicité chaque jour par la comtesse du Barry, céderoit enfin. Le comte du Barry ne cessoit d'insinuer à sa belle-sœur que de cette nomination dépendoient l'éclat et la durée de son règne ; que le duc d'Aiguillon, une fois le pied à l'étrier, gagneroit bien vite le crédit dominant du duc de Choiseuil ; que dès lors elle devoit se promettre de ramener pour elle les beaux jours de madame de Pompadour ; qu'elle ne devoit espérer de voir les courtisans à ses pieds, qu'autant que les ministres la rendroient le canal des grâces de leurs départemens ; que M. d'Aiguillon, arrivé en place, sentiroit à son tour que sa stabilité et son crédit dépendroient de son union avec elle. Cette leçon, sans cesse répétée, s'inculqua si bien dans l'esprit de madame du Barry, elle en fit un si bon usage, que la cabale s'aperçut bientôt qu'on ne semoit

plus dans un champ stérile. L'abbé Terray s'en douta, et dans la crainte des suites qui pourroient en résulter un jour contre lui, il promit à la comtesse du Barry de s'unir à elle et aux autres ministres, pour déterminer le roi au choix qu'elle désiroit si ardemment. Louis XV, pressé ainsi de toutes parts, se décida enfin, dans le cabinet de sa maîtresse, non pas à combler les vœux du duc d'Aiguillon qui aspiroit spécialement au ministère de la guerre, mais à lui confier le département des affaires étrangères. La barrière étoit ouverte, et le nouveau ministre, une fois dans la carrière, se flatta qu'il la parcourroit avec autant de supériorité que son prédécesseur. Dès ce moment la cour de la comtesse du Barry devint plus brillante et plus nombreuse. Le chancelier de Maupeou, le duc d'Aiguillon, M. de Boynes et l'abbé Terray convinrent de faire de son cabinet le rendez-vous du travail avec le roi. Le jeu de sa majesté y fut établi; le prince de Soubise, l'ami du roi, y entraîna la maréchale de Mirepoix : bientôt on y vit l'affluence de ceux et de celles qui préféroient les avantages de la faveur à ceux de l'opinion publique.

Le département de la guerre restoit toujours vacant. M. d'Aiguillon mit tout en œuvre pour se le faire donner, mais sans

succès. Dès que le contrôleur-général eut pris, sur la comptabilité de ce département, les renseignemens dont il croyoit avoir besoin, le roi, pour déterminer son choix, consulta le prince de Condé : cette marque de confiance fit un moment espérer à ce prince d'être appelé au conseil; c'étoit l'objet de son ambition; il s'y seroit montré avec dignité et avantage : un jugement sain, un esprit juste, une grande facilité pour rendre ses pensées avec précision et énergie, et surtout un attachement sans bornes pour la monarchie et le monarque, auroient nécessairement donné à ses avis et à ses conseils, une prépondérance qui n'auroit tourné qu'à la gloire de l'Etat. Ce prince n'a contre lui qu'une timidité naturelle aux Bourbons, et quelquefois de l'indécision et de la foiblesse, qui font rejaillir sur lui les fautes de ceux qu'il employe, malgré leur immoralité : sa conduite soutenue depuis la révolution, est un chef-d'œuvre de sagesse et de patience. Le prince de Condé, consulté par le roi, proposa le marquis de Monteynard, lieutenant-général des armées du roi, et Louis le nomma secrétaire d'Etat au département de la guerre. Ce nouveau ministre étoit un militaire estimé : comme maréchal général des logis de l'armée du prince de Condé, il avoit donné des preuves d'un vrai talent pour la

Le prince de Condé.

Le marquis de Monteynard.

tactique et les campemens, ainsi que pour les détails de l'administration militaire : mais peu fait au ton et au manége de la cour, il y donna prise au ridicule. Sa rigide et pesante probité, ses manières toujours embarrassées, ses incertitudes dans le choix des moyens, contrastoient, à son grand désavantage, avec l'aimable légèreté et le ton tranchant de son prédécesseur qui avoit trouvé le secret d'amuser le roi en lui présentant les objets de son travail. Louis XV, dans ses momens de gaieté, disoit dans son intérieur : « Monteynard est un bien honnête homme ; mais il m'ennuie. » Le duc d'Aiguillon, instruit de ce propos par madame du Barry, se concerta avec elle pour préparer insensiblement les moyens de faire renvoyer un homme dont il vouloit s'approprier la place.

Le ministère ainsi organisé, le nouveau ministre des affaires étrangères s'occupa des moyens d'arriver au crédit dominant : il avoit à lutter non-seulement contre la cabale Choiseuil, toujours très-active à la cour, sous la protection bien caractérisée de madame la Dauphine ; mais surtout contre les préventions des cours de Vienne et de Madrid, où M. de Choiseuil jouissoit encore de la plus haute faveur. Le duc d'Aiguillon ne s'étoit encore fait connoître, à l'époque de son ministère, que par son

Le duc de d'Aiguillon.

grand talent pour les petites intrigues : son heureuse victoire de Saint-Cast, contre les Anglois, n'avoit pas donné grande idée de sa bravoure et de ses connoissances militaires : on sait qu'il s'étoit retiré dans un moulin, tandis que nos braves soldats forçoient les Anglois à se rembarquer avec perte. Ses débats perpétuels avec la noblesse et le parlement de Bretagne déceloient son goût pour les tracasseries : sa réputation avoit été entachée au parlement de Paris, par une procédure dont le chancelier Maupeou arrêta le cours. Son administration, dans son gouvernement de Bretagne, n'avoit abouti qu'à faire voir les petites ressources d'un homme qui se noye dans les détails, sans savoir se tirer d'embarras, autrement que par l'abus du pouvoir et des coups d'autorité. Jamais il n'avoit mis le pied dans la carrière diplomatique : son caractère rancunier n'avoit que de l'opiniâtreté sans énergie ; il n'avoit ni assez de pénétration d'esprit, ni des connoissances assez étendues pour suppléer au défaut d'expérience. Les intérêts des têtes couronnées lui étoient étrangers : c'étoit néanmoins dans des mains aussi inhabiles qu'un monarque inappliqué avoit remis la direction de nos relations politiques avec toutes les cours de l'Europe. Dans cet état des choses, le ministre se vit obligé

de faire son apprentissage sous ses premiers commis ; et c'est à cette nécessité qu'il faut attribuer la conservation de celui qui avoit eu toute la confiance de M. de Choiseuil. Que pouvoit-on attendre, pour la gloire de l'Etat, d'un homme aussi foiblement armé ?

Cependant M. d'Aiguillon, voulant donner à sa place toute la considération dont elle étoit susceptible, s'occupa d'abord des voies qui pouvoient le faire arriver plus promptement à se concilier la bienveillance de la cour de Vienne ; acheminement indispensable pour diminuer les préventions de madame la Dauphine, et se la rendre plus favorable. Le baron de Breteuil avoit été nommé ambassadeur à cette cour impériale par le duc de Choiseuil : ses équipages y étoient déjà arrivés et son hôtel meublé ; il étoit la créature et l'ami le plus dévoué de celui qui lui avoit procuré cette importante ambassade. Son caractère brusque, hautain et inflexible, pouvoit devenir une source de démêlés qui ne devoient pas tourner à l'avantage de notre politique : certainement il n'étoit pas capable de trahir les intérêts du roi, mais on devoit s'attendre qu'il ne feroit pas à Vienne les honneurs du nouveau ministre. Celui-ci, bien persuadé de cette vérité, entreprit de lui ôter cette mission que le baron avoit tant ambitionnée : c'étoit débuter par un

Le baron de Breteuil.

coup d'autorité qui devoit lui attirer une guerre à toute outrance de la part des nombreux partisans de son prédécesseur; mais il calcula qu'une telle guerre étoit encore préférable à un intermédiaire du caractère du baron de Breteuil, qui ne manqueroit pas de mettre des entraves à tout ce qu'il étoit résolu de faire, ou pour gagner la cour de Vienne, ou pour rompre, s'il le falloit, le traité d'alliance. Avant de frapper ce coup, il avoit voulu s'assurer de la personne qu'il avoit en vue pour le remplacer; c'étoit le prince Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg. Sa haute naissance, les grâces de sa figure, sa démarche noble, son esprit fécond, le don de la parole qu'il avoit à un degré éminent, lui parurent des qualités prépondérantes et faites pour ne pas faire regretter le baron de Breteuil à Vienne : il pensa d'ailleurs qu'avoir sous ses ordres un prince qui jouissoit à la cour des honneurs et des prérogatives accordées aux descendans de la maison souveraine de Bretagne, c'étoit ennoblir son ministère. Le duc d'Aiguillon, n'étant pas encore nommé ministre des affaires étrangères, mais ayant la certitude de l'être, avoit communiqué son projet à M. de Beaumont, archevêque de Paris, pour qui le prince Louis avoit les plus grands égards et les plus

Le prince Louis de Rohan.

M. de Beaumont, archevêque de Paris.

hautes déférences. Ce respectable et saint archevêque qui, comme un autre Athanase, a honoré l'épiscopat par ses vertus héroïques et l'intrépidité de son caractère toujours à la hauteur de ses devoirs, m'honoroit de sa bienveillance particulière; ce fut à moi qu'il s'adressa pour sonder les dispositions de M. le coadjuteur. Le prince, à qui j'en parlai, n'hésita pas à donner un refus très-bien motivé : il répugnoit à son honnêteté de déplacer un homme pour qui cette ambassade étoit un titre d'honneur, et le moyen d'arriver au ministère; il étoit en outre persuadé que les princes de sa maison regarderoient cette mission comme incompatible avec les prérogatives inhérentes aux prétentions des maisons souveraines; qu'en conséquence il éprouveroit de leur part une résistance invincible; que d'ailleurs les fonctions et le travail d'une pareille ambassade ne paroissoient pas cadrer avec son état actuel, encore moins avec l'ignorance parfaite où il étoit des intérêts respectifs des couronnes, genre d'étude qui n'avoit pas dû entrer dans le plan de son éducation. Je portai ce refus ainsi motivé. M. l'archevêque de Paris le combattit avec assez de succès pour me ranger de son parti. M. d'Aiguillon, instruit de la réponse de M. le prince Louis, désira s'aboucher avec lui. L'entrevue eut lieu dans les jardins

de Conflans, en présence de M. de Beaumont. Rien ne fut omis pour entraîner le consentement désiré : « Très-décidément, lui dit-on, le baron de Breteuil n'ira point à Vienne : le roi s'en est expliqué; ainsi vous ne le déplacez pas. Vous avez des dettes qui vous inquiètent, on les payera; on vous donnera un traitement digne de votre naissance et de la représentation qui vous convient. Vous êtes sans occupation, et vous passez vos plus belles années dans une inaction qui doit vous être pénible; les affaires dont vous allez être chargé feront de vous un homme d'Etat. Vous partirez avec une nouvelle assurance de la grande aumônerie. Les instructions qui vous seront remises seront plus que suffisantes pour guider votre pénétration, et vous mettre à portée de rendre vos dépêches intéressantes : d'ailleurs vous pourrez garder à Vienne, tant que vous le jugerez nécessaire pour votre travail, M. Durand, ministre plénipotentiaire, qui, bien au fait de la politique du cabinet de Vienne et de nos relations avec elle, aplanira vos premières voies dans cette carrière : je dois vous ajouter, continua M. d'Aiguillon, que le roi le désire, et qu'il vous saura gré des sacrifices que vous lui ferez, des habitudes qui vous attachent à Paris et à votre famille. »

Cet entretien fit une grande impression sur le prince Louis, qui demanda du temps pour y réfléchir et consulter ses parens. Le résultat fut son acceptation, malgré la majeure partie des princes de sa maison; mais le cardinal Constantin de Rohan, son oncle, lui ayant conseillé de ne pas hésiter, il suivit cet avis. Le duc d'Aiguillon, dès qu'il fut en place, fit, dans son premier travail avec le roi et suivant la convention antérieure, nommer M. le prince Louis de Rohan, ambassadeur extraordinaire, titre déjà donné, dans des circonstances particulières, à des princes de sa maison. Je fus, dans le même travail, nommé secrétaire d'ambassade. Cette nomination inattendue de M. le coadjuteur fut, comme nous le verrons ailleurs, la source de la haine persévérante et implacable que lui voua, dès ce moment, le baron de Breteuil. Quand, avec beaucoup d'audace et de présomption, on n'est pas délicat sur le choix des moyens propres à assouvir sa vengeance; quand on n'a d'énergie que pour haïr à toute outrance; quand on n'a d'esprit que pour la méchanceté, on devient tôt ou tard, avec un caractère de cette trempe, un ennemi très-dangereux. Tel nous verrons, dans la section suivante, le baron de Breteuil. Mon pinceau, en le peignant ainsi, n'a point été trempé dans le fiel: dans mes rapports avec

lui, je n'ai eu ni à m'en louer, ni à m'en plaindre personnellement; ses actions ont elles-mêmes tracé son portrait. Quand on le verra, pendant son ministère, acharné contre le prince Louis, déployer, sans retenue, tous les ressorts du pouvoir qu'il avoit en main pour perdre ce prince, lors du fameux procès du collier, on jugera si j'ai surchargé le tableau : ses coupables tentatives ont heureusement échoué; elles n'ont servi qu'à donner un nouvel éclat au triomphe décerné à l'innocence du cardinal de Rohan.

Laissons maintenant le duc d'Aiguillon s'agiter péniblement dans le labyrinthe de sa politique; nous le verrons dans cette carrière où cette politique a paru si petite, si versatile et si inconséquente, parvenir à perdre la grande influence que le cabinet de Versailles, même sous son ministère, avoit encore les moyens de conserver. Tandis que le nouvel ambassadeur ira à Vienne soutenir avec dignité les intérêts de la nation, qu'il y sera le témoin trop clairvoyant des sourdes négociations du cabinet de Vienne pour nous tromper sur le partage de la Pologne, ce dont nous donnerons le développement, présentons le tableau d'événemens d'un autre genre que faisoit éclore, à Paris et à la cour, le génie du chancelier Maupeou.

Les parlemens, et surtout celui de Paris comme cour des pairs de France, s'étoient habitués, depuis les guerres de la Ligue et les troubles de la Fronde, à lutter, quelquefois avec succès, contre l'autorité royale. Le titre de corps intermédiaire entre le trône et le peuple, qu'ils devoient à la confiance de la nation et non à aucune loi constitutive, leur faisoit souvent oublier, par l'interruption de la justice, celui de juge des procès des particuliers, leur véritable institution primitive. Se croyant ainsi arbitres des destinées de l'Etat, on les voyoit sans cesse entraver les opérations émanées du conseil de nos rois : souvent même, entraînés sans doute par leur zèle pour le bien public, ils levoient l'étendard de l'insubordination contre les commandemens royaux, donnant ainsi aux sujets dont ils se disoient les protecteurs, le pernicieux exemple de l'insurrection contre l'autorité légitime. Le chancelier Maupeou, successivement conseiller, président à mortier et premier président du parlement de Paris, étoit, pour ainsi dire, né et avoit long-temps vécu au milieu de ces cabales anti-royales ; pénétrant et bon observateur, il en avoit bien jugé la tactique et les manœuvres. Arrivé à la tête de la magistrature du royaume par le crédit du duc de Choiseuil qui croyoit en

Le chancelier Maupeou.

faire un ami dévoué à sa domination, il entreprit d'affranchir l'autorité royale de ce frein parlementaire, convaincu qu'un pareil service le rendroit le premier homme de l'Etat, comme il en étoit le premier magistrat. Son plan, simple et hardi, étoit le résultat d'une vaste conception et de profondes combinaisons. M. de Maupeou prévit tous les obstacles qui alloient s'élever contre son exécution, mais avec la confiance qu'il sauroit bien les faire disparoître devant la persévérance d'une volonté toujours ferme et toujours active, surtout si le roi, le plus intéressé à cette exécution, le faisoit dépositaire de sa puissance et de ses grâces pour aplanir les difficultés. Ce plan, communiqué au duc de Choiseuil et à l'abbé Terray, contrôleur-général, éprouva des objections qui annonçoient assez leur déplaisance, et peut-être la crainte que le succès n'élevât trop haut son auteur. Mais les deux ministres approuvèrent par politique ce même plan pour lequel le roi montroit une prédilection, marquée avec quelque fermeté. Louis XV, fatigué depuis plusieurs années des oppositions habituelles du parlement de Paris, et des lits de justice nécessités par leur résistance, investit son chancelier de toute son autorité pour faire enfin cesser ces combats trop répétés qui troubloient son

repos et ses plaisirs. Le duc de Choiseuil, trop léger et trop superficiel pour embrasser dans sa pensée toutes les branches du plan Maupeou, n'en vit pas d'abord toute l'étendue et toutes les conséquences. Il aimoit et étoit aimé des parlemens, parce qu'il leur avoit prêté son appui secret contre les mécontentemens du monarque : il ne crut pas que l'édit projeté pût entraîner leur ruine; il n'y vit qu'un moyen infaillible, entre les mains du roi, pour l'enregistrement des lois que le conseil de sa majesté jugeroit à propos de faire; mais quand ses yeux furent dessillés, il entrevit les élémens de la grandeur future du chancelier sur les débris de l'ancienne magistrature; il n'étoit plus temps de s'y opposer; le combat étoit déjà trop engagé. La chute et la disgrâce du duc, arrivées dans ces circonstances, portèrent un grand préjudice au parlement de Paris qui n'auroit pas réclamé en vain ses bons offices. Le chancelier Maupeou, dont l'ambition raisonnée regardoit l'influence de ce ministre comme le plus grand obstacle à ses vues, ne contribua pas peu, par d'adroites et de prudentes insinuations qui ne le compromettoient pas, au succès de la cabale qui renversa ce maire du palais.

L'abbé Terray, qui aimoit sa place parce qu'il y trouvoit de quoi s'enrichir et payer

ses plaisirs, ne vit dans ce projet de loi qu'une plus grande facilité de faire passer ses édits bursaux. Quoique sorti du parlement de Paris où il avoit joué un rôle si lucratif de rapporteur accrédité, il en avoit secoué les principes, pour remplir, n'importe comment, les grands vides du trésor royal. Le peuple n'étoit, aux yeux de ce contrôleur-général, qu'une éponge qu'il falloit pressurer. Son âme, de bronze devant le tableau du besoin et de la misère, ne s'ouvrit qu'aux moyens de se procurer de l'or et de l'argent. Il est vrai, qu'outre les dépenses excessives des différens départemens, il avoit à faire face aux profusions du monarque pour sa maîtresse et ses plaisirs. L'Etat, sous son ministère, étoit en proie aux déprédations des traitans, à l'insatiabilité des courtisans, et aux fausses combinaisons de ministres inhabiles ou trop intéressés; aussi l'abbé Terray, pour avoir de l'argent, fouloit-il aux pieds les lois de la justice et de la propriété. On crioit de toutes parts contre son administration, il le savoit; mais il se faisoit gloire de braver les cris du peuple et l'opinion publique.

C'est dans ces circonstances que le chancelier Maupeou envoya son fameux édit au parlement de Paris : en voici l'esprit et la substance.

Au roi seul appartient le droit exclusif de faire des lois ; il est, par son essence, le seul et suprême législateur de son royaume ; les cours de parlement n'ont été créées que pour rendre, au nom du roi, la justice aux sujets de l'Etat ; les rois n'ont confié l'enregistrement des lois aux cours souveraines de justice, que pour en conserver le dépôt, les publier et les faire connoître au peuple : et, néanmoins, le souverain pouvant être mal entouré ou mal conseillé, et donner en conséquence des lois qui pourroient être préjudiciables au trône et à la nation, a bien voulu permettre, et même il a invité les parlemens où se trouve nécessairement un grand foyer de lumières et beaucoup d'expérience, à faire, s'il y a lieu, avant l'enregistrement, des représentations et des observations motivées sur les inconvéniens qu'entraîneroit l'exécution de la loi présentée. Ces représentations faites, si le législateur persiste, il permet encore d'itératives remontrances ; mais alors si le souverain ne croit pas devoir retirer sa loi, il ne reste plus aux parlemens que la voie de l'enregistrement et de l'obéissance aux lettres de jussion : une résistance plus prolongée devient droit désobéissance et encourroit la *forfaiture* ou privation de l'office. L'édit exigeoit en outre que les remontrances ne

fussent rendues publiques, par la voie de l'impression, qu'après l'enregistrement : ce que le roi vouloit bien autoriser comme un monument du zèle du parlement pour l'intérêt de l'Etat.

Une loi si sage et si paternelle fut rejetée par les chambres assemblées du parlement de Paris : la grand'chambre, composée de têtes plus mûres, plus froides et mieux pensantes, penchoit pour l'enregistrement avec des modifications conservatrices des prérogatives de la cour des pairs ; mais ce qu'on appeloit la cohue des enquêtes s'éleva contre cet avis avec une telle impétuosité, que chacun se vit forcé de voter pour le renvoi pur et simple de l'édit avec de respectueuses remontrances qui annonçoient l'impossibilité d'y obtempérer, et en attendant il fut arrêté qu'on cesseroit de rendre la justice.

La lice étoit ouverte : ce devoit être un combat à mort : de premières, de secondes et enfin de troisièmes lettres de jussion pour rendre la justice et enregistrer l'édit, ne firent que provoquer le parlement à maintenir ses arrêtés, et le confirmer dans sa désobéissance ; alors les chambres des enquêtes et des requêtes furent exilées. Les mousquetaires coururent toute une nuit pour porter les lettres de cachet. La grande chambre seule fut conservée et reçut l'ordre

de rendre la justice. Les membres de cette chambre, qui auparavant avoient voté pour l'obéissance, redemandèrent avant tout le retour des chambres exilées ; on le leur refusa : alors les magistrats, croyant que leur honneur étoit intéressé à ne pas séparer leur cause de celle de leurs confrères, se dévouèrent unanimement aux peines que nécessitoit la persévérance de leur désobéissance : l'exil suivit de près cet acte éclatant d'insubordination.

Cet exil occasionnoit un grand vide dans le premier temple de la justice : on y suppléa en créant sur-le-champ, pour rendre la justice, une commission extraordinaire, composée de conseillers d'état et de maîtres des requêtes, qui tint des séances à la grand'chambre. Le vice-doyen du conseil présidoit cette commission.

Les conseillers des enquêtes et des requêtes avoient été dispersés dans les provinces et les villes les plus éloignées de la capitale. La grand'chambre avoit été envoyée en masse à Pontoise. Les négociations, les promesses et les menaces ayant été inutiles pour la ramener à ses devoirs, il fallut se résoudre à dissoudre ce grand corps pour lui en substituer un plus docile et moins dangereux.

Ici commence la chaîne des grandes opérations du chancelier Maupeou : la cour,

la capitale, les provinces et l'Europe étonnées de ce coup hardi d'autorité avoient les yeux fixés sur celui qui l'avoit osé. Seul, et sans le concours d'aucun ministre, tous trop incertains de l'issue, le chancelier, maître de la volonté du roi et dépositaire de sa puissance, créa un nouveau plan pour rendre la justice : son exécution eût été un bienfait, si les peuples moins prévenus avoient bien voulu ou avoient su l'apprécier.

Le parlement de Paris étoit d'une étendue si démesurée, qu'une cause d'appel arrachoit les malheureux habitans du Poitou, de l'Auvergne, de la Touraine, de l'Orléanois, de la Champagne, de leurs foyers pour venir plaider à Paris. Le nouveau plan remédioit à ce grand abus : il établissoit à Paris un parlement, cour des pairs, où les lois devoient se vérifier et s'enregistrer ; il créoit ensuite quatre conseils supérieurs à Châlons-sur-Marne, à Poitiers, à Clermont en Auvergne, et à Blois, pour connoître en dernière instance de l'appel des causes des bailliages, et rendre, dans leur ressort, la justice aux peuples qui s'y trouvoient enclavés. Je ne suis certainement pas l'ennemi du parlement de Paris ; je l'ai toujours révéré et respecté comme un grand corps dont les magistrats réunissoient beaucoup de lumières à beau-

coup d'intégrité; mais, toute prévention à part, avouons que cette nouvelle distribution étoit bien plus avantageuse pour quiconque se trouvoit dans la dure nécessité d'entrer dans le dédale de la chicane. Quelquefois un seul voyage de cent cinquante et de deux cents lieues, et un séjour très-coûteux à Paris, absorboient le patrimoine de celui qui venoit de si loin contester pour une partie de son héritage.

Le nouveau plan fut adopté dans le conseil du roi. Tout fut promptement disposé pour son entière et pleine exécution. Enfin arriva le jour si long-temps attendu de l'installation du nouveau parlement. Le roi, dans un lit de justice tenu à Versailles avec la plus grande solennité, et où se trouvèrent des princes du sang, des ducs et pairs, des maréchaux de France et les grands du royaume, cassa le parlement de Paris, déclara les offices vacans, abolit la vénalité des charges de judicature, et créa un nouveau parlement et les quatre conseils supérieurs de Châlons-sur-Marne, de Poitiers, de Clermont en Auvergne, et de Blois. Le nouveau parlement étoit composé de tous les magistrats du grand conseil, à la tête desquels fut mis pour premier président M. Berthier de Sauvigny, conseiller d'état. Le même jour, le chancelier Maupeou se rendit en grand

Cassation du parlement de Paris.

cortége de Versailles à Paris. Jamais il ne parut si grand; il étoit escorté des conseillers d'état et des maîtres des requêtes. Le nouveau parlement le suivoit; il traversa ainsi Paris entre les haies des Gardes-Françaises et des Gardes-Suisses, dans l'attitude d'un triomphateur : son visage étoit calme, sa physionomie radieuse, ses regards annonçoient la plus grande confiance et une entière satisfaction; il monta ainsi les escaliers du palais, et fut s'asseoir sur le trône d'où il alloit promulguer sa nouvelle création. Son discours, prononcé avec dignité, fut un chef-d'œuvre de raison et d'éloquence : il retraça rapidement et avec fermeté aux nouveaux magistrats leurs fonctions et leurs devoirs. J'étois présent à cette auguste cérémonie, et je me rappelle encore la sensation vive et profonde que firent ces mots prononcés avec le ton de l'autorité : « *Ici finit votre ministère.* » La cérémonie terminée, le maréchal de Broglie lui dit à haute voix :... Monsieur le chancelier, jamais je ne vous ai vu si radieux et si calme... *Comme vous, monsieur le maréchal, un jour de bataille*, lui répondit M. de Maupeou.

Quatre conseils supérieurs.

Le nouveau parlement enregistra le jour même, et l'édit rejeté par les magistrats dépossédés, et la création des quatre conseils supérieurs. La chambre des comptes de

Blois et la cour des aides de Clermont, servirent à former les conseils supérieurs de ces deux villes; quant à ceux de Poitiers et de Châlons, ils furent présidés par les intendans de ces deux provinces. Mais nous devons convenir qu'ils furent composés de magistrats pris dans la masse des hommes de loi et ramassés comme l'on put; tant étoit grande la vénération ou le préjugé en faveur de l'ancien parlement que personne ne vouloit remplacer.

Louis XV étoit bien résolu de soutenir l'ouvrage de son chancelier. Les courtisans disoient tout haut que ce premier magistrat avoit retiré le sceptre du greffe du parlement pour le remettre entre les mains du monarque. Les autres parlemens, à qui on n'avoit pas encore adressé le fameux édit, crurent devoir se coaliser pour réclamer contre l'exil et la dissolution du parlement de Paris. Le roi fut inexorable; il ne voulut ni entendre leurs sollicitations, ni leur répondre. Les avocats de Paris fermèrent leurs cabinets et cessèrent leurs fonctions; mais on attribua aux procureurs des priviléges qui les mirent à portée de remplir le vide: quelques avocats, même les plus renommés, ennuyés de leur inaction, et encore plus de la pénurie qui en étoit la suite nécessaire, reparurent au

barreau, et plaidèrent devant le nouveau parlement.

Cet ordre de choses prospéroit de jour en jour : les anciens magistrats n'étoient pas éloignés de faire liquider leurs offices ; plusieurs même penchoient à reprendre des places dans la nouvelle magistrature. La quatrième année depuis leur destitution étoit en partie écoulée. L'ennui gagnoit le grand nombre fatigué de son inutilité. Le chancelier jouissoit d'un immense crédit. Admis quelquefois dans son intérieur, où il avoit la bonté de me recevoir, j'ai pu juger ce grand homme, dont le système, s'il eût été continué sous le règne suivant, auroit épargné à la France l'épouvantable catastrophe dont elle a été la victime. Jamais il ne paroissoit ni pressé ni occupé ; l'affaire dont on lui parloit sembloit être l'objet de son unique attention. Je l'ai vu, le jour de ses audiences, écouter chacun sans impatience, répondre le mot précis, et ne faire aucun mécontent. Je l'ai vu, dans ses dîners de 80 couverts, pendant le voyage de Fontainebleau, s'occuper de chacun de ses convives, les charmer tous par l'intérêt qu'il savoit répandre sur tout ce qu'il disoit. Il avoit une représentation noble, tempérée par beaucoup d'aménité : son coup d'œil d'aigle sembloit

vous deviner. Une tête froide, un grand sens, un caractère intrépide et beaucoup d'instruction le rendoient propre à jouer le grand rôle qui attiroit sur lui tous les regards.

Pendant que Louis XV recueilloit les fruits d'une conception aussi hardie, une querelle entre les ducs et pairs de France et les trois maisons de Lorraine, de Rohan et de Bouillon s'étoit élevée à la cour. Les prérogatives et les distinctions dont ces trois maisons jouissoient à la cour, offusquoient les yeux et l'amour-propre des ducs et pairs qui prétendoient ne devoir être précédés que par la famille royale et les princes du sang. Depuis le règne de François II et de ses successeurs, ces maisons avoient obtenu, par grâce spéciale de nos rois, le pas à la cour immédiatement après les princes du sang et avant les ducs et pairs. Leurs filles étoient présentées nées, et dès leur bas âge elles avoient, à titre de naissance, le tabouret chez la reine; elles étoient fiancées dans le cabinet du roi, et leur mante étoit portée par une princesse de leur sang. Ces prérogatives, tout pour l'homme de cour, si peu de chose pour le philosophe, se remarquoient surtout dans les cérémonies publiques des mariages, des enterremens, des deuils de la famille royale, ou lors de

Querelle des ducs et pairs avec les maisons de Lorraine, de Rohan et de Bouillon.

la distribution des logemens dans les voyages de la cour. Dans toutes ces circonstances, les trois maisons jouissoient de distinctions qui formoient une ligne de démarcation entre elles et les ducs et pairs. Ceux-ci entreprirent de revendiquer les anciens droits de la pairie, et de faire supprimer des prétentions offensantes et destructives de leurs droits primitifs. Lorsque ce projet fut conçu, le moment d'attaquer étoit favorable : les ducs de Choiseuil et de Praslin étoient encore à la tête du ministère : on espéroit, par leur crédit et leur influence, déterminer le roi à donner satisfaction à un corps dont le rang étoit fixé par les lois fondamentales les plus anciennes de la troisième race. La chute de ces deux ministres ne ralentit pas le zèle des promoteurs de cette querelle ; ils ne doutèrent pas que le duc d'Aiguillon, nouvellement arrivé au ministère, n'employât tous ses moyens pour le succès de cette tentative, et que la décision de ce différend seroit renvoyée par le roi à son conseil, du moins l'on s'en flattoit ; et dès lors la victoire ne pouvoit être incertaine.

La cause des ducs et pairs étoit fondée sur les principes mêmes de la monarchie, qui, de fait, n'admettent aucun rang intermédiaire entre le trône et le duché-pairie possédée long-temps par des souverains,

grands vassaux de la couronne : mais les ducs et pairs de plus récente création sont-ils également fondés à être assimilés à leurs antécesseurs ? La faveur quelquefois aveugle du souverain avoit élevé à une dignité aussi éminente des protégés qui à peine étoient gentilshommes ; alors les princes étrangers, issus de maisons souveraines, étant venus s'établir à la cour de nos rois, et s'y trouvant humiliés de n'y marcher qu'à la suite de gentilshommes de nouvelle race, sollicitèrent et obtinrent des distinctions qui les rétablissoient dans les honneurs dus à leur haute naissance. Les Guises, princes de la maison de Lorraine, trop puissans sous les règnes de François II, Charles IX et Henri III, n'eurent pas de peine à se faire investir d'un rang qui les assimiloient aux princes de la maison régnante, et qui mettoit un intervalle entre eux et les maisons parvenues.

Les princes de la maison de Lorraine.

Les Rohan, issus de l'ancienne maison souveraine de Bretagne, étoient arrivés en France avec la reine Anne, épouse de Charles VIII ; ils tenoient à la branche des Valois par Catherine de Rohan, épouse du comte d'Angoulême, aïeule de François Ier ; ils étoient alliés à la maison régnante par Henri IV, petit-fils d'une Rohan qui avoit épousé le duc d'Albret, roi de Navarre. Avec tant de titres les Rohan firent corps

Les princes de Rohan.

avec les princes Lorrains et marchèrent de pair avec eux.

La maison régnante de Bouillon.

La maison de la Tour-d'Auvergne régnoit actuellement à Bouillon ; le duc de Bouillon étoit grand chambellan de France ; cette maison, ayant ainsi des places à la cour, s'unit aux maisons de Lorraine et de Rohan, et partagea leurs prérogatives. Tel étoit l'état des choses lorsque les ducs et pairs, d'après le résultat de leurs assemblées, firent paroître un mémoire imprimé sur les rangs et les distinctions de la cour. Ils l'avoient fait composer dans le plus grand secret. Les ducs de Richelieu et de Fitz-James le présentèrent au roi au nom de tous les ducs et pairs. Ce mémoire étoit anonyme, mais adopté et avoué ; il étoit bien écrit ; il fit une grande sensation. La maison de Rohan, surtout, y étoit personnellement attaquée : on lui contestoit son origine de la maison souveraine de Bretagne. Le roi en parla au prince de Soubise, lui remit le mémoire et ne lui dissimula pas son embarras. Ce monarque, ami de la paix, auroit bien désiré que cette levée de boucliers n'eût pas lieu ; elle le mettoit dans la pénible alternative, ou de mécontenter les ducs et pairs, ou de priver les princes étrangers, et surtout la maison de Rohan, des honneurs dont ils étoient en possession depuis plusieurs règnes.

Louis XV voyant que l'opinion publique, et surtout l'opinion de la cour, sembloit favorable aux ducs et pairs, conseilla aux Rohan de répondre à leur mémoire, et de prouver aux plus incrédules la certitude de leur origine souveraine. Ce travail me fut confié. La réponse au mémoire des ducs et pairs fut imprimée avec mon nom et présentée au roi. Elle avoit un caractère qui lui attira un grand intérêt, et lui donna une considération à l'abri du doute et de la censure. La maison de Rohan, bien assurée de la vérité de sa descendance de la maison de Bretagne, demanda au roi des commissaires, hommes de lettres et généalogistes, pour examiner la réponse au mémoire des ducs, en vérifier les citations et en certifier l'authenticité. Cette commission fut nommée; le duc de la Vrillière, ministre de la cour, lui transmit des ordres et des pouvoirs. Du nombre des commissaires se trouvoient le célèbre Duclos, historiographe de France, M. de Brequigny, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, grand archiviste, M. Capperonnier, garde de la bibliothèque du roi, M. de Gaigné, généalogiste des pages de Monsieur et de M. le comte d'Artois; enfin M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, si connu par sa rigidité et son incorruptible probité. Leur attestation mise au bas

de la réponse et signée par eux, entraîna les suffrages et enchaîna la critique. On annonça en outre dans la préface que les titres originaux, les livres et les preuves cités seroient déposés pendant deux mois à la bibliothèque de Soubise, avec la liberté, à quiconque le voudroit, d'en faire la vérification. Cette manière franche et loyale assura le succès du livre. La maison de Rohan fut conservée dans ses prérogatives de princes issus de la maison souveraine de Bretagne. Les ducs et pairs, peu contens de leur défaite, sont restés dans le silence.

Ambassade du prince Louis de Rohan à Vienne.

Ainsi se termina cette querelle, au moment où le prince Louis de Rohan partoit pour se rendre à son ambassade de Vienne. Le nouvel ambassadeur, dès avant son départ, eut de fortes raisons de croire que le duc d'Aiguillon ne seroit pas son ami, et qu'il ne l'avoit appelé à cette mission que pour satisfaire sa vanité et pour se débarrasser du baron de Breteuil. En effet, dès que ce duc se vit bien ancré dans le ministère, son ton et ses manières changèrent. Il ne gardoit plus à l'extérieur que les mesures jugées nécessaires pour voiler ses vrais sentimens. Livré alors à son caractère tracassier, il marqua de l'humeur et manqua aux promesses les plus essentielles qu'il avoit faites dans le jardin de Conflans. Il exhaloit surtout son humeur et ses plaintes dans

plusieurs entretiens que j'eus avec lui à Fontainebleau, et les justifioit par le motif de l'intérêt prétendu qu'il prenoit, disoit-il, aux succès et à la gloire du prince Louis. Il se plaignoit surtout des délais de ce prince pour son départ, et des dépenses exorbitantes qu'il faisoit pour ses équipages et l'état de sa maison. « Les cent mille livres » accordées pour cet objet, ajoutoit-il, sont » déjà absorbées, et il n'est pas encore à la » moitié de ses préparatifs; cependant je lui » ai annoncé que l'état des finances du roi » ne permettoit pas de donner, ni à cet » objet, ni même à son traitement annuel, » l'étendue que j'avois d'abord espérée : il » auroit dû s'arranger en conséquence. » Le ministre entroit avec moi dans ces détails, parce qu'il me croyoit complice et du délai et des préparatifs. Quant au délai, je savais la cause; quant aux préparatifs, je n'avois pas été consulté, et je crois qu'on pouvoit se dispenser d'y porter autant de recherches et de magnificence. Sans être intimidé par le ton avec lequel ces plaintes m'étoient faites, j'osai dire avec une liberté respectueuse, que le prince ambassadeur, » ayant compté sur les promesses qui lui » avoient été faites, et du payement de ses » dettes, et de sommes plus considérables » pour son équipage et son traitement, » avoit décidé en conséquence l'état de

» sa maison et les dépenses qu'il avoit » cru convenir à sa représentation et à » son traitement extraordinaire; que ces » promesses ne pouvant plus s'effectuer, » et n'en ayant été prévenu qu'après ses » arrangemens pris, il se trouvoit forcé, » pour y faire face et tranquilliser ses » créanciers, d'avoir recours à des em- » prunts qui nécessitoient le délai dont on » se plaignoit. » Telle fut ma réponse.

Le prince Louis de Rohan avoit effectivement calculé le train de sa représentation à Vienne, et d'après les idées de magnificence qui lui étoient naturelles, et d'après les sommes qui lui avoient été promises : il croyoit qu'un ambassadeur de son rang et de sa naissance devoit se montrer avec le plus grand appareil à la cour impériale. Le lecteur sera sans doute curieux de connoître ce qui composoit la cour du prince ambassadeur, et ce qui contribuoit à l'éclat de sa représentation. En voici le détail :

Les deux voitures de parade avoient coûté quarante mille livres ; la richesse y étoit prodiguée par la main du goût : une écurie de cinquante chevaux, un premier écuyer, brigadier des armées du roi, un sous-écuyer et deux piqueurs, sept pages tirés de la noblesse de Bretagne et d'Alsace, richement habillés, avec un gouverneur et un précepteur ; deux gentilshommes pour

les honneurs de la chambre, dont le premier étoit bailli de Malte et l'autre capitaine de cavalerie; six valets de chambre, un maître-d'hôtel, un chef d'office avec des uniformes écarlates à larges galons d'or, deux perruques, quatre coureurs, dont chacun des habits, chamarrés de broderies d'or et d'argent à paillettes, avoit coûté quatre mille livres; douze valets de pied, deux suisses, l'un pour les appartemens et l'autre pour la porte, dont les habits de grande livrée étoient faits pour attirer les regards; dix musiciens habillés d'écarlate avec des galons d'or à la boutonnière; un intendant de maison, un trésorier, quatre gentilshommes d'ambassade nommés et brevetés par la cour, sans le secrétaire d'ambassade et quatre secrétaires.

Ainsi parut à la cour de Vienne le prince Louis de Rohan. Il y arriva le 6 janvier 1772. Cette date est à remarquer pour mieux apprécier les observations que je serai dans le cas de faire, lorsqu'il sera question du traité qui a partagé la Pologne. LL. MM. II. Marie-Thérèse, et son fils Joseph II, reçurent M. l'ambassadeur d'une manière qui [illegible] flatter. Il jouit à leur cour de distinctions et de prérogatives que n'avoient eues aucun de ses prédécesseurs. Marie-Thérèse lui donna l'usage d'une superbe maison de campagne toute meublée, située

en Hongrie, sur les bords du Danube, à huit lieues de Vienne. Il avoit adopté, lors du séjour qu'il y faisoit pendant la belle saison, pour lui et ses gentilshommes, un uniforme brun à brandebourgs d'or. Les grands seigneurs et les dames de Vienne, les ministres mêmes et les ambassadeurs y paroissoient avec cet uniforme quand ils alloient y passer quelques jours. J'y ai vu réunis jusqu'à quarante et cinquante maîtres. Le prince Louis avoit un grand talent pour varier les scènes et les amusemens qui contribuoient à embellir et à faire aimer cette superbe habitation. Avant ses audiences à la cour, il avoit, selon l'usage, fait la première visite au chancelier de cour et d'État : c'étoit alors le prince de Kaunitz. Ce premier ministre, qui n'a jamais prodigué les égards ni les prévenances, fit à M. l'ambassadeur un accueil distingué ; leurs liaisons intimes pendant la durée de l'ambassade ont prouvé que cet accueil n'étoit pas de pur cérémonial. J'étois, par ma place, présent à cette première entrevue ; j'eus aussi part à la bonne réception de ce premier ministre. Madame Geoffrin, femme si chérie des gens de lettres, si considérée des étrangers du plus haut rang qu'elle recevoit chez elle à Paris, avoit été fort liée avec le prince de Kaunitz lorsqu'il étoit ambassadeur en France ;

elle lui avoit écrit pour me recommander à ses bontés; il me les promit, et a tenu parole.

Madame Geoffrin étoit une de ces femmes qui, sans afficher le faste au sein de l'opulence, avoit su, avec un esprit ordinaire et beaucoup de bon sens, donner de la célébrité à son nom et à la société qu'elle réunissoit tous les lundis et les mercredis dans un dîner où étoient invités, le premier jour, les artistes les plus renommés; le second jour étoit consacré aux gens de lettres, au milieu desquels les ambassadeurs et les étrangers du plus haut rang s'empressoient de se trouver. Ses appartemens, remplis de tableaux précieux, se faisoient remarquer par une noble simplicité; ses meubles, tous de forme antique, étoient, comme son habillement personnel, de la plus grande commodité. Son bon goût, son ton fin et délicat contribuoient au développement des talens des artistes et des gens de lettres. Ses richesses et sa bienfaisance étoient une mine toujours ouverte à leurs besoins. Ce qu'il y avoit de plus grand à la cour et à Paris briguoit l'avantage d'être admis dans sa société. C'est là que j'ai vu le roi de Suède, Gustave III, faire cercle avec les gens de lettres, au milieu desquels il n'étoit pas étranger. Une main régicide a tranché le fil des jours de ce héros du Nord.

Madame Geoffrin.

Gustave III, roi de Suède.

Dans un moment de crise pour son autorité et même pour sa liberté, ce prince, ne prenant conseil que de son courage, a opéré en Suède cette mémorable révolution qui éternisera son nom jusque dans la postérité la plus reculée. Ses lettres à madame Geoffrin, à qui il avoit voué une estime toute particulière, décèlent une ame pleine de franchise et de sensibilité. Le roi de Pologne Stanislas Poniatowski n'a pas oublié sur le trône tout ce qu'il devoit à madame Geoffrin, lorsque n'étant que le comte Poniatowski il se trouvoit à Paris : ce monarque l'appeloit sa mère. Elle méritoit ce titre honorable par son affection et les soins qu'elle avoit pris de lui. Elle fut le voir à Varsovie. Les attentions délicates de ce roi reconnoissant, toujours son ami, la dédommagèrent des fatigues d'une route aussi pénible dans un âge déjà avancé; elle avoit alors soixante-six ans. Par une recherche digne de ce monarque, madame Geoffrin, logée dans son palais, y rencontra la même disposition d'appartemens, les mêmes meubles, le même service, enfin tout ce qui tient à l'habitude, et put se croire encore à Paris.

En passant par Vienne, l'impératrice Marie-Thérèse, qui la connoissoit déjà d'après ce que lui en avoit dit le prince de Kaunitz, lui prodigua tout ce qui pouvoit flatter l'amour-propre d'une femme

essentiellement bonne et sensible. Une autre impératrice, Catherine II, sans avoir jamais vu madame Geoffrin, avoit désiré entretenir avec elle une correspondance. J'ai vu les lettres de cette souveraine de toutes les Russies, toutes écrites de sa main ; il y régnoit une familiarité, un abandon de sentimens, une confiance si intime, qu'on eût dit qu'une amie écrivoit à son amie. J'ai eu l'avantage d'être admis dans la société de madame Geoffrin, et même dans son intimité. La sagesse de ses conseils a souvent guidé mon inexpérience, lorsqu'au sortir du cloître je fus lancé dans le monde. Je conserve comme un trésor les lettres pleines d'intérêt, de bonté et d'amitié qu'elle prenoit la peine de m'écrire. *Je me suis chargée*, disoit-elle, *de son éducation.*

L'on me pardonnera, sans doute, cette digression qui peut tenir sa place dans des mémoires particuliers. C'est un hommage légitime rendu à une femme justement célèbre, à qui le prince Louis de Rohan et son secrétaire d'ambassade ont dû les premiers témoignages de la prédilection marquée du prince de Kaunitz, prédilection qui a si puissamment influé sur les négociations, les a rendues plus faciles, et a donné plus d'importance aux dépêches qui en étoient le résultat.

Avant d'entrer dans le détail de ces négociations, je ne dois pas omettre deux anecdotes qui ont beaucoup contribué à refroidir l'amitié dont l'impératrice Marie-Thérèse honoroit le prince ambassadeur.

Franchises des ambassadeurs supprimées à Vienne.

Les ambassadeurs à Vienne jouissoient, par grâce spéciale de la cour, du droit de franchise; ils ne payoient aucun droit pour tout ce qui servoit à leur ameublement, à leur entretien et à celui des personnes de leur suite. L'énorme quantité de voitures très-chargées, qui amenèrent les équipages, les malles et les caisses du prince Louis de Rohan, fit une telle sensation, que les préposés aux droits d'entrée et de douane conçurent des soupçons de fraude, et se persuadèrent que les gens de l'ambassade avoient profité de la circonstance pour introduire des marchandises prohibées et faire ainsi la contrebande. La cour, par une attention particulière, avoit affranchi ces voitures du droit de visite. Les soupçons prirent une telle consistance par tout ce qu'on apprit des ventes secrètes et considérables qui se faisoient à l'hôtel de France, à l'insu de l'ambassadeur, que le ministre chargé du département des douanes, reçut l'ordre de l'impératrice d'en informer le prince Louis, afin qu'il eût à faire cesser une contravention si préjudiciable à la ferme des droits d'entrée. Le prince igno-

roit ce coupable trafic ; c'est une vérité que je puis affirmer ; il n'eut qu'une connoissance fort tardive de la société qui s'étoit formée à Paris pour faire passer à Vienne, dans les équipages de l'ambassade, une assez grande quantité de ballots de marchandises de France qui, sans être prohibées à Vienne, y payoient cependant de très-forts droits d'entrée. La spéculation parut assez avantageuse pour y intéresser la personne préposée à la surveillance du chargement des voitures, et quelques hommes de la suite pour en faire le débit à Vienne. La cour ne pouvoit ordonner de visite dans la maison de l'ambassadeur, à cause du privilége attaché à ce titre ; mais l'ambassadeur n'eut pas plus tôt reçu le message de l'impératrice, qu'indigné d'un procédé si contraire à ses principes comme à sa délicatesse, il ordonna une visite rigoureuse dans son hôtel, avec prière au ministre de l'impératrice d'y envoyer un préposé de confiance pour être le témoin de l'exactitude et de la sévérité avec laquelle les recherches seroient faites. La visite eut lieu : le prince voulut qu'on commençât par ses appartemens. Après la plus sévère perquisition, même dans tous les lieux les moins fréquentés de l'hôtel, on ne trouva rien. Les personnes intéressées avoient eu le temps, la nuit précédente, de transporter dans une maison

complice de ce commerce illicite tous les objets qui pouvoient en faire partie. La vente des marchandises entrées en fraude avoit été trop considérable pour qu'on pût révoquer la contrebande en doute. Le prince, malgré ses franches perquisitions, ne pouvant découvrir les coupables, fit déclarer à toute sa maison que le premier de ses gens pris en flagrant délit ou reconnu coupable, seroit sévèrement puni et renvoyé en France. La cour parut pour le moment satisfaite; mais les fréquens courriers envoyés à Versailles et qui, à leur retour, rapportoient, sans être visités, un nouvel aliment au magasin secret de la contrebande, lassèrent enfin la patience de l'administration impériale. L'impératrice, fatiguée des plaintes qu'on ne cessoit de lui porter sur cet objet, se détermina, pour des considérations particulières, disoit-elle, à supprimer la franchise des ambassadeurs pour le droit d'entrée à Vienne. Cette suppression générale, dont personne n'ignoroit le motif, quoiqu'il n'eût pas été articulé par égard, occasionna des murmures et des réclamations infructueuses de la part de tous les ambassadeurs des autres cours. Il en resta sur l'hôtel de France un vernis tellement fâcheux, que le duc d'Aiguillon s'en plaignit dans une lettre écrite de sa main au prince Louis, de la part du roi.

Depuis ce moment l'œil du prince fut si vigilant et si sévère, qu'aucun de ses courriers, sous peine d'être honteusement chassé, ne pouvoit plus se charger que du paquet dès dépêches de la cour et des lettres de la maison de Rohan.

J'ai dû parler de ce désagrément, parce qu'il fit dans le temps beaucoup de bruit, et qu'il donna lieu à des calomnies capables de ternir la réputation de l'ambassadeur, s'il n'avoit pas été clairement prouvé que cette contrebande venoit d'un abus de confiance de la part d'un homme en place dans la maison du prince. Les coupables furent renvoyés sans ménagement et sans espoir de retour dès qu'ils furent découverts.

L'autre fait qui indisposa Marie-Thérèse, eut des suites plus graves. Le prince Louis donnoit toutes les semaines des soupers de cent à cent cinquante personnes : la plus haute société de Vienne, en hommes et en femmes, s'empressoit de s'y faire inviter ; ces soupers étoient suivis de jeux, de danses, de concerts où la jeunesse jouissoit, sous les yeux des parens, d'une honnête liberté. Ils étoient toujours attendus avec une grande impatience, parce qu'ils étoient loin de provoquer l'ennui comme les grands repas de représentation et d'apparat. Des tables de six ou de huit couverts au plus,

Soupers du prince Louis de Rohan à Vienne.

mais multipliées à l'infini, donnoient à chaque société la faculté de se réunir suivant son goût, faisoient disparoître la monotonie grave et silencieuse de ces grandes tables où se trouvent presque toujours à côté l'une de l'autre des personnes qui ne se conviennent point. Ces tables, aussi agréablement assorties, n'étoient servies que par les gens de l'ambassadeur. Les assemblées commençoient entre neuf et dix heures du soir, et se prolongeoient jusqu'à deux heures de la nuit. Cette nouveauté plut généralement à Vienne, mais surtout aux dames. Avant l'arrivée du prince ambassadeur, les soupers étaient inconnus. Jusqu'alors les repas de cérémonie se donnoient au dîner. Cette interversion de l'ordre établi déplut extrêmement à Marie-Thérèse : la régularité de ses mœurs, son goût pour les plaisirs paisibles, lui faisoient désapprouver ces assemblées nocturnes, comme dangereuses et propres à faire naître un commerce de galanterie trop souvent nuisible à l'union des ménages. Cette princesse pensoit aussi que des assemblées aussi bruyantes cadroient mal avec le caractère auguste d'évêque dont le prince Louis étoit revêtu. Le prince de Saxe-Hilburghausen, aux conseils de qui l'âge, le rang, la considération étoient faits pour donner du poids, fut chargé par l'impératrice d'en

parler, en son nom, au prince de Rohan, persuadée qu'elle étoit que cet ambassadeur, à raison de la bienveillance particulière dont elle l'honoroit, et des attentions journalières dont il était l'objet, n'hésiteroit pas à lui faire le sacrifice de ces fêtes, dès que le désir de l'impératrice lui seroit connu. Le prince de Saxe s'acquitta de sa mission ; mais l'ambassadeur, surpris et piqué du message, répondit : « Qu'en » toute autre chose il se conformeroit, comme » à des ordres, aux désirs de l'impératrice ; » mais que le souper étoit son repas d'ha- » bitude ; qu'après les occupations de la » journée, il avoit besoin de se délasser ; » que si ses soupers offroient l'image de la » gaieté, ils ne s'écartoient pas des règles de » la plus scrupuleuse décence, à raison » des précautions employées avec pru- » dence pour qu'il n'en pût jamais ré- » sulter d'inconvénient ; que la sollicitude » de S. M. I. n'en seroit point alarmée si » elle pouvoit assister à ces assemblées » composées de tout ce qu'il y avoit de » plus grand après la famille impériale ; as- » semblées auxquelles se rendoient cons- » tamment les ambassadeurs et ministres » des puissances étrangères ; que par con- » séquent, un rassemblement de cette na- » ture ne pouvoit donner lieu à aucun » soupçon fondé ; que l'interruption subite

» de ces soupers, annoncés à jour fixe,
» pour tout le temps de son séjour à
» Vienne, et qui avoient eu lieu à l'instant
» même de son arrivée, feroit naître des
» conjectures fâcheuses sur la conduite de
» l'ambassadeur comme sur celle des con-
» vives. Le prince supplioit sa majesté de
» peser toutes ces raisons dans sa sagesse
» et de ne rien exiger qui pût porter at-
» teinte à sa réputation comme à celle des
» premières maisons de Vienne, qui lui
» faisoient l'honneur de fréquenter ces as-
» semblées. »

Marie-Thérèse ne goûta point toutes ces raisons, mais elle dit au prince de Saxe-Hilburghausen : « Vous ne lui en parlerez » plus. » Les soupers continuèrent comme avant. Alors l'impératrice-reine crut devoir faire notifier à la cour de Versailles que la présence du prince de Rohan à Vienne ne lui étoit plus agréable; et madame la dauphine fut chargée de faire les démarches nécessaires pour faire agréer son rappel. Marie-Antoinette, à qui son auguste mère manifestoit tout son mécontentement, en lui recommandant en même temps de ménager ce rappel sans faire d'éclat, eut la franchise de communiquer sa correspondance à madame la comtesse de Marsan, gouvernante des enfans de France, et cousine du prince Louis. Il fut convenu qu'on

l'engageroit à demander un congé pour venir voir sa famille, et qu'une fois arrivé on lui feroit sentir l'impossibilité du retour. Ce prince ne soupçonnoit guère ce qui se tramoit contre lui depuis son entretien avec le prince de Saxe-Hilburghausen ; en effet, l'impératrice le traitoit avec la même bonté et la même distinction ; rien, dans l'extérieur de Marie-Thérèse, n'annonçoit le parti qu'elle avoit pris. L'empereur Joseph II, dans des entretiens particuliers et fréquens, paroissoit redoubler de bienveillance et d'amitié pour le prince de Rohan qui, ne se doutant de rien, reçut avec grand plaisir la proposition de ses parens pour demander un congé. Il l'obtint ; et en même temps des instructions me furent envoyées pour continuer la même mission avec le titre de chargé des affaires de France. Tout étoit prêt pour le départ, lorsqu'un courrier, expédié de la cour de Versailles, apporta la nouvelle de la mort du roi. M. le prince de Soubise et madame la comtesse de Marsan pressoient le prince Louis de hâter son arrivée. Il prit congé de LL. MM. II. Dans l'audience de congé, Marie-Thérèse le combla de marques de bonté et d'intérêt, et il reçut d'elle-même la lettre qu'il lui avoit demandé pour la nouvelle reine. *Fronti nulla fides.* La politique, dit Machiavel, forme, dès

leur enfance, les rois à la dissimulation; parce que très-souvent elle leur devient nécessaire afin de dérober à la surveillance des étrangers le secret de l'Etat. Voilà quel fut le résultat de ces soupers joyeux qu'il eût été plus sage et plus politique d'interrompre. Les plaintes de l'impératrice laissèrent dans l'ame de sa fille des impressions qui ne se sont jamais effacées et dont nous verrons les tristes effets. En cherchant à plaire à l'impératrice, le prince Louis qui, d'abord par son personnel, avoit obtenu le plus grand succès, se seroit maintenu dans ses bonnes grâces qui lui auroient obtenu celles de Marie-Antoinette; enfin au lieu de se faire de celle-ci une ennemie persévérante qui a cherché à le perdre, il auroit au contraire trouvé dans cette princesse une protectrice zélée qui auroit contribué à son élévation. D'après ces détails, il ne doit pas paroître étonnant que le prince Louis ait été mal accueilli à son arrivée, et que toutes ses tentatives pour retourner à Vienne soient demeurées sans succès.

Cette anecdote, à laquelle l'ambassade a donné lieu, devoit entrer dans ces mémoires; elle jette un grand jour sur une des causes de tous les désagrémens éprouvés par le prince Louis de Rohan sous le nouveau règne.

Revenons maintenant aux négociations. L'ambassade de France à Vienne doit être regardée comme la plus importante et la plus délicate. La vaste étendue des domaines de la maison d'Autriche, sa grande puissance, sa prépondérance en Allemagne, son influence et ses relations dans toutes les cours de l'Europe, la marche secrète de sa politique, les manœuvres cachées de son cabinet, les intérêts de notre alliance avec elle, la connoissance de ses moyens, de ses ressources, de ses négociations, son gouvernement civil et militaire, la vie privée, les habitudes, le caractère de l'impératrice, de l'empereur son fils, et de leurs principaux ministres, en un mot le tableau détaillé et raisonné de cette grande monarchie, voilà les nombreux objets sur lesquels doivent s'exercer la vigilance et la pénétration d'un ambassadeur de France à la cour de Vienne. Il doit, dans ses fréquentes dépêches, mettre le ministre des affaires étrangères à portée d'éclairer la politique et la conduite du roi sur tous ces objets; et telle étoit la tâche du prince Louis de Rohan pendant la durée de sa mission près de leurs majestés impériales. Dans les instructions qui lui furent remises par écrit, il lui étoit expressément recommandé de s'appliquer à convaincre leurs majestés impériales et royales de la ferme résolu-

tion du roi de resserrer de plus en plus les liens qui unissoient les intérêts des cours de Versailles et de Vienne, et d'entretenir avec soin les relations d'amitié et de politique, la suite nécessaire du traité d'alliance.

Ce premier rôle devoit être pénible pour un prince français qui désapprouvoit intérieurement cette alliance trop peu réfléchie. L'ascendant de la marquise de Pompadour avoit entraîné la volonté de Louis XV contre l'évidence des principes. L'abbé de Bernis auroit perdu sa place s'il n'avoit pas concouru au traité; le duc de Choiseuil le consolida en sacrifiant les vrais intérêts de la monarchie aux siens propres. La vanité de la marquise de Pompadour avoit été flattée par Marie-Thérèse, dont elle avoit reçu une lettre autographe, et qui l'avoit qualifiée *ma cousine*. L'abbé, depuis cardinal de Bernis, étoit l'esclave de cette favorite impérieuse et toute-puissante. Le duc de Choiseuil voulut se faire de la cour de Vienne un rempart contre les intrigues et les vicissitudes d'une cour aussi flottante que celle de Versailles. Telles sont les vraies causes de l'existence de ce fameux traité d'alliance par lequel notre influence a été insensiblement minée et notre considération perdue qui nous a fait descendre du premier rang que nous tenions en Europe pour nous placer dans

celui des puissances secondaires. Cette vérité est portée jusqu'à l'évidence dans les mémoires de M. Favier, très-bon juge en politique. L'auteur les avoit communiqués au prince Louis lorsqu'il fut nommé ambassadeur; il me fut permis d'en faire un extrait. Cette lecture bien méditée n'avoit laissé aucun doute à l'ambassadeur et à son secrétaire d'ambassade sur les grands désavantages résultant pour la France de cette alliance. Le renversement du système si bien combiné par le cardinal de Richelieu a fait rejaillir, sur la maison d'Autriche seule, toute l'influence que la maison de Bourbon avoit dans le Nord et en Allemagne. Quand nous avions, avant le traité, à lutter contre les vues ambitieuses de la cour de Vienne, la Suède, la Prusse et la plupart des princes d'Allemagne se rangèrent de notre côté; mais depuis, ces puissances ont pris une autre direction, et nous ne marchons plus en Allemagne qu'à la suite de la maison d'Autriche.

Dans une ame noble, élevée et pleine d'honneur, le devoir l'emporte ordinairement sur le sentiment. Aussi le prince Louis a-t-il, pour ainsi dire, oublié sa conviction pour ne parler et n'agir que conformément au premier article de ses instructions. Sachant que tel étoit le vœu particulier du roi, il ne s'est permis ni dé-

marches, ni insinuations, ni interprétations capables d'y donner atteinte ; la mesure de sa conduite et la teneur de ses dépêches si bien libellées, ont pu donner lieu à le croire zélé partisan de l'alliance. Le second article des instructions étoit de la plus grande importance ; il avoit rapport à la situation, lors actuelle, de la Pologne. Les cours de Pétersbourg et de Berlin s'étoient unies pour y favoriser la cause des dissidens qui vouloient avoir part au gouvernement et aux dignités de la couronne. Ce n'étoit qu'un prétexte pour fomenter des divisions dont un démembrement projeté entre les deux cours devoit être le résultat. Celle de Vienne, justement alarmée de ce projet qu'elle étoit parvenue à découvrir, en avoit donné communication à la cour de Versailles, son alliée, en l'invitant de se réunir à elle pour empêcher l'exécution d'un dessein si funeste à la liberté des Polonois comme à l'équilibre de l'Europe. En conséquence il avoit été convenu, sous le ministère de M. de Choiseuil, d'engager secrètement les magnats polonois à se confédérer, en promettant de les soutenir par des secours pécuniaires et d'intéresser la Porte-Ottomane en leur faveur. Cette double assurance des cours de Vienne et de Versailles fit naître la confédération de Bar, où se liguèrent par serment les premières

et les plus riches maisons de Pologne. Cette confédération, formée d'après les lois et les *pacta conventa*, devoit s'opposer de toutes ses forces, et à main armée, à toute innovation dans le régime actuel de la Religion et de l'État, contre quiconque voudroit l'introduire avant la décision unanime d'une diète générale légalement et librement assemblée. Le roi de Pologne, lui-même, n'étoit pas excepté dans le cas où, contre la teneur de son serment, il prêteroit son nom ou son concours aux factions ennemies de la Religion ancienne et des lois de l'État. Cette confédération étoit évidemment dirigée contre la Russie qui vouloit dominer en Pologne; contre le roi de Prusse, qui protégeoit les dissidens contre le roi Stanislas Poniatoswki, très-dévoué, du moins en apparence, à la czarine. Le prince de Kaunitz, toujours prudent et circonspect, fit agréer à M. de Choiseuil son plan de conduite. Il s'agissoit d'interposer les bons offices de leurs majestés impériales à Berlin et à Pétersbourg en faveur des Polonois; mais de louvoyer secrètement pour favoriser les entreprises et les opérations de la confédération de Bar, et enfin, de n'éclater, s'il étoit nécessaire, que quand toutes les voies de conciliation et de bons offices seroient épuisées. Cet adroit ministre se préparoit, dès lors, le moyen de cacher les mesures se-

crètes que sa politique lui suggéroit pour tirer parti des circonstances favorables à sa cour sans le concours de la nôtre. M. de Choiseuil, ennemi capital de la cour de Pétersbourg, se livra sans ménagement à toute l'effervescence de sa haine pour susciter de toutes parts des ennemis à Catherine II. Il chercha à entraîner la Porte-Ottomane dans une guerre contre la Russie; il envoya même des agens en Moldavie, en Crimée, pour ameuter l'hospodar Mauroukan contre cette dernière puissance. M. Durand, ministre plénipotentiaire de France à Vienne, eut les ordres les plus précis de faire passer des fonds à la confédération, et, avec le concours du ministre autrichien, d'aider de tous ses moyens les officiers français envoyés en Pologne pour y organiser les troupes de la confédération polonoise.

Tel étoit l'état des choses quand le prince Louis commença son ambassade. Le duc d'Aiguillon persuadé, comme le roi, que la cour de Vienne, d'après ses ouvertures et ses confidences, désiroit notre concours pour s'opposer aux projets des cours de Pétersbourg et de Berlin, avoit, à cet égard, adopté le plan de son prédécesseur. Le roi, bien déterminé à seconder la politique du ministre autrichien et les efforts des Polonois confédérés, donna au prince ambas-

sadeur, dans ses instructions, les ordres les plus positifs et les plus détaillés de se concerter, d'après ce plan, avec les ministres de Marie-Thérèse et de Joseph II. Le baron de Vioménil, maréchal de camp, avoit été envoyé en Pologne avec une légion d'excellens officiers et de sous-officiers instruits pour organiser une force militaire et répressive dans les palatinats confédérés. Cet officier supérieur étoit en même temps ministre du roi près de la confédération. Il avoit l'ordre de rendre un compte exact de sa mission et de ses opérations à l'ambassadeur, par le canal de qui devoient lui parvenir les subsides dont il auroit besoin, et les instructions que les circonstances nécessiteroient pour la direction de ses démarches. L'ambassadeur devoit donner à la confédération polonoise l'impulsion qu'exigeroient les mesures concertées avec le ministère autrichien. De cette situation des choses et des instructions données au prince de Rohan, il résulte donc qu'à l'époque de son arrivée à Vienne, la cour de Versailles étoit dans l'intime conviction que celle de Vienne favorisoit l'insurrection des Polonois confédérés. Deux mois après l'arrivée de ce prince, le duc d'Aiguillon écrivoit encore de sa propre main au prince ambassadeur d'assurer l'impératrice et l'empereur qu'ils pouvoient compter entièrement sur

le concours des forces du roi pour détruire l'influence trop dangereuse de la czarine en Pologne, et faire échouer les tentatives combinées du roi de Prusse afin d'y opérer un démembrement.

D'autres instructions plus secrètes où l'on s'exprimoit avec plus de liberté sur la cour de Vienne et sur les soupçons que l'on avoit de sa franchise, ne donnoient pas même l'éveil sur l'existence possible d'un accord tacite ou présumé entre elle et les cours de Pétersbourg et de Berlin pour un démembrement en Pologne, dont nous donnerons bientôt les preuves : cependant, dès cette époque, le rapprochement très-secret des trois cabinets et des pourparlers avoient eu lieu : la délibération n'avoit plus d'autre objet que le mode d'exécution du projet de partage. La cour de Vienne, trompant alors son alliée, croyoit son voile impénétrable, et s'applaudissoit de ses mesures pour laisser le cabinet de Versailles dans une ignorance parfaite de ses nouveaux rapports avec les deux autres cours copartageantes. Cette ignorance absolue ne pouvoit point alors être imputée à la négligence, à l'imprévoyance, ou enfin à l'inexpérience d'un ambassadeur nouvellement arrivé et muni d'instructions telles que celles dont nous avons donné le précis.

Pour le démontrer jusqu'à l'évidence,

nous allons faire parler les dépêches du nouvel ambassadeur : il est bien temps, sans doute, de révéler les fautes de notre ministère, ou plutôt les bévues du duc d'Aiguillon. Je ne me serois jamais permis une telle révélation, si ce ministre, plus occupé de ses petites intrigues de cour que des grands objets de son département, n'avoit pas cherché à rejeter le blâme de sa coupable ignorance sur le prince Louis, tandis que ce prince avoit, au contraire, tenté de lui dessiller les yeux sur ce fameux partage.

Convenons cependant de bonne foi qu'il ne sauroit paroître étonnant qu'un jeune prince, à son début dans la carrière diplomatique, se fût un peu laissé égarer dans le labyrinthe d'une politique aussi tortueuse que celle de la cour de Vienne à cette époque. Son secrétaire d'ambassade, tout aussi inexpérimenté, n'avoit reçu d'autre instruction que celle d'un travail assidu, pendant trois mois, soit dans les bureaux, soit au dépôt des affaires étrangères. Ils n'avoient de règles de conduite que leurs instructions; seulement on leur avoit donné pour guide M. Durand, notre envoyé à Vienne, qui ne cessoit de les assurer que jamais la cour de Vienne ne sépareroit sa cause de celle des confédérés. Pourroit-on raisonnablement les inculper

quand, pendant les premiers mois de leur mission, ils auroient concouru par leurs dépêches à entretenir le cabinet de Versailles dans la sécurité où il étoit des bonnes dispositions du ministère autrichien pour les confédérés de Pologne? Mais le contraire est arrivé. La politique du prince qui débutoit a été plus clairvoyante que celle de l'envoyé, homme éclairé et consommé dans les affaires. Un mois ne s'étoit pas encore écoulé depuis son arrivée à Vienne, que le prince de Rohan trouva de l'embarras dans les réponses, en apparence très-franches, mais très-équivoques du prince de Kaunitz. Pouvoit-il en effet allier la conduite et l'inaction de la cour impériale avec ses promesses au roi, avec ses confidences à M. Durand? Aussi vouloit-il mander ses doutes et ses inquiétudes à M. d'Aiguillon: M. Durand s'y opposa; et usant du droit que lui donnoit sa longue habitude des affaires, il disoit au prince Louis: ... « Gardez-vous bien de chercher à égarer la » politique du roi par des conjectures qui » ne pourroient qu'offenser la franchise » et la bonne foi avec laquelle la cour de » Vienne agit avec la nôtre... » Cette leçon » d'un vieux diplomate réprimoit les élans de zèle du jeune ambassadeur : mais un événement qui survint lui fit rompre les

entraves, et le détermina enfin à voler de ses propres ailes.

M. de Choisy, brigadier des armées du roi, qui commandoit sous les ordres du baron de Vioménil, avoit la nuit du 2 au 3 février 1772, à la tête d'un petit corps des confédérés, emporté d'assaut le château de Cracovie dont les Russes s'étoient emparés. Cet avantage étoit trop brillant et trop marqué pour n'être pas soutenu. Le baron de Vioménil demandoit, à grands cris, du secours, et répondoit d'un plein succès, si la cour de Vienne, fidèle à ses promesses, vouloit enfin se montrer. C'étoit le moment ou jamais. Le prince ambassadeur demanda donc une conférence particulière au prince de Kaunitz. La veille, l'empereur Joseph II avoit félicité l'ambassadeur de France sur la bravoure qui avoit signalé l'assaut de Cracovie. Dans la conférence, qui dura deux heures, le prince de Kaunitz, pressé par les demandes et les réflexions du prince de Rohan, chercha à dérouter sa pénétration. Sans répondre à la demande des secours en vertu du plan précédemment concerté, et après s'être beaucoup étendu sur les savantes dispositions qui avoient amené la prise du château de Cracovie, il fit l'éloge de l'habileté et du courage des jeunes officiers français qui, les premiers, étoient entrés dans ce

M. de Choisy.

Prise du château de Cracovie.

château par le conduit d'une poterne et les embrasures du canon. L'ambassadeur, peu satisfait de ces éloges, étrangers à l'objet de sa conférence, devint plus pressant : alors le rusé ministre prenant ce ton de bonne amitié et de confiance qui semble appeler la persuasion, lui dit ces paroles remarquables : « Mon cher prince, soyez » tranquille ; tous nos arrangemens sont » pris ; assurez votre cour que l'impératrice, » ma souveraine, ne souffrira jamais que » l'équilibre soit rompu par un démembrement qui donneroit trop de prépondérance à des cours voisines et rivales. » Cette déclaration rapportée à M. Durand, lui fit dire en ma présence : « Eh bien, » voilà de quoi vous faire abandonner vos » doutes et vos inquiétudes. — C'est au » contraire, répliqua l'ambassadeur, ce qui » les augmente ; je ne vois là que des paroles et point d'effets ; ce sont des secours qu'il nous faut : le silence du prince » de Kaunitz sur cet objet important, l'inaction de la cour de Vienne, dans le moment » même où les démarches hostiles de Pétersbourg et de Berlin ne sont plus équivoques, me font interpréter bien différemment cette déclaration que vous » regardez comme si positive pour notre » tranquillité. Je pense donc qu'il se trame, » si cela n'est déjà fait, un concert entre

» les trois cours pour démembrer la Po-
» logne, et que de fait l'*équilibre*, entre
» elles, ne sera pas rompu, parce qu'elles
» partageront également. »

Ce trait de lumière auroit dû dessiller les yeux de M. Durand; mais ce ministre tint au contraire avec plus d'opiniâtreté que jamais à son opinion erronée. Le prince ambassadeur persistant dans la sienne, les dépêches, d'après un commun accord, ne furent plus communes. M. Durand avoit la faculté d'écrire de son côté; mais un courrier extraordinaire fut expédié sans délai pour communiquer au roi et à son ministre les réflexions qu'avoit fait naître la dernière conférence du prince Louis avec le prince de Kaunitz. La dépêche n°. II, datée du 2 mars 1772, deux mois après notre arrivée, rend un compte détaillé de la conférence. C'étoit assurément l'éveil donné du partage. Que répondit le duc d'Aiguillon au nom du roi? Sa dépêche est entre mes mains :.... « Que la conjecture
» de M. l'ambassadeur étant incompatible
» avec les assurances positives de la cour
» de Vienne, et sans cesse renouvelées par
» le comte de Mercy, son ambassadeur, et
» par les promesses toutes récentes faites
» à M. Durand, il falloit abandonner ce
» fil qui ne pouvoit qu'égarer, et s'en tenir

» à la marche indiquée par les instruc-
» tions. »

Cette réponse fut un triomphe pour M. Durand ; mais elle ne fut point une défaite pour le prince Louis. Tout ce qui continuoit à se passer, les dépêches et les plaintes réitérées du baron de Vioménil, qui, fixé à Teschen pour diriger les opérations des confédérés, ne rencontroit que difficultés, entraves et désagrémens de la part du gouvernement autrichien ; tout cet ensemble et la suite des événemens rappelés dans ces mémoires, fortifièrent de plus en plus les conjectures et ne firent que les accroître. Malgré l'humeur manifestée par M. d'Aiguillon contre l'opinion toujours persévérante de M. l'ambassadeur, celui-ci ne cessa de l'appuyer par des faits qui auroient dû réveiller le ministre de son assoupissement. J'ai encore dans mon portefeuille les lettres originales de la propre main du duc d'Aiguillon où, sous le voile de l'amitié et de l'intérêt, il blâme le prince Louis de sa trop persévérante manière de voir dans cette affaire et de pressentir les événemens. Dans une de ses lettres, datée du 14 mars 1772, il l'assure en termes exprès :... « Qu'il est intimement convaincu
» que LL. MM. II. ne souffriront jamais ce
» partage ; mais, qu'en tout état de cause,

» le roi emploiera, s'il le faut, tous ses » moyens et toutes ses forces pour l'em- » pêcher... » Et c'est ce même homme qui, lors de la publicité du traité de partage, a osé dire (non dans ses dépêches, il auroit été trop facile de le réfuter, mais à la cour, mais dans ses entretiens familiers avec ses créatures qui se sont empressées de le répandre), que le prince Louis n'en avoit pas prévenu le roi; et quand le prince a demandé de nouvelles instructions relativement à ce traité de partage, ce même homme a écrit de sa propre main :... « Que » le roi, constant dans ses liaisons avec » la cour de Vienne, ne croyoit pas devoir se mêler de ce partage... »

Par ces faits dont l'authenticité est consignée dans des dépêches connues, dans la correspondance du baron de Vioménil, dans des lettres originales du duc d'Aiguillon, dont je suis dépositaire, il est facile d'apprécier le génie diplomatique et les talens politiques de ce ministre. D'ailleurs, si de n'avoir pas su à Vienne, la signature d'un traité fait à Pétersbourg dans l'ombre du mystère, est un tort, pourquoi le faire retomber sur l'ambassadeur qui, dès le premier moment de son arrivée, en avoit averti le ministre? Pourquoi ne pas faire le même reproche au marquis de Pont, ambassadeur du roi à Berlin? Ce tort, s'il

existe, appartient tout entier à M. Sabathier, chargé des affaires de France à la cour de la czarine; puisqu'on a su depuis, par les lettres imprimées du grand Frédéric, que le projet du partage de la Pologne avoit été conçu à Pétersbourg; que Catherine II l'avoit confié au prince Henri de Prusse, pour décider le roi, son frère, à y donner son consentement; que, dans cette conférence, il avoit été convenu de n'en point faire part à la cour de Vienne, à raison de ses liaisons avec celle de Versailles. Bientôt le grand Frédéric fit cause commune avec la czarine; et la cause prétendue des dissidens, leur servit de prétexte pour s'immiscer dans les affaires de Pologne. Nous avons déjà vu comment la cour de Vienne, alarmée de ce projet, en avoit prévenu le roi, pour s'y opposer de concert, et quelles avoient été les mesures concertées pour y mettre obstacle. Dans les commencemens, la cour de Vienne alloit franchement à ce but; l'impératrice-reine vouloit même de bonne foi empêcher une aussi criante usurpation, mais Joseph II, son fils, ne pensoit pas de même. Dans une conférence secrète qu'il eut, à l'insu de sa mère, avec M. de Kaunitz, ce prince s'ouvrit au ministre, avec cette confiance et cet abandon qui commandent l'intérêt et la bonne volonté: « Pour éviter une guerre,

» dont les suites pourroient être désas-
» treuses, il vaudroit mieux, disoit-il, se
» réunir aux deux cours de Pétersbourg et
» de Berlin, et partager avec elles les pays
» qu'il seroit convenu de démembrer; que
» par ce partage, on empêchoit en Prusse
» et en Russie, un accroissement de terri-
» toire qui seroit tôt ou tard funeste à la
» maison d'Autriche; que dans les arran-
» gemens du partage, on prendroit telle-
» ment ses précautions, que l'équilibre ac-
» tuellement existant entre les trois puis-
» sances, ne seroit pas rompu. »

Cette ouverture ne déplut point au prince de Kaunitz : mais la difficulté étoit de faire agréer ce plan à Marie-Thérèse, et de le mettre à exécution, sans se compromettre avec la cour de Versailles. « Il est digne de vous, dit l'empereur au prince de Kaunitz, d'aviser aux moyens les plus efficaces pour lever tous ces obstacles. » En flattant ainsi l'amour-propre du premier ministre, Joseph II sut l'attirer dans ce parti. Il fut alors convenu que l'empereur auroit, à Neustadt, une entrevue avec le roi de Prusse, afin de s'entendre avec ce monarque sur les moyens d'éviter des hostilités qui pourroient embraser l'Europe. L'entrevue eut lieu, et Frédéric, charmé de pouvoir s'agrandir sans courir les risques d'une guerre incertaine, promit le concours de la czarine

et son consentement à cette association. Ce consentement fut effectivement donné à la seule condition de la laisser absolument ignorer à la cour de Versailles, jusqu'à l'exécution. Une seconde entrevue avec Frédéric, eut lieu à Neiss. Le prince de Kaunitz s'y trouva avec l'empereur; là fut arrêté le plan du partage. Le prince de Kaunitz trouva le moyen de lever les scrupules de Marie-Thérèse; des casuistes consultés décidèrent que, pour éviter de plus grands maux qui pouvoient rejaillir sur la religion, l'impératrice-reine pouvoit s'approprier en Pologne, des territoires qu'on prouvoit avoir appartenu autrefois à la couronne de Hongrie, sous le nom de Lodomérie et de Gallicie.

Telles furent les menées sourdes et secrètes qui précédèrent et amenèrent le partage de la Pologne : et déjà ces entrevues de Neustadt et de Neiss avoient devancé de plusieurs mois l'arrivée du prince Louis à Vienne. Si notre ministère n'a pas connu ces assemblées, s'il en a ignoré le résultat, sur qui doit-on en faire tomber le blâme?

Avant la publicité du traité du partage, différens événemens survenus, et dont les dépêches du prince de Rohan rendoient un compte exact et motivé, n'auroient dû laisser aucun doute à M. d'Aiguillon,

sur le concert existant entre les trois cours. Voici le précis de ces événemens :

Les troupes russes, répandues en Pologne, y imposoient des lois. Le roi Stanislas Poniatowsky, redevable de sa couronne à la czarine, se voyoit, pour ainsi dire, prisonnier dans sa résidence, et forcé de seconder les vues hostiles de la cour de Pétersbourg : l'ambassadeur de Catherine II, le comte de Stakelberg, étoit plus que le roi à Varsovie ; rien ne s'y faisoit que par ses ordres ; les armées russes entrées en Pologne et en Lithuanie comme troupes auxiliaires du parti du roi contre les confédérés du Bar, avoient essuyé quelques échecs en combattant contre les petites armées polonaises commandées par le prince de Radziwill, et le comte de Braniceski, grand général de la couronne. La Pologne se trouvoit livrée à ces troupes étrangères, lorsque M. de Choisy s'empara du château de Cracovie. L'orgueil de Catherine fut humilié de cette petite conquête ; elle donna ordre à ses généraux de reprendre ce château à tout prix. Ce n'étoit qu'un donjon sur un espace resserré et simplement entouré de vieux murs percés de créneaux, et de quelques embrasures pour du canon. M. de Choisy, persuadé que la cour de Vienne seconderoit les efforts des confédérés, et qu'elle saisiroit le moment de l'ar-

rivée des Russes pour se déclarer, s'étoit enfermé dans ce château avec une vingtaine de jeunes officiers français et à peu près quatre cents hommes; il n'avoit pour toute artillerie que quatre petites pièces de canon de fer. Sa défense, de près de deux mois contre un corps de dix mille Russes, a fait honneur à ses talens et à la bravoure française.

Pendant les opérations du siége, les chefs de la confédération de Bar, à la tête desquels étoient le comte de Bar et le prince Jablounoski, vivement inquiets de l'inaction de la cour, vinrent à Vienne malgré les mouvemens des Russes et des Prussiens. Cependant ils ne doutoient pas encore que le cabinet autrichien ne favorisât, secrètement du moins, les grands efforts que la confédération étoit résolue de faire pour soutenir les intrépides défenseurs du château de Cracovie; ils venoient assurer le ministère que la conservation de ce poste rallieroit autour de la confédération beaucoup de Palatinats et de Starosties qui n'attendoient que ce succès pour se déclarer.

Le prince de Rohan eut ordre d'appuyer, au nom du roi, cette négociation; il devoit même insinuer « qu'une plus longue inac-» tion feroit nécessairement croire que » LL. MM. II. vouloient donc abandonner

» la cause et les intérêts de la confédéra-
» tion polonoise. » Monsieur l'ambassadeur eut, pour cet objet, une audience particulière de l'impératrice-reine ; le prince de Kaunitz s'y trouvoit. Marie-Thérèse eut recours à ses larmes pour plaindre le sort des Polonois opprimés : elle disoit, avec le prince de Kaunitz, « qu'il n'étoit pas en-
» core temps d'éclater, que la prudence
» exigeoit des précautions préliminaires,
» sans lesquelles la maison d'Autriche se
» trouveroit tout à coup enveloppée dans
» une guerre si fâcheuse que les secours
» de son allié, le roi de France, ne pour-
» roient empêcher l'incendie d'embraser
» peut-être toute l'Europe ; qu'on invitoit
» S. M. très-chrétienne de peser, dans la sa-
» gesse de ses conseils, des considérations
» aussi majeures ; qu'on la prioit de vouloir
» bien se reposer sur les négociations actuel-
» les de sa fidèle alliée pour amener une
» issue qui donneroit la paix à la Pologne
» sans causer de secousses à l'Europe.

Tel étoit, dans cet état de crise, le langage séduisant mais toujours équivoque de Marie-Thérèse et de son ministre ; on continuoit à le tenir, lorsque le voile du mystère que nous avions soulevé par nos conjectures et nos dépêches, étoit encore impénétrable aux yeux du marquis de Pont, à Berlin ; à ceux de M. Sabathier, à Pé-

tersbourg. Le duc d'Aiguillon surtout qui, placé au centre des négociations, devoit au moins profiter, pour s'éclairer davantage, de nos observations sur les événemens de Pologne, ainsi que sur l'apathie et les tergiversations du cabinet de Vienne, n'en avoit pas la moindre idée. A l'issue de cette audience, le prince Louis dépêcha un courrier à Versailles pour en rendre compte. Il insista plus que jamais, mais vainement, sur ses présomptions antérieures. Le ministre étoit absolument aveuglé. Dans une lettre particulière, séparée de la dépêche officielle et écrite de sa propre main au duc d'Aiguillon, le prince Louis s'énonçoit en ces termes :... « J'ai effectivement vu pleurer Marie-Thérèse sur les » malheurs de la Pologne opprimée ; mais » cette princesse, exercée dans l'art de ne » point se laisser pénétrer, me paroît avoir » les larmes à commandement ; d'une main » elle a le mouchoir pour essuyer ses pleurs, » et de l'autre elle saisit le glaive de la né» gociation pour être la troisième puissance » copartageante. »

Lettre fatale au prince Louis de Rohan.

Cette phrase a eu des suites terribles pour le prince Louis de Rohan. Cette lettre, très-secrète, ne devoit être communiquée qu'au roi seul qui avoit marqué la plus grande curiosité de connoître à fond le caractère et les vrais sentimens de Marie-

Thérèse. Que fit M. d'Aiguillon? Par une indiscrétion impardonnable, car on n'ose croire que ce fut par une méchanceté réfléchie, il confia cette lettre à la comtesse du Barry. Cette femme n'aimoit point l'impératrice-reine, sans doute parce qu'elle étoit la mère de madame la dauphine qui, par un sentiment digne de son excellente éducation, ne dissimuloit pas son éloignement et son mépris pour la favorite. Dans un de ces soupers voluptueux où Louis XV n'admettoit que des favoris confidens de ses plaisirs, la comtesse du Barry s'égayoit avec peu de retenue et de décence sur ce qu'elle appeloit la fausseté et l'hypocrisie de Marie-Thérèse, et pour étayer ce qu'elle avançoit par une preuve convaincante : « Voici une lettre du prince Louis de Rohan, » dit-elle en la tirant de son porte-feuille, » écoutez comme il la peint. » Alors elle lit tout haut la phrase que je viens de rapporter. Aucun des convives n'hésita à croire le prince Louis en correspondance avec la maîtresse. C'étoit un vrai plat de courtisan à servir à madame la dauphine. Aussi un ennemi caché du prince ambassadeur, mais dont le nom est trop respectable pour l'entacher ici, s'empressa-t-il d'aller en instruire cette princesse. Il est plus aisé de concevoir que d'exprimer la profonde indignation de la princesse. « Quoi!

» s'écria-t-elle, un prince, et un prince de » l'église, en correspondance avec une » femme perdue de mœurs, pour repré- » senter sous les traits les plus odieux » ma mère qui le comble de ses bontés !... »

Cette anecdote, malheureusement trop vraie, ne doit plus laisser de doute sur l'invincible éloignement de Marie-Antoinette pour le prince de Rohan, et de sa persévérance à lui refuser les plus foibles témoignages de sa bienveillance : on ne doit plus être surpris qu'elle ait si facilement prêté l'oreille aux insinuations des ennemis personnels de ce malheureux prince pour l'éloigner de la cour et le perdre dans l'esprit du roi. Sans cette inconcevable et très-répréhensible légèreté du duc d'Aiguillon, jamais le fameux procès du collier n'auroit eu lieu.

Tandis que cette dépêche alloit à Versailles, la petite garnison du château de Cracovie, manquant de tout, et surtout de munitions de guerre, n'espérant plus aucun secours des Autrichiens, après s'être signalée pendant deux mois par des sorties hardies et très-meurtrières pour les Russes, fut enfin obligée de capituler et de se rendre prisonnière de guerre. M. de Choisy et les officiers français, compagnons de sa gloire, furent d'abord conduits à Smolensk, dans la Russie-Blanche. Catherine II, princesse

d'ailleurs toujours grande, toujours généreuse, oubliant, dans les premiers transports de sa colère, que leur brillante valeur méritoit son estime, avoit résolu de les envoyer dans les déserts de la Sibérie. Le prince Louis en fut instruit par le baron de Vioménil à qui M. de Choisy venoit de le faire savoir par l'entremise d'un colonel russe, né Français, nommé M. d'Angely, qui se trouvoit en garnison à Smolensk. Ce militaire, plein d'ame et de sensibilité, prodigua aux prisonniers tous les secours et les attentions délicates qui pouvoient adoucir leur captivité; puis il demanda et obtint un congé sous le prétexte d'aller prendre les eaux de Baden, à six lieues de Vienne, afin d'avoir occasion de peindre à l'ambassadeur de France la détresse et les dangers imminens des prisonniers français. Ce service n'est pas demeuré sans récompense. Ses liaisons avec les Français, et un voyage clandestin fait à Paris sans les précautions exigées par la prudence, le firent disgracier et renvoyer de Russie. D'après les témoignages que le prince Louis, le baron de Vioménil et M. de Choisy rendirent de la conduite de M. d'Angely, cet officier fut accueilli et recueilli par le ministère; le roi lui conserva, à la suite de l'armée française, le rang de colonel avec un traitement de six mille livres.

M. d'Angely.

Le prince de Rohan, dès qu'il fut instruit du danger que couroit M. de Choisy et ses braves compagnons, prit sur lui de faire, au nom du roi qui lui en a su bon gré, une démarche pour leur délivrance. Il demanda une audience particulière à l'impératrice-reine. Il s'y exprima avec tant d'intérêt et de sensibilité; il fit sentir avec tant de dignité qu'il étoit de la gloire de Marie-Thérèse de redemander les prisonniers français, ou du moins d'empêcher les effets d'une proscription qui alloit pénétrer de douleur le cœur du roi, que l'impératrice, touchée et attendrie, se détermina à solliciter elle-même, par une lettre de sa propre main, le retour de ces prisonniers. Il étoit temps qu'une intervention aussi puissante arrivât. Les ordres de ce redoutable exil alloient être expédiés lorsque la lettre de Marie-Thérèse fut remise à Catherine II. La czarine, déjà réunie à l'impératrice-reine pour le démembrement de la Pologne, mit infiniment de grâces à lui accorder sans rançon la liberté de M. de Choisy et de ses braves compagnons. Ces officiers, ainsi délivrés, repassèrent par Vienne pour témoigner leur reconnaissance à l'auguste souveraine qui, en empêchant leur transport en Sibérie, avoit abrégé leur captivité. L'ambassadeur qui avoit sollicité avec succès la médiation de cette princesse,

reçut ces militaires avec la distinction que méritoient leur conduite et leur bravoure. Il les présenta à leurs majestés impériales qui les accueillirent avec les plus grands témoignages d'estime et de bienveillance. Le prince de Rohan, en rendant compte au roi de leur arrivée et de sa médiation efficace, demanda et obtint d'abord pour M. de Choisy le grade de maréchal de camp avec la décoration de commandant de l'ordre de Saint-Louis; puis des grades de brigadiers, de colonels, de lieutenans-colonels et des croix de Saint-Louis pour les braves officiers compagnons de gloire et d'infortune du brave de Choisy. Le baron de Vioménil qui les accompagnoit fut fait lieutenant-général et grand'croix de Saint-Louis. Cet aimable général avoit développé, dans l'épineuse commission de concerter avec les chefs de la confédération polonaise les opérations civiles et militaires, des talens qui déceloient un habile négociateur et un militaire distingué. Son esprit actif et conciliant lui mérita l'estime et la confiance des Polonais. Depuis, le baron de Vioménil s'est distingué dans la guerre d'Amérique. Le comte de Rochambeau, commandant des troupes françaises, avoit dans cet officier-général un second qui, par ses lumières, son expérience et sa grande bravoure, a partagé la gloire des brillans succès de cette cam-

M. le baron de Vioménil.

pagne. Sa fin n'a pas été moins glorieuse. Victime de son dévouement sans bornes pour Louis XVI, il étoit près de ce monarque le jour à jamais fatal du 10 août, lorsque la horde infernale des régicides vint assaillir le palais des Tuileries; il courut l'épée à la main au plus fort du danger, afin de donner au roi le temps de s'échapper. Dangereusement blessé, M. de Viomé-nil se vit contraint de se cacher dans une cave, afin de se soustraire à la poursuite des assassins qui le cherchoient; il y est mort sans pouvoir se procurer de secours.

Dumourier. Le baron de Vioménil avoit succédé en Pologne au fameux Dumourier qui a joué un si grand rôle dans notre malheureuse révolution. Dumourier avoit plu au duc de Choiseuil: ce ministre lui avoit trouvé de l'instruction, de la hardiesse, et cette pétulante vivacité d'esprit et d'actions dont on pouvoit tirer un grand parti sur le théâtre où l'on vouloit le faire figurer. M. de Choiseuil, de concert avec le ministère autrichien, avoit cru devoir favoriser l'insurrection des confédérés polonais contre la tyrannie de Catherine, dont le but étoit d'asservir à sa volonté comme à sa domination cette antique, valeureuse et royale république, et la cour impériale de Vienne avoit accordé la ville de Teschen, en haute Silésie, pour être le point central

des conseils de la confédération. Dumourier, fait brigadier des armées du roi, s'y rendit avec des instructions qui subordonnoient toutes ses démarches avec les Palatins confédérés, à l'impulsion que donneroit M. Durand, notre envoyé à Vienne, spécialement chargé de se concerter avec les ministres de l'impératrice pour diriger le plan adopté par les deux cours. Dumourier porta dans sa mission toute l'impétuosité de son caractère opiniâtre et insubordonné : il vouloit aller à la gloire par les chemins les plus courts. L'inexpérience et la hauteur des magnats polonais, qui ne se plioient pas toujours aux mesures qu'il vouloit faire adopter, mais plus encore la trop prudente politique de M. Durand qui comprimoit les élans de son zèle, le mettoient sans cesse aux prises avec les uns et les autres. Excédé d'entraves sans cesse renaissantes, sans avoir ni le pouvoir ni les moyens de les écarter, il demanda avec obstination son rappel, et il l'obtint. Le baron de Vioménil fut envoyé à sa place avec vingt-cinq officiers qu'on lui permit de choisir. C'est à son retour de Pologne que j'eus occasion de voir Dumourier et de le connoître. La nomination du coadjuteur de Strasbourg à l'ambassade de Vienne lui donna entrée chez ce prince. J'eus donc de fréquens entretiens avec lui. Il n'aimoit point la cour de Vienne.

Elevé dans les principes du diplomate Favier, son maître en politique, grand antagoniste du traité d'alliance contre lequel il avoit écrit, Dumourier me donna sur cette cour des notions intéressantes, mais que depuis j'ai trouvé exagérées. Le tableau qu'il me traça des troubles de la Pologne, des personnages alors en scène, des obstacles qui nous seroient sans cesse opposés à Vienne, m'ont souvent fait sentir la justesse et la vérité de ses observations. Je dois rendre hommage à sa pénétration; il avoit le coup d'œil rapide et le tact fin; mais sa tête ardente le portoit trop souvent au delà du but. Une confiance excessive en ses propres lumières, l'audace de la présomption l'ont de tout temps entraîné vers sa perte. Ses étonnans succès dans les plaines de Champagne, et les Pays-Bas, à la tête des soldats de la Convention, sa retraite précipitée devant le prince de Cobourg, son vainqueur à Vervins, son accord avec ce prince pour marcher contre la Convention, la défection subite de son armée dont il étoit l'idole, sa fuite, sa retraite, son inaction forcée dans les contrées où il est forcé de vivre errant et ignoré, les mémoires de sa vie écrits par lui-même, placeront son nom et sa mémoire dans les fastes de la révolution française.

Sa campagne de Champagne.

Bientôt le démembrement de la Pologne

ne pouvoit plus être un mystère. Le conseil des confédérés, établi à Teschen, avoit eu ordre de se dissoudre et de quitter les états de l'impératrice-reine. Depuis la reprise du château de Cracovie par les Russes, et le départ des officiers français, les foibles troupes de la confédération, sans solde et sans chef en état de les entretenir, avoient été obligés d'évacuer et d'abandonner Tiniesc, Landscroon, et les autres places qu'elles occupoient. Les Russes inondoient la Pologne; le roi de Prusse envoyoit des troupes et des commissaires dans les palatinats où il devoit tracer sa ligne de démarcation; la maison d'Autriche établissoit un cordon de troupes le long de la frontière qu'elle a depuis reculée par le lot qui lui est échu. Les dépêches du prince de Rohan constatent tous ces faits avec les observations qu'ils faisoient naître. Les réponses du duc d'Aiguillon, à cette époque, caractérisent plus que jamais la versatilité et l'imprévoyance de sa politique. Enfin la cour de Vienne ne pouvant plus dissimuler avec notre ministère, leva le masque, et fit annoncer officiellement à Versailles, par son ambassadeur, le comte de Mercy, le traité de partage qu'elle avoit conclu à Pétersbourg avec la czarine et le roi de Prusse. Le duc d'Aiguillon, qui l'annonça avec autant de surprise que d'humeur au

conseil du roi, ne put dissimuler son dépit de l'avoir ignoré. Franc et loyal, il eût rendu justice au prince de Rolfan qui l'en avoit précédemment averti; mais sa conscience devoit lui reprocher la manière dont il avoit blâmé et repoussé les avis et les observations de cet ambassadeur. Son amour-propre trouva plus commode d'en rejeter dans le public la faute sur celui-ci. Cependant le traité avoit été conclu à Pétersbourg : n'étoit-il pas naturel que le résident de France dans cette ville en eût donné les premières notions, et tenu le ministère en garde contre les manœuvres des puissances coalisées pour le partage? Le devoir du duc d'Aiguillon étoit de le déclarer. Il devoit également avoir la bonne foi de convenir que des trois ministres de France résidant près les trois cours copartageantes, le seul ambassadeur de France à Vienne, avoit, par ses dépêches, jeté assez de lumières sur cette ténébreuse négociation pour éclairer le ministère.

La maison d'Autriche ne manqua pas de prétextes et de subterfuges pour justifier sa conduite et en faire l'apologie envers son alliée. Le prince de Kaunitz, habitué à prendre un ton de confiance et de supériorité, disoit, dans les conférences qu'il eut à ce sujet avec M. l'ambassadeur : « Que sa » souveraine, comme elle l'avoit toujours

» assuré à S. M. très-chrétienne, avoit pris
» la détermination de ne pas permettre
» l'exécution du plan de partage qu'elle
» savoit avoir été concerté entre Catherine
» et Frédéric; qu'en conséquence elle s'é-
» toit expliquée sur cet objet avec la plus
» grande énergie, soit à Berlin, soit à
» Pétersbourg; que ce ton avoit d'abord
» imposé; mais ensuite que ces deux puis-
» sances s'étoient assuré, par leurs négo-
» ciations à Constantinople et à Stockholm,
» que ni la Porte-Ottomane ni la Suède
» ne se laisseroient point entraîner dans
» un système opposé à leurs vues; qu'elles
» savoient d'ailleurs que le trop grand éloi-
» gnement du roi de France, et peut-être
» l'embarras de ses finances, lui ôteroient
» le pouvoir de porter, dans le cas de
» guerre, des secours prompts et suffisans
» à son alliée, elles avoient décidément
» résolu d'unir et d'employer toutes leurs
» forces et leurs moyens pour occuper en
» Pologne les territoires qu'elles étoient
» convenues de s'approprier; que lors de
» cette déclaration formelle à l'impératrice-
» reine, on avoit redoublé d'activité pour
» faire sentir à la cour Ottomane et à celle
» de Stockholm tous les préjudices qui ré-
» sulteroient pour elles de cet accroisse-
» ment de puissance; mais que ces insinua-
» tions n'y avoient produit aucun effet;

» qu'alors la maison d'Autriche se trouvoit
» dans l'alternative, ou d'une guerre très-
» disproportionnée dont les suites ne pou-
» voient devenir que très-fâcheuses, ou
» d'entamer une nouvelle négociation afin
» de diminuer le lot des deux cours par
» celui qu'elles seroient alors forcées de
» céder à l'Autriche pour ne pas rompre
» l'équilibre et pour pouvoir s'agrandir
» sans trouver d'obstacles; que dès les pre-
» mières ouvertures qui en furent faites
» à Pétersbourg, centre de la négociation,
» la czarine avoit impérieusement exigé
» que l'impératrice-reine n'en révélât
» rien à la cour de France jusqu'au traité
» définitif et au moment de son exécution;
» que d'après ces considérations majeures,
» on avoit négocié dans le silence; que
» d'ailleurs la cour de Vienne en imitant,
» en semblable circonstance, la réticence et
» la conduite de son alliée, n'avoit pas cru
» lui manquer; que le traité d'alliance
» laissant aux parties contractantes la li-
» berté de s'agrandir sans être tenues à
» s'avertir réciproquement, S. M. très-
» chrétienne avoit usé de ce droit et s'étoit
» emparé de la Corse sans en prévenir la
» maison d'Autriche; que les mêmes cir-
» constances se retrouvoient ici, et qu'on
» avoit usé du même droit; que de plus
» on avoit épargné à la cour de Versailles

» les dépenses exorbitantes qu'auroit exi-
» gées son concours dans une guerre si
» éloignée de ses frontières. »

Cette explication confidentielle du prince de Kaunitz donne une idée de sa facilité à couvrir du vernis de la vérité et de la nécessité de négociations cachées, fruit de ses intelligences avec l'empereur Joseph II, et de ses combinaisons. Rien ne peut justifier le secret gardé à l'égard du ministère français, surtout après avoir sollicité et provoqué le concours du roi afin de s'opposer de concert au démembrement de la Pologne. Il auroit donc été facile de réfuter tous ces spécieux raisonnemens; mais une réplique motivée devenoit inutile depuis la publicité du traité de partage : avec un ministère aussi foible que le nôtre, elle ne pouvoit aboutir, peut-être, qu'à être désavouée, par la crainte d'altérer la bonne union qu'on n'avoit pas l'énergie de rompre; le prince de Rohan se contenta de dire qu'il en rendroit compte à sa cour ; ce compte fut rendu sans se permettre la plus petite observation. Le pouvoit-on sans montrer, comme on dit, au doigt et à l'œil, que nous nous laissions berner par la cour de Vienne ; que notre alliance lui servoit d'échelons pour élever sa considération au-dessus de la nôtre, et montrer à l'Europe que les opérations de son cabinet tendoient

à rendre à la maison d'Autriche, et sans effusion de sang, la prépondérance et la supériorité que lui avoient fait perdre le système politique du cardinal de Richelieu et les succès des armes françaises? Il n'entre point dans mon plan de donner ici les détails de ce trop fameux partage. Les trois cours s'emparèrent, comme on le sait, sans coup férir des lots qu'elles s'étoient respectivement assurés. En jetant les yeux sur la carte de Pologne, on peut voir de quelle manière chacune a reculé ses limites et agrandi sa domination. Le roi de Prusse trouva le secret d'améliorer son lot : on lui avoit donné la Vistule pour limites; il prétendit que les alluvions de la rive droite devoient aussi lui appartenir. Après quelques débats de cabinet, il fallut les lui céder. Chaque cour copartageante fit son manifeste ; on croyoit encore alors devoir colorer cette criante usurpation : selon la teneur de ces manifestes, ce partage n'étoit point une invasion, c'étoit une revendication de territoires qui avoient autrefois appartenu, les uns aux czars de Moscovie, les autres aux ducs de Grosglogen en Silésie, et les derniers aux souverains de la haute Hongrie. L'Europe éclairée ne vit dans ce partage que le droit du plus fort : *nominor quia leo*. Les trois cours donnèrent ensuite une nouvelle constitution à la

Pologne ainsi démembrée. Le roi Stanislas, pour prix de son excessive complaisance, perdit son autorité : toute la puissance, subordonnée au bon plaisir des trois cours, résidoit dans un conseil permanent dont le roi n'étoit que le chef apparent.

Ce premier partage n'étoit qu'un coup d'essai, et le prélude de celui de 1793 qui a rayé la Pologne du tableau des royaumes de l'Europe. Sous les Jagellons, ce beau royaume étoit la terreur du Croissant et l'arbitre de tous ses voisins : Vienne tomboit au pouvoir du sultan sans la bravoure de Sobieski qui devint alors le boulevart de l'Allemagne ; mais la reconnoissance n'est pas la vertu des rois : la justice dans leurs cabinets n'est plus à l'ordre du jour ; la force et les convenances, voilà les deux pivots sur lesquels pose aujourd'hui la politique des souverains. Ce dernier partage donne à la Russie toute la Lithuanie et plusieurs palatinats de la grande Pologne ; au roi de Prusse, Varsovie, Thorn et Dantzick ; à la maison d'Autriche, Cracovie avec un nouveau territoire qui augmente considérablement son nouveau royaume de Gallicie.

Les annales de l'Europe, en plaçant ces démembremens au rang des invasions violentes et injustes, ne pourront s'empêcher de flétrir la mémoire du roi Stanislas Po-

niatowsky, favori de Catherine qui l'avoit fait roi. Si ce prince avoit su donner l'essor convenable à son caractère et aux grandes qualités qu'on ne peut lui refuser, il n'auroit signalé sa reconnoissance envers la czarine, qu'en se montrant digne de la couronne par sa persévérance à en défendre les prérogatives et l'intégrité. Ne valoit-il donc pas mieux, pour sa renommée comme pour sa gloire, s'ensevelir sous les débris de la monarchie plutôt que de concourir à l'esclavage ignominieux sous lequel lui et le peuple Polonais sont asservis sous le sceptre de la Russie? Le comte de Rywisky, ami intime de ce roi dépouillé, et que j'ai eu l'honneur de connoître particulièrement, homme aimable, d'une ame forte et élevée, n'a pu survivre en Pologne à la dégradation de son auguste ami : il s'est volontairement exilé de sa patrie, après avoir remis au roi Stanislas les ordres et les dignités dont il l'avoit revêtu. Ce seigneur m'a avoué que Stanislas, supérieur à la mort qu'il n'a jamais redoutée, avoit été sur le point de se réunir à la confédération polonaise pour secouer, les armes à la main, le joug odieux qu'on vouloit lui imposer; mais qu'après avoir fait sonder la cour de Vienne par son frère le prince de Poniatowsky, lieutenant-général au service autrichien, cette cour l'avoit laissé sans réponse; qu'en consé-

quence il s'étoit déterminé à abdiquer; mais que des considérations secrètes et du plus grand poids l'avoient enfin décidé à se dévouer à toutes les humiliations qui ont empoisonné le reste de sa vie. Lors du dernier démembrement, son abdication fut exigée; la ville de Grodno, en Lithuanie, fut assignée pour résidence à ce monarque infortuné, sans sceptre, sans couronne, et sous le joug de la Russie. Mais bientôt la crainte que sa présence, dans une ville de son ancienne domination, ne devînt une occasion de trouble et d'insurrection, il fut mandé à Pétersbourg pour y être surveillé de plus près. Il y a vécu sans faste avec quelques amis fidèles, et y est mort comme un simple particulier dans l'amertume dont ses derniers jours ont été abreuvés.

Depuis le partage de la Pologne, l'humeur de M. d'Aiguillon prit une teinte sombre et tellement forte que toutes ses dépêches et ses lettres particulières s'en ressentoient. Cependant il n'a jamais consigné par écrit les calomnies qu'il se permettoit de débiter. Il savoit trop combien il auroit été facile de mettre ses torts en évidence. Le prince Louis se trouva ainsi en butte à une foule de tracasseries qu'il méprisa d'abord, mais qui finirent par l'affliger. Sa santé altérée exigea des

bains et de la dissipation : il eut la permission de voyager en Bohème, en Pologne et en Hongrie. Chargé pendant plusieurs mois, par *interim*, des affaires de France, je reçus des lettres de créance et des instructions pour continuer les négociations commencées et pour en entamer de nouvelles.

Quelque temps avant le départ de l'ambassadeur, il m'arriva une aventure devenue la source des plus importantes découvertes, et dont les suites heureuses ont été un des plus grands services rendus par l'ambassade du prince Louis de Rohan.

Découverte importante.

En rentrant un soir à l'hôtel, le suisse me remit un billet bien cacheté à mon adresse; je l'ouvre et je lis en lettres moulées..... *Trouvez-vous ce soir entre onze heures et minuit à tel lieu sur le rempart; on vous y révélera des choses de la plus haute importance*..... Un billet anonyme ainsi conçu avec toutes les formes de mystère, l'heure indue de ce rendez-vous, tout pouvoit paroître dangereux et suspect : mais je ne me connoissois point d'ennemis; et ne voulant pas avoir à me reprocher d'avoir manqué une occasion peut-être unique pour le bien du service du roi, je me décidai à me trouver au lieu désigné. Cependant pris, à tout événement, des précautions de prudence en plaçant à une certaine

distance, et sans pouvoir être vues, deux personnes sûres qui pourroient venir à mon secours à un cri convenu. Je trouvai au rendez-vous un homme en manteau et masqué. Il me remit des papiers en me disant à voix basse et contrefaite :... « Vous m'avez inspiré de la confiance; je veux en conséquence concourir au succès de l'ambassade de M. le prince de Rohan : ces papiers vous diront les services essentiels que je puis vous rendre : si vous les agréez, revenez demain à la même heure, à tel autre endroit (il l'indique), et apportez-moi mille ducats. » Rentré à l'hôtel de France, je m'empressai d'examiner les papiers qui venoient de m'être remis; leur contenu me causa la plus agréable surprise. Je vis que nous avions le pouvoir de nous procurer deux fois la semaine toutes les découvertes du cabinet secret de Vienne, le mieux servi de l'Europe. Ce cabinet secret avoit, au dernier degré, l'art de déchiffrer en peu de temps les dépêches des ambassadeurs et des cours qui correspondoient avec sa cour. J'en eu la preuve par le déchiffrement de nos propres dépêches et de celles de notre cour, même celles qui étoient écrites avec le chiffre le plus compliqué et le plus récent; que ce même cabinet avoit trouvé le moyen de se procurer les dépêches de plusieurs cours de

l'Europe, de leurs envoyés et de leurs agens, par l'infidélité et l'audace des directeurs et maîtres de postes des frontières soudoyés. A cet effet, on m'avoit remis des copies de dépêches du comte de Vergennes, notre ambassadeur à Stockholm, du marquis de Pont à Berlin, des dépêches secrètes du roi de Prusse à ses agens secrets à Vienne et à Paris, agens auxquels seuls il confioit la vraie marche de sa politique, et dont la mission étoit entièrement ignorée de ses envoyés en titre. Ce même cabinet avoit découvert la correspondance très-secrète de la politique privée de Louis XV; correspondance parfaitement ignorée de son conseil, et surtout de son ministre des affaires étrangères. Le comte de Broglie, qui avoit succédé au feu prince de Conti, étoit le ministre privé et surtout très-caché d'une diplomatie aussi extraordinaire : il avoit pour secrétaire M. Favier auquel ses connoissances et ses ouvrages diplomatiques ont fait une réputation, et enfin M. Dumourier, élève de Favier. Le mystère de cette politique privée n'étoit pas confié à tous nos ambassadeurs; quelquefois c'étoit le secrétaire d'ambassade ou tout autre Français qui, voyageant sous différens prétextes, étoit trouvé propre à jouer ce rôle. Le comte de Broglie ne confioit le fil de ce labyrinthe qu'à des personnes dont

Politique privée de Louis XV.

il avoit éprouvé l'attachement et la discrétion. Une confiance si marquée et des rapports si intimes avec le roi qui gratifioit lui-même sur sa cassette ce travail mystérieux, ne pouvoient que flatter ceux qui s'en trouvoient honorés. Le comte de Broglie, ennemi de la maison de Rohan, s'étoit bien gardé d'initier le prince Louis ou moi dans une semblable correspondance : sa défiance étoit apparemment bien motivée, et je ne veux pas l'en blâmer. Au nombre des papiers qui me furent remis au rendez-vous nocturne se trouvoit la correspondance déchiffrée du comte de Broglie avec le comte de Vergennes, notre ambassadeur à Stockholm. Muni de ces pièces et des preuves indubitables qui m'en assuroient l'authenticité, je me rendis sans délai et avec la plus grande vitesse près de l'ambassadeur pour lui en rendre compte ; j'étalai devant lui les échantillons du trésor politique où nous pouvions puiser. Le prince en sentit d'autant mieux le prix, pour lui personnellement, que cette grande découverte devoit nécessairement effacer les impressions fâcheuses que le duc d'Aiguillon n'avoit pas manqué de faire sur l'esprit du roi, en cherchant à lui persuader que le prince Louis, trop léger et trop occupé de ses plaisirs, n'avoit point à Vienne la surveillance qu'exigeoit le

bien du service. Cet événement lui fit reprendre toute la sérénité qu'avoit altérée la persécution sourde et continuelle de ce ministre acariâtre et haineux. Il envisagea le nouveau rôle qu'il alloit jouer comme une voie certaine pour arriver à la considération que devoient lui assurer sa conduite et son travail.

Je reparus le lendemain au rendez-vous de l'homme masqué ; je lui donnai les mille ducats : il me remit d'autres papiers dont l'intérêt alloit toujours en croissant ; et pendant tout le temps de mon séjour à Vienne, il a gardé sa parole. Les rendez-vous avoient lieu deux fois la semaine, et toujours vers minuit : M. l'ambassadeur jugea sagement que le travail relatif à cette découverte devoit être concentré entre lui et moi avec un ancien secrétaire dont nous connoissions la discrétion à toute épreuve : ce secrétaire copioit pour la cour les papiers de l'homme masqué, à qui il falloit les rendre.

Un courrier extraordinaire fut sur-le-champ expédié pour porter à Versailles les prémices du trésor découvert. Il eut ordre de ne coucher nulle part et de porter sur lui, jusqu'à sa destination, le paquet particulier des dépêches secrètes. Cet un contenoit deux paquets, l'un adressé au roi sous seconde enveloppe par l'entremise

du prince de Soubise, ministre d'Etat, ami de Louis XV et cousin de l'ambassadeur : le prince de Soubise devoit le remettre à sa majesté elle-même sans intermédiaire : on supplioit le roi de vouloir bien faire passer ses ordres en conséquence par ce même canal, à l'abri de toute indiscrétion. Ce premier paquet contenoit les preuves de la correspondance mystérieuse du comte de Broglie, autorisée par sa majesté. On assuroit Louis XV que, dans l'envoi des autres découvertes adressées au duc d'Aiguillon, on avoit pris les précautions les plus sévères, afin que ce ministre ne pût avoir aucun indice de la correspondance privée dont le roi avoit jugé à propos de lui dérober la connoissance. Le second paquet secret fut adressé directement au ministre. C'étoit la copie des dépêches prussiennes interceptées, ainsi que d'autres dépêches particulières du ministère autrichien à l'ambassadeur impérial à Paris : dans ces dernières, on traçoit au comte de Mercy la conduite publique ou secrète qu'il devoit tenir dans telle ou telle circonstance, soit à l'égard du roi, soit à celui de madame la dauphine ou de notre ministère. Une lettre séparée rendoit compte de la manière dont s'étoit faite cette révélation ; cette lettre informoit le ministre que j'en étois l'agent intermédiaire. Le retour de

notre courrier fut prompt. Je dois ici déclarer la vérité, et rendre une justice entière au duc d'Aiguillon : le prince de Soubise manda à son cousin comment ce ministre s'étoit expliqué au conseil de la manière la plus énergique et la plus flatteuse sur l'importance de cette découverte et sur le service signalé rendu par l'ambassadeur à l'État : la dépêche officielle de M. d'Aiguillon et une lettre de sa main dont j'ai l'original, s'expriment en des termes qui semblent effacer jusqu'aux moindres traces du froid et de l'aigreur jusqu'alors manifestés : « Je partage avec sen-» sibilité, disoit-il, et la satisfaction que » le roi a de vos services, et la gloire que » cette découverte fait rejaillir sur votre » mission. » Il est ensuite recommandé à l'ambassadeur de conserver à tout prix le fil de cette secrète et importante relation; carte blanche lui est donnée ainsi qu'à moi pour les sommes que nous jugerions utiles et nécessaires à cette conservation. Nous dirons en son lieu comment il a été usé de cette autorisation illimitée.

Le roi, qui avoit mis M. le prince de Soubise dans le secret de sa politique privée, lui avoua que notre découverte avoit jeté l'alarme parmi les premiers agens de ce ministère secret : le comte de Broglie, surtout, en étoit très-alarmé; il craignoit,

d'après le caractère bien connu de Louis XV, sur les inconvéniens qui pourroient en résulter, si le duc d'Aiguillon venoit à percer ce voile jusqu'alors impénétrable à ses yeux. Sa majesté le rassura en lui disant les précautions prises, et l'ordre formel donné de sa part au prince Louis pour garder sur cet objet le secret le plus inviolable. Cet ordre fut en effet transmis par le prince de Soubise avec les témoignages les plus flatteurs et les plus honorables de la satisfaction et de la bienveillance du roi.

Depuis cette découverte, tous les quinze jours un courrier extraordinaire partoit pour les nouveaux envois avec les mêmes formes et les mêmes précautions. L'absence et les voyages de l'ambassadeur, et même son retour en France, n'interrompirent point pendant un an que je restai seul chargé des affaires du roi, et n'apportèrent point d'obstacles au départ de ces courriers si intéressans. L'homme masqué sembloit même redoubler de zèle à chaque rendez-vous. Je reprendrai le fil de cette anecdote sous le règne suivant, et l'on verra de quelle importance étoient pour notre ministère les pièces que je faisois passer exactement tous les quinze jours.

Ici je dois à mon lecteur quelques détails très-peu connus sur l'origine et la cause de la correspondance mystérieuse et de la

politique privée de Louis XV. Je me suis trouvé à portée, par des relations intimes à Versailles, de connoître la manière dont ce monarque a été amené à créer ce ministère secret. Louis XV, si mal élevé par son précepteur et son premier ministre le cardinal de Fleury, avoit contracté une habitude de timidité, d'indécision et de défiance qui influoit sur son caractère et sa conduite. On lui avoit persuadé qu'il remplissoit ses devoirs en suivant l'avis de son conseil et en laissant agir ses ministres. D'après ce résultat, rarement réformoit-il leur travail : ce qui rendoit chacun d'eux despote dans son département. Aussi disoit-on hautement à la cour que la plus mauvaise protection étoit celle du roi; parce qu'il étoit d'une volonté si foible qu'il ne savoit jamais résister à celles de son ministre et de sa maîtresse. Le prince de Soubise, l'ami de cœur de Louis XV, en fournit un exemple; il fut ainsi la victime de cette extrême complaisance, ou plutôt de cette impardonnable foiblesse. Le monarque lui avoit formellement promis la place de colonel-général des Suisses et Grisons après la mort du comte d'Eu, prince légitimé; le duc de Choiseuil, ministre prépondérant, connoissoit bien cette promesse; sans avoir aucun égard, il entreprit de se faire donner cette superbe place. Son crédit ne

permettoit plus de bornes à son ambition : la marquise de Pompadour aimoit le prince de Soubise, mais subjuguée par M. de Choiseuil, ils se liguèrent pour arracher le consentement du roi en faveur du duc. Louis n'eut pas la force de résister : il se contenta de dire à M. de Soubise :... « C'étoit mon vœu, mais je n'ai pas été le maître. » Tel étoit le fond du caractère de ce prince sans énergie comme sans volonté.

A cette défiance de ses propres forces et à cet abandon total de volonté dans les affaires du gouvernement de son royaume, Louis XV joignoit une excessive curiosité de connoître le secret des intrigues de sa cour, les propos de Paris, la vie privée de ses ministres et leur conduite dans les relations de leur ministère. Indépendamment du lieutenant de police, il avoit à Versailles et à Paris des agens secrets. Laroche, l'un de ses valets de chambre, étoit l'intermédiaire de cette inquisition clandestine : l'intendant de la poste aux lettres, Jeannet, et après lui le baron d'Ogny, avoient tous les dimanches un travail avec sa majesté pour lui rendre compte de ce qu'ils avoient découvert par l'ouverture des lettres. Ces deux hommes de confiance intime faisoient des extraits, pour le roi, des lettres qu'ils jugeoient à propos de décacheter. Les ministres eux-mêmes étoient soumis à cette

Inquisition secrète de Louis XV.

inconcevable inquisition. On sent tout le danger d'un pareil ministère, quand ou l'animosité, ou l'intérêt personnel, ou enfin des considérations particulières dirigeoient de tels extraits. Vingt commis inconnus à l'administration étoient nuit et jour secrètement occupés à intercepter les lettres et à en faire les extraits. C'est par ce moyen que Louis XV découvrit la correspondance du comte d'Argenson avec une de ses maîtresses favorites, et dans laquelle ce ministre si favorisé de son maître s'exprimoit avec peu de retenue et de respect sur le caractère du roi : sa disgrâce subite et inattendue suivit de près cette violation du secret des lettres.

Politique privée de Louis XV.

Par une suite de son caractère défiant et curieux, ce monarque s'étoit aussi ménagé près des cours de l'Europe un ministère secret absolument ignoré du ministre des affaires étrangères. Le roi, pour qui ce mystère étoit une véritable jouissance, vouloit, de cette manière, pouvoir juger la conduite de son ministre avoué dans les différentes cours, et comparer les rapports que celui-ci faisoit avec ceux que lui transmettoit son ministère secret : les agens et les correspondans de cette ténébreuse politique étoient soudoyés par le roi lui-même sur sa cassette particulière. Ils étoient au choix du ministre secret qui travailloit

directement avec sa majesté, et lui répondoit de la discrétion des personnes à qui, par son intermédiaire, ses instructions étoient confiées. Le voile le plus épais couvroit cette obscure diplomatie. Le ministre secret arrivoit chez le roi par des détours connus du valet de chambre de confiance qui l'introduisoit aux jours et heures convenues.

On donnoit pour cette correspondance la préférence soit à un ambassadeur, soit à un secrétaire, quand on avoit la certitude de leur discrétion; mais si l'on croyoit devoir leur en dérober à tous deux la connoissance, on prenoit alors des mesures pour faire arriver et séjourner près d'eux les suppôts de cette ligue anti-ministérielle. C'est ainsi que, pendant l'ambassade du prince de Rohan, le comte de Broglie fit voyager en Allemagne le jeune comte de Guibert qui, sous divers prétextes, fit un long séjour à Vienne. M. l'ambassadeur n'ayant aucun soupçon de cette mission secrète, rivale de la sienne, accueillit M. de Guibert avec beaucoup de bonté et d'intérêt, le présenta à leurs majestés impériales, et le mena dans toutes les sociétés. Celui-ci avoit du jargon, un étalage de connoissances qui, toutes mal digérées qu'elles étoient, faisoient illusion. Il chercha à se lier avec moi; mais son empres-

Le comte de Guibert.

sement et une excessive curiosité, sans diminuer les égards que je devois à ses prévenances, me tinrent sur mes gardes; il n'obtint point ma confiance : je me bornai à lui procurer des renseignemens sur le militaire autrichien. Le jeune officier s'est fait connoître depuis par ses prétentions exagérées aux palmes de la littérature et du cothurne, ainsi qu'à la gloire de la tactique militaire. Nous avons de lui quelques vers de société ; ce sont des tirades où se fait remarquer la médiocrité du talent. Dans sa tragédie intitulée : *Le duc de Bourbon*, on trouve quelques beaux vers, quelques situations tragiques; mais Horace et Boileau, l'Art poétique à la main, l'auroient rangé parmi ces déclamations qui peuvent avoir quelques succès dans une lecture de société, mais ne l'auroient jamais placé au nombre des pièces qui peuvent faire sensation. Si elle a eu les honneurs de la représentation, elle n'a pu être entendue jusqu'à la fin sans ennui et par conséquent sans bâiller. Son chef-d'œuvre en prétentions fut un *Essai sur la Tactique;* sa préface, montée sur le ton de l'orgueil, cherche à renverser avec mépris les systèmes des plus grands maîtres : on le voit faire de pénibles efforts pour s'élever sur leurs débris, mais il retombe bientôt dans la classe des faiseurs qui n'ont que

la vogue du moment pour être ensuite à jamais oubliés. C'est lui qui, sous le règne du conseil de guerre créé, sous le règne de Louis XVI pour remédier à l'ignorance du comte de Brienne, ministre de la guerre et frère du principal ministre, composa, en qualité de secrétaire de ce conseil, cette volumineuse collection de nouvelles formations et de nouvelles manœuvres qui n'ont pu soutenir le coup d'œil de l'expérience. Dumourier, l'ami du comte de Guibert et son collègue dans la correspondance secrète, convient dans les mémoires de sa vie, *chap.* 6, que Guibert ayant voulu tout changer, a préparé la révolution par les dégoûts qu'il a donnés à l'armée. Il a été tué, ajoute-t-il, par son amour-propre au commencement de notre révolution. Guibert est effectivement mort de chagrin pour n'avoir pas obtenu les succès sur lesquels, après y avoir trop compté, il fut cruellement désabusé. J'ai dû faire connoître cet agent du ministère secret du comte de Broglie, parce qu'il a joué un rôle, quoique j'aie eu à me plaindre de son immoralité dans le singulier procès qui me fut intenté par le comte de Broglie, comme on le verra par la suite de ces mémoires; mais dans ce que j'ai dit, je n'ai été que l'écho de l'opinion publique

Dans les recherches que j'ai été à portée de faire sur cette étrange politique de Louis XV, il m'a été assuré par des personnes bien instruites, qu'elle lui avoit été suggérée par le vieil abbé de Broglie, oncle du maréchal et du comte. Cet homme frondeur et toujours mécontent, n'avoit jamais brigué l'épiscopat que sa naissance, ses talens et des qualités estimables auroient pu très-aisément lui faire obtenir. Il préféra son indépendance afin de pouvoir donner plus librement l'essor à ses opinions satiriques sur le gouvernement. Les Broglie avoient voué au maréchal de Belle-Isle, alors ministre de la guerre, et ministre prépondérant, une animosité qu'alimentoit de plus en plus la haute faveur dont il jouissait. Cette animosité avoit pris naissance dans la guerre de la succession de l'empereur Charles VI, père de Marie-Thérèse. Les maréchaux de Broglie et de Belle-Isle avoient eu conjointement et ensuite alternativement le commandement des armées françaises en Bavière et en Bohême. L'ambition, la jalousie et l'amour-propre avoient donné naissance à une mésintelligence entre eux qui avoit été très-préjudiciable à la gloire de nos armes. L'abbé de Broglie craignant pour sa maison l'ascendant du crédit dominant du maréchal de Belle-Isle, crut devoir tout hasarder pour

Le vieil abbé de Broglie.

lui faire un rempart contre la mauvaise volonté de ce dernier. Il imagina d'écrire au roi pour le prémunir contre les dangers de la tête trop systématique du maréchal ministre : sa lettre fit impression. Louis XV se sentit porté à donner sa confiance à un homme instruit et désintéressé qui, ne demandant rien pour lui, ne cherchoit qu'à l'éclaircir ; il fut donc autorisé à communiquer au roi ses observations. Le succès de ces premières démarches enhardit l'abbé de Broglie à proposer à sa majesté une correspondance d'une plus vaste étendue, et d'une plus haute importance, d'avoir un ministère secret où il ne seroit rendu compte qu'à lui seul des opérations du ministre des affaires étrangères dans les principales cours de l'Europe. L'abbé de Broglie faisoit, avec beaucoup d'art et d'esprit, envisager à sa majesté de grands avantages dans ces relations indépendantes d'un ministre souvent intéressé à tromper le roi et son conseil, afin de couvrir ses bévues et ses mauvaises combinaisons.

Louis XV adopta volontiers un plan aussi capable de satisfaire et son extrême curiosité, et de le mettre plus à portée d'apprécier la conduite politique du ministre chargé des intérêts de la couronne près des autres puissances. L'abbé de Broglie fut chargé de faire un projet pour l'organisation

de ce nouveau ministère. Instruit que le prince de Conti avoit des relations de confiance avec le roi, il proposa au roi, pour tenir le fil de cette correspondance secrète, ce prince qu'il voyoit souvent, et dont il étoit bien accueilli. La proposition fut acceptée. Le prince de Conti fut extrêmement flatté de remplir un rôle qui l'initioit dans les secrets du gouvernement, et l'autorisoit à surveiller la conduite du ministre le plus essentiel. Il en témoigna sa reconnaissance à l'abbé de Broglie, et le pria de le seconder dans les opérations de ce nouveau ministère. Cet abbé regarda cette organisation comme un des plus grands services qu'il eût pu rendre à sa maison. Elle le mettoit en effet en rapport direct avec le roi, et à même d'entraver de concert avec le prince de Conti, les opérations de notre ministère, quand elles ne conviendroient pas à ses vues particulières. Cette correspondance le tenoit joujours au courant des affaires, afin de pouvoir faire, en temps utile, les démarches relatives à l'avancement des siens. Tel avoit été le but principal de ses démarches et de ses combinaisons, tant il est vrai que l'intérêt personnel est toujours le premier mobile qui anime et dirige les personnes en apparence les plus désintéressées. C'est ce même intérêt personnel qui fit prendre de loin à l'abbé de Broglie, des

précautions pour tâcher de rendre cet office héréditaire dans sa famille : il crut son neveu, le comte de Broglie, propre à cet emploi; il en parla au prince de Conti, lui proposa de se servir de ses talens et de sa discrétion pour travailler sous lui. Le neveu fut accepté par le prince, agréé par le roi, et envoyé, peu de temps après, ambassadeur en Pologne.

Le prince de Conti.

Le prince de Conti, secondé par l'abbé et le comte de Broglie, et d'autres agens bien choisis, fit goûter au roi par une correspondance curieuse et habilement conduite, les avantages et les agrémens du nouveau ministère. Ce prince n'avoit point hérité de la timidité trop naturelle aux Bourbons : l'élévation de son ame égaloit celle de sa naissance ; malgré son goût pour le plaisir, il savoit lui allier le travail, même le plus opiniâtre, quand il devoit en résulter ou de la gloire, ou du crédit. Trop fier pour dépendre des ministres, il avoit, même avant son ministère secret, trouvé le moyen de correspondre directement avec le roi; sa franchise ne déplaisoit pas au monarque : Louis XV apprenoit, par cette voie détournée, des anecdotes qui l'amusoient et l'instruisoient en même temps. Le prince de Conti, grand partisan du parlement de Paris, y avoit une grande influence dont le roi se servoit pour tempérer l'efferves-

cence de la cohue des enquêtes. La correspondance secrète du comte de Broglie, pendant son ambassade, fournit au prince l'occasion de parler de celui-ci au roi, comme d'un homme propre à le remplacer : je ne sais s'il en fut informé, ou si sa mission lui déplaisoit; mais incapable de se plier à la marche des instructions qui lui avoient été remises, il se fit des querelles habituelles avec notre ministère; enfin ses débats avec les ministres de Varsovie, et de Dresde, où le roi Auguste tenoit alternativement sa cour, déterminèrent son rappel. L'abbé de Broglie n'existoit plus, et la santé du prince, usée par les excès de la volupté, ne lui permettant plus de suivre le travail avec la même assiduité, le comte de Broglie lui fut adjoint: cette adjonction le dédommageoit déjà amplement de son ambassade; mais à la mort du prince de Conti, il fut seul chargé de la conduite de cette correspondance qu'il tint tellement secrète, que jamais le duc de Choiseuil n'en eut le moindre soupçon. Quelques mots échappés au comte de Broglie lui-même, dans un moment de colère, manquèrent cependant de la révéler au duc d'Aiguillon. Le comte avoit été nommé ambassadeur extraordinaire pour aller à Turin, au nom du comte de Provence, épouser la fille aînée du roi de Sardaigne. Au moment du départ, il eut avec le duc une querelle des plus vi-

ves; quelques paroles menaçantes, et par lesquelles il faisoit entendre au ministre dont il avoit à se plaindre, que des moyens particuliers de vengeance se trouvoient à sa disposition, donnèrent de l'inquiétude au duc d'Aiguillon soupçonneux et très-défiant. Blessé d'une pareille incartade, le ministre demanda au roi la révocation de l'honorable et brillante commission confiée à l'homme qui ne craignoit pas de s'annoncer comme un ennemi puissant, et l'obtint. Cette condescendance du monarque rassura M. d'Aiguillon, et fit disparaître les conjectures auxquelles la menace avoit donné lieu. Cette disgrâce fut un coup de foudre pour le comte; il s'en plaignit amèrement au roi qui lui fit sentir l'imprudence de sa conduite, et l'absolue nécessité où il s'étoit trouvé de donner cette satisfaction au ministre offensé dans l'exercice de ses fonctions, afin de détourner tous les soupçons. Le comte de Broglie, avec une ame remplie d'ambition, ressembloit à un volcan : ses yeux étincelans déceloient l'inquiétude et l'activité de son esprit : ami chaud, ennemi implacable, il mettoit tout en œuvre pour servir ses amis et perdre ses ennemis. Il avoit de grands talens pour la politique et pour la guerre; mais le despotisme de ses idées, et les calculs d'une ambition démesurée, le portoient toujours

Le comte de Broglie.

avec impétuosité au delà de toutes les bornes. Nous n'avons de lui en diplomatie que des systèmes outrés qui ont quelquefois égaré la politique du roi. Dans nos armées, où il pouvoit si habilement seconder ses chefs, ne l'avons-nous pas vu les abandonner pour les perdre? Ne l'avons-nous pas vu, à Minden en Westphalie, contribuer à la défaite du maréchal de Contades pour le faire rappeler et faire tomber le commandement à son frère qu'il dirigeoit et conduisoit à son gré? Des mémoires donnés au roi à cette occasion, ainsi que d'autres présentés par le maréchal prince de Soubise, qui, dans une campagne suivante, avoit à se plaindre de l'imprévoyante précipitation et de l'insubordination de MM. de Broglie, ne laissent aucun doute sur l'immoralité politique et militaire du comte. Aucun sentiment de rancune ou d'animosité n'a guidé ma plume en traçant ce portrait; ce sont des vérités connues. J'ai eu, il est vrai, à me plaindre du comte de Broglie; il a voulu noircir ma réputation en essayant de me faire passer pour un calomniateur et un intrigant; mais la honte de cette odieuse imputation est retombée en entier sur lui. Il a succombé dans le procès qu'il m'a intenté, et mon triomphe a été complet. J'aurai occasion, en parlant du règne suivant, de rendre compte de cette cause

célèbre, et de ce qui l'a provoquée. Le comte de Broglie est mort; je respecte sa cendre, et un nom que son frère le maréchal honore par ses vertus et par ses succès militaires. La seule bataille de Berghen est pour ce guerrier un titre à l'immortalité.

Tel étoit l'homme, premier anneau de cette chaîne des négociations secrètes de la politique privée de Louis XV qui avoit un goût bien décidé pour ce genre d'inquisition. Le commerce de lettres écrites de sa main, qu'il a entretenu pendant plusieurs années avec la fameuse mademoiselle d'Eon, si long-temps connue sous le nom de *Chevalier d'Eon*, n'est plus un mystère. Il apprenoit par elle des anecdotes qui piquoient sa curiosité; mais les vifs démêlés de cette hermaphrodite avec le comte de Guerchy, ambassadeur de France à Londres, décidèrent le conseil du roi à prendre des mesures pour faire arrêter le chevalier d'Eon, secrétaire d'ambassade : on n'a pas ignoré que Louis XV lui avoit dépêché un exprès pour l'avertir, par un billet de sa main, du résultat des délibérations du conseil, et envoyé en même temps le signalement de l'homme déguisé qui devoit l'attirer hors de la cité, au moyen du stratagème dont il lui donnoit connaissance. Le chevalier d'Eon, ainsi averti, évita le piége. Je tiens ces faits de mademoiselle d'Eon elle-même.

Le chevalier d'Eon ou mademoiselle d'Eon.

Après la mort de Louis XV, elle revint à Paris sur la parole royale et par écrit de Louis XVI. Ce jeune monarque lui promit sûreté, liberté et protection, avec une pension annuelle de douze mille livres, mais à condition de rendre fidèlement toutes les lettres originales de Louis XV, et de reprendre les habillemens de son sexe. Cette dernière condition faillit rompre la négociation, mais la nécessité de se procurer une existence, força mademoiselle d'Eon d'y souscrire ; je ne l'ai vue qu'habillée en femme ; ces vêtemens, auxquels elle ne pouvoit s'habituer, lui donnoient un air si gauche et si gêné, qu'elle ne faisoit oublier ce désagrément que par les saillies de son esprit et le récit trop piquant de ses aventures ; la croix de Saint-Louis qu'elle portoit et qu'elle avoit méritée dans le service lorsqu'elle étoit la capitaine de dragons, étoit, relativement à son sexe, une décoration aussi rare qu'extraordinaire.

Le prince Louis de Rohan, de retour des eaux et de ses voyages en Hongrie, en Pologne et en Bohême, jouissoit à Vienne de la considération que lui attiroient sa naissance, sa brillante représentation, et plus encore les qualités de son cœur et les grâces de son esprit. Joseph II lui donnoit en toute occasion des marques particulières d'estime et de bienveillance ; et l'impéra-

trice qui en étoit mécontente, comme nous l'avons déjà dit, et qui avoit écrit à la Dauphine pour demander son rappel, pallioit ses vrais sentimens par des dehors pleins d'égards et de bonté. Enfin les nouvelles découvertes qu'il transmettoit régulièrement et qui acquéroient chaque jour plus d'importance, avoient semblé tarir la source des démêlés du prince avec le duc d'Aiguillon. Le roi, très-content de ses services, lui faisoit passer des témoignages de satisfaction ; l'ambassadeur se plaisoit à Vienne, et quoique disposé à se rendre aux sollicitations de ses parens qui jugeoient sa présence nécessaire à la cour, (pour des raisons dont nous rendrons compte), il étoit tellement convaincu de son retour, qu'il faisoit des arrangemens en conséquence.

Le duc d'Aiguillon étoit enfin parvenu au comble de ses vœux. Le ministère des affaires étrangères n'avoit été considéré par lui que comme un acheminement à une faveur encore plus élevée; le département de la guerre avoit toujours été le principal objet de son ambition. La comtesse du Barry, qui favorisoit tous les projets d'envahissement d'un ministre uniquement occupé d'elle, répandoit tant de ridicules sur les manières du marquis de Monteynard, qu'elle en dégoûtoit le roi, mais qui ne le renvoyoit pas. De concert avec la cabale

qui la guidoit, elle fit tendre à ce secrétaire de la guerre, un piége où il se laissa prendre. Quoique en place depuis près de trois ans, le roi ne l'avoit point encore appelé au conseil d'état; cette défaveur l'affectoit sensiblement et faisoit disparoître tous les avantages de son département. Tous les jours il espéroit qu'enfin sa majesté auroit égard à son zèle et à son travail; toute son ambition se bornoit au titre de ministre d'état. Aucun ministre en France ne peut se rendre au conseil d'état que quand il y est appelé de la part du roi, par un huissier de la chambre; c'est ainsi que se confèrent le titre et les fonctions de ministre d'état. Un jour le roi se trouvoit dans le cabinet de sa maîtresse (quelques heures avant le conseil d'état); madame du Barry envoie chercher l'huissier de la chambre de service, sort de son cabinet, et dit à cet huissier qui savoit le roi avec elle: «Vous » irez ce soir inviter M. de Monteynard au » conseil d'état de la part du roi. » Cet ordre fut donné, à l'insu de Louis XV, à M. de Monteynard, qui se rendit plein de joie et de contentement à la chambre du conseil. Le roi, surpris de l'y voir, lui demande tout haut avec humeur: « Que cherchez-vous » ici? — Sire, je me rends aux ordres de » votre majesté. — Je ne vous ai point fait » appeler, retirez-vous. »

Cette scène désagréable fut le coup de grâce du marquis de Monteynard; tout Versailles en fut instruit le soir même; la société de madame du Barry en fit l'objet de ses railleries; le roi qui l'estimoit, mais qui n'aimoit pas ce ministre, se décida à lui faire demander sa démission; il fut renvoyé avec une pension. On ne sait si le roi a été instruit de la mission donnée à l'huissier de la chambre; s'il l'a su, il ne l'a pas trouvé mauvais, car à cette époque la faveur de madame du Barry n'avoit plus de bornes. Louis ne lui refusoit plus rien. Elle demanda le portefeuille de la guerre pour le duc d'Aiguillon, et l'obtint. Ce ministre arrivoit ainsi au crédit dominant de son prédécesseur, le duc de Choiseuil; les deux départemens de la guerre et des affaires étrangères, réunis dans sa main, lui donnoient la plus grande influence : il n'en réservoit pour lui que les roses et les honneurs pour n'en laisser que le travail et les épines à ses premiers commis. Il suivoit ainsi les traces de M. de Choiseuil pour arriver comme lui au pouvoir absolu.

Tels étoient le tableau de notre ministère à Versailles, et l'état de l'ambassade du prince de Rohan à Vienne, lorsque la mort inopinée de Louis XV fit tout à coup changer la face des affaires. Attaqué de la petite vérole, ce monarque fut enlevé à la

Mort de Louis XV.

France et à ses sujets, le 10 mai 1774, dans la soixante-quatrième année de son âge. D'une constitution robuste, il auroit pu peut-être résister à ce fléau ; mais le vice du sang appauvri et corrompu par l'excès de la chasse et de la volupté, rendirent les secours de l'art entièrement inutiles. Quand les médecins, ainsi qu'il l'avoit exigé, lui eurent annoncé le danger imminent de sa situation, il ne balança pas à se mettre en état de paraître devant le juge suprême des rois et des peuples. Louis XV, malgré ses foiblesses et ses excès, avoit toujours conservé un grand fond de religion; aucun de ses sujets ne se montroit plus respectueux que lui dans les temples; il honoroit l'Eglise et ses ministres; tous les efforts de la philosophie moderne pour altérer les principes de sa croyance, étoient venus se briser contre le bouclier de sa foi; le mur de séparation que ses mœurs trop relâchées avoient élevé entre lui et les sacremens de l'Eglise, étoit, il est vrai, un grand scandale; mais il déceloit en même temps, dans cette ame subjugée par les plaisirs, une intime conviction des vérités qui donnent une horreur invincible du sacrilége dont ce prince ne voulut jamais se rendre coupable. Les approches de la mort réveillèrent sa foi assoupie, et lui firent voir toute la profondeur de l'abîme creusé

sous ses pas. A cette vue salutaire, don précieux de la grâce, il sentit renaître toute sa piété et tout son courage ; la comtesse du Barry reçut l'ordre de quitter la cour et Versailles. Dégagé enfin de ce lien criminel, Louis ne songea plus qu'à purifier sa conscience, et quand le cardinal de la Rocheaymon, grand-aumônier de France, parut avec le viatique, on vit ce roi pénitent, prêt à quitter la vie, se soulever avec respect sur son lit de mort pour s'humilier devant son Dieu, et faire amende honorable avant de le recevoir : sa voix éteinte ne lui permettant plus de se faire entendre, le grand-aumônier fut chargé d'être l'interprète de son repentir. Ce cardinal tenant le viatique à la main, dit aux assistans, qui s'étoient portés avec affluence dans l'appartement, que le roi demandoit humblement pardon à Dieu, à l'Eglise et à son peuple, du scandale de sa vie, et qu'il recevoit la mort comme une foible expiation de ses fautes. Louis, entouré de sa famille et de ses serviteurs qui fondoient en larmes, reçut son Dieu et l'extrême-onction avec les démonstrations de la foi la plus vive et de la componction la plus profonde. Sa vie ne fut plus de longue durée ; les yeux fixés sur le crucifix, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur, tandis qu'on lui récitoit les prières des agonisans.

Telle fut la fin de Louis le Bien-aimé. Le peuple écrasé sous le poids des impôts, multipliés à l'excès sous l'administration de l'abbé Terray, ne le pleura pas. On se hâta, à cause de l'infection du cadavre, de le conduire sans pompe et sans cérémonie au caveau de nos rois à Saint-Denis. Bientôt la plus vive allégresse éclata à Paris et à Versailles : on se portoit en foule à la cour pour féliciter la France du nouveau règne qui alloit, disoit-on, renouveler les beaux jours de la monarchie : hélas ! ce peuple enthousiaste n'étoit pas prophète. Mais n'anticipons point ici sur ces jours de deuil et de désolation pendant lesquels nous avons vu crouler le trône et s'anéantir la religion des Français.

La nouvelle de la mort du roi fut annoncée à la cour de Vienne, et au prince de Rohan, par des courriers extraordinaires. Le prince en fut profondément affligé ; il aimoit sincèrement Louis XV et il avoit tout à en espérer. Marie-Thérèse lui donna des larmes ; mais sa fille, Marie-Antoinette, placée sur un des plus beaux trônes de l'univers, formoit une grande diversion à sa douleur. Par elle le cabinet de Vienne espéroit acquérir une grande influence sur notre gouvernement. Les parens de M. l'ambassadeur croyant sa présence plus que jamais nécessaire à la cour

pour dissiper les préventions de la nouvelle reine, avoient demandé pour lui un congé au roi et l'avoient obtenu. Il partit, laissant sa maison à Vienne dans l'espoir d'y revenir, et je demeurerai seul chargé des affaires de la France près de leurs majestés impériales.

TROISIÈME SECTION.

Du Règne de Louis XVI jusqu'à l'Assemblée des Notables.

L'AVÈNEMENT de Louis XVI au trône causa dans tout le royaume une allégresse universelle : le peuple aime la nouveauté. Le long règne de Louis XV n'étoit plus marqué que par le scandale de sa vie, et les déprédations de son ministère. On étoit en temps de paix, écrasé d'impôts, tandis qu'à la cour on prodiguoit l'or et l'argent à la maîtresse favorite qui affichoit dans son train, dans son superbe pavillon de Lucienne et dans ses ameublemens, le faste le plus insolent et l'opulence la plus révoltante. Le nouveau règne fit renaître l'espérance : on savoit Louis XVI économe,

éloigné par caractère, par principes, et par goût, des plaisirs honteux qui avoient déshonoré la vie de son prédécesseur : la reine, jeune, vive et sémillante, n'étoit alors connue que par son affabilité et la plus rare bonté ; tout ce qui l'entouroit chantoit ses louanges : la France, idolâtre de ses maîtres, quand tout le monde est content, retentissoit de toutes parts de chansons que la gaieté avoit imaginées pour célébrer ce joyeux avènement. Les arts et les modes le caractérisoient par leurs ouvrages, les emblêmes et les parures. On voyoit dans toutes les mains des tabatières de peau de chagrin, sur lesquelles on avoit placé le médaillon de Louis et de Marie-Antoinette ; on les appeloit... *la consolation dans le chagrin*..... Cette ingénieuse invention fit la fortune de l'artiste qui, le premier, la mit en vogue. Un autre artiste ne fut ni moins ingénieux, ni moins heureux dans le même genre. Sur les boîtes qu'il avoit imaginées, se trouvoient les médaillons de Louis XII et d'Henri IV, et au-dessous celui de Louis XVI. Dans une légende au bas, on lisoit : XII et IV font XVI. Avec des Français, une telle conception devoit réussir.

Ce nouvel ordre de choses offroit la perspective du bonheur. Le premier édit du nouveau roi fut un acte de bienfaisance :

c'était la remise pleine et entière de l'impôt usité du joyeux avènement.

Je ne me suis point annoncé comme l'historien du règne de Louis XVI ; je ne m'attache, dans ces Mémoires, qu'à certains faits remarquables et qui ont fait époque. Je suis le plan que je me suis tracé pour la fin du règne précédent.

Voici le précis des faits que j'ai classés sous l'époque de ce nouveau règne. Renvoi des ministres de Louis XV ; intrigues du duc d'Aiguillon, pour se maintenir dans ses places ; son renvoi ; arrivée du comte de Maurepas à la cour ; nomination et organisation d'un nouveau ministère ; caractères des ministres qui l'ont composé ; disgrâce du chancelier Maupeou ; rétablissement du parlement de Paris ; arrivée du baron de Breteuil à Vienne ; suites de cette ambassade ; anecdote qui peint ce ministre au naturel ; changement dans le ministère ; le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre ; sa conduite dans ce ministère ; ses réformes, son renvoi, son remplacement par le prince de Montbarey. Crédit de M. Turgot, ses opérations, ses vues, sa prépondérance, sa disgrâce ; M. de Maurepas, principal ministre ; guerre impolitique d'Amérique et ses suites ; procès singulier du comte de Broglie ; nomination du banquier Necker au ministère des finances ;

son administration, ses folles prétentions, son renvoi ; translation de l'hôpital royal des Quinze-Vingts ; son ancien et nouveau régime ; débats entre le grand-aumônier de France et le parlement de Paris, pour cet objet ; M. Joly de Fleury au ministère des finances ; intrigue de l'abbé de Vermond pour donner à la reine le crédit dominant, après la mort du comte de Maurepas ; renvoi du prince de Montbarey ; anecdote sur la nomination de son successeur le comte de Ségur ; mort du comte de Maurepas ; précis de sa vie ; état du ministère, après la mort de M. de Maurepas ; le baron de Breteuil, ministre de la maison du roi et comment. Affaire de Hollande avec l'empereur Joseph II ; création du comité des finances ; le jeune d'Ormesson, contrôleur-général des finances, son renvoi ; nomination de M. de Calonne pour le remplacer ; son projet et ses motifs pour la convocation de l'assemblée des notables ; prélude malheureux du rappel de M. Necker et des états-généraux.

Mais avant de me placer avec mon lecteur sur ce nouveau théâtre, je crois devoir reprendre le fil des négociations entamées à la cour de Vienne, pendant l'ambassade du prince Louis de Rohan, et de donner, comme une suite nécessaire, le tableau de la cour de Vienne, sous l'im-

pératrice Marie-Thérèse et l'empereur Joseph II, celui du ministère et des relations politiques de cette même cour avec les principales cours de l'Europe. Cette digression est indispensable pour lier les commencemens du nouveau règne avec les dernières années du règne précédent.

Au départ du prince Louis de Rohan pour Compiègne, où le nouveau roi tenoit sa cour, je restai à Vienne, chargé des affaires de France près le ministère autrichien. Je reçus en conséquence des instructions pour continuer les négociations, comme chargé de la correspondance politique avec notre ministère et l'ambassadeur du roi à Constantinople. Le prince Louis de Rohan apprit à son arrivée les plaintes de Marie-Thérèse, et les démarches déjà faites en son nom, par Marie-Antoinette, pour son rappel. Il eut une audience du roi; elle fut courte et ne dut pas le satisfaire : Louis XVI l'écouta quelques minutes, et lui dit ensuite brusquement : « Je vous ferai bientôt savoir mes volontés.... » Jamais il ne put obtenir une audience de la reine, et, sans vouloir le recevoir, elle lui fit demander la lettre que lui avoit remise pour elle sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse. Ses parens ne lui dissimulèrent pas que les préventions du roi et de la reine contre lui, étoient très-

fortes ; ils lui conseillèrent de ne point faire de tentatives pour son retour à Vienne ; qu'elles seroient à pure perte, et ne pourroient que donner plus de publicité à sa défaveur. Le nouveau ministre des affaires étrangères étoit encore à Stockholm, et celui qui faisoit l'*interim* n'avoit pas assez de crédit pour appuyer avec succès la demande du retour à Vienne du prince Louis, qui se trouva dans cet état de perplexité et d'incertitude pendant plus de deux mois, et qui croyoit son honneur intéressé à retourner à son ambassade. Il crut devoir écrire au roi une lettre où il lui retraçoit sa situation avec des couleurs faites pour intéresser la sensibilité et la justice du monarque. Cette lettre demeura sans réponse ; seulement Louis XVI dit à madame la comtesse de Marsan, cousine de l'ambassadeur, que l'ambassade de Vienne étoit destinée à un homme désiré par l'impératrice et désigné par la reine qu'il n'avoit pu refuser. Bientôt après on apprit que cet homme étoit le baron de Breteuil. A cette nouvelle, le prince Louis ne put plus douter de sa disgrâce complète et des désagrémens qu'il auroit à essuyer sous le nouveau règne. Cette nomination me fut annoncée par le ministre pour la notifier, au nom du roi, à leurs majestés impériales, et je continuai *par interim*

d'être chargé des affaires de France, jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur.

Une lettre particulière et secrète, qui me fut remise par le courrier extraordinaire qu'on m'avoit dépêché, me recommandoit, au nom du roi, de ne rien épargner pour donner tous les quinze jours la suite des papiers importans dont j'avois découvert le dépôt; que S. M. y attachoit le plus grand prix; que cette continuation étoit le plus grand service que je pusse rendre, et le plus décisif pour me mériter les grâces du roi. Cette lettre étoit du comte de Vergennes, arrivé de Suède pour prendre le timon du ministère des affaires étrangères. Jusque-là j'avois suspendu par prudence l'envoi de ces dépêches secrètes. L'homme masqué étoit toujours fidèle aux rendez-vous nocturnes; ce qu'il me remettoit devenoit tous les jours plus curieux et d'une importance toujours croissante. Mes courriers partoient régulièrement tous les quinze jours, et je recevois les témoignages les plus flatteurs de la satisfaction du roi. Parmi ces précieuses découvertes, il s'en trouva de nature à ce que le ministre ne crut pas devoir prudemment en donner communication au roi, quoique ces singulières révélations fussent pour ce ministre de la plus grande utilité pour la direction de sa conduite avec la reine et l'ambassadeur impérial : qu'on en juge par

le fait suivant. L'homme masqué me remit un jour copie de deux instructions secrètes envoyées au comte de Mercy, pour les remettre lui-même à la reine ; la première ostensible au roi; la seconde pour la reine seule. Cette dernière contenoit des conseils sur le mode à prendre pour suppléer à l'inexpérience du roi, et à profiter de la facilité de son caractère pour influer dans le gouvernement sans avoir l'air de s'en mêler. Cette leçon politique étoit donnée avec beaucoup d'art à Marie-Antoinette; on lui faisoit sentir que c'étoit la voie la plus sûre de se faire adorer des Français dont elle pourroit par-là faire le bonheur, et en même temps resserrer les liens qui unissoient les deux maisons d'Autriche et de Bourbon.

Un jour, étonné de toutes les nouvelles découvertes que me procuroit le zèle toujours croissant de l'homme masqué, et surpris de son profond silence pour obtenir de nouvelles sommes, je pris avec moi cinq cents ducats, et je lui dis que j'avois ordre de lui donner cette gratification : quelle fut sa réponse ? « Monsieur, apprenez à me » juger ; car vous ne me connoîtrez jamais, » et la moindre recherche pour y parvenir » feroit tarir la source où vous puisez. » D'après le rôle que je joue, je n'ai pas » droit à votre estime : je ne me dissimule

» pas ma faute; mais je suis *un honnête* » *criminel* : j'avois impérieusement besoin » de mille ducats; il me les falloit sur-le- » champ; je n'ai pas trouvé d'autre moyen » de me les procurer : je tiendrai ma parole » tant que vous serez en place, mais je ne » recevrai plus un denier. Toute autre ten- » tative seroit inutile, et pourroit ralentir » ma bonne volonté. » J'ai rendu compte au ministre de cette réponse, et de fait les comptes de l'ambassade n'ont pas fait mention de sommes plus fortes pour cet objet que les premiers mille ducats.

Quand, au mois d'août 1774, le baron de Breteuil fut nommé pour remplacer le prince Louis, mon *honnête criminel* me dit : « Attendez-vous à ne plus entendre parler » de moi dès que le nouvel ambassadeur » sera arrivé ici. Je connois la politique » des cours : vous recevrez sûrement l'ordre » de confier le fil de vos découvertes, et tout » sera mis en œuvre pour remonter à la » source : vous perdrez votre temps et vos » peines. Si d'indiscrètes perquisitions pou- » voient aboutir à me donner des inquié- » tudes, je sais le parti que j'aurois à prendre : » vous pourriez peut-être me nécessiter à » une évasion qui rendroit à jamais malheu- » reux un homme qui vous a rendu service ; » mais vous n'en feriez pas moins tarir la » source des avantages qui cesseront à votre

» départ. » Une pareille déclaration justifie l'impossibilité où je me suis trouvé de remettre ce fil au baron de Breteuil, lorsqu'au mois de mars de l'année suivante je l'installai dans son ambassade. Il me remit lui-même une lettre particulière où le roi m'exhortoit et m'ordonnoit de tout révéler au nouvel ambassadeur : mais comment le pouvois-je? J'aurai occasion de parler de la scène très-vive qui se passa lors de ma réponse négative.

Notre nouveau ministère désira de moi un mémoire détaillé qui lui fît bien connoître la cour de Vienne, le caractère des souverains, la politique de son ministère, l'état de son militaire, de ses finances et de sa population, et le tableau de ses relations avec les cours de Berlin, de Pétersbourg et de Constantinople. Ce mémoire fait et envoyé fut lu au conseil du roi, et y fut accueilli avec intérêt : c'est à lui que j'ai dû les marques particulières de bonté et de confiance dont m'honorèrent à mon retour messieurs les comtes de Maurepas, du Muy et de Vergennes. Ce travail m'a mis en état de donner à mon lecteur les connoissances qui peuvent intéresser sa curiosité sur cet objet.

La cour de Vienne.

La cour de Vienne n'a pas cette représentation brillante et fastueuse qui devroit, ce semble, annoncer la première puissance

de l'Europe. Son palais, simple et sans décoration d'architecture, n'a rien qui dénote l'habitation d'un grand souverain. Un détachement de la garnison de Vienne en a la garde : quelques *Trabans*, placés aux portes de l'intérieur, sont chargés de veiller au bon ordre et à la police des appartemens. La garde noble hongroise n'accompagne leurs majestés que quand elles veulent se montrer avec pompe pour quelques cérémonies d'éclat : cette garde, qui n'est pas nombreuse, est entretenue par les Etats de Hongrie ; ses chevaux sont de la plus rare beauté, et ses habits de la plus grande richesse. Depuis le partage de la Pologne, on y a ajouté une garde noble polonaise pour attirer la noblesse et lui faire aimer la dépendance.

La cour impériale n'étale sa magnificence que les jours de gala, qui sont devenus fort rares depuis la mort de l'empereur François I. Alors tout est fait pour frapper les regards et attirer l'admiration. Des parures et des habits où brillent l'or, la broderie et les diamans, caractérisent les personnes de la cour et la première noblesse titrée ; la livrée même de la domesticité, dans ces jours d'apparat, est d'un luxe recherché. Les autres jours leurs majestés impériales et leurs augustes enfans vivent sans représentation dans leur intérieur

comme une famille bourgeoise. L'état de leur maison est très-peu dispendieux ; ils ont de grands-officiers, tels que grand-maître, grand-chambellan, grand-écuyer, grand-échanson, grand-veneur ; mais leurs fonctions se bornent aux jours de grande cérémonie.

L'impératrice Marie-Thérèse.

Marie-Thérèse étoit l'âme qui donnoit alors le mouvement aux ressorts très-compliqués de sa vaste monarchie. Cette princesse, à jamais célèbre, avoit immortalisé les commencemens de son règne orageux par une patience et une énergie qui avoient changé en triomphes ses premières défaites : au moment où la France avoit conjuré sa perte, où les armées de cette puissance avoient pénétré au sein de la Bohème, où les Français et les Bavarois, marchant de succès en succès, avoient fait proclamer l'électeur de Bavière empereur à Francfort et roi de Bohème à Prague, au moment où le roi de Prusse envahissoit la Silésie, au moment enfin où, dénuée de ressources, on la croyoit près de succomber sous les coups de ses ennemis victorieux, sa présence en Hongrie fut comme une digue à ce torrent qui avoit déjà pénétré jusque dans le centre de ses Etats. Cette femme forte et magnanime se présenta à Presbourg au milieu des magnats de Hongrie, tenant entre ses bras son fils Joseph, hé-

ritier des couronnes dont on la dépouilloit. Là, son air majestueux, ses paroles de feu qui retraçoient ses malheurs et l'énergie de son âme, sa confiance, son abandon au peuple Hongrois, enflammèrent du plus noble enthousiasme les grands de ce royaume : tous, par un mouvement simultané, jurèrent, le sabre en main, d'épouser vivement sa querelle, et de mourir, s'il le falloit, *pour leur roi*, Marie-Thérèse. Ils tinrent parole. Dès ce moment, la reine de Hongrie, donnant à ce peuple brave et généreux l'impulsion de la victoire, chassa les armées françaises de ses pays héréditaires, les força de rentrer en France, fit abdiquer la couronne impériale à l'électeur de Bavière, et la plaça sur la tête de son mari, François de Lorraine, grand-duc de Toscane. Ainsi, après des sacrifices en Silésie et en Italie, pour hâter une paix si nécessaire au repos de l'Europe, elle ajouta sur sa tête la couronne impériale à celles de Hongrie et de Bohème dont avoit hérité de son père l'empereur Charles VI. La guerre de sept ans contre le grand Frédéric, roi de Prusse, après des alternatives de revers et de succès, ne fit que confirmer l'Europe dans les sentimens d'admiration que cette princesse avoit su mériter. Le désir qu'elle eut d'éteindre toute rivalité entre les maisons de Bourbon et d'Autriche

fit éclore le traité d'alliance. Louis XV et Marie-Thérèse furent toujours très-occupés à resserrer les liens de la bonne amitié qui les unissoit. La mort subite de son époux à Inspruck l'avoit profondément affligée, sans la distraire un moment des soins qu'elle devoit à ses peuples.

Telle avoit paru et telle étoit toujours Marie-Thérèse lorsque j'étois à Vienne. Rien de plus glorieux que sa vie publique jusqu'au malheureux partage de la Pologne : il sera nécessairement dans les annales du siècle une tache à sa mémoire. Sa vie privée étoit un mélange de vertus, de défauts et même de petitesses qui la replaceroient dans le rang des femmes ordinaires, si l'éclat de ses grandes qualités ne les eût rendus moins apparens. Nous l'avons vue quelquefois faire céder les sentimens d'une piété profonde et vraiment exemplaire à l'intérêt de son agrandissement. Sa curiosité trop inquiète sur les mœurs des personnes de sa cour et des premières maisons de sa capitale, l'inquisition journalière qu'elle exerçoit dans l'intérieur des ménages, faisoient naître souvent des dissensions, des antipathies qui en troubloient la paix.

De semblables tracasseries étoient indignes de sa grande ame. Elle avoit surtout le grand art de voiler son mécontentement

sous les dehors du plus grand intérêt. Nous avons déjà fait remarquer de quelles marques d'attentions elle combloit le prince Louis de Rohan, et les égards dont aucun ambassadeur avant lui n'avoit été l'objet. Dans les repas de cour il étoit le seul ambassadeur admis à la table de l'empereur et des archiduchesses, et dans le même temps elle écrivoit à la Dauphine, sa fille, de ne rien épargner pour hâter son rappel. Cette dissimulation étoit si bien connue que ses caresses étoient souvent regardées comme le prélude d'une disgrâce. Sortoit-elle de son intérieur pour vaquer aux affaires de son empire, elle étonnoit ses ministres par la pénétration de son esprit et sa facilité. Elle revenoit difficilement des prévcntions auxquelles elle se laissoit entraîner. Aussi résistoit-elle souvent à ses ministres qui lui proposoient l'avancement de ceux qui avoient publiquement bien mérité de l'État, mais dont la conduite privée lui avoit déplu. Avec un grand fonds de bonté et de justice, elle fut ainsi quelquefois outrée et injuste. Telle j'ai vu Marie-Thérèse; et l'équitable postérité la placera au premier rang des souverains qui ont illustré leur siècle; mais dans le tableau brillant de ses magnanimes et rares qualités, se laisseront apercevoir quelques taches qui en obscurciront l'éclat. Sa mort

fut un deuil pour l'Europe qui l'admiroit, et une véritable calamité pour son peuple qui l'adoroit. On pourroit graver sur sa tombe : *Ci-gît Marie-Thérèse, l'admiration de son siècle, et l'idole de son peuple.*

L'empereur Joseph II.

Son fils, l'empereur Joseph II, se faisoit remarquer à Vienne par une grande popularité. Il n'aimoit ni le faste ni la représentation ; son extérieur simple et son extrême sobriété formoient une suite du plan de vie militaire qu'il avoit adopté. On ne le voyoit que vêtu de l'uniforme des régimens de l'empereur ; son habit de gala étoit celui de feld-maréchal ; il couchoit sur la paille, ne buvoit que de l'eau, ne mangeoit que du bœuf et du rôti ; il ne soupoit point. Il vouloit se faire ainsi une constitution robuste et se préparer aux fatigues de la guerre pour laquelle il avoit un goût bien décidé. Il aimoit à se dépouiller de tout ce qui caractérisoit son auguste dignité pour ne paroître que comme simple particulier dans des sociétés privées ; il savoit y répandre de l'intérêt par les charmes de sa conversation, et favorisoit les petites discussions, propres, disoit-il, à former l'esprit et le caractère par le choc et la combinaison des opinions opposées, d'où sortoient souvent les étincelles de la vérité. Il y accueilloit avec bonté les étrangers qui lui avoient été présentés. Ses questions an-

Sa vie privée.

nonçoient sa curiosité et le désir de s'instruire. J'avois le bonheur et l'honneur de me trouver deux ou trois fois la semaine à portée de causer familièrement avec ce prince. S'apercevoit-il que le respect mettoit des entraves à la familiarité qu'il provoquoit, il se hâtoit de dire : .. « Souvenez-» vous que vous conversez avec Joseph et » non avec l'empereur... » Combien de fois je me suis promené tête à tête avec ce souverain populaire dans les jardins du Belvédère. Ce petit palais de campagne, dans un des faubourgs de Vienne, avoit été bâti par le prince Eugène qui y faisoit sa résidence; la situation en étoit très-agréable à l'œil; dominant Vienne et tout son vallon, on y voyoit le cours du Danube, ses sinuosités et les belles îles qu'il forme dans une vaste plaine entrecoupée de bois et de villages. Le Belvédère appartenoit alors à Joseph II. Il y avoit donné pour la belle saison un appartement à la princesse de Kinsky, née princesse de Hohenzollern. La société habituelle du Belvédère, où j'étois admis avec bonté, étoit composée de l'élite des femmes du plus haut rang. »

La société du Belvédère.

La princesse de Kinsky étoit simple dans ses manières, affable sans prétention; avec des connoissances acquises par la lecture dont elle étoit passionnée, elle étoit douée d'un grand bon sens.

La princesse de Kinsky.

La princesse Charles de Lichtenstein.

La princesse Charles de Lichtenstein, née princesse d'Ottingen, se distinguoit par sa rare beauté ; mais c'étoit là son moindre ornement : l'aménité de son esprit cultivé donnoit à la plus aimable physionomie toutes les grâces qui attirent les hommages du cœur en commandant les égards du respect.

La comtesse Ernest de Kaunitz.

La comtesse Ernest de Kaunitz, sœur de la princesse Charles, ne brilloit pas par la figure, mais son esprit caustique, sans être méchant, répandoit le plus grand intérêt dans ses entretiens ; on l'écoutoit avec plaisir ; la contradiction aiguillonnait son ame, alors un flux de paroles, toutes placées à propos, sembloient préluder au triomphe de son opinion.

La princesse de Clary.

La princesse de Clary, sœur de la princesse de Kinsky, plaisoit par la modestie de son maintien : un grand fonds de raison, avec beaucoup de complaisance et de douceur, formoit son caractère.

La princesse Françoise de Lichtenstein.

La princesse Françoise de Lichtenstein, née comtesse de Steinberg, belle-sœur de la princesse Charles, avoit de la dignité dans son maintien : son air grave et sérieux tenoit plus à l'exigence des égards qu'elle croyoit être dus à son nom, qu'à son caractère bon et bienfaisant.

En hommes, on ne voyoit dans cette société que l'empereur, le duc de Bragance,

quelquefois le prince de Kaunitz, le maréchal de Lascy, le prince Louis de Rohan, et son secrétaire d'ambassade.

Le duc de Bragance, que la tyrannie du marquis de Pombal, premier ministre de Portugal, avoit forcé de s'expatrier, vivoit alors à Vienne, comblé des bontés de Marie-Thérèse et de Joseph II. Sa modestie, avec beaucoup d'esprit et de connaissances, une façon de penser noble et digne du trône où étoient assis les chefs de sa maison, le faisoient aimer et considérer. Le duc de Bragance.

Dans cette société du Belvédère, on ne parloit jamais politique ni affaires de l'Etat; mais chacun se livroit tout naturellement à la pente qui faisoit naître ses opinions et les agrémens de la sociabilité: on passoit ainsi des après-dînées et des soirées très-agréables et très-intéressantes. Je saisissois avec empressement cette occasion précieuse d'étudier le caractère d'un souverain qui devoit jouer un si grand rôle sur le théâtre de l'Europe, et même de découvrir dans les élans de sa popularité de quoi préjuger sa conduite à venir. J'annonçois dès lors à ma cour, dans une dépêche particulière, que Joseph II chercheroit par les armes à se frayer une route vers la célébrité; que jaloux de la gloire militaire du roi de Prusse, il tenteroit de se mesurer avec lui et de se faire un nom en le combattant; qu'indif- Prophétie politique sur Joseph II.

férent sur tous les cultes, il les favoriseroit tous; que sans rompre les liens de l'unité avec le saint Siége, il en limiteroit la puissance spirituelle dans ses États; que regardant tous les ordres religieux comme un repaire de fainéans (c'étoient ses propres expressions), il se hâteroit de les supprimer, et de s'approprier leurs biens; qu'il abaisseraît les grands pour se faire l'idole du peuple; que, par le même motif, il auroit dans ses armées plus d'égards pour le soldat que pour l'officier; que sans embrasser avec le coup d'œil du génie l'ensemble du gouvernement, il se noieroit dans les minutieux détails de l'administration; qu'il seroit entier et opiniâtre dans ses opinions; que dans son conseil ou à la tête de ses armées, il ne suivroit que ce qui seroit le résultat de ses idées combinées avec son amour-propre; qu'il étoit bien à craindre qu'on ne dit un jour de lui qu'il avoit été grand dans les petites choses et petit dans les grandes.

Ces conjectures ne se sont que trop vérifiées. Je viens d'analyser sa vie publique depuis qu'il s'est vu maître de la monarchie autrichienne jusqu'à sa mort si prématurée. Continuons les détails de sa vie privée.

Continuation de la vie privée de Joseph II.

Joseph II avoit tous les jours ses heures de travail et de délassemens; il se vantoit

de connoître peu les sciences et les belles-lettres : la science du gouvernement, disoit-il, est trop étendue et trop essentielle pour qu'un souverain puisse s'occuper d'autres objets. On ne lui connoissoit ni favori ni maîtresses affichées. Il étoit très-respectueux envers les femmes de la cour ; mais deux fois veuf de bonne heure et d'un tempérament très-ardent, on savoit qu'il ne se passoit pas de femmes : il n'avoit pour s'en procurer ni agent ni confident. Il avoit habitué les yeux à le voir se promener seul et en habit gris. Son cœur ne connoissoit pas les attraits de l'amour et de la galanterie : il ne cherchoit uniquement que le plaisir des sens. On a cependant assuré qu'une dame Barbarigo, de Venise, avoit captivé son cœur.

Ses goûts, ses idées, ses opinions, son humeur ne sympathisoient pas avec ceux de sa mère : malgré son respect extérieur pour elle, il laissoit assez souvent transpirer son antipathie et son éloignement. Il se permettoit même quelquefois des plaisanteries sur ses défauts, et désapprouvoit surtout l'inquisition de Marie-Thérèse dans l'intérieur des familles : il disoit un jour à ce sujet : « Quand les portes et les fenêtres sont fermées, la police n'a plus rien à voir. » L'impératrice-reine l'instruisoit et le consultoit comme co-régent ; mais sans lui

laisser la moindre autorité. Cette dépendance et son peu d'influence lui causoient souvent de l'impatience et du dépit dans le tête à tête. Presque toujours en querelle avec sa mère, il avoit pris le parti de voyager dans ses Etats futurs, en Italie et en France, pour éviter les débats trop répétés, et pour secouer le joug de son inutilité à Vienne. Ne soyons plus étonnés s'il paroissoit attendre avec une sorte d'impatience les momens où sa volonté ne seroit plus enchaînée. Aussi ce torrent, si longtemps contenu, s'est-il débordé outre mesure à la mort de l'impératrice. J'ai ouï de sa bouche une maxime d'où il partoit, pour se conduire, comme d'un principe indubitable : elle peut expliquer les résolutions trop peu réfléchies qu'il prenoit souvent contre l'avis unanime de ses ministres ou de ses généraux. « Dans l'ordre général des » choses d'ici-bas, disoit-il, la royauté est » un métier : dès que la Providence m'a » créé et placé pour ce métier, elle doit » m'avoir donné tout ce qui est nécessaire » pour m'en bien acquitter. Il faut à un » souverain des bras auxiliaires ; mais sa » tête seule, dépôt de l'intelligence qui a » dû lui être donnée d'en haut, doit les » employer et les diriger. » C'est d'après un principe aussi erroné que, dans la guerre contre les Turcs, pour ne pas diminuer la

Ses maximes.

Sa guerre contre les Turcs.

gloire des triomphes qu'il se promettoit, il ne voulut point s'environner de ses plus habiles généraux; que, dédaignant les conseils et les représentations de ceux qu'il avoit appelés auprès de lui, il fit lui-même son plan de campagne. Aussi, à la tête de la plus brillante armée que l'Europe eût admirée depuis long-temps, nous l'avons vu échouer contre l'ignorante tactique des Turcs, et se trouver obligé de reculer ignominieusement devant un ennemi toujours battu par des armées russes bien inférieures en nombre. La honte et les fatigues de cette désastreuse campagne ont fini par le conduire au tombeau; mais elle n'ébranla pas la fermeté de son ame. Il eut le noble courage de se rendre justice, et se fit remplacer dans le commandement de ses armées par le célèbre Lawdon, qu'il auroit dû prendre d'abord pour conseil et pour guide. Il lui écrivit ce billet: « Allez, mon cher Lawdon, » réparer mes sottises; je vous donne carte » blanche. » Ce trait seul décèle un grand homme. Joseph II auroit pu le devenir si, plus docile aux conseils de l'expérience, ses bonnes qualités n'eussent pas été étouffées par une foule d'idées illusoires et de projets mal combinés.

Ses entreprises contre la religion et les monastères.

Je ne dois pas omettre ici un événement qui le caractérise. A peine fut-il monté sur le trône qu'il voulut se mêler des affaires

de la religion, et régler lui-même le culte catholique. Par son ordre exprès, les cérémonies majestueuses de ce culte, qui impriment tant de respect et de vénération aux fidèles, furent supprimées dans les églises : c'étoit, disoit-il, ramener la liturgie à sa primitive simplicité. Il s'abaissa à des détails tellement minutieux, que ses rescrits règlent le nombre de cierges à allumer pour les messes solennelles et les messes particulières. Etoit-ce là un objet digne de l'attention du souverain d'un vaste empire? Il défendit aussi les controverses dans les chaires chrétiennes, ainsi que les panégyriques des saints dans les églises dédiées à Dieu sous leur invocation : l'enseignement des curés catholiques fut également, par son ordre, renfermé dans les limites de la morale commune à tous les cultes. Son génie réformateur ne s'arrêta qu'après avoir sapé les fondemens de tous les ordres religieux de sa domination; supprimé les maisons les plus riches, dont les biens furent vendus; établi une caisse de religion dont il disposoit à son gré; défendu aux évêques le recours au saint Siége pour les décisions même de discipline et de foi, et fait promulger enfin sur les mariages, des lois directement contraires à celles de l'Eglise : n'étoit-ce pas là, comme le dit l'Ecriture, mettre la faux dans la

champ du père de famille pour le ravager? Le pape Pie VI renouvela inutilement ses remontrances paternelles sur des entreprises de cette nature; il ne fut point écouté. Joseph II prétendit avoir le droit de réformer dans ses Etats le code de la religion : c'étoit mettre la main à l'encensoir; c'étoit usurper le pouvoir spirituel et rompre l'unité de l'Eglise. Le souverain pontife sentit qu'user de la puissance des clefs contre un caractère de cette trempe, ce seroit exposer l'Eglise à un schisme inévitable. Ne prenant alors conseil que de son zèle et de sa douleur, il se rendit à Vienne contre l'avis du sacré collége, dans l'espoir qu'une démarche de cet éclat feroit impression sur une ame égarée par de mauvais principes. L'empereur reçut le saint Père avec tous les dehors du respect le plus profond; il fut au-devant de lui à quatre lieues de sa résidence, et lui fit rendre sur son passage et à Vienne, les plus grands honneurs; mais, dès la première conférence secrète, Joseph II s'expliqua ainsi : « Très-saint Père, je sais » ce qui amène ici votre sainteté; je n'ai » point voulu m'opposer à ce voyage, ni » priver mes Etats et ma capitale du bon- » heur de posséder le vicaire de Jésus- » Christ en terre; mais, ferme dans mes » principes, je ne varierai jamais : ce que » j'ai fait, j'ai cru pouvoir et devoir le

Le pape Pie VI à Vienne.

» faire; toute tentative pour faire changer » cette invariable résolution seroit inutile; » je ne ferai pas un pas rétrograde, et je » supplie instamment votre sainteté de ne » plus avoir avec moi de conférence sur » cet objet : mes ministres ont défense de » s'en mêler. Pendant le séjour que votre » sainteté fera ici et dans mes Etats, je » donnerai à mes peuples l'exemple du res- » pect et des hommages qui sont dus au » chef visible de l'Eglise. » Le pape, dans le tête à tête, écouta sans interrompre; aucune émotion ne parut sur son visage; sa bouche ne proféra ni murmure ni plainte; calme comme devoit l'être l'autorité divine dont il étoit revêtu, il répondit ainsi avec force et énergie.... « Je ne frapperai point, » dit-il, sur votre cœur puisqu'il est d'ai- » rain; je ne ferai point briller à vos yeux » le flambeau de la foi pour éclairer votre » esprit, puisque vous voulez vous com- » plaire dans votre aveuglement; je n'use- » rai point contre vous du glaive spirituel » qui va jusqu'à la division de l'ame; cette » ame est inflexible; je le dis en gémis- » sant, j'en abandonne la destinée au Dieu » dont vous méprisez les conseils. Si vous » persévérez dans vos projets destructeurs » du culte et des lois de l'Eglise, la main » du Seigneur s'appesantira sur vous; elle » vous arrêtera au milieu de votre carrière.

» creusera sous vos pas l'abîme qui vous » engloutira à la fleur de l'âge, et mettra le » terme au règne que vous auriez pu rendre » glorieux : cependant mes mains seront » sans cesse élevées vers le ciel pour votre » résipiscence, et si vous êtes enfin frappé » de la foudre, je demanderai que ce soit » pour vous dessiller les yeux et vous con- » vertir..... » Joseph écouta le saint Père avec le stoïcisme d'une ame préparée à tout plutôt qu'à l'abjuration de ses erreurs. Pie VI revint à Rome, le cœur navré d'une douleur dont il répandit l'amertume devant le tombeau des saints apôtres : il écrivit de sa main tout ce qui s'étoit passé entre lui et l'empereur : il voulut que sa démarche et ses suites fussent consignées dans les annales de son pontificat. L'effet a suivi de près la prédiction ; Joseph II a été moissonné à la fleur de l'âge : heureux si ses yeux dessillés ont reconnu la main qui le frappoit! J'aime à le présumer ; car sa mort l'honora plus que sa vie. La mort venoit l'enlever du trône dans le moment même où il pouvoit le plus en jouir. Il a vu les approches de sa fin sans effroi : sa résignation fut prompte et parfaite. Muni des sacremens de l'Eglise, qu'il parut recevoir avec foi et piété, il écrivit encore à son armée quelques heures avant de mourir, pour lui faire ses derniers adieux et lui

Mort de Joseph II.

recommander la gloire de la monarchie autrichienne.

Tel fut l'empereur Joseph II; je l'ai peint comme la postérité le jugera. Les annales de son règne, de trop peu de durée, n'offrent de remarquable que sa guerre contre les Turcs, dont nous avons parlé: il l'avoit entreprise pour faire sa cour à Catherine II, dont il ambitionnoit l'alliance. La malheureuse issue de cette guerre aux conférences de Reichenbach, malgré les victoires de Lawdon, appartient au règne de son frère Léopold. La défection et la perte des Pays-Bas, qu'il avoit voulu assujettir à une forme de gouvernement destructive de tous les priviléges garantis par Marie-Thérèse, étoient l'ouvrage de son obstination. Les succès militaires du vieux maréchal de Bender, secondés par la médiation de l'Angleterre et de la Prusse, les avoient ramenés sous la domination autrichienne lors de l'avènement de Léopold au trône. La république française les a envahis depuis, et les a réunis à son empire par la paix de Campo-Formio.

Défection des Pays-Bas.

La même obstination, cause de la révolte des Pays-Bas, fut sur le point de faire perdre à Joseph II la couronne de Hongrie. Sans égard pour les coutumes anciennes et les prérogatives de ce peuple brave et généreux, ce prince voulut l'assujettir à

un régime qui provoqua un mécontentement universel : c'étoit l'introduction des formes et de la langue allemande pour l'administration de la justice. Le clergé, les magnats et le peuple s'y opposèrent avec énergie. Un autre acte arbitraire acheva de soulever toute la Hongrie : on conservoit précieusement à Presbourg, capitale du royaume, la couronne de fer des premiers rois de Hongrie ; cette couronne, qui servoit au couronnement de leurs successeurs, étoit l'objet de la vénération de tous les Hongrois : Joseph II l'enleva avec autorité et violence, et la fit transporter à Vienne. Les réclamations les plus fortes et les plus vives lui furent adressées pour la restitution de ce dépôt : sur ses refus, le feu de la révolte se manifestoit de toutes parts. A cette occasion, le prince de Kaunitz osa lui dire : « Vous venez de perdre » les Pays-Bas; la Hongrie va vous échap- » per si vous ne conjurez l'orage qui se » forme, et je crains bien que ce mauvais » exemple ne fasse tomber successivement » toutes vos couronnes... » Il promit alors aux Hongrois d'avoir égard à leurs réclamations, et de reporter lui-même la couronne lorsque la guerre des Turcs, alors survenue, seroit terminée. Il étoit alors à la tête de son armée ; ce n'étoit pas le moment de faire éclater le soulèvement

La couronne de fer de Hongrie.

qui s'annonçoit sourdement; mais lors du retour de Joseph à Vienne pour y soigner sa santé très-altérée, à la suite de ses revers, les réclamations, ou plutôt les clameurs redoublèrent. Les Hongrois le sachant sur son lit de mort, envoyèrent à Vienne une députation nombreuse pour rechercher la couronne de fer. Cette députation pénétra jusqu'à l'antichambre du moribond, et là, sans aucun égard pour l'état de l'empereur, ils demandèrent à grands cris qu'on leur remît leur trésor : Joseph, prêt à expirer, ordonna qu'on la leur rendît. Ils s'en retournèrent en triomphe à Presbourg, et on assure qu'ils ont pris des précautions pour que jamais pareil enlèvement ne se renouvelât. Depuis ce moment les Hongrois jouissant de leurs prérogatives, continuent, sous le règne de François II, à se dévouer avec zèle à tout ce qui peut contribuer à la gloire de la maison d'Autriche : ils n'ont cependant pas oublié qu'avant Ferdinand d'Autriche, frère de Charles-Quint, la couronne étoit élective, et si Joseph II eût continué à les vexer, ils étoient unanimement déterminés à le déclarer déchu de la couronne et à se choisir un autre roi.

Ministère autrichien.

Le ministère autrichien, sous Marie-Thérèse et Joseph II, jouissoit en Europe d'une réputation méritée par de grands

succès. Le prince de Kaunitz tenoit les rênes de cette vaste monarchie pour toutes les relations extérieures, ainsi que pour le gouvernement civil du Milanais et des Pays-Bas : il avoit la dénomination de chancelier de cour et d'Etat. Le maréchal comte de Lascy, Irlandais d'origine, étoit président du conseil de guerre ; il dirigeoit en cette qualité tous les mouvemens du militaire ; il en avoit créé la tenue et la discipline, aujourd'hui la plus excellente de l'Europe. Le prince de Colloredo, comme vice-chancelier de l'Empire, ou agissant au nom de l'électeur de Mayence, chancelier né du Saint-Empire romain, embrassoit, avec l'aide de deux référendaires, toutes les affaires qui étoient du ressort du conseil aulique, et qui pouvoient avoir rapport aux électeurs, princes et Etats d'Empire : département immense qui exige moins les opérations du génie qui invente, que la science ingrate et ennuyeuse des protocoles et des formalités. C'est un rouage nécessaire pour faire mouvoir la machine si compliquée des intérêts et des prétentions du corps germanique. Il ne faut pour cette place que du bon sens et de la patience, et le prince de Colloredo en étoit un modèle : il étoit doux, honnête, poli et très-obligeant. Le référendaire Leikam faisoit le travail que le prince approuvoit.

Le prince de Colloredo.

Sa représentation étoit digne de sa place : il faisoit de sa fortune l'usage le plus honorable, et tous les ministres des cours étrangères n'avoient qu'à se louer des agrémens de sa maison. Le ministère de ce prince ne tenoit à la maison d'Autriche que par la couronne impériale : il étoit le ministre de l'empereur : c'étoit par son canal que sa majesté impériale faisoit connoître ses volontés à la diète de Ratisbonne et aux Etats de l'Empire.

La couronne impériale, dignité suprême, avoit un lustre qui rehaussoit l'éclat de la maison d'Autriche, augmentoit son influence sur le corps germanique, et lui donnoit le premier rang parmi les têtes couronnées de l'Europe : sans ajouter à ses forces physiques, elle donnoit à sa puissance politique une plus grande latitude et un plus grand ascendant.

A l'époque où j'étois à Vienne, le gouvernement de la monarchie autrichienne et sa prépondérance dans la balance de l'Europe, rouloient principalement sur deux hommes comme sur deux pivots, le prince de Kaunitz et le maréchal de Lascy : leur génie, inspiré par celui de Marie-Thérèse, imprimoit à ce gouvernement un grand mouvement, et lui attiroit la plus grande considération.

Le prince de Kaunitz.

Le prince de Kaunitz, pendant longtemps le Nestor des ministres de l'Europe,

en a passé pour l'aigle. Il est parvenu à quatre-vingt-onze ans, et est mort dans son poste en parcourant cette longue carrière en héros politique. Ses succès sur ce théâtre mobile, ses singularités et sa vie privée, doivent trouver place dans un tableau qui représente la cour de Vienne et son ministère. Sa physionomie froide et sévère n'étoit animée que par un coup d'œil vif et pénétrant. Il ne prodiguoit ni son estime ni son attachement; mais quand il vouloit marquer de la bienveillance ou de l'attention, il avoit au suprême degré le talent de donner le plus grand prix aux sentimens qu'il exprimoit. Les princes de l'Empire, les grands de Vienne, les ambassadeurs des cours étrangères tenoient à honneur d'en être favorablement accueillis; sa cour étoit habituellement plus nombreuse et plus suivie que celle des souverains. J'ai vu plusieurs fois l'empereur lui-même assister à la partie de billard qu'il faisoit toutes les après-dînées. L'impératrice contribuoit à ce concours par l'habitude de tout renvoyer à sa décision. Comme il étoit généralement connu pour être l'organe et la boussole de la souveraine et le canal de toutes les grâces, tous les regards se tournoient vers lui. Sa représentation avoit beaucoup de dignité : on ne l'abordoit qu'avec respect; il avoit l'art de gagner la

confiance par la franchise et l'aménité de sa conversation ; son laconisme et sa précision en parlant d'affaires importantes, ne tenoient pas de la sécheresse d'un négociateur humoriste qui veut ou abréger l'entretien ou craint de compromettre son secret. C'étoit en lui la marche naturelle d'un esprit bien exercé, qui n'a que des idées nettes et un tact infaillible : il alloit droit au but, et ne connoissoit pas le verbiage diplomatique de ces phrases insignifiantes qui embarrassent plutôt l'objet principal d'une discussion qu'elles ne l'éclaircissent. Maître de ses mouvemens et de ses expressions, il ne disoit avec l'air de l'abandon et de la confiance que ce qu'il vouloit qu'on sût, et comme il lui convenoit qu'on le sût. Quand il disoit au prince Louis de Rohan, avant l'éveil du concert des trois cours pour le partage de la Pologne, que jamais l'impératrice ne souffriroit que l'équilibre fût rompu, il disoit une vérité que l'événement a justifiée ; mais alors il se flattoit que la pensée du prince ambassadeur se porteroit moins sur un partage proportionné pour conserver l'équilibre, que sur la détermination d'empêcher tout démembrement. Ajoutez à cet ensemble des conceptions vastes, une grande connoissance de cœur humain et des différentes passions qui peuvent le mouvoir ;

une étude approfondie des intérêts politiques des cours de l'Europe, l'art de manier les esprits pour les amener à ses vues, un travail facile, le talent de se former des coopérateurs capables de saisir ses pensées, les rendre et les résumer, et par-dessus tout un caractère immobile qui va toujours à son but, en sachant faire tourner les obstacles au succès de ses opérations, tel étoit le prince de Kaunitz, jouant éminemment à Vienne le rôle de premier ministre. Un homme de cette trempe devoit avoir une grande supériorité sur les cabinets de l'Europe. Dès ses jeunes années, on le jugea propre à conduire le timon de l'Etat. Ses ambassades à Turin, à Versailles et au traité d'Aix-la-Chapelle, n'ont fait que donner un plus grand développement à son génie pour la politique. Arrivé à la tête du gouvernement autrichien, il s'y est acquis la réputation d'un ministre consommé dans l'art de gouverner; toujours le même dans les revers comme dans les succès, aussi éloigné du découragement que de l'enthousiasme; il n'a jamais abusé dans la bonne fortune, ni désespéré dans la mauvaise; il a marché d'un pas égal vers son but, et y est arrivé couronné des mains de la sagesse, en assurant à la monarchie autrichienne une stabilité et une prééminence de gloire que les siècles à

venir ne verront détruire qu'avec la chute des empires.

Les plus belles médailles ont toujours un revers. Ce grand homme avoit de grandes singularités et de grandes manies : il vouloit que pour lui le temps s'écoulât sans être obligé d'en mesurer les intervalles. Il n'avoit donc ni pendules ni montres ; ses fantaisies régloient sa journée : couché tous les jours à minuit, il se faisoit lire les gazettes pour s'endormir ; à son réveil il faisoit appeler ses premiers commis, et sans sortir de son lit, il écoutoit les dépêches et dictoit le sommaire des réponses à faire. Ce travail fini, il faisoit préparer une calèche pour aller à la promenade, ou des chevaux pour se rendre au manége ; il avoit la prétention d'exceller à manier un cheval. On alloit le voir manœuvrer, et cette curiosité le flattoit beaucoup ; ses promenades ou ses exercices étoient prolongés tant qu'il n'éprouvoit ni ennui ni satiété, et sans calculer le temps qu'il y employoit. A son retour commençoit la toilette dont la longueur et les minutieux détails forment l'ombre du portrait que nous avons tracé de l'homme d'Etat. Sa toilette terminée, il demandoit à dîner, souvent à quatre, cinq ou six heures du soir. La compagnie invitée jouoit au salon, incertaine du moment de se mettre à table. A son appari-

tion, le jeu finissoit, et les convives, dans une attitude respectueuse, se rendoient avec lui à la salle à manger. Sa table étoit toujours très-bien servie, malgré son extrême sobriété; il avoit ses mets à part, et tels qu'ils les croyoit convenir à son tempérament et à son estomac, lors même qu'il alloit dîner chez les autres. Personne ne sortoit de sa table sans avoir reçu des marques particulières de son attention. Avant la fin du dîner, eût-il à ses côtés les femmes du plus haut rang, il étaloit devant lui un petit miroir de poche, une boîte de cure-dents, et se nettoyoit la bouche et les dents. Une manie aussi contraire à la bienséance ne faisoit plus de sensation, on s'y étoit habitué. Le prince ne se gênoit pas davantage quand il avoit l'honneur de dîner chez l'impératrice à Schœnbrunn. Marie-Thérèse supportoit avec indulgence les petitesses d'un ministre qui lui avoit rendu et lui rendoit encore les services les plus essentiels. Plus d'une fois il a manqué à l'heure fixée du dîner de la souveraine qui l'attendoit, et ne lui faisoit pas de reproches lors de son arrivée tardive. Cette tolérance, portée aussi loin, avoit fait soupçonner des affections qui n'auroient pu s'allier avec la haute piété de l'impératrice et la sévérité de ses mœurs; mais cette calomnie, dénuée de vraisem-

blance, n'a eu que peu de partisans. Les personnes les mieux instruites et les plus clairvoyantes, n'ont vu, dans d'aussi grands égards, qu'un excès de bonté et de complaisance pour des singularités si puériles et tellement hors de toute mesure qu'elles ne pouvoient plus être considérées comme un manque de respect. Ces détails pourront paroître minutieux et déplacés; mais dans ces Mémoires je peins l'homme privé comme l'homme public. Souvent les plus petites anecdotes forment le trait principal de la physionomie morale. N'en est-ce pas une assez curieuse que ce contraste des plus grandes qualités et des plus petites manies dans un homme qui a fixé pendant si longtemps sur lui les regards de toute l'Europe? J'ai regardé comme un devoir de ma place de bien faire connoître sous tous les rapports à ma cour un ministre aussi prépondérant. J'insérai ce portrait dans mon mémoire sur la cour de Vienne; il fut bien accueilli.

Le maréchal comte de Lascy.

Le maréchal comte de Lasey, président du conseil de guerre, réunissoit pour la partie militaire toute la confiance et toute l'autorité de l'impératrice-reine et de l'empereur; il a prouvé qu'il en étoit digne; le militaire autrichien doit à ce ministre son excellente tenue et son exacte et sévère discipline. Possédant à un degré supérieur l'es-

prit de détail et de l'économie, et connoissant sur cet objet le secret de ses forces, il a organisé les armées autrichiennes en homme supérieur à ce travail. La chaîne de subordination qu'il a établie pour unir le soldat et l'officier au général, met dans les mouvemens un ensemble et une célérité dont un chef habile peut tirer le plus grand parti. On lui doit le changement avantageux et économique opéré dans l'habillement et dans la qualité des armes. Il a su faire marcher sur la même ligne, tendre au même but, et animer du même esprit, les troupes de nations, de langage et de caractère absolument différens. Son code militaire respire, il est vrai, le despotisme; mais ce levier, dont le nom paroît si odieux, ne devient-il pas indispensable dans la pratique pour aplanir les obstacles et vaincre les résistances? Comment, sans ce moyen puissant, un seul homme pourroit-il se faire obéir de cent mille qui tous ont en main le droit de mort? Le maréchal de Lascy, véritablement grand homme dans le cabinet de la guerre, dans l'art des campemens, des marches et des contremarches, a donné des preuves de ce grand talent comme maréchal-général-des-logis de l'armée du maréchal de Daun. Il est auteur de ce plan de la bataille de Hochirchen, en Lusace, où, par de savantes ma-

nœuvres, il parvint à surprendre le roi de Prusse dans son camp, et contribua ainsi à faire remporter à M. de Daun une victoire complète, le 16 d'octobre, le jour même de la fête de Marie-Thérèse. M. de Lascy seroit je crois déplacé un jour de bataille à la tête d'une grande armée. Bon pour le conseil et les dispositions, il n'est pas le même pour l'action : ce coup d'œil rapide qui embrasse l'ensemble de tant de mouvemens à diriger, cette activité personnelle qui saisit à propos le moment de la victoire, le maréchal de Lascy ne les eut jamais, talent précieux que possédoit éminemment l'immortel Lawdon. M. de Lascy auroit encore ajouté un degré de plus à la gloire de son ministère, s'il eût eu la sagesse de se rendre justice sur ce point, et n'eût pas constamment affiché sa jalousie déplacée de la grande supériorité de son heureux rival. Je ne lui ferai point un crime de son antipathie pour les Français ; rien de plus libre que le sentiment ; mais je dois m'élever avec force contre ses injustes dédains à l'égard d'une nation qui a toujours forcé l'estime de ses ennemis par la supériorité de ses lumières, sa bravoure, et l'héroïsme de ses succès militaires. Le maréchal de Lascy, voulant donner des soins à sa santé, s'étoit fait remplacer dans le ministère de la guerre

Exempt des fatigues de tous les détails de la correspondance et de l'administration, il a conservé toute son influence et son autorité tant que Marie-Thérèse et Joseph II ont vécu. Sous Léopold et François II il a joui de la même autorité, et n'a rien perdu de sa considération ; mais devenu octogénaire, il s'est absolument isolé de la cour et des affaires, pour vivre, à quelques lieues de Vienne, dans une campagne délicieuse, où il reçoit honorablement ses intimes amis.

Deux hommes tels que Kaunitz et Lascy, étoient faits pour donner une grande impulsion au gouvernement qui leur étoit confié ; s'ils ne s'aimoient pas, ils s'estimoient : le train des affaires n'a jamais souffert de leur mutuelle antipathie. Un jour l'impératrice-reine consultait le prince de Kaunitz sur un objet de la plus grande importance : il étoit question de s'opposer, en Bohême et en Moravie, aux irruptions subites du roi de Prusse, maître de la Silésie, sans que ce monarque entreprenant pût en prendre de l'ombrage ; elle avoit jeté les yeux sur un ingénieur français très-renommé. Le prince de Kaunitz, trop grand pour écouter sa haine personnelle quand il s'agissoit du bien de l'Etat, prit la liberté de s'opposer avec force à ce projet, et proposa d'abandonner entièrement ce soin au

maréchal de Lascy, qui avoit trop bien mérité de sa souveraine, disoit-il, par l'importance de ses services, pour donner à ce loyal serviteur le désagrément de voir dans son département un ingénieur militaire qui ne seroit pas de son choix. Le maréchal à qui l'impératrice raconta ce fait, s'empressa d'en témoigner sa sensibilité au prince de Kaunitz; celui-ci reprit en ce moment toute la hauteur de son caractère, et, peu maître des sentimens qui le dominoient encore, il lui dit : « M. le maréchal, je sais toujours rendre justice à mon ennemi quand le bien du service le commande : ma façon de penser n'est pas changée ; ma conduite sera toujours la même. »

Politique de la cour de Vienne. Ses principes.

La politique de la cour de Vienne a des principes fixes et invariables : son agrandissement en est l'unique but, mais elle a toujours plus compté sur les conquêtes de son cabinet que sur celles de ses armes. Le triomphe de sa politique est d'avoir étendu sa domination et ses limites par des négociations et des traités, et dans les guerres qu'elle a soutenues, elle a eu plus en vue sa propre conservation ou le succès de ses négociations, que l'ambition d'obtenir la renommée d'une puissance conquérante. Ces principes servent de base dans tous les départemens de son gouver-

nément. On dit au ministre qui a la direction de chacun d'eux : Voilà les bornes qu'il ne vous est permis ni de déplacer ni de franchir ; toutes les opérations de votre ministère doivent concourir à en assurer la stabilité ; votre esprit, quelles que soient son étendue et ses lumières, ne doit jamais sortir du cercle qui vous est tracé. D'après un tel plan, le déplacement ou le renvoi d'un ministre est une chose aussi rare qu'inusitée à la cour de Vienne. Un ministre vieillit et meurt presque toujours à son poste. Son successeur a le temps de se former et de se bien pénétrer des mêmes principes de conduite qui l'ont dirigé lui-même. Il n'en est pas ainsi sous un roi foible ou inappliqué qui laisse flotter les rênes du gouvernement entre les mains de ses ministres qu'il ne dirige pas lui-même, ou qui ne sont point assujettis à des règles invariables. Les principes changent comme la volonté et les intérêts personnels de ces ministres ; déplacés par l'intrigue ou par les maîtresses, ils ne se succèdent que pour renverser ce que le prédécesseur a édifié. Une telle instabilité de principes et d'agens, devient la source de cette multiplicité de ressorts dont les frottemens trop répétés embarrassent les mouvemens de la machine et finissent par la briser. La cour de Vienne, mieux conseillée dans ses intérêts,

s'est fait une espèce de loi de la stabilité de ses ministres principaux ; chez elle, la mort du ministre ne change rien à la marche de son département ; le successeur peut n'avoir pas les talens de son devancier ; mais la route est tracée ; souvent même il n'a pas le choix des moyens déjà préparés, il n'a plus que le mérite de les employer convenablement.

Caractère de la cour de Vienne.

L'égoïsme est un des caractères particuliers de la politique de la cour de Vienne. Traités, démarches, liaisons, rapports, alliance, tout est subordonné à ses vues particulières d'intérêt personnel. Quand, sous Marie Thérèse, ses liaisons intimes avec l'Angleterre et la Hollande ont tout à coup cessé, quoique ces puissances commerçantes et riches en numéraire suppléassent à l'épuisement facile de ses finances, la monarchie autrichienne, si féconde en hommes, n'a recherché notre alliance que parce qu'alors elle étoit instruite de l'ascendant que le roi de Prusse prenoit à Londres et à La Haye, et qu'il méditoit, avec des troupes nombreuses et aguerries, de nouvelles conquêtes aux dépens de la maison d'Autriche. Dès lors il convenoit de s'étayer d'une autre puissance, dont les forces et les secours pussent la mettre en état, non-seulement de rendre inutiles les tentatives d'un ennemi redoutable, mais

même de rentrer en possession de la Silésie qu'il avoit fallu lui céder lorsqu'il étoit notre allié. D'après ce système, Marie-Thérèse, conseillée par le prince de Kaunitz qui voyoit l'Angleterre et la Hollande lui échapper, rechercha l'amitié et l'alliance de Louis XV. Que ne fit-elle pas pour parvenir à ce but? Elle ne craignit point de s'avilir jusqu'à écrire non-seulement de sa propre main à la marquise de Pompadour, mais oser la qualifier de sa *cousine*, titre seulement accordé à la plus haute naissance ou aux premières fonctions de l'Etat. Tant d'avances et de prévenances amenèrent enfin le traité de Versailles dont tous les avantages sont pour la maison d'Autriche. L'intérêt politique de la France n'étoit point, comme nous l'avons déjà observé, de s'unir à son ancienne rivale. Cette vérité a été démontrée. L'Abbé, depuis cardinal de Bernis, alors ministre des affaires étrangères, signa ce traité d'alliance : acte qui ne peut honorer ni sa politique ni son ministère. Ses lumières étoient trop étendues, et sa prévoyance trop grande, pour n'en pas être persuadé; mais la lettre de l'impératrice-reine avoit subjugué et entraîné la volonté de la marquise qui avoit ajouté l'empire de notre ministère à celui de ses charmes. Il fallut, malgré les représentations presque unanimes du conseil d'état,

enchaîner notre destinée à celle de la maison d'Autriche : nous en avons recueilli les fruits amers dans la guerre de sept ans. Le royaume s'est épuisé pour cette nouvelle alliée, et après de honteuses défaites, il a fallu recevoir la loi de l'Angleterre, auxiliaire du roi de Prusse, lui céder le Canada, et nous réduire à quelques comptoirs dans l'Inde. Avant cette alliance impolitique, la France avoit en Allemagne une influence qu'elle a entièrement perdue. Le roi de Prusse étoit notre véritable et naturel allié; c'est ce que ce monarque disoit au duc de Nivernois, à Berlin.

Elle est adroite et dissimulée.

La cour de Vienne est aussi adroite que dissimulée. Lorsque Joseph II forma le projet d'échanger les Pays-Bas contre la Bavière, dont la contiguité avec l'Autriche auroit donné à sa dynastie de si formidables avantages contre les autres puissances, il prévit l'opposition du duc de Deux-Ponts, héritier présomptif de Théodore, électeur de Bavière, qui avoit donné son consentement à l'échange. La résistance hostile du roi de Prusse, qui ne souffriroit pas un si grand accroissement de territoire en Allemagne en faveur d'une puissance rivale, ne lui parut pas douteuse. L'empereur s'adressa donc à nous pour favoriser l'exécution de ce plan, et requit, en vertu du traité d'alliance, les vingt-quatre mille hommes ou

les huit millions qui s'y trouvoient stipulés. Louis XVI régnoit alors. La reine, qui calculoit moins les intérêts de la maison de Bourbon que ceux de sa propre famille, vouloit qu'on accordât ce secours. Le roi paroissoit y consentir. Le comte de Vergennes, alors ministre des affaires étrangères, éclaira le comte de Maurepas sur les dangers et les suites de cette insidieuse réquisition; il fit voir par les expressions mêmes du traité, que les effets de cette stipulation ne devoient avoir lieu qu'en cas d'agression ou d'irruption faite sur le territoire autrichien, et non pour seconder des conquêtes et des échanges auxquels nous ne devions pas consentir. Le comte de Maurepas fit donner en conséquence une réponse négative et motivée : ce fut de Marly, où je me trouvois alors, que partit le courrier pour annoncer cette résolution. La reine se plaignit amèrement; le ministère autrichien murmura; mais le roi demeura immuable dans sa résolution. Joseph II, qui avoit un désir véhément de se mesurer avec le roi de Prusse, se trouva en état de mettre deux grandes armées en campagne : Frédéric ne se fit pas attendre. L'armée commandée par l'empereur en personne et sous lui, par le maréchal de Lascy, étoit opposée à celle du roi de Prusse sur les frontières de la Bohème et de la Si-

lésie. Le maréchal de Lawdon commandoit sur les frontières de la Bohème et de la Saxe, l'armée opposée au prince Henri, frère du roi de Prusse. L'empereur, secondé des conseils de Lascy et par la brillante activité du général comte de Wurmser, rendit inutiles toutes les attaques du roi de Prusse. Lawdon, par des chefs-d'œuvre de tactique militaire et de très-savantes manœuvres, fit échouer les projets du prince Henri et le força à la retraite. La paix de Teschen se fit par la médiation de la Russie et de la France. On y dépouilla la maison de Bavière des districts de Laubach et de Braunaw dans la haute Bavière, pour les incorporer à l'Autriche : par cette acquisition, celle-ci se trouve maîtresse de gorges et de défilés où elle s'est formé une barrière presque impénétrable. En échange la cour de Vienne a consenti que Frédéric réunit à sa couronne les margraviats d'Auspach et de Bareuth dont il étoit l'héritier éventuel; ce à quoi elle s'étoit jusqu'alors constamment opposée.

Quand Joseph II forma des prétentions dans le Brabant sur le territoire hollandais, qu'il fit marcher une armée pour s'emparer de Lillo et menacer les états-généraux de pousser plus loin ses conquêtes, la cour de Vienne, toujours en vertu du traité d'alliance, nous fit les plus fortes insinuations

pour la seconder. Les prétentions du monarque autrichien furent vivement appuyées par la reine. Le comte de Vergennes, toujours soutenu par le comte de Maurepas, lutta encore contre cette nouvelle ligue; mais il fallut, pour avoir la paix à la cour, faire des sacrifices d'argent. Il nous en coûta douze millions pour compléter les trente que l'empereur exigea des Hollandais, afin de se désister de ses prétentions.

Quand la cour de Vienne s'est concertée avec celles de Pétersbourg et de Berlin pour le démembrement de la Pologne, elle nous a très-adroitement caché toutes ses démarches : la confiance qu'elle devoit à son alliée s'est évanouie devant son intérêt personnel. Telle est la marche habituelle, tel est le but constant de sa politique, tel est l'usage qu'elle a fait et qu'elle fera toujours de notre alliance.

Militaire autrichien.

Le militaire autrichien doit aux génies de Lascy et de Lawdon, et surtout à ses longues guerres avec le grand Frédéric, cette juste renommée qui le met aujourd'hui au premier rang pour la tactique, la discipline et la bravoure. Le soldat autrichien et hongrois est brave, patient, et subordonné; il n'a l'impétuosité ni du Prussien ni du Français, mais, ferme et inébranlable dans le choc, s'il est forcé de plier, c'est en combattant : il ne se décourage pas;

il revient à la charge jusqu'à ce qu'il soit écrasé ou vainqueur. Le roi de Prusse, à la fameuse bataille de Kolin ou Chotznitz, en Bohème, revint sept fois à l'attaque. Il avoit enfoncé deux colonnes qui se rallièrent et se serrèrent sans abandonner le terrain; toute son impétuosité, tout ce que son génie put imaginer pour arracher la victoire dans cette journée décisive, vinrent échouer et se briser contre l'immobilité et contre ce qu'il appeloit, dans une de ses lettres à d'Alembert, la pesante valeur de l'armée autrichienne.

Depuis que Frédéric a fondé la puissance prussienne sur la tactique et la valeur de ses troupes, la maison d'Autriche s'est vue forcée de mettre sur pied des armées plus nombreuses et plus en état de lutter contre les inépuisables ressources et la supériorité du génie de son ennemi. Lascy, par ses conseils et ses combinaisons; Lawdon, par sa hardiesse et ses victoires, ont mis enfin une digue à ce torrent qui se débordoit sur le territoire autrichien. Le génie de Frédéric n'a créé qu'une milice très-redoutable pendant son règne, mais considérablement dégénérée depuis son trépas. Celui de la maison d'Autriche, sous les grands hommes que nous venons de nommer, en a formé une qui acquiert tous les jours en connaissances et

en renommée; elle peut aujourd'hui servir de modèle aux troupes les mieux disciplinées de l'Europe.

Le maréchal de Lawdon.

Lawdon, l'ame et le héros de l'armée autrichienne tant qu'il a vécu, sera placé par la postérité au rang des plus grands généraux; son nom est immortel comme ses succès militaires. C'est en passant par tous les grades qu'il est parvenu au faîte des honneurs militaires. Avant d'être feld-maréchal, il avoit, par de brillantes manœuvres, fait lever au roi de Prusse le siége d'Olmutz, et évacuer la Moravie; il avoit pris d'assaut, en une seule nuit, la forteresse de Scheveidnitz, en Silésie, où se trouvoient six mille hommes de garnison, avec une nombreuse artillerie. Il avoit dérobé sa marche au roi de Prusse qui n'étoit qu'à deux lieues avec sa grande armée. Ce monarque employa trente-deux jours de tranchées ouvertes pour la reprendre. Lawdon avoit décidé la victoire pour les Russes à la bataille de Francfort sur l'Oder, malgré tous les efforts du grand Frédéric; mais un fait militaire qui, selon Frédéric lui-même, comble de gloire le général Lawdon, c'est d'avoir, par la manœuvre la plus hardie, attaqué avec seize mille hommes l'armée prussienne forte de quarante mille, pour se dégager d'un mauvais pas où tout autre que lui auroit posé les

armes. Son attaque eut tout le succès désiré. Le maréchal de Daun, croyant avoir trouvé le moment d'écraser l'armée prussienne, détacha Lawdon par sa droite, avec seize mille hommes; le général devoit marcher toute la nuit, et tomber, sans que Frédéric sans doutât, sur le flanc et les derrières de l'armée prussienne au moment de l'attaque générale. Une trahison fit connoître ce plan au roi de Prusse: ce monarque laisse son camp tendu, et, par une marche paisible et silencieuse, va lui-même avec toute son armée pour tomber sur Lawdon: à la pointe du jour ce général se vit enveloppé par l'armée prussienne: au lieu de surprendre il fut surpris. Les quarante mille Prussiens, formant une double potence, le prenoient en face et sur ses deux flancs; il avoit derrière lui, pour seule issue, la petite rivière de Katzbach, qu'il venoit de passer; sa retraite paroissoit impossible; il se décide sur-le-champ à attaquer lui-même le premier. Il forme sa petite armée en un triangle dont la pointe formoit l'attaque et dont la base couvroit le Katzbach; il fond ainsi avec impétuosité sur une des ailes ennemies qu'il met en désordre. Pendant que les Prussiens, étonnés de cette témérité, refluoient les uns sur les autres, l'artillerie de Lawdon repassoit le Katzbach; dès qu'il

fut promptement en état d'en user, il fend son triangle, replie sa troupe de droite et de gauche à la faveur de ses batteries qui protégeoient cette manœuvre. Il perdit quatre mille hommes, mais il revint couvert de lauriers rejoindre la grande armée, sans avoir pu être entamé dans sa retraite. J'ai lu, dans une lettre du roi de Prusse au marquis d'Argens, le récit que ce monarque fait lui-même de cette action mémorable, et il disoit que cette journée mettoit Lawdon au-dessus de tous les généraux de son siècle : « Je l'ai battu, ajoutoit-il, mais sa défaite et sa retraite sont » plus brillantes que ma victoire. »

Arrivé au grade de feld-maréchal et commandant en chef, Lawdon s'est montré supérieur aux plus grands tacticiens de l'Europe. Le prince Henri de Prusse s'est fait gloire de rendre hommage à ses talens, en avouant chez le prince de Condé, à Paris, au milieu d'une nombreuse assemblée de généraux français, que Lawdon, par ses marches savantes, avoit déconcerté tous ses projets, et l'avoit forcé d'évacuer les frontières de la Bohème.

Les armées turques avoient mis en fuite les armées impériales ; Joseph II avoit été forcé à une retraite honteuse ; les troupes autrichiennes, exténuées par la fatigue et les maladies, étoient découragées ; Lawdon

paroît à leur tête et en fait une armée de héros qui brûle du désir de réparer ses pertes. Cobourg, son élève, va battre par ses ordres le grand-visir en Moldavie, et lui, pour célébrer cette victoire de vingt mille Autrichiens et cinq mille Russes, contre quatre-vingt mille Mahométans, il prend d'assaut, en un seul jour, la ville de Belgrade, le boulevart du Turban contre la puissance autrichienne.

Les grands succès des armées impériales contre les Turcs, depuis l'apparition de Lawdon, avoient alarmé le Divan qui s'adressa à la cour de Berlin. Frédéric n'étoit plus; son neveu, Frédéric-Guillaume, lui avoit succédé; le sultan lui offrit des sommes considérables s'il vouloit forcer la cour de Vienne à faire la paix et à rendre Belgrade. Le comte de Hertzberg, ministre formé par le grand Frédéric, et imbu de sa politique, avoit alors à Berlin le crédit dominant; il fit accepter ces offres avec d'autant plus d'empressement qu'il croyoit de l'essence de la politique prussienne de mettre autant que possible des entraves aux progrès des armes autrichiennes. Le moment étoit favorable pour jouer ce rôle important: le Brabant révolté s'étoit rendu indépendant; la guerre avec les Turcs absorboit une grande partie des troupes autrichiennes. Le roi de Prusse, Frédéric-

Guillaume, se hâta de porter une armée considérable en Silésie, menaçant de favoriser la révolte du Brabant, et de faire une puissante diversion en faveur du sultan, si on ne se déterminoit pas à faire la paix et à rendre Belgrade. Lawdon, dont le nom seul valoit une armée, fut promptement envoyé sur les frontières de la Bohême et de la Silésie. Il plaça son camp près de Koënigratz, non loin de Schweidnitz, l'ancien théâtre de sa gloire; il y rassembla une armée de soixante mille hommes qui, sous un tel général, se croyoient invincibles. Ce prompt rassemblement ménagea des conférences à Reichenbach, en Silésie; les plénipotentiaires des deux cours s'y rendirent. Le comte de Hertzberg, qui avoit à cœur d'abaisser la hauteur du ministère autrichien, crut pouvoir, dans les circonstances, faire prendre à sa cour le ton d'une puissance qui se sent en état de donner la loi: il dicta impérieusement les conditions désirées par Constantinople. Joseph II n'étoit plus: son frère Léopold, qui lui avoit succédé, aussi inhabile dans le cabinet qu'il l'auroit été à la tête des armées, n'avoit ni énergie ni volonté: son timide conseil crut devoir céder à l'orage. Le prince de Kaunitz, près de sa fin, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, ne pouvoit plus conseiller ni agir. Le cabinet

de Vienne se détermina à accepter les humiliantes conditions de Reichenbach, plutôt que de tenter le sort d'une bataille. Le foible Léopold préféra la honte d'une convention déshonorante aux risques d'une nouvelle guerre avec la Prusse; placé entre deux puissans ennemis, les Turcs et les Prussiens, l'indépendance des Pays-Bas, le mécontentement de la Hongrie, l'épuisement du trésor, cet ensemble alarmant causa à ce monarque un tel effroi qu'il souscrivit à tout. Il oublia que Lawdon pouvoit seul changer la face des affaires; son armée, échauffée par sa présence, demandoit à grands cris d'en venir aux mains avec les Prussiens : ce beau feu n'éclaira pas la cour de Vienne. Lawdon, déjà surchargé d'années, voyant qu'une timide pusillanimité alloit flétrir tous les lauriers qu'il venoit de cueillir, ne put survivre au rôle si peu glorieux qu'on faisoit jouer à son souverain. La mort dans ce moment lui parut un bienfait, il mourroit du moins au champ d'honneur : un souhait aussi magnanime fut accompli Ce grand homme fut enlevé dans sa tente par une fièvre violente, au milieu des compagnons de ses triomphes. Cet illustre guerrier fut honoré des regrets de l'armée entière dont il étoit l'idole. Le camp retentit des cris de la douleur universelle, et les troupes vinrent suc-

cessivement arroser de leurs larmes la tombe du héros. Les enfans de son génie, ses élèves, ont soutenu, après sa mort, la réputation du militaire autrichien.

Maréchal de Clairfayt.

Le comte, depuis maréchal de Clairfayt, s'est immortalisé par sa retraite de la Belgique, retraite comparable à celle des dix mille; il l'a faite après la bataille de Jemmapes, pas à pas, avec seize mille hommes, en présence de l'impétueux et victorieux Dumourier qui en avoit quatre-vingt mille. Ses manœuvres pour dégager Mayence assiégée par l'armée de Pichegru, sa brillante victoire contre ce général patriote dont l'armée fut forcée dans des retranchemens regardés comme imprenables, l'ont mis au rang des grands généraux de ce siècle.

Le prince de Hohenlohe.

Le prince de Hohenlohe, avec dix mille hommes, a protégé, pendant une guerre d'hiver, le duché de Luxembourg et l'électorat de Trèves contre l'armée de Beurnonville, forte de soixante mille hommes, qu'il a battus en détail et toujours fait reculer.

Le prince de Cobourg.

Le prince de Cobourg a balayé, en un mois, le Brabant, la Flandre et le pays de Liége, hérissés des armées de la Convention : ses pas n'ont été signalés que par des victoires. La bataille de Nervinde le rendit maître des Pays-Bas. La prise de

Condé, Valenciennes et du Quesnoy ont couronné la fin de cette brillante campagne.

Le général Devins.

Le général Devins, avec une poignée d'Autrichiens et de mauvaises troupes piémontaises, a empêché, pendant deux campagnes, deux armées françaises de pénétrer en Italie.

Ces quatre généraux s'étoient formés sous Lawdon : leurs talens et leurs succès ont imprimé aux armées autrichiennes, tant qu'elles ont été sous leurs ordres, un caractère de supériorité qui les faisoit regarder comme les meilleures troupes de l'Europe. Ils ne sont plus, et leur mort a laissé un vide irréparable, et dont on s'est grandement aperçu dans les dernières campagnes sur le Rhin et en Italie.

Les grenadiers autrichiens.

Le corps des grenadiers est regardé à juste titre comme l'élite de l'armée autrichienne ; ce sont les janissaires de la maison d'Autriche ; ils en forment le principal boulevart. Ils forment eux seuls une armée à part, qu'on emploie seulement dans les momens de crise, ou quand il faut décider la victoire. Ce corps est composé de toutes les compagnies de grenadiers, des deux premiers bataillons des régimens d'infanterie avec lesquels ils ne font jamais de service, quoiqu'ils en portent les uniformes respectifs. Six compagnies de trois

régimens différens forment un bataillon de huit cents hommes, avec un lieutenant-colonel-commandant et un état-major. Ce bataillon, ainsi organisé, agit toujours, soit en paix, soit en guerre, séparément des régimens dont ces compagnies sont tirées : chaque régiment est tenu au recrutement de ses compagnies de grenadiers. Chaque fusilier qui a de la taille, ambitionne d'être l'objet de ce choix, et l'on y procède avec des formalités et un apparat qui lui donne le plus grand prix : outre la grande taille exigée, il faut avoir constamment donné preuve de bonne conduite et de bravoure. La discipline du bataillon de grenadiers est de la plus grande sévérité ; les rixes, la débauche, l'ivrognerie et le jeu n'y sont jamais soufferts ; une seule faute dans ce genre, quand elle est grave, fait renvoyer le coupable à son régiment : punition honteuse, plus redoutée que la dégradation et la mort. Par ces moyens, habilement employés, on est parvenu à donner à ce corps une réputation à laquelle chaque grenadier a l'amour-propre de croire qu'il contribue.

L'infanterie autrichienne se divise en allemande, hongroise et croate. Chacun de ces corps d'infanterie est distingué par l'uniforme. L'infanterie allemande est com-

posée de quarante-huit régimens, la hongroise de onze, la croate de dix-huit. Chaque régiment est ordinairement de trois mille six cents hommes, douze cents par bataillon, ce qui élève le complet de guerre à deux cent soixante-dix-sept mille deux cents hommes, sans le corps des grenadiers; ce qui porteroit à trois cent mille hommes le corps de l'infanterie autrichienne en temps de guerre. Chaque régiment d'infanterie est composé de trois bataillons, dont le dernier est destiné pour les garnisons et pour exercer les recrues. Ce bataillon, en temps de paix, est pour l'ordinaire en résidence dans la province assignée pour son recrutement : les compagnies composées de deux cents hommes n'ont que quatre officiers, un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant et un porte-drapeau par bataillon ; on y reçoit des cadets destinés à devenir officiers : ils sont habillés comme le soldat et en font le service.

L'état-major de chaque régiment est composé d'un colonel-propriétaire, d'un colonel-commandant, d'un major, de deux sous-aides-majors et d'un aumônier : les colonels, lieutenans-colonels et major sont distingués par la veste galonnée; le colonel-propriétaire est ordinairement un général

dont le régiment porte le nom. La propriété d'un régiment est regardée comme une grande faveur.

La cavalerie autrichienne est composée de deux régimens de carabiniers, huit de cuirassiers, huit de dragons, sept de chevau-légers, huit de hussards hongrois, six de hussards croates et d'un corps de ulhans; les carabiniers et les hussards sont de deux mille hommes, en huit escadrons; les autres de quinze cents hommes, en six escadrons : ce qui, en temps de guerre, s'élève à cinquante mille hommes. Les hussards hongrois et croates ont une grande réputation; ils combattent en ligne comme la cavalerie pesante. Leurs chevaux sont de la plus grande agilité; les ulhans forment une cavalerie légère qui combat avec de longues piques dont ils se servent avec une merveilleuse dextérité. Depuis la révolution de France, le régiment Royal-Allemand, cavalerie, a passé tout entier au service de la maison d'Autriche. L'état-major de la cavalerie est comme celui de l'infanterie. Cavalerie.

Les armées autrichiennes, en temps de guerre, ont de plus des corps francs ou chasseurs, que l'on réforme à la paix. On y voit encore un grand nombre de troupes irrégulières, Valaques, Pandours, Turcs, Colpachs, qui retournent après la guerre Troupes irrégulières.

dans leurs foyers : ce sont des milices, ou plutôt des hordes presque sauvages, tirées des contrées limitrophes de la Servie, de la Bosnie et de la Bulgarie, dont on se sert comme d'enfans perdus pour harceler et fatiguer l'ennemi, pour l'effrayer par des cris forcenés, et préparer la charge et les succès des troupes de ligne. Ces hordes indisciplinées sont les fléaux des lieux où ils pénètrent; ils n'ont d'autre paye que le pain et leur pillage. On les a nommés les manteaux rouges, parce qu'ils ont tous un manteau rouge sous lequel ils n'ont qu'une mauvaise et sale camisole, et à la ceinture un coutelas tranchant, un poignard et des pistolets.

L'artillerie et le génie.

L'artillerie autrichienne est composée de trois régimens de quatre bataillons chacun, outre le corps du génie divisé en ingénieurs, sapeurs et mineurs. Cette artillerie n'a pas encore atteint la prestesse de l'artillerie prussienne aux jours de bataille, ni les grands effets de notre artillerie de position pour battre en brèche; mais rien n'est épargné pour porter aussi loin que possible l'instruction et les manœuvres des canonniers et des ingénieurs. Lorsque j'étois à Vienne, le prince de Kinsky commandoit l'artillerie, et le comte, depuis maréchal de Pellegrini, étoit à la tête du corps du génie. Le premier avoit

composé ses bataillons de Bohémiens, la plupart sujets des vastes possessions que les Kinsky ont dans ce royaume. Le Bohémien n'est pas inventeur; quoique né jongleur, il a la conception lente; mais il est bon imitateur, patient, laborieux, brave, infatigable, et quelquefois indocile; mais la crainte du châtiment le fait plier sous le joug. Le maréchal de Pellegrini étoit né Vénitien, doué d'une conception vive, avec un esprit très-cultivé; il n'a pu encore, malgré ses soins, donner au corps qu'il commande, le degré d'instruction et d'expérience qui préparent les succès; mais uniquement occupé du bien du service, et véritablement attaché à ses devoirs, il a été le premier à conseiller à ses maîtres d'attirer des ingénieurs français et de les employer surtout pour l'attaque et la défense des places.

Les pontoniers.

On a aussi créé à la suite des armées un corps de pontoniers, uniquement occupés de la construction et de la direction des ponts pour le passage des rivières.

Hôpitaux militaires.

Les hôpitaux militaires autrichiens ont aussi besoin d'être perfectionnés; il y a trop de parcimonie dans la dépense. Les malades, faute de bons chirurgiens, y sont très-mal soignés. Il y a lieu d'être étonné qu'un homme de la trempe du maréchal de Lascy, ait aussi mal calculé le prix de

la vie des soldats. Les chirurgiens de ces hôpitaux ne sont, pour le plus grand nombre, que des chirurgiens-barbiers dont l'Allemagne abonde ; ils savent assez bien saigner et panser les plaies, mais, peu versés dans l'anatomie et l'art des amputations, ils font beaucoup souffrir les blessés, sans connoître les moyens curatifs pour obtenir leur entière guérison. Joseph II, ne dédaignant pas d'entrer dans les détails les plus minutieux sur le régime de ces hôpitaux, afin de les empêcher, autant que possible, de devenir le tombeau de son armée, chercha à exciter l'émulation par des récompenses ; mais il a vu avec regret la lenteur des progrès de l'art chirurgical, et que l'on parviendroit difficilement en Allemagne à former des chirurgiens habiles.

L'uniforme autrichien.

L'uniforme du militaire autrichien, très-économique et très-commode, est, pour toutes les armes, de drap blanc, excepté les hussards qui sont verts et bleus, trois régimens des chevau légers qui sont verts ; les canonniers gris brun, paremens et collet rouges ; les ingénieurs gris de fer ; les pionniers gris bleu. Les généraux sont aussi en blanc, collet et paremens rouges ; le général-major porte un galon d'or au collet et aux paremens ; le lieutenant-général en a deux. L'habit du feld-maréchal est brodé en or. Les régimens se distinguent par les

couleurs du collet et du retroussis de l'habit-veste qui forme un triangle. Le fantassin a un gilet, un habit-veste et une redingote; les officiers portent l'habit long; il n'y a de distinction parmi eux que pour les colonels. Les lieutenans-colonels et les majors qui ont la veste galonnée, portent le galon en or si le bouton est jaune, et en argent s'il est blanc.

J'ai puisé ces connoissances et ces détails sur le militaire autrichien, à la source et d'après les originaux que j'ai eus sous les yeux.

Telle étoit l'armée autrichienne sous Marie-Thérèse et sous Joseph II, et comme l'avoit formée le maréchal de Lascy, telle elle est demeurée sous Lawdon, Cobourg et Clairfayt; mais il faut l'avouer, depuis que ces grands hommes ont disparu, cette armée n'a pas soutenu la réputation qu'elle s'étoit acquise sous leur commandement. La discipline s'y est tellement relâchée, que, dans les retraites d'Alsace, de Souabe et de Bavière, on a vu les officiers abandonner leurs régimens; des régimens entiers sans un officier pour les commander. Le soldat est resté toujours brave et subordonné; mais le corps des officiers s'est montré sans zèle, sans bravoure, sans instruction; il n'a fait voir d'ardeur que pour ses aises, ses plaisirs et ses appointemens.

La dernière campagne d'Italie est un exemple frappant de ces tristes et dures vérités : quinze mille Autrichiens, mal dirigés par leurs officiers, ont mis bas les armes et se sont rendus prisonniers aux soldats de Bonaparte. On a lieu d'espérer que par ses réglemens sévères, l'archiduc Charles, adoré du soldat, ramènera dans l'armée autrichienne cette discipline qui a plus d'une fois triomphé de la victorieuse tactique du grand Frédéric. Le prince Charles annonce des talens militaires, avec une grande activité et une bravoure à toute épreuve. L'expérience en fera un grand général. Son début dans le commandement général de l'armée a été, il est vrai, une retraite, mais une retraite savante, qui l'a mis en état de faire la campagne la plus brillante et la plus glorieuse, en chassant dans le même temps du sein de l'Allemagne, où elles avoient pénétré, deux grandes armées françaises commandées par Jourdan et Moreau. S'il n'avoit pas reçu, comme on l'a assuré, des ordres du cabinet de Vienne, il auroit mis le comble à sa gloire en détruisant l'armée de Bonaparte qui s'étoit témérairement engagé dans les défilés du Tyrol, de la Carinthie et de la Styrie. Mais le ministère autrichien, craignant quelque perfidie de la part de la cour de Berlin, se hâta de faire la paix de

L'archiduc Charles.

Campo-Formio, et paralysa ainsi les manœuvres qui avoient amené le vainqueur de l'Italie dans les filets de l'archiduc. Les succès étonnans de Bonaparte, dont les lauriers de ce jeune prince sembloient avoir été flétris, n'auroient plus été que les écarts d'un homme sans génie, sans tactique et sans expérience.

Continuons le tableau de la monarchie autrichienne en faisant rapidement connoître son étendue, sa population, son commerce, ses finances et la perception de ses revenus.

L'étendue de cette monarchie est immense : au levant de l'Allemagne, le royaume de Hongrie, la Croatie, la Transylvanie, le Bannat de Temeswar, la Bukovine; la Gallicie, en Pologne; en Allemagne, le royaume de Bohème, la Moravie, la Haute-Silésie, l'Autriche citérieure et antérieure, la Styrie, la Carniole, la Carinthie, le Tyrol, la Haute-Bavière; en Italie et aux Pays-Bas, avant le traité de Campo-Formio, le Milanais, le Mantouan, l'Etat éventuel de Modène, une partie de l'Istrie et la Toscane. Depuis ce traité elle a perdu les Pays-Bas, le Milanais, le Mantouan et le Modénois; mais elle a obtenu en échange, Venise, le Véronois, le Brescian, le Padouan, l'Istrie et la Dalmatie Vénitienne. Si elle a perdu en population et en reve-

nus, elle a aussi beaucoup gagné par la contiguïté de ces nouvelles possessions avec ses domaines héréditaires, et par la situation qui la met à portée d'augmenter ses revenus par le commerce de la mer Adriatique. Si, dans ces vastes contrées, un langage différent, des mœurs disparates, une antipathie invétérée n'en caractérisoient pas les habitans; si les priviléges et les prérogatives de ces différens Etats ne nécessitoient pas des administrations différentes et très-dispendieuses, la monarchie autrichienne auroit infailliblement dans la balance de l'Europe un poids trop prépondérant. « C'est un rude métier, » me disoit un jour l'empereur Joseph II, » que d'avoir à manier des peuples si éloi- » gnés du centre, et de caractères si oppo- » sés; on ne peut les contenir ou les mou- » voir qu'avec une chaîne de fer. Le roi » de France, au contraire, n'a pour les siens » qu'un même langage, qu'une même ad- » ministration; il les mène et les conduit » où il veut par le seul fil de l'amour que » le Français a pour son souverain. » Alors ce prince disoit vrai; c'étoit en 1774; quel contraste effrayant de voir ce même peuple, jadis idolâtre de ses rois, altéré de leur sang, les traîner à l'échafaud avec des hurlemens affreux, et applaudir à leur supplice d'une manière encore plus effroyable!

La population est considérable, plus forte que la nôtre, puisqu'on la porte de vingt-cinq à vingt-six millions d'ames; l'espèce des hommes y est plus robuste qu'en France, et susceptible de fatigues et de discipline, et par conséquent plus apte au militaire. La Hongrie n'est pas peuplée à proportion de son étendue; mais le peuple en est brave et généreux, sait se multiplier, et devient capable des plus grands efforts quand ils ont pour base l'attachement au souverain. La Croatie regorge d'hommes; elle fournit à elle seule dix-huit régimens d'infanterie et cinq de hussards. Le Croate est soldat par inclination; il ne connoît que la volonté de ses chefs et pas d'autre alternative que la victoire ou la mort. La Bohème et l'Autriche sont aussi très-fécondes en hommes dont l'espèce est pesante, mais très-capable cependant de supporter les fatigues de la guerre. L'Italie fournit peu d'hommes pour la guerre : la cour de Vienne n'a que deux régimens italiens. La population des Pays-Bas est compensée par celle des Etats de Venise et de la Dalmatie. Les six régimens Wallons se recrutoient dans le Brabant; on leur assignera d'autres contrées.

Le commerce, celui de mer, se réduisoit aux petits ports marchands de Trieste et de Fiume sur le golfe de Venise, et à ceux

de Newport et d'Ostende dans la Manche: ces deux derniers seront remplacés par celui de Venise et des côtes de la Dalmatie vénitienne. Les revenus résultant de ce petit commerce maritime sont peu considérables pour le souverain aux frais de qui peu de navires sont frétés : des compagnies protégées font la dépense, et le droit de protection qu'elles payent forme une grande partie de ce revenu.

Le commerce de terre n'a pas d'autre aliment que les vins d'Autriche et de Hongrie, les bœufs, les chevaux et les moutons qui abondent en Hongrie et en Transilvanie. L'échange des écus de convention de l'Empire avec les Turcs est une branche de commerce assez lucrative. Ceux-ci, en échange des denrées, livrent des étoffes de Turquie et de Perse et des ducats; cet échange est très-avantageux : le baron de Fries, banquier millionnaire de Vienne, m'a assuré y avoir gagné des sommes considérables.

M. le baron de Fries.

M. de Fries, fils d'un meunier de Mulhausen, petite république située en Alsace et alliée des Suisses, étoit parvenu, par le commerce, la banque et par de sages combinaisons, à se faire plus d'un million de rentes; il n'étoit pas fastueux, et se plaisoit à obliger. M. de Fries jouissoit à Vienne d'une considération méritée. De-

venu banquier de la cour, il avoit acheté pour son fils aîné une terre en Empire, c'étoit un comté immédiat. Des chagrins domestiques qui empoisonnoient ses jours, le déterminèrent à les abréger : il se rendit avec un seul domestique dans une terre qu'il possédoit à six lieues de Vienne, près des eaux de Baden; après avoir laissé sur sa fortune et sur sa situation commerciale les renseignemens les plus détaillés, il alla se noyer avec réflexion dans une grande mare de son parc. On trouva sur son secrétaire ces mots écrits de sa main : « J'é- » tois las de vivre; on me trouvera dans la » grande mare : mon testament est dans » mon portefeuille : je veux être enterré ici » sans cérémonie. » Il fut regretté à Vienne où sa facilité à obliger lui avoit obtenu des amis du plus haut rang. Sa femme, Lyonnaise, avoit de l'esprit et se piquoit d'être philosophe; elle avoit de la physionomie et de la beauté; elle se déplaisoit à Vienne, et aimoit à voyager en France. Le baron de Fries a laissé deux fils et deux filles : son testament olographe donne trois millions à son second fils; deux millions à chacune de ses filles, et le surplus de sa fortune à l'aîné, aujourd'hui le comte de Fries, qui continue la banque de son père.

Les verreries de Bohème étoient autrefois l'objet d'un commerce assez considé-

rable avec l'étranger pour la maison d'Autriche ; il est aujourd'hui considérablement diminué et resserré dans des bornes étroites : ces verreries n'ont pu soutenir la concurrence avec les fabriques d'Angleterre et de France.

Revenus et perceptions : ils consistent, 1°. dans les mines d'or et d'argent de Hongrie, près des monts Crapacks, frontière de Pologne ; dans celles de vitriol du même royaume, dans les mines de sel de Wilieska en Gallicie, et dans celles du Tyrol. La monnoie d'or, qui a cours dans la domination autrichienne et dans tout l'Empire, consiste en souverains, demi-souverains et ducats ; le souverain vaut trois ducats, le ducat vaut un peu plus de onze livres de notre monnoie ; l'or employé à leur fabrication provient de ces mines des monts Crapacks. Le ducat impérial Kreminitz n'est pas d'un or aussi pur que le ducat hollandais : on le nomme Kreminitz du lieu où il est frappé. La monnoie d'argent consiste en gros et petits écus aux quatre couronnes ; ils sont, à quelques sols près, de la valeur des nôtres, reçus, ainsi que nos louis, dans toute l'Allemagne ;

2°. Dans les droits de douanes sur les comestibles et sur les toiles et draps venant de l'étranger. La perception de ces droits est très-sévère, très-lucrative et peu dis-

pendieuse : les troupes placées dans les lieux où il y a des bureaux remplacent ces légions de commis affamés qui infestoient nos frontières et les pays d'élection;

3°. En un impôt sur les terres et sur les maisons;

4°. En une taxe sur les personnes, à raison de leurs emplois, charges, traitemens et richesses mobiliaires. La perception de cet impôt et de cette taxe est de la plus grande simplicité. L'écu qui sort de la poche du contribuable arrive sans diminution dans les coffres du souverain. Le tableau de la contribution arrêtée par l'administration des finances est envoyé dans chaque cercle ou district; le capitaine du cercle en fait la répartition dans chaque communauté; celle-ci, au temps marqué, porte son contingent à la caisse du cercle qui le reverse sans frais dans celle de l'Etat. Le seigneur est responsable de ses vassaux: par cet arrangement, la contribution n'est jamais arriérée. Cette grande machine n'a pas plus de rouages. En France, l'écu du contribuable passoit par tant de mains, sa perception étoit sujette à tant de formalités, que les deux tiers restoient entre les mains des fermiers de l'impôt, et que le trésor royal n'en recevoit plus qu'à peu près le tiers. Cet abus criant avoit été dénoncé par le parlement de Normandie. Les agens

du gouvernement n'en avoient tenu compte. A l'époque de la désastreuse révolution dont il a été l'une des principales causes, il ne s'étoit opéré aucun changement dans ce système. Un ministre des finances trouvoit apparemment plus lucratif et plus commode de fouler ainsi le peuple pour enrichir de grandes compagnies de traitans qui revendoient ensuite au roi, à gros intérêt, l'argent que leur avoient procuré leurs baux usuraires;

5o. En temps de guerre, quand elle se prolonge, la cour de Vienne, pour en soutenir la dépense, a recours à des emprunts hypothéqués sur un nouvel impôt appelé l'*impôt de guerre*, fixé proportionnellement à la contribution ordinaire: il en forme le sixième.

La totalité des revenus de la monarchie autrichienne est encore un secret: le souverain met, sans doute, de l'importance à en laisser ignorer la modicité à raison de la vaste étendue de ses domaines: des approximations fondées sur des calculs comparés avec différens états de perception que je me suis procurés, m'ont fait croire que cette totalité ne s'élevoit pas à plus de trois cents millions de notre monnoie.

A l'avènement de Louis XVI au trône, il étoit important pour son nouveau ministère de bien connoître les rapports de la

cour de Vienne avec les autres cours de l'Europe, et surtout ses relations particulières avec les cours de Berlin, de Pétersbourg et de Constantinople : je terminai mon mémoire sur la maison d'Autriche par ce dernier tableau. Je vais le présenter ici tel que je le traçai alors, et j'y ajouterai seulement les observations que nécessitent les changemens survenus depuis dans le système politique de l'Europe.

Les relations de la cour de Vienne avec les cours de l'Europe prennent pour chacune la teinte de son intérêt personnel : elle n'en a dans ce moment que de très-indifférentes avec le Portugal et l'Espagne. Quand le roi Charles III vivoit, et que la cour de Madrid donnoit ses ordres à celles de Naples et de Parme, alors la cour de Vienne étoit intéressée à se ménager l'amitié du roi d'Espagne à cause de son influence en Italie. Les choses ont changé de face : Naples et Parme se sont rendus indépendans de l'Espagne. Les archiduchesses qui y règnent ont su briser la lisière qui les attachoient au ministère espagnol. Ces deux cours se sont vouées à celle de Vienne. La reine de Naples a une grande influence dans le cabinet de son neveu, l'empereur François II, par sa fille l'impératrice. La gloire et la prospérité de la maison d'Autriche est devenue son unique

L'Espagne. Le Portugal.

Parme.

boussole : c'est une passion enracinée dans le cœur de tous les enfans de Marie-Thérèse : une étroite alliance rend presque communs les intérêts de ces deux cours.

Le Danemarck. Le Danemarck n'a jamais fait un grand poids dans la balance politique des puissances européennes. Ce royaume, presque isolé de l'Europe, fait consister sa tranquillité dans une neutralité absolue pendant les guerres qui agitent les autres couronnes. Pour se préserver des entreprises de la Suède, le Danemarck se dévoue à la Russie qui prendroit sa défense en cas d'agression. La cour de Vienne n'a donc avec celle de Copenhague que les rapports ordinaires de couronne à couronne : elle y a néanmoins de l'influence comme cour impériale à cause des comtés de Demenhorse et d'Oldenbourg que le Danemarck possède en Empire.

La Suède. La Suède, soit par son antipathie naturelle contre la Russie, soit par ses intimes liaisons avec Constantinople, a, dans tous les temps, attiré l'attention du ministère autrichien. La Suède n'est pas riche, mais quand une grande puissance l'étaye par des subsides, elle peut avoir des flottes et une armée capable d'imposer à la Russie. Gustave III en a, de nos jours, donné des preuves, en se trouvant alternativement, ou à la tête de son armée victorieuse en

Finlande, ou commandant avec succès sa flotte sur la Baltique. Le soldat suédois est brave, robuste, patient et docile; il se passionne pour la gloire de son pays : il a mérité les regards et l'admiration de l'Europe lorsqu'il marchoit à la victoire sous le grand Gustave, Charles XII et Tortentson. La maison d'Autriche a eu la Suède pour alliée dans la guerre de sept ans : ce ne fut point un allié heureux; mais si elle n'en tire pas de secours efficaces, elle parvient du moins à lui persuader de n'être ni son ennemi ni l'auxiliaire de ses ennemis.

Quand la France suivoit avec fermeté le plan si bien tracé par le cardinal de Richelieu, en travaillant, d'après son système, à l'abaissement de la maison d'Autriche, celle-ci avoit persuadé aux puissances maritimes d'Angleterre et de Hollande, qu'il étoit de leur grand intérêt de s'unir très-étroitement avec elle pour mettre des bornes au trop grand accroissement de la maison de Bourbon. Cette marche convenoit à sa constitution physique et politique. Elle peut mettre, en effet, très-aisément de nombreuses armées sur pied; mais elle n'a ni assez de numéraire ni assez de ressources financières pour la solde et l'entretien de ses troupes pendant un temps prolongé. Ces deux alliés y suppléoient par

L'Angleterre et la Hollande.

leur or, leurs richesses et même leurs troupes. Une telle union formoit une masse imposante qui soutenoit l'équilibre. Depuis notre traité d'alliance avec Vienne, l'Angleterre et la Hollande ont cru devoir s'unir au roi de Prusse, comme à un centre prépondérant capable de leur faire conserver leur influence sur le continent de l'Europe.

Depuis notre révolution la cour de Vienne s'est coalisée avec celle de Londres, qui, après avoir envoyé ou retiré ses troupes suivant les événemens, a constamment fourni des fonds considérables à l'empereur François II, lorsque ce monarque soutenoit seul le poids de la guerre contre les Français républicanisés. La paix de Campo-Formio a diminué les relations intimes de ces deux cours : Londres, mécontente, a cessé d'envoyer des fonds, et Pitt s'est plaint hautement de la manière peu loyale dont la maison d'Autriche s'est séparée de son alliée. Le besoin mutuel de se réunir pour s'opposer aux scandaleux et effrayans progrès des Français, ramènera sans doute les anciennes liaisons.

Quant à la Hollande, elle est sous le joug du directoire français qui continue à y dicter ses volontés.

Le roi de Sardaigne.

Dans l'ancien système, lorsque les maisons de Bourbon et d'Autriche se trouvoient en

rivalité, la cour de Turin devenoit une puissance bien essentielle à ménager par la cour de Vienne. Le Piémont est la clef de l'Italie; les Alpes, dont le roi de Sardaigne domine les défilés, étoient, quand on pouvoit se maintenir dans son alliance, une barrière de difficile accès qui arrêtoit l'impétuosité française. Depuis le traité d'alliance ces ménagemens ont été négligés. Le ministère sarde, qui trouvoit toujours son intérêt à flotter entre les cours de Versailles et de Vienne, se décidant toujours pour celle qui lui faisoit plus d'avantages, n'est plus également recherché. Le voisinage du Milanais nécessitoit encore des égards et des rapprochemens réciproques; mais depuis que la Lombardie est devenue république Cisalpine, depuis que le Piémont est influencé par la puissance française, les relations entre Vienne et Turin ne pourroient se renouer qu'autant que la maison d'Autriche voudroit, pour rentrer dans ses anciens domaines d'Italie, s'associer le roi de Sardaigne afin de chasser les Français d'Italie.

Vienne avoit des rapports très-suivis avec la république de Venise. Les ports de Trieste et de Fiume, sur le golfe Adriatique, le Milanais et le Mantouan, limitrophes des Etats de terre ferme vénitienne; enfin la position de cette république à l'égard de la cour Ottomane par la Dalmatie, donnoient néces- Venise.

sairement une activité suivie à ces relations. Cette silencieuse et rusée république, en cas de rupture entre Vienne et Constantinople, tâchoit de tenir la balance de la neutralité pour ne pas compromettre son commerce et les territoires qui avoisinent les provinces turques et les domaines autrichiens : elle trouvoit ainsi le secret de se faire ménager et rechercher par ces deux puissances ennemies; mais aujourd'hui Venise est rayée du tableau des Etats de l'Europe; le traité de Campo-Formio en a conféré la souveraineté à la maison d'Autriche, et les anciennes relations de cette très-ancienne république sont anéanties.

Depuis que le grand Frédéric a imprimé aux armées prussiennes un élan dont la puissance autrichienne a été ébranlée, en assurant à la Prusse la riche province de la Silésie, la cour de Berlin est pour celle de Vienne un point de mire sur lequel ses regards sont sans cesse fixés. Ces deux cours, malgré les liens passagers qui les ont unies pour le partage de la Pologne et pour la coalition contre les Français, ne cesseront d'être rivales; toujours elles s'observeront avec les yeux de la défiance et de la jalousie, toujours elles seront les points de ralliement vers lesquels se porteront les princes et Etats d'Empire; toujours l'une aura pour base de son système politique d'empêcher

l'agrandissement de l'autre : on les a justement comparées à deux dogues qui se fixent sans cesse, prêts à se mordre et à s'entre-déchirer. Tant que la puissance prussienne résidoit dans le nombre et l'activité de ses troupes, la maison d'Autriche a dû croire que sa masse finiroit par l'emporter sur cette puissance purement militaire ; mais depuis que la monarchie prussienne s'est accrue par l'acquisition de territoires considérables en Pologne ; depuis que, maîtresse de la navigation de la Vistule, de Thorn et de Dantzick, elle est devenue une grande puissance territoriale et commerciale, la cour de Vienne a senti que, pour lutter avec avantage contre cet ennemi naturel, il falloit se faire des alliés puissans ; ce qui avoit déterminé Joseph II à ne rien épargner pour se lier très-étroitement avec la Russie, et il y avoit réussi sous Catherine II par ses excessives complaisances et son dévouement absolu. Quand cette impératrice, après avoir fait la conquête de la Crimée et s'être emparé d'Ozakof, voulut se montrer dans toute sa gloire à ses nouveaux sujets, Joseph II se rendit près d'elle afin d'ajouter à l'éclat de sa cour. A cette époque, toutes les attentions de la cour de Vienne se concentroient sur celles de Versailles et de Pétersbourg, avec lesquelles il existoit des traités d'alliance. Placée entre

La Russie.

ces deux grands alliés, cette cour contenoit le Turc par la Russie, et la Prusse par la France, et les bons offices de la Russie. Si le Turc l'attaque, la Russie lui donne trente mille hommes de troupes auxiliaires; si la Prusse veut tenter quelque invasion, la France tient à sa disposition vingt-quatre mille hommes ou huit millions.

Aujourd'hui Catherine II n'est plus; la royauté est abolie en France, et la maison de Bourbon n'a plus ni royaume, ni autorité, ni influence; la maison d'Autriche redouble alors de soins et d'attentions pour maintenir dans ses intérêts le nouvel empereur de Russie, Paul Ier. Le goût et le penchant de ce prince sembloient le porter vers la cour de Berlin; mais le voisinage du Turc, ennemi naturel de la Russie, les insinuations de la cour de Londres, dont l'ascendant dans le cabinet de Pétersbourg est prépondérant, ont fait envisager au nouveau czar l'alliance de la maison d'Autriche comme un moyen d'assurer à la Russie ses nouvelles conquêtes et de consolider la tranquillité de son empire. Ces rapports intimes entre les deux cours impériales ont préparé le chef-d'œuvre de la politique de Pitt. Tandis que le gouvernement français, par des paix partielles, cherchoit à isoler l'Angleterre pour réunir toutes ses forces contre cet intraitable ennemi

de sa puissance colossale, Pitt, du fond de son cabinet, formoit cette coalition formidable faite pour étonner l'Europe, cette coalition où nous voyons les Anglais, les Portugais, les Russes, les Napolitains et les Turcs réunir leurs armées, leurs flottes et leurs moyens pour arrêter les progrès toujours croissans de la licence française. Les événemens du moment (octobre 1798) semblent annoncer la prochaine accession des Autrichiens à la masse déjà imposante de cette heureuse coalition.

Constantinople. Constantinople a toujours été regardée comme la résidence de l'ennemi naturel et politique de la maison d'Autriche. Le Turc a toujours été pour elle un voisin inquiet et redoutable. Des hordes de Musulmans ont souvent franchi le Danube, soit pour favoriser la révolte et l'insurrection des Hongrois mécontens, soit pour porter le fer et la flamme jusqu'aux portes de Vienne, après avoir dévasté la basse Hongrie. Le Turc jouit encore du fruit de ses victoires par la possession de Belgrade, ville importante sur le Danube, clef de la Hongrie et de la Bulgarie. Jamais la cour de Vienne n'a eu assez d'avantages sur les Turcs pour pouvoir, à la paix, conserver cette importante forteresse, qui, mettant la Hongrie à l'abri des incursions du Turc, donneroit à l'armée autrichienne la facilité de péné-

trer sur son territoire. Belgrade avoit été prise d'assaut par le célèbre Lawdon, après l'humiliante retraite de Joseph II; mais il a fallu la rendre aux conférences de Reichenbach d'après les instances réitérées du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, dont les forces considérables commandoient ce sacrifice. Avant notre traité d'alliance, le Turc étoit, dans la main du roi de France, un ennemi puissant toujours prêt à attaquer la maison d'Autriche lorsqu'il nous convenoit d'opérer cette diversion, ce qui l'obligeoit à tenir sans cesse une grande armée sur les frontières de la Turquie : telle étoit déjà la politique de François Ier, lorsqu'il se disposoit à déclarer la guerre à son rival Charles-Quint.

D'après notre union avec la cour de Vienne, la politique du divan a changé : les trésors du sérail lui ont acquis un nouvel allié, afin de tenir en respect l'armée autrichienne; c'est la Prusse, intéressée à empêcher l'agrandissement de sa rivale.

La maison d'Autriche, faisant aujourd'hui cause commune avec la Russie, l'ennemie habituelle du Turc, ne peut se dispenser d'avoir constamment un cordon considérable de troupes sur les frontières qui avoisinent les Etats du grand-seigneur.

En cas de guerre avec la Russie, les sultans prodiguent l'or et l'argent à la Suède

pour inquiéter les frontières de Russie et empêcher le czar de porter toutes ses forces contre les armées ottomanes, et la Prusse est généreusement soudoyée pour surveiller les Autrichiens, et rendre inutiles les secours que la maison d'Autriche doit à la Russie son alliée. Tel étoit l'état des choses; mais depuis que la Prusse est très-politiquement intéressée à ménager la Russie, à cause de ses nouvelles possessions en Pologne, il est à croire que le cabinet de Berlin n'oseroit plus se coaliser avec Constantinople pour former des obstacles aux vues hostiles de Pétersbourg et de Vienne, qui pourroient tôt ou tard l'en faire repentir.

Autrefois la maison d'Autriche trouvoit de grandes ressources contre la Porte-Ottomane dans la bravoure polonaise; mais cette nation démembrée est aujourd'hui sous le joug de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, qui s'en sont partagé le territoire. La Pologne n'est plus; la loi du plus fort en a fait des provinces russes, prussiennes et autrichiennes. L'acquisition de l'Etat de Venise et de la Dalmatie vénitienne, donne à la maison d'Autriche un grand avantage sur Constantinople en cas de rupture, et dans le système actuel, le grand-seigneur est moins à craindre que jamais pour la cour de Vienne.

Cette longue digression sur la cour de

Vienne ne peut paroître déplacée dans des mémoires qui doivent servir à l'histoire de la fin du dix-huitième siècle : elle fera connoître au lecteur la marche de la politique d'une des plus grandes cours de l'Europe, et le portrait des grands hommes qui lui ont donné de la célébrité. On a tâché de réunir dans ce tableau tout ce qui peut servir à donner une idée de la puissance de la maison d'Autriche.

Louis XVI.

Retournons maintenant à la cour du jeune roi Louis XVI, pour y être témoin des changemens qui s'y sont opérés. Le premier pas de ce monarque, dans la carrière qui s'ouvroit devant lui, fut le renvoi des ministres de son prédécesseur : odieux, les uns au public, d'autres à la reine, tous entachés de l'opprobre de s'être dévoués à la favorite, vile et méprisable par sa vie licencieuse avant son arrivée à la cour. Le seul chancelier Maupeou fut conservé, ainsi que M. Bertin, ministre nul et insignifiant, tenant par *interim* le portefeuille des affaires étrangères.

Le renvoi des anciens ministres.

Le cri de la France entière écrasée sous l'administration despotique et dilapidatrice de l'abbé Terray, contrôleur-général, demandoit le renvoi de ce ministre : Louis n'hésita pas : une disgrâce aussi bien méritée causa une joie universelle. Le peuple maudissoit l'abbé Terray, et le roi savoit

que la destination principale des impôts dont le royaume avoit été surchargé, étoit affectée aux dépenses de la du Barry et à l'entretien du Parc-aux-Cerfs, repaire scandaleux où de jeunes beautés étoient renfermées, souvent contre leur volonté, pour servir aux plaisirs honteux d'un monarque blasé dont il falloit raviver les sens amortis. Le ministère de la guerre et des affaires étrangères étoit entre les mains du duc d'Aiguillon; la reine sollicita vivement son renvoi, et, dans un moment où le roi lui marquoit sa confiance et sa tendresse, elle osa indiquer le duc de Choiseuil pour le remplacer. Cette insinuation déplut souverainement, et Marie-Antoinette n'insista pas; mais la disgrâce de M. d'Aiguillon lui fut promise. Ce ministre, qui ne pouvoit ignorer les sentimens de la reine, se flatta encore de pouvoir se maintenir dans son ministère; et pour y parvenir il eut recours à l'intrigue. Le roi, pour guider sa jeunesse et son inexpérience, avoit besoin des conseils d'un homme sur la sagesse et l'expérience de qui il pût compter. M. d'Aiguillon, prévoyant qu'il succomberoit tôt ou tard sous les coups que lui porteroit la reine, crut qu'un moyen sûr de s'étayer, étoit de faire appeler au conseil du roi le comte de Maurepas, ancien ministre, son parent, intéressé par conséquent à le faire

Intrigue du duc d'Aiguillon pour se conserver.

conserver : il sentit plus que jamais la nécessité de ce rappel, lorsqu'il apprit par de fidèles émissaires que Louis XVI paroissoit porté à donner sa confiance au chancelier Maupeou.

Un pareil événement déconcertoit ses vues ; le chancelier, arrivé à ce degré de faveur, ôtoit au duc l'espoir du crédit dominant : au lieu que l'âge avancé, la parenté et le caractère insinuant du comte de Maurepas sembloient lui préparer les voies pour atteindre le but vers lequel se dirigeoient tous ses vœux. Qu'imagina-t-il? Madame Adélaïde, tante du roi, avoit un grand ascendant sur l'esprit de son neveu, dans ces premiers momens où l'on avoit inspiré à ce jeune monarque beaucoup de défiance contre les ministres de Louis XV. La duchesse de Narbonne, dame d'honneur de madame Adélaïde, disposoit absolument de la volonté de sa maîtresse : ce fut à elle que le duc d'Aiguillon s'adressa pour assurer le succès de son intrigue : il lui persuada qu'elle ne pouvoit rien faire de mieux pour ses propres intérêts, pour ceux de madame Adélaïde et pour le plus grand bien du jeune prince, que de contribuer à faire appeler le comte de Maurepas, l'homme le plus propre, à raison de son âge et son expérience, à guider les premiers pas du jeune roi, et à le former dans

l'art de régner avec sagesse : que lui et son parent sentiroient le prix de cet important service, et trouveroient le moyen de lui en témoigner leur reconnoissance. La dame d'honneur, flattée d'une ouverture qui lui faisoit entrevoir pour elle et ses enfans un avenir avantageux, promit ses bons offices : elle n'eut pas de peine à persuader madame Adélaïde. L'occasion fut promptement saisie : Louis XVI arrivoit au trône dénué des connoissances qui pouvoient diriger ses premières démarches. Né avec trop de timidité et de défiance, il ne savoit à qui s'adresser pour éclairer et guider son inexpérience. Il confia ses inquiétudes à sa tante. Inspirée par sa dame d'honneur, madame Adélaïde n'eut pas de peine à faire agréer le comte de Maurepas : il fut incontinent appelé à Choisy, où le roi, lors de la mort de Louis XV, s'étoit retiré avec sa cour. Le comte de Maurepas achevoit sa longue carrière dans une honorable retraite, au milieu d'une société d'amis choisis, et ne s'attendoit guère à la marque éclatante de confiance de nos jeunes souverains. Son parent ne lui laissa pas ignorer la part qu'il avoit eue à cette haute faveur. Charmé du succès de son intrigue, il s'attendoit à en recueillir les fruits, et déjà sembloit ne douter plus de sa conservation ; mais la reine qui, comme nous l'avons dit, n'avoit

Arrivée du comte de Maurepas.

pu faire rappeler le duc de Choiseuil, eut le crédit de faire renvoyer le duc d'Aiguillon. Louis XVI n'a malheureusement jamais eu de volonté prononcée; mais son ame naturellement inclinée vers la bonté et la vertu, avoit horreur de tout ce qui porte l'empreinte du vice. Dès qu'on eut mis sous les yeux du roi les preuves non équivoques des liaisons plus que suspectes de ce ministre avec la comtesse du Barry, et surtout des ressorts qu'il avoit mis en œuvre pour la procurer à Louis XV, ce monarque n'hésita pas à prononcer sa disgrâce avec défense de paroître à la cour. Le comte de Maurepas, à qui la reine avoit parlé de ses griefs contre M. d'Aiguillon, ne fit aucune représentation; et lorsque le roi lui fit part des motifs du renvoi du ministre, il sentit que ce seroit lutter inutilement contre les justes préventions du roi et de la reine : d'ailleurs M. de Maurepas qui connoissoit mieux que personne le caractère de son parent, n'étoit nullement tenté de le laisser sur un théâtre où son ambition auroit voulu jouer le premier rôle. C'est ainsi que se termina le succès de la petite intrigue de ce duc; il perdit à la fois deux places trop au-dessus de ses talens et de ses forces morales, quoiqu'il eût cependant de l'esprit et des connaissances. La comtesse du Barry, qui de sa protégée

Renvoi du duc d'Aiguillon.

étoit devenue sa protectrice, fut, aussitôt après la mort de Louis XV, recluse au monastère de Pont-les-Dames en Brie, à dix lieues de Paris : elle en sortit six mois après avec une pension de soixante mille livres, que lui fit Louis XVI par considération pour la mémoire de son aïeul qui la lui recommandoit dans un écrit de sa main trouvé dans son portefeuille. Elle alla fixer sa demeure dans son superbe pavillon de Lucienne près de Marly, où les arts, le luxe et le goût avoient prodigué leur magnificence et leurs richesses. Comme elle n'avoit que de la beauté et très-peu d'esprit, elle a paru s'y consoler de sa grandeur passée en vivant d'abord avec le comte de Seymour, Anglais, et ensuite avec le duc de Brissac, qui, de gouverneur de Paris, duc et pair de France, et capitaine des Cent-Suisses de la garde du roi, étoit devenu, par le choix de Louis XVI, capitaine de la nouvelle garde constitutionnelle du roi. Lors de sa dissolution, prononcée par un décret de la seconde législature, le duc de Brissac fut conduit dans les prisons d'Orléans, ramené à Paris pour y être jugé, il fut, avec un grand nombre de ses compagnons d'infortune, inhumainement massacré dans l'orangerie de Versailles par une horde de scélérats envoyés exprès et apostés pour commettre cet hor-

La comtesse du Barry.

Massacre du duc de Brissac.

rible assassinat. La comtesse du Barry a terminé ses jours sous la hache révolutionnaire, par ordre de la convention nationale. Cette assemblée régicide et sanguinaire s'étoit d'abord contentée de s'emparer de sa fortune en lui laissant dix mille livres de rentes; mais une motion particulière ayant échauffé les têtes en faisant le tableau des excessives dépenses qu'elle avoit occasionnées à l'Etat, elle fut livrée au tribunal révolutionnaire qui la condamna à mort. Ainsi a fini cette femme qui, des mauvais lieux de Paris, s'étoit élevée de la plus haute faveur, et en avoit joui à côté du trône d'un des plus puissans monarques de l'Europe.

Louis XVI, en congédiant les anciens ministres, chercha à s'environner d'hommes capables et bien famés, qui, assurés de la voix du peuple, fussent plus propres à seconder les désirs du jeune monarque pour la gloire de la France et le bonheur de ses sujets.

Le nouveau ministère fut composé du chancelier Maupeou, conservé; du comte de Maurepas, conseil du roi; de M. Bertin, conservé; du comte du Muy, lieutenant-général des armées du roi, ministre de la guerre; du comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères; de M. de Sartines, ministre de la marine; du duc de la Vril-

lière, conservé ministre de la cour et de l'intérieur; de M. Turgot, contrôleur-général.

Ce choix eut l'applaudissement général. Cet heureux début fit augurer un gouvernement où l'on verroit la bonté, la justice et l'économie marcher de concert pour la plus grande prospérité du royaume.

Le chancelier de Maupeou.

Le chancelier Maupeou, occupé à consolider son ouvrage, avoit espéré gagner le crédit dominant sous le nouveau règne. Le roi lui témoignoit bonté et confiance; mais la confiance se bornoit au département de la justice. L'arrivée et le rôle du comte de Maurepas déconcerta ses vues sans décourager son zèle pour rétablir l'autorité royale sur des bases solides. Son ambition, exempte de cette effervescence qui perd tout, mesuroit sa conduite sur le caractère du jeune roi qu'il étudioit avec soin : il ne montroit ni curiosité ni empressement pour s'immiscer dans les affaires qui n'étoient pas de son ressort : il avoit pour M. de Maurepas les égards qu'on doit à un vieillard aimable qui joignoit l'expérience à un esprit fin et délié. Le roi le consulta avant de nommer au ministère des finances : il étoit censé connoître les talens des maîtres des requêtes devenus intendans. M. Turgot, intendant de Limoges, fut indiqué par M. de Maupeou qui le présenta comme bon administrateur,

ami du peuple. D'après ce témoignage, M. Turgot fut nommé contrôleur-général.

Le comte de Maurepas.

Le comte de Maurepas, devenu conseil du roi, n'avoit point encore acquis, à l'époque que je retrace, cette grande influence qui l'a rendu depuis le principal ministre : son âge, son désintéressement, son expérience consommée du train de la cour dont il avoit été autrefois le ministre, imprimoient au caractère de son esprit léger et badin, cette teinte d'intérêt qui l'avoit fait juger par Louis XVI l'homme le plus digne de sa confiance. Jouissant par lui-même d'un revenu considérable, sans enfans, n'ayant que des parens riches et décorés, non-seulement il prit la résolution de ne jamais solliciter de grâces pour eux, mais il ne voulut pour lui même ni département, ni traitement, ni distinctions. Par cette conduite, il prouvoit au jeune monarque que s'il rentroit, à son âge, dans la carrière des affaires, il ne s'y déterminoit que pour se dévouer à son service, sans considération d'aucun intérêt personnel : c'est par ces degrés, comme nous le verrons, que son adroite politique parvint insensiblement au sommet du pouvoir. Il n'eut pas d'abord l'ambition de tout envahir ; trop de précipitation l'auroit peut-être fait échouer : ni le chancelier Maupeou, ni le comte du Muy, ni M. Turgot ne se seraient prêtés à une

telle prétention ; et si elle avoit été manifestée, il est probable qu'alors ils l'auroient repoussée avec succès. La haute dignité de chancelier de France, la première de l'Etat, ne pouvoit s'abaisser que devant l'autorité royale : le comte du Muy, sans être ambitieux, n'auroit jamais consenti à exécuter d'autre volonté que celle du roi ; M. Turgot, enfin, qui se regardoit comme un génie pour l'administration des finances, n'auroit jamais courbé son caractère fier et indépendant jusqu'à soumettre les opérations de son département à la décision suprême d'un vieillard qui l'auroit exigé. Tant que ces trois hommes furent en place, le comte de Maurepas eut l'air de se tenir à l'écart pour tout ce qui pouvoit être du ressort de leurs ministères : nous verrons comment dans la suite tout lui fut subordonné, sans qu'il ait paru faire un pas pour s'emparer de tous les pouvoirs et devenir le ministre de tous les départemens.

M. Bertin. M. Bertin fut sous le nouveau règne ce qu'il avoit été sous le précédent, un ministre sans conséquence, dont le petit ministère ne faisoit ombrage à personne : c'étoit dans le ministère un rouage parfaitement inutile. Il étoit le suppléant né des ministres absens ou déplacés ; son département consistoit dans les loteries, les haras, les mines, les manufactures, et dans

l'entretien des relations établies avec des savans envoyés aux Indes, à la Chine et dans le Nouveau-Monde pour perfectionner les arts et l'astronomie.

Le comte du Muy, militaire instruit et vertueux, avoit été l'ami de cœur et le confident du Dauphin, père du roi : cette seule intimité est un éloge complet. Le Dauphin avoit l'esprit juste et pénétrant; un homme honoré de sa confiance étoit à coup sûr un homme probe et capable. Louis avoit trouvé dans les papiers de son père, des notes et des renseignemens qui lui avoient inspiré pour le comte du Muy autant de vénération que de confiance; aussi le nomma-t-il, de son propre mouvement, ministre de la guerre. On étoit bien sûr que sous ce ministre les sollicitations des femmes et la faveur ne l'emporteroient jamais sur le mérite, les services et les talens : rigide et ferme, mais toujours juste, le comte du Muy n'avoit pour objet que l'honneur du militaire français, la gloire du roi et le bien de l'Etat. Il ne connoissoit pas d'autre ambition. Incapable par principe d'ourdir aucune intrigue pour s'élever sur les débris d'aucun autre ministre, ou pour chercher à s'emparer exclusivement de la confiance du roi, il ne mettoit la faux dans le champ de personne : malgré son assiduité

au travail, il trouvoit son département assez vaste pour occuper tous ses momens, et jamais il n'auroit consenti à cumuler deux ministères. Un tel ministre honoroit le ministère.

Le comte de Vergennes.

Le comte de Vergennes dut sa nomination au ministère des affaires étrangères, à sa bonne réputation et à ses succès dans son ambassade de Suède : on sait que ce fut par la sagesse et l'énergie de ses conseils que Gustave III fit à Stockholm cette mémorable révolution qui l'a couvert de gloire. M. de Vergennes, fils d'un président à mortier au parlement de Dijon, avoit, dès sa jeunesse, été élevé dans la diplomatie par son oncle, M. de Chavigny, négociateur aussi habile qu'estimé; il joignoit à un esprit juste, des intentions droites, une connoissance approfondie des cabinets de l'Europe, et un grand zèle pour faire respecter le nom, la politique et la jeunesse du roi dans les cours étrangères. Ses démarches, guidées par une longue expérience, étoient sages et mesurées : sa probité étoit connue ; mais sa pénétration n'avoit pas cette étendue que donne le génie pour placer à propos les combinaisons du cabinet au-dessus du niveau des événemens qu'il faut savoir faire naître pour atteindre le but qu'on se propose : son esprit, trop timide et trop circonspect,

n'étoit pas capable de ces grands élans qui commandent l'admiration et entraînent avec eux l'opinion publique : on ne l'a vu cheminer que terre à terre, faisant quelquefois de faux pas, mais jamais de chutes dangereuses. Les courtisans, qui se permettent d'exercer leur censure sur les ministres qui ne sont pas de leur bord, lui refusoient de la dignité dans son maintien avec les ambassadeurs ; ils trouvoient sa manière de traiter franche et loyale, à la vérité, mais par trop bourgeoise. Quand on est l'organe, l'interprète et le représentant d'un grand roi, quand on stipule les intérêts d'une grande nation, on doit, sans emprunter les échasses de la médiocrité, avoir toujours l'attitude de la grandeur. On a aussi reproché au comte de Vergennes d'avoir été trop occupé de l'élévation et de la fortune de sa famille : son frère aîné, président à mortier au parlement de Dijon, fait ambassadeur en Suisse, ensuite à Venise, étoit un honnête homme, mais sans caractère et sans aucun talent. Son neveu, fait intendant des finances, n'avoit pas même la médiocrité de la routine. Son beau-frère, frère de sa femme, fait ministre plénipotentiaire près du Cercle de Westphalie, avoit des mœurs douces et très-peu d'instruction. Il profita même d'un moment de faveur pour placer son

fils aîné dans les rangs de la première noblesse, en le faisant nommer capitaine des Gardes de la Porte. On a été même jusqu'à prétendre que quelquefois il avoit fait servir la politique du cabinet à son agrandissement et à sa fortune. Une terre titrée de douze mille livres de rentes sur la frontière du Luxembourg, donnée pour son second fils par la cour de Vienne, peut avoir été le prétexte de bruits répandus par la malignité pour jeter sur sa réputation un vernis défavorable : mais ne peut-on pas, sans être sujet au blâme, accepter, avec la permission du roi, pour services rendus, une pareille marque de bonté d'une puissance aussi généreuse que la maison d'Autriche? Le comte de Vergennes étoit à peine installé dans son nouveau ministère, qu'une cabale ennemie de ses vertus et de ses talens, fit des tentatives pour lui faire ôter sa place. Cette trame tient à une anecdote faite pour intéresser.

Le comte de Vergennes, ambassadeur de France à Constantinople, et en même temps consul de toutes les Echelles du Levant, avoit été épris des charmes naissans d'une jeune Grecque sans fortune : ne pouvant alors décemment en faire sa femme, elle devint sa maîtresse. Il en eut deux fils, enfans de l'amour. Les qualités précieuses qui attiroient à la jeune Grec-

que l'estime de tous ceux qui la connoissoient, ne firent qu'accroître la passion du comte : sa tendresse pour les deux enfans qu'il en avoit eus redoubloit encore son intérêt pour la mère. Le comte de Vergennes, loin d'être libertin, avoit au contraire des principes; sa conscience ne cessoit de lui reprocher ce commerce illicite. La perspective de laisser après lui deux enfans illégitimes troubloit sa tendre affection pour eux et sa probité : maître d'une fortune aussi légitime que considérable, il crut voir son bonheur dans un lieu consacré par la religion et le devoir; il épousa madame de Vergennes et ne s'en est jamais repenti. Tous ces faits une fois connus à Versailles, on chercha à dissuader la reine de se laisser présenter la comtesse de Vergennes, et l'humiliation de ce défaut de présentation devoit nécessairement empêcher le comte de Vergennes de continuer ses fonctions à la cour. Le prince de Kaunitz daigna m'en faire la confidence à Vienne : ce que j'eus l'honneur de lui dire, et ce qu'il connoissoit déjà des qualités estimables de ce ministre, lui inspira un grand intérêt. C'étoit à ses conseils mâles et prudens, me dit ce prince, que la grande ame de Gustave III devoit le noble élan qui mit en un seul jour sous sa dépendance ce sénat

dominateur qui vouloit et étoit près de lui donner des fers. L'impératrice Marie-Thérèse, consultée par sa fille Marie-Antoinette, et bien instruite par le prince de Kaunitz, engagea la reine à ne pas donner un tel désagrément au ministre dont les services pouvoient être si utiles à l'Etat. Je me hâtai d'en informer M. de Vergennes; la cabale fut déjouée et madame de Vergennes présentée. Le nouveau ministre des affaires étrangères put alors se livrer tout entier à ses fonctions. M. de Vergennes, sans être courtisan, avoit pour M. de Maurepas beaucoup de déférence et d'égards; il croyoit les devoir à son expérience, à son âge, et enfin à la confiance dont le roi l'honoroit.

M. de Sartines. M. de Sartines étoit lieutenant-général de police à Paris lorsqu'il fut appelé par Louis XVI au ministère de la marine; il dut son élévation, non à des connoissances particulières en marine, dont très-probablement il n'avoit pas même les premiers élémens, mais à ses succès constans dans le département de la police. Quelques plaisans s'amusèrent alors aux dépens du nouveau ministre, en assurant que les bateaux de la Seine, dont il avoit l'inspection, l'avoient heureusement conduit sur les vaisseaux du roi, afin d'en diriger les mouvemens et la destination.

Homme rare et supérieur dans la place

qu'il occupoit à Paris, il n'a fait que végéter tristement dans le ministère de la marine ; ce n'étoit pas faute de zèle et d'application : on dit que toutes les carrières sont propres au génie quand on le met à portée de se développer. Je ne sais si M. de Sartines avoit du génie ; mais il n'en a paru aucune étincelle dans les opérations de son ministère ; il a enseveli dans les bureaux de la marine la gloire qu'il s'étoit acquise dans le département de la police.

Lorsque j'étois chargé des affaires de France à Vienne, pendant l'absence du prince Louis de Rohan, j'y ai été témoin d'un trait extraordinaire qui est la preuve complète des grands talens de M. de Sartines pour la police. Il étoit très-intéressant, pour le ministère autrichien, de découvrir un homme dont la cour de Vienne avoit à se plaindre, et qui, faute d'être contenu, pouvoit lui causer de grands embarras. D'après des renseignemens sollicités de toutes parts, le prince de Kaunitz apprit que ce quidam résidoit déguisé à Paris. Ce ministre m'en parla ; me fit connoître toute l'importance que l'impératrice mettoit à ce qu'on s'assurât de cet homme ; on m'en donna le signalement, que j'envoyai au ministre des affaires étrangères ; celui-ci le remit à M. de Sartines,

avec ordre de ne rien épagner pour obtenir le succès de ses recherches. Trois grands mois se passèrent en perquisitions; on ne découvrit que des traces de son passage très-rapide à Paris, et de son embarquement sur la Méditerranée pour se rendre, disoit-on, en Egypte. Je transmis ces renseignemens au ministère autrichien qui n'en parut pas content. On nous avoit tant vanté la police de Paris, me dit le prince de Kaunitz; mais je vois bien qu'elle n'est pas meilleure là qu'ailleurs; nous sommes sûrs que l'homme que nous réclamons est encore à Paris. Je fis passer textuellement ces expressions à notre ministre; elles furent communiquées à M. de Sartines. Peiné à l'excès du jugement que portoit de lui un des plus grands ministres de l'Europe, son amour-propre offensé lui fit trouver les moyens d'atteindre enfin l'homme si vivement désiré. Quels furent ses moyens? je les ignore. Déjà quelques mois s'étaient écoulés, et je croyois cet objet entièrement oublié, lorsqu'un de nos courriers m'apporta le renseignement donné par M. de Sartines, qui annonçoit que l'homme en question étoit dans un des faubourgs de Vienne, appelé Léopold-Stadt; qu'il y demeuroit depuis près de trois mois chez un marchand turc, habillé à la turque, avec une emplâtre noire sur l'un des yeux: ce ren-

seignement étoit exact : l'homme fut trouvé et saisi. Le prince de Kaunitz, revenu de ses préventions, exalta publiquement les rares talens de M. de Sartines, et lui fit faire des remercîmens au nom de l'impératrice : il disoit souvent que les rouages d'une machine aussi merveilleuse devoient être des chefs-d'œuvre.

Le duc de la Vrillière.

Le duc de la Vrillière, nommé d'abord le comte de Saint-Florentin, avoit vieilli dans le ministère de la cour, de Paris et de l'intérieur ; on l'appeloit le petit ministre à cause de sa petite taille ; ou le ministre aux lettres de cachet, parce qu'elles partaient de ses bureaux. Ces bureaux, sous son ministère, avoient la réputation de vendre les lettres de cachet et les places dépendantes de son département : sa maîtresse, madame Sabbatin, depuis comtesse de Langeac, avoit, disoit-on, une espèce de bureau ouvert où se déposoient des sommes exigées pour telle ou telle grâce, pour telle ou telle place : Louis XV, qui ne l'ignoroit pas, laissoit, par foiblesse, subsister ce scandale. Ce ministre ne fut pas déplacé par Louis XVI, par égard pour M. de Maurepas dont il étoit le proche parent : son âge et sa mauvaise santé faisaient présumer qu'il ne tarderoit pas à quitter le ministère.

M. Turgot.

M. Turgot, maître des requêtes et in-

tendant de Limoges quand on lui confia le ministère des finances, fut indiqué au roi par le chancelier Maupeou comme l'homme le plus propre à consoler les Français de la désastreuse administration de l'abbé Terray. On parloit avec éloge de tout ce qu'il faisoit dans son intendance pour l'utilité de la province et le bonheur du peuple. On disoit assez communément des intendans qu'ils étoient des oppresseurs et des sangsues : M. Turgot n'étoit ni l'un ni l'autre : son âme sensible et compatissante sembloit n'être occupée qu'à soulager, par des travaux utiles, la classe la plus indigente de son intendance. Il y donna une grande valeur aux haras, qui sont, pour le Limousin, une source de richesses, à cause de l'excellente qualité des chevaux qu'on en tire. Ce fut une désolation générale quand on apprit qu'il alloit quitter la province dont il étoit appelé le père. On ne s'en consola que par l'espoir de le voir maintenir, augmenter et protéger, comme contrôleur-général des finances, les établissemens qu'il avoit créés par humanité pour le bien du peuple. Son esprit cultivé et avide de connoissances, avoit approfondi, dans de fréquentes méditations, la science de l'économie politique. Les philosophes économistes le vantoient comme un homme d'un génie supérieur ; leurs vœux furent

comblés quand ils le virent à la tête des finances ; ils l'entourèrent et se dévouèrent entièrement à lui : son cabinet et ses bureaux se transformèrent en ateliers où les économistes forgeoient leur système et leurs spéculations. Ses flatteurs lui persuadèrent que devenu l'aigle de la finance, il auroit la gloire d'en être le réparateur : son imagination, frappée de ces grandes vues, s'exaltoit tous les jours de plus en plus par les insinuations et les éloges de ses coopérateurs. « Je crois véritablement, disoit-il un jour à l'un de ses intimes, que je suis né pour régénérer la France. » Son amour-propre et son ambition tendoient de concert au même but, celui de se faire un grand nom en faisant triompher le système qu'il vouloit propager. Quand l'effervescence de l'enthousiasme domine une ame de cette trempe, il est bien à craindre que l'explosion d'un semblable volcan ne cause de grands ravages : nous verrons quelle a été sa conduite dans le ministère, et quels en ont été les résultats. Tel étoit le caractère de chacun des ministres dont Louis XVI s'étoit entouré à son avènement au trône.

Disgrâce du chancelier Maupeou.

Près de quatre ans s'étoient écoulés depuis la grande opération du chancelier Maupeou ; le nouveau parlement de Paris commençoit à prendre quelque faveur ; des pairs y avoient siégé ; d'anciens et célèbres

avocats y avoient reparu ; les provinces éloignées regardoient les conseils supérieurs comme un véritable bienfait ; des négociations secrètes près d'anciens magistrats, las de leur inutilité, faisoient espérer qu'ils reviendroient étayer de leurs noms révérés au barreau le nouvel édifice de la magistrature française. Le roi n'avoit qu'à dire : « Je veux irrévocablement la stabilité de ce nouveau système » tout étoit dit, le chancelier triomphoit, et le foyer de résistance, sans cesse entretenu dans les chambres du parlement contre l'autorité royale, eût été éteint à jamais ; l'ancien parlement de Paris rétabli, en reprenant ses anciens erremens, n'auroit pas provoqué les états-généraux ; l'assemblée nationale n'auroit jamais existé ; la religion seroit encore florissante, et le trône, aujourd'hui renversé, brilleroit encore de tout son éclat. Mais Louis XVI, jeune et sans expérience, n'avoit qu'un seul désir, celui de rendre son peuple heureux. On lui persuada que le murmure étoit général ; que le rétablissement de l'ancienne magistrature immortaliseroit les commençemens de son règne ; qu'on attendoit ce bienfait de son équité ; qu'on prendroit des précautions sages et des mesures fermes, afin que dorénavant le parlement se tînt dans les bornes de la dépendance et de la subordination dont il

s'étoit écarté. Ces insinuations, répétées par M. de Maurepas qui ne sembloit être animé que de la gloire du roi et du bien de l'Etat, et par le contrôleur-général Turgot, qu'on appelloit l'*ami du peuple*, firent sur l'esprit et le cœur du monarque l'impression désirée. On admit dans le comité secret où se traitoit cette grande affaire, en présence du roi, le conseiller d'Etat Joly de Fleury, dont la réputation étoit bien au-dessus des talens qu'on lui supposoit, ainsi qu'on en a eu de tristes preuves lorsqu'il succéda à M. Necker. Si ce magistrat avoit eu le bon esprit de ne point sortir de la sphère de conseiller d'Etat, on l'auroit toujours regardé comme un homme essentiel, quoiqu'il ne fût qu'un esprit rétréci et routinier. Ce fut lui qui, de concert avec son frère, président à mortier, et avec quelques membres de l'ancien parlement, rédigea l'édit de rappel.

M. Joly de Fleury, conseiller d'Etat.

Les personnes qui entraînoient ainsi le roi et abusoient de son inexpérience, avoient moins consulté le bien de l'Etat que les avantages qu'ils devoient en retirer personnellement. Le comte de Maurepas s'acheminoit vers la suprématie ministérielle en se débarrassant du chancelier Maupeou, et en mettant à sa place un homme entièrement dévoué à ses volontés. M. Turgot, qui vouloit donner de la cé-

lébrité à son nom et à son ministère, se persuadoit qu'un service de cette importance lui feroit trouver dans le parlement rétabli de grandes facilités pour les grandes opérations de finances qu'il projetoit. Assurément le parlement Maupeou n'y auroit pas mis d'obstacles ; mais comme cette nouvelle cour n'étoit pas encore assez accréditée pour donner l'exemple aux autres parlemens du royaume, tous bien déterminés à faire échouer, autant qu'ils le pourroient et en haine du chancelier, les édits du gouvernement soumis à leur enregistrement, M. Turgot crut s'illustrer et mériter la confiance de toute l'ancienne magistrature en lui faisant rendre son crédit et son premier éclat. Le roi seul étoit de bonne foi, et ne voyoit, dans ce nouvel ordre de choses dont il ne prévoyoit pas les suites fâcheuses, que le contentement et les actions de grâces de son peuple qu'on lui représentoit sans cesse demandant le retour du parlement à grands cris. Il consentit donc à sacrifier le chancelier Maupeou, laissa la nomination de son successeur au comte de Maurepas, et adopta l'édit de rappel qui lui fut présenté par M. Turgot.

Louis à qui le secret avoit été demandé, ne le trahit pas; mais son visage n'étoit point fait à la dissimulation. Malgré sa

brusquerie naturelle et trop de pente à l'impatience, comme il n'avoit jamais eu d'éloignement pour M. de Maupeou, il le recevoit toujours avec la même bonté, mais avec un air peiné et embarrassé. Le chancelier s'en aperçut. Son esprit pénétrant ne parvint pas positivement à éventer la mine prête à éclater; mais il s'en douta, et crut au-dessous de sa dignité de s'en expliquer avec les deux ministres dont les conférences avoient déjà sourdement transpiré; car l'ambition cédoit dans les circonstances à la hauteur de son caractère. Considérant néanmoins qu'il manqueroit à son devoir en n'éclairant pas sa majesté sur les piéges qui lui étoient tendus, M. de Maupeou fit un mémoire court, mais supérieurement motivé, et le remit lui-même au roi, en lui adressant ce peu de mots : « Sire, » voilà le court exposé de ma conduite et » des causes qui l'ont nécessitée; l'autorité » royale étoit sans cesse compromise, il » falloit lui rendre son énergie : je désire » pour le bonheur de votre majesté et ce- » lui de ses peuples qu'elle en soit con- » vaincue. »

Louis lut le mémoire : son ame ébranlée se trouva dans la plus grande perplexité. Incertain du parti qu'il devoit prendre il fit appeler près de lui son ancien sous-précepteur, à qui, dès son enfance, il avoit

confié ses plus secrètes pensées : c'étoit l'abbé de Radonvilliers, conseiller d'État. La vie régulière, la prudence, l'esprit cultivé, l'application au travail de cet homme estimable, et généralement estimé, l'avoient fait admettre dans les conseils du roi après l'éducation des Enfans de France. Le roi lui communiqua le plan projeté pour le rappel du parlement de Paris, et lui fit lire aussi le mémoire du chancelier, puis lui demanda son avis. A quoi tiennent les plus grands événemens? Si l'abbé de Radonvilliers, usant de la liberté que lui donnoit la confiance du roi, avoit penché pour le chancelier; si réfléchissant avec son bon esprit sur les inconvéniens de la nouvelle secousse prête à éclater; si, plus prévoyant, moins timide ou moins courtisan, il n'eût pas craint de se compromettre en faisant pencher la balance pour le maintien de l'ordre de choses établi, M. de Maupeou devenoit le ministre dominant, et son heureux système auroit prévalu pour la sûreté du roi et la tranquillité du royaume. Mais l'abbé de Radonvilliers aimoit M. de Maurepas et lui avoit des obligations; approuver le système du chancelier, c'étoit nécessairement provoquer le renvoi de M. de Maurepas à sa terre de Pontchartrain dont il avoit été tiré : d'ailleurs, sans vouloir rien prendre sur lui, il fit seulement

L'abbé de Radonvilliers.

sentir au roi que, dans les circonstances actuelles, sa majesté ne pouvoit pas se dispenser de communiquer le mémoire du chancelier à M. de Maurepas. « Je connois » son dévouement et son désintéressement, » ajouta-t-il, et, malgré son désir pour le » rappel du parlement, M. de Maurepas » pesera de nouveau le pour et le contre, et » ne voudra jamais égarer votre majesté. » Ce conseil fut suivi; l'alarme fut au comité secret; on vit bien que le mémoire avoit fait une impression profonde. M. de Maurepas sentit combien il étoit instant de précipiter la volonté du roi : le monarque malheureusement n'en eut jamais d'autre que celle de l'homme qui avoit le talent de le dominer. Le duc de la Vrillière, ministre de la cour, eut, le 24 août 1774, ordre d'aller redemander les sceaux à M. de Maupeou avec la démission de la charge de chancelier. La cour étoit alors à Compiègne. Le chancelier, calme et le visage serein, écouta M. de la Vrillière avec respect; sa réponse fut prompte et courte : « Monsieur, voilà les sceaux que » je remets au roi : c'étoit un dépôt. Quant » à la place de chancelier je mourrai avec » elle; elle est inhérente à mon existence » et à mon honneur; on ne peut me l'ôter » qu'en me dénonçant à la France entière » comme criminel, en prouvant que je le

» suis. Le roi, dont je serai toujours le » plus fidèle sujet, ne peut avoir d'autres » reproches à me faire que mon trop de » zèle pour le maintien de son autorité. » Le refus de la démission étoit prévu. Le ministre de la cour lui remit alors une lettre de cachet qui l'exiloit à Thuy en Normandie, terre qui lui appartenoit. « Assurez sa majesté, dit alors le chancelier, » qu'elle va être promptement obéie : rien » ne pouvoit me retenir ici que le devoir; » il n'en est plus pour moi que là où mon » roi m'exile. » M. de Maupeou reparut ensuite dans la salle d'audience avec le calme de l'héroïsme; et s'adressant aux personnes qui y étoient en grand nombre : « Je » ne puis plus, leur dit-il, vous être utile; » mon ministère vient de cesser; j'ai remis les sceaux au roi, et sa majesté » m'exile à ma terre de Thuy. » Rentré dans son intérieur, il donne froidement ses ordres pour son départ qui eut lieu le jour même. Je tiens tous ces détails d'un de ses amis, lors présent, M. Mayou-d'Aunois, avec qui j'étois lié.

Ce fut l'empereur Joseph qui m'apprit cette disgrâce dans les premiers jours de septembre; la cour étoit à Laxembourg, maison impériale à quatre lieues de Vienne; les ministres des cours étrangères s'y étoient rendus à un jour indiqué; j'em-

pereur me prit à part et me dit : « Il vient » de nous arriver un courrier qui nous » apprend le renvoi et l'exil du chancelier » Meaupeou : il me semble, ajouta ce » prince, que ce n'étoit pas au roi à le pu- » nir ; car il avoit bien affermi son auto- » rité. » Cette façon de penser fut générale à la cour de Vienne et parmi les ministres étrangers.

M. Hue de Miroménil, garde des sceaux.

Le roi, après le départ du chancelier, donna les sceaux à M. Hue de Miroménil, premier président du parlement de Normandie, le plus violent de tous les parlemens du royaume. Il fut dit dans le temps que ce magistrat devoit cette place à la comtesse de Maurepas qu'il avoit amusée en jouant la comédie à Pontchartrain, et à M. de Maurepas qui ne vouloit plus admettre dans le ministère que des volontés souples et dépendantes de la sienne : ainsi s'énonçoient à la cour ceux qui n'étoient point les partisans du ministère actuel. M. de Miroménil a certainement eu pour M. de Maurepas tous les égards qu'exigeoient son âge et la reconnaissance : peut-on le blâmer de s'être toujours concerté avec cet ancien ministre pour maintenir dans la magistrature l'esprit de justice et de paix qu'il y a sagement entretenu ? Son caractère, tourné à la plaisanterie, avoit de l'analogie avec celui du comte de Mau-

repas ; mais il a toujours fait parler le roi avec dignité quand les parlemens lui adressoient des remontrances. Il avoit l'esprit juste et le travail facile : j'ai été à portée d'en juger, dans mes fréquens entretiens avec lui lors de la grande affaire des Quinze-Vingts et du fameux procès du collier. Il n'étoit peut-être pas toujours au niveau de sa place qui auroit exigé plus d'énergie et d'élévation ; s'il n'a pas illustré son ministère par aucun fait mémorable, il n'y a point opéré de ces secousses violentes qui ont occasionné des orages sous son prédécesseur comme sous son successeur de Lamoignon.

Rappel et rétablissement du parlement de Paris.

Dès que M. de Miroménil eut pris les rênes du ministère de la justice, les membres du parlement de Paris, exilés dans les différentes villes du royaume, furent rappelés ; leur réinstallation se fit avec la plus grande pompe par le nouveau garde des sceaux. Le parlement Maupeou redevint grand conseil comme auparavant ; les conseils supérieurs furent supprimés ; le nom de Maupeou, imprimé sur le front de tous ceux qui avoient secondé ses opérations, devint une tache que rien ne put effacer. Ainsi croula tout à coup cet édifice élevé par un homme d'un génie mâle pour mettre le sceptre et la couronne de nos rois à l'abri des atteintes parlementaires. La mal-

heureuse catastrophe par laquelle la monarchie française a été anéantie, est la plus éloquente apologie de son ouvrage, dont, cependant, je ne suis ni le défenseur ni le détracteur. J'ai peint l'homme et j'ai jugé le magistrat par ses œuvres et les suites de sa disgrâce. Il y avoit certainement des vices dans la formation des nouveaux tribunaux; ils ne furent pas composés de manière à inspirer la confiance et la considération générales, il faut bien en convenir; mais le temps auroit successivement réparé ce défaut; la justice se seroit rendue sans interruption et à moins de frais pour les parties intéressées : alors, en prenant pour l'enregistrement de l'impôt un mode par lequel l'autorité du souverain avec les intérêts du peuple eussent été sagement combinés, on auroit évité les trop grands inconvéniens dont l'invincible résistance des cours souveraines, qui prétendoient ne pouvoir obtempérer, a été l'affligeant résultat: telle a été la première cause de nos malheurs.

Le rétablissement du parlement de Paris ramena la joie et l'abondance dans la capitale : le roi goûtoit un bonheur sans mélange d'y avoir contribué par sa clémence : notre ministère en paroissoit d'autant plus affermi. J'attendois la fin de ma mission, lorsque j'appris que le nouvel

ambassadeur ne se rendroit à Vienne que dans cinq ou six mois, et qu'en conséquence j'y continuerois mes fonctions de chargé des affaires de France.

La prolongation de ma mission me procura de nouvelles instructions pour la direction des affaires que je devois traiter avec le ministère autrichien, et pour mes relations avec notre ambassadeur à Constantinople. La nature et l'importance de ces négociations avoient de quoi exciter toute mon émulation par la grande confiance dont j'étois honoré. L'intérêt que j'avois eu le bonheur d'inspirer au prince de Kaunitz, et surtout les découvertes secrètes dont j'envoyois le résultat tous les quinze jours avec exactitude, avoient sans doute fait présumer à notre ministère que je me trouvois à portée de traiter avec succès les objets que l'on confioit à mon zèle. Dans cette position, il m'étoit très-essentiel de connoître ce qui se passoit dans notre ministère et à la cour de nos jeunes souverains, pour donner à ma conduite la direction convenable, déterminer le ton de mes dépêches, et ne point faire de fautes en terminant ma carrière diplomatique. Ma correspondance particulière avec le prince Louis de Rohan me donna sur ces objets les renseignemens les plus instructifs et les plus détaillés. Il me pré-

vint du crédit dominant que prenoit M. de Maurepas, du peu d'énergie qu'il découvroit dans le caractère du comte de Vergennes, de la vacillation et de l'instabilité de la volonté toujours foible du roi, de l'éloignement bien caractérisé de la reine pour lui, prince de Rohan, de ses tentatives inutiles et réitérées pour obtenir une audience de cette princesse, afin de l'éclairer sur les causes de ses préventions. Il étoit instruit de la sensation fâcheuse qu'avoit produite la lettre secrète si indiscrètement confiée à madame du Barry par M. d'Aiguillon : ce prince s'étendoit surtout, dans sa correspondance, sur ce qu'il y avoit à craindre pour lui et pour moi, de la haine que lui avoit vouée hautement le baron de Breteuil, fortement protégé par la reine. Cette crainte n'étoit pas dans le prince Louis un manque de courage : dans aucun temps il ne se montra pusillanime. Le baron de Breteuil n'avoit pas personnellement de quoi lui imposer : mais on craignoit avec raison l'audace sans frein, les sourdes intrigues d'un homme qui, pour perdre un ennemi, ne se feroit aucun scrupule d'employer la vile ressource du mensonge. Ces connoissances me furent très-utiles pour me maintenir à Vienne dans une position convenable, et pour mettre dans ma correspondance avec le

ministre, la mesure et les nuances propres aux circonstances.

Malgré les agrémens dont je jouissois à Vienne, malgré les témoignages continuels de satisfaction que me transmettoit le comte de Vergennes, je soupirois après le moment où je rentrerois dans les fonctions de mon état. La carrière diplomatique n'avoit pour moi d'autres attraits que la satisfaction d'avoir rempli mon devoir; mon goût particulier ne m'y portoit pas; une pente naturelle me ramenoit au contraire à l'état que j'avois embrassé par principe et par inclination : j'appris enfin que bientôt mes vœux seroient exaucés.

Arrivée du baron de Breteuil à Vienne.

Enfin le nouvel ambassadeur que m'avoit annoncé M. de Vergennes, arriva à Vienne vers la fin de février 1775. Dès que j'eus été informé de son départ de France, je quittai l'hôtel de France pour ne pas m'y trouver dans sa dépendance, bien déterminé à ne rester à Vienne que le temps nécessaire pour l'installer et le mettre au fait des négociations commencées. Son début avec moi fut très-honnête. Il se plaignit en termes flatteurs de mon trop grand empressement à quitter son hôtel, en m'assurant qu'il lui auroit été plus agréable d'y conférer avec moi, etc. Je fis alors tout ce que mon devoir exigeoit, soit pour sa présentation et son installation à la cour,

soit pour ses premières visites aux ministres et aux personnes en place ; je lui donnai ensuite avec loyauté tous les renseignemens propres à diriger ses premiers pas ; je lui indiquai les sources où je puisois les connoissances que je me procurois sur l'intérieur de l'impératrice, de l'empereur, et des principaux ministres ; je lui parlai avec détail du caractère des souverains, des affections, pour ou contre nous, tant des ministres autrichiens que des ambassadeurs et envoyés des puissances étrangères avec qui il seroit dans le cas d'avoir des relations ; je l'instruisis des liaisons secrètes des ambassadeurs de Prusse et d'Angleterre pour diminuer notre influence dans le cabinet de Vienne, de la marche tortueuse et obscure du ministre de Prusse pour tâcher de tenir le fil de nos négociations particulières avec le ministère autrichien, des avantages qu'on pouvoit retirer de nos rapports avec les ambassadeurs d'Espagne, de Naples et de Suède, de la réserve qu'il convenoit d'avoir avec ceux de Venise et de Danemarck : on lui avoit remis à Versailles une copie du mémoire que j'avois envoyé à la cour sur tout ce qui pouvoit faire connoître avec précision la puissance, les forces, la politique et les relations de la maison d'Autriche. Je croyois avoir ainsi rempli ma tâche ; mais je devois m'attendre

à un assaut violent, et je m'y étois préparé. M. l'ambassadeur m'avoit remis à son arrivée une lettre particulière du comte de Vergennes, où le roi me recommandoit très-spécialement de mettre M. de Breteuil au fait des moyens que j'employois avec tant de succès pour procurer à sa majesté les secrets du cabinet de Vienne, la correspondance secrète du roi de Prusse avec les agens non connus de sa confiance à Vienne et à Paris, ainsi que le fil des autres découvertes dont il étoit si important d'avoir la suite : ce fut plusieurs jours après son arrivée que, dans une dernière conférence, M. de Breteuil me parla du contenu de cette lettre dont il étoit instruit. « Je m'attends, me dit-il avec ce ton » qui appelle l'effusion de la confiance, » que vous couronnerez les renseignemens » intéressans que vous m'avez donnés jus- » qu'ici par ceux qui doivent ajouter le » plus grand prix à ma mission. » Ma réponse fut prompte : « Je ne le pouvois pas ; » son arrivée avoit tari cette source si fé- » conde et si avantageuse : comment, en » effet, pouvoir retrouver un homme que » je n'avois vu que de nuit, qui ne me » paroit que masqué, qui m'avoit prévenu » que toute tentative pour le connoître et » le amener seroit à pure perte et même » dangereuse. » J'étois de bonne foi ; mais

cette réponse fut prise pour une défaite. Le baron de Breteuil, se voyant trompé dans son attente, prit le ton de la menace; il se déchaîna d'une manière peu décente contre le prince Louis de Rohan, en me disant « que j'avois épousé sa haine; que » c'étoit sûrement par ses insinuations » que je le privois du plus beau fleuron » de l'ambassade..... *Je saurai un jour* » *m'en venger*, ajouta-t-il en colère; *je* » *serai son ministre, et je lui ferai sentir* » *le poids de mon autorité*. » Je ne fais que répéter ici textuellement les expressions soulignées. Auroit-on pu soupçonner alors le baron de Breteuil doué du don de prophétie? Nous en verrons cependant l'accomplissement lors du fameux procès du collier. Revenant à moi, il me dit « qu'il » alloit se plaindre au roi directement, et » que je m'exposois infailliblement à en- » courir les effets du mécontentement de » sa majesté.»

L'impétueuse colère de M. l'ambassadeur ne fit qu'ajouter à ma sérénité. Alors sans sortir ni des bornes ni des égards que je devois à son caractère, je lui dis avec fermeté : « Qu'à mon arrivée à la cour je ne » dissimulerois rien de la scène qui venoit » de se passer; que je ne devois compte » qu'au roi et à son ministre de la mission » qui m'avoit été confiée; que pleinde

» respect pour la recommandation qui » m'étoit faite au nom de sa majesté, je » ferois connoître à Versailles les motifs » qui me mettoient dans l'impossibilité ab- » solue d'y déférer; que quant au prince » Louis de Rohan, je le croyois placé à » une distance trop haute pour que les » traits de M. l'ambassadeur pussent l'at- » teindre (combien je m'abusois alors) ! » que quant à moi je le priois d'être bien » persuadé qu'un homme qui n'a connu » que ses devoirs est toujours au-dessus » de la crainte. » Le baron de Breteuil sentit bien qu'il avoit dépassé le cercle des égards qu'il se devoit à lui-même; car, dès qu'il ne me vit plus reparoître à l'hôtel de France, il vint lui-même me chercher. Je pouvois alors lui être encore utile. J'oubliai donc son emportement et m'empressai de faire ce qu'il désiroit.

Rien ne me retenant plus à Vienne, je préparai mon départ; mais avant de parler de ce qui m'arriva à ce départ et à mon arrivée à Versailles, je crois devoir insérer ici une anecdote qui m'est personnelle, et qui peint au naturel le baron de Breteuil.

La scène qui s'est passée à Vienne entre cet ambassadeur et moi, mes fréquens rapports avec lui lorsqu'il est parvenu au ministère, la résistance ferme et modérée que j'ai souvent opposée à la violence de

son caractère et à son humeur altière, lui ont laissé de moi un souvenir ineffaçable. En 1794, dix-neuf ans après ma sortie de Vienne, huit ans après ma retraite en Lorraine, et deux ans après ma déportation dans le Brisgaw, M. de Breteuil, qui paroît ne m'avoir pas perdu de vue, est venu de Bruxelles, où il résidoit alors, troubler la tranquillité de ma solitude par une démarche qu'on ne peut attribuer qu'à une animosité implacable. On ne diffame point les hommes qu'on peint par leurs actions; eux seuls se donnent en spectacle. Le baron de Breteuil va donc se peindre lui-même dans un écrit remis par lui au ministre de l'empereur, lorsque ce prince étoit à Bruxelles.

Note remise par le baron de Breteuil au ministre de l'empereur à Bruxelles.

« Je viens d'apprendre que l'abbé Georgel, qui fut avec le prince Louis, aujourd'hui cardinal de Rohan, dans son ambassade de Vienne; qui partagea depuis la disgrâce de ce prélat dans la malheureuse affaire du collier; qui ensuite fut tantôt bien, tantôt médiocrement, parfois mal avec le cardinal, est dans ce moment à Fribourg en Brisgaw, y écrivant une histoire

menées et intrigues qui privèrent le prince Louis de l'ambassade de Vienne. M. l'abbé Georgel dira de grands mensonges, et versera tout le fiel de la calomnie sur les articles où il parlera du baron de Breteuil ; mais il y a lieu de croire qu'il a encore un autre objet, celui d'élever une statue au cardinal de Rohan aux dépens de notre infortunée reine. Il ne seroit pas impossible que cet *écrivassier*, cherchant à servir la haine des entours des princes contre le baron de Breteuil, n'espérât que sa satire ne discréditât un homme que feu leurs majestés honoroient spécialement de leurs bontés. Je crois que vous sentirez qu'il seroit aussi convenable que possible d'empêcher, sans aucun véritable abus d'autorité, M. l'abbé Georgel de continuer cet ouvrage et de lui ôter les moyens de le faire imprimer dans les conjonctures. Si j'ai été mal informé, si M. Georgel rend l'emploi de ses loisirs aussi respectable que l'est celui de M. le cardinal depuis la révolution, la certitude qu'on se sera procurée de la bonne conduite du sieur Georgel ne tournera qu'à son avantage. »

Voilà donc M. de Breteuil peint par lui-même ! voilà sa manière quand l'intérêt personnel va chercher dans les replis de son cœur haineux et vindicatif le venin qu'il veut, comme les reptiles, darder

contre ceux qu'il présume devoir l'attaquer ! voilà comme il a l'art perfide de lier sa cause, quand il la croit mauvaise, avec celle d'une tête auguste qui, commandant un respect profond, peut couvrir de son nom des inculpations qui ne pourroient être dévoilées sans déshonneur dans l'opinion publique. Craignant sans doute de ne pas exciter personnellement assez d'intérêt, il cherche à le stimuler en s'étayant de la mémoire de la feue reine qu'il prétend ainsi défendre ! Voilà comme il ose, sans scrupule, dénigrer celui qui a des droits à son estime, et prêter à un homme qui n'a pas démérité des intentions d'une malignité aussi perverse. Avant de calomnier aussi hardiment, avant de porter plainte et de requérir l'autorité du ministre d'un souverain qui me donnoit asile, la probité et l'humanité exigeoient des informations préalables : cette marche, si conforme à l'équité, ne convenoit pas à celui qui n'a jamais été qu'un despote lorsqu'il a eu l'autorité en main.

La note du baron de Breteuil a été envoyée à son excellence M. le baron de Sumerace, chef de l'administration de l'Autriche antérieure, par le ministre de l'empereur François II. Il est à présumer que j'ai eu le bonheur, depuis mon séjour dans le Brisgaw, de lui inspirer estime et

confiance ; car il n'a pas hésité à m'envoyer et à m'abandonner l'original de cette note odieuse, et de m'adresser une lettre honorable datée du 24 avril 1794.

Je m'empressai d'y répondre dès le lendemain, de réfuter victorieusement les inculpations calomnieuses du baron de Breteuil, et de repousser avec horreur les insinuations perfides de mes intentions de publier des mémoires contre la feue reine de France.

Ma réponse, comme je le désirais, fut envoyée à Bruxelles, et remise par le ministre impérial au baron de Breteuil ; j'en ai fait donner copie au cardinal de Rohan : j'avois très à cœur que l'un et l'autre fussent informés de mes sentimens actuels. Le cardinal, dans une lettre à un tiers, en date du 7 mai, s'exprimoit ainsi sur cette réponse : « J'ai lu avec grande satisfaction » la réponse de M.r l'abbé Georgel, parce » qu'elle est parfaitement bien faite et aussi » bien écrite que bien pensée : faites-moi » le plaisir de le lui dire de ma part. » Malgré que cette anecdote me soit personnelle, je n'ai pas dû la passer sous silence dans des mémoires où j'aurai souvent l'occasion de mettre en scène le baron de Breteuil.

Toutes les affaires qui, depuis l'arrivée du nouvel ambassadeur, me retenoient à

Vienne étant terminées, j'annonçai mon départ au prince de Kaunitz qui, après m'avoir constamment honoré de ses bontés particulières, voulut encore m'en donner une preuve bien honorable avant de prendre congé. M. l'ambassadeur avoit à son premier dîner de cérémonie tous les ministres, tous les ambassadeurs et tous les grands de la cour et de la ville : le prince de Kaunitz saisit ce moment pour me remettre, en présence de cette assemblée, le riche présent que daignoient me faire leurs majestés impériales et royales, et le témoignage par écrit de leur satisfaction et de leur auguste bienveillance. Après quoi il me prit à part et me dit : « Sa majesté l'empereur et sa majesté l'impératrice-reine, voulant donner » à votre cour une preuve non équivoque » de l'estime que leur a inspirée, pendant » votre mission, la conduite sage et prudente que vous avez tenue, m'ont autorisé de vous confier une commission secrète dont ils n'ont pas voulu charger » leur ambassadeur, afin que vous en soyez » le porteur : la nature de cette commission est faite pour vous procurer un accueil favorable. » Il étoit question d'une démarche faite avec succès à Pétersbourg, près de la czarine, d'après le désir qu'en avoit marqué notre ministère : la dépêche y relative me fut donc remise. Le prince te-

mina l'entretien par un trait de pinceau qui achève le portrait de M. de Breteuil. Le dîner de cérémonie et d'apparat de cet ambassadeur, annoncé à tous les convives pour trois heures, n'avoit eu lieu qu'à quatre heures et demie, parce que le prince de Kaunitz n'étoit arrivé qu'à cette heure. M. de Breteuil, formalisé de ce retard auquel il n'avoit pas cru devoir s'attendre, et persuadé d'ailleurs que la magnificence et la délicatesse des mets en avoient souffert, ne put s'empêcher de faire paroître de l'humeur. Le prince de Kaunitz, qui l'avoit très-bien remarqué, me dit en particulier : « M. l'ambassadeur paroît avoir » beaucoup d'humeur ; il voudroit faire le » petit Choiseul ; il en a bien l'audace, » mais il n'en a pas l'esprit. »

J'arrivai à Versailles au mois d'avril 1775 : j'y déposai les papiers de l'ambassade. Je m'acquittai de l'honorable commission dont j'avois été chargé : j'eus lieu d'être très-satisfait de l'accueil dont je fus honoré. Interpellé sur les découvertes secrètes dont je n'avois pas donné le fil à l'ambassadeur, je m'expliquai avec franchise et vérité sur l'impossibilité où je m'étois trouvé de substituer M. de Breteuil à ma place. J'ai donné par écrit le précis de ce que m'avoit dit l'honnête criminel pour être remis au roi. Peu de jours après, le comte de Vergennes

me remit une lettre officielle où le roi, satisfait de ma conduite, de mon zèle et de mes services, m'accordoit une gratification et ensuite un traitement annuel sur les affaires étrangères, avec la promesse d'une grâce plus considérable et plus analogue à mon état actuel; ce qui a eu lieu à ma grande satisfaction. Le comte de Maurepas me marqua beaucoup de bonté et d'intérêt; mon mémoire sur la cour de Vienne lui avoit plu. Cet intéressant vieillard m'admit souvent dans son cabinet, et la confiance dont il m'honoroit étoit généralement connue. A l'époque de mon retour, M. de Maurepas ne faisoit pas encore les fonctions de principal ministre; les ministres n'étoient point encore assujettis à ne travailler avec le roi qu'en sa présence. Le garde des sceaux, le comte de Vergennes, M. de Sartines et le duc de la Vrillière le regardoient seulement comme le guide et le conseil du roi, et par une simple déférence lui communiquoient leurs projets et leur travail avant de les porter à la décision du monarque. Mais le comte du Muy, fait maréchal de France, d'une piété exemplaire et d'une probité sévère, n'étoit pas d'un caractère à soumettre les opérations de son ministère à d'autres qu'au roi: il jouissoit alors de tout le crédit de sa place. M. Turgot

Tableau de notre ministère à mon retour à Vienne.

rendoit bien hommage à la vieillesse de M. de Maurepas ; mais, voulant être le maître dans son département, et avoir seul la gloire d'en être le réformateur, il ne présentoit qu'au roi et au conseil assemblé ses plans et ses systèmes.

Changement dans le ministère.

Bientôt de nouveaux ministres parurent sur la scène. Le duc de la Vrillière cessa de vivre et ne fut point regretté. Le maréchal du Muy, au grand regret de tous ceux qui aimoient le roi et l'Etat, succomba sous le lithotome du célèbre frère Côme, dans l'opération de la pierre qui fut extraite ; mais l'inflammation de la plaie produisit la gangrène ; alors il n'y eut plus d'espoir de guérison. M. du Muy vit la mort s'approcher avec le calme de la vertu, et mourut en héros chrétien.

M. Turgot, qui se voyoit en faveur, proposa au roi M. de Malesherbes, son ami, pour remplacer M. le duc de la Vrillière, et M. le comte de Saint-Germain pour succéder au maréchal du Muy. Le roi consulta M. de Maurepas, qui répondit qu'on pouvoit les essayer ; que le premier étoit un grand magistrat, et que le second, malgré son inconstance et les travers de son amour-propre, avoit développé de grands talens militaires : le roi les nomma. M. de Malesherbes, fils du chancelier Lamoignon de Blancménil, étoit alors premier président

M. de Malesherbes.

de la cour des aides de Paris. Il avoit pour lui le suffrage de la magistrature qu'il honoroit par ses talens et ses lumières, et surtout la voix du peuple qui avoit la plus haute idée de son incorruptible probité et de son désintéressement. On eut de la peine à vaincre sa résistance : il ne céda qu'aux instances de l'amitié. « Ma sauva-» gerie, disoit-il, et ma passion pour les » études silencieuses, seront très-déplacées » à la cour. J'y ferai à coup sûr des gau-» cheries qui m'exposeront au ridicule des » courtisans. » Aussi le jour qu'il a pu briser la chaîne qui le retenoit dans ce séjour d'intrigues, fut pour lui un jour de triomphe. Pendant le peu de temps qu'il fut ministre de la cour, de Paris et de l'intérieur, il laissa une si forte impression de sa droiture et de son éloquence naturelle dans l'esprit de Louis XVI, que cet infortuné monarque a voulu l'avoir pour défenseur devant cette assemblée de régicides qui l'a condamné à l'échafaud.

Le comte de Saint-Germain.

L'arrivée du comte de Saint-Germain au ministère de la guerre est une de ces aventures singulières faites pour piquer la curiosité. Le comte de Saint Germain, d'abord jésuite, en avoit quitté l'habit très-jeune encore, entraîné par son goût dans la carrière des armes. En déposant l'habit monastique il alla s'engager dans un régiment

de dragons, afin que son père ne mît pas d'obstacles à ce changement d'état : son père l'en retira ; mais sa passion pour le métier des armes ne fit que s'accroître par la résistance de ses parens. Pour s'en affranchir il s'expatria et passa au service de l'électeur Palatin. Il servit ensuite sous le prince Eugène, fit sous lui plusieurs campagnes contre les Turcs, et s'y distingua. A la mort de l'empereur Charles VI il revint en France; mais sa destinée étoit de ne se fixer nulle part. Cet esprit, toujours inquiet, toujours persuadé qu'on ne rendoit pas assez de justice à son mérite, étoit cependant parvenu, par des succès militaires, aux premiers grades. Il étoit lieutenant-général, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Le bâton de maréchal de France ne lui auroit pas échappé s'il avoit su contenir son humeur et mettre des bornes à ses prétentions. Il commandoit l'aile gauche de l'armée de Contades à la bataille de Minden. Ses habiles manœuvres, avant cette action, pour contenir la garnison de Hameln, lui avoient concilié l'estime et la considération dues à ses talens militaires. Après cette bataille, M. de Saint-Germain, mécontent de la cour et du ministre de la guerre, crut se venger de l'un et l'autre en quittant brusquement notre armée pour un service étranger. Il négocia très-secrètement sa désertion avec le roi de

Danemarck : sa réputation lui fit obtenir les conditions les plus avantageuses; le bâton de maréchal, le cordon bleu de l'Eléphant, et soixante mille livres de traitement, furent le prix de son incivisme, auquel il eut le ridicule d'ajouter le dédain et l'ingratitude en renvoyant le cordon rouge, et la démission de son grade.

Une conduite aussi peu respectueuse que répréhensible de la part d'un sujet envers son roi, méritoit la dégradation et l'infamie: on crut que le silence du mépris seroit une punition plus humiliante pour cet esprit superbe. Les caractères de cette trempe sont partout les mêmes. Devenu bientôt odieux au militaire danois, et insupportable à la cour de Copenhague, on fut charmé de s'en débarrasser en lui laissant, avec le grade de maréchal, son cordon bleu et son traitement. Précipité de la hauteur où il avoit été subitement élevé, et sans asile, il lui fallut s'abaisser et demander, en suppliant, à cette même cour qu'il avoit bravée, la permission de se concentrer dans un petit village de l'Alsace. La pitié fit place au ressentiment; sa demande lui fut accordée. M. Dubois, ancien major du régiment de M. de Saint-Germain, et dont l'avancement étoit l'ouvrage, avoit pour sœur madame du Gravier, veuve d'un capitaine du régiment de Picardie, qui habitoit une

petite campagne dans la Haute-Alsace : ce fut là que le comte de Saint-Germain vint déposer son bâton de maréchal et son orgueil. Le major Dubois, retiré du service avec le grade et le traitement de lieutenant-colonel, traînoit avec déplaisance son inutilité à Paris, et passoit ses soirées dans la rue de Varennes, chez madame Blondel, veuve d'un employé dans les affaires étrangères, et mère du maître des requêtes de ce nom. M. Turgot venoit souvent s'y délasser de ses travaux. Le major Dubois, toujours passionné pour son bienfaiteur, le comte de Saint-Germain, gémissoit de voir, disoit-il, d'aussi grands talens enfouis : il ne cessoit d'en parler, et toujours avec enthousiasme. M. Turgot, dont la vive imagination se laissoit entraîner aux choses extraordinaires, s'enflamma aussi pour le maréchal danois : en le plaçant au département de la guerre il crut faire un coup d'Etat. Il présentoit un double intérêt à son ambition de succéder à M. de Maurepas dans la confiance du roi ; d'abord de mieux caractériser son crédit par cette nomination inattendue, et ensuite de réunir à son département la finance de la guerre : il s'étoit persuadé que M. de Saint-Germain, très-étranger à cette partie, ne s'opposeroit pas à ce démembrement. Il devenoit donc urgent de s'entendre avec le

comte de Maurepas, qui, depuis la mort du maréchal du Muy, avançoit à grands pas vers la suprématie ministérielle. La proposition du contrôleur-général lui parut d'abord une extravagance; mais la réflexion lui fit apercevoir que ce choix, et les suites qu'il pourroit avoir, serviroit un jour à éclairer le roi sur les idées romanesques de M. Turgot: il répondit: « Proposez-le » au roi; on peut en essayer. » Ce piége caché d'un vieux courtisan, qui avoit une profonde expérience des intrigues de cour, ne fut point aperçu. Un mémoire rédigé avec art, où, sans dissimuler les torts graves du comte de Saint-Germain, ses talens militaires étoient exagérés, fut remis au roi par M. Turgot: ce mémoire produisit l'effet qu'on s'en étoit promis. M. de Maurepas, consulté, répondit que cette nomination paroîtroit sans doute fort extraordinaire; mais que si M. Turgot en espéroit de grands avantages, il ne voyoit aucun danger à en essayer. Cette manière adroite de repousser la responsabilité de l'événement étoit le grand art de cet ancien ministre. Le comte de Saint-Germain fut donc appelé au ministère de la guerre.

La cour étoit à Fontainebleau; j'y étois aussi. Le major Dubois avoit dans ce moment avec lui un frère, chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg; et pour que

tout fût marqué au coin de la singularité, l'abbé Dubois fut choisi par M. Turgot, pour aller en Alsace annoncer cette nomination à M. de Saint-Germain. Il trouva ce vieux général, la serpette en main, taillant les arbres de son jardin. Ce moderne Cincinnatus, si disparate de l'ancien sous tous les rapports, reçut cette nouvelle comme un homme qui vient de s'éveiller après un rêve agréable; il ne sait s'il dort ou s'il veille, et si ce qu'on lui annonce est une illusion ou une réalité. La lettre du roi leva tous les doutes, et les élans de sa joie firent oublier au héros du jour les chagrins qui avoient jusqu'alors empoisonné son humiliante solitude. On ne lui laissa pas ignorer qu'il devoit son élévation à M. Turgot; celui-ci, comme il en étoit convenu, se trouva au débarquement du nouveau ministre à Fontainebleau. Après avoir recueilli les épanchemens de la gratitude de sa créature, il lui proposa le projet de séparer la finance et l'administration des provinces du ministère de la guerre, afin que M. de Saint-Germain pût se livrer tout entier à la partie militaire. Le moment étoit favorable pour tout obtenir : cet arrangement fut convenu.

Cette nomination, tenue secrète jusqu'à l'apparition de ce revenant, paroissoit une nouvelle encore incroyable le jour même

de son arrivée; enfin, on le vit traverser la grande cour de Fontainebleau accompagné du ministre de la cour et de M. Turgot, pour aller chez le roi. La présentation fut remarquable : le nouveau ministre, avec la décoration de l'ordre de l'Eléphant qu'il avoit obtenu la permission de porter, y parut avec l'attitude d'un extrême repentir et d'une vive reconnoissance. Le roi lui dit avec dignité : « M. de » Saint-Germain, on m'a persuadé que » vos talens pouvoient m'être utiles; cette » persuasion m'a fait oublier vos torts. Ré» pondez à l'attente qu'on a de vous. Je » vous rends votre ancien grade et l'ordre » de Saint-Louis, en vous autorisant à » garder celui dont je vous vois décoré. » Un respectueux saisissement et des larmes tinrent lieu de réponse : c'étoit l'éloquence de la sensibilité, et elle fut universellement applaudie.

Après les premiers jours écoulés dans les félicitations, le comte de Saint-Germain s'enferma avec ses premiers commis pour se mettre au courant du travail. Celui des finances et celui de l'administration des provinces militaires, déjà informés du projet de démembrement proposé par M. Turgot, firent sentir au nouveau ministre qu'un tel démembrement alloit porter le coup le plus funeste à son département; que ses

opérations se trouveroient sans cesse entravées par le contrôleur-général, à la volonté duquel il se trouveroit sans cesse assujetti ; qu'il seroit accusé par ses successeurs d'avoir dégradé ce poste important, et d'en avoir sacrifié le principal ressort. Convaincu de ces vérités incontestables, le comte de Saint-Germain ne voulut plus souscrire aux conventions précédemment arrêtées. Il y eut des pourparlers et des débats avec M. Turgot, en présence de M. de Maurepas dont cette mésintelligence fut loin d'exciter le mécontentement. Enfin les choses restèrent sur le même pied, et c'est ce qui accéléra la chute du nouveau ministre. En effet, le tableau de la situation financière du département de la guerre qui lui fut présenté, le détermina à débuter par une réforme d'éclat, afin de se procurer des fonds assez considérables pour donner à l'armée du roi toute la force dont elle étoit susceptible. La réforme projetée fut présentée sous des dehors si séduisans, l'économie qu'elle présentoit se trouvoit tellement conforme aux vœux du roi, qu'elle n'éprouva d'abord aucune opposition de la part de ceux qui avoient le plus d'intérêt de s'y opposer. Une résistance combinée auroit fait échouer le projet et fait tomber son auteur dans le plus grand discrédit; mais on parvint à

les désunir, et même à en séduire quelques-uns par l'appât d'un plus grand avantage personnel.

Les premiers coups devoient tomber principalement sur la maison militaire du roi, par la suppression des grenadiers à cheval, des deux compagnies de mousquetaires, des gendarmes de la garde, des chevau-légers de la garde et de la gendarmerie. Une nouvelle et plus économique constitution des quatre compagnies de gardes-du-corps faisoit partie du nouveau projet. Le roi, séduit par la réduction considérable des dépenses offertes par ce plan, renonça sans peine à l'éclat dont ces corps véritablement majestueux environnoient le trône, et personne n'eut le courage de lui faire observer qu'ils en étoient encore plus le rempart et le soutien. Ce monarque infortuné ne l'a que trop cruellement éprouvé. Si, lors des états-généraux, la maison militaire du roi, composée de l'élite de la noblesse française, eût encore existé, jamais les scènes sanglantes des 5 et 6 octobre 1789 n'auroient eu lieu; jamais une populace, ameutée contre Louis XVI, et conduite par La Fayette, n'auroit amené avec violence à Paris le descendant de tant de rois; jamais le fils de Saint-Louis n'auroit eu un échafaud pour lit de mort. Mais les quatre capitaines des gardes-du-corps, au lieu de

se coaliser pour le maintien de leurs prérogatives, et surtout pour l'intérêt du roi qu'ils avoient le beau privilége de défendre les premiers, se divisèrent entre eux, et se laissèrent entraîner par l'appât d'un plus grand intérêt personnel. Les commandans des gendarmes et des chevau-légers de la garde, du rang le plus élevé, l'un par sa naissance illustre, l'autre par sa dignité de duc et pair, n'eurent pas le courage de s'opposer aux réformes vraiment désastreuses de ce ministre énergumène, et qui oseroit le croire, si le fait n'étoit consacré par l'histoire? Ils regardèrent comme un bienfait qu'on leur laissât cinquante hommes à chacun comme un noyau qui pourroit être un jour augmenté et qui leur conservoit leur titre. Les mousquetaires et les grenadiers à cheval, malgré leur titre brillant de bravoure, et leurs services signalés, furent impitoyablement supprimés, sans la moindre réclamation de la part de ceux qui les commandoient. Le maréchal de Castries, à la tête de la gendarmerie, lutta seul contre ce torrent dévastateur, et, par son énergie, il sauva de la destruction cet ancien corps dont l'origine remonte à la fondation de la monarchie. Ce triomphe enhardit les militaires intimidés : on se permit enfin des observations trop tardives, sans doute, mais qui

mirent enfin à découvert la foiblesse des conceptions de cette tête mal organisée.

M. de Maurepas, bon observateur, prévit dès lors que le règne de M. de Saint-Germain ne seroit pas long : il lui prépara, sans que celui-ci s'en doutât, un successeur totalement dans sa dépendance. Il eût été à désirer que le choix du principal ministre fût tombé sur un homme d'une conduite moins équivoque et qui eût au moins quelque apparence de talent. Mais le comte, depuis prince de Montbarrey, étoit le parent de madame de Maurepas; madame de Montbarrey, née comtesse de Nesle, femme aussi spirituelle qu'intrigante, persuada que son mari avoit la capacité suffisante; que d'ailleurs on pouvoit être assuré qu'il n'auroit d'autres volontés que celles de M. de Maurepas. M. de Montbarrey, loin d'être riche, avoit des dettes : c'est avec de pareils titres qu'il fut agréé comme directeur de la guerre, premier échelon au moyen duquel il devoit arriver là où l'on n'auroit jamais osé le placer d'abord. Toute subalterne qu'étoit cette place, les militaires s'accordèrent unaniment à la regarder comme une faveur déplacée.

Le prince de Montbarrey.

Les réformes de M. de Saint-Germain n'eurent pas plus tôt été effectuées que l'on s'aperçut que le but en avoit été manqué,

même sous le rapport de l'économie. La réforme entière des mousquetaires avoit paru offrir de grandes ressources par la vente des hôtels et terrains qui en dépendoient. Déjà des compagnies de spéculateurs, qu'on appeloit à Paris les *bâtisseurs de rues*, avoient fait des soumissions considérables; mais ces bâtimens et leurs dépendances n'appartenoient point à l'Etat; ils étoient la propriété des mousquetaires. Cette propriété fut si bien établie qu'il n'y eut pas moyen de s'en emparer. L'ignorance de faits si essentiels à connoître jeta du discrédit sur le travail du ministre de la guerre; d'autres bévues aussi graves furent également découvertes: alors le cri de l'opinion publique pour le renvoi du ministre se fit entendre de toutes parts.

Le roi fatigué des clameurs élevées de toutes parts contre un homme qui jamais n'auroit dû sortir de l'obscurité à laquelle il avoit été condamné, et surtout du mauvais effet que produisoient ses opérations mal combinées, lui fit, par le conseil de M. de Maurepas, demander sa démission, mais ce prince eut la générosité de lui donner pour retraite l'hôtel que le duc de Choiseuil avoit fait arranger à l'Arsenal pour son frère, l'archevêque de Cambrai. M. de Saint-Germain y a vécu et y est mort sans considé-

Renvoi de M. de Saint-Germain.

ration ; car le ministre avoit fait oublier entièrement le guerrier.

Ce renvoi fit arriver le comte de Montbarrey au ministère de la guerre, à la grande surprise de ceux qui le connoissoient ; d'inspecteur il se trouvoit actuellement directeur : peut-être qu'avec de bons sous-ordres pourroit-il diriger en chef le département de la guerre ; on pouvoit du moins le présumer à raison du travail antérieur dont il avoit été chargé.

M. de Maurepas, bien convaincu de la médiocrité de son parent, bien au fait de tous ses vices, hésitoit de le proposer au roi ; mais les instances réitérées de madame de Maurepas parvinrent à vaincre sa répugnance, et M. de Montbarrey fut enfin nommé.

Aidé par les lumières de très-bons premiers commis, le ministre obtint d'abord des succès dans cette nouvelle carrière. Pour se faire des partisans, il fit créer six régimens de chasseurs à cheval et autant de chevau-légers. Les états-majors de ces nouveaux corps furent très-brigués, et les militaires favorisés ne tarissoient point sur l'éloge du nouveau ministre.

Madame de Maurepas, sollicitée par madame de Montbarrey, saisit ce moment pour faire demander à la cour d'Espagne, en faveur du nouveau ministre de la guerre,

la grandesse, et en même temps à l'empereur d'Allemagne le titre de *prince du Saint-Empire*. Outre ces décorations, M. de Montbarrey fut fait ministre d'Etat, et obtint pour lui, pour son fils et son petit-fils, la propriété du superbe hôtel qu'il fit bâtir à l'Arsenal avec les fonds de son département. Il parvint aussi à se faire donner la survivance du grand bailliage de Haguenau en Basse-Alsace, fief masculin d'un revenu de quatre-vingt mille livres de rente. Ce fief avoit été précédemment possédé par le duc de Choiseuil, qui, sans postérité, en fit donner la survivance à son frère le maréchal de Stainville, qui n'avoit pas d'enfans mâles.

M. de Montbarrey trouva le moyen, par M. de Maurepas, de s'en faire donner la survivance dans le moment même où la reine avoit promis de la demander pour un Choiseuil qui avoit épousé la fille aînée du maréchal de Stainville. Déjà la reine, mécontente des démarches du ministre de la guerre, avoit obtenu la révocation de cette survivance en faveur de celui-ci ; mais l'enregistrement de ses provisions au conseil souverain d'Alsace, et que le premier président, le baron de Spon, s'étoit hâté de faire effectuer pour faire sa cour à M. de Maurepas, devint en faveur de M. de Montbarrey un titre

devant lequel l'autorité du roi se trouvoit paralysée.

Dès ce moment le comte de Montbarrey devint odieux à la reine qui ne manqua pas l'occasion de faire retirer le ministère à un homme qu'elle n'estimoit pas, et qui venoit, pour son intérêt personnel, de faire échouer les démarches publiques et vives de cette princesse en faveur d'une maison qu'elle protégeoit ouvertement.

Crédit de M. Turgot.

Pendant que M. de Saint-Germain enlevoit à notre état militaire sa force et sa considération, M. Turgot, croyant fermement marcher à grands pas vers la dictature ministérielle, couroit à sa perte. Après avoir introduit MM. de Saint-Germain et de Malesherbes dans le ministère, il ne douta plus de sa prépondérance. Sa confiance en lui-même égaloit son excessive vanité. Il voulut faire l'essai de ses forces par la publication d'édits bursaux et de plans d'administration qui furent adoptés par le conseil du roi; mais il trouva dans le parlement, sur le suffrage duquel il comptoit comme ayant été un des plus ardens promoteurs de son rappel, une résistance à laquelle il étoit loin de s'attendre.

Irrité de cette ingratitude, il chercha à humilier le parlement par des lits de justice tenus à Versailles dans le plus grand ap-

pareil ; mais ces coups d'autorité, loin d'augmenter son crédit, n'avoient d'autre effet que de le miner insensiblement.

Le parlement, par l'organe de son premier président, et les gens du roi par celui de M. Séguier, premier avocat-général, firent, dans ces séances solennelles, des discours d'une liberté mâle et d'une vérité tellement frappante, que le roi, dont le bien et le soulagement du peuple ont toujours été la passion dominante, en fut vivement ému. Cette émotion d'un bon roi n'échappa pas à l'attention d'une magistrature clairvoyante.

M. de Maurepas et le garde des sceaux qui lui étoit entièrement dévoué, sans compromettre néanmoins l'autorité du jeune roi par des confidences déplacées, ne paroissoient pas fâchés que le parlement devinât ce qu'il pouvoit oser. Le parlement, fort de ses propres conjectures, se crut autorisé à prendre les arrêtés les plus vigoureux contre les innovations du ministre économiste. Les pamphlets et les chansons ne cessoient de verser le ridicule sur toutes les opérations de M. Turgot. Bientôt la disette du pain à Paris et dans les environs, et qui en fut les suites, donna lieu tout à coup à une émeute très-inquiétante. Un grand rassemblement de ce peuple affamé se porta à Versailles :

l'on se hâta de fermer les grilles du château. L'alarme fut rapidement semée dans la famille royale qui ne croyoit pas le roi en sûreté. Les ministres se rendirent sans délai dans le cabinet de sa majesté. Le capitaine des gardes de service proposa de conduire secrètement sa majesté à Choisy et de-là à Fontainebleau, pour avoir le temps de rassembler des troupes : un conseil moins timide, beaucoup plus sage et plus réfléchi, fut suivi, c'étoit celui d'ouvrir les grilles et de dire au peuple que le roi, touché de ses peines, avoit entendu ses cris; qu'il s'en retournât paisiblement à ses travaux; que des ordres sévères alloient être donnés pour que le pain ne manquât plus. A ces mots toute la multitude répondit par le cri de *vive le roi !* et l'orage fut dissipé. Mais M. Turgot saisit cette occasion pour s'emparer de la police de Paris, et avoir une armée à ses ordres : il fit en même temps renvoyer le lieutenant de police, M. le Noir, et le chevalier du Guet, et leur substitua deux de ses créatures. M. Albert, maître des requêtes, fut mis à la police; et le major Dubois fut nommé commandant du guet : le maréchal de Biron, capitaine des gardes-françaises, fut nommé général de l'armée de l'intérieur : les pamphlets, dont la cour et la ville étoient inondés, le qualifièrent le général *de la farine*. Ce

Le maréchal de Biron.

vieillard respectable, à qui les gardes-françaises étoient redevables et de leur excellente discipline et de leur bonne renommée, ne méritoit pas ce désagrément. On l'a vu avec déplaisir se plier aux volontés de M. Turgot. Il étoit inconvenant à un maréchal de France de faire sous les ordres d'un contrôleur-général la guerre aux accapareurs de blé et aux marchands de farine. On fit donc venir des troupes; elles furent réparties à dix lieues à la ronde de Versailles et de Paris, pour empêcher les accaparemens et favoriser les charois et les transports des blés à Paris.

Toutes ces mesures exagérées n'eurent aucun des résultats qu'on s'en étoit promis; elles hâtèrent la chute du contrôleur-général, qui, le matin même de sa disgrâce, se croyoit plus stable que jamais dans sa place.

Le roi, vivement alarmé de ces mouvemens convulsifs qui se faisoient sentir aussi près de sa personne, toujours ému des grandes vérités qu'il avoit entendu aux lits de justice, et sans cesse présens à sa pensée, se rendit de son propre mouvement, et par une porte secrète de communication, chez M. de Maurepas auquel il ouvrit son cœur en lui manifestant toutes ses inquiétudes.

Jusqu'alors celui-ci n'avoit jamais laissé

apercevoir sa façon de penser sur M. Turgot. Pour parvenir avec certitude à abattre ce colosse qui vouloit dominer sur tout, il ne falloit pas le frapper à demi, il falloit surtout ne pas exciter le soupçon de jalousie et d'animosité. Aussi le vieux et rusé ministre reçut-il avec le sang-froid et l'astuce d'Ulysse cet épanchement, si flatteur pour lui, du cœur du roi.

« Je suis charmé, dit-il au roi, que votre » majesté ait, comme moi, les yeux dessillés. M. Turgot est jugé par ses œuvres : c'est un fou dont la tête romanesque court après les moulins à vent. » — Il faut donc, reprit le monarque, se » hâter de le renvoyer. — Sire, le plus tôt » sera le mieux. » — A l'instant M. Bertin, ministre suppléant, fut mandé et la lettre de renvoi fut expédiée et portée sans délai à M. Turgot en ce moment à Versailles. Quel coup de massue pour cet homme à si hautes prétentions ! Il écrivit au roi : la lettre fut renvoyée sans avoir été ouverte ; il fallut se résoudre à obéir et aller cacher dans l'obscurité le chagrin de cette disgrâce éclatante.

Le même jour M. de Malesherbes donna sa démission. Le roi, plein d'estime pour ce magistrat, ne vouloit pas la recevoir. Pressé par les vives et continuelles instances de M. de Malesherbes, le monarque

consentit à sa retraite en lui donnant les témoignages de la plus rare bienveillance. En acceptant le ministère, M. de Malesherbes n'avoit cédé qu'à son ancienne amitié pour M. Turgot; le même sentiment le porta à partager la disgrâce de son ami; mais il fut assez dédommagé du chagrin qu'il en ressentit, par son retour à une liberté après laquelle il n'avoit cessé de soupirer.

M. de Maurepas, principal ministre.

Ici commence ce qu'on peut appeler le règne du comte de Maurepas, que je ne veux ni exalter, ni déprimer : la vérité repousse l'adulation, la reconnoissance s'interdit la censure et le blâme; mais je dois au lecteur le narré des faits caractéristiques de cette époque et de ce ministère, et lui laisser le soin de juger ce mentor de Louis XVI.

La mort du maréchal du Muy, le renvoi de MM. Turgot et de Saint-Germain, la retraite de M. de Malesherbes donnoient nécessairement toute l'influence du ministère à celui que le monarque avoit pris pour conseil et pour guide, et concentroient en lui l'autorité. Le prince ne voulant plus être exposé, ni aux systèmes, ni aux surprises de ses ministres, sentit (car il étoit rempli de bon sens) qu'il falloit un centre commun, et qu'une seule main dirigeât tous les ressorts du ministère; il pria donc

le comte de Maurepas de se charger de cette tâche. Ce fardeau n'est plus compatible avec mon âge, répondit M. de Maurepas; mais je me suis dévoué tout entier à votre majesté; elle peut disposer de moi. Dès ce moment tous les ministres eurent ordre de se concerter avec M. de Maurepas, et furent avertis qu'ils ne travailleroient plus avec le roi qu'en la présence du comte. Le choix des nouveaux ministres lui fut déféré. C'étoit bien là être premier ministre; mais il ne voulut point du titre dont il faisoit toutes les fonctions. Cette suprématie d'autorité le flattoit certainement, mais il en dédaigna les honneurs. Par ce désintéressement il assuroit à son crédit et à la confiance du roi plus de stabilité. M. de Malesherbes fut remplacé par M. Amelot, intendant de Bourgogne, et M. Turgot par M. de Clugny, intendant de Guienne.

M. Amelot. M. Amelot, reconnu comme incapable, ne dut le ministère qu'au crédit de sa mère, amie de tous les temps de M. de Maurepas, et devenue comtesse d'Amezaya par son second mariage avec un gentilhomme espagnol; sans fortune, d'abord chambellan du feu roi de Pologne, puis maréchal-de-camp au service de France; mais on lui adjoignit M. Robinet, qui, sous le nom modeste de premier commis,

dirigeoit tout le ministère, et servoit aussi, dans les audiences publiques et particulières, de guide au ministre qui, du moins, sentoit son insuffisance et avoit le mérite de ne rien décider par lui-même; son refrain, passé en proverbe, étoit: «Voyez » M. Robinet qui m'en rendra compte. » Voilà comme l'intérêt de l'État cède toujours à des affections particulières.

M. de Clugny.

M. de Clugny, fils d'un conseiller au parlement de Dijon, jouissoit de la réputation d'un grand travailleur et d'un homme instruit; il étoit considéré à Bordeaux où son administration devenoit très-épineuse avec un parlement cauteleux et entreprenant: mais jusqu'alors il n'avoit rien fait qui pût lui faire présumer de profondes connoissances en finances. Sa correspondance avec le ministère de la justice fit présumer au garde-des-sceaux de Miromenil qu'il pourroit, à raison de son caractère souple et docile, convenir à M. de Maurepas; il fut proposé et accepté. A en juger par son début, on seroit tenté de croire qu'il se seroit probablement perdu dans ce labyrinthe dont il ne seroit jamais sorti par l'impuissance d'en saisir le fil; mais une mort prématurée l'a empêché de faire l'épreuve de ses connoissances et de ses forces.

Tel étoit alors l'état du ministère français; tous ces ministres, sans exception,

étoient les subordonnés de M. de Maurepas, et lui soumettoient leur travail. Louis XVI, plus rassuré par ce nouvel arrangement, se livra tout entier aux conseils du mentor qu'il s'étoit donné ; on discutoit le travail de chacun des départemens dans le cabinet de M. de Maurepas avant de le présenter au roi : chaque affaire étoit analysée et accompagnée de mémoires rédigés pour l'instruction du monarque. Les réunions des ministres étoient fréquentes ; il en résultoit un ensemble qui auroit produit le plus grand bien, s'il y avoit eu plus de lumières et d'énergie : à l'exception du comte de Vergennes, le seul des ministres capable d'opérer par lui-même, le travail des autres ministres n'étoit que l'ouvrage des premiers commis ; aussi étoit-ce le règne de la bureaucratie. M. de Maurepas, plus occupé de sa tranquillité pendant le peu d'années qui lui restoient encore à vivre, que d'illustrer son ministère, ne donnoit qu'une impulsion monotone aux ministres qui lui étoient subordonnés : ne point s'écarter des routes déjà frayées, étoit le vrai moyen de lui plaire. Il auroit admiré les conceptions vastes et profondes du génie, parce qu'il avoit dans l'esprit de la justesse et de la pénétration ; mais il ne les auroit pas adoptées, parce qu'il vouloit éviter les secousses.

Cependant c'est sous son ministère que s'est engagé la guerre d'Amérique. Notre haine connue pour les Anglais ne l'y auroit pas décidé, s'il n'avoit pas été convaincu que cette guerre offroit le moyen assuré de diminuer la puissance de l'Angleterre, sans compromettre le repos de la France; s'il en avoit mieux calculé l'injustice, les dangers, les suites, et surtout ce qu'elle avoit d'impolitique, il se seroit refusé certainement à toutes les insinuations qui lui furent faites pour obtenir son consentement; mais de mauvaises combinaisons entraînèrent la politique du roi, et favorisèrent l'insurrection des Bostoniens contre la mère-patrie. La perspective étoit séduisante; on y envisageoit, ce qui est effectivement arrivé, le démembrement de treize provinces américaines qui se sont séparées de la domination britannique, et qui, sous le nom d'*Etats-Unis*, ont fait reconnoître leur souveraineté fédérative et leur indépendance, et par la cour de Londres et par tous les souverains des deux hémisphères. Les cours de Versailles et de Madrid, forcées de recevoir la loi de celle de Londres, lors de la paix humiliante de 1763, sembloient n'attendre que l'occasion favorable de faire éclater leur mécontentement; la souveraineté des mers, que l'Angleterre avoit usurpée depuis cette

Guerre d'Amérique.

époque, étoit devenue un outrage pour le pavillon de ces deux grandes puissances; elles paroissoient bien déterminées à secouer ce joug aussi humiliant qu'intolérable dès qu'elles en auroient le pouvoir, et tout tenter pour rendre aux marines française et espagnole la considération et la prépondérance qui leur étoient dues. Les mouvemens insurrectionnels, qui se manifestèrent à Boston, parurent aux deux cours une circonstance heureuse pour récupérer le Canada, la Louisiane et le cours du Mississipi, dont elles avoient été forcées de faire la cession. C'étoit concourir en même temps à la diminution de la puissance anglaise dans le nord de l'Amérique par le démembrement et l'indépendance des provinces insurgées. Pendant que ce plan se tramoit avec le plus profond secret, les ambassadeurs de France et d'Espagne à Londres avoient ordre d'annoncer les plus favorables dispositions pour l'entretien de l'harmonie et de la bonne intelligence.

Dolus an virtus quis in hosti requirat?

Maxime, digne de Machiavel, à peine excusable envers un ennemi contre lequel on est en guerre ouverte. Mais préparer des armes meurtrières contre un rival, en silence et sous les dehors d'une franche

amitié, est un véritable crime de lèse-humanité; c'est un attentat à la morale publique! Telle n'auroit pas été la politique de Louis XII.

On favorisa, on fomenta de cette manière la révolte de Boston, on chercha à en propager l'incendie, avec promesse de se montrer en force quand l'embrasement seroit général.

Caron de Beaumarchais.

Caron de Beaumarchais fut un des agens secrets dont notre ministère crut devoir se servir pour fournir aux Américains les objets de première nécessité, dont ils s'étoient privés par leur scission avec l'Angleterre. Cet homme, fameux par sa profonde immoralité, qui *suoit le crime*, suivant l'expression originale de Bergasse, fameux par son procès contre le banquier Kornmann, ses mémoires contre le parlement Maupeou, et sa pièce licencieuse de Figaro, n'étoit pas étranger à l'art de s'enrichir. Il s'offrit comme intermédiaire entre la France qui vouloit paroître demeurer impassible et les provinces révoltées. Il parvint à persuader à M. de Maurepas et à M. de Vergennes, qu'il feroit parvenir aux insurgens des vaisseaux chargés de tout ce qui pourroit entretenir et étendre la révolte. Ses offres furent acceptées.

Muni de l'autorisation de notre gouver-

nement, ce flibustier, d'une espèce nouvelle, se procura bientôt les fonds nécessaires pour réaliser ses offres. Sa mission fut remplie avec le plus grand secret, et couronnée d'un succès complet. Les bâtimens de transports furent escortés par des vaisseaux armés en guerre, construits par ses ordres, et revendus ensuite par lui à notre marine militaire. La neutralité apparente de la France favorisoit ces expéditions clandestines.

Les Anglais ne tardèrent pas à ouvrir les yeux. Les plaintes de la cour de Londres furent portées à Versailles par mylord Stormont, son ambassadeur. On conçoit aisément qu'un désaveu public en fut la réponse, puisque la dissimulation nous étoit encore nécessaire : on disoit que ces manœuvres de corsaires, entreprises, sans doute, par un amour excessif d'un gain considérable, compromettoient le gouvernement français; que des ordres sévères seroient donnés pour en empêcher le progrès. On adressa, en conséquence, à toutes les administrations des ports de France, la défense de laisser partir aucune expédition de denrées et de draps, dont la prohibition venoit d'être faite par le ministère anglais.

Beaumarchais, qui trouvoit dans cette clandestinité un profit immense, auroit

bien voulu que notre cour continuât à demeurer *neutre*. Le comte de Maurepas ne le désiroit pas moins ; il craignoit de troubler son repos et celui de l'Etat par une guerre dont les résultats étoient incalculables ; mais le cabinet de Madrid ne pensoit pas de même : il nous pressoit vivement de faire notre déclaration. Il vouloit agir en même temps de vive force en Europe et en Amérique par la réunion de nos flottes et de nos forces combinées. Il pensoit que de tels efforts, bien dirigés, devoient faire pencher la balance en faveur de la maison de Bourbon. Les cris des Américains, par l'organe d'Adams et du célèbre Francklin, députés des insurgens à Paris, devinrent en même temps si pressans, qu'il étoit bien difficile de différer plus longtemps les secours promis. « C'est vous, » disoient ces députés à notre cour, c'est » vous qui avez donné la plus forte im- » pulsion à nos démarches hostiles; sans » vos assurances et vos promesses, jamais » nous ne nous serions lancés dans une » guerre où nos armes sont trop inégales. » Si vous ne vous hâtez de nous tendre la » main, vous nous forcez de traiter avec » nos compatriotes qui nous recevront à » bras ouverts : vos insinuations n'au- » ront alors abouti qu'à vous créer de » nouveaux ennemis, au lieu de vous

» procurer l'alliance d'un peuple nombreux
» qui invoque aujourd'hui votre concours
» et votre puissance pour assurer son in-
» dépendance, et qui vous demeureroit
» attaché par les liens d'une éternelle re-
» connoissance. » Le comte de Vergennes, qui croyoit rendre son nom et l'époque de son ministère à jamais célèbre par le démembrement de treize provinces de la domination britannique, appuyoit ces pressantes sollicitations. « Notre cour, disoit-il, étoit trop avancée pour pouvoir reculer. » M. de Maurepas se décida enfin, mais non sans regret, à une guerre ouverte. On fit envisager au roi « combien la défection d'un
» si grand nombre de provinces diminue-
» roit la puissance anglaise qui avoit pris
» beaucoup trop d'accroissement depuis la
» dernière guerre ; que cette époque signa-
» leroit, d'une manière glorieuse, les
» commencemens de son règne ; que la
» réunion de la marine espagnole à celle
» de France ne pouvoit manquer de mettre
» un frein à l'orgueil du pavillon anglais
» qui se regardoit aujourd'hui comme le
» dominateur des mers ; que c'étoit une
» occasion précieuse de se dédommager
» avec usure des sacrifices humilians qu'on
» avoit été obligé de faire lors de la der-
» nière paix. »

Comment, au moment où le ministre des

affaires étrangères, le promoteur de cette guerre, débitoit ces paradoxes au conseil d'Etat, ne s'est-il pas trouvé un homme assez prévoyant, assez sage pour faire apercevoir au jeune roi que cette guerre, aussi impolitique qu'immorale, ne devoit, lors même qu'elle seroit heureuse, que procurer des lauriers flétris par la plus criante injustice? Dans quel code de morale politique a-t-on lu qu'il fût permis et louable d'engager les sujets à rompre les liens qui les attachent de droit divin à leurs souverains légitimes? Comment peut-on se glorifier d'avoir porté tout un peuple à se rendre coupable du crime de félonie? Comment caractériserions-nous la nation anglaise, si nous la voyions prodiguer ses forces et ses trésors pour soulever les Français contre leur roi, et le dépouiller, par la révolte de ses sujets, d'une autorité qu'il ne tient que de Dieu et de son épée? Si la couronne de France et d'Espagne vouloient se faire restituer ce que la force leur avoit arraché, le droit de représailles devoit légitimer leurs armes et non le crime de rébellion. Comment n'a-t-on pas prévu que le peuple anglo-américain, même après avoir secoué le joug de la dépendance, ne se dépouilleroit jamais de sa primitive antipathie, et que compter sur sa reconnoissance pour nous agrandir aux

dépens de ceux auxquels ils tenoient de si près par les liens du sang, c'étoit méconnoître la force des sentimens de la nature, de ce sentiment indélébile qui nous tient toujours attaché à nos anciens foyers ?

Quoi qu'il en soit, on déclara la guerre par un manifeste où étoient rassemblés tous nos griefs contre l'Angleterre. Le comte d'Estaing, vice-amiral, partit du port de Toulon avec douze vaisseaux de ligne et des frégates pour voler au secours des Américains. Le comte de Rochambeau, ayant sous lui le baron et le comte de Viomenil, fut nommé commandant de l'armée de terre embarquée pour seconder les insurgens. Bientôt les mers d'Europe et d'Amérique furent couvertes de flottes françaises, espagnoles et anglaises. Le comte d'Estaing battit l'amiral Byron et s'empara de la Grenade, île anglaise, pour aller ensuite échouer, par sa faute, à Savannah, dans la Caroline méridionale. Le comte d'Estaing avoit de la bravoure, mais de médiocres talens pour conduire une grande opération militaire. Cet homme, trop prôné, fut un mélange de hauteur et de bassesse. On a pu le juger lors de l'assemblée nationale, à Versailles. Ce n'étoit qu'un rodomont, pétri d'orgueil, qui ne pardonnoit pas à la cour de ne l'avoir pas fait maréchal de France. Sa mau-

Le comte d'Estaing.

vaise manœuvre de Savannah a pu servir de thermomètre à sa réputation militaire. Notre victoire d'Ouessant, sous le commandement du comte d'Orvillier, vice-amiral, n'eut aucune suite heureuse. La Manche vit ensuite quatre-vingts vaisseaux de ligne français et espagnols donner inutilement la chasse à trente-cinq vaisseaux anglais qui ne furent ni atteints ni dispersés. Les ports d'Angleterre demeurèrent intacts. Le rassemblement d'une armée nombreuse sur les côtes de la Normandie, sous les ordres du maréchal de Broglie, pour favoriser les opérations de cette formidable flotte, ne fut qu'une vaine et dispendieuse parade. L'amiral espagnol Solano manqua la Jamaïque. Le général de Bouillé, ne prenant conseil que de son zèle et de sa bravoure, partit de la Martinique où il commandoit et s'empara de l'île de Saint-Christophe. Les généraux de Rochambeau et de Vioménil, par une marche savante le long de la rivière du Nord secondés par une de nos escadres entrée dans la Delaware par la baie de Chesapeack, forcèrent l'armée anglaise, de concert avec Washington qui commandoit les insurgens, à mettre bas les armes, et à se rendre prisonnière de guerre à Charles-Town. L'amiral Rodney remporta sur la flotte du comte de Grasse, vice-amiral, une victoire signalée, où nous perdîmes entre

autres vaisseaux celui la ville de Paris, vaisseau amiral de cent dix canons, sur lequel le comte de Grasse fut fait prisonnier. Je n'ai voulu tracer ici que rapidement les événemens les plus remarquables de la guerre d'Amérique dont je ne prétends point faire ici l'histoire.

Enfin la fermeté du congrès de Philadelphie, les brillans succès du brave Washington et de nos troupes auxiliaires furent si imposans, si soutenus et si décisifs, que l'Angleterre se vit obligée de reconnoître la souveraineté et l'indépendance des treize provinces qui s'étoient séparées de sa domination. Quant à nous, nous n'en retirâmes d'autres avantages que l'épuisement de nos finances, le délabrement de notre marine, et la tache ineffaçable d'avoir concouru à une défection qui ne peut honorer ni le trône ni le ministère français.

Doit-on maintenant être surpris si des millions de livres sterlings ont favorisé les premières tentatives des factieux de l'assemblée nationale au commencement de notre révolution? Pitt, alors, ne vouloit que venger sa nation indignée de ses pertes en Amérique : il n'avoit certainement pas prévu qu'il seroit bientôt dans l'impérieuse nécessité d'armer non-seulement l'Angleterre, mais tous ses alliés pour arrêter les progrès, aussi rapides qu'effrayans, de cette

horde dévastatrice et régicide qui menace de faire crouler tous les trônes, ainsi que la morale publique de l'Europe.

Pitt, le plus grand homme d'Etat de son siècle, vouloit humilier la France et la mettre pour toujours hors d'état de lutter avec avantage contre l'Angleterre ; mais son plan n'avoit pas pour objet l'affreuse catastrophe du régicide : son but étoit d'anéantir notre marine pour assurer la souveraineté des mers à l'Angleterre. Quand ma plume retracera les causes et les horribles scènes de notre révolution, j'aurai l'occasion de faire connoître la morale politique de ce ministre. En attendant je dois ici des hommages à la générosité de la nation anglaise. Quoique nation rivale, nos malheurs semblent avoir entièrement éteint ses ressentimens : les émigrés sans ressources, qui ont cherché un asile en Angleterre, y trouvent, de la part du gouvernement et des particuliers, tous les secours que la bienfaisance se plaît à répandre sur l'humanité souffrante.

La guerre d'Amérique donna naissance à un procès très-extraordinaire au parlement de Paris ; procès dont la singularité attira les regards de la cour, de la capitale, du royaume entier et même des cours de l'Europe, celui que m'intenta le comte de Broglie. Cet événement mérite une place

Procès du comte de Broglie.

dans ces mémoires; mais comme je ne veux occuper le lecteur de ma personne que le moins possible, j'en abrégerai les détails, bien connus par les mémoires imprimés de part et d'autre : je n'en présenterai ici que l'ensemble et le résultat.

Pour favoriser nos succès en Amérique, notre ministère se détermina, de concert avec l'Espagne, à couvrir la Manche d'une flotte très-considérable destinée à combattre celles qui sortiroient des ports de l'Angleterre, afin d'empêcher de la part de cette puissance tout convoi et transport en Amérique. Cette flotte devoit aussi, en cas de succès, bloquer et détruire les principaux ports d'Angleterre. En conséquence, on rassembla à grands frais sur les côtes de Normandie une armée de soixante mille hommes. Cette armée devoit être transportée sur les côtes d'Angleterre, si une victoire navale pouvoit favoriser une descente : on espéroit, par une diversion aussi hardie, terminer en Europe la guerre dispendieuse d'Amérique. Le commandement de cette armée fut donné au maréchal de Broglie qui demanda son frère le comte de Broglie pour maréchal-général-des-logis; mais cette demande fut refusée, et le marquis de Lambert, ami des Broglie, nommé. Les instances du maréchal, les tentatives du comte furent inutiles pour faire chan-

ger cette disposition : le roi fut inébranlable. Le comte de Broglie, aussi peiné qu'humilié, se douta qu'un refus si opiniâtre ne pouvoit venir que de l'antipathie du comte de Maurepas contre lui : mais comment s'en procurer la preuve? Informé que j'avois un accès facile chez ce principal ministre, il me fit sonder par trois ou quatre personnes qui lui étoient dévouees et que je croyois pouvoir aussi compter parmi mes amis : ces personnes, qui ont figuré dans les plaidoieries et dans mes mémoires, et dont par égard je tairai le nom, vinrent, sous le masque de l'amitié et de la confiance, me faire part de l'amertume que ce refus répandoit sur la vie du comte de Broglie. Pourquoi, me disoit l'un, ne saisiriez-vous pas un moment favorable, afin de faire sentir au comte de Maurepas, qui vous écoute avec bonté, que la séparation des deux frères ne peut produire qu'un très-mauvais effet? Qu'au contraire leur réunion donneroit nécessairement à cette grande opération l'ensemble et l'impulsion qui décident les grands succès? Le maréchal, me disoit un autre, n'a pas mérité une pareille mortification. Pourquoi empoisonner, par un chagrin aussi sensible, l'honneur du commandement, et en affoiblir peut être les principaux ressorts? M. de Maurepas, ajoutoit un troisième, n'aime pas le comte de

Broglie; mais ses talens militaires devoient faire cesser l'antipathie quand il s'agit de la gloire du roi et du salut de l'Etat.

Ces entretiens avoient eu lieu en tête à tête avec des personnes qui s'étoient succédées; je ne devois point m'en défier, et j'avoue que je n'aperçus point le piége qui pouvoit m'être tendu. Cependant, quelque réservées que fussent mes réponses, relativement surtout à mes liaisons avec M. de Maurepas, je m'exprimai peut-être avec trop d'abandon sur les torts reprochés au comte de Broglie, et dont j'avois été instruit par des voies particulières, *motifs probables*, disois-je, *du refus persévérant qu'il éprouve*. C'étoit là mon opinion particulière d'après plusieurs *ouï-dire*.

Les entretiens particuliers où, dans la chaleur de la conversation, j'ai pu prononcer le nom de Maurepas sans l'avoir compromis, en répondant aux questions qui m'étoient adressées, furent le prétexte du procès singulier que M. le comte de Broglie finit par m'intenter après avoir fait présenter au roi, par son frère le maréchal, un mémoire où j'étois nominativement accusé d'avoir dit : *Que je tenois de M. de Maurepas les motifs qui lui avoient fait refuser la place de maréchal-général-des-logis de l'armée*. Ce mémoire fut remis par le roi au principal ministre qui, con-

noissant ma discrétion et ma prudence, me fit appeler dans son cabinet. Il me donna communication du mémoire : après l'avoir lu avec beaucoup d'attention, j'avouai avec franchise ce qui avoit été dit dans les entretiens particuliers que j'avois eus contre mon gré au sujet du comte de Broglie, et je fis connoître à M. de Maurepas la source de ces *ouï-dire* qu'on prétendoit lui attribuer d'après mes insinuations. Je me justifiai complètement dans l'esprit du ministre qui eut la bonté de me dire : « Ce n'est » pas à vous, c'est à moi qu'ils en veulent.»

J'avois effectivement été informé par M. de Maurepas de la nomination du maréchal avant qu'elle fût connue, et de l'exclusion donnée à son frère, pour la place de maréchal-général-des-logis; de ce qui fut dit à cette occasion sur le caractère du comte de Broglie, et sur le danger de lui confier tous les détails de l'armée, à raison de son ascendant sur l'esprit du maréchal; mais jamais je n'en ai rien révélé à qui que ce soit. Ce que je m'étois permis dans le secret de l'amitié n'y avoit point de rapports et provenoit d'une autre source. Le comte de Maurepas fut pleinement convaincu de mon innocence; sa confiance en moi et sa bienveillance, n'en furent point altérées. Le comte de Broglie, instruit

que son mémoire avoit été remis par le roi à M. de Maurepas, et persuadé d'avoir causé à ce ministre de l'inquiétude et de l'embarras, lui demanda une audience particulière : elle ne fut pas longue; dès qu'il parut, le ministre lui dit : « Votre mémoire, monsieur, est un tissu d'invraisemblances, d'inexactitudes, d'altérations » et d'*ouï-dire*. La personne que vous inculpez ne m'a pas cité ; les amis que vous » lui avez envoyés ne vous ont pas fait un » rapport exact; ce qui a été dit de vous » dans des entretiens secrets et en tête à » tête prend sa source dans les *ouï-dire* de » M. de L.... qui les a fait circuler et qui » a eu l'air d'en faire la confidence à l'abbé » Georgel, et celui-ci les a répétés aux » personnes de qui vous les tenez..... » Cette explication, précédée et suivie de toutes les nuances d'une politesse froide, déconcerta le comte de Broglie qui se retira très-mécontent, et méditant son plan d'attaque.

M. de L...., cité d'après moi par M. de Maurepas, étoit alors en Normandie; le comte de Broglie lui dépêcha sur-le champ, par un courrier, une lettre insidieuse qui demandoit une réponse prompte.

M. de L...., craignant de se compromettre et cherchant à ménager les deux partis,

répondit avec assez d'art et d'esprit pour ne pas tout avouer et tout nier. Au reçu de cette lettre, le comte m'en écrivit une pour me dire, que M. de L.... n'avouant pas ce que j'avois cherché à persuader au comte de Maurepas, je m'exposois à un procès criminel comme calomniateur, si je ne lui révélois franchement de qui je tenois les motifs qui l'avoient fait exclure de la place de maréchal-général-des-logis; il en adressa en même temps une copie à M. de Maurepas. Ma réponse ne se fit point attendre; je la communiquai d'abord au ministre qui daigna l'approuver. Je m'y expliquai loyalement, mais sans crainte; je demandai même un rendez-vous pour chercher à calmer l'effervescence d'une tête qui paroissoit vouloir un éclat. La bonté de ma cause, et surtout les égards dus au principal ministre qu'on vouloit mettre en scène, me prescrivoient une semblable démarche : l'entrevue eut lieu et fut très-vive de la part du comte dont l'agitation étoit extrême; ses yeux étincelans de colère ne m'en imposèrent pas; je fus calme et je parlai avec fermeté. J'annonçai que s'il falloit essuyer l'éclat d'un procès, je ne m'y soustrairois pas; que bien certainement les titres disparoîtroient devant la justice, que notre combat auroit lieu d'homme à

homme à armes égales. Cependant, pour tâcher d'apaiser cet esprit bouillant, j'offris de signer une déclaration par laquelle « *J'attesterois que jamais je n'avois rien* » *dit ni rien fait qui pût démentir les sen-* » *timens de respect et de considération dus* » *à MM. de Broglie.* » Elle fut acceptée et remise : devois-je m'attendre qu'un acte aussi libre et aussi loyal alloit servir de base au procès criminel qu'on se proposoit dès lors de m'intenter ? Effectivement la lettre de M. de L...., ma réponse au comte de Broglie, ma déclaration, le *dire* et le *ouï-dire* des trois personnes qui étoient venus causer familièrement et tête à tête avec moi, devinrent, entre les mains de mon adversaire, un corps de delit grave, et la base d'une plainte criminelle dans laquelle on annonçoit des preuves à l'appui de faits cités. On donnoit avec adresse à entendre que, du libre cours laissé à cette plainte, il devoit nécessairement résulter des désagrémens pour le ministre dont le nom se trouvoit compromis, à raison de la révélation des secrets du cabinet. Le comte de Broglie, et Target, son avocat, ne doutoient nullement que M. de Maurepas, effrayé des suites de l'affaire, ne cherchât à l'assoupir, et ne fît enfin obtenir la place si vivement réclamée.

D'après ce plan, la plainte fut envoyée au premier ministre avec une lettre où le comte de Broglie consentoit à renoncer à ses poursuites, si le ministre le désiroit; la marche de l'intrigue ne pouvoit faire aucune illusion. Le but de cet envoi et le piége qu'on avoit préparé, furent d'abord aperçus. Je fus appelé par M. de Maurepas, qui me fit lire la plainte, et ne cessa de m'observer pendant tout le temps de cette lecture: « Eh bien! me dit-il, voulez-vous que j'arrête le cours de cette diatribe?» Fort de mon innocence, et puisant mon courage dans mon indignation, je m'écriai avec sensibilité: « Ah! M. le comte, vous me perdez » si vous assoupissez cette affaire; laissez-» moi me présenter aux tribunaux: ce sera, » comme je l'ai dit à mon adversaire, un » combat d'homme à homme, et je me » sens la force de terrasser mon ennemi....» Cet élan plut beaucoup à mon protecteur. « Je vous ai bien deviné, me dit-il alors, » lisez ma réponse. » Elle étoit laconique.... « J'ai lu, monsieur, la plainte que vous » avez bien voulu me communiquer; vous » êtes bien le maître de lui donner toute » la suite et toute la publicité que vous » croirez utile à vos intérêts... » Je sortis ému des bontés de M. de Maurepas, et bien disposé à repousser avec courage les

traits de mon ennemi. Les avocats Target et Elie de Beaumont, rédacteurs de la plainte, voyant qu'elle n'avoit pas produit l'effet désiré, furent d'avis du désistement. Ils firent d'inutiles observations pour persuader au comte que le succès même de l'affaire ne pouvoit aboutir qu'à lui aliéner de plus en plus le ministère, et à l'empêcher d'obtenir le bâton de maréchal de France, qui seroit bientôt, peut-être, le prix de ses services : « Il me faut une victime, répondit-il; et je la trouve. » Dumourier, admirateur et enthousiaste du comte de Broglie, avoit raison de dire de lui : Qu'il se laissoit sans cesse aveugler par l'ambition, l'intérêt ou la colère ; les troupes, ajoute-t-il, ne l'aimoient pas. Du reste, poursuit-il, brave, austère dans ses mœurs, bon mari, bon père, bon frère, bon ami, bon citoyen... (*Vie de Dumourier*, *liv.* 1, *chap.* 7, *p.* 170, 171.) Il n'est pas étonnant que les conseils de la raison n'aient aucun pouvoir sur un tel caractère. Cependant, ses deux avocats obtinrent que les poursuites fussent différées; que dans tous les cas, il se rendît maître de la procédure, pour ne lui laisser que le cours qui conviendroit aux circonstances.... Trois mois d'inaction me firent croire que l'irascibilité de mon adversaire

avoit sans doute cédé à de prudentes considérations. Cette erreur de ma part ne fut pas de plus longue durée ; le comte de Broglie crut son honneur intéressé à ne pas se placer en deçà des menaces dont il avoit fait un si grand étalage dans son entretien et ses lettres à M. de Maurepas. J'appris que la plainte avoit été remise à un commissaire au Châtelet ; que, de loin en loin, et pour essayer si on causeroit de l'effroi, on faisoit entendre comme témoins les personnes avec lesquelles on présumoit que j'avois pu m'entretenir du comte de Broglie.

J'en attendis tranquillement le résultat. Ce fut un décret d'*assigné pour être ouï*, décerné par le Châtelet, qui me fut signifié. D'après les conseils de mon procureur Desjobert, qui m'avoit été donné par M. de Maurepas, je me décidai à comparoître en justice, avec réserve de tous mes droits. C'étoit le moyen assuré de bien connoître le plan d'attaque, afin de préparer mes défenses avec avantage. Il avoit été remis à M. le lieutenant criminel une longue série de questions si artistement, et j'ose le dire, si méchamment rédigées et disposées, qu'il devenoit presque impossible de sortir de ce labyrinthe sans tomber dans de fréquentes contradictions, et sans donner ouver-

ture à un décret d'ajournement personnel.

Un tel décret, en portant atteinte à ma réputation, m'auroit rendu pendant sa durée inhabile à l'exercice de toute fonction publique. J'ai su par l'avocat Target que tel avoit été le but de mon adversaire qui n'auroit pas été au delà jusqu'à ce que des circonstances plus favorables lui offrissent l'occasion certaine d'une vengeance plus éclatante. Desjobert l'avoit prévu et m'avoit indiqué toute la marche à suivre dès la première question. Le lieutenant criminel, M. Bachois de Villefort, eut l'honnêteté de m'avertir que les questions à faire étoient nombreuses. Dès la première question, d'après l'avis de mon conseil, je dictai et je développai pendant plus de deux heures, et sans interruption, la chaîne des faits et des *ouï-dire* avec l'exposé de ma conduite envers mon accusateur et les personnes qui avoient cru devoir lui révéler les entretiens qu'elles n'avoient dus qu'à ma confiance en elles. Je trouvai donc par-là le moyen de répondre à toutes les questions insidieuses sans craindre de me contredire ou de me compromettre. A l'égard des autres questions, je n'eus plus qu'à dire simplement : répondu par tel numéro. Cette manière inattendue de procéder ne parut pas déplaire

au magistrat; il sourit en disant : « *Voilà* » *qui est fort adroit.* » Pendant la rédaction de ma première réponse que j'annonçai devoir être longue, nous demeurâmes seuls, le commis-greffier et moi; je saisis ce moment pour prendre avec lui des arrangemens afin d'avoir une copie de la plainte, des questions, de mes réponses et des dépositions de témoins. Muni de toutes les pièces, et usant de la réserve de mes droits, et au grand étonnement du comte de Broglie qui en fut déconcerté, j'interjetai appel au parlement grand'chambre et tournelle assemblées du décret de *soit ouï* qui ne pouvoit plus être un mystère, et pouvoit d'ailleurs, par l'ascendant des de Broglie, être converti par le Châtelet en un décret d'ajournement personnel. Il importoit à mon honneur et à mon repos de donner à ce singulier procès la plus grande publicité, afin de faire disparoître la disproportion du rang des parties, et faire balancer par le poids de l'opinion publique, le crédit de mon adversaire. La signification de mon appel au parlement faite au Châtelet et au comte de Broglie, fut pour cet homme fier et impétueux un coup de massue; il se repentit alors, mais trop tard, (le duc de Guines, son beau-frère, en est convenu depuis), de n'avoir pas suivi les con-

seils de son frère le maréchal qui n'a jamais voulu se mêler de cette affaire, et de n'avoir pas déféré aux sages observations de MM. Target et Elie de Beaumont : il sentit qu'en le citant devant le premier tribunal du royaume au milieu du concours d'un nombreux auditoire, je ne pouvois m'être porté à un tel éclat que de l'aveu du principal ministre, bien convaincu de la bonté de ma cause. Mais tout inquiet et perplexe qu'il fût, il n'y avoit plus moyen de reculer; l'affaire fut engagée. Tronçon-Ducoudray, jeune avocat qui donnoit les plus belles espérances, fut chargé de la plaidoierie d'après le refus de Target dont il étoit l'élève. On s'arrachoit les mémoires qui parurent. Je travaillai moi-même à celui des faits qui eut du succès; la colère de mon adversaire ne connut plus de bornes à la lecture des articles, où, provoqué par ses odieuses et calomnieuses imputations, je me trouvai dans la nécessité de dévoiler ses intrigues secrètes en soulevant un coin du rideau; et, sans le nommer, je me contentai de faire le portrait d'un intrigant tellement ressemblant qu'il ne put s'y méconnoître. Il en porta ses plaintes au roi; sur les instances de la reine, sa majesté daigna donner un billet de sa main, dans lequel elle assu-

roit *que le comte de Broglie, honoré de la confiance du feu roi, s'étoit toujours comporté en agent fidèle et non en intrigant...* Cette cédule royale devint un trophée entre les mains de mon ennemi; il ne douta pas qu'elle ne fût le prélude de sa victoire; il la fit colporter chez tous les juges par le duc de Guines qui assuroit en même temps être autorisé de la part de la reine à faire connoître l'intérêt particulier que sa majesté portoit au comte de Broglie. Cette démarche peu réfléchie ne devoit me porter aucun préjudice : l'intégrité des juges en fut même offensée, la cédule royale ne changeoit rien à l'état de la cause, et le nom de la reine, imprudemment compromis, n'avoit aucun pouvoir pour empêcher la justice de protéger l'innocence.

Six grandes audiences où siégeoient avec appareil quarante-deux juges en présence d'un auditoire composé de ce que la cour et Paris avoient de plus illustre, l'élite de la haute noblesse, les ambassadeurs qui crurent en devoir rendre compte à leur cour, enfin le concours d'un peuple nombreux, furent terminées par un jugement solennel, où, sur les conclusions des gens du roi, et à l'unanimité des suffrages, je remportai la victoire la plus décisive. Par l'arrêt je fus déchargé de l'accusation qui m'a-

voit été intentée par le comte de Broglie. Ses mémoires furent déclarés calomnieux et supprimés : il fut condamné en réparation à vingt livres de dommages et intérêts applicables aux prisonniers de la Conciergerie, et à tous les dépens avec l'impression et l'affiche de l'arrêt : plusieurs juges opinoient même à ce qu'il lui fut enjoint d'être plus circonspect à l'avenir : cet avis, ouvert par M. Pasquier, doyen du parlement, entraînoit déjà les suffrages, lorsque l'un des conseillers, M. Lefèvre-d'Amécourt, fit observer que cette injonction deviendroit une tache pour le nom de Broglie ; qu'elle rejailliroit sur le maréchal dont les services signalés lui méritoient de ne pas partager un tel désagrément.

M. de Bonnières, avocat.

Mon jeune défenseur, M. de Bonnières, déploya dans ses plaidoyers et ses répliques imprimés un talent qui le rangea de ce moment parmi les plus célèbres avocats du barreau. M. le comte d'Artois et le duc d'Orléans le prirent pour leur conseil et leur avocat ; il s'identifia avec ma cause ; sa sensibilité et son éloquence enlevèrent les applaudissemens et les suffrages. Jamais le temps ne détruira la reconnoissance que mon cœur lui a vouée.

M. Séguier, avocat-général.

M. l'avocat-général Séguier, de l'aveu de tous ses admirateurs, se surpassa dans

cette cause extraordinaire; il fraya à son éloquence naturelle des routes nouvelles et inconnues, afin de traiter, disoit il, un sujet qui avoit dû étonner le barreau par son étrange singularité : c'étoit Cicéron entraînant les suffrages du sénat et du peuple romain. Ce discours fut imprimé et très-répandu; c'est une des productions les plus brillantes sorties de la plume de cet illustre magistrat.

Linguet, dans ses annales politiques, a traité ce sujet avec son style caustique et mordant; les singulières démarches du comte de Broglie y sont tour à tour attaquées avec les armes de la raison et couvertes d'un ridicule à jamais ineffaçable. Linguet.

Si le gain de ce procès fut un triomphe pour moi, il fut pour M. le comte de Maurepas et pour la maison de Rohan, qui s'étoit regardée comme attaquée dans ma personne, un jour de félicitations; et combien je suis redevable au comte de Broglie de tous les témoignages de bonté et d'intérêt qui me furent alors prodigués de toutes parts!

La guerre d'Amérique avoit nécessité d'excessives dépenses sans aucun résultat avantageux; les fausses spéculations de notre politique n'avoient pas eu le moindre succès : des provinces et des sujets avoient, il est vrai, été enlevés à notre rivale; mais

elle avoit dans sa marine, dans sa banque et dans son commerce des ressources que nous n'avions pas. Des impôts successifs et très-onéreux avoient écrasé le peuple et tari le trésor royal; nos finances se trouvoient dans une véritable détresse. La place de contrôleur-général paroissoit désormais une tâche impossible à bien remplir. Depuis l'avènement du roi à la couronne, sa seule autorité n'avoit été employée par ceux qui l'avoient occupée que pour pressurer les contribuables. L'abbé Terray et M. Turgot avoient fait connoître ce qu'on pouvoit attendre d'eux; M. de Clugny n'avoit eu que le temps de montrer son incapacité. Arriva enfin l'époque funeste où le comte de Maurepas crut faire un effort de génie en divisant le département trop étendu des finances. La partie administrative fut donnée à M. Taboureau, conseiller d'Etat, et la direction du trésor royal au banquier Necker, Génevois, établi à Paris. Cette organisation défectueuse ne pouvoit exister long-temps. M. Necker entravoit à dessein les fonctions de son collègue : son titre de directeur du trésor royal, travaillant directement avec le roi en présence de M. de Maurepas, ne suffisoit pas à l'homme qui se croyoit né pour gouverner un empire : fier de prétentions qu'il prenoit pour du génie, il avoit formé le projet de s'emparer

insensiblement de la confiance du roi et de régner sous son nom. M. Taboureau, arrêté à chaque pas, et se voyant dans l'impossibilité de faire marcher son administration, demanda sa retraite; de son côté, M Necker démontra, dans un mémoire très-séduisant, les inconvéniens inévitables résultant de la séparation des fonctions d'une place qui ne pouvoit être bien administrée que par une seule personne : la conclusion très-adroite de ce mémoire étoit l'offre de sa démission.

Necker avoit bien prévu et avoit triomphé d'avance de l'embarras extrême de M. de Maurepas : placement de deux millions sur l'Etat, refus d'appointemens considérables, premier travail annonçant qu'il seroit fait face à toutes les dépenses sans recourir à de nouveaux impôts; que de motifs pour se laisser entraîner ! quelle perspective séduisante !

La guerre d'Amérique duroit encore ; mais comment faire? M. Necker étoit protestant; on ne pouvoit le nommer contrôleur-général sans l'assujettir à la formule du serment de catholicité à prêter à la chambre des comptes. La détresse, l'embarras et le besoin firent recourir à des formes jusqu'alors inusitées : M. Necker fut nommé directeur-général des finances, ayant sous lui deux contrôleurs des actes

Le banquier Necker arrive au ministère des finances.

pour signer ce qui devoit passer sous les yeux de la chambre des comptes. Ce nouveau système d'administration m'autorise à donner ici quelques détails sur la vie d'un homme devenu l'arbitre et le destructeur de la monarchie.

De Genève, où il est né, M. Necker vint à Paris; il y fut d'abord chez le banquier Thélusson comme teneur de livres; son exactitude et son intelligence lui méritèrent bientôt la confiance de cette maison comme commis principal et ensuite associé. Il amassa dans la banque des richesses considérables, puisque son actif, sans aucune dette, étoit de trois millions lorsqu'il s'avisa de vouloir être homme d'Etat. Dès qu'il eut conçu ce projet, il chercha comment il pourroit franchir l'intervalle immense existant entre sa maison de banque et le ministère des finances d'un royaume où il étoit étranger et peu connu. Il comprit qu'il falloit se faire une réputation par quelques productions hardies, et afficher du talent pour l'administration des finances; puis se faire des prôneurs. Devenu un des forts actionnaires à la compagnie des Indes, il y développa, dans des discours soignés, des connoissances qui commencèrent à fixer sur lui l'attention des administrateurs. Tous les vendredis de chaque semaine, il donnoit un dîner et un souper splendides où se trou-

voient habituellement beaucoup de gens de lettres qui en sortoient aussi enthousiasmés de l'esprit philosophique de leur hôte que de sa bonne chère. Madame Necker, bien stylée dans le jargon de la philosophie du jour, étoit l'héroïne de ce cercle savant. L'académie française avoit proposé pour sujet du prix d'éloquence l'éloge de Colbert: M. Necker, l'un des concurrens, triompha de tous ses rivaux et obtint le prix : son discours, vivement applaudi à la séance publique de l'académie, répandu avec profusion, exalté par les prôneurs, fit tout l'effet qu'il s'en étoit promis : le nom de Necker fut mis en avant et avec avantage : on désira dans le public le voir en place.

Le jeune Masson, connu dans la société sous le nom de marquis de Pezay, étoit le fils d'un marchand de fer de Versailles, qui s'étoit enrichi dans les bâtimens du roi. Il avoit eu l'art de s'introduire chez M. de Maurepas et de s'en faire bien accueillir. Necker le sut, le circonvint et s'en fit un ami. Cent mille écus promis à M. de Pezay, s'il parvenoit à déterminer le principal ministre à placer le banquier dans la haute administration, firent découvrir à celui-ci les grands talens et le génie supérieur de son nouvel ami.

Comment le marquis de Pezay avoit-il

pu s'introduire chez M. de Maurepas? D'abord il avoit obtenu de M. le prince de Condé une place de capitaine de dragons, par l'entremise de la marquise de Cassini, femme active et intrigante, qui étoit admise dans la société du prince; puis l'acquisition du marquisat de Pezay lui avoit suggéré l'idée toute simple de prendre le titre de marquis, sans autres formalités. On commença par en rire, et il avoit le bon esprit d'en rire lui-même; et l'on finit par s'habituer à cette ridicule métamorphose. Devenu capitaine de dragons, il avoit été présenté dans la société de madame de Maurepas par la princesse de Montbarrey à qui la chronique scandaleuse l'attribuoit pour amant. Quelques voyages faits avec fruit, quelques succès littéraires, le talent de s'énoncer avec grâce, d'écrire avec intérêt de petits vers à sentimens portés à propos à la toilette de certaines dames à la mode, lui avoient donné de la vogue. Il avoit aussi traduit Catulle sans savoir le latin, et d'après une vieille traduction gauloise; il envoya cette traduction à Voltaire qui lui répondit: « C'est là l'évangile des hommes agréables, et vous êtes de cette communion. » Cette petite lettre d'un grand homme fut le principal titre littéraire du marquis de Pezay. Quelques mémoires sur la marine, dont il avoit

fait une étude particulière, le firent admettre dans le cabinet de M. de Maurepas dont il obtint la confiance. Il mit tous ses soins pour faire partager au ministre son enthousiasme pour M. Necker. La mort du contrôleur-général de Clugny vint à propos pour le succès de cette négociation. L'embarras de M. de Maurepas pour le remplacer donna plus de poids aux vives insinuations de M. de Pezay. L'analyse du mémoire de M. Necker, dont nous avons déjà parlé, fut mis sous les yeux du roi par M. de Maurepas. Nous en avons également fait connoître le résultat qui donna gain de cause à M. de Pezay. Mais le titre de directeur-général, et le travail avec le roi en présence de M. de Maurepas, ne satisfaisoit pas l'ambition de M. Necker; il vouloit être le maître absolu de l'administration entière des finances dont la partie purement administrative avoit été confiée à M. Taboureau, avec le titre de contrôleur-général des finances: le premier pas étoit fait et le conduisoit à son but.

Ce nouvel ordre de choses avoit été arrêté à Fontainebleau dans le cabinet du principal-ministre. Il avoit été tenu secret. On ne s'en doutoit point encore à la cour lorsque j'y arrivai pour proposer M. l'Attaignant de Bainville comme successeur de M. de Clugny: j'avois avec moi le tableau

des moyens et des ressources actuelles de ce prétendant pour faire face aux dépenses sans imposer de nouvelles charges au peuple. Ces plans étoient séduisans au premier coup d'œil; mais je crois que, mieux approfondis, ils n'auroient pas soutenu la discussion: j'y avois peu de confiance; mais je me présentois au nom de celui qui m'avoit député, et que je n'avois pu refuser. Je n'eus pas le temps de remettre ce tableau, et j'appris que M. de Clugny venoit d'être remplacé, par qui et comment: en m'annonçant cette nouvelle avec une grande satisfaction, on me recommanda le secret. Le lendemain, cette nomination rendue publique produisit la même sensation que toutes les choses extraordinaires.

M. Taboureau. M. Taboureau n'étoit point un génie et n'avoit point le courage de se roidir contre les obstacles : du bon sens, l'amour du travail et des vertus lui tenoient lieu de talens. Il ne fut pas long-temps à s'apercevoir qu'il ne seroit que le premier commis de son collègue; que l'argent étant le nerf de l'administration, comme il est le mobile de tout, il seroit continuellement dans la dépendance du trésor royal, qui ne lui étoit plus subordonné; et de fait, les bonnes opérations de son premier coopérateur, M. Delisle, homme de mérite et d'une grande expérience, étoient sans

cesse contrariées par le nouveau directeur. M. Taboureau, mécontent de sa place parce qu'il n'y pouvoit faire le bien, sentit que son collègue ne cherchoit qu'à lui donner des dégoûts; il fatigua M. de Maurepas de ses plaintes, et l'informa de sa résolution de donner sa démission. Déjà M. Necker avoit fait dans le public toute la sensation qu'il avoit voulu produire; il étoit de toutes parts prôné comme l'ami du peuple. Bien convaincu qu'il étoit nécessaire; assuré des dispositions de M. Taboureau, il adressa au roi un mémoire qu'il eut bien soin de faire répandre dans le public avec profusion. Dans ce mémoire il s'efforçoit de prouver l'impossibilité de réaliser ses plans s'il ne joignoit à ses attributions actuelles la partie administrative; que sa qualité de protestant ne permettant pas sa nomination au contrôle général, il supplioit le roi d'agréer sa démission.

Si l'ange tutélaire de la France avoit bien voulu alors suggérer au roi et à M. de Maurepas la volonté d'accepter cette démission, la France ne seroit pas aujourd'hui dans le deuil et le chaos; mais le charlatanisme du Génevois fascinoit les yeux du roi et de son mentor. M. de Pezay, d'après l'enthousiasme que son intérêt personnel lui conseilloit si puissamment d'exciter, exagéra la perte qu'on alloit

faire; il proposa le plan concerté avec M. Necker, de nommer celui-ci directeur-général des finances, ayant sous lui deux maîtres des comptes pour le contrôle des actes, de rendre ses comptes directement au roi qui les feroit ensuite vérifier par sa chambre des comptes: par cet arrangement le serment à faire devant cette cour étoit éludé, et la même main se saisissoit ainsi de la totalité du ministère des finances. Cette forme inusitée, aussi étrangère qu'opposée à nos lois, parut préférable au renvoi de l'homme soutenu par l'opinion publique, regardé comme possédant seul les moyens de faire face aux dépenses sans de nouveaux impôts pendant la guerre dispendieuse de l'Amérique. Ce plan accepté, le banquier Necker fut proclamé directeur-général des finances. Quoique arrivé à cette hauteur, l'ambition du nouveau directeur ne fut pas encore satisfaite; il voyoit encore des intervalles à franchir pour arriver au faîte de l'autorité sous un jeune roi qu'il se flattoit de gouverner un jour à son gré. Une excessive confiance en ses propres talens lui persuada aisément qu'il parviendroit à vaincre toutes les résistances. Afin de se concilier l'amour du peuple, il attaqua les fermiers-généraux et les traitans, de tous temps les sangsues de l'État; fit de grandes réformes à la cour, continua

ses emprunts. Il n'ignoroit pas qu'une semblable ressource est tôt ou tard la ruine des Etats ; mais il sauvoit pour le moment le nom si odieux *d'impôt;* il parloit à l'imagination d'où naît l'enthousiasme, et couvroit la raison du voile du charlatanisme pour détourner l'attention de ses opérations ruineuses. Après avoir créé trois grandes compagnies dont il circonscrivit les profits, il en fit des régies intéressées ; la régie des fermes générales, la régie des traites et gabelles, la régie des domaines et bois, et les subordonna à l'inspection des maîtres des requêtes chargés de lui en rendre compte. De cette manière il s'environnoit de la magistrature de la cour et la soudoyoit afin de donner plus de lustre et de considération à son ministère. Les intendans n'étoient pas aimés dans les provinces, il limita leurs fonctions, et attribua l'administration, dont ils étoient auparavant les commissaires départis, à des assemblées provinciales où le tiers-état avoit la double représentation. Ces grandes innovations canonisées par des prôneurs à gages, célébroient à l'envi le nom de Necker, et en portoient la célébrité jusque dans les coins les plus reculés du royaume. L'habitant des campagnes qui se croyoit l'objet de la sollicitude de ce ministre populaire, le bénissoit comme son

appui. M. Necker voulut consolider ce grand effet, et en faire pour l'adoption de ses vues ultérieures un moyen irrésistible et décisif. Il composa le *compte rendu au roi de son administration*, avec le tableau des changemens qu'il avoit cru devoir opérer pour le soulagement du peuple : il y présenta avec art le parallèle de ses opérations et de celles de ses prédécesseurs. C'étoit le langage de l'orgueil satisfait, applaudissant à son ouvrage, et qui sembloit dire : « Per» sonne ne m'a encore égalé, personne » n'est au niveau de mes connoissances, » personne n'est plus digne que moi de » conduire le timon de l'État ; mon admi» nistration en fournit la preuve. » Telle est l'analyse et le résultat moral de ce fameux *compte rendu* dont il inonda la France.

Le comte de Maurepas qui avoit d'abord approuvé le plan et la marche de cet ouvrage uniquement comme instruction secrète pour le roi, s'opposa vivement à sa publicité ; mais M. Necker, déjà moins docile aux conseils du ministre, suivant lui l'obstacle le plus puissant à son élévation, insista avec tant d'opiniâtreté sur la nécessité de cette publicité, absolument nécessaire, disoit-il, au succès de ses opérations ultérieures, qu'enfin il l'emporta. Le compte rendu au roi fut imprimé à

l'Imprimerie Royale : on se l'arrachoit ; c'étoit la folie du jour ; les félicitations arrivoient de toutes parts. L'auteur, enorgueilli de ce triomphe éclatant, croyoit toucher au moment de voir ses vœux secrets exaucés, lorsque des critiques, aussi mordantes que bien rédigées, vinrent mettre un terme à ce délire. Le compte rendu fut analysé, dépecé, censuré, déchiré, vilipendé. Ces ouvrages polémiques, parfaitement écrits, firent une grande sensation. M. Necker s'en plaignit amèrement ; il vouloit que l'autorité en fît rechercher et punir les auteurs ; mais M. de Maurepas, trop au fait du manége de l'intrigue, pour n'avoir pas pénétré les vues secrètes du directeur-général, voyoit avec une satisfaction qu'il dissimuloit cependant à dessein, le succès d'une petite guerre qu'on savoit, dans le public, ne lui être pas désagréable. *Tu l'as voulu, George-Dandin*, disoit-il dans l'intimité de son intérieur, et demandant avec ironie à chacun de ses amis : *Avez-vous lu le Compte-Bleu ?* Ce compte rendu, imprimé, orné de vignettes avec tous les attributs du génie de la finance qui triomphe des traitans et des abûs, étoit couvert d'un papier bleu. Cette plaisanterie de société réussit. Le compte rendu ne fut plus appelé que le *Compte-Bleu*.

M. Necker, humilié de voir d'audacieux pamphlétaires chercher à renverser l'autel que son excessif amour-propre s'étoit élevé à lui-même, demanda que le roi interposât son autorité pour arrêter le cours de tant d'écrits et de pamphlets capables, suivant lui, de discréditer son ministère. « Si ce ne sont que des satires, lui répon» dit M. de Maurepas, elles tomberont » bientôt dans le mépris et dans l'oubli; » mais si l'on vous dit des vérités, pourquoi » vous êtes-vous exposé à les entendre? »

Il fut obligé de boire ce calice d'amertume, et prit sur lui de dissimuler son ressentiment, pendant qu'il préparoit en silence les moyens de s'affranchir du joug de M. de Maurepas en le faisant renvoyer, et de se rendre indépendant dans son ministère, et même d'usurper le crédit dominant. Telle est la marche d'un cœur ambitieux : moins il se manifeste, plus on doit appréhender l'explosion de sa haine et l'effet de ses calculs.

L'ingratitude n'arrêta jamais un ambitieux ; elle va caractériser dorénavant toutes les démarches de M. Necker, de celui qui devoit tout ce qu'il étoit à l'homme dont il méditoit la ruine. D'abord il employa l'astuce pour inspirer le dégoût des affaires au principal ministre. Les dépenses de la marine devenoient tous les jours plus

excessives : le directeur-général, sous le spécieux prétexte de mettre plus d'ordre et d'économie dans cette dépense, vouloit assujettir le ministre de la marine à des formalités qui subordonnoient ce département à celui de la finance. M. de Sartines ne voulut pas plier sous ce joug; mais il n'étoit pas de force à lutter contre un pareil adversaire : avec du zèle, de l'esprit, et de bonnes intentions, il n'avoit ni assez d'instruction, ni assez d'énergie. M. Necker le peignit au roi et à M. de Maurepas comme un homme au-dessous de sa place; le laisser plus long-temps à la tête d'un département qui, dans les circonstances, donnoit le mouvement à tous les autres, ce seroit, disoit-il, évidemment compromettre le service du roi. Le roi ne tenoit essentiellement qu'à M. de Maurepas, et montroit beaucoup d'indifférence sur le choix des autres ministres. Ce principal ministre, qui avoit eu dans sa jeunesse le département de la marine, convenoit de l'insuffisance de M. de Sartines, et n'étoit pas éloigné de lui donner un successeur. Le marquis de Pezay, secondé par son ami Necker, avoit osé porter ses vues jusque sur ce département; mais il avoit échoué et en étoit mort de douleur dans une campagne près de Paris. M. Necker, averti à temps, s'y rendit très-promptement, afin

de retirer toutes ses lettres où se trouvoit le secret de son nouveau plan d'élévation.

Le directeur-général ne fut pas fort affligé de la mort d'un homme complice de ses intrigues, et instruit de ses vues ultérieures. Plus libre alors, il mit tout en œuvre pour faire arriver au ministère deux hommes bien marquans qui lui étoient entièrement dévoués, et qui, par la hauteur de leur caractère, ne seroient pas d'humeur à devenir les esclaves du principal ministre. Ces deux hommes étoient les maréchaux de Beauvau et de Castries; il destinoit le département de la guerre au premier, et celui de la marine au second. Il avoit déjà proposé M. de Castries pour la marine à M. de Maurepas qui ne l'avoit pas repoussé. Retenu à Paris par la goutte, ce ministre n'avoit pu, comme de coutume, assister au travail que M. Necker fit seul avec le roi. Il s'empressa de saisir cette occasion favorable pour présenter à sa majesté un tableau de ce qu'il appeloit les dépréda-tions de la marine, tellement effrayant, qu'il fit si bien sentir la nécessité d'une bonne intelligence entre le ministre de ce département et celui des finances, que le roi lui dit : « Eh bien, qui placer là? » M. Necker nomma le maréchal de Castries. « En avez-vous parlé à M. de Maurepas? »

reprit le roi. — Oui, sire; le comte n'y est pas contraire. — Eh bien, je le nomme, dit Louis XVI. » La reine qui protégeoit le maréchal et étoit informée de toutes ces démarches; arriva au moment même. M. Necker fit part à sa majesté de la nomination que venoit de faire le roi; elle en parut enchantée, et sur-le-champ elle dépêcha un courrier à M. de Castries pour la lui annoncer. Le roi l'écrivit lui-même sur-le-champ à M. de Maurepas par un billet de sa main. On peut juger de l'extrême surprise de ce ministre; il vit clairement jusqu'où pouvoit se porter l'audace du directeur-général pour tromper le roi. « Nous avons un nouveau ministre de » la marine de la façon de M. Necker, » me dit M. de Maurepas qui m'avoit » fait appeler pour une affaire à laquelle » j'étois personnellement intéressé; c'est le » maréchal de Castries; c'est un bon mili- » taire; mais je ne le crois pas un bon marin. » Le roi a été entraîné : c'est chose faite; » on peut en essayer. » C'étoit sa phrase favorite.

M. Necker, à son retour de Versailles, se rendit chez le comte de Maurepas pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé au travail : la réponse fut : « Le roi vient de m'en instruire lui-même; je désire qu'il ait fait un bon choix. » Après un moment

de silence, le vieillard ajouta : « Vous êtes » sûrement fatigué du travail et de la » route, et moi je le suis de la goutte; je » crois que nous avons besoin tous deux » de repos. » Ce laconisme ne déplut pas au directeur-général fort embarrassé de son rôle. Il se hâta d'aller s'en dédommager dans son intérieur, où il trouva les maréchaux de Castries et de Beauvau. Les épanchemens de la joie commune sur un aussi grand succès, sont faciles à deviner: mais dès le lendemain le comte de Maurepas se rendit à Versailles. Il ne dissimula pas au roi qu'il y avoit eu trop de précipitation de la part de sa majesté dans le travail de la veille, beaucoup trop d'audace et de présomption de la part du directeur-général; il fit pressentir que M. Necker ne s'arrêteroit pas à ce premier succès; que, successivement, et sous les mêmes prétextes, il proposeroit d'autres remplacemens; que déjà il pensoit au maréchal de Beauvau pour le ministère de la guerre, et que lui, comte de Maurepas, seroit bientôt obligé de se retirer à Pont-Chartrain. Le roi, frappé de ces observations, se mit en colère : il falloit, disoit-il, ne point admettre le maréchal de Castries, et chasser M. Necker qui l'avoit trompé en lui disant que la nomination de M. de Castries avoit été proposée à lui M. de Maurepas. Content

de l'effet qu'il avoit produit, le ministre chercha à calmer le roi. M. de Castries, ajouta-t-il, a été nommé par votre majesté, et ne mérite pas d'essuyer le désagrément d'être renvoyé avant que son savoir-faire ait été éprouvé. Quant au directeur-général, le moment n'est pas opportun; on a besoin du crédit qu'il a su faire naître; il faut s'en servir pour les finances et s'en défier pour tout le reste.

Dès ce moment, le roi conçut pour le directeur-général un éloignement que souvent il ne pouvoit dissimuler. M. Necker, averti par la reine de la colère du roi et de son mécontentement, devint plus circonspect en apparence; il reçut silencieusement les reproches sur le dernier travail, et jugeant qu'il lui falloit encore louvoyer pour arriver plus sûrement à ses fins, il montra plus d'égards à son bienfaiteur qui n'en fut pas la dupe. Cependant M. Necker jouissoit de la reconnoissance du maréchal de Castries, et de l'opinion générale sur l'augmentation de son crédit; le comte de Maurepas ne changea rien à sa manière d'être et d'agir; il engagea même le roi à montrer moins de froid et d'antipathie au moment du travail, parce qu'il ne falloit pas entraver les opérations qui alimentoient le trésor royal; mais il prévoyoit que l'amour-propre le porteroit à des excès

qui ouvriroient les yeux du public, et qui décideroient mieux sa chute et sa disgrâce. M. Necker s'aperçut bien qu'il marchoit sur un brasier couvert de cendres; mais n'attribuant les dispositions peu favorables du roi à son égard, qu'aux insinuations journalières du ministre principal, mécontent de la nomination du maréchal de Castries, faite sans sa participation, il espéra arriver plus sûrement à son but par une autre voie, puisqu'il n'étoit pas parvenu à l'éloigner par des désagrémens.

Au moment d'une grande opération de finances au succès de laquelle on attachoit la plus haute importance, M. Necker croyant ses torts oubliés ou dissimulés, à raison du besoin qu'on avoit de lui, fit une tentative concertée avec ses dévoués, et qui, communiquée à la reine, n'en fut pas désapprouvée. Dans un mémoire bien écrit, il s'efforçoit de démontrer au roi, que, dans les circonstances, le bien du service exigeoit que sa majesté donnât au directeur-général des finances une marque signalée de satisfaction capable d'entraîner l'opinion publique, et d'assurer à la grande opération projetée un succès décisif. Ses ennemis, par des calomnies trop protégées, avoient, disoit-il, déjà essayé et quelquefois réussi à aliéner la confiance, seule boussole du crédit public; une grâce ex-

traordinaire déconcerteroit leur mauvaise volonté et ramèneroit l'unanimité des suffrages en faveur de ses opérations : il supplioit en conséquence le roi de lui accorder le titre de ministre d'Etat, avec entrée, séance et voix délibérative dans tous les conseils du roi ; il demandoit en outre, toutes les semaines, un travail particulier où seul avec sa majesté, il pourroit l'instruire à fond *des choses et des personnes* qui pouvoient influer sur le gouvernement. M. Necker remit ce mémoire au comte de Maurepas, le priant d'en peser les motifs et l'ensemble avec attention avant de le présenter au roi. Le principal ministre me l'a avoué lui-même ; jamais il n'auroit imaginé que la tête du directeur-général pût s'exalter jusqu'à ce point d'une effervescence délirante. Il auroit fallu être aveugle pour ne pas voir que ce mémoire, d'ailleurs très-séduisant, ne tendoit qu'à donner à M. Necker une prééminence dans le ministère, et un travail de confiance avec le monarque, ce qui décidoit, par le fait, l'inutilité et le renvoi du conseil de sa majesté de M. de Maurepas, qui, sans avoir l'air de s'apercevoir de ce qui lui étoit personnel, s'occupa d'abord, d'assez bonne foi, de ramener cet homme égaré, par l'intime conviction qu'on ne pouvoit plus se passer de lui ; il tâcha de lui faire sentir l'impossibilité absolue

de revêtir un protestant du titre de ministre d'Etat, sans fouler aux pieds des lois aussi anciennes que la monarchie ; il lui fit entrevoir qu'on pouvoit y suppléer en le faisant appeler au conseil d'Etat, afin d'y proposer et y discuter lui-même les affaires de son département, et créer des comités de ministres où il assisteroit afin d'y concerter les mouvemens et les démarches nécessaires au bien du service en général. Quant au travail isolé et secret avec le roi, pour y parler des *choses et des personnes*, c'est, lui dit M. de Maurepas, une voie trop assurée de prépondérance et de domination dans le ministère, et qui finiroit par mettre tous les autres ministres dans votre dépendance ; je présume trop bien de votre bon esprit pour croire que telles sont vos vues.

Ces remontrances, pleines de sagesse, prononcées sans fiel et sans humeur avec le ton de l'intérêt et de la bonhomie, firent sur cet homme vain un effet bien extraordinaire : il les jugea un accès de timidité, une appréhension de ses propres succès. Fier de la protection particulière dont la reine l'honoroit, il crut pouvoir tout oser ; il insista donc avec opiniâtreté sur la remise du mémoire ; il se répandit en protestations de loyauté que le travail secret n'auroit aucun rapport à la personn-

de M. de Maurepas, à qui le travail seroit toujours communiqué d'avance; mais que cette marque éclatante de confiance rejailliroit nécessairement sur les opérations de la finance.

Tant d'orgueil et d'obstination lassèrent enfin la patience du principal ministre qui auroit franchement désiré, dans le moment actuel, ne pas donner de nouvelles secousses à l'administration des finances. « Eh bien, monsieur, lui dit-il alors, puisque » vous ne voulez pas écouter mes conseils, » présentez vous-même au roi votre mé- » moire à l'issue de votre premier travail. »

La cour étoit alors à Marly; le travail eut lieu dès le lendemain. La séance finie, M. de Maurepas dit au roi : « Sire, M. le directeur-général a un mémoire à remettre à votre majesté. » Le roi le prit, et l'on se sépara. Le conseil d'État se tint à la suite du travail : Louis l'abrégea et fit entrer M. de Maurepas dans son cabinet pour lire le mémoire. Ce prince, qui avoit le sens droit et le cœur excellent, en fut indigné : « L'ingrat! s'écria-t-il, ne parler tête à » tête *des choses et des personnes*... Quelles » sont donc ses vues? Je veux que ce vilain » homme soit chassé : faites-lui savoir mes » volontés, et que jamais il ne se présente » devant moi. » Ce mouvement, flatteur pour M. de Maurepas, ne fut pas repoussé :

ce ministre crut qu'il étoit temps enfin de mettre une digue au torrent qui menaçoit de se déborder de toutes parts.

M. Necker ayant fait demander le lendemain au roi par la reine si sa majesté avoit des ordres à lui donner, Louis répondit que M. de Maurepas les lui feroit savoir. Cette réponse, transmise par l'abbé de Vermond, lecteur de la reine, ne parut pas de bon augure au directeur-général. Il se rendit avec inquiétude chez le principal ministre : « Le roi, lui dit-il en entrant, m'a fait savoir par la reine que vous êtes dépositaire de sa réponse à mon mémoire...—Oui, monsieur, et elle est très-courte : *Sa majesté n'a plus besoin de vos services...* » Ce coup inattendu terrassa l'orgueil de cet homme qui ne se croyoit l'égal de personne. Il balbutia quelques mots qui ne furent pas même entendus, et fut tellement troublé que ne pouvant trouver la manière d'ouvrir la porte, il fallut sonner un valet de chambre à qui M. de Maurepas dit : « Conduisez M. Necker... » J'appris cette catastrophe dans la minute ; j'étois alors avec le comte de Vergennes à qui un valet de chambre de M. de Maurepas venoit l'annoncer. Les ministres, qui tous, excepté le maréchal de Castries, avoient à se plaindre du ton de supériorité de M. Necker avec eux, apprirent cette

nouvelle avec la plus grande joie, et se rendirent chez le principal ministre pour l'en féliciter : ils y furent informés de tous les détails que je viens de rapporter.

Il n'en fut pas de même à Paris et dans les provinces. A Paris, M. Necker fut regretté du peuple qui le regardoit comme son protecteur et son appui, de quelques grands qu'il ménageoit, de la magistrature à qui il épargnoit les coups d'autorité trop fréquens sous ses prédécesseurs ; mais les chefs des différentes administrations, qui traînoient avec un secret dépit le joug qu'il leur avoit imposé, s'en réjouirent. Dans les provinces, cette disgrâce fut presqu'un deuil public ; il avoit la réputation d'être l'ennemi des impôts, des intendans et des traitans ; cette réputation, propagée par ses partisans et prouvée par des faits, faisoit voler son nom de bouche en bouche ; son portrait avoit été répandu avec profusion : le villageois l'avoit placé dans sa chaumière, et le montroit à ses enfans comme celui de l'ami du peuple. Voulant à tout prix, lorsqu'il étoit en place, se mettre à l'abri des intrigues de cour et se faire un rempart de l'enthousiasme qu'il avoit su exciter, il avoit frappé sans ménagement sur toutes les sangsues de l'Etat ou sur tous ceux qui s'enrichissoient scandaleusement aux dépens du fisc. En diminuant la trop

M. Necker.

grande influence des intendans, il avoit popularisé le gouvernement par la création des états provinciaux, et par la double représentation du tiers-état; les anciennes administrations des fermes, des traites et gabelles, des domaines, des postes, du roulage furent détruites, leurs baux résiliés : tout fut rétabli sous de nouvelles formes plus avantageuses au peuple, du moins en apparence. C'est ainsi que M. Necker s'est fait une réputation colossale, et s'est emparé de l'opinion publique en l'égarant et en trompant le gouvernement. Quelle étoit donc cette administration si vantée? Un système de destruction, d'institutions nouvelles, sans économie réelle; beaucoup de mal pour peu de bien; des emprunts et toujours des emprunts qui soulageoient le peuple en apparence, parce qu'il n'entendoit plus parler d'impôts; et qui ont produit ce *déficit* déplorable, prétexte des états-généraux.

Les emprunts, dans lesquels se retrouvoit sans cesse l'esprit du banquier n'étoient, au vrai, que des spéculations purement mercantiles au profit de quelques maisons de banque privilégiées dans lesquelles M. Necker étoit intéressé comme y ayant placé ses propres fonds. C'est ainsi qu'il les faisoit valoir au détriment de l'Etat dont il étoit une sangsue sous le masque

trompeur de défenseur du peuple et d'ami de l'économie. D'ailleurs ignore-t-on que, par le canal des intendans qui le redoutoient, il faisoit lever, à bas bruit, dans les généralités, des impôts particuliers qu'aucune loi enregistrée n'avoit autorisés. La première administration de cet empirique n'étoit, hélas! que le malheureux prélude du chaos affreux qu'a produit la seconde : mais n'anticipons pas ici sur une époque dont l'effrayant tableau n'a pas de modèle dans les siècles écoulés. Si nous avons jugé M. Necker par les œuvres de son premier ministère, l'on verra que, sans malignité, sans satire et sans passion, il pourra être présenté comme l'un des plus grands fléaux qui, depuis l'existence de la monarchie, ait désolé la France.

A tous ces faits dont l'enchaînement ne pouvoit être interrompu, j'ajouterai une anecdote qui m'a mis à portée de bien juger que cet homme si pénétrant, disoit-on, manquoit souvent de tact et de connoissances pour tirer le meilleur parti possible des sources où l'on pouvoit trouver une augmentation de revenus : j'en ai pu juger moi-même lorsqu'il fut question de renouveler le bail de la caisse de Poissy. Cette caisse est une preuve de la singularité des moyens imaginés par le génie fiscal pour alimenter le trésor royal. Le gouver-

nement afferme le droit exclusif d'avoir une caisse ouverte aux marchés de Sceaux et de Poissy, destinée à prêter aux bouchers l'argent nécessaire pour payer comptant l'achat des bestiaux destinés à l'approvisionnement de Paris et de Versailles. L'intérêt de ce prêt est fixé par le prince proportionnellement au crédit accordé.

Une compagnie favorisée par M. Hamelin, premier commis de M. Necker, avoit obtenu ce bail pour quatre cent mille livres payables annuellement, avec la condition de verser sur-le-champ au trésor royal huit cent mille livres à un et demi pour cent d'intérêt, remboursables par cent mille livres sur les huit dernières années d'un bail de douze ans. La compagnie étoit formée, la parole du directeur-général donnée, le travail à faire avec le roi déjà convenu avec M. de Maurepas, lorsqu'un calculateur, parlant de ce nouveau bail à M. le prince Louis, depuis cardinal de Rohan, l'assura que le roi y perdoit considérablement; qu'il offroit une compagnie solvable qui feroit sa soumission pour six cent mille livres annuelles avec un versement actuel de deux millions au trésor royal à un et demi pour cent, remboursables par deux cent mille livres sur les dix dernières années du bail de douze ans. Le prince Louis se croyant assuré de la vérité

et de la solidité de ces nouvelles offres, me fit aboucher avec les auteurs du projet et les chefs de la nouvelle compagnie. Je leur demandai un mémoire motivé; il me parut décisif. Le comte de Maurepas m'avoit parlé du nouveau bail prêt à se passer comme d'une bonne opération de M. Necker; je crus devoir me hâter de l'informer du contraire, et mériter ainsi de plus en plus sa confiance en l'instruisant des offres de la compagnie protégée par le prince Louis de Rohan. Cet avertissement fut bien accueilli, et le travail que le directeur-général devoit présenter le jour même fut suspendu. Un billet de M. Necker pour me rendre chez lui me parvint à l'instant. Je fus exact à l'heure indiquée. En m'abordant, M. Necker ne put dissimuler sa mauvaise humeur..... « Je ne devois pas » m'attendre, me dit-il, que des propositions aussi exagérées que celles que vous » avez faites à M. le comte de Maurepas, » suspendroient une opération que j'avois » examinée sous tous ses points de vue; » ce ministre désire que je vous écoute: » parlez, je suis sûr d'avance qu'on a » trompé M. le prince Louis ainsi que » vous. » Ce ton, qui partoit d'un grand fonds d'amour-propre, ne m'imposa point; croyant être sûr de mon fait, je répondis par le simple exposé des propositions con-

signées dans le mémoire que je mis sous ses yeux : je lui nommai les chefs de la nouvelle compagnie ; les noms de Cerf-Berr, juif millionnaire, et de Kornmann, banquier accrédité, le frappèrent : « Je ne » puis, me dit-il alors, hésiter à accepter » des offres aussi avantageuses ; mais trou- » vez bon que je doute encore de leur so- » lidité et de leur accomplissement : c'est » aujourd'hui lundi, revenez jeudi m'ap- » porter la soumission signée. » Le premier commis Hamelin me succéda dans le cabinet du directeur-général ; c'étoit lui qui protégeoit la compagnie à laquelle devoit être substituée celle que je proposois.

De retour chez moi, je me hâtai de faire savoir le succès de ma mission à l'auteur du projet, et je le pressai de faire signer la soumission convenue. Quelle fut ma surprise, quand le lendemain mardi, il vint m'annoncer que les deux plus riches soumissionnaires, Cerf-Berr et Kornmann, gagnés par le premier commis Hamelin pour se réunir à la première compagnie, ne vouloient plus être de la seconde ; que les autres associés, effrayés de cette défection, ne croyoient plus devoir hasarder leurs fonds. Ma perplexité, je l'avoue, fut extrême : je voyois, et le juste mécontentement de M. de Maurepas qui, sur la

foi de mon exposé et de ma conviction, avoit arrêté le travail, et surtout la morgue triomphante de M. Necker qui se plaindroit avec raison des entraves que j'avois osé mettre à son opération. Mon ange tutélaire amena chez moi dans ce moment même un homme qui venoit me demander un service : c'étoit l'homme de confiance, le premier commis du trésorier de l'extraordinaire des guerres, grand calculateur qui, avec un esprit juste, avoit le travail facile et jouissoit d'une bonne réputation. Je lui confiai mon embarras : il me demanda le mémoire et, le plus tôt possible, le relevé des dix dernières années des marchés de Sceaux et de Poissy, qui devoit se trouver au bureau du fermier-général ayant le département de Paris. C'étoit M. de Mazières, homme très-obligeant et que je connoissois. Dès le soir même j'eus ce relevé que je portai à mon nouveau calculateur, M. de Brodelet. Son travail ne fut pas long; dès le mercredi soir il vint m'assurer que l'affaire étoit bonne, qu'on pouvoit, en remplissant les offres faites, encore retirer dix à douze pour cent de ses fonds : qu'en conséquence il s'offroit à former promptement une compagnie solvable et à trouver les deux millions promis pour les verser au trésor royal. On jugera facilement par la position fâcheuse

où je me trouvois, combien cette annonce me fut agréable. Je me présentai donc le jeudi à l'heure indiquée chez M. le directeur-général, ma soumission en poche : je le trouvai avec son premier commis, Hamelin, appelé sans doute pour jouir de mon embarras : en effet, informés qu'ils étoient de la défection de ma première compagnie, ils ne s'attendoient guère que, dans un si court espace de temps, j'eusse eu la possibilité d'en former une autre en état de fournir sur-le-champ une somme de deux millions. M. Necker, en me voyant, s'empressa de me dire avec un ton plein d'ironie : « Eh bien ! monsieur, vous dis-» posez-vous à aller vous-même annoncer » à M. le comte de Maurepas jusqu'à quel » point vous avez compromis sa confiance » en vous ? Votre compagnie vous a man-» qué : cela devoit être ; ses propositions » étoient trop exagérées.—Oui, monsieur, » répondis-je, cette compagnie m'a man-» qué, parce qu'on a débauché Cerf-Berr » et Kornmann ; mais, au sortir de votre » cabinet, je me dispose à me rendre chez » M. le comte de Maurepas pour l'in-» former que j'ai trouvé une autre com-» pagnie également solvable ; que par elle » j'augmente annuellement d'un tiers le » bail de Poissy, et que je fais verser deux » millions au trésor royal : je vais de ce

» pas lui en remettre la soumission signée. » Ce moment fut un vrai coup de théâtre. Le directeur-général dévoroit des yeux cet écrit; prenant ensuite un air moins caustique et moins roide, il me félicita même sur le succès de ma négociation : le commis Hamelin faisoit de vains efforts pour dissimuler son dépit, il saisit un prétexte pour sortir : je dois dire cependant, qu'après le départ d'Hamelin, le reste de cette séance se passa, de la part de M. Necker, avec les meilleurs procédés; il me demanda en quoi il pourroit m'obliger. Je lui répondis franchement qu'il combleroit mes vœux, si, pour unique récompense de mon zèle, il vouloit bien, en faveur d'une compagnie naissante digne de tout son intérêt, porter à trois pour cent la rente des deux millions qui, aux termes de la soumission, ne devoit être que d'un et demi; que cette marque de bienveillance donneroit à la nouvelle compagnie une émulation profitable à l'intérêt de l'Etat. M. Necker m'accorda avec beaucoup de grâces cette augmentation que je n'avois pas été chargé de solliciter. La compagnie, qui étoit loin de s'y attendre, m'offrit un sol d'intérêt sans fonds, comme un témoignage de sa reconnoissance. Les deux millions furent portés au trésor royal

au jour fixé, et le bail fut passé pour douze ans aux conditions convenues.

Ainsi se termina cette petite négociation; ces nouveaux fermiers ont mérité, pendant la durée de leur bail, la confiance du gouvernement; chaque associé, après avoir retiré ses fonds avec un intérêt de cinq pour cent, a eu en outre pour chaque sol un dividende de cent vingt mille livres de profit net à la fin du bail, indépendamment des droits de présence alloués aux associés travailleurs, et malgré les banqueroutes inévitables des bouchers insolvables. L'association étoit divisée, selon le langage alors usité, en trente-six sous, ce qui porte le bénéfice net pendant douze ans à trois millions sept cent vingt mille livres.

Cette anecdote fait voir jusqu'où, même dans les affaires les moins importantes, peuvent se porter les profits immenses que faisoient en France ces trop nombreux corps de traitans.

Translation de l'hôpital royal des Quinze-Vingts.

La translation de l'hôpital royal des Quinze-Vingts, du centre de Paris à l'hôtel des Mousquetaires du faubourg Saint Antoine, les causes de cette translation, l'ancien et le nouveau régime de cet hôpital, les débats du grand aumônier de France avec le parlement de Paris à cette occasion, ont eu lieu sous l'administration de

M. Necker qui y a contribué : ils méritent d'être consignés dans les annales du règne de Louis XVI.

L'hôpital royal des Quinze-Vingts, fondé par S. Louis pour trois cents aveugles, occupoit, près du Palais-Royal, au centre de Paris, un terrain précieux et considérable ; le grand-aumônier de France en étoit le supérieur spirituel et temporel ; une communauté de douze ecclésiastiques exerçoit, sous sa juridiction, le spirituel ; l'administration du temporel étoit composée de magistrats du parlement, de la chambre des comptes et du Châtelet, et de vingt-quatre aveugles et voyans qu'on appeloit *frères aveugles* et *frères voyans* : les frères voyans étoient les maris des femmes aveugles reçues à l'hôpital ; leur nombre pouvoit s'élever jusqu'à vingt : ces *frères voyans* étoient destinés à conduire les aveugles à la quête et à veiller aux soins domestiques de l'hôpital. Cette domesticité avoit à sa tête deux hommes choisis parmi les *frères voyans*, lorsqu'il s'en trouvoit d'assez capables, ou bien nommés par le grand-aumônier et l'administration : l'un, surnommé maître des Quinze-Vingts, étoit le supérieur domestique des frères et sœurs ; les fonctions de l'autre, appelé ministre des Quinze-Vingts, étoient de suppléer le maître, et de payer aux ecclésiastiques et aux

frères leur traitement. Toutes les affaires administratives se traitoient dans les chapitres, (c'est ainsi que l'assemblée étoit désignée), où se trouvoient le maître, le ministre et les vingt-quatre frères aveugles et voyans choisis par les trois cents pour les représenter : de ces vingt-quatre, huit avoient le titre de jurés qui leur donnoit séance et voix délibérative après le maître et le ministre. Les chapitres étoient présidés par le grand-aumônier quand il jugeoit à propos de s'y trouver, et en son absence par son vicaire-général : c'étoit ordinairement un conseiller clerc du parlement.

Depuis nombre d'années les trois cents aveugles n'étoient pas au complet; les administrateurs, peu soigneux de remplir les vues du fondateur, ne pourvoyoient pas même convenablement aux besoins de ceux qui, en moindre nombre, représentoient les trois cents ; on ne leur donnoit que le logement et un très-modique traitement en argent. La quête dans les églises de Paris y suppléoit ; le droit de quête dans ces églises se mettoit à l'enchère au chapitre ; le plus offrant étoit patenté pour telle ou telle église : le prix de l'enchère tournoit au profit de l'hôpital et le surplus appartenoit aux quêteurs : ce droit de quête, ainsi que celui d'avoir des troncs dans toutes les églises du royaume, datoient de la

fondation ; le résidu des économies provenant des revenus qui s'étoient considérablement accrus, avoit été successivement employé en acquisitions et à la construction d'une quantité de bâtimens dont les loyers s'élevoient à de très-fortes sommes. L'enclos des Quinze-Vingts formoit, au milieu de Paris, un monument remarquable par la multiplicité et la beauté de ses édifices. Cet enclos jouissoit de la franchise ; il s'y faisoit un commerce d'étoffes de soie et de toiles indiennes aussi actif que florissant : l'église seule, bâtie du temps de saint Louis, tomboit de vestuté ; mais déjà une somme de quatre cent mille livres, provenant des loteries de piété, étoit en dépôt pour la reconstruire. Tel étoit l'état de l'hôpital royal des Quinze-Vingts, lorsque le prince Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, fut fait grand-aumônier de France à la mort du cardinal de la Rocheaymon. Cette place éminente, la première de l'état ecclésiastique à la cour et dans le royaume, avoit déjà, peu d'années auparavant, été remplie par les cardinaux de Rohan et de Soubise, parens du prince Louis. Les Quinze-Vingts firent éclater leur satisfaction en se voyant pour supérieur un prince d'un nom qu'ils avoient en vénération. A peine le grand-aumônier

eut-il pris connoissance des affaires de cette maison, qu'il conçut un plan digne de l'élévation de son ame et de son amour pour l'humanité souffrante. En voici la courte analyse : supprimer la mendicité des Quinze-Vingts dont les revenus actuels ne permettoient plus ce spectacle si peu décent dans les églises ; augmenter considérablement le bien-être des trois cents aveugles de la fondation primitive ; créer des pensions alimentaires pour trois cents autres pauvres aveugles des provinces ; établir douze places ou pensions de trois cents livres pour de pauvres gentilshommes aveugles, et autant pour douze ecclésiastiques affligés de la perte de la vue ; établir dans l'intérieur de l'enclos des ateliers où les aveugles et leurs enfans pourroient travailler à leur profit.

L'exécution d'un plan si avantageux exigeoit une opération sujette à de très-grandes difficultés ; mais une volonté ferme excitée et dirigée par la certitude du plus grand bien, sait aplanir tous les obstacles. Il falloit, 1°. vendre cet enclos que les administrations précédentes s'étoient plu à embellir, et transférer les Quinze-Vingts dans un local plus spacieux et plus salubre ; 2°. obtenir le consentement du roi et surtout le concours des administrateurs actuels, jaloux de régner sur un établisse-

ment renommé qui étoit leur ouvrage; 3°. il falloit enfin des lettres patentes enregistrées au parlement où les administrateurs actuels avoient une grande influence. Mais, avant tout, un acte capitulaire étoit indispensable pour autoriser cette métamorphose inattendue. Tous ces obstacles disparurent devant l'énergie et l'éloquence persuasive que le grand-aumônier développa dans cette épineuse négociation. Assuré d'une compagnie solvable qui offroit six millions de l'enclos des Quinze-Vingts, il dit au chapitre et à l'administration... : « Si je trouve les moyens » d'augmenter vos revenus de plus de cinquante mille écus, de quadrupler le » traitement des frères aveugles et voyans » de l'hôpital des Quinze-Vingts, de leur » procurer en outre des moyens faciles » d'améliorer leur sort et celui de leurs » enfans, d'étendre le bienfait de la fondation sur les aveugles des provinces, » de vous donner un emplacement plus » vaste, plus sain, où chacun aura un » logement plus commode, puis-je compter sur votre concours pour l'exécution » d'un projet qui deviendra une époque mémorable pour l'administration actuelle? » Un pareil exposé entraîna tous les suffrages, et le plan rédigé d'après ces données obtint le consentement du roi. Mais comme

l'emprunt des six millions devoit se faire à Gênes, M. Necker craignit qu'une somme aussi forte ne fût préjudiciable à celui qu'il se proposoit de faire lui-même dans la même ville pour le compte du trésor royal: il avertit le grand-aumônier des difficultés qu'il pourroit rencontrer, à moins cependant qu'on ne voulût verser les six millions au trésor royal qui seroit chargé, par une convention expresse, revêtue de lettres patentes, d'en payer la rente aux Quinze-Vingts, à cinq pour cent, sans aucune retenue.

Placer une somme aussi considérable sur le roi devenoit une source d'inquiétudes pour l'administration des Quinze-Vingts qui devoit craindre ou des retards ou des cessations de payement dans des temps de crise ou de guerre. Pour dissiper ces inquiétudes, il fut convenu avec le gouvernement que, par lettres patentes enregistrées au parlement de Paris qui en seroit le protecteur et le garant, cette rente seroit affectée à perpétuité avec délégation sur les entrées et les fermes royales de Paris, sans qu'en aucun cas elle pût jamais être diminuée, retardée, ou suspendue. Ces obstacles vaincus, et ces précautions prises, la vente de l'enclos des Quinze-Vingts se fit avec l'autorisation du roi, du consentement du chapitre et de l'administration, pour six

millions payables à des époques très-rapprochées. Mais dans un travail du grand-aumônier avec le directeur-général, il fut arrêté qu'on ne verseroit que cinq millions au trésor royal, à cinq pour cent; ce qui faisoit deux cent cinquante mille livres de rente; que le sixième million seroit versé au trésor de l'hôtel royal des Quinze-Vingts, pour être employé à l'achat du nouvel emplacement, aux frais des nouvelles constructions, de la translation et des nouveaux établissemens. L'hôtel royal des mousquetaires du faubourg Saint-Antoine fut acquis moyennant la somme de quatre cent mille livres.

Tous ces arrangemens, sanctionnés par le roi, furent consolidés par des lettres pâtentes vérifiées et enregistrées au parlement de Paris. Le grand-aumônier obtint encore du roi, avec le concours de M. Necker et de M. Bertin, ministre des loteries, que les quatre cent mille livres en dépôt dans la caisse des loteries de piété, pour servir à la bâtisse de l'église des Quinze-Vingts, seroient successivement reversées dans la caisse des Quinze-Vingts, ou qu'elle seroit prise en compensation et comme payement de l'acquisition de l'hôtel des mousquetaires noirs. Je dois faire remarquer que la caisse du trésor des Quinze-Vingts est à trois clefs, et que, pour y

puiser, il faut un acte capitulaire ; que l'ouverture ne s'en fait qu'en présence du grand-aumônier ou de son représentant, du maître des Quinze-Vingts, et du trésorier, dépositaires chacun d'une clef.

Jusque-là, tout marchoit de concert. Le nouveau plan, connu par les lettres patentes et un arrêt du conseil d'Etat imprimé, avoit l'approbation universelle. Le prince en ressentoit une vive satisfaction ; il n'a jamais été plus heureux que quand il a pu concourir à alléger le sort des infortunés privés de la lumière, et qui ne pouvoient contempler les merveilles de cet univers dont ils adoroient pourtant l'auteur tous les jours.

Comme vicaire-général de la grande-aumônerie, je fus chargé par le prince, obligé de faire un voyage, de suivre les opérations indispensables et définitives de la translation. J'eus à traiter avec l'archevêque de Paris pour la juridiction du spirituel, avec les administrateurs pour la conduite des nouvelles constructions dans le nouvel enclos, enfin avec les ministres des finances et des loteries pour la remise successive des fonds nécessaires pendant cet intervalle. Toutes les difficultés pour la juridiction spirituelle furent aplanies ; les droits épiscopaux, attribués par les papes au grand-aumônier de France dans l'enclos

des Quinze-Vingts et à la chapelle du roi, étoient une distraction de la juridiction de l'archevêché de Paris : cette prérogative, contraire au droit commun, pouvoit en cette occasion devenir un foyer de difficultés. M. de Beaumont, dont le nom sera toujours révéré, ne me dissimula pas que ces prérogatives n'auroient jamais dû exister, mais que, sans les approuver, il ne vouloit pas en gêner l'exercice. Mais pour allier l'impartialité et la justice avec ce qu'il devoit aux droits de son siége, il établit à Conflans des conférences où la matière fut sagement discutée en présence de son conseil. Je plaidai la cause de la grande-aumônerie, et lui celle de sa juridiction archiépiscopale : d'un commun accord les prétentions mutuelles furent réglées, une transaction amiable fixa les limites des unes comme des autres. Dans le même temps les administrateurs secondèrent mes démarches et ma surveillance afin de hâter les apprêts pour les constructions nouvelles et la translation. J'eus à me louer des facilités que je trouvois dans mon travail avec MM. Necker et Bertin, pour la remise des fonds; mais au retour du grand-aumônier, la mésintelligence commença à s'introduire dans l'administration. Le prince grand-aumônier crut pouvoir tenir dans son hôtel les cha-

pitres que la multiplicité des affaires rendoient beaucoup plus fréquens : l'altération de sa santé l'y avoit déterminé. Les administrateurs en murmurèrent, et firent des représentations sur cette innovation ; ils prétendirent que ces assemblées ne pouvoient être légales que dans la salle même du chapitre. Le grand-aumônier qui ne s'y voyoit pas obligé par aucun statut particulier, se persuada qu'on vouloit lui dicter une loi. Il continua donc de les indiquer à son hôtel, et d'y tenir le chapitre. Les administrateurs cessèrent de s'y rendre : première cause de mécontentement. L'hôpital royal des Quinze-Vingts avoit un architecte titré et payé de ses deniers. Cet homme, trop bien logé dans l'ancien enclos, vit avec peine la translation qui le frustroit de la bâtisse de l'église dont le devis se portoit à un million ; pour s'en dédommager, il présenta, pour les nouvelles constructions à faire, un devis dont les estimations étoient exagérées. Le grand-aumônier ne crut pas devoir adopter ce devis, quoiqu'il fût approuvé par l'administration. Un architecte plus désintéressé présenta une soumission inférieure de presque moitié aux prix proposés, en remplissant cependant exactement les conditions du devis. Cette soumission fut communiquée à l'architecte des Quinze-Vingts

qui s'en trouva offensé : soutenu par les administrateurs, il persista dans ses premières estimations. Le grand-aumônier, ne se croyant nullement obligé d'enrichir cet architecte aux dépens des pauvres aveugles, usa du droit de sa place et lui donna un successeur contre le vœu des administrateurs, et malgré leurs réclamations : deuxième cause de mécontentement. Ce coup d'autorité décida la scission : les administrateurs donnèrent une démission motivée sur les causes que je viens d'énoncer. Cette démission fut faite par-devant notaire, et remise au grand-aumônier avec une lettre détaillée où ces messieurs annonçoient que le mode actuel de l'administration des Quinze-Vingts devenoit incompatible avec leurs qualités de magistrats, puisqu'on décidoit les objets majeurs de l'administration sans leur concours et leurs suffrages. Le prince, loin de s'attendre à une semblable défection, fit d'inutiles tentatives pour ramener ces magistrats qui demeurèrent inflexibles. Après qu'il en eut été rendu compte au roi, et en attendant qu'une nouvelle administration pût être formée, je fus nommé vicaire-général et administrateur des Quinze-Vingts; un directeur-général, résidant à l'hôtel, devoit, sous mes ordres, être chargé de toutes les parties intérieures et extérieures de l'ad-

ministration. Ce directeur-général avoit séance et voix délibérative au chapitre, immédiatement après les administrateurs. Le maître et le ministre des Quinze-Vingts qui prétendirent qu'il ne pouvoit y avoir d'intermédiaires entre eux et les administrateurs, s'opposèrent en conséquence à cette nomination faite par le grand-aumônier sur *un bon du roi*; ils firent signifier leur protestation au chapitre des Quinze-Vingts: première cause des grands débats du grand-aumônier avec le parlement. Ces deux hommes et l'architecte furent les instrumens dont les anciens administrateurs se servirent pour entraver la nouvelle administration, et mettre des bornes, disoient-ils, à l'autorité despotique du grand-aumônier. Près d'un an s'écoula dans cet état de choses; mais pendant ce temps, la translation des Quinze-Vingts à l'hôtel des mousquetaires noirs du faubourg Saint-Antoine s'opéra avec ordre et tranquillité. Les trois cents aveugles, à l'exception de quelques mutins, partisans du maître et du ministre, bénissoient la main bienfaisante qui avoit amélioré leur sort sous tous les rapports. Une infirmerie qui n'avoit jamais existé fut établie, afin de leur prodiguer tous les secours de l'art et de la charité la plus éclairée. Sous le régime précédent, les malades étoient envoyés à

l'Hôtel-Dieu. Les pensions réparties sur les aveugles des provinces, provoquoient de toutes parts les témoignages d'une profonde sensibilité et d'une vive reconnoissance. Tout prospéroit sous ce nouveau régime pour le spirituel comme pour le temporel. Le prince Louis de Rohan, devenu cardinal de Guémené, proposa au roi de nommer, par arrêt de son conseil, et sur sa présentation, une nouvelle administration composée d'un conseiller d'Etat ecclésiastique, de trois maîtres des requêtes, du vicaire-général de la grande-aumônerie, d'un notable de Paris, et du directeur-général. Un arrêt du conseil imprimé, où étoit inséré en entier le nouveau plan du grand-aumônier, consacra et légalisa cette nouvelle administration. Cet arrêt fut enregistré au chapitre des Quinze-Vingts : les sujets proposés furent agréés, mais trois des nouveaux administrateurs, le conseiller d'Etat et deux maîtres des requêtes qui avoient d'abord accepté, se retirèrent au moment de l'installation, entraînés, sans doute, par les insinuations des anciens administrateurs qui voyoient avec peine la prospérité toujours croissante d'un établissement qu'ils n'avoient abandonné que par un amour-propre mal entendu. Cette nouvelle défection, fruit de la crainte et de la pusillanimité, ne fit que

redoubler le zèle de ceux d'un caractère plus ferme, qui préférèrent, à toute autre considération, le bonheur d'être gratuitement utiles à l'humanité souffrante; ils se firent un honneur d'obéir au souverain qui venoit de leur confier la direction du patrimoine des pauvres aveugles. Tel étoit le résultat heureux des soins vigilans du cardinal, lorsqu'un jeune conseiller de la première chambre des enquêtes, avide de célébrité, dénonça aux chambres assemblées la nouvelle administration des Quinze-Vingts : ce magistrat, né avec beaucoup d'esprit et d'éloquence, crut digne de lui d'attaquer une réforme honorée des suffrages de la nation, et sanctionnée par le conseil du roi. Le premier parlement du royaume, aux prises avec le grand-aumônier de France et le conseil du roi, lui parut un spectacle capable d'attirer sur lui tous les regards. Sa dénonciation, appuyée sur les motifs qui avoient déterminé la démission des anciens administrateurs, et rédigée d'après les plaintes calomnieuses du maître, du ministre et de l'architecte des Quinze-Vingts, dont la conduite avoit été mise à un trop grand jour, fit une forte sensation sur les chambres assemblées. Le parlement, frappé du tableau qu'on lui avoit présenté, se crut obligé de porter au pied du trône les plus fortes remontrances

qui furent rédigées avec chaleur par le magistrat dénonciateur. Le grand-aumônier et son grand-vicaire y étoient accusés de despotisme et d'abus d'autorité ; elles faisoient naître des soupçons graves sur l'emploi des fonds, et présentoient la nouvelle administration comme l'effet du renversement des principes et des lois en vertu desquels ce bel établissement avoit été fondé. Ces remontrances, écrites avec cet art qui sait exciter l'intérêt, furent bientôt imprimées et répandues avec profusion dans tout le royaume. Le roi, qui n'avoit approuvé qu'avec connoissance de cause le plan et les moyens d'exécution présentés par le grand-aumônier, ne prit aucune impression défavorable, à raison de cette diatribe où se trouvoient accumulées sans ménagement les inculpations les plus graves. Il fut aisé de lui faire connoître les causes de ce déchaînement. Ce monarque vouloit dès ce moment interdire au parlement la connoissance d'une administration royale dont il s'étoit réservé la direction. Le grand-aumônier sentit qu'un coup d'autorité pourroit perdre son administration dans l'opinion publique ; il demanda et obtint la communication des remontrances pour y répondre. Je fus chargé de ce travail important : cette réponse, article par article, lue au conseil d'État et appuyée de pièces

justificatives, obtint un tel succès, que le roi n'hésita plus à faire savoir par écrit au parlement « qu'on avoit surpris le zèle et » la religion des chambres assemblées; que » les inculpations consignées dans leurs » remontrances étoient un tissu, et de ca- » lomnies, et d'assertions démenties par les » preuves incontestables qu'il avoit sous » les yeux; que la conduite et les opérations » de son grand-aumônier étoient en tout » conformes à ses ordres et à sa volonté; » qu'en conséquence il imposoit silence à » son parlement, et lui défendoit de s'im- » miscer dorénavant dans l'administration » de l'hôpital royal des Quinze-Vingts, dont » sa majesté se réservoit la connoissance et » la direction personnelle...» Cette réponse honorable et décisive fut consacrée dans un arrêt du conseil, que le grand-aumônier fut autorisé à rendre public, et à faire enregistrer au chapitre des Quinze-Vingts.

L'amour-propre offensé du jeune magistrat, qui avoit imprudemment entraîné sa compagnie, lui suggéra l'idée de justifier les premières remontrances par de nouveaux faits, que lui fournirent les trois personnages subalternes dont nous avons parlé. Le parlement, à sa sollicitation, fit d'itératives représentations, dont le style fut, il est vrai, plus modéré; mais les nouveaux faits allégués n'étant pas appuyés

de preuves plus satisfaisantes que les premières, le roi persista dans sa première réponse, et le parlement crut devoir garder désormais le silence.

J'estimais les talens du jeune magistrat qui avoit fait la dénonciation et provoqué les fausses démarches du parlement. On ne pouvoit plus attribuer à la crainte mon désir de l'éclairer sur cette affaire importante. Je me rendis donc chez lui : une conférence où la matière fut traitée à fond, le fit changer d'opinion. Dans un compte aux chambres assemblées, il rendit lui-même hommage au nouveau régime des Quinze-Vingts, qu'il n'avoit peut-être pas assez approfondi ; frappé des abus qui lui avoient été dénoncés, il n'avoit peut-être pas apporté à leur examen toute la réflexion convenable, et les avoit dénoncés trop légèrement. Mieux instruit, et totalement détrompé, il n'a point hésité à se rétracter : ce qui fait l'éloge de son bon esprit et de la droiture de ses intentions. Ce magistrat, c'est l'infortuné M. Duval d'Esprémenil, après avoir, soit au Châtelet, soit au parlement, parcouru avec distinction la carrière de la magistrature; après avoir opposé autant qu'il étoit en lui la force de son caractère, la fermeté de ses principes et l'étendue de ses connoissances aux maximes immorales destructives de l'autel et du trône,

M. d'Esprémenil.

professées à l'assemblée nationale, dont il étoit membre; après s'être héroïquement montré l'ennemi des factions qui vouloient tout renverser et tout détruire, toujours fidèle à la religion et à son roi, il a été assassiné, en plein jour, à Paris, par des assassins soudoyés et sûrs de l'impunité, à qui il suffisoit de désigner les victimes (1).

Cette grande affaire des Quinze-Vingts qu'on croyoit terminée, fut reprise dans un moment qu'on crut favorable. Après la mort de M. de Maurepas, le baron de Breteuil étoit devenu ministre de la cour et de Paris; c'étoit le plus acharné des ennemis du cardinal, grand-aumônier, détenu alors à la Bastille pour la malheureuse affaire du collier. Les démarches à faire dans ce fameux procès, et la surveillance qu'il exigeoit, m'avoient été confiées par le cardinal et les princes de sa maison: les succès dus à mon zèle déplurent à ce ministre vindicatif, qui crut devoir m'éloigner sous un prétexte quelconque; je fus exilé à Mortagne, au Perche. Dans ces circonstances affligeantes, le maître et le ministre des Quinze-Vingts, destitués, sur un *bon du roi*, par le grand-aumônier, présentèrent contre cette destitution un mémoire qui

(1) M. d'Esprémenil a péri sur l'échafaud révolutionnaire, le même jour que Thouret et Le Chapelier.

fut accueilli par le baron de Breteuil. Ce ministre présenta de nouveau au conseil du roi toute l'affaire des Quinze-Vingts, et sous un aspect tout à fait défavorable au cardinal de Rohan (on l'appeloit ainsi depuis la mort de son oncle). C'étoit une affaire examinée et jugée. Le garde-des-sceaux, de Miromesnil, auroit pu, en le disant, arrêter ce rapport. Il eût fait un acte de justice; d'ailleurs il avoit les formes en sa faveur. Mais le baron de Breteuil imposoit par son audace et son ton tranchant : le garde-des-sceaux, soit par la crainte de lutter contre ce caractère indomptable, soit par l'envie de servir le cardinal en lui assurant un second triomphe, laissa un libre cours à cette affaire; mais, sur sa proposition, il fut décidé que le rapport de M. de Breteuil seroit communiqué à l'administration actuelle des Quinze-Vingts. Cette administration, pendant la captivité du grand-aumônier et l'exil de son grand-vicaire, étoit dirigée par M. de Tolozan, maître des requêtes, et par M. le Coulteux du Molay, banquier fort estimé. Monsieur de Tolozan avoit une réputation de probité qui inspiroit une confiance générale : son caractère étoit doux et prévenant dans la société, mais devenoit inflexible quand il falloit combattre l'injustice : quoique versé dans la belle

M. de Tolozan.

littérature et doué de toutes les connoissances relatives à son état, il dédaignoit dans ses écrits les ornemens du style, pour n'y faire valoir que la force et la gravité de la raison, et le maintien de la loi. Comme administrateur, M. Tolozan entreprit l'apologie du nouveau régime des Quinze-Vingts, et de tous les changemens opérés par le grand-aumônier. Il fit au rapport du baron de Breteuil une réponse qu'il fut autorisé, en sa qualité de maître des requêtes, à venir lire lui-même au conseil, présidé par le roi en personne. La sensation que fit cette réponse, fut si forte qu'elle entraîna tous les suffrages, et que le baron de Breteuil fut lui-même obligé de conclure en faveur de la nouvelle administration. Cette victoire complète consolida un établissement qui devoit son entière régénération aux vues bienfaisantes du cardinal, et à son énergie pour le rétablir et lui donner de la stabilité.

M. Joly de Fleury, ministre des finances.

Le renvoi de M. Necker fit remettre l'administration des finances à un homme qui avoit plus de réputation que de talent. M. Joly de Fleury, frère du procureur-général et du président à mortier du parlement de Paris, étoit à cette époque conseiller d'Etat ordinaire très-estimé. Ses avis aux conseils du roi étoient sagement et savamment motivés; il passoit non pour

faible du conseil, car il n'avoit ni élévation ni énergie, mais comme bien instruit dans la science aride des lois et des formes; et sous ce rapport il y exerçoit une grande influence. L'esprit d'ordre qui se faisoit remarquer dans son travail et sa conduite le fit juger capable d'administrer les finances de l'Etat. L'offre que lui fit M. de Maurepas de cette place flatta son amour-propre; mais comme il avoit mieux que personne la conscience de son inexpérience pour tenir les rênes d'un département aussi orageux, il refusa le titre de contrôleur-général, et ne voulut se charger du portefeuille et du travail que jusqu'au moment où un homme en état de remplir au gré du roi une place aussi épineuse, auroit été trouvé. Les coopérateurs que M. Joly de Fleury s'associa pour le guider dans ce dédale, n'avoient aucune des qualités nécessaires pour donner le mouvement à cette vaste machine. Aussi, tant que M. de Maurepas vécut, le ministre *par interim* et ses collaborateurs se contentèrent de diriger le travail des bureaux.

Intrigues pour donner à la reine le crédit dominant.

La santé de M. de Maurepas devenoit de jour en jour plus chancelante; les accès de goutte auxquels il étoit sujet devenoient plus fréquens; il ne pouvoit se livrer aux affaires de l'Etat que de loin en loin. Déjà ceux qui prévoyoient les changemens dont

sa mort seroit la cause, commençoient à concevoir de vives alarmes : les ministres eux-mêmes s'occupoient sérieusement des moyens de se conserver en place. En qui le roi mettroit-il sa confiance, après avoir perdu le seul homme qui l'avoit obtenue ?

Enfin le moment décisif alloit bientôt arriver où on procureroit à la reine une influence dans le gouvernement malgré la répugnance inspirée au roi pour l'empêcher d'être initiée dans les affaires et les secrets de l'Etat. Ceux qui approchoient de plus près cette princesse ne cessoient de l'exhorter à ne point laisser échapper une occasion aussi favorable. Le meilleur moyen, suivant eux, étoit d'avoir des ministres qui lui fussent absolument et entièrement dévoués ; que lorsque le ministère se trouveroit composé de ses créatures, elle régneroit souverainement et sans contradiction. Une pareille perspective étoit bien faite pour entraîner une jeune reine, à qui l'on avoit persuadé que son époux n'avoit ni assez d'expérience ni une volonté assez ferme pour gouverner lui-même. Ces conseils lui parurent dictés par un dévouement désintéressé à sa personne, et par un grand zèle pour sa gloire, et non par l'ambition démesurée de ceux qui vouloient, sous son nom, s'emparer du pouvoir.

L'abbé de Vermond.

L'abbé de Vermond, lecteur de la reine,

étoit l'instrument dont se servoit une cabale cachée pour remettre, à la mort de M. de Maurepas, et sans que le roi s'en doutât, l'action du gouvernement entre les mains de la reine. Cet abbé, frère de l'accoucheur de la reine, portoit son caractère sur sa figure avec des yeux perçans, sombre et sauvage. Il étoit d'une grande ténacité dans son opinion, mais sans ambition apparente; il dédaignait les honneurs pour mieux consolider l'ascendant de son crédit sur l'esprit de la reine qui lui avoit donné toute sa confiance; possesseur de deux riches abbayes, il avoit renoncé à l'épiscopat; mais il s'étoit fait donner les entrées chez le roi. Il se montroit rarement, et sembloit ne vivre et n'agir que comme dévoué à la reine dans tout ce qui pouvoit intéresser cette princesse. Je l'ai connu particulièrement; il me témoignoit de l'intérêt et même de l'amitié.

L'abbé de Vermond étoit docteur de Sorbonne et bibliothécaire au collége Mazarin, lorsque le duc de Choiseuil demanda à l'archevêque de Toulouse un ecclésiastique qui eût du caractère et les principes du grand monde, pour aller perfectionner à Vienne l'éducation française de la jeune archiduchesse Marie-Antoinette, désignée comme épouse future du dauphin. Cet archevêque, déshonoré depuis par son in-

capacité, comme principal ministre, par son apostasie comme cardinal de Loménie, par son serment et par sa mort tragique comme archevêque de Sens, indiqua l'abbé de Vermond. L'abbé de Vermond, envoyé à Vienne comme un homme en qui on pouvoit mettre toute confiance, trouva de grandes facilités pour s'emparer de l'esprit de Marie-Antoinette. Dès cette époque, cette princesse contracta l'habitude de faire l'abbé de Vermond confident et arbitre de toutes ses pensées; et jusqu'au moment de la révolution, il n'a cessé de jouir du même ascendant. Il n'est pas étonnant que cette jeune reine, vive, aimable, entraînant tous les cœurs par les charmes de son caractère, et par une physionomie brillant à la fois du double éclat de la grandeur et de la bonté, se laissât gouverner par un tel guide.

Tous les ministres, comme nous l'avons vu, étoient absolument aux ordres du comte de Maurepas et dans sa dépendance: le seul maréchal de Castries, ministre de la marine, sans s'écarter des formes extérieures qu'il étoit obligé de garder envers le mentor du roi, marquoit publiquement son extrême déférence pour les volontés de la reine en tout ce qui concernoit son département. Les autres ministres ne manquoient en rien au respect et aux égards

dus à l'épouse du souverain ; mais ils croyoient ne devoir point, sans ordre du roi, lui confier ou subordonner à sa volonté un travail et des opérations dont le secret n'appartenoit qu'au roi et à son principal ministre. Quand la reine désiroit quelque chose du ressort d'un département ministériel, elle ne s'adressoit que très-rarement au roi, à qui l'on avoit trop fortement inculqué le principe qu'il ne falloit donner aucune influence aux femmes dans le gouvernement. Alors la reine faisoit part de son désir au ministre lui-même, qui promettoit de proposer au roi la chose demandée par la reine, et quelquefois même exposoit les raisons qui en motivoient le refus. Cette dépendance des ministres parut une indécence à l'abbé de Vermond : suivant lui, les désirs de la reine devoient être des ordres et non de simples recommandations subordonnées à la bonne ou mauvaise volonté d'un ministre. Cette morale politique étoit trop séduisante et trop commode pour n'être pas du goût de la reine, habituée aux adorations d'une cour dont elle faisoit le principal ornement. Elle l'adopta ; et alors ses serviteurs dévoués ne tardèrent pas de tout mettre en œuvre pour lui procurer l'influence principale dans le gouvernement.

Le prince de Montbarrey, ministre de

Le prince de Montbarrey.

la guerre, croyant son incapacité à l'abri de toute atteinte sous l'égide du comte de Maurepas dont il n'étoit que le premier commis, laissoit aux chefs de ses bureaux avec tout le travail de sa place, ce qu'elle pouvoit avoir de pénible et de désagréable, pour ne s'occuper que de ses plaisirs et de sa fortune. Nous en avons déjà fait connoître l'origine. Il avoit en outre marié sa fille avec le prince héréditaire de Nassau-Sarbruck, en lui faisant assigner pour dot les trois millions que réclamoit le prince régnant comme une dette de la dernière guerre : rien de plus équivoque que cette dette ; mais elle fut légitimée à raison de ce mariage honorable pour la famille de Montbarrey : ce fut l'ouvrage de la comtesse de Maurepas, flattée de voir une de ses parentes l'épouse d'un prince souverain. Tant d'honneurs et de richesses persuadèrent au prince de Montbarrey qu'il pouvoit impunément prodiguer les grâces de son département. Les promotions, les récompenses militaires, les grades dans les régimens servirent à payer ses plaisirs.

La publicité de cette conduite indécente devint pour la reine un motif bien légitime d'exciter le mépris du roi contre l'auteur de tant d'abus. Louis XVI en porta ses plaintes à M. de Maurepas, qui réprimanda vivement le prince de Montbarrey, et le

menaça d'une disgrâce prochaine s'il ne mettoit un terme à ce scandale. Mais une ame commune, blasée par la débauche, est-elle vraiment capable d'un retour sincère à la vertu? Le scandale ne cessa pas ; la fille entretenue qui le subjuguoit, à laquelle le ministre ne savoit rien refuser, continua le commerce des places et des grâces militaires qui lui procuroit des sommes considérables. La reine, bien informée de ce trafic honteux, fit mander un jour ce ministre, et lui dit : « Monsieur, je sais que tel régiment est vacant ; je le demande pour M***. Vous voudrez bien le proposer au roi dans votre premier travail. » Ce laconisme et ce ton de dignité auroient dû servir au ministre d'avertissement, et lui faire sentir le danger de ne pas avoir les plus grands égards pour cette auguste recommandation. Mais les plaisirs et les honneurs, quand ils sont excessifs, fascinent presque toujours les yeux de celui qui en est l'objet, et l'empêchent d'apercevoir l'abîme qu'il creuse sous ses pas.

La préférence refusée par les ministres aux protégés de la reine, quand les formes et les égards dus à la souveraine étoient observés, ne formoit pas un motif suffisant de déplaire au roi ou au principal ministre. Le prince de Montbarrey en avoit fait l'expérience. Aussi, dans son travail, il n'hé-

sita pas de placer au premier rang le protégé de sa maîtresse qui l'avoit exigé, parce qu'elle avoit besoin d'argent. Celui de la reine ne fut placé qu'en seconde ligne. Le roi convaincu que le travail de ses ministres étoit concerté avec M. de Maurepas, toujours présent lors de la signature, s'étoit habitué à mettre *son bon* sans examen : le nom de la reine, souvent présenté, ne faisoit plus de sensation. Le prince de Montbarrey, abusé par le passé, ne prévit pas que le triomphe indécent d'une courtisane sur la reine de France seroit la cause de sa chute. La reine fut informée par qui son protégé avoit été supplanté, et à quelles conditions. Après en avoir acquis la certitude, elle en porta les preuves matérielles du trafic que le ministre de la guerre faisoit des grâces militaires.

Renvoi du prince de Montbarrey.

Louis XVI, aussi bon qu'il étoit foible, avoit le cœur pur et l'ame droite : tout ce qui étoit contraire à la probité le révoltoit. Aussi son indignation fut-elle à son comble. M. de Maurepas, mandé sur-le-champ, ne put s'empêcher de partager les sentimens du roi et de la reine, et le prompt renvoi du ministre fut décidé. Cette disgrâce bien méritée obtint les suffrages unanimes de la cour et de l'armée, et fut généralement applaudie ; et si le mécontentement n'avoit pas encore éclaté, c'est par

égard pour M. de Maurepas, de qui M. de Montbarrey étoit la créature et le parent.

Ce renvoi indispensable donna cependant du dégoût et de l'ennui au comte de Maurepas; toute secousse dans le ministère ou dans le gouvernement étoit un vrai tourment pour son ame, amie de la paix et du repos; aussi quand le roi le consulta sur le successeur du prince de Montbarrey, il parut très-peu disposé à désigner quelqu'un, afin, disoit-il, de n'être responsable de ses faits et gestes. Pressé néanmoins par Louis XVI, il indiqua le comte de Puységur, lieutenant-général des armées, et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis : il ajouta qu'il lui croyoit des connoissances militaires et du talent; mais il n'engagea pas le roi à le nommer.

Pendant ce temps, le parti de la reine (1)

(1) M. l'abbé Georgel, vicaire-général de Strasbourg et de la grande-aumônerie, créature dévouée de la maison et du cardinal de Rohan, ne s'exprimoit avec aussi peu de ménagement sur les personnes honorées de la confiance de la reine, et qu'elle admettoit dans son intimité, qu'à raison de sa haine prononcée contre tous ceux qu'il imaginoit être les ennemis de son protecteur et les siens propres : le caractère bien connu de la reine ne permet pas de supposer qu'elle eût du goût pour les intrigues, et qu'elle voulût passer pour être à la tête d'un parti.

(*Note de l'Editeur.*)

s'agitoit pour assurer à cette princesse une influence prépondérante dans le gouvernement; la nomination d'un ministre de la guerre de son choix, y étoit un acheminement puissant. La reine étoit donc circonvenue afin de la déterminer à user enfin de tout son ascendant sur le cœur et l'esprit de son auguste époux. « Quel moment plus favorable à saisir pour ne pas » être refusée? La santé de M. de Maurepas déclinoit sensiblement; un accès » de goutte, auquel son grand âge l'empêcheroit enfin de résister, pouvoit inopinément enlever ce ministre à la confiance » du roi: il devenoit donc instant de commencer à établir sa domination par le » choix de ministres entièrement dévoués. »

Tels étoient les conseils donnés à Marie-Antoinette.

Parmi les personnes admises dans l'intimité de la reine, se trouvoit le comte de Bezenval, surnommé le Suisse de Cythère, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Sans cesse occupé de donner à sa majesté les preuves du plus entier dévouement, il crut pouvoir lui proposer pour le ministère de la guerre le comte de Ségur, lieutenant-général, homme capable, disoit-il, décoré du premier ordre de l'État (celui du Saint-Esprit), ministre dont le porte-feuille ne contiendroit jamais que le résultat des dé-

sirs de la souveraine. Ce choix fut agréé : dès le soir même le comte de Ségur fut proposé au roi. Louis XVI chérissoit la reine ; si quelquefois il repoussoit avec dureté les demandes de son épouse, c'étoit l'effet d'un premier mouvement qu'il ne pouvoit réprimer, et qui provenoit d'une éducation négligée et d'un caractère que l'on n'avoit pas dompté dans les premières années de sa jeunesse : on pourroit ajouter que ses brusqueries avoient également pour cause la défiance de ses propres moyens. Cependant on savoit généralement que Louis XVI, dans beaucoup d'occasions, aimoit à donner à son illustre compagne les témoignages de la plus vive tendresse.

La demande du ministère de la guerre pour M. de Ségur fut donc accordée avec d'autant plus de plaisir et de promptitude, que les noms de *Ségur* et de *Puységur* se confondant dans l'esprit du roi, il imagina, dans le premier moment, que le ministre proposé par la reine étoit celui indiqué par M. de Maurepas. « Je le veux bien, » dit Louis XVI ; M. de Maurepas m'en a » déjà parlé. »

La reine, satisfaite, mande à l'instant le comte de Ségur, le présente elle-même au roi qui lui dit : « Allez remercier M. de » Maurepas qui m'a parlé de vous. »

Le nouveau ministre se rend chez le comte de Maurepas pour lui exprimer toute sa reconnoissance de la grâce signalée dont le roi venoit de l'honorer. « C'est à » vous, monsieur le comte, ajouta-t-il, » que j'en suis redevable. »

Le ministre principal, étonné de cette nomination inattendue dont le roi ne l'avoit pas encore entretenu, répondit à M. de Ségur avec sécheresse : « Je désire, mon » sieur, que le roi soit content du choix » qu'il vient de faire, mais je vous assure » que je n'y ai aucune part. »

Le résultat de cette entrevue, dont M. de Ségur vint bien vite rendre compte à la reine, donna beaucoup d'inquiétude au parti qui triomphoit déjà.

Le comte de Maurepas se crut supplanté; et, dans un premier mouvement, il écrivit au roi « qu'il prioit sa majesté, puisque » ses services n'étoient plus jugés utiles, » de trouver bon qu'il se retirât à Pont- » chartrain pour soigner sa santé et y ter- » miner ses jours avec tranquillité. » Il donna en même temps les ordres de tout disposer pour son départ.

« M. de Maurepas m'appela chez lui pour me rendre des papiers dont il avoit désiré la communication ; après qu'il me les eut remis, il me fit, avec sa bienveillance ordinaire, le récit de ce qui venoit d'arriver,

et me dit qu'il avoit pris la résolution de se retirer à Pontchartrain. J'étois occupé à la combattre avec chaleur, lorsqu'on vint le chercher de la part du roi.

L'appartement de M. de Maurepas étoit le même qu'avoit occupé madame du Barry; il communiquoit à celui du roi par un escalier dérobé. Le ministre descendit sur-le-champ, et trouva le roi et la reine réunis, qui l'accueillirent avec la plus grande bonté, et lui témoignèrent l'un et l'autre combien ils étoient affectés d'un événement qui l'affligeoit au point de vouloir les abandonner. Leurs majestés daignèrent l'assurer que jamais elles n'avoient eu l'intention de lui causer un pareil désagrément. « J'ai cru, ajouta le roi, que » vous m'aviez indiqué le comte de Ségur. » — Non, sire, répondit M. de Maurepas; » c'étoit le comte de Puységur. — Eh » bien ! reprit aussitôt sa majesté, M. de » Ségur n'est pas encore installé, je vais » révoquer sa nomination. » La reine ajouta avec cette grâce qui lui étoit toute particulière : « Je serais la première à solliciter » cette révocation, si la retraite d'un » homme en qui le roi a mis si justement » sa confiance, devoit en être la suite. » M. de Maurepas, touché de tant de déférence, crut devoir ne pas se laisser vaincre en générosité : il représenta au roi que

« cette nomination étant connue et faite » sur la demande de la reine, il étoit de » la dignité royale de la maintenir; que » les bontés actuelles de leurs majestés le » dédommageoient amplement de cette » méprise, qui lui avoit effectivement fait » croire qu'il n'étoit plus digne de leur » confiance; qu'on pouvoit faire l'essai des » talens du comte de Ségur, et qu'il le » seconderoit de son mieux par respect » pour le choix du roi et la protection de » la reine. »

Leurs majestés, charmées de ce résultat, ordonnèrent au nouveau ministre de retourner chez M. de Maurepas le remercier, et de ne rien faire sans ses conseils et son aveu. Ainsi se termina cette crise dont le parti de la reine craignoit l'issue. Mais les craintes firent place à l'espoir que faisoit naître un début si heureux, et qui sembloit le prélude de la grande influence dont on vouloit investir cette princesse.

Je ne dois me permettre aucune réflexion sur cette anecdote; plus elle est extraordinaire, plus le respect m'impose silence. Je m'abstiendrai également de toutes remarques sur les opérations du nouveau ministre, qui, trouvant peu de ressources en lui-même, se servit de l'esprit et du travail d'autrui. Il changea notre constitution militaire; il exigea des preuves de

noblesse pour être officier : système vicieux, fait pour éteindre l'émulation et enfouir le talent. Le comte de Ségur soumit son portefeuille aux volontés de sa bienfaitrice, et obtint le bâton de maréchal de France ; enfin, après avoir quitté le ministère, seul de tous les maréchaux, il prêta le serment constitutionnel prescrit par l'assemblée nationale.

La reine, très-satisfaite du succès de cette première tentative, sembla redoubler de bontés et d'attentions pour M. et madame de Maurepas. La haute faveur de ce principal ministre reçut donc un nouvel éclat d'un événement qui paroissoit d'abord l'avoir obscurcie. Marie-Antoinette, voulant habituer le roi à ne plus la regarder comme étrangère aux affaires du gouvernement, ne demandoit plus rien sans avoir consulté M. de Maurepas, s'en rapportant absolument à ce qu'il jugeroit le plus convenable. Ce sensible vieillard, touché d'une si grande déférence, se faisoit un plaisir et même un devoir de seconder en tout les désirs de la reine. Cette princesse arrivoit de temps en temps chez le roi lorsque M. de Maurepas y travailloit ; elle y proposoit ce qui avoit déjà été convenu avec ce ministre : celui-ci appuyoit la demande, et le roi accordoit. Le crédit de la reine, bien conseillée, jetoit ainsi

de profondes racines : il faut avouer que cette nouvelle manière de se conduire étoit la plus adroite et la mieux combinée avec le caractère du roi et les circonstances.

Mort du comte de Maurepas.

Tel étoit l'état des choses à la cour, lorsque tout à coup une forte attaque de goutte fit craindre pour les jours du comte de Maurepas. Le roi et la reine donnèrent publiquement des marques d'une vive sensibilité, et témoignèrent à cet homme respectable l'intérêt le plus flatteur. Les médecins de la cour espérant peu des secours de leur art, on fit venir de Paris le médecin Barthés, docteur de Montpellier : une belle figure, un ton tranchant, une éloquente loquacité, du charlatanisme paré des dehors de la science et de l'expérience, donnoient à ce médecin une grande vogue à Paris, surtout parmi les femmes, qui le surnommoient le nouvel Hippocrate. Sa présence fit disparoître les autres médecins, qui refusèrent de consulter avec un homme qui ne cessoit de décrier hautement leurs méthodes. Maître du champ de bataille, Barthés trouva les moyens de procurer un mieux sensible au malade, et de faire renaître l'espérance. Le bulletin de la maladie, mis par ordre du roi dans la gazette de la cour, donnoit tous les jours un nouvel éclat à la réputation de ce docteur moderne, lorsqu'une crise inattendue fit empirer le mal.

Le médecin Barthés.

Les ministres de la religion furent appelés: le malade vit les approches de la mort sans trouble et sans inquiétude. M. de Maurepas finissoit sa carrière au lit d'honneur, et s'il ne pouvoit être comparé à ces grands génies qui ont immortalisé leurs noms par des succès éclatans dans le gouvernement des empires, du moins il avoit retardé les horribles secousses qui, après lui, renversèrent l'autel et détruisirent la monarchie. Sa mort fut aussi paisible que sa vie ministérielle; car la guerre d'Amérique, entreprise sous son ministère, n'avoit point troublé la tranquillité intérieure du royaume; elle avoit à la vérité épuisé nos finances et ruiné notre marine; mais nos frontières avoient été à l'abri des incursions ennemies, et de ces horribles fléaux qui portent la dévastation et la mort au milieu des peuples. Si l'énergie n'a pas caractérisé les instructions qu'il donnoit au jeune monarque, si le mouvement imprimé aux ressorts du ministère qu'il tenoit dans ses mains, n'a pas produit d'effets remarquables, c'est qu'il étoit né avec une ame paisible et un esprit porté à cette insouciance qui sans être de l'apathie ni un vice essentiel, n'est cependant pas une qualité ni une vertu dans un homme public; c'est qu'il préféroit les douceurs du repos à tout l'éclat

d'une vie plus active et plus brillante. Son ministère avoit un mérite inappréciable que sa mort a malheureusement fait disparoître; c'est, à raison de la jeunesse du roi, de son caractère et de son inexpérience, d'avoir été un centre commun où venoient se réunir toutes les branches de l'administration, afin d'en concerter la marche et les opérations. Si cette marche n'a point eu l'empreinte de la vigueur, du moins elle n'avoit pas cette discordance devenue depuis une source de jalousie et d'antipathie entre les ministres, maîtres et comme souverains dans leurs départemens. Le comte de Maurepas, fils du chancelier de Pontchartrain, avoit, à juste titre, la réputation d'un homme aimable et de beaucoup d'esprit, de cet esprit qui se faisoit remarquer dans la société par de fines plaisanteries et un peu de causticité. Des couplets satiriques contre madame de Châteauroux, maîtresse de Louis XV, le firent exiler à Bourges lors de son premier ministère: ce n'étoit pas méchanceté, son ame y étoit absolument étrangère; il ne s'est jamais permis de déchirer qui que ce fût. Jamais il ne fit usage de l'autorité pour nuire; mais ce genre de satire qui porte à rire sans porter atteinte à la réputation, étoit fort de son goût. D'un abord

prévenant et facile, il écoutoit sans impatience ceux même qui ne pouvoient que l'ennuyer. Il étoit trop jeune quand, à dix-huit ans, il fit l'essai de ses talens dans le ministère de la cour et de Paris, et dans celui de la marine. Il a passé le milieu de sa vie dans le repos, vivant au sein de sa famille et de ses amis dont il faisoit le charme; ce n'est que vers le déclin de l'âge, lorsque son esprit, sans être baissé, n'avoit plus l'activité nécessaire, qu'il se vit appelé à la tête d'un grand empire pour en diriger les rênes. Il devint ainsi le guide et le mentor d'un jeune roi, naturellement bon, facile, n'ayant de passion dominante que pour faire le bonheur de son peuple; mais sans caractère, sans expérience, sans volonté, se livrant sans examen au dernier venu, lorsqu'il avoit l'art de lui persuader que la route indiquée conduisoit au but désiré. Le roi pleura le comte de Maurepas, et le regretta sincèrement : il voulut que tous les ministres et les grands de la cour assistassent au service solennel et à l'oraison funèbre prononcée à la paroisse de Saint-Sulpice, à Paris.

M. le baron de Breteuil, ministre.

Cette mort fit changer l'état du ministère. M. Amelot, qui avoit le département de la cour et de Paris et de plusieurs provinces, fut remplacé par le baron de Breteuil, qui vivoit dans l'inaction depuis que

le marquis de Noailles lui avoit succédé dans l'ambassade de Vienne. Cet ex-ambassadeur s'agitoit en tous sens pour arriver au ministère : il avoit toujours espéré y parvenir par le crédit de la reine qu'il avoit eu le bonheur d'intéresser. Cette princesse étoit bien sûre de trouver en lui un homme entièrement dévoué à ses volontés. Cependant ce fut la duchesse de Polignac, à qui la reine ne savoit rien refuser, qui sollicita pour lui la place de M. Amelot. Pour déterminer la favorite, cet homme adroit promit de marier sa petite-fille, mademoiselle de Matignon, extrêmement riche, au jeune de Polignac, fils de la duchesse : cette perspective avantageuse entraîna toutes les volontés qui pouvoient concourir à sa nomination. J'ai déjà esquissé quelques traits du caractère de ce nouveau ministre ; mais j'aurai occasion de le peindre avec toutes ses nuances, lorsque je parlerai du fameux procès du collier dans lequel il fut un des principaux acteurs. Il appartient à la postérité de bien connoître un des grands moteurs de ce malheureux événement, qui seroit une tache à la mémoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette, si leur religion n'avoit été surprise et leur jeunesse complètement égarée.

Dès que le baron de Breteuil se vit bien

ancré dans sa place ; quand il eut persuadé à la reine que les volontés de sa majesté guidoient toutes ses démarches ; quand il eut habitué le roi à son travail et à ce ton brusque, assez conforme à celui du monarque, il fit agir sa fille, la comtesse de Matignon, pour rompre le mariage précédemment convenu. La comtesse de Matignon, vive, sémillante, devenue veuve dans l'âge de l'adolescence, passoit à Paris et à la cour pour tenir le sceptre de la mode : les femmes les plus élégantes la prenoient pour modèle. Haute, haineuse, exigeante, elle avoit le caractère et le ton tranchant de son père. Les grâces et la rare beauté de la duchesse de Polignac lui sembloient porter atteinte à ses prétentions, et blessoient son amour-propre. Il ne lui fut donc pas difficile de se brouiller avec cette favorite ; puis elle rompit d'autorité le mariage arrêté par son père : l'un et l'autre trouvèrent plus avantageux de marier mademoiselle de Matignon avec le fils aîné du duc de Montmorency, qu'un nom plus illustre et une fortune plus considérable devoient faire préférer. Le baron de Breteuil avoit pris ses précautions pour qu'un pareil éclat n'entraînât pas son renvoi : le baron se plaignit vivement lui-même de sa fille, lorsque la reine lui témoigna son mé-

La comtesse de Matignon.

contentement d'une semblable conduite : suivant une convention secrète avec sa fille, il devoit jouer pendant quelque temps le rôle d'un père compromis et offensé. C'est ainsi qu'il trouva l'art de faire retomber tout le blâme de son manque de parole sur l'opiniâtreté de sa fille, dont il n'avoit pu, disoit-il, arracher le consentement, ni dompter l'antipathie contre la duchesse de Polignac. Personne à la cour ne fut dupe de ce stratagème; mais la reine qui ne vouloit pas se priver d'un ministre esclave de ses volontés, aima mieux croire aux apparences que d'approfondir cette intrigue.

Etat du ministère après la mort de M. de Maurepas.

La reine marchoit à grands pas vers la suprématie du pouvoir : déjà trois ministres se trouvoient à ses ordres, ceux de la cour, de la guerre et de la marine : les trois autres, ceux de la justice, des affaires étrangères et des finances, avoient bien pour cette princesse tous les égards du respect, mais non ceux d'un abandon absolu et d'un aveugle dévouement. Sans scission ni mésintelligence trop marquées, il s'éleva ainsi deux partis à la tour et dans le ministère, celui du roi et celui de la reine. Il n'y avoit par conséquent plus d'union et de confiance entre les ministres; il n'existoit plus de point de ralliement;

le travail des départemens n'étoit plus concerté ni subordonné, il ne portoit plus que l'empreinte de la volonté particulière du ministre devenu l'arbitre absolu des opérations de son département.

Marie-Antoinette, souvent influencée par l'ambassadeur impérial et par le ministère autrichien, avoit, pour ainsi dire, un département à part. Le roi sembloit s'habituer enfin à lui entendre parler des affaires d'Etat; et même elle obtenoit quelquefois de Louis XVI, à l'insu du ministre, des choses dont le résultat pouvoit compromettre le ministre ou le roi lui-même. L'affaire de Hollande avec son frère, l'empereur Joseph II, en est une preuve.

Affaire de Hollande avec Joseph II.

Joseph avoit formé des prétentions sur quelques parties du territoire de la Flandre hollandaise. Il y avoit eu de légères hostilités; des troupes impériales s'étoient emparé de Lillo. La Hollande seule n'étoit pas en état de résister à l'empereur, qui faisoit passer quarante mille hommes dans le Brabant pour s'emparer de vive force de ce qu'il croyait devoir lui appartenir. La Hollande réclama les bons offices de Louis XVI. Le comte de Vergennes fit aisément comprendre au roi qu'il étoit de sa gloire et de son intérêt de ne pas laisser entamer ainsi la frontière hollandaise; que

bien loin de seconder l'empereur dans ses prétentions, comme il l'avoit fait demander par son ambassadeur, le comte de Mercy, il convenoit, au contraire, de l'engager à se désister. Ce fut d'après cette détermination que M. de Vergennes fut autorisé de parler à la cour de Vienne, au comte de Mercy et aux Etats-Généraux : il s'en acquitta avec le zèle qui l'a toujours animé pour la gloire du roi. Les tentatives réitérées et très-pressantes de Joseph II, vinrent en conséquence échouer contre la fermeté du ministre de Louis XVI. Les Hollandais se sentant soutenus, parurent se déterminer à la défensive. L'empereur qui croyoit réussir par la menace et la terreur, se vit tout à coup arrêté dans l'exécution de son projet. Il eut alors recours aux bons offices de sa sœur qui l'aimoit beaucoup : elle ne vit dans la démarche que demandoit son frère, qu'un service essentiel à lui rendre, sans penser qu'elle pouvoit nuire à notre considération et à la bonne intelligence qu'il nous convenoit d'entretenir avec la Hollande. Joseph engageoit sa sœur à traiter directement avec le roi, en lui remettant la lettre pleine d'amitié et de cordialité qu'il lui écrivoit à ce sujet. Le moment favorable fut saisi ; la reine obtint de la main du roi une réponse telle que son frère pouvait la désirer. Louis

ne vit point d'inconvéniens à promettre à son beau-frère son concours pour décider les Hollandais à lui donner satisfaction : on en fit un mystère au comte de Vergennes. Ce ministre continuoit d'agir d'après ses premiers ordres. L'empereur, muni des assurances que lui donnoit le roi, fit prendre à son envoyé à la Haye un ton plus impératif. Le comte de Mercy, dans une conférence qu'il eut avec M. de Vergennes, se plaignit vivement, de la part de son maître, de ce qu'il s'écartoit des ordres qu'il avoit dû recevoir conformément aux assurances positives données par Louis XVI lui-même à Joseph II. Le ministre des affaires étrangères, étonné de ces reproches, plus étonné encore de ce qu'il apprenoit de la Haye et du ton menaçant qu'y prenoit l'envoyé de l'empereur, fut trouver le roi. Ce monarque, très-embarrassé, lui fit l'aveu sincère de ce qui s'étoit passé, et lui communiqua la réponse qu'il avoit faite d'après les instances de la reine. La force et la justesse des raisons alléguées par le ministre, pour improuver la démarche clandestine dans laquelle on l'avoit entraîné, firent sur un esprit aussi droit tout l'effet désiré : il fut résolu que M. de Vergennes iroit trouver la reine, et lui développeroit les motifs

qui obligeoient le roi à revenir sur ses pas. C'est dans cette audience que le comte de Vergennes trouvant Marie-Antoinette inaccessible aux raisons puissantes qui devoient la ramener à une démarche rétrograde convenue avec le roi, osa lui dire avec une respectueuse liberté : « Madame, » j'ai offert ma démission au roi ; je ne puis » concourir à une négociation qui déshonoreroit la politique de sa majesté. Je supplie votre majesté de ne point oublier que » le roi, le dauphin et la France doivent lui » être aujourd'hui plus chers que l'agrandissement de la maison d'Autriche, au détriment de notre honneur et de notre considération personnelle. » Cette liberté ne déplut pas. Le devoir l'emporta sur les affections de la reine ; elle engagea M. de Vergennes à trouver un moyen pour tout concilier sans compromettre personne. Ce ministre proposa un dédommagement pécuniaire. L'empereur demanda trente millions. Les Hollandais s'obstinèrent à n'en vouloir donner que dix-huit. M. de Vergennes, sur les instances de la reine, décida le roi à payer les douze autres. Ce trait de complaisance ou de foiblesse a été reproché à ce ministre ; mais le roi étoit compromis : sa réponse furtive à l'empereur lui coûta ces douze millions. Ce sont

ces fonds qui, voiturés dans le Luxembourg, ont fait dans le temps calomnier la reine. On avoit fait répandre le bruit qu'elle épuisoit le trésor royal pour faire passer des sommes considérables à son frère.

Cette anecdote, que je tiens de M. de Vergennes lui-même, peint mieux que toutes les réflexions possibles l'état de la cour et de notre ministère à cette époque.

Le département des finances se ressentoit du peu de capacité du ministre dirigeant. M. Joly de Fleury, qui avoit la conscience de son insuffisance, mais qui tenoit à sa place à cause de la considération et de la fortune dont elle étoit accompagnée, imagina un nouveau système pour s'y maintenir; mais ne voulant point être seul le garant des opérations toujours onéreuses que nécessitoient les besoins de l'État, et prenant pour prétexte l'instruction du roi dans cette partie essentielle de l'administration, il fit créer un comité particulier des finances qui avoit lieu dans le cabinet de sa majesté, suivant une convention antécédente. Le garde des sceaux et le comte de Vergennes y furent appelés, et ce dernier avec le titre lucratif de chef du comité des finances, dont le contrôleur-général étoit le rapporteur. On nomma pour secrétaire M. Coster, premier commis du contrôle

général, homme d'esprit et d'ordre avec beaucoup de connoissances et un travail facile, mais qui avoit la maladie de prendre pour du génie l'impulsion d'un amour-propre qui se croit en état de tout entreprendre. Cette nouvelle tentative n'eut qu'un succès médiocre; elle fut cause des murmures et du mécontentement des autres ministres qui en étoient exclus. Ils se représentèrent ce comité comme un triumvirat qui finiroit par s'emparer de tous les pouvoirs et se trouver en opposition habituelle avec les ministres du parti de la reine. Ainsi s'éleva dans le sein même de notre ministère une guerre intestine : chaque parti cherchoit à gagner du terrain : dès lors une confiance mutuelle n'existoit plus dans les conseils du roi; et loin de concourir à aplanir les difficultés, on s'étudioit des deux côtés à en faire naître de nouvelles; et cet état de choses entravoit nécessairement les ressorts du gouvernement. M. Joly de Fleury ne pouvant plus surmonter les dégoûts qu'on lui faisoit sans cesse éprouver, songea à sa retraite, qu'il eut le bon esprit de préparer lui-même. Il se fit donner un bon traitement et autoriser à désigner son successeur. Cette retraite et l'incapacité de celui qu'il choisit pour le remplacer, affaiblit encore le parti qui tenoit pour l'auto-

rité exclusive du roi. M. Joly de Fleury, en quittant le ministère des finances, stipula, pour ainsi dire, les intérêts de sa considération personnelle et de son amour-propre. Un homme de génie ou de grande expérience auroit fait un contraste trop frappant avec sa médiocrité. Ce mot explique comment ce magistrat, qui ne manquoit ni d'esprit ni de prévoyance, et encore moins de zèle pour l'Etat, s'est déterminé à placer au ministère des finances un homme de trente-deux ans, qui ne devoit ses places de conseiller d'Etat, d'intendant des finances et le travail de Saint-Cyr avec le roi, qu'à son nom et à la mémoire des services de son père, qui avoit occupé ces mêmes places avec la plus grande distinction. C'est le jeune d'Ormesson. S'il avoit consulté son oncle, premier président au parlement de Paris, place que celui-ci honoroit par ses vertus et son antique simplicité, il n'auroit jamais quitté ces fonctions honorables et permanentes que d'habiles coopérateurs remplissoient sous son nom et au moyen desquels il auroit pu, avec l'âge et le temps, n'être pas au-dessous de la réputation de son père. Mais il s'empressa d'accepter une place qui flattoit son amour-propre, sans songer aux talens et aux connoissances nécessaires pour en

Le jeune d'Ormesson, contrôleur-général.

soutenir le poids avec dignité pour sa personne, et avec utilité pour l'Etat. Sur la présentation de M. Joly de Fleury, il fut nommé contrôleur-général, au grand étonnement de la cour, de Paris, des provinces, et surtout des trois ministres du parti de la reine à qui on n'avoit point confié le secret de cette nomination : il avoit suffi, pour réussir, de le faire agréer aux deux ministres, membres du comité secret des finances. Pour ne pas trouver d'opposition de leur part, M. Joly de Fleury chercha à leur persuader « que leur force, leur » stabilité et leur influence dans les circonstances dépendoient totalement d'un » contrôleur-général qui seroit dans leur » dépendance, et dont ils dirigeroient les » opérations ; que le jeune d'Ormesson » avoit le caractère convenable à ce rôle ; » que sa qualité d'intendant des finances » ne le rendoit point étranger à ce ministère ; qu'ayant déjà le travail avec le roi » pour la maison de Saint-Cyr, sa majesté » n'auroit point affaire à un homme nouveau ; que pour le faire agréer au roi, » il ne seroit pas difficile de lui persuader » que la jeunesse même du ministre proposé, étant éclairée et guidée par le » comité, seroit plus docile et valoit mieux » dans les circonstances actuelles qu'un

» homme instruit et capable, qui croiroit » de son honneur de faire adopter ses opé- » rations particulières. »

Les deux ministres coalisés n'hésitèrent point à adopter un arrangement qui les rendoit maîtres absolus des finances de l'Etat, et leur donnoit nécessairement un avantage immense sur leurs collègues, par la facilité de toujours faire pencher la balance de leur côté. Il ne fut pas difficile à des hommes connus comme bien intentionnés, de donner ces motifs d'intérêt personnel pour une preuve de leur zèle pour le bien public. Le nouveau contrôleur-général, trop au-dessous de son travail, fut obligé de donner sa confiance à ses premiers commis; et M. Coster, secrétaire du comité des finances, y eut la principale part. Cet employé supérieur, qui avoit beaucoup d'esprit, d'adresse et de facilité dans le travail, entretenoit toujours des relations avec M. Necker sous les ordres duquel il s'étoit trouvé : il ne lui fut donc pas difficile de faire adopter les plans qu'il combinoit avec l'ex-directeur-général des finances. Le garde des sceaux et le ministre des affaires étrangères, trop occupés des détails de leurs départemens, ne pouvoient point examiner à fond les plans proposés. Se croyant assurés de la fidélité et des connoissances du secrétaire, ils s'en rappor-

toient à son zèle et à ses lumières ; ils se contentoient seulement d'arrêter quelquefois sa marche trop audacieuse. M. Coster devint ainsi le premier mobile du contrôle général, et le mentor de l'ordonnateur principal. M. Necker crut voir dans le nouvel ordre de choses un acheminement à son retour ; il en conservoit l'espérance, et pour entretenir le public dans l'opinion que lui seul étoit en état de bien conduire et de rétablir nos finances, il avoit, dans sa retraite de Saint-Ouen, près Paris, composé un livre sur les finances du royaume, où son amour-propre, levant le masque de l'incognito, ne craignoit pas, après un grand étalage de principes et de calculs, de s'annoncer comme le seul capable de conduire ce char si difficile à bien diriger dans les circonstances. Quelles qu'aient été les vues de M. Coster, ou de faire rappeler M. Necker, ou de chercher à persuader qu'il étoit lui-même capable de diriger le département des finances, il est certain qu'il étoit le maître du portefeuille, et qu'il y portoit cet esprit d'innovation qui avoit caractérisé l'administration du banquier génevois. Visant à la célébrité, il forma le plan de détruire la ferme générale : ce projet, rédigé avec les couleurs les plus séduisantes, et présenté sous le point de vue d'utilité publique, toujours favorablement ac-

cueilli du roi, fut discuté au comité et sur le point d'être adopté. La révélation du secret fut un tocsin d'alarme, non-seulement parmi les fermiers-généraux, mais encore à la cour parmi les personnes intéressées.

M. de Calonne, instruit de ce plan, fit un mémoire très-bien écrit pour en faire connoître le danger et les inconvéniens. La duchesse de Polignac, dont le dessein étoit de porter M. de Calonne au ministère des finances, obtint pour celui-ci une audience particulière de la reine. Dans cette audience il développa, avec toutes les grâces d'une éloquence douce et entraînante, des vérités tellement frappantes sur l'abîme que l'on creusoit tous les jours dans le département des finances, et sur la manière d'y remédier, que cette princesse, charmée de trouver un homme aimable d'un aussi grand talent, s'empressa de communiquer au roi son enthousiasme. M. de Calonne, en homme adroit qui a bien reconnu son terrain, s'étoit ouvert avec l'abandon de la confiance au garde des sceaux, et à M. de Vergennes, trop clairvoyant pour ne pas désespérer de l'impéritie du jeune d'Ormesson, et se défier des hautes prétentions de celui qui prétendoit le diriger : aussi commençoient-ils à se lasser de l'un et de l'autre. Le roi vit M. de Calonne, l'écouta avec intérêt, et après avoir consulté MM. de

M. de Calonne, contrôleur-général.

Miroménil et de Vergennes, il n'hésita pas à renvoyer M. d'Ormesson six mois après sa nomination, pour donner le contrôle général à M. de Calonne.

Le renvoi de M. d'Ormesson fut immédiatement suivi de celui de son guide : cependant le nouveau contrôleur-général, par esprit de justice, fit donner à M. Coster un traitement annuel de quinze mille livres. Ses égaremens en finances étoient sans doute l'effet de son zèle trop ardent et de son ambition peu mesurée.

M. de Calonne avoit de trop essentielles obligations à la reine pour ne pas être absolument à ses ordres; aussi tout le cours de son administration a-t-il été marqué par une reconnoissance qui ne s'est pas démentie et le plus entier dévouement. Un coup d'œil rapide et pénétrant, jeté sur ses collègues dans le ministère, lui fit juger qu'il n'avoit rien à attendre de l'esprit borné des deux maréchaux-ministres, braves et bons militaires, mais très-médiocres administrateurs; que le caractère brusque et tranchant du baron de Breteuil ne sympathiseroit jamais avec le sien; que les seuls dont les conseils pourroient lui être utiles étoient le garde des sceaux et le comte de Vergennes; il se lia donc plus particulièrement avec ces deux derniers sans pourtant omettre envers les autres

aucun des procédés qui pourroient entretenir la bonne harmonie pour le bien du service. Le comité particulier des finances fut supprimé de concert avec ceux qui le composoient. Charmés d'ailleurs de la déférence et de la confiance du contrôleur-général, qui n'entreprenoit rien sans les consulter, les premiers temps du ministère de M. de Calonne furent plus consacrés en apparence aux témoignages de sa reconnoissance par la profusion des grâces, qu'à signaler ses talens pour la finance. Il avoit fait voir cependant, soit dans son travail avec le roi, soit dans les conférences qu'occasionnoient ses relations d'affaires et d'intérêt, une aisance, une aménité qui lui gagnoient les suffrages de ceux même dont les demandes ne pouvoient être accueillies. Des idées claires, un jugement sain, caractérisoient ses décisions. Homme aimable dans la société, il savoit allier son goût pour les plaisirs avec le travail et les méditations profondes du cabinet; et tandis que ses ennemis l'accusoient de légèreté et de dissipation, tandis que sa conduite et ses opérations se trouvoient exposées à leur censure et à leurs sarcasmes, son génie créateur concevoit un plan qui auroit sauvé la France, si la jalousie, la prévention, l'esprit d'intérêt et de parti ne s'étaient réunis pour le faire échouer. M. de Calonne

soumit ce plan à la censure du garde des sceaux et du comte de Vergennes avant de le proposer au roi. Muni de leur approbation, il lui fut aisé de le faire adopter par le monarque, qui en fut si émerveillé qu'il lui promit d'en appuyer l'exécution de toute son autorité. M. de Calonne voulut éviter la résistance des parlemens, dont il n'étoit pas aimé : les fonctions de procureur-général qu'il avoit exercées par ordre du roi dans une commission établie en Bretagne pour juger le procureur-général de la Chalotais, prisonnier au fort du Taureau, l'avoient rendu odieux à la magistrature. Il demanda au roi et obtint la convocation d'une assemblée des notables du royaume pour examiner le plan, le discuter et en favoriser l'exécution. Les princes du sang se trouvèrent à la tête des députés choisis dans le haut clergé, l'ancienne noblesse, le conseil d'Etat, les maîtres des requêtes, les parlemens et les maires des principales villes du royaume. Une réunion de forces et de lumières aussi imposante lui parut le moyen le plus efficace pour entraîner, à l'aide de suffrages aussi illustres, le vœu, sinon unanime, du moins de la grande majorité de la portion éclairée de la nation : il se flattoit d'en avoir l'unanimité ou la plus grande pluralité. Il s'agissoit de combler un déficit annuel de plus de cent cin-

quante millions; de rétablir le niveau entre la recette et la dépense; d'acquitter successivement la dette immense de l'Etat, sans fouler le peuple par de nouveaux impôts ajoutés aux précédens qui accabloient toujours de leur poids immense la classe des citoyens les moins aisés : plan ingénieux, dont la vaste conception ne pouvoit être que le résultat des combinaisons les mieux calculées.

Le début brillant de cette auguste assemblée si glorieux pour M. de Calonne, le travail de ses bureaux présidés par les frères du roi et les princes du sang, sa malheureuse issue qui fit échouer les projets du contrôleur-général, le renvoi de ce ministre qui, après quelques épreuves, contraignit au rappel désastreux de M. Necker, et provoqua la convocation des états-généreux, serviront d'introduction au récit des causes, des progrès, des suites et de la fin de notre malheureuse révolution.

FIN DU PREMIER VOLUME.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENS

DE LA FIN

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Je ne reconnaîtrai pour authentiques que les exemplaires portant ma signature.

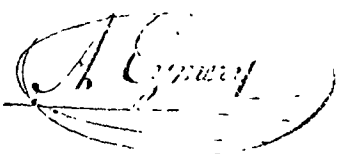

DE L'IMPRIMERIE DE J.-B. IMBERT,
rue de la Vieille-Monnaie.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENS

DE LA FIN

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

DEPUIS 1760 JUSQU'EN 1806—1810,

PAR UN CONTEMPORAIN IMPARTIAL

(FEU M. L'ABBÉ GEORGEL,

Jésuite, ancien Secrétaire d'ambassade et Chargé d'affaires de France à Vienne, grand-vicaire de l'Évêché de Strasbourg et vicaire-général de la grande-aumônerie de France sous le prince Louis de Rohan, Cardinal Évêque de Strasbourg, etc.);

PUBLIÉS PAR M. GEORGEL,

Ancien Avocat au Parlement de Nanci, ensuite à la Cour de Trèves, et depuis à la Cour de cassation, Neveu et Héritier de l'Auteur.

..... *et quorum pars magna fui.*
VIRG., Enéide II.

AVEC LA GRAVURE DU FAMEUX COLLIER.

TOME SECOND.

PARIS.

ALEXIS EYMERY, Libraire, rue Mazarine, n° 30.
DELAUNAY, au Palais-Royal.

1817.

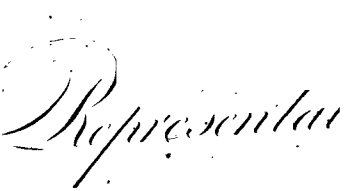

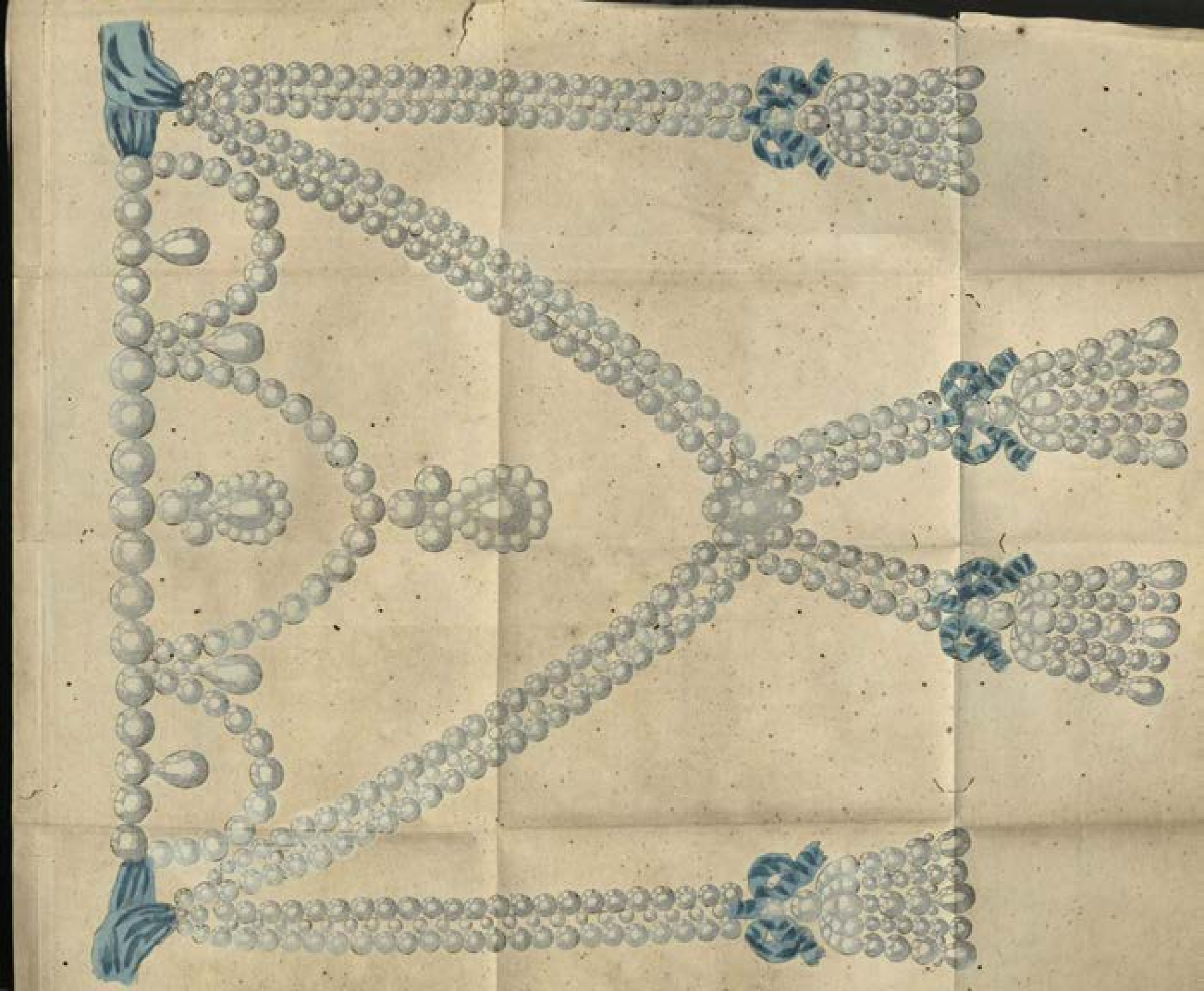

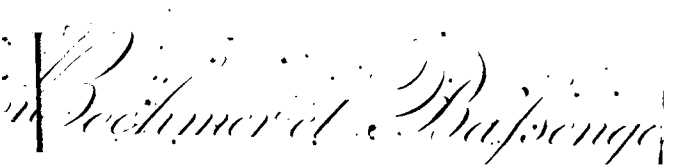

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENS

DE LA FIN

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

QUATRIÈME SECTION.

Du fameux Procès du Collier.

Incedo per ignes. Hor.
Sine odio et irâ. Tac.

L'époque du règne de Louis XVI, que ma pensée et ma plume vont parcourir, peut bien se comparer à un brasier sur lequel il me faudra marcher avec les plus excessives précautions, pour ne pas blesser les lois impérieuses de la vérité, de la décence, du respect et de la reconnoissance. Quelle tâche à remplir que celle d'avoir à faire l'histoire d'un procès où le roi est accusateur, la reine partie, et le cardinal de Rohan, à qui j'ai été attaché pendant vingt-deux

ans, dévoué à l'humiliation d'une procédure criminelle et d'une captivité de plus de neuf mois, couronné ensuite avec éclat des mains de la justice, et néanmoins, au grand étonnement de toute l'Europe, disgracié et exilé par le roi et la reine qui sembloient après son triomphe, au lieu d'un exil rigoureux, devoir le dédommager avec prodigalité ! J'ai vu toutes ces épines, et je ne me suis point dissimulé les risques d'une pareille tentative : mais cette affaire ayant eu une publicité malheureuse, les mémoires accumulés qui ont paru pour et contre, laissant encore flotter l'opinion et pouvant l'égarer peut-être, j'ai pensé qu'ayant tenu moi-même, pendant ces jours d'orages, le fil de la correspondance journalière avec les ministres, les juges, les avocats, le cardinal et ses parens; qu'ayant dirigé moi-même les recherches qui ont démasqué les principaux agens de cette infernale intrigue, je pouvois mieux que tout autre débrouiller ce chaos, en faire sortir la vérité, et assigner à chaque acteur le rôle qui lui convient. Voilà mon seul motif. Je ne suis mu par aucune passion d'intérêt ou de haine ; aucun lien ne gêne aujourd'hui ni ma liberté ni mon indépendance; mes pinceaux ne seront point trempés dans le fiel; les égards commandés par le respect dû aux augustes personnages dont la religion a été

surprise et la jeunesse égarée, seront rigoureusement observés, sans qu'on puisse m'accuser d'avoir trahi la vérité : si je soulève un coin du voile pour livrer à l'indignation publique les auteurs de tant de forfaits, je ne le ferai que par le simple récit de ce qui s'est passé, et non par des inculpations hasardées ; en me permettant de juger les intentions, je n'écrirai que les faits dont j'ai acquis la certitude ; j'ouvrirai au lecteur le champ des réflexions, sans me permettre de l'y précéder ; je le jeterai, comme dit Horace, au milieu de la scène pour y entendre et juger lui-même les acteurs.

Ma marche est simple : je dirai les causes, les préliminaires, les circonstances et accessoires, ainsi que l'issue de ce trop fameux procès, que j'aurois voulu pouvoir ensevelir dans un éternel oubli.

Cet événement fâcheux a fixé l'attention de toute l'Europe ; c'est le combat de l'autorité souveraine qui se croit outragée, contre l'innocence malheureusement enveloppée de tous les dehors du crime de lèze-majesté. Quelle arène pour un prince décoré de la pourpre romaine que le parvis d'une cour criminelle où il faut comparoître dans l'attitude de l'humiliation, pour lutter contre l'indignation de son souverain qui accuse, et contre la loi qui frappe !

Sans adopter dans une matière aussi grave les invocations consacrées dans la poésie héroïque, ne seroit-ce pas néanmoins ici le cas de dire avec Virgile :

« Muse de l'histoire, dis-nous quelles causes ont fait naître un si grand éclat? Dans quel antre s'est donc forgé la foudre de la Divinité offensée? Qui a pu porter la reine d'un grand empire à poursuivre ainsi à toute outrance un homme dont la haute naissance honoroit la haute dignité? Ces grandes ames, que nous révérons ici-bas comme nos divinités tutélaires, seroient-elles donc accessibles aux excès de la vengeance? »

Musa mihi causas memora, quò numine læso,
Quidve dolens regina Deum, tot volvere casus
Insignem pietate visum, tot adire labores,
Impulerit? tantæ ne animis cœlestibus iræ?

Ces causes, nous allons les révéler : causes du mécontement de la reine, première source de cette grande explosion ; causes de cette inconcevable facilité du cardinal pour donner tête baissée dans les piéges que lui a tendus la plus audacieuse scélératesse ; seconde source des malheurs où il a été plongé.

Quoique ces causes soient puisées dans des sources très-disparates, nous trouverons dans les effets de l'une pour s'éloigner

et se répandre ensuite en torrent, et dans les tentatives de l'autre pour se rapprocher, de quoi justifier en quelque sorte le courroux de la personne offensée, et de quoi présenter, sous des couleurs moins défavorables, l'aveuglement de celle qu'on avoit crue coupable.

Quelle douce jouissance pour un écrivain qui veut allier le respect avec la reconnoissance devenus dans cette histoire deux écueils contre lesquels il étoit facile d'aller se briser, de rencontrer la vérité ! vérité qui, en rendant hommage à ces deux sentimens, sait présenter la chaîne des faits, sans offenser la dignité de l'un et sans blesser la délicatesse de l'autre.

Le cardinal de Rohan n'étoit encore que coadjuteur de Strasbourg, lorsque Marie-Antoinette arriva en France pour y épouser le dauphin. M. le coadjuteur, tenant la place de son oncle, le cardinal Constantin de Rohan, alors malade, reçut la dauphine à Strasbourg, et la complimenta à la tête des grands comtes de la cathédrale et du clergé. Ce fait détruit l'anachronisme du premier mémoire de madame de Lamotte qui, dans la vue d'alimenter la curiosité des lecteurs par un récit romanesque, n'a pas craint de mentir au public, en disant que la connoissance du cardinal avec la dauphine datoit du temps de son

ambassade à Vienne ; tandis qu'il est de toute notoriété que cette ambassade n'a eu lieu qu'en janvier 1772, trois ans après le mariage de Marie-Antoinette. Quand le prince Louis de Rohan partit pour cette ambassade, il prit congé de la dauphine, lui demanda ses ordres pour l'impératrice-reine et pour l'empereur, et en fut alors reçu et accueilli avec bonté. Rien n'avoit encore provoqué la haine de cette princesse dont l'affabilité charmoit tous ceux qui avoient le bonheur de l'approcher. C'est de Vienne même qu'est parti le trait dont le cœur de Marie-Antoinette a été si profondément blessé. Elle n'étoit encore que dauphine lorsqu'un convive des orgies nocturnes de Louis XV et de madame du Barry vint l'assurer que M. le coadjuteur avoit à Vienne une correspondance particulière avec la maîtresse du roi ; que dans cette correspondance l'ambassadeur s'égayoit avec une liberté peu décente sur le caractère et la conduite de l'impératrice Marie-Thérèse ; qu'au souper du roi il avoit été lu tout haut par madame du Barry une lettre de la main du coadjuteur écrite à elle-même. Marie-Thérèse y étoit représentée tenant d'une main un mouchoir pour essuyer ses larmes versées sur les malheurs de la Pologne, tandis qu'elle étendoit l'autre pour con-

courir au partage de ce royaume. Quelles pouvoient être les vues de l'auteur, bien connu, de cette délation pour se la permettre ? Vouloit-il perdre dans l'esprit de la reine future un homme qui avoit la perspective de la plus brillante carrière ? Je n'ai pas le droit de scruter son cœur. Supplanter un homme dont le nom et les qualités nous offusquent, n'est dans la pensée du courtisan qu'un de ces jeux ordinaires dont on s'applaudit ; le blâme n'est que pour celui qui échoue : tant la perversité a fait de progrès dans les cœurs !

Quoi qu'il en soit, le délateur disoit une vérité et pouvoit même être de bonne foi sur le mensonge qui rendoit cette vérité odieuse. La lettre avec le trait du mouchoir étoit vraie ; mais cette lettre n'étoit point écrite à madame du Barry ; et voilà en quoi consistoit le mensonge. Le prince Louis de Rohan n'avoit, en aucun temps, imaginé d'écrire à cette femme avec laquelle il n'a jamais eu de relation : c'étoit, d'après ses instructions secrètes, une lettre particulière, séparée de la dépêche officielle écrite au duc d'Aiguillon, pour être communiquée au roi seul. Ce monarque avoit désiré connoître les particularités les plus intimes de l'intérieur de Marie-Thérèse : on ne conçoit pas quel a pu être le but du duc d'Aiguillon en abandonnant cette lettre

à la comtesse du Barry qui, de fait, la tira de son portefeuille et la lut elle-même au souper du roi. On n'ose soupçonner une méchanceté ; elle est trop noire : mais c'est au moins une imprudence impardonnable.

Quoi qu'il en soit, la dauphine persuadée que le coadjuteur s'étoit abaissé jusqu'à briguer, par de telles relations, la faveur de la favorite, conçut pour lui, dès ce moment, un éloignement et un dédain dont elle n'a jamais cessé de donner des preuves à ce prince par sa conduite envers lui. Un pareil procédé lui parut indigne de la naissance et de l'état d'un prince ecclésiastique. Son tendre attachement pour l'impératrice sa mère augmentoit encore le sentiment de son indignation contre ce qu'elle appeloit la noire d'ingratitude du prince de Rohan qui avoit reçu de Marie-Thérèse, à Vienne, les témoignages de la plus grande bienveillance, et avoit été l'objet d'attentions marquées. Est-il étonnant qu'ainsi affectée, et sans avoir jamais été désabusée, Marie-Antoinette ait constamment agi pour éloigner le prince Louis des places de la cour où l'appeloient son nom, son rang, les services de sa maison, et ses qualités personnelles? Comment ce prince n'a-t-il pas vu que toutes ses tentatives, afin de regagner la bienveillance qu'il avoit perdue, seroient parfaitement inutiles? Comment n'a-

t-il pas calculé qu'après ses infructueuses démarches, pour désabuser cette princesse, il étoit plus digne de lui de rester toujours dans les bornes du respect plutôt que de s'exposer au tourment perpétuel d'imaginer les moyens de regagner des bonnes grâces dont la privation ne l'avoit pas empêché d'être tout ce qu'il convenoit qu'il fût pour sa gloire et son bonheur? Ce n'est donc point distraire le lecteur du sujet que je traite, que d'attirer un moment son attention sur tout ce qu'a fait Marie-Antoinette, antérieurement au procès du collier, pour écarter le prince Louis de Rohan de toutes les places et dignités de la cour, auxquelles il pouvoit raisonnablement aspirer. Nous allons donc faire voir ce prince, luttant sans cesse contre la reine, hautement déclarée contre lui, parvenir néanmoins, contre le vœu de cette princesse, à la place de grand-aumônier de France, au cardinalat; obtenir ensuite l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, et être élu proviseur de Sorbonne. Si au faîte des honneurs et de la fortune, il avoit voulu mettre des bornes à ses prétentions, il auroit glorieusement joui de la plus grande considération, et le malheureux procès du collier, qui a empoisonné les plus beaux jours de sa vie, n'auroit jamais eu lieu.

L'expectative de la grande-aumônerie

avoit été promise par Louis XV à la comtesse de Marsan, sœur du prince de Soubise, pour le prince Louis de Rohan, son cousin. Cette princesse, née Rohan, veuve d'un prince de la maison de Lorraine, étoit gouvernante des enfans de France. Avec un caractère aussi plein de noblesse et d'énergie que le sien, elle étoit digne de présider à une éducation aussi auguste : ses rares vertus et son inflexible probité lui attiroient l'estime du roi et les respects de la cour; elle ne voulut accepter de Louis XV, pour prix de ses services, que la seule et unique grâce de l'expectative de la grande-aumônerie de France. Ce monarque la lui assura par un écrit signé de sa main. A l'avènement de Louis XVI à la couronne, la comtesse de Marsan, qui avoit élevé ce monarque, ne tarda pas à remettre la place de gouvernante à sa nièce, la princesse de Guémenée. On lui en conserva les honneurs et les prérogatives; mais toujours désintéressée, elle renonça au traitement annuel de quatre-vingt mille livres qui lui étoit, d'après l'usage, légitimement dû. Elle ne demanda à Louis XVI, pour toute récompense, que la confirmation de la grâce que son grand-père avoit accordée au prince Louis de Rohan, et dont elle représenta l'écrit. Le roi n'hésita pas à donner sa parole royale de ratifier cette promesse.

La comtesse de Marsan.

Le cardinal de la Rocheaymon.

Cette place éminente, successivement occupée par les cardinaux Armand de Rohan et Armand de Rohan-Soubise, avoit à la mort de ce dernier passé sur d'autres têtes ; elle étoit actuellement au cardinal de la Rocheaymon, qui d'évêque *in partibus* de Sarept étoit successivement parvenu à l'évêché de Lavaur, à l'archevêché de Toulouse, à ceux de Narbonne et Reims, à la grande-aumônerie de France, au cardinalat, enfin au ministère de la feuille des bénéfices. Ce prélat dut cette étrange élévation, non à son esprit peu cultivé, encore moins à ses vertus assez équivoques, mais à des circonstances heureuses pour lui, qui le firent présider aux assemblées du clergé dans des momens critiques où la cour demandoit une augmentation considérable au don gratuit. Il la dut surtout à son caractère plein de souplesse, disposé à toujours adopter les principes du jour et prendre l'attitude convenable à ceux qui avoient à la cour, la faveur et le crédit dominant. Lors de sa nomination à la grande-aumônerie, la maison de Rohan avoit rejeté avec hauteur les avances qu'il fit pour faire oublier la préférence qu'on lui donna sur le prince Louis que Louis XV trouvoit encore trop jeune. Mécontent des procédés de cette maison, et sachant qu'on désignoit le prince Louis de Rohan pour lui succéder, il employa

tous les ressorts de son intrigante politique, pour se faire donner pour successeur l'abbé de Talleyrand, qu'il fit son coadjuteur à l'archevêché de Reims : mais la comtesse de Marsan, munie de la parole royale de Louis XVI, fit échouer toutes ses démarches. Dès lors on regarda la grande-aumônerie comme l'apanage du coadjuteur de Strasbourg. On ne doutoit plus dans sa maison qu'à la mort du grand-aumônier, il ne fût revêtu de cette dignité.

La reine dont le plan étoit d'éloigner le prince Louis de Rohan de la cour, entreprit de faire changer ces dispositions. Elle avoit connoissance de la promesse faite à la comtesse de Marsan ; mais elle crut qu'il ne lui seroit pas difficile de concilier les égards dus à une telle promesse et son désir véhément d'en empêcher l'effet. Au moment où une maladie grave menaçoit les jours du cardinal de la Rocheaymon, la reine crut devoir donner au roi quelques éclaircissemens sur la personne désignée comme successeur du grand-aumônier ; elle lui peignit le prince Louis de Rohan sous des couleurs si défavorables, qu'elle parvint à inspirer au roi de l'éloignement pour ce dernier ; mais comment indisposer une maison qui tenoit un des premiers rangs à la cour, et avoit toujours bien mérité de l'État ? Comment manquer à la parole royale donnée à

une personne de la plus haute naissance, et dont les services importans repoussoient un désagrément aussi marqué? Ces réflexions du roi, nées de son amour pour la justice et de son attachement sincère pour madame de Marsan, ajoutoient encore à sa perplexité. La reine trouva le moyen de les faire évanouir. Il fut donc convenu que le coadjuteur de Strasbourg ne seroit pas grand-aumônier, et qu'on prendroit des arrangemens pour satisfaire la maison de Rohan, et ne pas indisposer la comtesse de Marsan. La reine s'applaudit de ce succès, mais crut devoir en garder le secret que le roi révéla au comte de Maurepas. Le ministre ne dissimula pas tous les assauts qu'il auroit à soutenir de la part d'une femme du caractère de son ancienne gouvernante. Le ministre aimoit d'ailleurs la maison de Rohan; il ne crut pas manquer à la confidence du souverain en donnant avec prudence l'éveil de ce qui s'étoit ainsi tramé dans le silence. Ce fut à moi qu'il s'adressa pour en faire confidence à la comtesse de Marsan : cette princesse en fut vivement émue, mais non pas ébranlée. Son âme, en une telle circonstance, sembloit se mettre au niveau de la dignité qui lui convenoit pour diriger ses démarches et mesurer ses paroles : elle ne confia ce secret qu'au prince de Soubise, son frère, et au prince

Louis, et je fus chargé d'en aller informer, avec les nuances convenues, la princesse de Guémenée qui, dans les bonnes grâces de la reine, pouvoit faire changer l'opinion de cette princesse en lui peignant les vives inquiétudes de la maison de Rohan, et lui inspirer plus de bienveillance. Le moment pressoit; le grand-aumônier étoit à toute extrémité. Le prince de Soubise arriva chez sa fille, la princesse de Guémenée, au moment même où je m'y trouvois, pour l'avertir qu'il étoit temps d'agir. La princesse de Guémenée ne put point voir la reine qui se préparoit à aller à un bal masqué à Paris; mais elle lui écrivit la lettre la plus pressante et la plus touchante à laquelle Marie-Antoinette répondit sur-le-champ ces mots de sa main : « Soyez sans » inquiétude, ma chère princesse : votre » maison sera contente; on ne lui enlevera » pas la grande-aumônerie. » Le prince de Soubise et sa fille étoient ravis de ce succès. Je fus envoyé chez M. de Maurepas avec ce billet; il étoit onze heures du soir. Ce ministre ne l'eut pas plus tôt parcouru qu'il me dit : « *C'est là le bon billet qu'a la Châtre.* » Non, on n'enlevera pas la grande-aumô- » nerie à la maison de Rohan; car le roi va » la donner au prince Ferdinand de Rohan, » frère du coadjuteur.... Voilà le mot de » l'énigme qui m'a été confié. Hâtez-vous de

» désabuser la princesse de Guémenée et » d'avertir madame la comtesse de Marsan.» La gouvernante des enfans de France, actuellement en exercice, ne pouvoit croire que la reine eût voulu lui donner le change. Le prince de Soubise se hâta de se rendre à Paris pour montrer à sa sœur le billet de la reine, et lui donner l'interprétation de M. de Maurepas. Le cardinal de la Rocheaymon mourut dans la nuit. La comtesse de Marsan se trouva chez le roi à son réveil. Leur entretien ne sera pas déplacé dans ces mémoires; il servira à bien faire connoître le caractère d'un monarque qui doit fixer les regards de la postérité.

Entretien de la comtesse de Marsan avec le roi.

La comtesse de Marsan. Sire, le cardinal de la Rocheaymon est mort cette nuit; je viens réclamer vos bontés et votre parole royale pour mon cousin, le coadjuteur de Strasbourg.

Le roi. Ma cousine, je sais que je vous ai promis pour lui la grande-aumônerie; mais c'est aujourd'hui une chose impossible : demandez-moi toute autre chose pour lui; mais il ne sera pas mon grand-aumônier.

Madame de Marsan. Votre majesté me cause un saisissement de surprise qui ne peut s'allier avec la parole sacrée d'un roi. Non, sire, vous n'y manquerez pas, et mon cousin sera grand-aumônier.

LE ROI. Qui pourroit me forcer à prendre un homme pour qui j'ai la plus grande répugnance ?

MADAME DE MARSAN. Vous-même, sire; oui, vous-même, qui ne voudrez pas qu'il soit dit que vous avez manqué solennellement à votre parole donnée pour services rendus. Une simple répugnance n'est pas un titre pour y manquer.

LE ROI. Je ne manque point à ma parole; je vous ai promis la place; je vous la donne pour son frère le prince Ferdinand; la maison de Rohan n'a pas à se plaindre.

MADAME DE MARSAN. Beaucoup, sire; oui, beaucoup, si le coadjuteur n'est pas grand-aumônier. C'est pour lui seul et non pour son frère que j'ai demandé et obtenu cette place. Votre promesse est formelle; je l'ai rendue publique : j'en suis garante vis-à-vis la maison de Rohan. Votre majesté voudroit-elle, pour une répugnance, déshonorer le coadjuteur, et l'exposer au blâme d'avoir encouru votre disgrâce sans délit connu ?

LE ROI. Eh bien, je lui donnerai une grâce marquante pour repousser cette opinion. Voulez-vous pour lui ma nomination au cardinalat ?

MADAME DE MARSAN. Non, sire, non; nulle grâce ne peut entrer en compensa-

tion de celle qui est revêtue du sceau de votre parole royale, à laquelle seule j'attache le prix de mes services et des soins que j'ai prodigués à votre enfance.

LE ROI. Je ne le puis plus : j'en ai donné ma parole à la reine.

MADAME DE MARSAN. Je respecte, sire, les volontés de la reine ; mais votre majesté ne peut avoir deux paroles : la reine ne voudra pas que, par complaisance pour elle, le roi fasse ce que la menace d'une mort certaine ne feroit pas faire au dernier gentilhomme de son royaume. Si la parole d'un gentilhomme est sacrée au point qu'on ne puisse y manquer sans déshonneur, que doit être celle d'un roi ? Je prends donc la respectueuse liberté d'assurer votre majesté qu'ayant publié la parole qui m'a été donnée par elle, je me trouverai dans l'impérieuse nécessité de publier également que le roi n'y a manqué que pour complaire à la reine : le roi ne voudra pas s'exposer à un blâme de cette nature.

LE ROI. Voulez-vous donc, ma cousine, me forcer à placer malgré moi dans ma maison un homme qui me déplaît et qui déplaît souverainement à la reine ?

MADAME DE MARSAN. Non, sire, je n'invoque aujourd'hui que votre loyauté et votre justice. Nommez le coadjuteur

grand - aumônier ; vous vous le devez à vous - même ; mais il ne doit pas garder cette place malgré vous. Voici donc à quoi je m'engage pour lui et pour toute la maison de Rohan : si, dans deux ans, mon cousin n'a pas le bonheur de dissiper par sa bonne conduite et par ses services la déplaisance de votre majesté, et de mériter ses bontés, il donnera sa démission et ne paraîtra plus à votre cour ; si le roi l'exige, il lui remettra lui - même cette promesse secrète par écrit au moment de sa nomination.

Le prince Louis de Rohan, grand-aumônier de France.

Le roi, pressé par de si vives instances, se rendit enfin : « Eh bien ! dit-il, puisque » vous l'exigez ainsi, je le nomme à regret ; » mais aux conditions que vous proposez » vous-même. »

Louis XVI n'eut pas plus tôt prononcé ce mot, qu'il parut moins contraint et plus à son aise. La comtesse de Marsan manifesta avec effusion et toujours avec sa dignité ordinaire le sentiment de sa reconnoissance. Elle se hâta ensuite d'annoncer à ses parens l'heureuse issue de son entretien avec le roi ; mais elle ne confia le secret des conditions qu'au coadjuteur et à moi. Le prince Louis de Rohan fut nommé : le jour même il remit au roi la promesse convenue. La reine fit éclater son mécontentement chez le roi et dans son intérieur, et il fut aisé de s'apercevoir combien lui

étoit pénible la victoire remportée sur elle par la comtesse de Marsan.

Ce triomphe du coadjuteur ne fit que concentrer dans le cœur ulcéré de la reine, les sentimens de dédain qu'elle lui avoit voués. Cette princesse affectoit même de le faire remarquer, et quand le nouveau grand-aumônier eut l'honneur d'aller à son audience pour les remercîmens d'usage, elle le reçut avec un air si froid et une dignité si imposante, que tous les spectateurs furent bien persuadés que ce prince avoit encouru sa disgrâce. J'en ai déjà fait connoître la cause, et tout, jusqu'alors, avoit été inutilement tenté de la part du cardinal depuis son retour de Vienne pour obtenir de la reine une audience particulière, et mettre sous les yeux de sa majesté les preuves de son innocence : mais Marie-Antoinette fut inflexible et toujours inaccessible. En vain le grand-aumônier lui écrivit-il jusqu'à trois fois; ses lettres, il le sut à n'en pouvoir douter, ne furent jamais lues ; elles ne furent pas même ouvertes : en vain employa-t-il la médiation de personnes à qui la reine donnoit des marques particulières de bonté et d'amitié; en vain eut-il recours à Joseph II, lors de son voyage en France, pour être autorisé à présenter son apologie, les réponses annoncèrent une volonté bien décidée à ne

jamais se porter à aucune voie de rapprochement et de réconciliation. Une pareille persévérance étoit l'effet de la profonde sensation qu'avoient faites la prétendue lettre à madade du Barry, ainsi que les insinuations souvent répétées des ennemis du prince Louis. Le grand-aumônier avoit autour de la reine, non-seulement des ennemis de sa maison, mais encore des ennemis personnels : ils entretenoient et attisoient sans cesse ce foyer d'animosité, dans la vue d'éloigner le prince Louis de Rohan de tout ce qui pouvoit lui accorder à la cour un crédit trop prépondérant.

La reine n'ayant pu empêcher le coadjuteur d'être grand-aumônier, se hâta de mettre des obstacles au cardinalat qui en étoit la suite ordinaire. Il étoit d'usage que le roi procurât la pourpre romaine à son grand-aumônier en lui donnant sa nomination au chapeau. La reine, qui vouloit le priver de cette dignité, obtint cette faveur pour M. de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen. La maison de Rohan, qui ne comptoit presque les ecclésiastiques de son nom que par la dignité de grand-aumônier et le cardinalat, ressentit vivement tout le désagrément de cette privation : j'entrepris d'y suppléer par une autre nomination.

Le prince Louis, pendant son ambassade

de Vienne, avoit eu l'occasion de rendre personnellement au roi de Pologne des services importans, que son frère le prince Poniatowsky, lieutenant-général des armées impériales, ne lui avoit pas laissé ignorer. Le roi de Pologne en avoit même marqué sa sensibilité. L'abbé de Broglie, évêque de Noyon qui avoit depuis long-temps la nomination de Pologne que lui avoit procurée son frère le comte de Broglie, lorsqu'il étoit ambassadeur à Varsovie, languissoit depuis long-temps dans cette attente, parce que la mort successive de plusieurs papes retardoit la nomination des couronnes. Ce prélat étoit alors attaqué d'une maladie de poitrine qui le minoit sensiblement, et il sembloit probable que sa mort devanceroit la nomination des souverains. Mon zèle et mon dévouement pour le grand-aumônier, me suggérèrent l'idée de faire des tentatives afin de lui faire obtenir ce chapeau, dans le cas où l'évêque de Noyon viendroit à mourir. Le prince Louis étant l'ami intime de l'abbé de Broglie, je ne crus pas, connoissant sa délicatesse, devoir lui parler de mon projet; je ne le confiai qu'à madame Geoffrin dont les bons offices m'étoient nécessaires pour le succès. Madame Geoffrin, comme on a pu le voir précédemment, pouvoit tout obtenir du roi Stanislas Poniatowsky;

Le prince Louis de Rohan, cardinal.

elle aimoit le prince Louis; c'étoit pour elle un vrai plaisir d'obliger ses amis; elle en saisit avec empressement l'occasion. Le roi de Pologne parut charmé de celle qu'on lui offroit d'accorder à un prince qu'il estimoit, une dignité qui convenoit à sa haute naissance. La seule condition, en cas de mort de l'évêque de Noyon, fut que le roi Louis XVI y donneroit son agrément. Je m'empressai de communiquer cette réponse, écrite de la main du roi Stanislas, au comte de Maurepas : c'étoit par lui seul qu'il étoit possible d'obtenir le consentement de Louis XVI, avant que la reine pût s'y opposer. Je fus bien accueilli. Ce principal ministre approuva mes démarches; et ses bons offices obtinrent dans un moment favorable l'agrément de sa majesté et le secret : alors, seulement, je rendis compte au grand-aumônier de ma négociation. Il étoit temps de prendre toutes ces précautions; le mauvais état de la santé de l'évêque de Noyon empirant tous les jours, donna l'éveil à d'autres maisons pour le chapeau de Pologne. Celle de Montmorency eut recours à la reine pour la prier de solliciter ce chapeau en faveur de M. de Laval de Montmorency, évêque de Metz. On ne manqua pas, pour donner plus d'activité à sa démarche, d'insinuer que le grand-aumônier ne laisseroit pas échapper un mo-

ment aussi favorable de réparer la perte qu'il avoit faite, en suppléant ainsi à la nomination dont il avoit été privé. Marie-Antoinette se hâta de faire partir très-secrètement un courrier pour Varsovie, avec une lettre très-pressante où elle disoit que cette marque de bienveillance pour la maison de Montmorency seroit très-agréable à Louis XVI. Le roi de Pologne, à qui madame Geoffrin avoit mandé que le roi de France avoit donné son consentement pour le grand aumônier, fut très-étonné et très-peiné de cette nouvelle demande : sa réponse à la reine fut qu'il seroit toujours charmé de concourir à tout ce qui seroit agréable au roi Louis XVI, dont le désir, dans cette occasion, seroit la règle de sa conduite. Stanislas se hâta de prévenir madame Geoffrin de ce qui venoit de se passer, et de lui demander l'explication de cette énigme. Cette dépêche arriva par le canal du général, comte de Monet, Piémontais, l'agent secret, à Paris, du roi de Pologne. Le comte de Maurepas étoit notre boussole dans ce nouvel orage ; je lui portai sur-le-champ cette lettre. Nous sûmes par lui que très-heureusement la reine gardoit le secret de sa démarche à Varsovie ; qu'elle n'en avoit point encore parlé au roi, sans doute par égard pour les Broglies, tant que l'évêque de Noyon vivroit. M. de Maurepas

ne nous dissimula pas que notre négociation étoit dans un véritable état de crise, et qu'elle ne pouvoit avoir une heureuse issue que dans le cas où la reine attendroit la mort de l'abbé de Broglie avant d'en parler au roi; qu'alors il nous falloit veiller avec soin, afin que lui, comte de Maurepas, averti à temps, pût parler le premier et rappeler au roi sa promesse. Cette puissante rivalité et ces nouvelles entraves étoient bien faites pour donner de vives inquiétudes; mais le zèle, quand il est vif et dirigé vers un but honorable, puise dans les obstacles mêmes une nouvelle énergie, et sait se créer de nouveaux moyens. Je trouvai dans l'intérieur même de l'évêque de Noyon, un ami qui se chargea de nous avertir à temps. Je me rendis moi-même à poste fixe à Andresy, maison de campagne de la comtesse de Marsan, informée de notre position. Cette campagne qu'habitoit en ce moment cette princesse, étoit située entre Noyon et Versailles; j'y attendois à toute heure le courrier qu'on devoit m'y expédier en cas de mort : ce courrier arriva peu de jours après mon arrivée à Andresy. Il étoit une heure après minuit. J'étois à Versailles au chevet du lit de M. de Maurepas, à six heures du matin; ce ministre fut chez le roi avant sept : il en revint avec l'agrément signé du roi; le courrier pour

Varsovie étoit en route avant neuf heures. La reine, instruite de la mort, se rendit chez le roi à dix heures. Quelle fut sa surprise, quand elle apprit que le grand-aumônier l'avoit devancée, et que le comte de Maurepas avoit eu pour ce prince le consentement du roi par écrit! Nouvelle source de mécontentement. Elle voyoit avec chagrin tous ses efforts inutiles pour arrêter dans la carrière des honneurs un homme qui étoit publiquement dans sa disgrâce.

Cette même disgrâce n'empêcha pas le grand-aumônier d'ajouter encore à ses dignités et à ses honneurs la riche abbaye de Saint-Vaast d'Arras, et la place très-ambitionnée de proviseur de Sorbonne. Pourquoi tairois-je ici la manière dont je m'y pris pour lui procurer l'un et l'autre? Ces sortes de détails semblent, il est vrai, des épisodes qui n'ont pas un rapport direct au but proposé; mais dans des mémoires de la nature de ceux-ci, ce n'est pas s'écarter de sa route que d'attirer un moment l'attention sur le jeu des moyens qu'on est souvent obligé de mettre en activité dans les cours: on en connoîtra mieux le caractère des grands personnages qui sont en scène dans cette quatrième section: dans le compte rendu de la marche d'une armée on ne doit pas omettre les succès des avant-postes et des

corps détachés. D'ailleurs il fallut ici louvoyer et lutter encore contre la reine, toujours prête à s'opposer à l'agrandissement du grand-aumônier.

Le prince Louis de Rohan avoit successivement obtenu pour son ambassade à Vienne, pour la grande-aumônerie, et pour le cardinalat, des pensions sur la caisse des économats qui montoient annuellement à cent cinquante-sept mille livres; ce traitement n'étoit que momentané; il ne devoit durer qu'un an, au-delà de la jouissance de l'évêché de Strasbourg; mais à peine ce prince en fut-il en possession qu'un fâcheux accident réduisit en cendres le palais et tout le mobilier de sa magnifique résidence de Saverne : il faillit lui-même être la victime de l'incendie; il n'y échappa qu'en se sauvant en chemise à travers les flammes, au milieu des débris qui tomboient de toutes parts; il dut son salut à son chien qui couchoit dans sa chambre et qui l'éveilla par ses hurlemens. Cet accident le réduisit aux plus fâcheuses extrémités : outre une immense habitation, il perdoit un mobilier très-considérable; son traitement annuel sur les économats, alloit cesser; dès lors l'évêché de Strasbourg et deux abbayes dont le revenu net pouvoit se monter à cent mille livres, n'étoit plus suffisant ni pour

amortir des dettes exorbitantes contractées pendant l'ambassade de Vienne, ni pour l'entretien convenable de sa maison et réparer les dommages de l'incendie. Il m'écrivit de Saverne afin de solliciter la continuation de son traitement sur les économats, seulement pendant deux ans. Les tentatives les plus pressantes et les mieux motivées furent infructueuses : le ministre de la feuille, l'évêque d'Autun, depuis archevêque de Lyon, et le directeur-général des économats, M. de Marville, conseiller d'Etat, furent inflexibles, et crurent ainsi faire leur cour à la reine; toute la sensibilité et la bonne volonté du comte de Maurepas avoient échoué : la reine avoit obtenu du roi qu'aucune nouvelle grâce ne seroit accordée au cardinal de Rohan.

Le cardinal de Rohan, abbé de St.-Waast d'Arras.

Tel étoit l'état des choses, quand je formai le projet de procurer au cardinal grand-aumônier une grâce double de celle qui étoit refusée et à vie. L'abbaye de Saint-Waast d'Arras valoit cent mille écus; elle étoit possédée par un moine déjà âgé; d'après les concordats, elle ne pouvoit être donnée qu'à un religieux de la maison de Saint-Waast, et sous le bon plaisir du roi, ou à un cardinal. Le grand-oncle du cardinal de Rohan en avoit joui; tous les cardinaux français étoient bien pourvus; le ministre de la feuille n'avoit

aucun intérêt à s'y opposer, et pour mieux entraîner son consentement, il entroit dans mon plan de lui rendre l'abbaye de Montaujour qu'il désiroit pour en doter de pauvres évêchés de Provence. D'ailleurs ma demande se bornoit à une expectative. Le plus difficile étoit de mettre le comte de Maurepas à portée de ne trouver aucun obstacle du côté du roi et de la reine. J'imaginai de mettre en jeu la politique : je supposai que les peuples de la petite souveraineté de l'évêché de Strasbourg, au delà du Rhin, sollicitoient le cardinal de Rohan pour venir établir sa résidence au milieu d'eux; qu'ils se chargeoient de tous les frais de translation et de construction; que cette proposition, très-séduisante pour un prince qui aimoit à trancher du souverain, seroit infailliblement acceptée, si l'on ne mettoit le cardinal de Rohan en état de réparer son palais incendié ; que cette translation entraîneroit deux inconvéniens majeurs : le premier, de faire de Saverne, ville du second ordre en Alsace, un village, par la translation du tribunal de la régence, de la chambre des comptes, de la chancellerie et de tout ce qui compose la nombreuse suite des évêques, princes de Strasbourg. Le second inconvénient seroit d'habituer les évêques de Strasbourg, résidant en Empire, à se tourner du côté de

la cour de Vienne, et à lui donner leurs voix à la diète de Ratisbonne; tandis qu'il étoit au contraire de la bonne politique que ce suffrage fût toujours à la disposition de notre cour. Je rédigeai un mémoire d'après ces principes : il devoit être censé envoyé par les magistrats de la ville de Saverne, alarmés d'un arrangement qui alloit réduire leur ville dans une espèce d'anéantissement. Le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, devoit en rendre compte au roi, et marquer de l'inquiétude : alors le comte de Maurepas présent et consulté devoit de lui-même proposer l'expectative de l'abbaye de Saint-Waast, comme une découverte heureuse, puisqu'elle ne pouvoit être donnée qu'à un religieux ou à un cardinal; que par un tel arrangement, qui ne coûtoit pas un sou au roi, on paroit à tous les inconvéniens. Les comtes de Maurepas et de Vergennes, favorablement disposés pour le cardinal de Rohan, approuvèrent ce stratagème et voulurent bien s'y prêter : la chose fut ainsi proposée au roi et promptement agréée. Le ministre de la feuille, qui n'en fut prévenu qu'après l'agrément du roi, n'osa s'y opposer : seulement il fut strictement recommandé d'en garder le secret jusqu'à la vacance de l'abbaye. Je ne le confiai même pas par lettre au cardinal ; j'attendis son

retour d'Alsace : ce fut une annonce bien agréable pour ce prince qui ne s'en doutoit pas, et étoit encore profondément peiné du refus essuyé pour la prolongation de sa pension sur la caisse des économats. L'abbaye de Saint-Waast ne tarda pas à vaquer : le grand-aumônier ajouta ainsi ce riche bénéfice à son évêché en rendant l'abbaye de Montaujour. En promettant de rendre cette abbaye, j'avois stipulé que M. le cardinal seroit libéré des réparations ; ce qui devenoit un bienfait, car ces réparations, négligées depuis très-long-temps, étoient très-urgentes, et se seroient portées à des sommes considérables.

Le cardinal, proviseur de Sorbonne.

La place de proviseur de Sorbonne étoit vacante par la mort de M. de Beaumont, archevêque de Paris : elle avoit été occupée avant par le cardinal de Fleury, premier ministre, et par le cardinal Armand de Rohan, évêque de Strasbourg. Nos cardinaux briguoient à l'envi l'honneur de se trouver à la tête d'une maison célèbre, le sanctuaire des études théologiques et le rempart de la religion. Cette place est à la nomination des ecclésiastiques, licenciés et docteurs de la maison et société de Sorbonne. Trois concurrens, membres de cette société, se mirent sur les rangs : le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, le prince Ferdinand de Rohan, alors ar-

chevêque de Bordeaux, et ensuite de Cambrai, et l'archevêque de Toulouse, de Brienne, devenu principal ministre, archevêque de Sens, cardinal de Loménie et ensuite apostat.

Les anciens de Sorbonne vinrent m'avertir qu'il s'élevoit secrètement un parti en faveur du cardinal grand-aumônier; que son nom, son personnel et ses dignités le faisoient désirer, quoiqu'il ne fût pas de la maison de Sorbonne; qu'on désiroit éloigner l'archevêque de Toulouse; qu'on verroit volontiers le prince Ferdinand de Rohan, mais qu'on étoit sûr qu'il ne l'emporteroit pas sur ses deux concurrens; que très-probablement la pluralité se porteroit vers le cardinal de la Rochefoucauld; que cette pluralité seroit plus que balancée, si le prince Ferdinand vouloit se désister et voter avec ses partisans, en faveur de son frère; qu'on prendroit alors des précautions pour paralyser le parti du cardinal de la Rochefoucauld, et décider l'élection en faveur du prince Louis de Rohan. Avant de me permettre aucune démarche, j'eus un entretien avec le prince Ferdinand qui, d'après les ouvertures qui m'avoient été faites, n'hésita pas un moment à favoriser l'élection de son frère. Le cardinal de Rohan étoit en Alsace dans son évêché; je lui écrivis pour être autorisé à agir en son

nom, sans le compromettre : il acquiesça avec peine à mes instances, dans la conviction du peu de succès de cette tentative.

Dès que mes démarches furent connues, l'archevêque de Toulouse se désista et se porta avec son parti vers le cardinal de la Rochefoucauld : celui du prince Ferdinand, qui votoit pour son frère, ne parut pas inquiéter les partisans qui nous étoient opposés, parce qu'on ignoroit le vœu de plusieurs qui, d'après les conventions, devoient rester neutres. Dès que la reine apprit que le cardinal de Rohan étoit sur les rangs, elle autorisa l'abbé de Vermond, docteur de Sorbonne, à solliciter, au nom de sa majesté, des suffrages pour le cardinal de la Rochefoucauld. L'archevêque de Toulouse parla aussi au nom de cette princesse : l'évêque d'Autun, ministre de la feuille des bénéfices, ne laissa même pas ignorer qu'on auroit des égards pour ceux qui voteroient d'après une aussi auguste recommandation. Le cardinal de la Rochefoucauld, jouissant d'une juste réputation de bienfaisance, si recommandable par ses vertus épiscopales comme par sa bonhomie, avoit un puissant levier pour enlever les suffrages, c'étoit son abbaye de Cluni, dont la collation de riches bénéfices simples étoit considérable. Le nom de la reine étoit d'un bien grand poids dans cette balance. Voilà

les obstacles qu'il falloit vaincre. Notre politique fut de laisser croire, jusqu'au moment du scrutin, au parti de la Rochefoucauld, qu'il étoit le dominant ; on entra dans la salle de l'élection avec cette persuasion ; mais trois voix qu'on croyoit devoir être nulles, se voulant, par des considérations particulières, prendre parti ni pour ni contre, et deux autres qu'on n'attendoit pas, survenant tout à coup au moment de l'assemblée, donnèrent au cardinal de Rohan une pluralité décisive : il fut proclamé proviseur au grand mécontentement de la reine : le cardinal de la Rochefoucauld en le félicitant un jour avec loyauté sur sa victoire, lui dit : « Vos troupes légères ont mieux » manœuvré que les miennes. »

Telle étoit la position brillante où se trouvoit le cardinal de Rohan malgré tous les obstacles qu'une reine puissante et adorée avoit mis à son élévation : étant si bien, il voulut encore être mieux, et par-là il ouvrit l'abîme où nous allons le voir se précipiter. Avoir encouru la disgrâce de la reine étoit pour son ame un tourment perpétuel : la réunion de tant de dignités, d'honneurs et de richesses, n'avoit-elle pas de quoi l'en dédommager ? Comme grand-aumônier de France, il se trouvoit à la tête de l'épiscopat et du clergé ; aucun évêque ne pouvoit parvenir au roi que

par son ministère; il avoit seul, avec le monarque, un travail indépendant de tout autre ministre; les places d'aumônier du roi, au nombre de huit, que l'on ne quittoit que pour être évêque, celles de chapelains qui procuroient de bons bénéfices, étoient à sa disposition; il avoit près de cent bourses à donner dans les colléges de Louis-le-Grand, de Navarre et de Sainte-Barbe, à Paris; toutes les pensions et gratifications sur la caisse des aumônes du roi, toutes les places et pensions sur les Quinze-Vingts étoient à sa nomination: que lui manquoit-il donc pour jouir de la plus haute considération? et cependant toutes ces jouissances étoient empoisonnées par le chagrin profond que lui causoit l'inimitié de la reine. Enfin, il crut trouver dans les liaisons qui lui sont devenues si fatales, et dans le fameux collier du prix de dix huit cent mille livres, un moyen infaillible de regagner les bonnes grâces de la souveraine: ce but étoit devenu le seul objet de ses désirs; il s'y portoit avec un tel abandon, qu'on ne peut excuser l'incroyable crédulité dont nous allons le voir le triste jouet, qu'en disant que cette passion si vive, dont le motif étoit louable, puisqu'il s'agissoit de se justifier, lui avoit tellement fasciné les yeux, qu'avec beaucoup d'esprit et de pénétration,

il n'a pas vu les piéges que lui a tendus la plus scélérate et la plus infernale cupidité.

La comtesse de la Motte, qui va jouer un si grand rôle sur le théâtre dans le drame dont les lamentables scènes vont se succéder, naît en Champagne sous le chaume *et dans l'indigence* : c'étoit ou un écart de l'aveugle fortune ou un effet du malheur ; car elle a prouvé depuis qu'elle descendoit par la branche des comtes de *Saint-Remy*, de la maison royale de Valois. Le généalogiste d'Hozier lui en avoit donné un certificat. Cette auguste origine n'avoit pas beaucoup amélioré sa situation. Elle devint l'épouse de M. de la Motte, gentilhomme et simple gendarme : leurs communes ressources étoient très-médiocres. Le besoin ne nous avilit pas aux yeux de l'homme bienfaisant quand il n'est pas le fruit de l'inconduite. C'est sous ce point de vue qu'elle se présenta au grand-aumônier pour intéresser sa générosité, et en même temps pour lui demander ses bons offices auprès du roi. La comtesse de la Motte, sans avoir l'éclat de la beauté, se trouvoit parée de toutes les grâces de la jeunesse ; sa physionomie étoit spirituelle et attrayante ; elle s'énonçoit avec facilité ; un air de bonne foi dans ses récits mettoit la persuasion sur ses lèvres : nous verrons bientôt que ces dehors séduisans

La comtesse de la Motte.

cachoient l'ame et les talens magiques de Circé.

La naissance et les malheurs d'une descendante des Valois firent, sur l'ame noble et compatissante du cardinal de Rohan, la plus profonde sensation ; c'eût été pour lui un bonheur de la placer au niveau de ses aïeux ; mais les finances du roi ne permettant pas dans les circonstances de largesses proportionnées à un si beau nom, il ne put lui procurer que de légers secours pour l'arracher aux besoins du moment. Cette femme adroite et insinuante jugea bientôt l'ame de son bienfaiteur susceptible des fortes impressions qu'elle pouvoit y faire naître. La reconnaissance et des besoins renaissans renouveloient souvent ses visites et ses entretiens : elle s'aperçut que sa présence inspiroit un grand intérêt au cardinal qui suivoit l'impulsion de sa sensibilité. Son éminence lui conseilla de s'adresser directement à la reine, présumant que cette princesse généreuse, frappée du contraste qui existoit entre sa fortune actuelle et sa naissance, trouveroit sûrement les moyens de l'arracher à sa trop pénible situation. Le cardinal, en avouant qu'il ne pouvoit lui procurer une entrevue avec la reine, porta, dans différens entretiens qui se succédèrent, l'excès de la confiance jusqu'à lui peindre le chagrin

profond qu'il éprouvoit d'avoir encouru la haine de sa souveraine : c'étoit, disoit-il, pour son cœur une amertume habituelle qui empoisonnoit ses plus beaux jours. Une pareille confidence devint l'infernale étincelle qui causa le plus désastreux incendie : cette confidence fit éclore un plan de séduction dont les annales des sottises humaines nous offrent bien peu d'exemples. Voici l'esquisse de ce plan. Madame de la Motte entreprit de persuader au cardinal qu'elle étoit parvenue à s'immiscer dans l'intime familiarité de la reine ; que, pénétrée des rares qualités qu'elle avoit découvertes dans l'ame du grand-aumônier, elle en avoit parlé à cette princesse si souvent et avec tant d'effusion, qu'elle avoit dissipé successivement ses préventions, et fait renaître en elle le désir de rendre ses bonnes grâces au cardinal ; que ses insinuations avoient tant de succès, que Marie-Antoinette permettoit au prince de lui adresser sa justification, et ensuite qu'elle désiroit avoir avec lui une correspondance par écrit qui seroit secrète jusqu'au moment favorable pour manifester hautement son retour et sa bienveillance ; que la comtesse de la Motte seroit l'intermédiaire de cette correspondance, dont les suites et les effets devoient nécessairement

placer le cardinal au sommet de la faveur et du crédit.

Qu'une femme de vingt-cinq à trente ans conçoive un projet de cette nature; qu'un prince et un cardinal de cinquante ans y croie et se jette tête baissée dans tous les piéges qui en ont été la suite, c'est un de ces phénomènes que la postérité auroit peine à croire, si les calculs de l'intelligence humaine n'en trouvoient la possibilité dans l'ascendant de la plus noire scélératesse sur la bonne foi trop crédule. Une conception capable d'enfanter des embûches de ce genre, est nécessairement mue par une grande cupidité; aussi la comtesse de la Motte vit-elle dans l'extrême crédulité de son bienfaiteur un trésor où elle pourroit puiser de quoi se mettre à l'abri du besoin, et se passer des protections devant lesquelles elle se traînoit si infructueusement.

Ici commencèrent à s'attacher les anneaux de cette chaîne inconcevable qui enlaça et entraîna tellement le cardinal, qu'après même être tombé dans l'abîme où l'avoit précipité sa confiance, il ne vouloit pas encore se persuader qu'il avoit été trompé par madame de la Motte. « Que d'actions de » grâces, mon prince, j'ai à vous rendre, » dit un jour cette femme à M. le cardinal,

» de m'avoir donné le conseil de présenter
» directement à la reine le tableau de mes
» malheurs ! j'étois allée d'abord chez *Ma-*
» *dame* pour intéresser sa bienfaisance et
» sa protection ; m'y étant trouvée mal,
» la reine, survenue dans ce moment, ré-
» pandit sur mes maux le baume de la
» générosité la plus sensible : sa majesté
» m'ordonna de l'aller voir ; une seconde
» visite en a fait naître une troisième,
» une quatrième, et introduite ensuite
» sans étiquette par les petits appartemens,
» j'ai eu le bonheur de mériter ses bontés ;
» et l'accueil que m'a fait cette princesse
» me fait présumer qu'elle m'a trouvée
» digne de sa confiance. »

Ce début eut l'effet désiré : le cardinal redoubla d'intérêt pour madame de la Motte ; il conçut l'espérance de pouvoir, par son canal, dissiper les préventions de la reine. Depuis ce moment, les rapports que faisoit madame de la Motte furent gradués avec tant d'art, qu'ils eurent pour le grand-aumônier l'apparence de la certitude. Dès lors il ne vit plus dans l'intrigante qu'un intermédiaire en état de préparer les voies à une réconciliation après laquelle il soupiroit sans cesse. Il lui indiqua les biais à employer avec adresse et avec prudence pour jeter d'abord son nom dans ses entretiens avec la

reine, ensuite pour saisir les momens favorables de parler des tourmens que lui causoit une si longue disgrâce, et surtout des persévérans refus de sa majesté à ne vouloir pas lui accorder la faveur de se justifier.

Munie de ces renseignemens, madame de la Motte, attentive aux progrès de sa séduction, ne tarda pas à venir rendre compte de sa mission : elle avoit eu soin de persuader qu'elle pouvoit voir la reine tous les jours : le cardinal remarquoit dans les entretiens de madame de la Motte des saillies d'esprit qui décéloient un grand talent pour l'intrigue, et de quoi intéresser la reine : il ne trouva donc pas extraordinaire que cette princesse traitât avec bonté une femme qui pouvoit amuser ses loisirs et lui être de quelque utilité. « J'ai heureusement, disoit-elle un jour au cardinal, saisi l'occasion de placer votre nom dans mon dernier entretien. La reine m'interrogeant avec bonté sur la vie que j'avois menée, j'ai parlé du voyage que j'ai fait à Savernes avec M. et madame de Boulainvilliers, de la sensibilité que vous avez marquée pour mon infortune, de vos démarches et de votre générosité pour diminuer mes besoins ; mais surtout je me suis étendue avec complaisance sur le bien que vous faites dans votre diocèse, sur les béné-

dictions prodiguées par la reconnoissance dont j'avois ouï tous les jours les accens. Voyant que j'étois écoutée sans ennui, j'ai hasardé quelques mots sur le chagrin que vous causoit votre disgrâce ; que vous en étiez affecté au point que votre santé s'en alteroit visiblement ; que ce qui vous peinoit le plus étoit d'avoir inutilement épuisé tous les moyens de vous justifier dans l'esprit d'une souveraine devenue l'idole des Français. Eh ! comment, s'écria ici la reine, pourroit-il se laver d'une tache qui déshonore sa naissance et son état ? Plus l'inculpation est grave, répliquai-je, plus il seroit digne de la justice de votre majesté de permettre qu'on mît sous ses yeux une justification qu'on assure devoir être pleine et entière..... Mes instances ont eu leur effet : je suis autorisée à vous demander cette justification par écrit pour la présenter à la reine. » Cette autorisation, imaginée par la comtesse de la Motte et crue par le cardinal, fut pour ce prince l'aurore d'un beau jour. Bientôt son apologie écrite par lui-même et revêtue de tous les caractères propres à détruire les fâcheuses impressions qui le tourmentoient, fut confiée à madame de la Motte. Elle rapporta quelques jours après une réponse sur petit format de papier doré sur tranche, où Marie-Antoinette, dont un habile faussaire avoit

tâché d'imiter l'écriture, disoit : « J'ai lu votre lettre ; je suis charmée de ne plus vous trouver coupable. Je ne puis encore vous accorder l'audience que vous désirez. Quand les circonstances le permettront, je vous en ferai prévenir. Soyez discret. » Ce peu de mots causa au cardinal un ravissement de satisfaction qu'il seroit difficile d'exprimer. Madame de la Motte fut dès lors pour lui un ange tutélaire qui aplanissoit les voies du bonheur. Elle eut pu dès ce moment obtenir de lui tout ce qu'elle auroit désiré. Dès lors sa main séductrice plaça sur les yeux du cardinal le bandeau qui intercepta les rayons de lumière qui auroient pu éclairer une ame moins préoccupée.

Afin de lier une correspondance qui nourrît l'amour-propre et les espérances du prince qu'elle aveugloit, elle l'engagea à écrire pour exprimer sa joie et sa reconnoissance. Ce fut ainsi que les lettres et les réponses se succédèrent. Cette correspondance, dont heureusement on n'a plus trouvé de vestiges, étoit graduée et nuancée dans les prétendues lettres de la reine, de manière à faire croire au cardinal qu'il étoit parvenu à inspirer à cette princesse la plus intime confiance et le plus grand intérêt. La comtesse de la Motte crut le délire assez caractérisé pour hasarder dans

une lettre, soi-disant de la reine, une demande qui auroit dû causer de la suspicion. Marie-Antoinette voulant faire une bonne œuvre secrète à une famille respectable et indigente, et se trouvant alors sans fonds, chargeoit, dans cette lettre supposée, le grand-aumônier d'emprunter pour elle soixante mille livres et de les lui faire passer par madame de la Motte. M. le cardinal a avoué depuis, qu'alors aucun pressentiment n'avoit arrêté sa pensée sur un piége aussi mal tendu. Comment, en effet, se persuader que la reine, qui avoit le contrôleur-général à ses ordres, et qui, pour un acte de bienfaisance surtout, pouvoit disposer à son gré d'une pareille somme tirée du trésor royal, se déterminât à faire faire ainsi un emprunt clandestin? Ce prince en douta si peu, que pour accélérer cet emprunt il ne craignit pas de mettre le juif Cerf-Berr dans sa confidence, lui faisant envisager dans ce service rendu promptement, la certitude d'une protection de la plus grande importance pour lui et pour sa nation. Cerf-Berr n'hésita pas à prêter cette somme; le cardinal lui en fit son billet. L'argent fut remis à madame de la Motte qui ne tarda pas à apporter une lettre de remercîment. Dès cet instant on aperçut sensiblement plus d'aisance dans la maison de cette femme. Le cardinal, pouvant être

frappé du contraste, on lui confia que les bienfaits journaliers de la reine opéroient cette heureuse métamorphose. La comtesse de la Motte, devenue la prétendue messagère d'une correspondance qu'elle avoit imaginée, avoit l'art d'y jeter et d'y développer des sentimens d'intérêt et de confiance qui, annonçant de grandes vues pour l'élévation du cardinal, étoient faits pour absorber ses pensées et ses affections: il en étoit ivre de joie. Ce commerce de lettres devint son occupation la plus suivie et la plus chère. Un pilote lancé en haute mer par un vent trompeur, mais qu'il croit favorable, déploie avec confiance toutes ses voiles et cingle avec confiance vers le port qu'il croit apercevoir; mais ce port est un rocher contre lequel le vaisseau vient échouer et se briser : telle fut la destinée du prince Louis de Rohan. La persuasion la plus entière entraînoit sa volonté et précipitoit ses démarches ; tout en lui, depuis cette malheureuse persuasion, fut subordonné à cette pensée : « La reine m'a rendu ses bontés ; elle m'honore de sa confiance et de ses ordres ; la comtesse de la Motte est l'intermédiaire dont elle se sert ; je dois donc ajouter foi à tout ce qui m'arrive par elle ; je dois tout sacrifier afin de me rendre digne du choix que Marie-Antoinette paroît avoir fait de moi pour l'accomplisse-

ment de ses vues. » Que le lecteur juge de sang-froid l'effet que devoit produire sur une ame brûlante du désir de plaire à la souveraine, un levier de cette nature; aussi, dorénavant, c'est sans examen et tête baissée que ce prince trop crédule s'engage dans tous les détours du labyrinthe où la séduction le fait entrer.

Un fâcheux hasard contribua dans le même temps à porter encore avec moins de retenue l'esprit du cardinal vers les choses extraordinaires. Je ne sais quel monstre, ennemi du bonheur des ames honnêtes, avoit vomi sur nos contrées un empirique enthousiaste, nouvel apôtre de la religion naturelle, qui s'emparoit despotiquement de ses prosélytes et les asservissoit. Ses opinions religieuses sur l'Être Suprême, sur la nature et les devoirs de l'homme exaltoient les imaginations ardentes : il enseignoit que la religion la plus digne de Dieu et de l'homme étoit celle des patriarches; qu'Adam, Seth, Enoch, Noé, Abraham, Isaac et Jacob avoient seuls bien connu la voie pour parvenir à l'intime familiarité de Dieu qui se communiquoit sans cesse à eux; qu'on ne pouvoit mériter les mêmes faveurs qu'en suivant leurs traces. Croira-t-on que cet homme, ce Cagliostro, qui faisoit le prophète et l'inspiré, persuadoit à ses initiés qu'il avoit des colloques avec l'ange de

la lumière et avec l'esprit des ténèbres? On le révéroit dans sa secte comme l'oracle de la Divinité. Tous les devoirs de l'homme étoient selon lui gravés sur ce grand et éternel principe : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qui te soit fait à toi-même.* Quant aux penchans de la nature, il les canonisoit comme des émanations bienfaisantes données à l'homme pour le dédommager des maux inséparables de l'infirmité humaine; il ne blâmoit aucun culte; il vouloit même qu'on respectât le culte dominant : « La Divinité, disoit-il, préfère le culte simple et pur de la religion naturelle; mais elle ne s'offense pas de ce que les hommes y ont ajouté en différens temps, selon les circonstances et les climats, pour adorer le Créateur et exprimer leurs actions de grâces. » Cet homme, dont la véritable origine est encore inconnue, avoit parcouru, sous différens noms, diverses contrées de l'Europe : il s'étoit fait chasser de Pétersbourg, de Varsovie et de Vienne. Voulant tenter si le sol de la France seroit plus favorable au développement de ses opinions, il débarqua tout à coup à Strasbourg. Sa manière d'être et d'exister étoit faite pour piquer la curiosité, aussi étoit-ce là son but. On ne lui connoissoit aucune espèce de ressources, aucune lettre de crédit, et néanmoins il vivoit dans la plus grande

aisance; répandant des bienfaits sur la classe indigente, sans faire une seule démarche pour se procurer la faveur des grands. S'il étoit recherché par eux, il s'élevoit à une hauteur qu'on avoit beaucoup de peine à atteindre, et si alors il daignoit s'abaisser pour les accueillir, on regardoit cet accueil comme une grâce dont on étoit flatté. Il préparoit ainsi la vénération dont il vouloit s'environner pour produire les effets qu'il avoit en vue. Afin d'augmenter sensiblement l'intérêt qu'il vouloit inspirer, il se disoit Egyptien, initié dans les secrets de la nature, connaissant l'emploi le plus salutaire de tous les simples répandus sur la surface du globe pour la guérison des maladies et la prolongation de la vie humaine. Ses trois grands remèdes étoient des bains où dominoit l'extrait de Saturne; une tisane, dont la recette n'étoit confiée qu'à un apothicaire de son choix, et des gouttes de sa composition, dont les miraculeux effets lui créoient des partisans et propageoient sa réputation. Des guérisons subites de maladies, jugées mortelles et *incurables, opérées en Suisse et à Strasbourg*, portoient le nom de Cagliostro de bouche en bouche, et le faisoient passer pour un médecin véritablement miraculeux. Ses attentions pour les pauvres et ses dédains pour les grands, donnoient à son caractère une teinte

Le comte de Cagliostro.

de supériorité et d'intérêt qui excitoit l'enthousiasme. Ceux qu'il vouloit bien honorer de sa familiarité ne sortoient d'auprès de lui qu'en publiant avec délire ses éminentes qualités. Le cardinal de Rohan se trouvoit dans sa résidence de Saverne, quand le comte de Cagliostro étonnoit ainsi Strasbourg et la Suisse par sa conduite et les étonnantes guérisons qu'il opéroit. Curieux de connoître un homme si extraordinaire, ce prince vint à Strasbourg : il fallut négocier pour être admis auprès du comte : « Si M. le » cardinal est malade, disoit-il, qu'il vienne » et je le guérirai ; s'il se porte bien, il n'a » pas besoin de moi, ni moi de lui. » Une pareille réponse, bien loin d'offenser l'amour-propre du prince, ne fit au contraire qu'exciter l'envie qu'il avoit de le connoître. Admis enfin dans le sanctuaire de ce nouvel Esculape, il vit, comme il l'a raconté depuis, sur la physionomie de cet homme si peu communicatif, une dignité si imposante qu'il se sentit pénétré d'un religieux saisissement, et que le respect commanda ses premières paroles. Cet entretien qui fut assez court excita plus vivement que jamais le désir d'une connoissance plus particulière. Il y parvint enfin ; et le rusé empirique gradua si bien sa conduite et ses propos qu'il parvint lui-même, sans avoir l'air de le chercher, à la plus intime con-

fiance du cardinal, et au plus grand ascendant sur sa volonté. « Votre ame, dit-il un » jour à ce prince, est digne de la mienne, » et vous méritez d'être le confident de » tous mes secrets. » Cet aveu captiva toutes les facultés intellectuelles et morales d'un homme qui, de tous temps, avoit couru après les secrets de la haute chimie et de la botanique. Dès ce moment les liaisons devinrent intimes et publiques : le comte de Cagliostro venoit s'établir à Saverne, lorsque le cardinal y faisoit sa résidence; leurs solitaires entretiens étoient longs et fréquens. Quand le prince revint à Paris, il laissa en Alsace un de ses gentilshommes, le confident de ses pensées, pour prodiguer à Cagliostro tout ce qu'il désireroit. Ce gentilhomme, qui va figurer dans le procès du collier, se nommoit le baron de Planta, d'une des premières maisons des Grisons; il étoit protestant, parloit peu, pour faire croire qu'il pensoit beaucoup ; sa physionomie déceloit un homme insouciant et attabilaire. Je ne veux pas le juger avec sévérité ; je ne l'ai connu que par ses actions : son opiniâtreté avoit troublé et empoisonné une partie de sa vie militaire; le duc de Choiseuil l'avoit forcé de quitter le régiment suisse où il étoit capitaine; le roi de Prusse, au service de qui il passa, l'avoit fait major; remercié de ce service, il végétoit

Le baron de Planta.

fait tristement à Vienne, lorsque le cardinal de Rohan y arriva comme ambassadeur. Ses fréquentes disgrâces et ses besoins l'avoient rendu plus souple; car, malgré son air sombre et désapprobateur, je l'ai toujours vu courber sa volonté devant celle du cardinal auquel il paroissoit s'être dévoué sans réserve. Le prince ambassadeur le trouva propre à jouer à Vienne le rôle d'observateur utile aux vues de l'ambassade. On reconnut ses services par des gratifications que je lui continuai quand je fus seul chargé des affaires. Un procès criminel l'ayant fait écrouer volontairement dans les prisons de Genève, et en étant sorti déchargé pleinement de l'accusation flétrissante que lui avoit intentée son beau-frère, le dénûment de toutes ressources où il se trouva ensuite intéressa si fort le cardinal de Rohan, que ce prince, devenu grand-aumônier, le prit pour un de ses gentilshommes. Cet homme est devenu le plus intime confident de ses pensées et de ses affections ; il fut l'un de ses plus accrédités agens près de Cagliostro et de madame de la Motte. Je me rappelle qu'ayant appris par une voie certaine que ce baron de Planta avoit de fréquentes orgies très-dispendieuses au palais de Strasbourg, où l'on faisoit, pour ainsi dire, litière de vin de Tokay, afin de fêter à son gré Cagliostro et sa [illegible]

tendue femme, je crus devoir en prévenir M. le cardinal; sa réponse fut : « Je le sais, » et je lui ai même donné le droit d'abuser, » s'il le juge à propos. » Cette façon de penser ne me laissa aucun doute sur l'enthousiasme du prince pour cet empirique; mais j'étois loin de croire qu'il étoit devenu son oracle, son guide et sa boussole. Ce fut à lui et au baron de Planta que le cardinal révéla tout ce qu'il présageoit d'heureux de ses liaisons avec madame de la Motte, et de la correspondance dont elle étoit l'intermédiaire. Le jeune Ramon de Carbonières, secrétaire du prince, dont j'aurai occasion de parler, devint un troisième agent dans cette intime confidence. C'est dans ce petit comité où figuroit madame de la Motte, que se lisoit la correspondance, et qu'on traçoit d'avance le plan de conduite à tenir lorsque se réaliseroient les fantômes de grandeur et de bonheur qui apparoissoient à ces imaginations exaltées. Madame de la Motte les jouoit tous. Cagliostro, toujours consulté, guida les pas du cardinal dans cette malheureuse affaire : le nouveau Calchas avoit sans doute mal vu les entrailles de la victime; car au sortir de ses prétendues communications avec l'ange de lumière et l'esprit de ténèbres, il prophétisa au cardinal que son heureuse correspondance alloit le placer

au plus haut point de la faveur; que son influence dans le gouvernement alloit devenir prépondérante; qu'il en useroit pour la propagation des bons principes, pour la plus grande gloire de l'Être-Suprême et le bonheur des Français.

Ce poids ajouté de plus dans la balance qui entraînoit déjà la bonne foi du cardinal vers le gouffre que lui préparoit la comtesse de la Motte, devint dès lors d'une force irrésistible : nous ne compterons plus dorénavant les pas de ce prince que par des chutes. Il n'eut plus d'autre volonté que celle de Cagliostro; et ce fut au point que ce prétendu Egyptien ayant été obligé de quitter Strasbourg, où ses entretiens mystérieux commençoient à donner de l'ombrage, pour se retirer en Suisse, le cardinal, qui en fut instruit, envoya en poste près de lui son secrétaire, tant pour pourvoir à son entretien que pour en obtenir ses oracles, transmis en chiffre au cardinal sur les points où on étoit dans le cas de le consulter. Ce charlatan, qu'on croyoit avoir trouvé la pierre philosophale, savoit se créer des ressources inépuisables dans l'enthousiasme de ses initiés : en se dépouillant pour lui, on croyoit s'enrichir; sans rien demander, tout lui arrivoit avec affluence; j'en connois qui se sont appauvris et même ruinés sans

s'en repentir, tant étoit vive et pénétrante l'impression que cet homme faisoit sur l'imagination embrasée de ceux qui l'écoutoient. Les loges égyptiennes qu'il établissoit partout où il avoit pu se faire écouter, fournissoient abondamment à tous ses besoins. Cette singulière méthode de ne jamais manquer de rien, lui permettoit de se montrer désintéressé et bienfaisant ; c'eût été l'insulter que de lui offrir de l'argent pour ses consultations et ses remèdes. Il ne faisoit sa cour à personne, et il alloit avec ostentation dans la cabane du pauvre infirme lui prodiguer des soins et des secours.

Cagliostro, se déplaisant en Suisse, se retira à Lyon avec le jeune secrétaire du cardinal, qui ne le quittoit plus : il y fit des prosélytes qui grossirent la source où il puisoit à son gré tout ce qui lui étoit nécessaire et agréable. De-là il se rendit à Paris comme on en étoit convenu. Le jour qu'il y arriva fut un jour de bonheur pour M. le cardinal. Sa présence lui devenoit plus nécessaire que jamais : cependant avant son arrivée et pendant qu'il étoit à Lyon, le grand-aumônier s'étoit rendu en Alsace. Le baron de Planta étoit resté à Paris pour recevoir les lettres de la correspondance, les faire passer sûrement au prince par des exprès et même par des courriers, lorsque madame de la Motte le jugeroit nécessaire.

Ce voyage extraordinaire en Alsace avoit été conseillé par les prétendues lettres de Marie-Antoinette; on y annonçoit son rappel d'Alsace comme l'époque de la publicité du retour des bonnes grâces.

Pendant cette absence, une prétendue lettre de la reine demanda encore un nouvel emprunt de soixante mille livres pour les mêmes motifs que le premier, et on fixoit le temps du remboursement total. Le juif millionnaire fut encore la source où l'on puisa avec les mêmes formes et les mêmes précautions que ci-devant. Le baron de la Planta, par qui on fit passer à madame de la Motte cette nouvelle somme, fut en outre autorisé à la prendre dans la caisse du trésorier de son éminence, et même à vendre des effets si c'étoit nécessaire, dans le cas où madame de la Motte demanderoit de nouveaux secours. L'ordre en fut donné au trésorier, avec défenses de m'en parler : celui-ci crut devoir néanmoins m'en prévenir, parce que cet ordre suspendoit des remboursemens convenus et indispensables dont j'étois en quelque sorte le garant.

Ces cent vingt mille livres, livrées en deux payemens, qu'on croyoit avoir passées entre les mains de la reine qui ne s'en doutoit pas, enrichissoient madame de la Motte. Cette femme avoit ses vues en faisant séjourner le cardinal en Alsace; elle vouloit elle-

même s'absenter de Paris, se montrer comme descendante de la maison de Valois à Bar-sur-Aube où elle étoit née : elle y parut en effet avec un brillant équipage; une maison bien montée en vaisselle d'argent, des valets à grande livrée ; elle y fit des visites aux seigneurs du voisinage, et même chez M. le duc de Penthièvre, qui, quoique très-étonné de cette pompe et de cette visite, la reçut avec cette grande bonté qui formoit son caractère. Ce changement subit de fortune, ce passage de la misère à l'opulence étonnoient toutes les connoissances de la comtesse. Elle répondit à leurs questions avec tous les dehors de la franchise ; elle attribuoit ce bonheur aux largesses de la reine qui n'avoit pas voulu laisser dans la poussière une femme issue des Valois. Elle ne mit pas le même faste dans sa maison de Paris; elle auroit été trop exposée à des inquisitions dont le résultat auroit pu lui être fâcheux; mais il y parut plus d'aisance.

Si la comtesse de la Motte avoit su se borner à ces premiers vols, ses stratagèmes eussent été ensuite découverts, elle auroit passé pour une héroïne habile en filouterie : on auroit ri de la crédulité du cardinal; mais ce n'eût été qu'une plaie d'argent que le prince, qui en avoit été la dupe, étoit

intéressé à ne pas révéler ; mais quand l'oubli des principes est parvenu à s'établir au milieu d'un cœur gâté et corrompu, tous les crimes, quelles qu'en soient la noirceur et la scélératesse, ne sont plus que des moyens ordinaires que la cupidité emploie pour se satisfaire. Cette ame profondément scélérate, attachée par cent vingt mille livres qui ne lui avoient coûté qu'un tissu de mensonges et du petit papier à lettres à tranche dorée, conçut une manœuvre dont la hardiesse et les dangers auroient arrêté le brigand le plus adroit et le plus déterminé.

Il existoit entre les mains d'un bijoutier de la reine un superbe collier de diamans du prix de dix-huit cent mille livres. Madame de la Motte savoit que la reine, à qui il avoit beaucoup plu, n'avoit cependant pas voulu, dans les circonstances où la plus stricte économie devenoit un devoir, proposer au roi de le lui acheter. Madame de la Motte avoit eu occasion de voir ce fameux collier ; et le joaillier Boehmer, qui en étoit propriétaire, ne lui avoit pas dissimulé qu'un pareil bijou devenant un effet mort dans le commerce, il en étoit fort embarrassé ; qu'il avoit espéré, en faisant cette acquisition, le faire acheter par la reine ; mais que sa majesté s'y étoit re-

fusée : il ajouta qu'il feroit un riche cadeau à la personne qui lui en procureroit le placement.

Madame de la Motte avoit déjà essayé ses talens sur la crédulité de son éminence; elle entreprit, en continuant de le tromper, de s'approprier le collier et le cadeau promis : voici ce qu'elle parvint à persuader à M. le cardinal : que la reine désiroit ardemment ce collier; que voulant l'acheter à l'insu du roi et le payer successivement avec ses économies, elle désiroit donner au grand-aumônier une marque particulière de sa bienveillance, en le chargeant de faire cette emplette en son nom; qu'à cet effet, il recevroit pour cette acquisition une autorisation écrite et signée de sa main dont il ne se dessaisiroit qu'après avoir payé; qu'il s'arrangeroit avec le joaillier pour en acquitter le montant en plusieurs termes de trois en trois mois, à dater du premier payement qui ne devoit avoir lieu que le 30 juillet 1785; que dans la transaction il étoit essentiel de ne pas faire mention du nom de la reine; que ce traité devoit être au nom seul du cardinal; que la secrète autorisation, signée Marie-Antoinette de France, étoit une caution suffisante, et qu'en cela la reine donnoit à son éminence une preuve signalée de sa confiance.

Tel fut le roman que composa cette femme

perverse : c'étoit le breuvage de Circé qu'elle offroit au trop crédule cardinal ; elle trouva les moyens de le lui faire boire. Ses succès pour la séduction ayant écarté jusqu'aux plus légers soupçons de la défiance, elle s'élança avec intrépidité dans cette périlleuse carrière. Le voyage du cardinal en Alsace avoit été nécessaire à madame de la Motte pour faciliter son absence de Paris, voiler ses acquisitions ainsi que son luxe à Bar-sur-Aube : son retour devenoit indispensable pour l'achat du collier ; elle fit dépêcher un courrier par le baron de Planta, avec une petite lettre à tranche dorée, où la reine étoit censée dire au cardinal : « Le moment que je désire n'est » pas encore venu ; mais je hâte votre re- » tour pour une négociation secrète qui » m'intéresse personnellement et que je ne » veux confier qu'à vous : la comtesse de la » Motte vous dira de ma part le mot de » l'énigme... » D'après cette lettre, le cardinal auroit voulu avoir des ailes. Il arriva très-inopinément par un beau froid de janvier. Ce retour nous parut aussi extraordinaire que le départ avoit semblé précipité. Ses parens et ses amis étoient bien loin de porter leurs pensées sur les pernicieux détours du dédale où une femme, à peine connue, faisoit ainsi circuler l'homme dont elle avoit fasciné les yeux.

M. le cardinal n'eut pas plus tôt appris le prétendu mot de l'énigme, que, charmé de la mission dont la souveraine vouloit bien l'honorer, il demanda avec instance l'autorisation nécessaire pour consommer le plus tôt possible l'acquisition du collier. Cet écrit ne se fit pas attendre; il étoit daté du petit Trianon et signé *Marie-Antoinette de France*. Si le plus épais bandeau de la séduction n'eût pas couvert les yeux du prince Louis, cette signature seule, si maladroitement libellée, auroit dû lui faire apercevoir le piége : la reine ne signoit jamais que *Marie-Antoinette ;* le mot *de France* ajouté étoit le fruit de l'ignorance la plus grossière. Rien ne fut aperçu; cet écrit, qui portoit la même empreinte que les petites lettres de la correspondance où le faussaire avoit tâché d'imiter l'écriture de la reine, devint, entre les mains du cardinal, un nouveau talisman qui donna un cours plus rapide à sa crédulité et à sa bonne foi. Cagliostro, nouvellement arrivé à Paris, fut consulté : ce Python monta sur son trépied; les invocations égyptiennes furent faites pendant une nuit éclairée par une très-grande quantité de bougies dans le salon même du cardinal; l'oracle, inspiré par son démon familier, prononça « que la négociation étoit digne du prince; qu'elle auroit un plein succès;

qu'elle mettroit le sceau aux bontés de la reine et feroit éclore le jour heureux qui découvriroit, pour le bonheur de la France et de l'humanité, les rares talens de M. le cardinal. » J'écris des vérités, et on croira que je raconte des fables; je le croirois moi-même, si je n'avois la certitude des faits que j'avance. Quoi qu'il en soit, les conseils de Cagliostro dissipèrent tous les doutes qui auroient pu s'élever. Il fut décidé que le cardinal s'acquitteroit le plus promptement possible d'une commission regardée comme très-flatteuse et très-honorable; la dame de la Motte se hâta de prévenir le bijoutier Bassange qu'un très-grand seigneur et très-riche viendroit voir le collier et pourroit bien l'acheter. En effet, dès la mi-janvier, huit ou dix jours après son retour d'Alsace, le cardinal se rendit chez les joailliers Boehmer et Bassange, associés. Il se fit montrer le collier, en demanda le prix, qu'on porta à dix-huit cent mille livres : il dit que si on le vouloit diminuer de trois cent mille livres, prendre des époques de payement de cent mille écus de trois en trois mois, dont le premier ne commenceroit que le 30 juillet de l'année courante, il trouveroit peut-être le moyen d'être autorisé à en faire l'acquisition. Les joailliers trouvèrent la diminution trop forte et les époques de

payement trop reculées. Néanmoins ils promirent de se relâcher autant que possible, et de se prêter à tous les arrangemens convenables quand il seroit question de conclure.

Une lettre de M. le cardinal, remise à l'ordinaire à madame de la Motte, rendit compte de cette visite, et fit espérer qu'on pourroit terminer moyennant seize cent mille livres, avec les délais demandés pour les payemens successifs : la réponse rapportée par la messagère de cette prétendue correspondance, trouva tous ces arrangemens parfaits, et autorisa le grand-aumônier à traiter à ces conditions. Cette réponse, que l'on croyoit de la reine, comme les précédentes, étoit rédigée de manière qu'elle servoit de confirmation à l'autorisation donnée et signée antérieurement.

Tout étant ainsi disposé, M. le cardinal traita du collier avec Boehmer et Bassange, d'après les conditions proposées : il ne leur dissimula plus alors que c'étoit pour le compte de la reine ; il leur en fit voir l'autorisation, exigeant le secret pour tout autre que pour la reine. Les joailliers crurent tout ce que leur dit et leur montra le grand-aumônier, puisqu'ils acceptèrent le billet de ce prince, et qu'ils s'engagèrent le 30 janvier à lui livrer le collier le 1er février, veille de la purification. La comtesse avoit désignée ce jour d'une grande fête à

Versailles, pour l'époque où la reine désiroit avoir ce superbe ornement. La cassette qui renfermoit ce trésor devoit être portée à Versailles ce jour-là, remise le soir au domicile de madame de la Motte, chez qui la reine étoit supposée devoir l'envoyer chercher. Cette femme, ivre de joie en voyant les prodigieux succès de son inconcevable intrigue, avoit préparé chez elle, à Versailles, le théâtre où devoit se jouer la remise du collier à l'homme qui arriveroit se disant chargé de la part de la reine pour en être le porteur. Ce furent véritablement une scène et une représentation : le cardinal, à qui l'on avoit désigné l'heure, se rendit chez la dame de la Motte, le 1er février sur la brune, suivi d'un valet de chambre de confiance qui portoit la cassette; il le renvoya à la porte, et entra seul dans le lieu où on alloit immoler sa bonne foi : c'étoit une chambre à alcove avec un petit cabinet à porte vitrée. L'habile comédienne fit placer son spectateur dans ce cabinet; une lumière sombre éclairoit l'appartement; une porte s'ouvre; une voix s'écrie : « De la part de » la reine..... » Madame de la Motte s'avance avec respect, prend la cassette et la remet au prétendu envoyé : ainsi se fit la remise du collier. Le prince, témoin caché et muet, crut reconnoître l'envoyé; ma-

dame de la Motte lui dit que c'étoit le valet de chambre de confiance de la reine à Trianon : il en portoit le costume, en avoit la tournure. Parmi ses différens moyens de séduction, madame de la Motte sut trouver celui de faire croire qu'on lui donnoit à Trianon des rendez-vous secrets où la reine lui prodiguoit toutes les marques de la plus intime familiarité; plusieurs fois elle prévint le cardinal du jour où elle s'y rendroit, et de l'heure où elle en sortiroit. Ce prince, qui aimoit à repaître ses pensées de tout ce qui pouvoit alimenter sa persuasion, s'étoit mis plusieurs fois à portée d'observer ces entrées et ces sorties : une nuit qu'elle savoit que le grand-aumônier attendoit le moment où elle se retiroit, elle se fit reconduire jusqu'à quelque distance de Trianon par Villette, principal agent de ses complots, qui eut ensuite l'air de rentrer; il faisoit clair de lune; le prince, sous un déguisement, rejoignit madame de la Motte comme il avoit été convenu, demanda le nom de ce personnage; elle lui dit que c'étoit le valet de chambre de confiance de la reine, à Trianon. A cette époque le collier qu'on avoit convoité, n'étoit encore ni acheté ni livré; mais cette prévoyante magicienne plaçoit ainsi, de distance en distance, ces pierres d'attente pour élever et consolider

l'édifice de sa magie. Ce prétendu valet de chambre étoit un nommé de Villette, de Bar-sur-Aube, gendarme, l'ami de madame de la Motte, le camarade de son mari; cette femme l'avoit initié dans ses projets d'iniquité; il y concouroit et devoit avoir part aux fruits qui en devoient résulter: c'étoit lui qui avoit le pernicieux talent de contrefaire l'écriture de l'auguste princesse; il étoit l'écrivain des lettres que madame de la Motte fabriquoit sous le nom de la reine; c'étoit lui qui avoit écrit l'autorisation signée *Marie-Antoinette de France*, pour l'acquisition du collier.

Les séjours plus suivis de la dame de la Motte à Versailles, ne datoient que de la remise des cent vingt mille livres qu'elle avoit escroquées au cardinal; elle y étoit logée et meublée commodément aux frais de la reine, disoit-elle, qui avoit voulu l'avoir plus à sa portée. Pour donner à ses démarches l'air du mystère, et pouvoir entrer à Trianon quand elle le jugeoit utile à ses vues, elle fit connoissance avec le concierge qu'elle sut intéresser par le récit de son origine et le tableau des malheurs de sa famille.

Le cardinal ayant bien examiné les traits de l'homme à qui on avoit remis la cassette du collier, le 1er février, et ayant cru y reconnoître ceux du prétendu valet

de chambre de Trianon, qui avoit une nuit reconduit madame de la Motte, ne douta plus que ce collier ne fût parvenu à sa destination.

Madame de la Motte imagina encore une preuve d'un autre genre pour tranquilliser le cardinal, en attendant la première petite lettre qui annonceroit la réception du bijou, lettre qu'on retardoit à dessein. Elle avoit souvent observé que la reine, sortant de son appartement et traversant la galerie pour aller à la chapelle, faisoit assez habituellement le même mouvement de tête en passant devant la porte de l'œil de bœuf. Le soir même de la remise du collier, elle se rendit, entre onze heures et minuit, sur la terrasse du château de Versailles, où devoit se rencontrer M. le cardinal, et lui dit : « Je sors de chez la reine, qui est au comble de la joie, et se félicite de plus en plus de vous avoir donné sa confiance ; la reine vous le dira elle-même, en vous accusant la réception du collier ; sa majesté n'a pu vous écrire ce soir ; mais demain, lorsqu'elle passera dans la galerie pour aller à la chapelle, trouvez-vous, comme par hasard, à l'œil de bœuf ; si la souveraine vous aperçoit, elle fera tel mouvement de tête qui sera un signe de satisfaction et d'approbation ; sa majesté m'a chargé de vous en prévenir. La reine

ne mettra cette superbe parure que quand elle aura pu saisir l'occasion favorable d'en parler au roi. » Un verre coloré présenté aux yeux, fait paroître tous les objets de la couleur de ce verre : le lendemain, jour de la purification, le grand-aumônier, se trouvant près de l'œil de bœuf, crut remarquer distinctement le signe qu'on lui avoit indiqué. C'est ainsi que l'esprit de séduction arrivoit à ses fins; cet esprit avoit tellement fait de progrès sur celui du cardinal, que, depuis la remise du collier, son éminence pressoit sans cesse les joailliers de la reine d'aller la trouver pour qu'il pût se tranquilliser sur l'acquisition qu'il avoit faite pour elle. Cette particularité, dont la vérité a été prouvée au procès par l'aveu des sieurs Boehmer et Bassange lors de la confrontation, ne doit laisser aucun doute sur la bonne foi du cardinal, et sur l'intime persuasion où il étoit qu'il n'avoit agi que par les ordres de la reine. Comment taire ici un fait que j'aurois voulu pouvoir omettre? mais sa vérité est trop essentiellement liée avec les suites de cette malheureuse affaire pour pouvoir le passer sous silence. Les joailliers qui avoient occasion de voir souvent la reine, pressés d'ailleurs par le cardinal, ne lui laissèrent point ignorer la négociation et l'acquisition du collier. Malgré l'écrit signé *Marie-An-*

toinette de France qu'on leur avoit montré, malgré la solvabilité de l'acquéreur qui avoit donné son billet, il étoit de leur grand intérêt de s'assurer si ce collier étoit pour sa majesté, et de ne pas hasarder sans cette certitude un gage d'une valeur aussi considérable. Les sieurs Boehmer et Bassange ne sont pas convenus de cette particularité du procès ; mais ils en ont fait l'aveu secret à une personne qui ne l'a révélé qu'avec l'assurance de n'être ni citée ni compromise : le cardinal dans ses défenses paroît n'en avoir jamais douté. Bassange se trouvant à Bâle en 1797, et interrogé par moi sur ce fait, ne l'a pas nié ; et il m'a formellement avoué que ses dépositions et celles de son associé dans ce procès, avoient été subordonnées à la direction du baron de Breteuil ; qu'ils n'avoient pas suivi aveuglément tout ce qu'il auroit désiré, mais qu'ils furent obligés de taire ce qu'il ne vouloit pas qu'ils déclarassent. D'après une telle révélation, comment justifier sa majesté d'une connivence qui ne peut s'allier ni avec ses principes, ni avec son rang ? Une manœuvre aussi indécente que celle de la dame de la Motte, par laquelle on abusoit du nom de la reine pour commettre plus impunément et plus audacieusement un vol de cette importance, devoit révolter la délicatesse et la probité de

cette princesse. Comment, dès ce moment, son indignation n'a-t-elle pas éclaté? Si la reine n'avoit suivi que les premiers mouvemens de son honnêteté blessée, elle auroit sûrement averti les joailliers qu'on les avoit trompés, et qu'ils eussent à prendre leurs précautions. En supposant même que S. M. voulût se venger du cardinal et le perdre, ce qui s'étoit passé et ce qu'elle venoit d'apprendre étoit plus que suffisant pour l'obliger à quitter sa place et la cour, et à se retirer dans son diocèse : la reine auroit fait un acte de justice dont personne n'auroit pu se plaindre ; le grand-aumônier eût été justement blâmé de sa crédulité ; la maison de Rohan auroit été peinée de cette disgrâce, mais sans pouvoir la désapprouver ; il n'y auroit eu ni éclat scandaleux, ni Bastille, ni procès criminel. Marie-Antoinette, abandonnée à ses propres pensées, auroit sûrement agi avec cette loyauté ; mais elle prit conseil de deux hommes qui l'égarèrent l'un et l'autre par des motifs différens.

L'abbé de Vermond, que nous avons déjà fait connoître dans la section précédente, étoit avec la reine quand les bijoutiers Boehmer et Bassange, appelés par cette princesse, saisirent cette occasion de remercier sa majesté de l'acquisition que le cardinal de Rohan avoit été chargé de faire

pour elle du collier de diamans. La présence de cet intime confident ne les gêna point ; il leur étoit bien connu comme étant le secret dépositaire de toutes les pensées de la souveraine et le guide de ses démarches : c'étoit presque toujours devant lui qu'ils avoient reçu ses ordres. L'abbé de Vermond, aussi étonné que la reine de cette révélation, se hâta de demander avec assez de sang-froid comment le cardinal s'y étoit pris pour faire cette acquisition ; ils en firent le récit, et ajoutèrent que, par respect et par reconnoissance, ils en avoient diminué le prix et accepté toutes les conditions pour les époques du payement ; que le nom de sa majesté ne paroissoit point dans le traité ; que M. le cardinal avoit acquis en son propre et privé nom ; mais qu'il leur avoit confié que c'étoit en vertu d'ordre signé de la reine, et que nous ferions bien de saisir la première occasion où nous pourrions nous expliquer sans témoins sur cet objet avec sa majesté. L'abbé de Vermond, qui remarqua sur le visage de la reine le saisissement de l'indignation que lui causoit ce récit, abrégea l'entretien, et se contenta de dire aux joailliers : « Apportez de-» main votre traité ; faites-en faire une copie » certifiée par vous pour la remettre à sa » majesté. »

Quand Boehmer et Bassange ont fait

l'aveu de cet entretien, ils ont varié sur le temps où il a eu lieu; mais ils sont convenus que rien alors ne leur avoit donné de soupçon sur la vérité de la mission de M. le cardinal; que s'ils ne s'étoient pas empressés d'en rendre compte à ce prince, comme il leur fut reproché à la confrontation, c'est que tout étant consommé, et Boehmer ayant fait ensuite un voyage en Saxe, sa patrie, ils n'avoient pas cru devoir en parler avant l'époque du premier payement.

La reine, munie d'une copie du traité, appela dans son conseil secret le baron de Breteuil, ministre de la cour, pour aviser, avec l'abbé de Vermond, à la conduite qu'elle devoit tenir en pareille circonstance. L'abbé de Vermond qui ne sembloit respirer que pour la gloire de sa souveraine, et qui voyoit dans cette occasion le nom de la reine indignement compromis, vouloit qu'on dénonçât sur-le-champ au roi les moyens employés par le grand-aumônier: il les caractérisoit de crime de lèse-majesté qu'il falloit sévèrement punir. Le baron de Breteuil, éclairé par le sentiment de la haine qu'il avoit vouée au cardinal depuis l'ambassade de Vienne, fit sentir combien un pareil éclat seroit prématuré; que le traité étant au nom seul du cardinal de Rohan, on ne pouvoit lui faire un crime de cette acquisi-

tion; que la révélation secrète des bijoutiers pouvant être désavouée par l'acquéreur, la reine se compromettroit nécessairement dans l'opinion publique, en exigeant une punition dont le blâme retomberoit sur elle; qu'il falloit laisser ourdir cette intrigue; que l'époque des payemens en feroit très-probablement connoître la trame; que jusque-là il falloit se taire; que lui alloit tâcher, par la police de Paris, de découvrir les traces, les motifs et le but d'une pareille machination. Ces réflexions furent adoptées. Si dans ce comité il y avoit eu moins d'effervescence et plus de maturité dans la tête de l'abbé de Vermond, plus de prudence et moins d'animosité dans le cœur du baron de Breteuil, qu'auroit-on dû conseiller à la reine? de chercher à pénétrer le mystère de cette étrange négociation, qui ne pouvoit être considérée par les ennemis de M. le cardinal que comme un expédient extrême pour se procurer des fonds, ou comme une filouterie dont ce prince pouvoit être la victime sans être le complice; que, dans l'un ou l'autre cas, il falloit arrêter les progrès d'une pareille indécence et en dérober la connoissance au public; qu'en conséquence la reine devoit mander dans son cabinet le cardinal de Rohan avec le prince de Soubise et la comtesse de Marsan, tous deux ses parens, tous deux méritant

des égards ; que là sa majesté révéleroit avec dignité ce qu'elle venoit d'apprendre; que l'authenticité de la transaction avec les joailliers ne pouvant être révoquée en doute, que leurs aveux sur les détails de cette acquisition faisant présumer dans la conduite du grand-aumônier une manœuvre qui compromettoit sa naissance, son rang et sa dignité, il devenoit indispensable qu'il donnât sa démission de la place de grand-aumônier de France et qu'il se retirât dans son diocèse, et que, par égard pour la maison de Rohan, toute cette affaire fût ensevelie dans l'oubli.

Une démarche aussi noble et aussi généreuse étoit digne de la reine ; elle eût éternisé la reconnoissance de la maison de Rohan et du cardinal, lui-même, dont les yeux se seroient dessillés, et qui auroit vu avec effroi l'abîme où sa bonne foi alloit l'entraîner. Mais l'abbé de Vermond vouloit venger avec éclat l'honneur de sa souveraine; le baron de Breteuil vouloit montrer son animosité, et sa majesté, entraînée par leurs conseils, perdoit à jamais un homme qu'elle regardoit comme le détracteur de sa mère, et comme étant indigne de la place éminente qu'il occupoit malgré elle à la cour. C'est ainsi que les passions humaines, alimentées par la haine et l'intérêt de l'amour-propre, s'élancent presque toujours

au delà des bornes de la raison et de la modération; que, sourdes à la voix de la sagesse, elles ne s'arrêtent que quand s'est éteint le feu qu'a excité leur impétuosité. Marie-Antoinette, abandonnée aux seuls mouvemens de son ame, se seroit vengée en éloignant le cardinal et non en le perdant.

Tandis que ces choses se passoient, la comtesse de la Motte continuoit à échauffer l'imagination du cardinal, et à nourrir ses espérances par sa prétendue correspondance avec la reine; les petites lettres devenoient tous les jours plus intéressantes; le service rendu par l'acquisition du collier y fut apprécié avec des expressions faites pour enflammer de plus en plus le désir de se dévouer pour une princesse aussi reconnoissante.

C'est ainsi que M. le cardinal jouissoit avec ses confidens de sa prétendue faveur, tandis que d'un côté le crime, et de l'autre le ressentiment et la vengeance, se préparoient dans les ténèbres à consommer sa ruine. Madame de la Motte, en possession du collier, s'occupoit des moyens de s'en approprier le prix impunément. La reine, justement indignée, croyoit devoir punir avec éclat une offense qui la compromettoit: qu'eût-elle donc pensé si alors elle avoit pu se douter qu'il existoit sous son nom une correspondance aussi suivie avec le cardinal

de Rohan? Le baron de Breteuil, ravi des écarts qui lui livroient un ennemi dont il avoit juré la perte, se disposoit à l'immoler à sa vengeance.

Pendant ce temps les insinuations de Cagliostro lui attiroient des prosélytes; on ne les vouloit pas nombreux, mais bien choisis, pour inspirer un plus grand attrait à ceux qui aspiroient à être du nombre des élus; on vouloit des personnages d'un grand nom et de riches financiers, deux grands pivots de la loge égyptienne : un grand nom donnoit du crédit, et la richesse fournissoit aux besoins et aux agrémens de la vie.

Le trésorier Sainte-James.

Le trésorier Sainte-James fut un des initiés; son immense fortune étoit tout son mérite. Les femmes n'étoient point admises dans cette loge; mais madame de la Motte qui se préparoit de loin des ressources, persuada à M. le cardinal d'y attirer Sainte-James; que ce millionnaire, flatté de se trouver en si bonne compagnie, pourroit devenir utile aux fantaisies de la reine; que, sous ce point de vue, il pouvoit être un homme précieux pour le prince; que le meilleur moyen d'avoir de l'empire sur sa volonté étoit de le mettre sous la direction du comte de Cagliostro. Ce conseil fut suivi. Madame de la Motte, intimement liée avec ce charlatan, venoit tous les soirs tenir

compagnie à la prétendue comtesse de Cagliostro; cette société du soir n'étoit pas nombreuse; M. le cardinal avoit placé près de cette femme la sœur de son secrétaire; c'étoit là que tous les jours il alloit souper et passer ses soirées avec le baron de la Planta, son jeune secrétaire, et madame de la Motte: c'étoit le cardinal qui défrayoit la maison; madame de la Motte égayoit cette petite société par son humeur enjouée; elle y étudioit le caractère des différens personnages qui la composoient, pour en tirer le parti qu'exigeoient les circonstances. Le grand-aumônier s'applaudissoit tous les jours d'une connoissance à laquelle il croyoit avoir les plus grandes obligations.

Cependant la présence du grand-aumônier à Paris, et ses séjours à Versailles, embarrassoient madame de la Motte; le collier étoit dépecé; elle s'étoit réservé les pierres les moins marquantes pour s'en faire des bracelets, des boucles d'oreilles et des bagues, ce qui a été prouvé au procès; son ami et son complice Villette s'en étoit aussi approprié quelques fragmens; à cela près, tout le reste devoit être porté à Londres, pour se procurer des fonds avec lesquels cette femme et son complice devoient se faire un revenu capable de mettre la

descendante des Valois au niveau des personnes les plus aisées.

Pour exécuter ce nouveau plan, et éviter les questions et les inquisitions sur le voyage de M. de la Motte à Londres, il falloit faire retourner M. le cardinal en Alsace; une petite lettre, toujours censée de Marie-Antoinette, opéra ce retour : ces petites lettres étoient, entre les mains de la dame de la Motte, la baguette enchantée de Circé : « Votre absence, disoit la petite lettre, » devient nécessaire pour aviser aux me» sures que je crois devoir prendre, afin de » vous placer où vous devez être. » Pendant cette absence, M. de la Motte avoit été à Londres pour y vendre les pierres du collier : madame de la Motte étoit avec son ami Villette à Bar-sur-Aube, vivant dans l'opulence, et étalant sur sa personne les parures de diamans qu'elle avoit fait monter à son usage ; ce qui a été prouvé au procès.

Le baron de Breteuil, dont l'animosité ne sommeilloit pas, avoit déjà découvert que la dame de la Motte avoit été l'intermédiaire dont le cardinal s'étoit servi pour avoir connoissance du collier et en traiter avec Boehmer et Bassange : il connoissoit les fréquens entretiens de ce prince avec madame de la Motte et Cagliostro. Il vit les joailliers, se fit rendre compte par

eux, comme objet de curiosité, de tout ce qui avoit précédé, accompagné et suivi la vente du collier, s'annonçant à ces négocians comme étant, sur cet objet, dans la confidence de la reine. Son ame vindicative n'étant pas disposée à juger favorablement de son ennemi, il se persuada que le cardinal, qu'il croyoit abîmé de dettes, avoit imaginé une pareille négociation pour se libérer de ses créanciers. D'après cette manière de voir, il regardoit la perte du grand-aumônier comme indubitable et très-prochaine. La reine et l'abbé de Vermond, informés de toutes ces particularités, attendoient avec une sorte d'impatience l'époque du premier payement, parce qu'elle devoit mettre à découvert les fils de cette intrigue secrète.

Les nouvelles arrivées de Londres à madame de la Motte se trouvoient au gré de ses désirs : la vente d'une très-grande partie du collier étoit consommée ; les fonds qu'on en avoit tirés étoient placés; mais le 30 juillet, jour fixé pour le premier payement de cent mille écus, n'étant plus éloigné que de six à sept semaines, le cardinal, dont la présence étoit nécessaire pour ce payement, fut rappelé dans le courant du mois de juin : il arriva avec l'empressement d'un homme qui croit toucher à son but ; une petite lettre l'assura que tout étoit disposé

pour l'accomplissement de ses désirs; que dans peu il verroit l'effet des promesses de la souveraine : on ajoutoit adroitement qu'on s'occupoit à rassembler les fonds pour le premier payement ; que des événemens imprévus mettoient de la gêne dans ce rassemblement ; qu'on espéroit néanmoins qu'il n'y auroit aucun retard. C'est ainsi que ce démon femelle graduoit le plan de la séduction. Ce mot de *gêne* avoit été glissé dans la petite lettre pour pouvoir suggérer au cardinal une nouvelle négociation qui, sous prétexte de tirer la reine d'embarras, prolongeât la funeste erreur dans laquelle le prince étoit plongé, en reculant l'époque où elle seroit démasquée et à l'abri des atteintes de la justice.

En attendant, les assemblées du soir chez Cagliostro étoient charmantes : on étoit dans la joie de la prochaine attente de l'heureux jour où la reine devoit combler les vœux du grand-aumônier : la dame de la Motte étoit seule dans le secret du contraire. Sainte-James, prosélyte de Cagliostro, fut admis dans ces soirées par les conseils de cette femme : elle avoit ses vues ; elle dit un jour à M. le cardinal : « Je vois la reine dans l'embarras pour les cent mille écus du 30 juillet; elle ne vous l'écrit pas pour ne point vous inquiéter; mais j'ai imaginé un moyen de lui faire votre cour en

la tranquillisant : adressez-vous à Sainte-James ; pour lui cent mille écus ne sont rien, quand il saura que c'est pour rendre service à la reine. Profitez de l'ivresse où le plongent les attentions que vous lui prodiguez, ainsi que le comte de Cagliostro. La reine ne vous désavouera pas ; parlez en son nom ; le succès de cette nouvelle négociation ne pourra qu'augmenter les sentimens que vous avez inspirés. » Le cardinal remercia madame de la Motte de son bon conseil. Alors ce prince crut pouvoir entraîner la volonté de Sainte-James, en lui révélant, avec le ton de la confiance, tout ce qui s'étoit passé pour l'acquisition du collier. Il lui montra l'autorisation signée *Marie-Antoinette de France ;* il lui confia l'embarras où étoit la reine, l'assurant qu'un moyen infaillible de mériter sa protection seroit de se charger du premier payement à faire aux joailliers. Sainte-James étoit, comme tous les parvenus, plus avide de considération que d'argent ; il désiroit obtenir, par une charge, le cordon rouge : il n'avoit pu encore y parvenir. Le prince cardinal le lui promit au nom de la reine, comme récompense du service qu'on lui demandoit. Ce financier répondit qu'il se regarderoit comme très-heureux de pouvoir donner à sa souveraine des preuves de son dévouement sans bornes ; que dès

qu'il seroit honoré de ses ordres, il la tranquilliseroit sur les cent mille écus du premier payement. Le grand-aumônier instruisit madame de la Motte de la favorable réponse de Sainte-James, et il en rendit compte dans la première lettre qu'il remit pour la reine à la messagère de la Motte. Ce faussaire, faiseur des réponses, étoit absent. M. de la Motte, arrivé de Londres, l'avoit attiré à Bar-sur-Aube, où ces adroits fripons prenoient, de concert, des précautions pour consolider leur fortune sur les débris du collier. Le retard de la réponse tant attendue de la reine tourmentoit le cardinal; il communiqua ses inquiétudes à madame de la Motte: il ne pouvoit concevoir les motifs de ce silence, dans le moment où le payement approchoit; d'ailleurs il craignoit que Sainte-James pût croire qu'on avoit voulu lui en imposer. Il ajouta avec chagrin que ce qu'il concevoit encore moins, étoit la persévérante rigueur de la reine vis-à-vis de lui à l'extérieur, malgré toute la chaleur du plus vif intérêt qui régnoit dans ses lettres. Cette dernière observation étoit le refrain journalier du cardinal depuis son retour d'Alsace. Madame de la Motte, jusque-là, avoit toujours su calmer ces inquiétudes par différens stratagèmes: le génie diabolique de cette femme, féconde en expédiens, entreprit de le guérir radi-

calement de ce doute sans cesse renaissant. Madame de la Motte imagina un nouveau moyen d'abuser encore davantage de la crédulité du cardinal. Alors elle espéroit qu'il mettroit tout en œuvre pour satisfaire par lui-même, ou par M. de Sainte-James, au premier payement du collier.

Cette nouvelle scélératesse exigeoit des préliminaires et des préparatifs. Dans ces entrefaites, le faussaire Villette revint de Bar-sur-Aube : la réponse, tant attendue de Marie-Antoinette, fut incontinent remise au cardinal : « La reine, disoit la lettre, n'avoit tant tardé à répondre que parce qu'elle espéroit n'être pas dans le cas de profiter des offres de M. de Sainte-James ; qu'elle les acceptoit pour le premier payement seulement, avec promesse d'un prompt remboursement ; ajoutant qu'elle désiroit que M. de Sainte-James lui fournît bientôt l'occasion de reconnoître ce service. » Le cardinal ne put communiquer de quelques jours cette réponse au trésorier Sainte-James. Dans l'intervalle, madame de la Motte, de concert avec son mari et Villette, avoit tout disposé pour jouer la farce étrange dont l'invention et le jeu déceloient une imagination diabolique. Elle entreprit de faire croire au cardinal que la reine ne pouvant point encore lui donner, comme elle le désiroit, des marques

publiques de son estime, elle auroit avec lui, dans les bosquets de Versailles, entre onze heures et minuit, un entretien où elle lui diroit ce qu'elle ne pouvoit lui écrire sur le retour de ses bonnes grâces. La petite lettre à tranche dorée annonça effectivement cette heureuse nouvelle; elle indiqua la nuit et l'heure du rendez-vous: jamais entrevue ne fut attendue avec autant d'impatience.

La comtesse de la Motte avoit remarqué, dans les promenades du Palais-Royal à Paris, une fille d'une belle taille, dont le profil ressembloit à la reine; elle jeta les yeux sur elle pour être l'actrice principale de la scène du bosquet. Cette fille se nommoit d'Oliva : on lui persuada que le petit spectacle où elle alloit être employée étoit désiré par la reine qui vouloit s'en amuser: la récompense offerte fit bientôt accepter ce rôle par une créature qui faisoit trafic de ses charmes.

Mademoiselle d'Oliva arriva donc à Versailles, conduite par M. de la Motte, dans un carrosse de remise, dont le cocher a été entendu au procès; on la mena d'abord reconnoître le lieu de la scène où elle devoit être secrètement conduite à onze heures du soir par M. de la Motte : là on lui fit faire une répétition du rôle qu'elle devoit jouer, et des paroles qu'elle devoit pro-

noncer. Elle étoit prévenue qu'il se présenteroit à elle, dans le bosquet, un grand homme en redingote bleue, avec un grand chapeau rabattu, qui s'approcheroit d'elle, lui baiseroit la main avec respect ; qu'elle lui diroit à voix basse : « Je n'ai qu'un moment à vous donner ; je suis contente de » vous, je vais bientôt vous élever à la plus » haute faveur ; » qu'ensuite elle lui remettroit une boîte et une rose ; qu'alors, au bruit des personnes qui s'approchoient, elle diroit toujours à voix basse : « Voilà *Madame* et *madame* d'*Artois* ; il faut s'éloigner. » On avoit aussi montré au cardinal le bosquet convenu, et l'endroit par où il devoit entrer, en lui disant que là il pourroit épancher sans contrainte ses sentimens de dévouement, s'expliquer sur ce qui l'intéressoit, et que, pour témoignage de ses bontés, la reine devoit lui remettre une boîte où seroit son portrait et une rose. Il étoit connu à Versailles que la reine se promenoit quelquefois les soirs dans les bosquets avec Madame et madame la comtesse d'Artois. La nuit du rendez vous arrivée, le cardinal, habillé comme il avoit été convenu, se rendit sur la terrasse du château avec le baron de Planta ; la comtesse de la Motte devoit y venir en domino noir l'avertir du moment où la soi disante reine se rendroit au bosquet. La nuit étoit

assez obscure ; l'heure indiquée s'écouloit ; madame de la Motte ne paroissoit pas : l'inquiétude gagnoit le cardinal, lorsque le domino noir vint à sa rencontre et lui dit : « Je sors de chez la reine ; elle est très-contrariée, elle ne pourra point prolonger l'entretien comme elle l'avoit désiré ; Madame et madame la comtesse d'Artois lui ont proposé de se promener avec elle : rendez-vous vite au bosquet ; elle s'échappera, et, malgré le court intervalle, elle vous donnera des preuves non équivoques de sa protection et de sa bienveillance. » Le cardinal se porta au lieu de la scène ; madame de la Motte et le baron de Planta s'écartèrent pour attendre le retour du prince. La scène fut jouée comme l'avoit composée madame de la Motte : la prétendue reine, en déshabillé du soir, avoit le costume et l'attitude de la personne qu'elle représentoit. Le cardinal, en s'approchant, marqua sensibilité et respect ; la fausse reine prononça à voix basse les paroles qu'on lui avoit dictées, remit la boîte convenue : le bruit qu'on avoit concerté s'étant fait entendre, il fallut se séparer avec un peu de précipitation. M. le cardinal vint rejoindre madame de la Motte et le baron de Planta qui l'attendoient ; il se plaignit avec amertume du fâcheux contre-temps qui l'avoit privé du bonheur de prolonger un entretien si inté-

ressant pour lui. Chacun se retira. Le cardinal paroissoit très-persuadé qu'il avoit parlé à la reine et en avoit reçu une boîte. La dame de la Motte s'applaudit du succès de sa ruse. La d'Oliva, intéressée au secret du rôle qu'elle venoit de jouer, fut ramenée à Paris, et bien payée de sa complaisance; M. de la Motte et Villette, qui avoient simulé les pas et les voix convenues pour abréger l'entretien, se réunirent à madame de la Motte, et tous se félicitèrent de cet heureux résultat.

Le lendemain une petite lettre à tranche dorée, apportée par la messagère ordinaire, exprimoit des regrets sur les obstacles qui n'avoient pas permis un plus long entretien.

Quel que soit le prestige qui ait constamment aveuglé le cardinal, le lecteur de sang-froid ne concevra jamais comment un prince, doué de beaucoup d'esprit et d'intelligence, n'ait pas eu, pendant plus d'une année qu'a duré ce système de séduction, le moindre soupçon sur les piéges qu'on lui tendoit; et s'il lui en est survenu, comment n'a-t-il pas mis tout en œuvre pour éclairer les pas et la conduite de sa conductrice? La reine continuant à montrer au cardinal le plus grand éloignement, comment ce prince pouvoit-il allier cette manière d'être avec les sentimens qui se trouvoient renfermés dans les petites lettres

qu'il recevoit, où la protection la moins équivoque et l'intérêt de la plus grande bonté étoient exprimés? Ce contraste inconcevable devoit au moins être pour lui le crepuscule du jour qui pouvoit éclairer la ruse infernale dont il étoit la victime. Le cardinal est convenu qu'entraîné par le désir sans frein de rentrer dans les bonnes grâces de la reine, il s'étoit toujours porté avec impétuosité vers le but qui pouvoit l'y conduire, sans considérer ni mesurer l'espace qu'on lui faisoit parcourir pour y arriver. Quoi qu'il en soit, le rendez-vous du bosquet et la petite lettre du lendemain, avoient donné une nouvelle activité au zèle qui le dévoroit pour les intérêts et la tranquillité de la reine, qu'il croyoit embarrassée au sujet du premier payement du collier. Le retour du trésorier Sainte-James hâta, sans que ce prince s'en doutât, le dénoûment de l'intrigue qui alloit le précipiter dans un abîme de désagrémens et d'humiliations. Le cardinal ayant rencontré ce financier chez Cagliostro, s'empressa de lui donner communication des nouveaux ordres qu'il croyoit avoir reçus de sa majesté. Sainte-James étoit vain; mais il étoit trop prudent pour hasarder, sans précaution, une somme de cent mille écus : il demanda pour sa sûreté d'être dépositaire de la lettre dont on lui donnoit communi-

cation. Le cardinal dit qu'il ne pouvoit la lui remettre sans y être autorisé; mais qu'il ne tarderoit pas à lui donner une réponse positive. Dans l'intervalle, Sainte-James qui avoit conçu de la défiance, comme il me l'a avoué depuis, crut devoir s'aboucher avec l'abbé de Vermond, pour le prier de demander les ordres de la reine sur l'objet que lui avoit proposé de sa part le cardinal de Rohan.

A la nouvelle de cette seconde négociation du cardinal, afin de se procurer des fonds sous le nom de la reine, l'abbé de Vermond ne douta plus de la détresse où devoit se trouver ce prince, puisqu'il avoit recours à des moyens de cette nature pour se tirer d'embarras. Son ame, exaltée par son attachement pour la souveraine, ne vit plus dans une telle conduite qu'un outrage fait au nom et à la réputation de son auguste maîtresse; s'il n'eût écouté que son zèle, dès ce moment on auroit éclaté : il se contenta néanmoins de répondre à Sainte-James qu'il lui feroit savoir les intentions de la reine; mais il se hâta d'en instruire cette princesse. Elle vit, avec plus d'indignation que jamais, un plan formé pour la compromettre d'une manière très-indécente; tourmentée de cette idée, elle vouloit mettre une digue à ce torrent de perversité, et se reprochoit d'avoir déjà trop tardé : son

honnêteté trouvoit dans son silence, depuis qu'elle avoit été instruite de la négociation du collier, une espèce de connivence qui avoit agrandi le mal, et qui ne cadroit ni avec ses principes, ni avec son caractère, et son rang. Agitée de toutes ces pensées que son confident ne cherchoit point à calmer, elle fit appeler le baron de Breteuil qu'elle avoit pris pour conseil et pour guide dans cette affaire. Ce ministre, qui voyoit avec une joie secrète sa victime courir elle-même à sa perte, modéra, par ses réflexions, l'impétuosité de l'abbé de Vermond, et la vive indignation de Marie-Antoinette. Sa haine, plus forte que son caractère brusque et ardent, ne fut calme, dans cette circonstance, que pour mieux assurer ses coups : « Le délit, dit-il, est d'une trop grande importance pour y mettre de la précipitation; l'autorité seroit répréhensible, si elle agissoit sans employer les formes exigées par les lois : le coupable ne peut plus échapper. Les bijoutiers seuls auroient pu être désavoués, et le cardinal, en payant le collier, sortoit victorieux du combat; mais voici un second témoignage qui donne le plus grand poids au premier; je vais donc me procurer la déclaration signée Sainte-James : si ensuite, à l'époque très-prochaine du premier payement, Boehmer et Bassange ne sont pas satisfaits, cette déclaration venant à l'ap-

pui de celle que nous aurons d'eux, ce sera alors le moment d'instruire le roi, et d'user d'autorité pour s'assurer du coupable sans encourir le blâme du public qui partagera au contraire votre indignation. On s'en rapporta au zèle et à l'expérience du baron de Breteuil. Ce ministre ne tarda pas à s'aboucher avec M. de Sainte-James; il sut de lui tous les détails de ses entretiens avec le cardinal, chez Cagliostro; il les lui demanda par écrit et signés, pour les remettre à la reine. Sainte-James donna sa déclaration. Son intention fut d'être vrai; la faveur ou la crainte ne l'auroient jamais déterminé à écrire un mensonge; mais sa mémoire peu fidèle l'égara pour une ou deux expressions, qui devinrent dans le procès une charge très-grave contre le grand-aumônier. La déclaration de Sainte-James, faisant parler le cardinal, porte : *J'ai vu la reine qui m'a autorisé*... tandis que le prince affirme avoir dit : « *Vous avez vu l'ordre de la reine qui m'autorise*.... » Sainte-James, lors de la confrontation, ne s'est pas rétracté; mais il a ajouté qu'il avoit sûrement mal entendu, puisque le cardinal assure avoir dit : « *Vous avez vu l'ordre de la reine*, au lieu de *j'ai vu la reine*.... » Si M. de Sainte-James, que j'ai trouvé un homme franc et loyal, avoit pu prévoir, comme il m'en a fait l'aveu, l'usage qui seroit fait de sa déclara-

tion, quoiqu'on eût exigé de lui le secret, il ne l'auroit point remise au baron de Breteuil sans l'avoir communiquée à M. le cardinal; mais le ministre, sans s'expliquer, dit seulement au financier, que la reine étoit curieuse de savoir comment le cardinal s'étoit conduit et exprimé en négociant pour elle. Cette réticence étoit réfléchie; le baron de Breteuil ne révéla la vérité à Sainte-James qu'après avoir remis la déclaration à la reine; et Sainte-James eut défense d'instruire le cardinal de la démarche du ministre. Sainte-James, ainsi éclairé, eut de quoi s'applaudir de s'être ouvert à l'abbé de Vermond. Le grand-aumônier l'ayant rencontré peu après chez Cagliostro, il le pressa plus vivement pour tirer, disoit-il, la reine d'embarras, de lui remettre les cent mille écus qu'il devoit à Bœhmer et Bassange; il déclara qu'à la vérité il n'étoit pas autorisé à lui confier, comme il l'avoit demandé, la lettre de la reine et ses ordres; mais qu'il donneroit son propre billet. Sainte-James, instruit, avoit défense de révéler ce qu'il savoit; il se contenta d'abord de représenter que des circonstances imprévues le mettoient dans l'impossibilité de prêter dans le moment cette somme; cependant tout ce qu'il avoit vu du cardinal ne pouvant le faire présumer aussi coupable que les apparences sem-

bloient l'indiquer, il ne put s'empêcher de lui dire : « Êtes-vous bien sûr des intentions de la reine? Ne vous seriez-vous pas trompé, ou ne vous tromperoit-on pas? » Le prince, toujours aveuglé par les intrigues de la dame de la Motte, ne prit ces réflexions que pour une défaite. Il en rendit compte dans sa correspondance prétendue avec la reine. La réponse ne fut pas consolante : on lui marquoit le chagrin que causoit la défection du financier, la crainte de ne pouvoir rassembler les cent mille écus, et le désir qu'on avoit que le cardinal fît les derniers efforts pour se procurer ce premier payement.

Pour la première fois, le soupçon pénétra dans l'ame du prince : sa pensée, se reportant sur tout ce qui s'étoit passé, trouvoit, pour la première fois, des invraisemblances dans une suite de circonstances et de faits qui lui avoient d'abord paru simples et naturels. Le doute de Sainte-James donna une nouvelle force à ce soupçon ; il n'étoit pas croyable qu'un millionnaire, qui ambitionnoit la protection de la reine, se refusât ainsi tout à coup à l'obliger. Dans la pénible agitation de son esprit, il eut recours à son oracle. Cagliostro, avec son ton d'inspiré, tempéra ses inquiétudes sans les dissiper. On fit venir madame de la Motte : « Vous

m'avez cruellement trompé, » lui dit le cardinal en la fixant. Cette étrange et brusque apostrophe, de la part d'un homme dont la confiance, jusque-là, avoit été sans bornes, ne déconcerta pas une femme formée par le crime à la dissimulation et à l'effronterie. « Monseigneur, s'écria-t-elle, vous m'outragez au moment où je viens de décider la reine de déchirer enfin le voile qu'elle croyoit devoir laisser subsister entre ses sentimens et sa conduite! Bientôt vous aurez honte de vos soupçons. » Alors le cardinal ne lui dissimula aucune de ses inquiétudes. Un rayon de lumière commençoit à éclairer le labyrinthe où il s'étoit laissé égarer; mais le ton d'assurance que prit madame de la Motte, les prochaines espérances dont elle le berça encore, la promesse qu'elle fit des fonds pour le premier payement, le suffrage de Cagliostro qui, sans être rassuré lui-même, s'efforçoit de dissiper tous les doutes, replongèrent le cardinal dans ses premières ténèbres.

Cependant madame de la Motte, livrée à elle-même, n'étoit pas sans de cuisans soucis : quel alloit être le dénoûment de son infernale intrigue? Le collier étoit dépecé et en grande partie vendu; une partie des fonds étoient placés dans la banque de Londres sous un nom emprunté; un

nommé Macdermot, capucin irlandais de la maison de Bar-sur-Aube, homme hardi et intelligent, avoit donné pour cet objet tous les renseignemens nécessaires. On avoit acheté et meublé une maison à Bar-sur-Aube; mais on n'avoit pas encore pris toutes les mesures pour se mettre à l'abri des recherches : une ame vouée au crime, fût-elle la plus pénétrante, se trouve tôt ou tard, par un effet de la Providence, prise dans ses propres filets. Voulant reculer l'explosion trop prochaine qu'elle redoutoit, madame de la Motte se détermina, sur les fonds qu'elle avoit encore entre les mains, à se dessaisir de trente mille livres; elle dicta au faussaire Villette une petite lettre, où la reine étoit censée dire « qu'elle n'avoit pu, pour le moment, rassembler que trente mille livres; mais qu'ayant la certitude de la somme entière pour la fin du mois d'août, il ne devoit pas être difficile d'obtenir des joailliers le délai d'un mois pour le surplus; que le cardinal devoit le leur demander au nom de la reine. » Cette lettre, apportée avec les trente mille livres en or, fut, pour ce prince, une preuve sans réplique de la vérité de tout ce que lui avoit dit madame de la Motte. Il ne lui vint pas en pensée que le vol du collier avoit pu facilement la mettre en état de donner cette somme. Muni de cet à-compte,

il fit venir les associés Boehmer et Bassange, leur confia l'embarras où étoit la reine, leur présenta les trente mille livres, avec l'assurance du surplus dans un mois. Les vendeurs, qui, depuis plusieurs semaines, avoient eu plusieurs conférences secrètes avec le baron de Breteuil, devoient savoir alors que leur collier n'avoit point été remis à la reine; ils ne doutèrent donc point, d'après les insinuations de ce ministre, que le nom de la reine n'eût été un prétexte pour avoir le collier et s'en faire une ressource; en conséquence ils se refusèrent opiniâtrément au délai demandé, disant que la totalité des cent mille écus leur devenoit absolument nécessaire pour faire face à des engagemens auxquels ils ne pouvoient manquer sans perdre leur crédit, leur commerce et leur réputation. Ils vinrent, trois ou quatre jours de suite, dès les six heures du matin, au chevet du lit du cardinal; et tous les jours, au sortir de ces entretiens très animés, ils alloient rendre compte du résultat au baron de Breteuil; enfin, après avoir touché les trente mille livres dont ils donnèrent un reçu à-compte, ils déclarèrent avec fermeté au cardinal qu'ils alloient user de tous les droits que leur donnoit son billet, pour être payés de la somme entière. Le cardinal, toujours de bonne foi, outré de cette menace,

prit à son tour le ton de l'énergie. « Vous êtes bien les maîtres d'user de vos droits, leur dit-il, j'userai aussi des miens. Votre éclat n'aboutira qu'à compromettre la reine. Mon honneur se trouvant attaqué, je ne puis le mettre à couvert qu'en prouvant que je ne suis que son mandataire. Pourquoi, ajouta-t-il, comme je vous en ai pressé sans cesse, pourquoi, ayant la facilité de voir sa majesté, ne lui avez-vous pas dit vous-même le cruel embarras où vous jetoit le retard que vous éprouvez? — Ah, monseigneur! s'écrièrent Boehmer et Bassange, nous avons eu l'honneur de la voir et de lui parler; sa majesté nous a assuré qu'elle ne vous avoit jamais chargé de cette acquisition, et qu'elle n'avoit pas reçu le collier. A qui donc, mon prince, l'auriez-vous remis? » Le cardinal, frappé comme d'un coup de foudre d'une pareille assertion, répliqua qu'il l'avoit remis à la comtesse de la Motte, et qu'étant lui-même chez elle, on étoit venu le chercher de la part de la reine, le 1er février dernier, et qu'il avoit été témoin de cette remise. « Du reste, continua le cardinal, j'ai en main l'autorisation signée de la reine; ce sera ma sauvegarde. — En ce cas, dirent les joailliers, nous voyons qu'on vous a cruellement trompé. »

Ce fut là leur dernier entretien; ils ne

reparurent plus chez le cardinal. Ils furent rendre compte de tout au baron de Breteuil qui leur ordonna de faire un mémoire de tous les faits relatifs à l'acquisition du collier, en y ajoutant les détails de leurs derniers entretiens avec le cardinal, et de le lui apporter signé d'eux. Madame de la Motte apprit par les joailliers ce qui s'étoit passé avec M. le cardinal : elle imagina une imposture qui mit le comble à sa scélératesse. Elle étoit allée à Bar-sur-Aube pour mettre en sûreté ses effets les plus précieux ; elle arriva de nuit chez M. le grand-aumônier avec la physionomie égarée, les yeux baignés de larmes ; elle s'écria : « Je sors de chez la reine ; je lui ai peint la détresse de Boehmer, l'impossibilité où vous êtes de le satisfaire, l'éclat scandaleux qui alloit en résulter ; alors, ajouta cette femme qu'aucun frein n'arrêtoit plus, sa majesté oubliant ses anciennes bontés, m'a dit qu'elle nieroit avoir reçu de moi le collier, qu'elle nieroit l'autorisation, et qu'elle alloit faire donner des ordres pour s'assurer de ma personne, et qu'elle vous perdroit. Vous me voyez encore écrasée de ce coup de foudre. Je n'ose retourner dans ma maison ; je la crois déjà entourée. Donnez-moi un asile jusqu'à ce que je puisse me concerter secrètement avec mon mari pour nous évader.

De l'aveu du cardinal de Rohan, cette scène tragique fut jouée avec tant d'art, qu'il prit ces horribles mensonges pour des vérités. « Si cette femme, se disoit-il, n'avoit pas agi de bonne foi, viendroit-elle ainsi se livrer à moi ?... » Mais c'étoit encore là une pierre d'attente de cette scélérate pour sa défense, en cas qu'il lui arrivât d'être arrêtée. Le cardinal, touché de sa situation, lui proposa de la faire passer dans ses Etats de l'autre côté du Rhin, pour la mettre à l'abri de la persécution ; que pour lui, il ne craignoit rien, qu'il avoit en main de quoi justifier ses démarches et sa conduite ; que la reine, mieux conseillée, n'oseroit s'exposer aux suites d'un éclat qui la compromettroit étrangement dans l'opinion publique.

Cette nouvelle scène eut lieu dans les premiers jours du mois d'août. Madame de la Motte passa ainsi vingt-quatre heures à l'hôtel de M. le cardinal, sous la sauvegarde du baron de Planta ; elle en sortit de nuit, accompagnée par lui et le jeune Ramon de Carbonières, qui la reconduisirent à son domicile ; de-là elle partit avec son mari et son complice Villette pour Bar-sur-Aube, prenant tous trois la précaution de ne rien laisser dans leur maison de Paris qui pût les compromettre ou être à leur charge.

Pendant ce temps, M. le cardinal, quoique rassuré par le gage qu'il croyoit avoir en main, n'en étoit pas moins en proie aux inquiétudes inséparables d'une situation aussi critique que celle où il se trouvoit. Ce que venoit de lui dire madame de la Motte, le silence et la cessation subite des visites de Boehmer et Bassange, leurs fréquens entretiens avec le baron de Breteuil, le bruit sourd qui circuloit d'une déclaration fâcheuse donnée par le trésorier Sainte-James; tout cet ensemble étoit bien fait pour étourdir la tête la mieux organisée, et y causer un chaos de pensées confuses. La certitude où il croyoit être de sa correspondance avec la reine, de la mission qu'il en avoit reçue, la scène du bosquet, les trente mille livres en or qu'elle lui avoit fait remettre, repoussoient les soupçons qui lui peignoient madame de la Motte comme une infâme intrigante qui ne se seroit insinuée auprès de lui que pour le tromper. D'un autre côté, son ame loyale et droite avoit horreur d'arrêter son imagination sur un dessein prémédité de la reine pour le perdre, en niant des faits qui lui paroissoient aussi clairs que le jour. Il se doutoit bien que la haine active de son plus implacable ennemi, le baron de Breteuil, étoit capable de favoriser un complot qui autorisât un coup

d'autorité et un éclat scandaleux. Dans ces perplexités, il fut tenté d'aller se jeter aux pieds du roi et de lui faire l'aveu de toutes ses démarches. La crainte d'inspirer au monarque contre la reine des soupçons qui pouvoient laisser après eux des traces fâcheuses, l'arrêta : pourquoi ne prit-il pas alors la sage résolution d'aller tout révéler à ceux de ses parens qui auroient pu lui donner des conseils salutaires, et prévenir auprès de sa majesté la terrible explosion qui se préparoit dans le petit comité rassemblé près de la reine? Il aima mieux aller épancher son ame dans celle de son oracle Cagliostro. Cet apôtre de la religion naturelle trouva, dans ses pronostics, des motifs de consolation, d'énergie et de tranquillité; c'étoit de la cendre jetée sur un brasier enflammé pour en tempérer l'ardeur, tandis qu'on forgeoit la foudre qui devoit bientôt éclater. En effet, le cardinal ramassa toutes ses forces, et jamais peut-être il ne déploya plus de dignité et de courage que quand il se vit aux prises avec toute l'effervescence de l'autorité royale et ministérielle déchaînée contre lui.

Le mémoire très-circonstancié des joailliers, avec un sommaire dont la rédaction avoit été dirigée par le baron de Breteuil, lui fut remis le 9 du mois d'août : ce

ministre concerta avec la reine et l'abbé de Vermond le rapport qu'il feroit au roi de ce mémoire et de la déclaration de Sainte-James. Il falloit jeter dans l'âme du monarque la profonde indignation qui affectoit le cœur ulcéré de Marie-Antoinette ; il falloit peindre la conduite du cardinal comme un outrage fait à l'honnêteté et à la délicatesse de l'épouse du roi ; il falloit montrer l'extrême indécence d'une négociation aussi offensante pour la majesté du trône ; il falloit surtout la présenter comme un crime de lèse-majesté dont une punition éclatante devoit faire justice. Ce tableau étoit digne du pinceau du baron de Breteuil : les apparences étoient telles, que le fiel de l'animosité pouvoit s'y glisser, comme une nuance de plus ajoutée aux couleurs odieuses que fournissoient les faits qu'on avoit rassemblés ; mais la nuance tranchante, tout entière de l'invention de ce ministre, fut de différer d'en rendre compte jusqu'au 14, et d'indiquer le lendemain 15, jour de l'assomption, pour abreuver mieux son ennemi de la lie de l'humiliation : c'étoit en face de la cour en gala, et de la foule, arrivée de Paris pour ce jour solennel, qu'il vouloit faire éclater la foudre sur la tête du cardinal ; il vouloit que ce prince en fût atteint revêtu de la pourpre romaine et de ses ha-

bits pontificaux. En effet, le jour de l'assomption, où le cardinal grand-aumônier devoit accompagner le roi à la chapelle avec tous les attributs de ses dignités ecclésiastiques, le matin à 10 heures, une heure avant que sa majesté se rendît en cortége au service divin, le cardinal fut appelé par l'huissier de la chambre dans le cabinet du roi : il se doutoit bien, en y allant, qu'on avoit instruit le roi de l'affaire du collier; mais il étoit loin de prévoir le coup de théâtre que lui avoit préparé son ennemi. Le baron de Breteuil, croyant M. le cardinal assez convaincu par le mémoire des joailliers et la déclaration de Sainte-James, avoit proposé de le faire publiquement arrêter au moment où il se rendroit chez le roi pour l'accompagner à la chapelle; mais Louis XVI, dont le jugement a toujours été sain et le cœur bon, quoique profondément affecté du tableau qu'on lui avoit mis sous les yeux, ne voulut point punir sans avoir entendu le coupable. Sa majesté voulut même, dans une affaire aussi majeure et aussi délicate, s'aider des conseils de deux hommes qu'il savoit n'être pas les ennemis du cardinal; en conséquence, le garde des sceaux, Miromesnil, et le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, furent mandés dans le cabinet du roi. La reine y étoit avec le

Baron de Breteuil; on donna communication aux deux ministres appelés, du mémoire des joailliers et de la déclaration de Sainte-James; le baron de Breteuil lut son rapport. La reine parla avec cette énergie et cette sensibilité éloquente que lui donnoient, et la conscience de son innocence et la gravité de l'offense qui lui étoit personnelle : entraînée par un ressentiment dont on ne pouvoit blâmer que l'excès, elle fit sentir qu'un pareil outrage méritoit une punition prompte et éclatante. Les deux ministres appelés, frappés des preuves qu'on leur administroit, ne purent s'empêcher de partager les sentimens de cette princesse; ils opinèrent néanmoins pour faire appeler le cardinal, lui communiquer les preuves qui le faisoient paroître coupable, et ne se décider, sur le parti à prendre, qu'après l'avoir entendu : le baron de Breteuil ne fut pas de cet avis; mais le roi, naturellement juste, l'adopta; et le grand-aumônier fut appelé et introduit : quelle fut sa surprise quand il vit un pareil tribunal présidé par le roi et la reine! Recueillant alors toutes les facultés de son ame, il se présenta avec l'attitude du respect et de la confiance. Le roi, prenant le mémoire de Boehmer et la déclaration de Sainte-James, lui dit : « Lisez... » La lecture finie, le roi lui demanda : « Qu'avez-vous

à opposer à de si graves inculpations? — Sire, répondit le cardinal, les faits du mémoire sont vrais, mais les expressions de la déclaration de Sainte-James ne sont pas exactes. J'ai fait l'acquisition du collier pour la reine. — Et qui vous en a chargé? interrompit cette princesse. — Vous, madame. — Moi! qui ne vous ai pas parlé depuis votre retour de Vienne; moi! qui affiche en toute occasion pour vous le froid le plus glacial et l'éloignement le mieux caractérisé; moi! qui n'ai jamais voulu vous accorder les audiences que vous m'avez demandées avec une espèce d'opiniâtreté. — Votre majesté, reprit le cardinal, m'y a autorisé par un écrit signé de sa main. — Où est cet écrit? dit le roi. — Sire, je l'ai à Paris dans mon portefeuille. — Cet écrit, s'écria la reine avec le ton qui décèle une noble, mais impétueuse agitation, est une imposture. » A ce mot, le cardinal, qui croyoit toujours être sûr de son fait, jeta sur la reine un regard peut-être trop peu respectueux. Marie-Antoinette qui le remarqua, se sentit enflammée du plus noble courroux. Le roi, qui s'en aperçut, dit au cardinal : « Sortez. » La reine, mêlant alors ses larmes à sa colère, demanda hautement justice : son air, ses expressions imposèrent silence au garde des sceaux et à M. de Vergennes qui restèrent

muets. Le baron de Breteuil proposa de s'assurer sur-le-champ de la personne du cardinal. Le roi, que les pleurs de la reine avoient ému, en donna l'ordre au duc de Villeroi, son capitaine des gardes, et au baron de Breteuil. Le grand-aumônier, qui venoit de sortir de chez Louis XVI, parcouroit la galerie en attendant que sa majesté sortît pour aller à la chapelle ; son visage, qu'il avoit su composer, n'annonçoit aucune altération, lorsque tout à coup il entend le baron de Breteuil s'écrier à haute voix : « Arrêtez le cardinal de Rohan! » Ce cri et l'arrivée du duc de Villeroi qui signifia à ce prince l'ordre qu'il en avoit reçu du roi, attirèrent toute l'attention de la foule qui étoit ce jour-là dans la galerie de Versailles, et fixèrent tous les regards sur cette scène si étrange. Le cardinal se trouva sur-le-champ entouré du capitaine des gardes, du baron de Breteuil et de l'aide-major des gardes-du-corps. On remarqua sensiblement que le duc de Villeroi étoit peiné ; que le visage du baron de Breteuil étoit rayonnant de satisfaction, et que la physionomie du cardinal étoit calme. Ce prince, dans ce terrible moment qui auroit dû bouleverser tous ses sens, donna une preuve bien étonnante de sa présence d'esprit : malgré l'escorte qui l'environnoit, et à la faveur de la foule qui suivoit, il

s'arrête, et se baissant, le visage tourné vers le mur comme pour remettre sa boucle ou sa jarretière, il saisit rapidement son crayon et traça à la hâte quelques mots sur un chiffon de papier placé sous sa main dans son bonnet carré rouge ; il se relève, et continue son chemin. En rentrant chez lui, ses gens formoient une haie, il y glisse, sans qu'on s'en aperçoive, ce chiffon dans la main d'un valet de chambre de confiance qui l'attendoit sur la porte de son appartement. Quand M. le cardinal y fut arrivé, M. de Breteuil dit au duc de Villeroi : « Vous savez que l'ordre du roi est que vous gardiez le cardinal de Rohan à vue, sans permettre à personne de lui parler jusqu'à ce que sa majesté fasse savoir ses intentions. » Le visage du prince prisonnier ne parut ni troublé, ni altéré pendant tout le temps que dura cette pénible représentation. Sur ces entrefaites le valet de chambre couroit à bride abattue pour se rendre à Paris : il arriva au palais Cardinal entre midi et une heure; son cheval tomba mort à l'écurie. J'étois dans mon appartement; le valet de chambre, l'air effaré, la pâleur de la mort sur le visage, entre chez moi en me disant : « Tout est perdu, le prince est arrêté. » Aussitôt il tombe évanoui, et laisse tomber le papier dont il étoit porteur. Revenu à lui, il me

raconte ce qui venoit d'arriver. Je vis qu'il étoit instant d'exécuter l'ordre contenu dans le billet crayonné : on n'y distinguoit qu'imparfaitement les traits sacramentaux. Le valet de chambre, initié dans les secrets de son maître, me donna le mot de l'énigme. Bientôt le petit portefeuille rouge fut à l'abri des recherches : il renfermoit toutes les petites lettres de la correspondance. Ce fut alors que ce valet de chambre me donna en gémissant les détails que j'ignorois sur le collier, sur les liaisons trop intimes du prince avec madame de la Motte et Cagliostro. J'entrevis dès lors l'abîme que s'étoit creusé lui-même un homme qui pouvoit si facilement être le plus considéré et le plus heureux des mortels.

M. le cardinal revint vers les trois heures de Versailles à Paris, dans sa voiture où se trouvoit le comte d'Agout, sous aide-major des gardes du corps, chargé d'en répondre jusqu'à nouvel ordre : il avoit défense de le laisser parler à personne ; il devoit même ne point le perdre de vue jusqu'à l'arrivée du ministre de la cour et du lieutenant de police qui devoient se rendre au palais Cardinal pour mettre le scellé sur les papiers. Le comte d'Agout qui exerçoit à regret le ministère d'une surveillance aussi sévère, s'arrêta, en descendant de voiture, sous prétexte de quelques besoins, laissant

ainsi au prince la liberté d'arriver seul dans son appartement. Je me rendis bien vite par une porte dérobée dans sa garde-robe, où il arriva. Le valet de chambre venoit de le tranquilliser sur le *petit portefeuille rouge ;* c'étoit sa plus grande inquiétude. En m'abordant il me dit : « Vous devez être bien étonné ; mais soyez sûr que je ne suis pas un fou, et que j'ai été autorisé à faire ce que j'ai fait ; j'en ai les preuves : soyez tranquille ; nous nous reverrons peut-être ce soir. » La conversation ne put être prolongée ; le comte d'Agout étoit monté ; et, par attention pour son honnêteté, M. le cardinal ne voulut plus se séparer de lui. Le baron de Breteuil, M. de Crosne, lieutenant de police, et un secrétaire, arrivèrent à quatre heures : ils se firent ouvrir les portes et annoncer de la part du roi. M. de Breteuil, en arrivant à son ambassade à Vienne, m'avoit prédit, en 1775, dix ans auparavant, qu'il commanderoit un jour au prince Louis de Rohan, et qu'il lui feroit sentir le poids de son ministère. Il avoit prophétisé ; il jouissoit ce jour-là de ce cruel avantage ; il se présenta chez M. le cardinal avec l'air et le ton d'un vainqueur qui a renversé son ennemi. Cet ennemi, quoique sous les chaînes de l'autorité, ne montra jamais plus de dignité et de grandeur. Le ministre lui demanda

d'abord, par ordre du roi, l'écrit qu'il avoit annoncé lui avoir été remis de la part de la reine pour l'acquisition du collier : le cardinal le lui remit contre un récépissé d'une pièce qu'il regardoit comme essentielle à sa justification; pièce néanmoins qui auroit consommé sa ruine si la Providence n'avoit permis qu'on découvrît le faussaire et le fil de cette infernale intrigue. L'on mit ensuite le scellé sur les papiers. Le ministre en partant dit au comte d'Agout, que le roi permettoit à M. le cardinal de recevoir ses parens et les personnes de sa maison. Le baron de Breteuil et le lieutenant de police vinrent ensuite dans mon appartement mettre aussi le scellé sur mes papiers. En se retirant, ce ministre, en me fixant avec complaisance, me dit avec le ton de l'ironie : « Monsieur l'abbé, nous ne sommes plus aujourd'hui à Vienne. — Monsieur, lui répondis-je, je m'en aperçois bien; alors vous ne pouviez que menacer, aujourd'hui vous agissez avec la force en main. » M. le cardinal reçut incontinent la visite de sa nombreuse parenté consternée; lui seul, au milieu d'eux, avoit un visage serein. Je soupai en tiers avec son éminence et le comte d'Agout : je me retirai à onze heures. Ce ne fut qu'à onze heures et demie que le comte d'Agout lui montra l'ordre du roi qu'avoit apporté

M. de Breteuil, de le conduire ce soir-là même à la Bastille. Le comte de Launay, gouverneur de cette prison d'Etat, vint à minuit le prendre dans son carrosse. Le cardinal parut très-étonné d'un ordre aussi rigoureux et aussi extrême. Lorsque je le quittai, il ne s'attendoit qu'à partir pour son diocèse ; il sentit alors que le trouble gagnoit son ame agitée : il eut néanmoins assez d'empire sur lui pour faire sur-le-champ, avec dignité, le sacrifice qu'on exigeoit de sa liberté. Le prince de Soubise, cousin du cardinal, avoit eu, vers les sept heures, une audience particulière du roi, pour supplier sa majesté, au nom de toute la maison de Rohan, de vouloir bien les éclairer sur le délit qui avoit nécessité un si grand éclat. Louis XVI en parut peiné, et dit : « Je ne veux pas sa perte ; mais c'est pour lui-même que je dois m'assurer de sa personne. » Sa majesté confia ensuite au prince de Soubise les griefs de la reine et l'histoire de l'acquisition du collier. Avant de partir pour la Bastille, le cardinal eut la certitude que les petites lettres du portefeuille rouge étoient brûlées, à deux ou trois près, qui me furent confiées en cas de besoin. Les jours suivans, on s'assura de madame de la Motte ; elle étoit à Bar-sur-Aube, d'où elle espéroit s'expatrier. Son mari et le

faussaire Villette s'étoient déjà évadés. Elle fut conduite à la Bastille, où l'on renferma successivement Cagliostro et le baron de Planta. Ce coup très-extraordinaire d'autorité se répandit bientôt de la cour et de la capitale dans les provinces et dans toute l'Europe. Ce fut une grande énigme pour le plus grand nombre ; chacun en parloit d'après ses affections. Les ennemis du cardinal l'accusoient d'avoir voulu s'approprier le collier pour en faire de l'argent et se tirer de la presse où on le supposoit ; les personnes peu affectionnées à la cour, regardoient ce coup d'autorité comme une mesure violente et peu réfléchie, suggérée par un ministre, son ennemi implacable, afin d'ensevelir dans l'oubli une intrigue concertée avec la reine pour perdre le cardinal. Ceux qui n'étoient animés par aucune passion pour ou contre, crurent que le prince avoit été la dupe des perfides insinuations de madame de la Motte et de son aveugle enthousiasme pour Cagliostro ; mais que cette femme intrigante n'avoit été qu'un instrument dont on s'étoit servi pour consommer la disgrâce d'un prince en bute à la jalousie et à la haine, et pour le flétrir dans l'opinion publique. Ceux qui se permettoient de juger cet événement selon les règles de la prudence et de la politique, auroient désiré que le roi et la reine,

même en supposant le cardinal coupable, eussent adopté un mode qui eût moins caractérisé l'animosité, la précipitation et la vengeance. La majesté du trône, disoit-on, exige que la justice ne marche qu'avec la conviction et le sang-froid de la loi qui punit sa violation. La naissance, le nom, le caractère épiscopal et les éminentes dignités d'un prince de la maison de Rohan, sembloient demander des égards qui n'auroient pas nui à la sévérité des peines, si, d'après un mur examen et les formes observées, on les avoit jugées nécessaires. On excusoit le roi parce qu'il étoit jeune, et qu'on le connoissoit juste : on auroit bien voulu ne pas trouver de torts à la reine ; mais on croyoit qu'il auroit été plus digne de sa grande ame de se livrer moins aux impulsions de son ressentiment. On étoit étonné que le garde des sceaux et le comte de Vergennes, hommes sages et sans passions, n'eussent pas fait sentir avec liberté et énergie, qu'une arrestation faite avec autant d'éclat n'étoit qu'un scandale qui préjugeoit et punissoit le crime avant d'en avoir la preuve ; que saisir le moment où un cardinal, un grand-aumônier étoit en habits pontificaux, annonçoit, dans la volonté souveraine qui commande, une émotion désordonnée et un premier mouvement qui ne cadroient ni avec la

qualité de jug. voué à l'impartialité, ni avec celle de roi ami de l'ordre et de la justice. Tout le blâme retomboit sur le baron de Breteuil qui avoit abusé de la sensibilité de la reine et égaré la jeunesse du roi pour perdre M. le cardinal de Rohan. Ce ministre, dans le comité royal où il fut décidé que le cardinal, madame de la Motte, Cagliostro et le baron de Planta seroient enfermés à la Bastille, demanda au roi de s'assurer également de ma personne, et de me faire conduire dans cette prison d'Etat. J'ai su, par le comte de Launay, qu'il y avoit déjà fait préparer une chambre pour moi. Il est impossible, disoit-il, qu'un homme qui, depuis plus de vingt ans, jouit de la confiance du cardinal, ne soit pas impliqué dans cette affaire. Je ne sais si le baron de Breteuil me haïssoit personnellement; nous avions eu, lors de son arrivée à Vienne, quelques démêlés où j'avois opposé de la fermeté à son effervescence; mais ces débats n'avoient pas eu de suites : je crois qu'à ses yeux mon plus grand crime étoit mon dévouement sans bornes aux intérêts du cardinal de Rohan; et j'ai lieu de croire, comme il l'a prouvé ensuite, qu'il ne vouloit attenter à ma liberté que pour me mettre hors d'état d'être utile à ce prince dans la circonstance actuelle. Le garde

des sceaux et le comte de Vergennes, comme je l'ai appris d'eux-mêmes, crurent devoir plaider ma cause : ils assurèrent l'un et l'autre que, depuis plus d'un an, je ne jouissois plus de la confiance de M. le cardinal; que ce prince, sans cesser de m'estimer, s'étoit sensiblement éloigné de moi depuis ses liaisons avec madame de la Motte et Cagliostro; que depuis cette époque je ne l'accompagnois plus à Versailles; que surpris de ce changement, ils m'en avoient demandé la raison; que je leur avois avoué avec franchise la résolution où j'étois de me retirer dans mes foyers paternels, dès que la grande affaire des Quinze-Vingts, dont j'étois administrateur, seroit terminée; que la manière d'être actuelle de M. le grand-aumônier, ne pouvant pas s'allier avec le désir que j'avois de lui être utile, j'avois déjà prévenu mes parens de ma retraite prochaine; qu'à ces derniers mots la reine avoit dit : « Ce fait est vrai; l'abbé de Vermond me l'a dit et assuré, d'après des preuves certaines qu'il a été à portée de vérifier. » Effectivement, l'abbé de Vermond, qui m'avoit toujours marqué intérêt et amitié, se trouvant en Lorraine chez l'évêque de Saint-Diez, mon voisin et mon ami, blâmoit la persévérance de mon attachement pour le cardinal de Rohan, disant que je n'y recueillerois que des désagré-

mens; que la légèreté de ce prince, son égoïsme et ses dettes, ne devoient pas, en lui restant attaché, me promettre un avenir heureux. Alors l'évêque de Saint-Diez lui prouva, par une suite de mes dernières lettres, combien j'étois désabusé; qu'actuellement, bien persuadé de l'inutilité de mes efforts pour l'engager à tenir une conduite convenable à sa naissance, à ses qualités personnelles et à son rang, j'avois pris la résolution de le quitter, dès que j'aurois fait triompher l'administration des Quinze-Vingts, dont j'étois membre. Ces notions mirent l'abbé de Vermond à portée d'en faire usage près de la reine, quand il fut question de s'assurer de la personne du cardinal, et c'est ainsi que j'ai échappé à la Bastille. Les représentations du garde des sceaux et du comte de Vergennes, et surtout le mot de la reine, l'emportèrent sur les observations du baron de Breteuil qui n'insista pas. Je n'avois jamais ni vu ni connu madame de la Motte; mais je savois qu'elle avoit de fréquens entretiens avec M. le cardinal et le baron de Planta, surtout à Versailles où je n'accompagnois plus ce prince depuis les assiduités de ce comité. Tout ce que j'apprenois de cette femme intrigante et immorale, me donnoit de continuelles inquiétudes sur les suites de semblables liaisons : je voyois avec

peine que M. le cardinal s'étoit séquestré de ses sociétés habituelles, pour se concentrer dans celle de Cagliostro ; c'étoit là que s'écouloit une grande partie de son temps. Je n'avois plus, dès lors, avec M. le grand-aumônier que les rapports indispensables pour le travail de la grande-aumônerie et des Quinze-Vingts, dont il continuoit à me laisser toute la direction. Les rapports de la confiance personnelle et de l'ancienne intimité n'existoient plus : je m'apercevois d'une altération sensible dans les nuances de son caractère. L'aménité qui lui étoit autrefois naturelle, cette noble affabilité qui lui gagnoit tous les cœurs, ne paroissoient plus, ni sur ses lèvres, ni sur sa physionomie. Le ton impérieux de la dureté étoit devenu son langage journalier dans son intérieur avec les personnes qui lui étoient subordonnées. Je ne sais à quelle école il avoit appris ce qu'il répétoit souvent, qu'il falloit mener les hommes comme des esclaves, lui qui avoit toutes les qualités de l'esprit et du cœur, pour inspirer des sentimens analogues au besoin qu'il avoit d'aimer et d'être aimé. Cette métamorphose ne convenant plus à ma manière de penser et de sentir, j'allois, après vingt-deux ans de services les plus loyaux et les plus désintéressés, quitter ce prince, qui alors m'auroit probablement vu par-

tir sans regret. Depuis que je m'étois attaché à lui, je n'avois, pour ainsi dire, respiré que pour sa gloire et son bonheur. Tel étoit l'état des choses au moment de sa catastrophe. C'étoit le moment d'oublier qu'on avoit méconnu mon zèle et mon attachement : je me trouvois de sang-froid, parce que de sérieuses réflexions avoient ralenti la chaleur de mes affections ; mais, dans la crise actuelle, je sentis redoubler mon affection et mes forces, et je n'hésitai pas à me dévouer tout entier à la cause de cet illustre prisonnier.

Depuis la captivité de M. le cardinal de Rohan et des personnes qu'on présumoit être ses complices, le roi, pour éclairer ce ténébreux mystère, avoit nommé une commission composée de trois ministres secrétaires d'Etat, auxquels on avoit adjoint M. de Crosne, lieutenant de police de Paris : c'étoient le maréchal de Castries, ministre de la marine, le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, le baron de Breteuil, ministre de la cour et de Paris. Ils arrivèrent le lendemain de l'arrestation au palais de Strasbourg, où fut amené M. le cardinal par le gouverneur de la Bastille, pour la levée des scellés et la visite des papiers : la recherche et la lecture en furent faites chez le cardinal, en sa présence, avec la plus sévère exactitude :

soixante heures écoulées entre la scène du 15 août à Versailles, et l'arrivée du baron de Breteuil au palais du cardinal, avoient donné le temps de soustraire tout ce qui auroit pu devenir entre des mains ennemies un instrument ou un prétexte de persécution. On ne découvrit rien. Cette heureuse circonstance qui paroissoit combler de joie MM. de Castries et de Vergennes, donna de l'humeur au baron de Breteuil ; aussi, en entrant dans mon appartement, où on se rendit au sortir de chez M. le cardinal, il dit avec le ton du mécontentement : « Nos recherches deviennent inutiles ; n'ayant rien trouvé chez le cardinal, on ne trouvera rien ici. » Effectivement, les scellés levés, on se contenta de jeter un coup d'œil rapide sur mes papiers ; l'inventaire en fut court et clos sur-le-champ. M. le cardinal eut la permission de passer le reste du jour dans son hôtel, sous la sauvegarde du gouverneur de la Bastille, et d'y recevoir, comme le roi l'avoit permis, ses parens et les personnes de sa maison, mais en présence du comte de Launay. Le prince, captif, rassuré par la certitude qu'aucun de ses papiers ne pouvoit faire charge contre lui, montra le reste du jour beaucoup de calme et de tranquillité. La visite qui fut faite également à Versailles, dans ses appartemens où il se rendit le lende-

main accompagné du gouverneur de la Bastille, ne lui causa aucune inquiétude, malgré l'importance que le baron de Breteuil vouloit donner à des chiffons de papiers trouvés dans un tiroir du secrétaire, sur lesquels le cardinal avoit tracé de sa main des renseignemens abrégés, pour lui servir de souvenir ou de point de ralliement lors de son travail. La commission ministérielle se transporta ensuite à la Bastille pour interroger le cardinal, et lui donner communication des griefs qui résultoient du mémoire des joailliers, de la déclaration de Sainte-James, des aveux que le prince avoit faits dans le cabinet du roi, et de la prétendue autorisation de la reine remise par lui, autorisation que cette princesse assuroit être l'œuvre maladroite d'un faussaire ignorant. Pendant ce temps-là, M. de Crosne, lieutenant de police, recevoit les dépositions de madame de la Motte, de Cagliostro et du baron de Planta. M. le cardinal écrivit de sa main l'enchaînement des faits qui l'avoient autorisé à faire l'acquisition du collier; il crut ne devoir pas faire mention de la correspondance et des lettres qui avoient successivement décidé sa conduite et ses démarches; ce point lui parut trop délicat, et il voulut éviter tout ce qui pourroit compromettre la reine sans nécessité; mais il déclara que la comtesse

de la Motte étoit l'intermédiaire par où il recevoit les ordres de cette souveraine; que c'étoit elle qui lui avoit remis l'autorisation signée *Marie-Antoinette de France*, et transmis les conditions qu'elle disoit avoir été acceptées par cette princesse pour le prix et les époques du payement; que le collier avoit été remis par lui à madame de la Motte, chez laquelle, en sa présence, un homme, qu'on lui dit être un valet de chambre de la reine, vint le chercher de la part de sa majesté, la veille de la Purification; que, depuis ce temps, il avoit sans cesse pressé les joailliers de faire leurs remercîmens à la reine; que plusieurs choses l'avoient persuadée que sa majesté avoit reçu le collier; qu'au moment du premier payement à faire, la dame de la Motte lui avoit apporté, de la part de la reine, trente mille livres en or à-compte; qu'elle avoit ajouté que sa majesté ne se trouvant pas en fonds, elle ne pourroit achever les cent mille écus que dans un mois; que ces trente mille livres avoient été remises aux sieurs Boehmer et Bassange, lesquels avoient donné leur reçu. Ce narré simple étoit vrai dans tous ses points; la réticence des petites lettres étoit une précaution de prudence et non une omission coupable. Cette déclaration fut communiquée à madame de la Motte : elle nia tous les faits; elle avoua

seulement qu'elle avoit eu connoissance de cette acquisition; qu'ayant vu le collier de Boehmer, elle en avoit parlé à M. le cardinal; que ce prince avoit ensuite jugé à propos de l'acheter pour son propre compte; que ses connoissances sur cet objet ne s'étendoient pas plus loin. Les déclarations de Cagliostro et du baron de Planta étoient insignifiantes; elles ne donnoient ni charges, ni éclaircissemens : ils crurent l'un et l'autre devoir se tenir dans les limites de la plus grande réserve, pour éviter d'être impliqués dans une affaire dont on ne pouvoit pas calculer les suites. Madame de la Motte insinuoit aussi dans sa déclaration que le comte de Cagliostro devoit être, plus que personne, instruit des motifs qui avoient décidé l'acquisition du collier, et de l'usage qu'en vouloit faire M. le cardinal. C'est ainsi que cette femme, à double esprit comme à double visage, croyoit pouvoir reporter avec succès le blâme de sa criminelle conduite sur un homme qu'elle savoit s'être totalement emparé de l'esprit et de la confiance de M. le grand-aumônier. Je crois que, sans s'en douter, madame de la Motte disoit une grande vérité, en insinuant que Cagliostro avoit, plus que personne, le secret des motifs et de la cause de l'acquisition du collier; mais comme ce secret n'a pas été révélé, ni par le cardinal, ni par Cagliostro,

ni par le baron de Planta, ni par le secrétaire Ramon de Carbonières, ni par les initiés à qui on en avoit fait la confidence; que d'ailleurs ce secret, tenant à des vues particulières qui n'ont eu aucune suite, et ne détruisant en rien la chaîne des faits qui ont préparé, amené, accompagné et suivi cette catastrophe, je ne dois pas chercher à le tirer de l'oubli où il paroît être enseveli, et je le dois par considération pour les personnes qui ont cru qu'il étoit pour elles de la plus grande importance de couvrir ce mystère du voile du silence. Ce qui doit paroître étonnant, c'est que les confidens et les initiés s'étant depuis divisés d'opinions, s'étant même voués, lors de la révolution, la haine la plus active, ne se soient pas permis un mot qui ait pu faire deviner ce mystère d'iniquité. La loge égyptienne de Cagliostro avoit sans doute, comme la franc-maçonnerie, son sanctuaire impénétrable, et le serment le plus solennel ensevelissoit ses secrets.

La commission des ministres ne tarda pas à reparoître à la Bastille; elle annonça à M. le cardinal que madame de la Motte étoit contradictoire dans les faits; qu'elle nioit tous ceux qui étoient consignés dans la déclaration qu'il avoit donnée par écrit; que, vu cet état de choses, le roi ne pouvant démêler la vérité, sa majesté lui don-

noit l'option, ou de s'en rapporter à sa clémence, ou d'être traduit au parlement de Paris, pour s'y défendre contre l'accusation qui seroit intentée contre lui et contre la dame de la Motte ; que le roi lui accordoit trois jours pour y réfléchir, consulter ses parens, ainsi que les personnes auxquelles il avoit donné sa confiance, sur le parti qu'on croiroit devoir prendre. Le cardinal écouta avec respect l'alternative que lui proposoit son souverain ; mais il ne put s'empêcher de faire éclater son indignation contre madame de la Motte : « C'est une infernale scélérate ! s'écria-t-il ; » comment peut-elle avoir l'impudence de » nier des vérités dont sa conscience doit » lui reprocher la certitude ? » Dès que ce prince se trouva livré à lui-même, il sentit toute l'énergie de son ame s'affaisser sous le poids des réflexions que le passé, le présent et l'avenir accumuloient dans sa tête. La défection de madame de la Motte sur la fidélité de laquelle il s'appuyoit, devenoit pour lui un abîme sans fond, où s'anéantissoient toutes ses espérances. Cette femme, niant qu'elle eût joué le rôle d'intermédiaire entre la reine et le cardinal, pour l'acquisition du collier ; niant qu'elle eût remis l'autorisation qui étoit la seule sauvegarde du cardinal ; niant qu'elle eût apporté, comme un à-compte de la part de la

reine, les trente mille livres en or, ce prince restoit nécessairement exposé au soupçon d'avoir usé de moyens indignes de sa naissance et de son rang pour s'approprier un effet de dix-huit cent mille livres, en compromettant d'une manière très-punissable le nom de la reine. La mort à ses yeux étoit préférable à un soupçon aussi avilissant. Cette défection inattendue et désolante lui peignoit madame de la Motte, ou comme une mégère qui l'avoit horriblement trompé, ou comme un vil instrument dont on s'étoit servi pour le perdre avec ignominie : dans l'un ou l'autre cas il voyoit le déshonneur, et peut-être l'échafaud qui l'attendoit, s'il ne pouvoit parvenir à faire sortir la vérité du chaos où le crime venoit de le précipiter. Sa plus déchirante inquiétude se portoit sur les lettres qu'il avoit remises à la dame de la Motte pour la reine : sa persuasion, en les écrivant, qu'il parloit à la reine, qui avoit autorisé les épanchemens de sa confiance, avoit entraîné dans cette correspondance une liberté de penser et de sentir qui, sans s'écarter des bornes du plus profond respect, pouvoient être mal appréciées et mal interprétées : « Si madame de la Motte, disoit-il, est un monstre d'ingratitude qui a abusé de ma bonne foi pour s'approprier elle-même le collier, elle

croira ne pouvoir échapper au supplice qu'en me forçant au silence par la menace de produire des lettres qui, provoquées par celles qu'elle me remettoit, renfermoient nécessairement des choses qui devoient m'attirer la vengeance du roi et de la reine. D'un autre côté, si madame de la Motte n'est qu'un instrument dont se soit servie la haine de mes plus acharnés ennemis, ces lettres seront entre leurs mains le triomphe de leur animosité ; ce sera le signal de ma perte dans l'opinion publique; on me croira criminellement téméraire, tandis, qu'enhardi par les bontés de la reine, je n'étois que respectueusement familier. Dans cet affreux abîme, où je ne vois pas de lueur protectrice, si je m'abandonne à la clémence du roi, le moins qu'il puisse en résulter, ayant à lutter contre l'autorité, la faveur et le crédit, est l'exil, la perte de mes places à la cour, et le blâme du public qu'il ne me sera peut-être pas permis d'instruire. Si je suis traduit au parlement, ayant le roi pour accusateur, et la reine pour partie adverse, par quel dédale de formalités humiliantes ne faudra-t-il pas que je passe, et comment espérer de pouvoir éclairer mes juges au milieu des ténèbres, dont la scélératesse a enveloppé cette malheureuse affaire? Si je ne parviens pas à faire éclater mon inno-

cence, quelle perspective pour mes parens et pour moi qu'un arrêt qui imprimeroit à jamais sur mon nom l'ineffaçable tache de la honte et du déshonneur ! Quel courage ne succomberoit pas sous le faix accablant de pensées et de réflexions aussi désespérantes ! »

C'est ainsi que l'ame de M. le cardinal se développa avec franchise et loyauté en présence de MM. Target et de Bonnières, avocats renommés, qui méritoient toute sa confiance par leur sensibilité et leurs lumières. Il voulut faire devant eux et devant moi le récit circonstancié de tout ce qui avoit précédé et amené sa catastrophe, avant de s'expliquer dans l'assemblée plus nombreuse où ses parens et ses conseils devoient délibérer avec lui sur le parti à prendre, d'après l'alternative proposée par le roi. Les deux avocats n'eurent pas plus tôt ouï l'ensemble des faits, que, frappés de la bonne foi et des dangers de M. le cardinal, ils s'écrièrent, par un élan simultané, qu'ils alloient se dévouer tout entiers à sa défense. Ce mouvement, bien consolant, rendit à ce prince toute sa raison. On délibéra mûrement et de sang-froid si on s'en rapporteroit à la clémence du roi. Les deux avocats ne dissimulèrent pas les dangers de s'y abandonner, à cause de la jeunesse du monarque nécessairement influencé

par une épouse chérie qui se croyoit outragée, et les conseils d'un ministre vindicatif, ennemi déclaré du cardinal. D'un autre côté, MM. Tronchet et de Bonnières tracèrent un tableau si effrayant des formes sévères et humiliantes de la justice criminelle, de l'impression que produiroit sur l'esprit des juges une accusation portée par le roi lui-même, pour venger l'offense faite à son épouse, de la crainte des moyens qu'auroit la reine pour soutenir l'éclat d'une pareille accusation qu'on ne hasarderoit point sans la certitude d'une présomption de succès, qu'après ces observations, flottant eux-mêmes entre le pour et le contre, ils n'osèrent faire pencher la balance, et dirent au cardinal : « Nous venons de mettre sous vos yeux les grands inconvéniens qui se rencontrent dans les deux parties de l'alternative proposée, c'est à votre conscience et à votre courage à décider. Si l'on peut trouver les moyens de faire éclater votre innocence, le parlement est préférable, même en subissant les longueurs et les humiliations de la procédure criminelle; si les mesures sont prises par vos ennemis pour vous mettre hors d'état de faire votre apologie, de deux maux il faut choisir le moindre, il vaut mieux dans ce cas s'en rapporter à la clémence du roi. Quelle que soit votre résolution, nous

sommes à vos ordres. » Cette discussion rendit M. le cardinal à toutes ses perplexités. MM. Target et de Bonnières, qui ne pouvoient prévoir l'issue d'une affaire aussi critique, vouloient bien y sacrifier leurs veilles et leurs talens; mais ils ne croyoient pas devoir, par leur influence, entraîner la volonté de ce malheureux prince, de peur, en cas de non succès, qu'on ne leur en imputât les fâcheuses conséquences. Abîmé dans les pensées confuses et déchirantes que faisoit naître l'incertitude des deux avocats, M. le cardinal s'éleva tout à coup au-dessus de lui-même; il lui sembla découvrir l'aurore de sa jnstification dans l'héroïsme d'une défense judiciaire; il vit qu'en se montrant dans le temple de la justice avec l'énergie de l'innocence, il combattroit ses ennemis avec plus d'avantage. Dès ce moment il n'hésita plus. La conférence qui suivit, où la même question fut agitée avec la plus grande maturité en présence de ses parens, inquiets, alarmés et consternés, ne fit rien changer à sa résolution. En vain MM. Tronchet et Collet, avocats d'une grande réputation, (appelés au soutien de MM. Target et de Bonnières, pour éclairer une route si hérissée de dangers), déployèrent-ils toute la force des raisonnemens les plus plausibles pour prouver que la voie du parlement étoit la plus péril-

leuse; que s'en rapporter à la clémence du roi avoit, il est vrai, un aspect révoltant pour une ame honnête, certaine de son innocence; mais enfin, qu'en y recourant, dans l'incertitude cruelle où se trouvoit M. le cardinal, c'étoit peut-être arracher son nom, sa personne et sa maison à la flétrissure d'un arrêt solennel; qu'en prenant ce parti, le temps pourroit éclairer les faits aujourd'hui trop peu connus, et effacer dans l'opinion publique les doutes injurieux que ce recours à la clémence pourroit avoir occasionnés; qu'au contraire, si on succomboit au parlement, la honte et l'opprobre devenoient ineffaçables. Les talens connus de MM. Tronchet et Collet qui penchoient pour ce parti, entraînèrent le suffrage unanime des parens de M. le cardinal; ils le conjurèrent, avec les accens de la crainte et de la douleur, de se rendre à des conseils si sages et si prépondérans. Ce prince fut inébranlable: son ame, exaltée par le sentiment de son innocence, et par la persuasion où il étoit encore qu'il n'avoit agi que d'après les ordres de la reine, opposa une résistance invincible aux efforts qu'on faisoit pour l'ébranler. Il parla sur sa position avec tant de sensibilité et d'éloquence, il exposa les faits avec tant de loyauté et de bonne foi, que MM. Tronchet et Collet, et ses parens, ne purent s'empê-

cher d'admirer son courage, et de s'écrier tous qu'ils se dévoueroient avec lui pour le soutien de sa cause.

Cette conférence finie, M. le cardinal rédigea lui-même sa réponse au roi; elle fut courte et noble : « Sire, je remercie très-» respectueusement votre majesté de l'al-» ternative qu'elle a bien voulu me donner; » je n'hésite pas à préférer le parlement » comme la voie la plus sûre pour démas-» quer l'intrigue dont je suis la victime, et » pour mettre au plus grand jour ma bonne » foi et mon innocence. »

Un des ministres de la commission m'a avoué qu'on ne s'attendoit pas à la cour à cette résolution hardie; que le roi, et surtout la reine, en avoient paru surpris et peinés, à cause du grand éclat que les formes judiciaires alloient occasionner. Louis XVI répugnoit d'ailleurs à se porter accusateur : c'étoit se donner en spectacle à son peuple et à toute l'Europe, et invoquant ainsi la vengeance des lois contre les auteurs présumés d'outrages faits au nom et à la dignité de la reine, c'étoit se donner en spectacle devant un tribunal dont il étoit le législateur et le souverain; c'étoit se dépouiller de la puissance souveraine pour combattre dans une arène judiciaire contre un de ses su-

jets; c'étoit aussi, il est vrai, rendre un hommage solennel à la grande influence des lois protectrices de l'honneur des citoyens, puisqu'un roi tout-puissant renonçoit à faire usage de son autorité pour se soumettre à toutes les formes employées par les tribunaux, afin de sauver l'innocent et de punir le coupable : et tel est le sublime empire de la raison dans une monarchie bien réglée que le monarque y est, le premier, sujet aux lois sagement établies pour servir de barrières aux excès de l'autorité, et l'empêcher lui-même d'abuser du glaive remis dans ses mains.

Le roi attribua en conséquence aux grand'chambre et tournelle assemblées de son parlement de Paris, la connoissance de cette affaire; et il chargea son procureur-général de porter plainte en son nom contre le cardinal de Rohan et la comtesse de la Motte, et de les accuser comme auteurs et fauteurs de manœuvres criminelles et indécentes, tendantes à compromettre l'honneur et la dignité de la reine, son épouse; de requérir l'information des faits détaillés dans la plainte, ainsi que de toutes ses circonstances et dépendances pour, après toutes les formalités remplies, leur procès être fait et parfait jusqu'à jugement définitif. Tel est le sommaire du volumi-

neux réquisitoire qui fut présenté au parlement par le procureur-général Joly de Fleury.

M. d'Aligre, connu par son opulence, son avarice, et un talent tout particulier de faire valoir rapidement son argent au taux le plus avantageux, étoit alors premier président. Son dévouement aux volontés de la cour passoit pour être sans bornes : sa compagnie, qui ne l'ignoroit pas, l'estimoit peu, mais le souffroit; ses principes étoient équivoques et ses mœurs fort relâchées. Il nomma pour rapporteurs MM. Titon de Villotran et Dupuy de Marcé. Le premier savoit allier ses plaisirs avec le travail du cabinet ; c'étoit le rapporteur ordinaire dans les affaires d'éclat; on ne le croyoit pas incorruptible ; il passoit pour avoir au suprême degré l'art de présenter une affaire sous l'aspect propre à gagner les suffrages en faveur de son opinion : le second avoit la réputation d'un homme médiocre, en tout subordonné à son collègue qui seroit sa boussole et son guide. On crut d'abord devoir offrir ce travail à M. Lefebvre d'Amécourt, rapporteur de la cour ; il passoit pour l'aigle et l'oracle de la grand'chambre : une belle physionomie, le langage de la bonne société, une table bien servie où ses confrères étoient admis tous les mardis; de grands revenus, de la

Le premier président d'Aligre.

M. Titon.

M. d'Amécourt.

facilité pour s'énoncer avec intérêt ; un esprit cultivé, une manière d'analyser clairement ses rapports et ses avis, lui donnoient une grande influence dans sa compagnie : il refusa, parce que, lié avec le prince de Soubise, cousin du cardinal de Rohan, il ne vouloit pas se charger d'une affaire dont l'aspect étoit si alarmant. Ses liaisons avec le prince de Soubise ne l'empêchèrent pas néanmoins de s'unir avec le premier président, le procureur-général, et les deux rapporteurs pour opiner contre le cardinal et le perdre. Le procureur-général, Joly de Fleury, homme borné, ne suivoit d'autre volonté que celle de son frère, Omer Joly de Fleury, qui, d'avocat-général, étoit devenu président à mortier. Omer avoit de l'esprit, des connoissances et des talens : ambitieux à l'excès, il convoitoit la première présidence, et saisissoit avec zèle toutes les occasions de se rendre agréable à la cour. Ce fut lui qui, dirigeant le procureur-général, devint, avec le baron de Breteuil, l'ame du parti qui vouloit faire triompher la reine. Cette perspective avoit un aspect effrayant ; M. le cardinal l'envisagea sans trouble ; loin de l'abattre il lui rendit toute son énergie : au milieu des inquiétudes inséparables d'une crise de cette nature, personne ne s'est trouvé plus à portée que moi de juger cette

Le procureur-général Joly de Fleury.

M. Omer Joly de Fleury, président à mortier.

ame nécessairement abreuvée d'amertume et froissée par les plus cruelles angoisses. Ce prince m'avoit alors rendu toute sa confiance; je le voyois deux fois par jour, je lui rendois compte de mes démarches et de mes découvertes : je cherchois près de lui, dans les renseignemens et les explications que lui seul pouvoit me donner, le fil qui devoit me conduire dans le labyrinthe où je me trouvois enfoncé. Je n'étois pas d'une complexion robuste; cependant, pendant les sept mois qui précédèrent mon exil, je me vis seul chargé du temporel et du spirituel de la grande-aumônerie et des Quinze-Vingts; de l'évêché de Strasbourg, des abbayes de la Chaise-Dieu, et de Saint-Waast d'Arras; de la maison de M. le cardinal; de la correspondance journalière avec les ministres, les juges, les avocats et tous les parens qui m'honoroient de leur confiance. Mes courses seules employoient ordinairement six chevaux par jour. Moyennant trois ou quatre heures de sommeil et deux secrétaires, je faisois face à tout. Le zèle et l'attachement doublent les forces physiques et morales, quand la vie et l'honneur de l'être à qui on est attaché par les liens de la reconnoissance et du plus vif intérêt, sont, pour ainsi dire, confiés à notre vigilance. M. le cardinal n'étoit point à la Bastille dans les tours,

ni sous les triples et énormes verroux de cette prison d'Etat : le baron de Breteuil avoit été désigner lui-même une de ces chambres infernales, vrai tombeau des vivans, pour y renfermer son prisonnier ; mais sur le compte qu'il en rendit à Louis XVI, ce monarque, qu'on avoit entraîné malgré lui dans ce malheureux procès, donna des ordres pour qu'on s'assurât de la personne du grand-aumônier, mais d'une manière moins triste pour son personnel et moins humiliante pour son rang : le lieutenant de Roi de la Bastille offrit son appartement ; on se contenta de mettre une sentinelle à la porte extérieure ; on avoit permis au prisonnier d'avoir à demeure deux de ses valets de chambre à son choix ; il avoit la liberté de voir tous les jours ses conseils et ses parens ; il pouvoit se promener, quand il le jugeoit à propos, dans le jardin du gouverneur. Sa table, où je mangeois souvent tête à tête avec lui, pour causer et économiser mon temps, étoit servie comme il convenoit à sa naissance et à ses dignités ; le comte de Launay lui prodiguoit toutes les attentions qui pouvoient adoucir sa situation ; les officiers de l'état-major n'étoient occupés qu'à imaginer ce qui pourroit concourir à diminuer les désagrémens de sa captivité. Les vacances du parlement, qui suivirent d'assez près le réquisitoire du

procureur-général, occasionnèrent dans la poursuite du procès une stagnation qui donna le temps de faire des préparatifs pour soutenir avec le plus d'avantages possibles ce périlleux procès.

Le premier mémoire de la dame de la Motte parut dans cet intervalle; il étoit lâchement et pesamment écrit; c'étoit un tissu de mensonges si incohérens et d'invraisemblances si frappantes, que M. le cardinal, indigné de la scélératesse d'une femme qu'il avoit arrachée à la misère, n'en fut point effrayé. Cependant le déni formel, absolu des faits qui pouvoient seuls opérer la justification de ce prince, le ton de confiance et de hardiesse qui régnoit dans cet écrit, la tranquillité et la gaieté bruyante qu'affichoit cette femme sous ses verroux; la certitude où elle disoit être de pouvoir mettre au grand jour son innocence, quand elle auroit pu se procurer les documens qu'elle attendoit; la diabolique adresse d'indiquer Cagliostro comme le confident du cardinal pour l'acquisition du collier, surtout comme le complice le plus en état de révéler les motifs qui avoient déterminé cette acquisition, et comme l'homme le mieux instruit de l'usage qui avoit été fait d'un effet d'un si grand prix; les propos de son avocat dans le public, ajoutoient aux incertitudes des

conseils et des défenseurs de M. le grand-aumônier, et obscurcissoient le trait de lumière qu'ils auroient eu besoin de faire réfléchir sur l'auteur de la calomnie. Ce mémoire répandu avec profusion trouva des partisans. Quand le mensonge est accueilli par l'esprit de jalousie et de haine, il parcourt avec plus de rapidité et de succès les rangs de l'opinion publique : l'animosité l'accueillit; on s'intéressa pour une jeune femme qui se disoit victime de l'intrigue et de la cupidité. Les avocats de M. le cardinal n'ayant encore pour base que les récits de ce prince, contradictoires à ceux de la dame de la Motte, sans aucune preuve encore assez forte pour en appuyer la vérité, ne crurent pas devoir hasarder sa justification sur de simples probabilités : elles acquéroient, il est vrai, de la force par leur ensemble et par la comparaison des intérêts qui auroient dû mouvoir les deux parties qui se contredisoient; mais néanmoins elles ne pouvoient point faire pencher la balance de la justice. Les anachronismes du mémoire de madame de la Motte et ses contradictions palpables auroient dû le discréditer; mais il étoit appuyé par la malignité et par les ennemis du cardinal. Il fallut donc encore dévorer dans le silence les réflexions que ce premier mémoire occasionnoit.

Les dépositions de Boehmer, de Bassange et de Sainte-James, que je m'étois procurées, malgré les précautions excessives qui avoient été prises pour nous en dérober la connoissance, augmentoient encore l'embarras des avocats du cardinal. Les dépositions chargeoient ce prince et n'inculpoient point madame de la Motte. Les conseils, qui s'assembloient tous les jours avec moi, ou chez M. le cardinal ou chez l'ancien des avocats, convinrent unanimement qu'on ne pouvoit former un plan de défense ou d'attaque, qu'avant tout on n'eût empêché l'action des bijoutiers contre M. le cardinal pour le payement du collier, en prenant avec eux, le plus promptement possible, des arrangemens amiables pour être libéré de leurs justes poursuites. Il fut ensuite délibéré et arrêté, comme préliminaires indispensables, que rien ne seroit épargné pour se procurer des renseignemens, 1° sur la vérité ou la fausseté de la correspondance dont madame de la Motte avoit été l'intermédiaire, et de l'écrit signé *Marie-Antoinette de France*, que M. le cardinal disoit lui avoir été apporté par la dame de la Motte, de la part de la reine, pour l'achat du collier; 2° sur la remise de ce collier à madame de la Motte; 3° sur le court entretien que M. le cardinal dit avoir eu avec la reine dans les bosquets de Ver-

sailles; 4° sur les trente mille livres en or, à-compte des cent mille écus donnés par madame de la Motte, de la part de la reine, au cardinal, ainsi que sur les cent vingt mille livres, remises à deux époques par soixante mille livres, à madame de la Motte qui se disoit chargée de les recevoir pour les rendre à la reine; 5° sur ce que pouvoit être devenu le collier de diamans depuis que M. le cardinal l'avoit confié lui-même à madame de la Motte. Ces préliminaires furent jugés d'une impérieuse nécessité avant de répondre au mémoire de la dame de la Motte, et je fus spécialement chargé de procurer ces renseignemens. On n'avoit alors, pour matériaux d'un édifice si difficile à élever, que le récit de M. le cardinal, écrit de sa main, et remis au roi; la certitude de ses fréquens entretiens avec la dame de la Motte; les lumières qu'on pouvoit tirer des liaisons de cette femme avec Cagliostro et le baron de Planta; la remise, en deux fois, des cent vingt mille livres, par ce dernier ou en sa présence; les visites de madame de la Motte aux joailliers, pour voir le collier, en leur faisant espérer qu'elle pourroit le faire acheter par un grand seigneur; les instances réitérées de M. le cardinal, pour engager les marchands à parler à la reine de l'acquisition faite pour elle; le passage si subit et si extraordinaire de

l'état de pauvreté et de pénurie où étoit madame de la Motte, à la plus grande aisance; ses acquisitions à Bar-sur-Aube, ses visites aux seigneurs des environs, et surtout au duc de Penthièvre, chez qui elle avoit étalé de superbes parures de diamans; le voyage de son mari à Londres, quelque temps après la remise du collier; la déclaration du valet de chambre du cardinal, qui porta la cassette où étoit le collier, jusqu'à la porte de la maison de madame de la Motte, à Versailles, et la connoissance que le baron de Planta avoit de la scène du bosquet: tels étoient, à cette époque, les seuls matériaux qu'on eût en main, matériaux trop insuffisans pour compléter la justification de M. le grand-aumônier, et pour faire triompher sa cause.

Dans ces entrefaites, le pape, instruit par le roi de la captivité du cardinal, des motifs qui avoient nécessité ce coup d'autorité, et du parti qu'il avoit pris d'en référer au parlement, en marqua, en termes très-énergiques, son mécontentement. Il reprochoit au cardinal d'avoir compromis la dignité et les droits du sacré collége, d'avoir avili la pourpre romaine en recourant à un tribunal séculier, plutôt que de s'en être rapporté à la clémence du roi, comme ce monarque le lui avoit offert avec bonté. Le souverain pontife ajoutoit qu'une pa-

reille atteinte donnée aux augustes prérogatives du cardinalat, pourroit bien le mettre dans la nécessité de lui en ôter la décoration. Cette menace répandit la consternation dans la maison de Rohan : si elle avoit son effet, c'étoit une dégradation qui devenoit une tache pour un nom depuis si long-temps révéré dans le sacré collége; c'étoit un préjugé fâcheux pour l'issue d'un procès qui alloit décider de l'honneur et de la fortune et peut-être de la vie du cardinal. Ce prince en fut profondément peiné, sans marquer néanmoins le moindre regret sur le parti qu'il avoit pris : dans la balance de sa vie, le chapeau de cardinal ne pouvoit entrer en compensation avec son honneur entaché; la clémence du roi le laissoit pour le reste de ses jours sous le glaive à deux tranchans de l'opinion publique; vivre ainsi c'étoit demeurer dans l'abjection, tandis qu'il y avoit du courage à affronter tous les périls d'une procédure criminelle, pour percer le nuage trop épais qui déroboit son innocence aux yeux de l'Europe étonnée et attentive.

M. le cardinal ne manquoit pas de raisons puissantes pour justifier sa conduite à Rome. L'attribution donnée au parlement pour le jugement du procès, n'étoit pas de son fait; les lettres patentes qui commettoient ce tribunal, pour connoître de

la plainte rendue au nom du roi, étoit l'ouvrage du monarque. S. M. auroit pu, lors de l'alternative proposée, indiquer un tribunal ou une commission ecclésiastique, et le cardinal lui auroit donné la préférence. Mais pouvoit-il, par respect même pour la pourpre romaine, hésiter entre la clémence qui laisse toujours après elle la présomption du crime, ou le seul tribunal offert à son choix, devant lequel il espéroit faire triompher sa cause et venger l'éminente dignité dont il étoit revêtu, de l'opprobre qu'on vouloit faire retomber sur elle? Forcé de céder à l'autorité souveraine qui le traduisoit au parlement, il avoit judiciairement réclamé les priviléges du sacré collége; il fit des protestations conservatrices de ses droits comme évêque, comme cardinal et comme prince souverain en Empire. On crut que, sur ce simple exposé, le pape ne passeroit pas outre, ou qu'il feroit des instances auprès du roi pour donner au prince Louis des juges ecclésiastiques, afin de mettre à couvert les prérogatives du cardinalat. Il fut d'abord question de m'envoyer à Rome pour y plaider cette cause et prévenir les insinuations qui pourroient y pénétrer, afin d'aigrir l'ame de Pie VI et entraîner sa religion surprise. Je devois y arriver muni d'un mémoire rédigé avec force par nos plus célèbres ca-

nonistes, appuyé du suffrage de la Sorbonne, et où le parti pris par le cardinal étoit représenté comme une démarche forcée, nécessaire, commandée par les règles de la prudence et de l'honneur. Les conseils et les parens du cardinal pensèrent que ma présence pouvoit être plus utile à Paris. Une conférence particulière que j'eus sur cet objet important avec le comte de Vergennes, tranquillisa la maison de Rohan et le cardinal : ce ministre s'offrit d'envoyer lui-même le mémoire à Rome, et de l'appuyer de ses bons offices. Cette voie parut préférable et plus prépondérante. On supplioit à tout événement le pape de vouloir bien suspendre son jugement, jusqu'à ce qu'on pût faire parvenir à sa sainteté une apologie satisfaisante; qu'il étoit de sa justice et de sa bienfaisante sollicitude de ne rien préjuger, dans une affaire aussi délicate, sans que sa religion eût été parfaitement éclairée sur le pour et le contre. Le pape ne répondit pas à la lettre touchante que lui écrivit le cardinal en lui envoyant son mémoire; mais sa sainteté le dédommagea de ce silence, en donnant un sursis au rapport qui devoit être fait de cette affaire au sacré collége.

Tandis que le comte de Vergennes négocioit à Rome avec le zèle du plus vif intérêt, j'embrassois à Paris l'ensemble

des démarches dont j'avois été chargé soit pour écarter de la cause du cardinal tout ce qui pouvoit y nuire, soit pour procurer à ses défenseurs les renseignemens après lesquels ils attendoient avant de donner au public sa justification. Je traitai d'abord avec les joailliers; il étoit très-essentiel d'empêcher leur intervention au procès. Ils avoient livré au cardinal le collier pour seize cent mille livres; ce prince avoit donné son billet et fait l'acquisition, en son nom, parce qu'il croyoit avoir une autorisation signée de la reine pour cet achat secret. La reine niant le fait, niant avoir reçu le collier de madame de la Motte, il étoit juste que le cardinal payât: l'excès même de son aveugle confiance en madame de la Motte; l'excès de la bonne foi dont il étoit la victime, lui en faisoient un devoir d'honnêteté et de justice; aussi n'hésita-t-il jamais sur ce point. La difficulté étoit d'amener Boehmer et Bassange à un arrangement convenable à la situation présente de ce prince; d'obtenir d'eux des termes proportionnés aux moyens analogues aux revenus actuels de leur débiteur. Il étoit question de les engager à se contenter d'une délégation pour toucher annuellement trois cent mille livres que rapportoit l'abbaye de Saint-Waast, jusqu'au parfait payement du capital et des inté-

rêts. Une pareille délégation sur un revenu aussi casuel, puisqu'il cessoit à la mort du cardinal, ne leur parut pas un gage assez certain pour une somme aussi considérable que celle dont on leur étoit redevable. Ils exigeoient, avec raison, qu'on leur garantît ce payement successif et annuel jusqu'à fin de compte. Il étoit bien difficile d'espérer, dans les circonstances, le succès d'une pareille demande à la cour. Je fis, en conséquence, un mémoire où j'exposai tous les sacrifices que faisoit le cardinal pour se libérer de ses dettes ; je fis remarquer qu'il étoit digne de la bonté et de la générosité du roi de venir à son secours dans une circonstance aussi calamiteuse ; que l'abbaye de Saint-Waast n'étant point sujette aux économats, et devant être possédée par un religieux ou par un cardinal, ce n'étoit nuire à personne que d'en affecter les revenus au payement d'une dette malheureuse, en cas de mort du titulaire actuel avant l'époque d'une parfaite libération. Le roi, dont les premiers mouvemens étoient toujours portés vers la bonté, voulut bien consentir à cet arrangement. Je terminai donc avec les joailliers. En vertu d'une procuration spéciale, la cause fut ainsi dégagée de ce grand inconvénient. Cette affaire finie, il fallut apaiser le cri des autres créanciers. Les

dettes de M. le cardinal, à cette époque, indépendamment des seize cent mille livres du collier, montoient encore à près de deux millions. Il étoit dû cinq cent mille livres aux Génois, empruntées pendant l'ambassade de Vienne; cinq cent mille livres avoient été empruntées encore en Alsace pour le rétablissement de la résidence et du château de Saverne qui avoit été incendié : le chapitre de Strasbourg en étoit garant; mais cette dette, hypothéquée sur l'évêché, n'inquiétoit plus. On devoit trois cent mille livres au juif Cerf-Berr, dont cent vingt avoient passé à madame de la Motte; le reste à différens fournisseurs et particuliers. J'usai alors, de concert avec les princes de la maison de Rohan, des pouvoirs très-étendus que me donnoit ma procuration. Je fis de grandes réformes. Tout, en Alsace et à Paris, fut réduit au strict nécessaire. On accorda des pensions alimentaires aux anciens domestiques réformés. Les Génois et les autres créanciers acceptèrent des délégations. Le plan et le mode de liquidation furent adoptés par tous ceux à qui on étoit redevable. Par ces arrangemens il restoit à M. le cardinal cinquante mille livres de rente, outre sa terre de Coupvray, près de Paris, qui, tous frais faits, pouvoit rapporter annuellement trente mille livres. Ce plan

devoit s'exécuter en janvier 1786 et durer jusqu'en 1794, où le prince, totalement libéré, rentreroit dans la jouissance de ses grands revenus. On m'a assuré que M. le cardinal, de retour en Alsace de son exil, n'avoit point approuvé ce plan ; mais dans le moment où il fut conçu et adopté, il étoit d'une nécessité impérieuse. Eh ! n'étoit-ce point avoir travaillé à la gloire et à la satisfaction de ce prince, que d'avoir éteint, sans réclamation et sans murmures, des dettes aussi considérables ? On diminuoit, il est vrai, pendant huit ans, toutes ses jouissances ; mais, pour un cœur aussi noble et aussi sensible que le sien, ces jouissances n'eussent-elles pas été abreuvées d'amertume au milieu des cris redoublés de ses créanciers ?

Délivré de ces pénibles soucis, je pus donner tout mon temps à la recherche et à la découverte des faits qu'il étoit si important de rassembler. La Providence veilloit sur l'honneur du cardinal ; car je dus moins à mes recherches et à ma vigilance qu'à un bonheur inespéré, les premiers rayons de lumière qui ont fini par jeter le plus grand jour sur cette malheureuse affaire.

Un abbé de Juncker, homme d'esprit et répandu, étoit venu m'offrir ses bons offices : il m'inspira de la confiance, parce

qu'il se montroit passionné pour les intérêts et la gloire de M. le cardinal. Ce fut lui qui vint me donner les premières notions à l'aide desquelles l'infernale intrigue de madame de la Motte pouvoit être démasquée. Un religieux minime, nommé le P. Loth, étoit venu lui dire que, pressé par sa conscience et par la reconnoissance qu'il devoit aux bontés de M. le grand-aumônier, il vouloit me faire les révélations les plus importantes; qu'ayant vécu dans la société intime de madame de la Motte, il ne pouvoit taire plus long-temps ce qu'il y avoit découvert. Ce religieux étoit procureur des Minimes de la Place-Royale : la maison de madame de la Motte en étoit voisine. Cette femme sut lui inspirer de la commisération dans ses momens de besoin et de détresse. Il lui donna souvent des secours; les bontés de ce religieux l'avoient engagée par suite à l'initier dans les secrets de sa fortune qu'elle attribuoit à la reine et à M. le cardinal. Admis bientôt dans la plus intime familiarité, le P. Loth vit chez madame de la Motte des choses qui éveillèrent ses soupçons. Des demi-mots échappés à la vanité et à l'indiscrétion; l'assurance d'un cadeau considérable de la part des joailliers de la cour, parce qu'elle espéroit faire acheter leur riche collier; la montre de superbes diamans qu'elle disoit tenir de Marie-An-

toinette ; la communication de petites lettres qu'elle assuroit être de la reine au cardinal, et du cardinal à la reine ; les comparaisons que le P. Loth avoit été à portée de faire de l'écriture de ces petites lettres, avec d'autres écrits d'un M. de Villette, ami de madame de la Motte, qui s'enfermoit souvent avec elle et son mari pour écrire ; les complimens qu'il avoit entendu faire par la dame de la Motte à une demoiselle d'Oliva, grande et belle personne, sur le succès d'un rôle qu'elle avoit joué dans les jardins de Versailles ; les perplexités qui, depuis, avoient répandu la confusion et l'alarme dans la maison de l'intrigante les premiers jours du mois d'août ; l'aveu fait devant lui, que Boehmer et Bassange alloient perdre le cardinal ; la fuite précipitée de Villette, de M. et de madame de la Motte à cette époque : voilà ce que le P. Loth vint me confier un soir entre onze heures et minuit, après s'être déguisé chez l'abbé de Juncker, pour qu'on ne pût le suspecter dans le cas où sa déposition en justice seroit jugée nécessaire. Ce religieux, voulant avoir dans son ordre le titre de prédicateur du roi, avoit désiré prêcher le sermon de la Pentecôte devant sa majesté. M. le grand-aumônier me l'avoit adressé pour examiner son discours et son débit. J'en avois été mécontent, et j'opinai

pour qu'il ne prêchât pas ; mais ce que j'ignorois alors, c'est que madame de la Motte, qui le protégeoit, désiroit qu'on lui accordât cette grâce, et que le cardinal, cédant aux instances de cette protectrice, avoit procuré au P. Loth un sermon bien écrit qu'il débita passablement.

Entre les particularités dont je viens de donner les détails, le P. Loth, dans les trois heures d'entretien que j'eus avec lui, me donna des renseignemens bien essentiels sur le personnel du sieur de Villette ; il me remit des fragmens de l'écriture de ce confident de madame de la Motte, qu'il m'assura ressembler beaucoup à celle des petites lettres qu'on lui avoit dit être de la reine ; il m'assura qu'il avoit surpris madame de la Motte, la veille de son évasion, brûlant celles qu'elle lui a dit être de M. le cardinal. Le minime, en me parlant de la demoiselle d'Oliva, se rappela l'époque où elle fut conduite à Versailles par M. de la Motte dans un carrosse de remise ; enfin il ajouta, de manière à me faire soupçonner qu'il ne me disoit pas encore tout ce qu'il savoit, qu'il pouvoit avoir de fortes raisons de croire que la comtesse de la Motte avoit abusé de la bonne foi de M. le cardinal pour en obtenir des sommes considérables, et même pour s'approprier le collier. Cette importante

révélation n'étoit pas encore une certitude; mais c'étoit comme les premiers feux de l'aurore qui, dissipant les épais nuages de la nuit, annoncent la sérénité d'un beau jour.

Je m'empressai de rendre compte de cette importante découverte à M. le cardinal : ce faisceau d'indices de séduction le frappa sans le désabuser. Il ne pouvoit encore se persuader que madame de la Motte, malgré ses mensonges et son ingratitude, eût enfanté et ourdi une trame aussi noire et aussi hardie. « Je suis sûr, me disoit-il, que j'ai parlé à la reine dans les bosquets de Versailles; mes yeux et mes oreilles n'ont pu me tromper : ce fait seul repousse la pensée que ma correspondance avec sa majesté est une invention de madame de la Motte, et que l'autorisation pour l'achat du collier est de la main d'un faussaire. Comment, ajoutoit-il, pouvoir se persuader que, pour mieux m'enfoncer dans l'erreur, cette femme auroit osé hasarder de faire jouer à une demoiselle d'Oliva le rôle de la reine dans le bosquet? L'artifice eût été trop grossier et trop périlleux pour en faire usage. »

C'est ainsi que la bonne foi, enveloppée du manteau de l'amour-propre, luttoit encore contre les premiers traits de lumière qui éclairoient les pas ténébreux du crime.

Il en coûte à une ame forte, élevée et généreuse, de convenir qu'elle a été le jouet de ses propres bienfaits, et qu'elle a donné tête baissée dans les piéges multipliés d'une femme à qui on avoit prodigué toute sa confiance.

Ce rapport des dires du P. Loth fait aux conseils du prince en sa présence, fut envisagé par eux comme l'heureuse clarté qui alloit les conduire à la découverte de la vérité. On soupçonna le P. Loth de réticences, et l'on présuma qu'il n'avoit osé me faire des aveux qui coûtoient sans doute à sa *religion*. Il fut convenu que l'avocat Target, qui le connoissoit particulièrement, le verroit secrètement, et l'engageroit à révéler sans réserve tout ce qu'il avoit vu et appris. La comparaison de l'écriture de Villette avec les deux petites lettres qu'il croyoit de la reine, et qui avoient été soustraites aux flammes pour me les confier, fit une telle impression sur les six avocats, qu'elle devint pour eux une conviction de la scélératesse de madame de la Motte, de la falsification des prétendues lettres de sa majesté, et surtout de l'écrit signé *Marie-Antoinette de France*. Le cardinal commença lui-même à être ébranlé, et attendit dès lors avec la plus inquiète impatience le résultat, et de la conférence secrète de M. Target avec le

P. Loth, et des démarches que je fus chargé de faire pour vérifier ce qui étoit relatif à la demoiselle d'Oliva, et découvrir la retraite de Villette.

Pendant ce temps, le procureur-général poursuivit l'audition des témoins devant le rapporteur Titon de Villotran : on ne voyoit pas sans effroi qu'il fît seulement comparoître ceux qui pouvoient charger le cardinal : les dépositions des joailliers et de Sainte-James n'étant pas encore atténuées par d'autres moins défavorables, on craignoit qu'on ne précipitât les arrêts, qui, en matière criminelle, sont toujours très-fâcheux. Le procureur-général se rendoit invisible pour tous ceux qui pouvoient lui parler en faveur de l'illustre accusé ; on savoit que le baron de Breteuil et l'abbé de Vermond avoient avec ce magistrat et les rapporteurs de fréquens entretiens. Le substitut du procureur-général disoit ouvertement aux parens du prince accusé, qu'il falloit se résigner, que le cardinal étoit un homme perdu. Le rapporteur Titon n'étoit pas inaccessible ; je le voyois souvent : mais nous apprîmes qu'il avoit vu clandestinement la reine au palais des Tuileries avec le premier président d'Aligre, le procureur-général et le conseiller d'Amécourt. La reine, qui ignoroit probablement alors les criminelles manœuvres

de la dame de la Motte, ne dirigeoit point contre elle les effets de son ressentiment ; elle ne voyoit de coupable que le cardinal : on avoit persuadé à cette princesse que le dérangement de ses affaires l'avoit porté aux excès qui l'offensoient personnellement ; qu'il étoit de son honneur et de sa dignité d'exiger une vengeance signalée ; que l'Europe entière ayant les yeux ouverts sur l'issue de ce procès où son nom et sa probité étoient compromis, elle ne devoit rien épargner pour justifier l'accusation qu'elle avoit engagé le roi à intenter au parlement. Il n'est donc plus étonnant qu'entraînée par ces considérations, la reine ait sollicité plusieurs fois en personne ceux des juges qu'on présumoit avoir le plus d'influence. Comme partie au procès, sa majesté avoit le droit qu'ont tous ceux qui sont intéressés à faire triompher leur cause. Quant à ce que la malignité a cherché à insinuer, que la souveraine, pour entraîner la perte du cardinal, fit promettre l'impunité à madame de la Motte, c'est un blasphème qui n'auroit jamais souillé ma plume, si cette horrible croyance n'avoit eu des partisans, et si cette femme infernale n'avoit eu la hardiesse de le laisser soupçonner lorsqu'on lui lut son arrêt.

L'ensemble de ces moyens d'attaque réu-

nis étoit fait pour alarmer. L'évidence seule de la bonne foi et de l'innocence du cardinal, sembloit devoir lutter avec avantage contre des armes de cette trempe : on n'y opposoit encore que de fortes conjectures et de grandes présomptions qui ne pouvoient seules soustraire l'accusé au glaive de la justice. Une certitude plus heureuse se développa enfin. Le dernier aveu du Père Loth à l'avocat Target; la preuve que je me procurai du voyage de mademoiselle d'Oliva à Versailles avec M. de la Motte, le jour même de la scène du bosquet; la vérification faite des visites de M. et de madame de la Motte à cette fille; l'aveu du cocher qui la conduisit à Versailles; la connoissance des présens que la d'Oliva avoit reçus pour la scène jouée, dessillèrent les yeux de M. le cardinal : il vit enfin toute la profondeur de l'abîme où il s'étoit précipité. Ses défenseurs saisirent avec empressement ce faisceau de lumières pour dissiper les épaisses ténèbres de cette malheureuse affaire.

Le P. Loth n'avoit usé de réticences, avec l'abbé de Juncker et avec moi, que dans la crainte d'être traduit en justice comme complice des crimes de madame de la Motte. M. Target lui ayant donné sur ce point toutes les assurances qui devoient le tranquilliser, lui ayant fait sentir que la fran-

chise seule de ses aveux pouvoit le mettre à l'abri des recherches qui l'amèneroient tôt ou tard au pied de la justice, le religieux déchira le voile qui couvroit encore cet amas d'iniquités. Il convint qu'on l'avoit mis dans la confidence pleine et entière du plan de séduction; que, malheureusement entraîné par les plus séduisantes insinuations, il avoit cru devoir garder le secret à une femme à qui il avoit laissé prendre trop d'empire sur lui; qu'elle vouloit le faire évader avec son mari et Villette; qu'il s'y étoit d'abord déterminé, mais que, retenu par le cri intérieur de sa conscience, il avoit cru devoir seulement s'isoler de cette pernicieuse société, et s'absenter quelque temps afin d'aviser dans l'éloignement au parti qu'il y avoit à prendre; que, déchiré par ses remords, il n'avoit pas voulu ajouter à ses premières erreurs le nouveau crime de devenir *chien muet*, lorsque M. le cardinal alloit être la victime d'une trame dont il tenoit le fil; qu'il venoit se vouer à sa défense en révélant la série de crimes dont il avoit été le coupable témoin, dans l'espoir qu'on lui fourniroit les moyens d'échapper au châtiment dû à son criminel silence. Le plan de séduction, continuoit le Père Loth, n'est que trop réel et n'a eu que trop de succès; il a été imaginé par madame de la

Motte, concerté avec son mari et son ami Villette. Le violent désir que manifestoit M. le cardinal de Rohan de regagner les bonnes grâces de la reine, le succès des premières insinuations de cette femme intrigante, graduées ensuite d'après le degré de confiance qu'elle inspiroit, lui ont fait tout oser successivement : parvenue à faire croire à M. le cardinal qu'elle avoit des entretiens secrets avec la reine, qu'ayant eu le bonheur de lui plaire, elle étoit devenue sa plus intime confidente, elle n'a plus trouvé de difficultés à élever sur ses bases l'édifice de sa diabolique intrigue; de là la correspondance inventée entre la reine et le cardinal dont elle se disoit l'intermédiaire, tandis que c'étoit elle qui dictoit à Villette les prétendues réponses de sa majesté ; de là les cent vingt mille livres escroquées en deux fois, sommes que les soi - disant lettres de la reine avoient demandé à emprunter pour de bonnes œuvres pressantes ; de là l'infâme projet de la négociation du collier; de là l'autorisation signée *Marie-Antoinette de France*, écrite de la main de Villette; de là, pour calmer les inquiétudes survenues à M. le cardinal et pour compléter l'œuvre de la fascination, la scène de la demoiselle d'Oliva dans les bosquets de Versailles; de là le voyage de M. de la Motte, à Londres, pour

y vendre les pierres du collier dépecé à Paris; de là les diamans dont se paroient madame de la Motte, son mari et Villette; les acquisitions faites à Bar-sur-Aube, et l'état d'opulence qu'on y avoit imprudemment affiché; de là les instances faites à M. le cardinal pour engager le trésorier Sainte-James à se charger de faire le premier payement du collier; de là, lorsque le projet eut échoué, la remise faite le 30 juillet à ce prince des trente mille livres en or, comme venant de la part de la reine, par madame de la Motte qui espéroit, qu'au moyen de cet argent, le prince obtiendroit le délai d'un mois; temps suffisant pour mettre en sûreté l'immense fortune qu'avoit produite la vente des pierres du collier; de là l'évasion de M. de la Motte à Londres, puis de Villette en pays étranger; de là, enfin, celle de madame de la Motte à Bar-sur-Aube, pour ensuite se sauver déguisée en Angleterre, après avoir rassemblé tout ce qu'elle pouvoit emporter avec elle. Le Père Loth ajoutoit que, relativement au voyage de M. de la Motte en Angleterre, on pourroit s'en procurer des éclaircissemens par le capucin irlandais, nommé Macdermott, de la maison des capucins anglais de Bar-sur-Aube, lequel alloit souvent en Angleterre; que madame de la Motte ne croyant pas la catastrophe de

M. le cardinal si prochaine, avoit fait tous ses apprêts pour y passer, lorsque le 16 août, elle fut arrêtée à Bar-sur-Aube, et amenée à la Bastille. Cette étrange et si importante révélation, fut rédigée et écrite de la main de Target sous la dictée du minime, et servit de canevas pour la défense de M. le cardinal dont la rédaction fut confiée à cet avocat. Mais, avant tout, il devenoit essentiel et pressant de faire arriver au procès les dépositions du Père Loth, et d'en présenter tellement les aveux, que, sans altérer en rien la vérité des faits, on passât sous silence tout ce qui pouvoit faire naître l'idée d'un commerce de lettres entre la reine et le cardinal. Le Père Loth ayant assuré que les lettres de ce prince avoient été brûlées en sa présence, c'étoit un poids énorme dont on déchargeoit son ame inquiète et oppressée. Celles écrites soi-disant par la reine ayant été également livrées aux flammes, on étoit donc autorisé à en supprimer le souvenir qui ne pouvoit que fournir matière à la calomnie, ou devenir plus nuisible qu'avantageux à la cause de M. le cardinal : c'est sous ce point de vue que le Père Loth crut lui-même devoir rédiger sa déposition. Je fus chargé des démarches nécessaires pour faire entendre le père Loth en témoignage; mes tentatives près du procureur-général,

toujours inaccessible, furent infructueuses. Le rapporteur Titon m'écouta avec toutes les apparences de l'intérêt; mais il me renvoya au procureur-général à qui j'écrivis sans en recevoir un mot de réponse. Je m'adressai alors au garde des sceaux Miromesnil : il sentit toute la justice et toute l'importance de la demande que je lui faisois, pour qu'on informât à charge et à décharge, et surtout pour qu'on n'affectât pas une partialité incompatible avec la marche légale de l'incorruptible justice. L'effet suivit de près le mémoire qu'il me demanda à ce sujet. Le Père Loth fut assigné et entendu.

Nous apprîmes que la déposition de ce religieux qui devenoit l'arme à deux tranchans pour la défense du cardinal, n'avoit pas été envisagée sous ce point de vue par le procureur-général et le rapporteur Titon : ils prétendoient que cette déposition restant isolée sans être appuyée par la preuve indispensable des faits qui y étoient avancés, ne pourroit infirmer les dépositions des joailliers et de Sainte-James, qui attestoient unanimement que le cardinal avoit reçu le collier, qu'il l'avoit acquis en se servant du nom et de la prétendue signature de la reine : les avocats du prince en convinrent; mais il fut résolu, en attendant les preuves nécessaires, de hâter la

publicité de la justification du cardinal en partant des données actuelles. Il me fut instamment recommandé, par les conseils et les défenseurs, de mettre tout en œuvre pour qu'on s'assurât de la personne de Villette, et de celle de la demoiselle d'Oliva. Je fis partir aussitôt pour l'Angleterre un homme intelligent afin d'y vérifier légalement la vente des pierres du collier, faite par M. de la Motte et pour son compte. L'avocat Target, secondé par les conseils de MM. Tronchet, Collet et Debonnières, ne tarda pas à publier le mémoire que le public attendoit avec impatience. L'ouvrage de M. Target fut lu avec avidité; il étoit volumineux et ne répondoit pas à la réputation de l'auteur : on y auroit désiré plus de précision et de dignité ; les faits qui, pour opérer un grand effet, devoient être présentés d'une manière saillante, se perdoient dans de minutieux détails qui donnoient trop d'ombre au tableau ; cependant l'ensemble de ce mémoire et les preuves victorieuses de la bonne foi du cardinal, indignement trompé, firent une grande sensation. Comment en effet allier le vol du collier sous le nom de la reine, avec les instances sans cesse réitérées du cardinal, lors de l'acquisition, et souvent depuis, près des joailliers pour en parler à sa majesté qu'ils avoient souvent occasion

de voir? fait important dont Boehmer et Bassange convenoient : comment supposer que, pour se procurer le collier, le cardinal pût faire une fausse signature de la reine, et que néanmoins il auroit lui-même remis loyalement au roi un écrit qu'il étoit le maître de supprimer, et de le présenter comme preuve justificative de sa conduite et de la mission qu'il croyoit lui avoir été donnée? Ces preuves, aussi physiques que morales, devenoient la démonstration du plan de séduction dont il étoit la victime; mais cette démonstration, faite pour entraîner l'intérêt de l'opinion publique, n'étoit pas suffisante pour fixer le jugement des magistrats qui, toujours dominés par la loi qui les commande, ne doivent faire pencher la balance de la justice qu'avec le poids qui résulte de l'aveu des coupables, ou des témoignages irrécusables qui en tiennent lieu.

Le second mémoire de madame de la Motte ne tarda pas à paroître; le style n'en étoit pas attrayant; mais des faits avancés par cette femme hardie et ingénieusement méchante, replongèrent les indifférens dans l'incertitude, inquiétèrent les partisans du prince accusé, et favorisèrent le désir de ses ennemis pour qu'il fût trouvé coupable. « Je n'ai point, disoit-elle, acheté le collier, il a été livré

à M. le cardinal par Boehmer et Bassange; je n'ai point remis à ce prince l'écrit signé *Marie-Antoinette de France;* je ne me suis jamais donnée pour intermédiaire entre la reine et lui; je sais seulement, puisqu'enfin il faut tout dire, que M. le cardinal a fait cette acquisition pour s'approprier le collier; qu'après l'avoir fait dépecer, il a envoyé mon mari à Londres pour en vendre les pierres les plus précieuses et lui en rapporter le prix. » Elle ajoutoit qu'ayant eu le bonheur d'intéresser ce prince, elle en avoit reçu des sommes assez considérables et beaucoup de diamans qui l'avoient mise en état de faire des acquisitions à Bar-sur-Aube, et de s'y montrer d'une manière convenable à sa naissance; que pour ce qui concerne la scène du bosquet et la demoiselle d'Oliva, c'étoit une fable imaginée par l'enthousiaste Cagliostro, à qui M. le cardinal avoit prodigué une partie des sommes provenant du collier. « Quant au sieur de Villette, je le voyois souvent et toujours avec plaisir, disoit-elle, comme mon ami et le compagnon d'armes de mon mari; sa société étoit celle d'un homme obligeant, incapable d'un crime aussi odieux et aussi punissable que celui de faussaire. » Quand madame de la Motte s'exprimoit ainsi, elle ignoroit la déposition du Père Loth, et

jusqu'où il avoit poussé ses révélations ; elle espéroit aussi que, son mari et Villette n'étant plus en France, il seroit impossible de vérifier les faits qui étoient à leur charge ; elle croyoit la d'Oliva évadée et en pays étranger : on a su d'une manière certaine que, par le ministère de son avocat, elle avoit trouvé le moyen d'inspirer tant de frayeur à cette fille, qu'elle avoit effectivement pris le parti de se mettre à l'abri d'un coup d'autorité. Le Père Loth m'ayant fait connoître la demeure de celle-ci, je la fis épier jusqu'au moment où il y auroit possibilité de s'assurer de sa personne. Je n'osois confier ce secret au baron de Breteuil, ministre de Paris, à qui néanmoins il falloit avoir recours. Son animosité connue et ses démarches clandestines me commandoient la plus grande réserve. Je venois d'avoir avec ce ministre un démêlé assez vif au sujet de la correspondance de la grande-aumônerie, et le contre-seing qu'avoit M. le grand-aumônier ; il insistoit pour le supprimer pendant sa captivité. Je lui démontrai que ce contre-seing, dont je me servois comme vicaire-général, intéressoit la cause de l'humanité et des pauvres. Il voulut que toutes les lettres contre-signées lui fussent remises, pour juger si elles devoient être envoyées ou non. J'osai alors résister, en

remontrant que de pareilles entraves étoient une inquisition qui ne pourroit être attribuée qu'à un abus d'autorité, et non à la nécessité de prendre d'aussi sévères précautions; que la seule chose qu'il pouvoit exiger, en usant du droit le plus rigoureux, étoit de se faire remettre les lettres qui étoient adressées directement au cardinal captif; car il ne pouvoit dans sa situation en écrire aucune. La résistance irritoit ce ministre despote; mais lorsqu'on pouvoit opposer le calme et la persévérance de la fermeté à l'impétuosité de son caractère, il cédoit enfin à de justes importunités ou à l'ennui de les voir sans cesse se renouveler. Le désagrément d'avoir toujours à lutter dans les rapports nécessaires et fréquens auxquels j'étois obligé avec ce ministre, m'avoit habitué à épuiser tous les moyens avant d'avoir recours à lui. L'évasion nocturne et subite de la demoiselle d'Oliva me dispensa de solliciter ses bons offices. Une visite secrète, ou un rendez-vous donné en maison tierce par l'avocat de la dame de la Motte, décida cette fuite. J'appris la route qu'elle avoit prise et son arrivée à Bruxelles. La présence de cette fille à Paris devenoit un moyen infaillible pour confondre les impostures de madame de la Motte, et dévoiler toute la noirceur de ses criminels complots.

Mais comment parvenir à s'emparer de sa personne dans une ville de la domination de l'empereur, où un seul mot de la reine devoit rendre nos tentatives infructueuses? Je présumai tout de la justice du roi et des bons offices du comte de Vergennes. Je fis un mémoire que le ministre des affaires étrangères présenta à Louis XVI; sa majesté n'hésita pas à l'autoriser de faire redemander en son nom la demoiselle d'Oliva au gouvernement des Pays-Bas. Cette négociation, qui d'abord souffrit des difficultés, fut suivie avec zèle : enfin on amena la demoiselle d'Oliva à la Bastille. Son arrestation étoit un grand acheminement vers la vérité; mais la présence de M. de la Motte, et surtout de Villette, étoit encore d'une plus grande importance. On savoit que M. de la Motte avoit quitté Londres après y avoir de nouveau vendu des diamans du plus grand prix apportés de Bar-sur-Aube; et, malgré les recherches, sa retraite restoit encore inconnue. Sa femme avoit publié dans son second mémoire qu'il reparoîtroit bientôt avec les preuves qu'il n'étoit que le mandataire de M. le cardinal de Rohan pour la vente du collier; mais nous n'ignorions pas que ce retour volontaire n'auroit pas lieu; nous avions déjà acquis la preuve qu'il avoit, lors de cette vente, envoyé des lettres de

change sur un banquier de Paris, et que madame de la Motte en avoit touché le montant. Nous découvrîmes aussi que les fonds placés dans la banque de Londres, par le canal du capucin Macdermott, lui appartenoient, et que ce capucin étoit actuellement à Londres, et s'y étoit rendu avec M. de la Motte. Aucune de nos perquisitions ne nous avoit encore donné des notions sur les lieux qui recéloient Villette : je donnai son signalement au comte de Vergennes, et son premier gîte au sortir de Bar-sur-Aube. Ce ministre, sensible et zélé, sentit de quelle importance il étoit pour la cause de M. le cardinal, de faire paroître au procès l'homme dont la main servit d'instrument à madame de la Motte pour fabriquer le fameux écrit signé *Marie-Antoinette de France*. Le témoignage du capucin Macdermott, et les renseignemens qu'il pouvoit donner sur la vente du collier, devenant aussi d'un grand poids dans la circonstance, le comte de Vergennes seul pouvoit nous rendre le service essentiel de le faire parler, à raison de l'ascendant que des rapports d'une police secrète lui donnoient sur ce capucin, homme de tête et de beaucoup d'esprit. Mais, pour atteindre plus sûrement notre but, il falloit tirer des bijoutiers de Londres, des éclaircissemens sur la vente des diamans

du collier; il étoit essentiel à nos intérêts d'avoir à cet effet un homme actif, adroit et intelligent, qui, bien dévoué à M. le cardinal, sût la langue anglaise, eût le talent de gagner la confiance de Macdermott, et de se procurer des joailliers d'Angleterre des preuves légales de la vente du collier par M. de la Motte et pour son compte. Je trouvai toutes ces qualités réunies dans le jeune Ramon de Carbonières, secrétaire du prince ; il possédoit toute la confiance de M. le cardinal, et il l'auroit méritée, si, à l'exemple de son éminence, il n'avoit donné tête baissée dans les dangereuses rêveries de Cagliostro. Il falloit que cet enthousiaste eût un philtre moral bien efficace pour produire, dans l'imagination et la volonté de tous ses initiés, ce dévouement aveugle qu'il étoit difficile d'allier avec les rares qualités de leur esprit. Ce secrétaire étoit doué de grands talens; ses connoissances étoient étendues; ses conceptions vives et rapides ; il écrivoit avec force et beaucoup de grâces : M. le cardinal, avant que Cagliostro ne vînt s'établir à Paris, l'avoit placé près de cet empirique, pour être l'agent et l'intermédiaire d'une correspondance très-active et très-suivie : il passoit pour l'intime confident de tous les secrets de son maître, et des liaisons de ce prince avec madame de la

Ramon de Carbonières.

Motte. Une chose qui surprit M. le cardinal lui-même, c'est que madame de la Motte qui eut des rapports intimes avec le confident, pour les affaires du prince, ne l'ait pas compromis comme le baron de Planta dans ses premières déclarations; ce qui le sauva de la Bastille. Le jeune Ramon, alors tout dévoué à M. le grand-aumônier, s'en sépara avec trop d'éclat lorsque le procès fut fini. Quel que puisse avoir été le motif de son mécontentement, il eût été plus louable de garder le silence, que de se plaindre, comme il l'a fait, avec humeur et même sans observer les ménagemens que commandoit le respect. Quand un grand a des torts envers un obligé dont il méconnoît les services, ou dont il soupçonne trop légèrement la délicatesse et la conduite, le seul moyen de s'en venger noblement, est de se taire, en laissant au temps et aux circonstances le soin de sa justification, en se tenant toujours à une distance aussi éloignée d'un orgueil dédaigneux, que de ces pusillanimes insinuations qui semblent annoncer le désir d'un rapprochement. Depuis sa scission avec M. le cardinal, le jeune Ramon, retiré chez son père, à Paris, a mérité d'être nommé député de cette capitale à la seconde législature; il y a paru avec distinction à la

tribune et dans les comités. Son esprit trop effervescent croyoit sans doute agrandir son existence, et se faire une réputation en luttant avec chaleur contre les prérogatives de l'autorité royale; ses principes politiques n'étoient ni assez réfléchis, ni assez mûrement combinés; aussi l'avons-nous vu s'égarer dans cette carrière; il a néanmoins toujours respecté la personne du monarque; rien ne déceloit, dans ses véhémens discours, le dessein de le détrôner, et d'établir la république sur les débris de la royauté, encore moins sur le sang répandu de l'infortuné Louis XVI. J'ai cru devoir faire connoître cet intime confident de M. le cardinal. Ses trop dangereuses liaisons avec Cagliostro, et ma persuasion intime qu'il entretenoit l'enthousiasme du prince pour ce jongleur, m'avoient totalement éloigné de lui et du baron de Planta. Cependant, le jugeant utile, je n'hésitai pas à l'employer pour la négociation d'Angleterre : M. le cardinal approuva le choix, et on a eu lieu de s'en applaudir. Il partit pour Londres muni d'instructions nécessaires à ses démarches; il eût été difficile de remplir cette mission avec plus d'intelligence et de succès, comme nous le verrons.

Le comte de Cagliostro, grièvement inculpé dans les mémoires de madame de la

Motte, comme complice des manœuvres employées pour se procurer le collier et en tirer des sommes considérables, crut devoir faire retomber des traits aussi odieux sur la personne même qui avoit ainsi le front de l'accuser. Il demanda un conseil qui pût écrire sa justification. Son mémoire étoit un roman très-agréable à lire ; l'écrivain de cet ouvrage, dont le nom m'a échappé, y répandit toutes les grâces d'un style fleuri et plein d'images : c'étoit la magie de Cagliostro mise en scène ; son origine, sa naissance, ses voyages, ses relations en Egypte, en Arabie et à Malte, étoient autant de fables débitées avec hardiesse et parées d'un air de franchise qui en accroissoit l'intérêt. Ce qu'il y eut d'important pour la cause, ce furent les aveux qu'il assura lui avoir été faits par madame de la Motte, de ses liaisons intimes avec la reine, de ses heureuses tentatives pour dissiper les préventions de cette princesse sur le cardinal de Rohan ; du bonheur qu'elle avoit eu de le réconcilier ; du désir que la reine lui avoit marqué d'avoir le collier ; de la mission qu'elle avoit eue d'engager le prince à en faire l'acquisition pour sa majesté ; de la remise faite par elle de l'écrit signé *Marie-Antoinette de France ;* de l'embarras où la la reine s'était trouvée pour le premier

payement de cent mille écus ; des trente mille livres qu'elle remit en or à M. le cardinal de la part de la reine pour un à-compte. M. de Cagliostro avouoit ensuite que son éminence lui avoit confié qu'elle faisoit l'acquisition du collier en son nom, mais par ordre de la reine, et pour elle, et qu'il lui en fit voir l'autorisation signée *Marie-Antoinette de France*, qu'il disoit tenir de madame de la Motte.

Ce mémoire eut un grand succès. Celui de mademoiselle d'Oliva intéressa toutes les ames sensibles par la naïveté des aveux ingénus que faisoit cette belle courtisane. Le style avoit la fraîcheur du coloris que les poëtes attribuent à la reine de Gnide et de Paphos ; son récit franc et loyal mettoit à découvert un des fils de la trame ourdie par la dame de la Motte. « J'avoue, disoit-elle, » que je me suis laissée entraîner à Versailles » par M. et madame de la Motte ; j'ai été » parée pour la scène nocturne du bosquet » des mains mêmes de madame de la Motte ; » elle me dicta les paroles que je devois dire » à la personne qui se présenteroit à moi » dans une attitude respectueuse ; elle me » donna la boîte et la petite rose que je » devois remettre ; elle m'avertit du signal » auquel je devois me retirer promptement. » Pour m'engager à remplir ce rôle, elle » m'assura que c'étoit un tour que vouloit

» jouer la reine ; que sa majesté se trouve-
» roit à portée de voir cette scène, et que
» j'en serois bien récompensée. Ne croyant
» pas devoir, dans ma situation, me refu-
» ser à jouer un rôle innocent qui devoit
» amuser un moment la reine, je m'y
» suis prêtée de bonne grâce. A l'issue de
» cette courte représentation, M. de la
» Motte, qui m'y avoit conduite entre onze
» heures et minuit, me ramena dans l'ap-
» partement de madame de la Motte à Ver-
» sailles ; celle-ci vint ensuite me dire que
» la reine avoit été fort contente. Je soupai
» ce soir même avec M. et madame de la
» Motte et leur ami Villette ; j'eus tout lieu
» d'être satisfaite du cadeau qui me fut re-
» mis de la part de sa majesté..... Je ne me
» suis évadée que parce que madame de la
» Motte m'a fait dire qu'une calomnie atroce
» la retenoit captive, et que la même main
» qui la frappoit pouvant mettre mes jours
» en danger, à cause de la scène du bosquet,
» elle se hâtoit de me conseiller de sortir de
» France sans délai. »

Ces révélations, imprimées dans les mémoires, avoient été reçues auparavant en justice comme déposition. Cette lecture ramenoit l'opinion publique au vrai point du complot dont M. le cardinal, trop crédule, étoit la victime. La comtesse de la Motte perdoit absolument l'intérêt que ses

mémoires, tissus de mensonges et d'invraisemblances, cherchoient à inspirer. On la regardoit, à juste titre, comme l'infernale ouvrière d'une suite de machinations aussi hardies qu'incroyables. Mais la même impartialité qui plaignoit M. le cardinal dont la bonne foi étoit si cruellement trompée, censuroit hautement ses liaisons avec une femme de cette trempe, et personne ne concevoit qu'un prince, à qui on ne pouvoit refuser beaucoup d'esprit et de l'élévation dans les sentimens, se fût laissé entraîner avec autant de facilité, depuis plus d'un an, aux démarches absurdes si fréquemment provoquées par madame de la Motte.

Il falloit sans doute que ce fameux procès fût marqué partout au coin de la singularité et de l'invraisemblance. Ce qui arriva sur ces entrefaites en est la preuve. Un aventurier, qui se faisoit appeler Bette d'Etienville, est arrêté à Lille en Flandre, et amené à la Conciergerie de Paris; il fait des déclarations si extraordinaires sur des liaisons qu'il prétendoit avoir eues avec M. le cardinal de Rohan, déguisé, avec une dame de Courville, un M. Millot, chanoine de Saint-Victor, et deux orfévres-bijoutiers de Paris, pour des ventes de diamans, qu'il détourne un moment l'attention du public fixée sur madame de la Motte, et qu'il fait soupçonner une nouvelle intrigue pour le

Bette d'Etienville.

dépècement du collier. Ses mémoires imprimés, rédigés d'après des faits dont toutes les bases n'étoient pas solides, ne servirent qu'à amuser, pendant quelques jours, la malignité, et à repaître la curiosité du public. Mais les dépositions disparates, mal combinées et contradictoires de ce nouvel athlète, son impossibilité à donner des preuves légales de ses assertions hasardées, convainquirent les magistrats que cette fable, mal ourdie, étoit inventée, n'importe par qui, pour diminuer en quelque sorte les crimes de madame de la Motte, et augmenter les torts du cardinal en lui faisant jouer un rôle si peu digne de son caractère. Cette aventure devint un incident qui prolongea les séances des magistrats rapporteurs, ainsi que les formalités de la procédure; elle finit par s'évanouir comme la bulle colorée qu'un souffle a formée et qu'un souffle détruit.

Tandis que ce chaos se débrouilloit, la procédure criminelle marchoit à pas lents, quoique les deux rapporteurs fussent occupés à l'audition des témoins. Nous apprîmes alors avec inquiétude que, malgré les renseignemens précieux qu'on découvroit tous les jours, malgré les préjugés favorables qui se développoient en faveur de M. le cardinal, ces deux magistrats n'auguroient pas bien, pour lui, de l'issue de

la procédure ; qu'unis d'opinions avec le premier président, le procureur-général et le conseiller d'Amécourt, ils croyoient que l'honneur et la dignité de la reine exigeoient que le cardinal fût puni, sinon comme auteur et complice de l'outrage dont on avoit rendu plainte, du moins comme y ayant efficacement concouru par des liaisons trop peu décentes pour un homme de son rang, de son nom et de son état. Cette manière d'envisager l'affaire devenoit alarmante. Les preuves que l'on tire de la force, des présomptions ou de la combinaison des circonstances, opèrent souvent sur l'esprit des magistrats un degré de conviction qui n'est guère inférieur à celui qu'on peut tirer d'un témoignage positif ; et dans les tribunaux, cette sorte de preuves est souvent regardée comme suffisante pour condamner les accusés. Ce qui augmentoit les inquiétudes, c'est que le baron de Breteuil et M. l'abbé de Vermond sollicitoient hautement, au nom de la reine, contre le cardinal. Aigrie sans doute par une publicité qui attiroit sur elle les regards de l'Europe, elle ne dissimuloit plus ses démarches. Dans un entretien qu'elle eut au palais des Tuileries avec les rapporteurs, le premier président, le procureur-général et M. d'Amécourt, elle chercha à les intéresser par une extrême sensibi-

lité, et s'y exprima avec les accens de la douleur la plus amère; croyant ne réclamer que les droits de la justice, elle peignoit le cardinal comme l'ennemi de son repos et de sa considération personnelle. Les mêmes entretiens furent encore répétés peu de jours avant le jugement. Je n'ai jamais soupçonné l'intégrité des juges qui ont assisté à ces conciliabules; mais il est bien difficile de ne pas croire qu'ils ont été ébranlés par de si puissantes insinuations, et que dans les calculs de leur opinion, ils aient moins considéré tout ce qui militoit en faveur du cardinal, que la convenance et la satisfaction de donner gain de cause à une souveraine offensée, dont l'influence et le rang pouvoient faire le bonheur ou le malheur des Français.

Le voyage du jeune Ramon en Angleterre venoit de procurer à la cause du prince accusé de nouveaux témoignages qui ne laissoient plus de doute sur le vol de madame de la Motte. De pénibles perquisitions avoient enfin fait découvrir, à plus de vingt lieues de Londres, la demeure actuelle du capucin Maddermott. Il ne fut pas aisé de l'amener à confesser des vérités dont sa conscience étoit le dépositaire. Le tableau touchant que lui traça le jeune Ramon des humiliations et peut-être des peines afflic-

tives auxquelles M. le cardinal de Rohan seroit condamné si on ne révéloit pas à la justice la trame odieuse qui avoit amené sa captivité, et le mettoit sous le glaive de la loi; la crainte qu'il lui inspira de passer lui-même pour complice, d'après les liaisons qu'il avoit eues avec M. et madame de la Motte, et son voyage à Londres avec le mari; la considération du service essentiel qu'il rendoit à cette cause, malheureusement trop fameuse, en dévoilant tout ce qui pourroit éclairer la justice et guider son jugement; tous ces motifs, et surtout une lettre du comte de Vergennes, écrite pour favoriser les démarches du jeune Ramon, firent tant d'impression sur le P. Macdermott, qu'il se détermina à revenir à Londres pour donner tous les éclaircissemens relatifs à la vente des pierres du collier, et même à repasser en France pour y faire sa déposition. Le jeune Ramon, instruit par le religieux que M. de la Motte avoit passé de Bar-sur-Aube dans la capitale de l'Angleterre avec une cassette de diamans du plus grand prix, se transporta chez les joailliers qui lui furent indiqués portant un modèle en relief du collier, où étoient toutes les dimensions des pierres qui le composoient. Boehmer le lui confia. Le résultat des recherches fut que M. de la

Motte avoit vendu pour son compte, surtout au bijoutier Grey, le plus grand nombre des gros diamans du collier, qu'il en avoit reçu le prix, tant en espèces qu'en marchandises, en lettres de change sur un banquier de Paris, dont le nom ne se présente pas à ma mémoire. Ces faits furent constatés par la déposition légale des acheteurs devant le juge de Londres; on y joignit une déclaration authentique de l'état d'opulence où M. de la Motte y vivoit depuis la vente du collier, et c'est avec ces pièces que M. Ramon de Carbonières revint à Paris. Il y avoit été précédé par le P. Macdermott : nous étions parvenus avec peine à faire recevoir la déposition de ce capucin ; nous présentâmes une requête pour faire admettre au procès, comme pièces justificatives, les dépositions légalisées des bijoutiers de Londres. Comme le procureur-général s'y refusoit, il fallut tout le crédit du garde des sceaux pour l'y faire consentir. Je ne sais pourquoi on rencontroit tant d'obstacles et de résistance pour pénétrer dans le sanctuaire de la justice, quand il étoit question d'y accumuler les preuves de l'innocence du cardinal. Quelle que soit l'incorruptibilité des plus honorables magistrats, il est bien difficile de tenir la balance de l'impartialité dans un parfait équilibre, lorsque la main puis-

sante d'une reine adorée s'étend pour la faire pencher.

Ces heureuses démarches ranimèrent le zèle des avocats du cardinal, et donnèrent à ce prince toute l'énergie nécessaire pour supporter l'humiliation des scènes auxquelles il alloit être exposé.

L'audition des témoins appelés par le procureur-général étant faite, les conseillers-rapporteurs alloient se rendre à la Bastille pour y interroger les détenus, et les confronter ensuite avec les témoins dont les dépositions étoient à charge. On en prévint M. le cardinal, et on lui signifia que dorénavant, jusqu'au jugement définitif, il ne pouvoit plus avoir de communication avec ses parens et ses conseils. Cette position, commandée par la loi, devenoit très-alarmante. On craignoit que le prince, ainsi captif, et fortement préoccupé du danger de sa situation, étranger d'ailleurs comme il l'étoit aux formes sévères de la procédure criminelle, ne s'embarrassât dans les réponses qu'il feroit à ses interrogateurs et dans ses confrontations, et qu'il n'en résultât des aveux ou des contradictions nuisibles à sa cause; ses parens et les avocats témoignèrent, à ce sujet, leurs inquiétudes; mais pour remédier autant que possible à un pareil inconvénient, j'imaginai un moyen qui eut les

suites les plus heureuses. Me trouvant personnellement chargé de veiller et diriger l'administration des biens et des revenus de M. le cardinal, je demandai à être autorisé à lui en rendre compte et à demander ses ordres par écrit, faisant observer que cette correspondance nécessaire passeroit sans être cachetée par les mains du gouverneur de la Bastille qui pourroit la lire. Le baron de Breteuil, à qui je m'adressai, me refusa d'abord. Cependant il se rendit à mes raisons, quoiqu'avec peine. Je veux bien, me dit-il, n'y point mettre d'obstacles; mais il faut le consentement et le concours des conseillers-rapporteurs. Messieurs Titon et de Marcé me demandèrent un mémoire motivé; je le leur donnai; il fut communiqué au procureur-général: on y fit droit, mais à la condition que cette correspondance seroit visée par les conseillers-rapporteurs, et qu'elle ne seroit remise à M. le cardinal ou à moi que de leur consentement. Ces difficultés vaincues, je dressai mon plan; il ne me restoit plus que vingt-quatre heures avant le moment où toute communication devoit cesser. Je travaillai à une forme de correspondance qui, par ses détails et ses diverses dénominations, devenoit une langue très-intelligible sans avoir l'air du mystère et sans causer le moindre soupçon. Les noms, les terres,

les agens, ainsi que tous les objets de l'administration temporelle de M. le cardinal, avoient, dans mon plan, une toute autre signification que ce qu'ils sembloient désigner. Ainsi, mes questions, mes observations sur l'état de la régie, présentoient un tout autre sens que celui qui paroissoit ostensiblement. J'en fis un double pour le prince qui, se servant du même langage, pouvoit m'instruire de tout ce qui se passoit aux interrogatoires et aux confrontations sans qu'on pût s'en douter. Je pouvois, par le même procédé, faire parvenir au détenu le résultat des conférences de ses conseils pour diriger sa conduite et ses réponses. Je restai ce jour-là jusqu'à minuit à la Bastille pour m'exercer avec le prince dans cette nouvelle manière d'écrire et de faire connoître ses pensées; il la comprit bientôt et s'en servit avec facilité. Pendant l'ambassade de Vienne, nous avons employé cette même méthode pour tromper les agens des postes et les secrètes recherches du cabinet autrichien. Les avocats du prince ayant profité successivement des bons effets de ce subterfuge innocent, ne cessoient, quand je leur lisois et interprétois cette correspondance, d'en admirer l'ingénieux et utile procédé. C'est ainsi que, malgré le mur de séparation élevé entre le cardinal et ses conseils, on

parvint à connoître sa situation et à guider ses démarches. M. Despreménil, conseiller du parlement, mais qui n'étoit pas juge dans l'affaire, trouva aussi des moyens secrets pour nous instruire de particularités très-intéressantes dont la connoissance nous a été de la plus grande utilité. Je dois ici cet hommage à son zèle et à son obligeance.

Ces jours d'inquiétudes et d'angoisses ne se passèrent pas sans la plus douce et la plus inespérée consolation. Le comte de Vergennes, qui sentoit de quelle importance il étoit pour l'honneur de M. le cardinal de présenter à la justice la main du faussaire soupçonné d'avoir contrefait la signature *de Marie-Antoinette de France*, n'avoit épargné ni soins ni recherches pour découvrir le lieu où étoit retiré Villette : tous les ministres de France en pays étranger avoient reçu, avec le signalement de cet homme, des ordres en conséquence. M. le baron de Castelnau, notre résident à Genève, le découvrit dans cette ville malgré son déguisement et son nom supposé. Il l'avoit si bien épié dans ses petites courses aux environs où il alloit jouer de la mandoline, et il saisit si à propos l'heure favorable, qu'il s'assura de sa personne sans que le magistrat de Genève eût à se plaindre d'aucune violation du droit des

gens. Villette fut amené à la Bastille. Sa capture étoit un bienfait de la Providence pour M. le cardinal. Villette croyant qu'on n'avoit pu se procurer aucune preuve directe contre lui, s'obstina dans ses premiers interrogatoires à ne faire aucun aveu qui pût lui nuire personnellement. Il convint de ses intimes liaisons avec madame de la Motte. Interrogé, d'après les dépositions du P. Loth, minime, il avoua que quelquefois il avoit servi de secrétaire à madame de la Motte pour copier des lettres, y mettre des adresses ou en écrire sous sa dictée. Il dit aussi qu'il savoit par elle que M. le cardinal de Rohan avoit acheté le collier. Quand on lui fit voir de son écriture comparée avec l'ordre signé *Marie-Antoinette de France*, et qu'il fut interpellé de dire s'il la connoissoit, on le vit sensiblement pâlir, chanceler, balbutier; mais revenu à lui, il se tint opiniâtrément sur la défensive. Rentré sous les verroux, il présuma bien, d'après les questions qu'on lui avoit faites, et la production comparée des écritures, qu'on avoit acquis des renseignemens assez caractérisés pour le convaincre. La confrontation du P. Loth le déconcerta. Entraîné alors par ses remords, et encore plus par la persuasion que ses aveux ne pourroient le conduire à la mort, s'il se bornoit à dire

qu'il ne fit que copier l'écrit que madame de la Motte lui avoit présenté pour en avoir un double, il avoua que l'autorisation signée *Marie-Antoinette de France*, produite au procès et à lui représentée, étoit écrite de sa main ; qu'il n'eut jamais l'intention de contrefaire l'écriture de la reine ; que madame de la Motte lui avoit présenté un original à copier, comme il arrivoit souvent pour d'autres papiers, et qu'il ne vit pas de crime à faire cette copie, ignorant absolument l'usage qu'on en vouloit faire.

Ce grand et salutaire aveu sauvoit M. le cardinal ; il jetoit le plus grand jour sur les preuves qu'il avoit données de sa bonne foi, et sur les criminelles fourberies qu'avoit employées la dame de la Motte pour s'approprier le collier. Les conseils du cardinal se décidèrent à instruire le public de cette heureuse circonstance, regardée par eux comme décisive ; et on s'empressa de faire paroître une brochure intitulée, *Réflexions rapides*, où l'avocat Target rassembla tous les faits avec une telle précision, qu'il ne restoit plus de doute sur l'innocence de M. le cardinal et les coupables manœuvres de madame de la Motte.

Les aveux de Villette devoient pleinement innocenter M. le cardinal et le faire rendre

à la liberté ; c'est ainsi que le public en jugeoit ; cependant, au moment de son triomphe, il se vit abreuver des plus cruelles humiliations. Les décrets successifs de *soit ouï*, d'*ajournement personnel*, de *prise de corps*, forçoient un prince issu du sang de Bretagne, souverain en Empire, un prince évêque, grand-aumônier de France, revêtu de la pourpre romaine, à comparoître dans l'attitude d'un homme présumé criminel, pour être confronté, avec qui ? avec une mégère, la plus scélérate de toutes les femmes, que trop de bonté et de commisération avoient arrachée aux horreurs de la misère ; à qui, par un excès de confiance qu'une raison sévère a peine à pardonner, il avoit indiscrètement livré le dépôt de ses pensées, de ses désirs et de ses affections ; avec une femme qui, après s'être traînée dans la fange de l'intrigue et du crime, après avoir escroqué à son bienfaiteur cent vingt mille livres, et ensuite le fameux collier de seize cent mille, venoit, par le plus hardi mensonge, le traduire en face de l'Europe, comme l'auteur de la machination la plus criminelle et la plus déshonorante. Cette femme, profondément immorale, parut dans ses confrontations avec M. le cardinal, Cagliostro, la demoiselle d'Oliva, Villette, le Père Loth et le baron de Planta, le front armé d'insolence

et d'impudeur; son regard, bravant toute honte, osoit montrer la confiance d'une ame innocente; sa langue, vouée aux expressions de l'injure, ne connoissoit plus le frein de l'honnêteté. M. le cardinal, profondément indigné, conserva dans cette lutte humiliante le calme de la supériorité; il la força à des aveux et des contradictions qui faisoient crouler les bases sur lesquelles elle avoit élevé l'édifice de mensonges contenus dans ses deux mémoires. Le comte de Cagliostro, usant de son ton d'inspiré, l'étonna par le flux de ses grands mots, où le nom de Dieu étoit mêlé avec celui des légions infernales dont il l'appeloit la messagère; il lui soutint avec force les aveux qu'elle lui avoit faits de ses intimes liaisons avec la reine, du désir que cette souveraine lui avoit montré d'acquérir le collier, des trente mille livres en or remises par elle, au nom de la reine, pour un à-compte : elle ne lui répondit qu'en le traitant d'imposteur à gages.

La confrontation de madame de la Motte avec la demoiselle d'Oliva devint une scène tragi-comique par les expressions outrageantes dont se servit la dame de la Motte livrée aux excès de la fureur, et par les larmes et les réponses ingénues de mademoiselle d'Oliva. Celle-ci invoqua le témoignage de Villette, avec qui elle s'étoit

trouvée à Versailles lorsqu'elle fut dans le bosquet. Villette ayant comparu, essuya, sans mot dire, les torrens d'injures que madame de la Motte vomit contre lui; mais il l'atterra par sa contenance et par sa persévérance à soutenir les faits de sa dernière déposition. Il confirma l'assertion de la demoiselle d'Oliva pour tout ce qui s'étoit passé dans le bosquet, où il avoit, disoit-il, aussi joué un rôle, persuadé que cette farce étoit désirée par la reine, comme madame de la Motte le lui avoit assuré. Cette double confrontation ôta à madame de la Motte toutes ses forces physiques, elle resta muette et enfin se trouva mal. Elle parut se ranimer à l'aspect du P. Loth: « Et vous aussi, lui dit-elle, vous vous êtes » vendu à l'iniquité pour me perdre? » Ce religieux, les yeux baissés pour ne pas rencontrer ceux de cette femme outrée de dépit, mesura tellement ses expressions, dans les détails circonstanciés de son récit, que, sans se compromettre, et sans répondre aux apostrophes malhonnêtes par lesquelles madame de la Motte l'interrompoit sans cesse, il présenta d'une manière frappante le tableau des infernales manœuvres de madame de la Motte vis-à-vis le cardinal depuis le vol des cent vingt mille livres jusqu'à celui du collier. Le baron de Planta, sans daigner fixer cette femme ni lui ré-

pondre, dit avec sang-froid et précision : « Je jure en face de la justice, sur mon » honneur et sur ma tête, que je vous ai » donné en deux fois cent vingt mille livres » de la part de M. le cardinal de Rohan pour » remettre à la reine, que vous disiez les » avoir demandées ; que je vous ai ouï dire » plus d'une fois que vous aviez des entre- » tiens fréquens avec sa majesté ; que cette » princesse désiroit que M. le grand-aumô- » nier achetât le collier pour elle ; que je » me suis promené avec vous, sur la ter- » rasse des jardins de Versailles, la soirée » de la scène du bosquet ; que vous vîntes » en ma présence avertir M. le cardinal que » la reine alloit se rendre en ce lieu, etc., etc.» Accablée sous le poids des vérités, auxquelles elle ne répondoit plus que par des injures, madame de la Motte s'écria dans un excès de colère et de rage : « Je vois » bien qu'il y a un complot formé pour » me perdre ; mais je ne périrai qu'en » révélant des mystères d'iniquité qui fe- » ront connaître de grands personnages en- » core cachés derrière le rideau. » Cette menace, on ne sait pourquoi, ne fut point mentionnée sur le registre ; mais on sait, comme nous le verrons, que madame de la Motte voulut l'effectuer lorsqu'on lui lut son arrêt.

Les confrontations de M. le cardinal avec

Boehmer, Bassange et Sainte-James, diminuèrent les fâcheuses inductions qu'on en avoit et qu'on en pouvoit tirer contre le prince. Sans rétracter leurs dépositions, ils adoucirent plusieurs expressions qui, prises à la lettre, devenoient fâcheuses. Les joailliers convinrent, lorsqu'ils furent confrontés au cardinal, qu'ils avoient omis dans leur déposition que celui-ci les avoit pressés sans cesse de remercier la reine pour l'achat du collier, et Ste.-James avoua qu'il s'étoit sûrement trompé dans les expressions dont il s'étoit servi pour rendre l'entretien qu'il avoit eu avec M. le cardinal.

Toute cette partie si essentielle de la procédure étoit visiblement à l'avantage de son éminence, et le tableau rapproché qui en fut fait entraîna presque tous les suffrages en sa faveur.

Pendant ces confrontations et les récolemens qui s'ensuivirent, je fus exilé à Mortagne, à trente-six lieues de Paris. Mes rapports avec Boehmer et Bassange, depuis les arrangemens auxquels ils avoient consenti pour le payement du collier, m'avoient mis à portée d'apprendre d'eux-mêmes les insinuations qui leur avoient été faites, ainsi qu'à Sainte-James, par le baron de Breteuil, pour circonstancier leurs dépositions à la charge du cardinal. Certes je ne veux pas apprécier l'ame de ce

ministre, la caractériser avec les couleurs que sa conduite semblerait permettre qu'on le juge par les faits. Quand la haine est dirigée par un caractère impétueux et une ambition démesurée, elle n'envisage que le plaisir de la vengeance, sans réfléchir si les moyens pour arriver au but sont légitimes ou non. Dans des effusions de confiance Boehmer et Bassange, satisfaits de mes procédés, me dirent sans déguisement que M. de Breteuil avoit engagé Sainte-James à écrire son mémoire, et qu'il lui avoit insinué jusqu'aux expressions dont il devoit se servir en faisant sa déposition contre le cardinal. Il a plus fait vis-à-vis de nous, me dit Bassange, il nous a envoyé M. de la Chapelle, son premier secrétaire, pour nous promettre le payement entier du collier si nous voulions, dans les confrontations, ajouter à nos dépositions..... que le cardinal nous a positivement assurés, pour nous déterminer à la vente, qu'il a vu la reine, qu'il lui a parlé, et qu'il tient d'elle la mission d'acheter le collier. Ce mensonge, continua Bassange, nous parut trop odieux pour devoir nous y prêter, et contribuer par-là à perdre un prince dont nous n'avions pas à nous plaindre, et qui, trompé cruellement lui-même, avoit agi de bonne foi avec nous. Ce refus nous attira la disgrâce du ministre. Son

étrange démarche étoit une vraie subornation, et je ne dissimulai pas aux joailliers que ces renseignemens qu'ils me donnoient me sembloient trop avantageux à la cause du cardinal pour n'en pas faire usage. Effrayés du parti que je voulois prendre, ils me supplièrent d'abandonner ce projet, me représentant qu'ils ne m'avoient fait cette confidence que dans l'intime conviction où ils étoient que je ne n'en abuserois pas; ils ajoutèrent que si je persistois, ils se trouveroient dans la nécessité de me désavouer. Toutefois je leur donnai la preuve que j'avois pris des précautions pour n'être pas le seul garant de leurs révélations. Sachant, par leur conversation antérieure, qu'ils me feroient connoître avec plus de détails les démarches du baron de Breteuil, j'avois fait placer dans mon cabinet, à une porte ouverte, mais voilée, deux témoins qui ne pouvoient pas être suspects. Ces joailliers s'empressèrent sans doute de rendre compte à M. de Breteuil de ce qui venoit de se passer, car deux jours après je fus exilé. Il falloit à ce ministre un prétexte pour colorer cet acte d'animosité et de despotisme : voici celui qu'il imagina.

Le décret de prise de corps ne permettant plus à M. le grand-aumônier d'exercer la juridiction spirituelle qu'il avoit à la chapelle du roi à Versailles, aux Quinze-

Vingts et aux Dames de l'Assomption à Paris, et ma qualité de vicaire-général de la grande-aumônerie me la donnant, je fis en mon nom le mandement du carême de 1786. Ce mandement imprimé fut affiché, selon l'usage, aux portes et aux sacristies des églises soumises à la juridiction du grand-aumônier. Le mandement, qui eut du succès, n'étoit qu'un heureux assemblage de textes de l'Ecriture sainte adaptés aux circonstances. Le début, qui a fait mon crime aux yeux du roi, n'étoit que le langage et les propres expressions de saint Paul, qui exhorte dans sa seconde épître son disciple Timothée *à ne pas rougir de sa captivité et de ses liens*, et à distribuer en son nom le pain de la parole aux fidèles confiés à sa sollicitude... Ce début, si simple et si naturel, fut sinistrement interprété par le baron de Breteuil : il dit au roi, que je le comparois à Néron qui avoit fait mettre saint Paul aux fers ; que j'assimilois le cardinal à saint Paul et moi à Timothée ; mais si j'avois eu cette pensée répréhensible, aurois-je eu la hardiesse et la confiance de faire afficher ce mandement sous les yeux du roi dans sa propre chapelle? Comment depuis près d'un mois que ce mandement avoit paru, et dont il n'étoit plus question, avoit-on gardé le silence, surtout pendant les jours de sa

publicité ? Pourquoi l'interprétation, qui me rendoit coupable, n'avoit-elle été aperçue de personne avant mon dernier entretien avec Boehmer et Bassange ? Pourquoi ma lettre d'exil n'a-t-elle été expédiée que deux jours après la menace de faire usage de ce qui inculpoit le baron de Breteuil ? Les conseils et les parens de M. le cardinal virent sensiblement d'où partoit le coup. Le ministre vindicatif étoit intéressé à mon éloignement ; il me mettoit hors de mesure de faire usage en justice des renseignemens que je venois de me procurer, d'après lesquels j'aurois mis trop à découvert les moyens illicites qu'il avoit employés pour perdre le cardinal : par mon exil, il privoit son éminence, dans les momens les plus critiques, d'un homme qui étoit devenu le centre de tous ses moyens de défense, et qui, par la chaleur et l'activité de son zèle, pouvoit encore lui rendre les services les plus essentiels. Ma lettre d'exil me fut signifiée le 10 mars 1786, à huit heures du soir : on ne me laissoit qu'un jour pour préparer mon départ. Je l'employai, sans me reposer, pour préparer, avec les avocats et parens du prince captif, les moyens de suppléer à mon absence. Je fis agréer l'abbé de Juncker qui nous avoit donné les preuves d'un zèle non équivoques.

J'ai appris depuis que pour occuper ma

place, l'abbé m'avoit calomnié près du cardinal qui me l'a avoué lui-même depuis. L'abbé de Juncker est mort; je ne veux ni me plaindre de lui ni troubler sa cendre : il servit bien la cause de M. le cardinal, en nous amenant le P. Loth; il pouvoit encore être utile. Pendant mon exil, j'ai cru devoir le mettre à ma place. S'il a abusé de la bonne opinion que j'avois de lui, il m'a dérobé alors son hypocrisie et sa méchanceté, et je lui pardonne.

Lors de mon départ, il fut convenu qu'on me feroit connoître, par des voies à l'abri de toute inquisition, tout ce qui se passeroit, et que de Mortagne, lieu de mon exil, je continuerois à diriger la conduite et les démarches de la personne qui me suppléoit. L'abbé de Juncker fut exact à suivre ce plan. Je partis le 11 mars à huit heures du soir, et le lendemain 12 j'étois rendu pour midi à ma destination. La société de Mortagne m'accueillit avec bonté; composée de militaires retirés et de nobles aisés, elle étoit justement renommée pour son hospitalité et pour ses attentions envers les étrangers qui séjournoient au milieu d'eux : j'y ai reçu tant d'honnêtetés, et j'y ai eu tant d'agrémens, que si le lieu de ma naissance n'avoit pas toujours été pour moi le paradis terrestre, j'aurois adopté Mortagne pour ma demeure et ma seconde

patrie. Le séjour que j'y ai fait pendant les dix semaines que dura encore la captivité de M. le cardinal, n'a pas été oisif ni inutile à la cause. J'avois une correspondance suivie avec l'avocat Target et l'abbé de Juncker. C'étoit alors pour M. le cardinal le temps le plus pénible ; privé de toute communication au dehors de la Bastille, traînant douloureusement son existence entre les heures où il étoit livré aux plus cruelles réflexions et celles où il falloit comparoître devant le juge-rapporteur pour y être interrogé, confronté, récolé, il ressentoit ainsi toute l'amertume du calice qu'on lui faisoit boire jusqu'à la lie. Un état aussi pénible, sans abattre son courage, avoit considérablement altéré sa santé : des coliques très-vives et des symptômes inquiétans occasionnèrent des soupçons de poison. Le gouverneur, comte de Launay, en fut alarmé : d'exactes perquisitions firent présumer que cet accident provenoit du vert-de-gris d'une casserole dont on s'étoit servi pour faire du petit-lait à M. le cardinal. Les suites de cette dangereuse secousse se prolongèrent au delà de sa captivité, par un mal de tête dont la douleur se faisoit sentir habituellement par des marques sensibles : de son œil gauche découloit sans cesse une humeur âcre qui fit craindre pour la conservation de cet œil.

Tel étoit l'état du cardinal de Rohan dans les derniers jours de sa captivité à la Bastille. La procédure criminelle étant instruite, les conseillers-rapporteurs prirent jour pour faire leur rapport à la grande chambre et à la tournelle assemblées. La communication de ce rapport et de la procédure avoit été faite au procureur-général pour donner ses conclusions. On devoit présumer qu'elles ne seroient pas défavorables ; car il étoit prouvé au procès ;

1°. Que le cardinal avoit été persuadé qu'il achetoit le collier pour la reine ;

2°. Que l'autorisation signée *Marie-Antoinette de France*, étoit de la main de Villette, à l'instigation de la dame de la Motte ;

3°. Que le collier de diamans avoit été livré à madame de la Motte pour le faire remettre à la reine ;

4°. Que son mari l'avoit porté dépecé à Londres, qu'il en avoit vendu pour son compte les pierres les plus précieuses ;

5°. Que la dame de la Motte avoit indignement abusé de la bonne foi bien prouvée du cardinal, et employé successivement les manœuvres les plus criminelles.

Des preuves légales aussi favorables sembloient devoir faire tomber toute la sévérité des lois sur la seule tête de la dame de la Motte, et cependant les conclusions du

procureur-général tendoient à flétrir M. le cardinal et madame de la Motte : ces conclusions avoient été concertées avec les deux rapporteurs, le premier président d'Aligre et le conseiller d'Amécourt ; ces mêmes magistrats, peu de jours avant le rapport, avoient eu un entretien avec la reine au palais des Tuileries, sans doute pour opiner, ainsi qu'ils en étoient persuadés, que la haute dignité de la souveraine des Français offensée, et par le mode de l'acquisition du collier, et par le grand éclat du procès, exigeoit des peines afflictives contre la dame de la Motte, principal auteur de l'outrage ; et une punition telle, à l'égard du cardinal, qu'elle l'obligeât à des démarches flétrissantes qui le priveroient de tous ses emplois. Tel étoit le résultat des conclusions adoptées par le comité des Tuileries : la reine, à qui on les avoit communiquées, ne doutoit pas que le suffrage des deux rapporteurs, du premier président et du conseiller d'Amécourt, n'entraînât le plus grand nombre des voix. Neuf mois de captivité, les scènes d'humiliations qui, pendant ces neuf mois, avoient abreuvé un prince du rang de cardinal de Rohan, n'étoient-ils donc pas plus que suffisans pour expier à ses torts ?

La célébrité d'un jugement où l'honneur de la reine étoit intéressé, où le roi, ac-

cusateur, avoit traduit son grand-aumônier, prince, évêque, souverain et cardinal, comme prévenu d'un crime caractérisé de crime de lèse-majesté, avoit considérablement multiplié le nombre des juges. Tous les conseillers honoraires et les maîtres des requêtes qui se trouvoient en droit de prendre des séances à la grande chambre, se rendirent au parlement pour entendre le rapport et donner leur voix. Les séances furent longues et multipliées; il fallut y lire toute la procédure; plus de cinquante juges y siégeoient : un maître de requêtes, ami du prince, écrivoit tout ce qui s'y étoit dit et le faisoit passer à ses conseils, qui trouvèrent les moyens d'en instruire M. le cardinal, et d'y joindre le plan de conduite qu'il devoit tenir. Le rapport étant fini, il fallut, selon l'usage, entendre à la barre les prisonniers décrétés de prise de corps : en conséquence, la veille et le jour du jugement tous les accusés furent transférés de la Bastille à la Conciergerie du Palais. M. le cardinal y arriva le jour du jugement, à quatre heures du matin; on fit paroître successivement la demoiselle d'Oliva, le comte de Cagliostro, Villette et la dame de la Motte; le cardinal fut réservé pour le dernier. Mademoiselle d'Oliva avoua avec ingénuité la faiblesse qu'elle avoit eue de

céder aux instances de madame de la Motte pour la scène du bosquet, croyant, comme on le lui disoit, que c'étoit pour amuser la reine. Cagliostro répéta avec plus de simplicité ce qu'il avoit déjà soutenu en face à madame de la Motte.

Villette reconnut que la signature *Marie-Antoinette de France* étoit de sa main; mais il persista à dire qu'il croyoit n'en être que le copiste. Villette n'étoit pas sincère, il n'ignoroit pas les coupables intrigues de son amie; c'étoit lui qui, travesti en valet de chambre de Trianon, avoit reçu des mains de la dame de la Motte la cassette qui renfermoit le collier; mais cette femme n'ayant jamais voulu rien avouer, encore moins s'accuser elle-même, Villette avoit profité de son obstination pour ne paroître en rien le complice du vol et le confectionnaire de la fausse signature. Le biais qu'il prit le sauva des peines afflictives inséparables d'un faux de cette espèce et d'une complicité de ce genre; mais aussi son aveu sauvoit le cardinal de la présomption d'un faux; il est probable que, sans cette circonstance, le plus grand nombre des voix eût été en faveur des fâcheuses conclusions du procureur-général et des deux rapporteurs.

Madame de la Motte parut devant ses juges avec une hardiesse et une effronterie

qui révoltèrent les magistrats instruits par la procédure de ses criminels procédés et de ses infâmes machinations ; elle ne fit aucun aveu, elle nia, avec un tissu de contradictions, les faits attestés par les dépositions et les confrontations : le cardinal réunissant toutes les forces de son esprit à l'énergie de son ame, pour une séance si décisive, se présenta dans la noble attitude d'un homme profondément affecté, mais calme au milieu de ses peines : sa contenance faisoit voir un mélange intéressant de respect, de modestie et de dignité qui disposa favorablement les juges. Il se tenoit debout à la barre : la pâleur de son visage annonçoit les suites de la maladie qui avoit inquiété pour ses jours. Le premier président, sur la demande de plusieurs conseillers, l'invita jusqu'à trois fois à s'asseoir pendant le long interrogatoire qu'il alloit subir ; ce prince marquant sa sensibilité et sa reconnoissance par une profonde inclination, n'obéit qu'à la troisième invitation à cette honorable distinction : interrogé successivement par plusieurs magistrats bien intentionnés qui espéroient des réponses satisfaisantes sur certains points, non encore assez éclaircis, il étonna ses juges par la clarté, la précision et la force de ses réponses ; il s'aperçut du grand intérêt que son humiliante

situation inspiroit; il en profita pour développer avec franchise les faux pas que lui avoient fait faire sa bonne foi et sa crédulité. « J'ai été complètement aveugle, s'écria-t-il, par le désir immense que j'avois de regagner les bonnes grâces de la reine. » Cette scène si touchante fit une grande sensation sur cette vénérable magistrature qui alloit décider du sort d'un des plus grands personnages du royaume.

Et néanmoins le procureur-général n'adoucit pas ses flétrissantes conclusions; les deux rapporteurs, qui opinèrent les premiers, les adoptèrent dans leur entier; quatorze juges entraînés par le discours du conseiller d'Amécourt, furent du même avis. Le président d'Ormesson proposa un amendement en faveur du cardinal, amendement qui ne le dépouilloit plus de ses places et dignités, mais qui l'assujettissoit à une démarche humiliante vis-à-vis la reine, à qui il devoit demander pardon, et laissoit subsister sur lui un vernis qui seroit devenu une tache : huit conseillers se rangèrent à cet avis.

Le conseiller Freteau, qui avoit acquis une grande influence par son intégrité, ses connoissances et sa mâle éloquence, ayant la parole, motiva son avis par un résumé lumineux de toute la procédure, classa les faits sous leur véritable jour,

et conclut à ce que le cardinal fût déchargé de l'accusation intentée contre lui, faisant rejaillir toute la sévérité des lois contre la perversité qui avoit abusé de sa [illegible]ne foi. Ce suffrage inattendu, appuyé par les motifs les plus prépondérans, fit une impression victorieuse.

Le conseiller Robert de Saint-Vincent, ce magistrat connu par la rigidité de ses principes et par une inflexibilité de caractère qui ne ploie jamais que devant la justice et la loi, non-seulement appuya de son suffrage celui de monsieur Freteau, mais il osa hautement blâmer la scandaleuse publicité donnée à ce procès, et la scène si peu réfléchie du 15 août dans la galerie de Versailles, où, en face de toute la cour assemblée, un jour de grande cérémonie, on avoit arrêté avec éclat et clameur, au sortir du cabinet du roi, un évêque, prince, grand-aumônier et cardinal, dans ses habits pontificaux; il plaignit la jeunesse du roi et de la reine, de n'avoir pas eu près d'eux un ministre assez sage et assez courageux pour leur représenter qu'un pareil éclat étoit fait pour affliger la religion, compromettre la majesté du trône et blesser la fermeté des lois protectrices de la liberté individuelle.

Les discours de MM. Freteau et Robert de Saint-Vincent prononcés avec l'empire

qui donne une grande réputation, gagnèrent le plus grand nombre des suffrages. L'éloquent abbé Sabatier, MM. de Barillon et de Jo[illegible]ille, ainsi que plusieurs autres dont les noms ont échappé à ma mémoire, en adoptant l'avis de MM. Freteau et Robert de Saint-Vincent, ajoutèrent encore des observations qui dissipèrent totalement les nuages que les avis motivés des deux rapporteurs et du conseiller d'Amécourt, avoient insidieusement fait naître sur les liaisons de M. le cardinal, et surtout sur sa conduite avec Sainte-James.

Des trois opinions il fallut se résumer à deux : cinq conseillers, des huit de l'opinion du président d'Ormesson, passèrent du côté qui innocentoit le cardinal ; les trois autres votèrent pour les conclusions du procureur-général et des rapporteurs.

Enfin, le 31 mai 1786, à neuf heures du soir, après une dernière séance de dix-huit heures, intervint l'arrêt solennel qui déchargeoit le cardinal de l'accusation intentée contre lui, condamnoit la dame de la Motte à avoir les deux épaules marquées par un fer rouge de la lettre V (voleuse) ; d'avoir la tête rasée par la main du bourreau, et à être ensuite renfermée pour le reste de ses jours à la maison de correction de la Salpêtrière. Villette fut banni à perpétuité ; Cagliostro renvoyé du royaume ;

la demoiselle d'Oliva mise hors de cour; les biens de M. et de madame de la Motte confisqués au profit de M. le cardinal pour dommages et intérêts des sommes escroquées et du collier volé; M. de la Motte déclaré complice et contumace : trente voix contre vingt décidèrent le jugement célèbre qui tenoit en suspens la France et toutes les cours de l'Europe.

Quel jour mémorable pour M. le cardinal de Rohan ! il en avoit passé presque toutes les heures dans les angoisses et les horreurs de la plus cruelle incertitude; il s'étoit vu, tête nue, dans l'attitude d'un criminel devant un tribunal qui avoit acquis le droit de verser sur son existence l'opprobre et même l'ignominie de la mort; et il voyoit cette pénible journée se terminer par le triomphe de son innocence hautement et légalement proclamée ! C'étoit avoir passé par le feu des tribulations pour arriver à la plus glorieuse jouissance. Quel moment heureux que celui où le prince appelé par les magistrats naguère ses juges, recevant de leurs bouches la certitude de sa liberté et de sa victoire ! Le peuple qui entouroit le palais de la justice fit retentir les airs de cris d'applaudissemens. Le cardinal, monté dans le carrosse du gouverneur de la Bastille, traversa les rues accompagné et suivi d'une

foule immense, qui, par ses cris de joie et ses démonstrations flatteuses, le dédommageoit, autant que possible, de sa captivité et de ses humiliations.

Quand le peuple vit qu'on reconduisoit le prince à la Bastille, il vouloit s'y opposer : il alloit se faire une émeute qui pouvoit avoir des suites ; le cardinal la prévint, en disant qu'il retournoit de son plein gré, mais que bientôt après il rentreroit dans son hôtel. En effet, le parlement sentit lui-même l'indécence de cette prolongation de captivité après son arrêt solennel : ses promptes représentations eurent leur effet. M. le cardinal de Rohan retourna chez lui escorté par un peuple nombreux qui crioit *vivat!*

Qui eût jamais pu croire qu'un jour si glorieux seroit suivi d'un jour de disgrâce et d'exil? Ne devoit-on pas s'attendre que le roi, charmé de trouver l'innocence où il avoit présumé le crime, feroit éclater son amour pour la justice en répandant sur son grand-aumônier les dons de la plus haute faveur? Cette conduite eût honoré Louis XVI. Que les rois sont à plaindre quand ils n'ont pas dans leurs conseils un génie tutélaire qui sache paralyser, dans leurs mains armées par le ressentiment, la foudre qui ne doit frapper que des têtes

coupables ; qui leur fasse sentir qu'un acte d'autorité qui brave un oracle solennel de la justice invoqué par le monarque lui-même, est une tache bien difficile à voiler dans les annales du règne d'un roi, comptable de sa conduite au tribunal de la postérité ! Croira-t-on qu'il fallut user de ménagement pour annoncer à la reine le triomphe du cardinal? Personne ne voulut se charger de le lui apprendre. On engagea sa meilleure amie, la duchesse de Polignac, à lui en faire part avec les tempéramens que lui suggéroit son tendre attachement pour elle.

Tandis que la scélérate la Motte subissoit dans la cour du Palais, par la main du bourreau, le supplice dû à ses crimes, le baron de Breteuil, ministre des vengeances de la reine, arrivoit chez M. le cardinal pour lui demander, de la part du roi, sa démission de la grande-aumônerie, son cordon bleu, et lui signifier la lettre d'exil qui le reléguoit à son abbaye de la Chaise-Dieu, dans les montagnes d'Auvergne. Les ordres du roi furent reçus avec respect. M. le cardinal de Rohan, que son éclatant triomphe mettoit au-dessus de ses privations, se dépouilla avec dignité des places et des décorations qu'il tenoit de la munificence du souverain ; il eut même

la grandeur d'ame de ne pas faire sentir au ministre, qui ne cachoit pas sa joie indécente, le peu de cas qu'il faisoit d'un ennemi assez peu généreux pour se charger, avec les démonstrations de sa persévérante animosité, d'une pareille commission.

Quand on lut à la dame de la Motte son arrêt, elle entra dans un accès de rage qui, sans doute, la fit extravaguer. Elle se déchaîna contre la reine et le baron de Breteuil; elle prononça leurs noms avec des imputations atroces et des imprécations qui obligèrent le juge, qui présidoit à l'exécution, de lui faire mettre un bâillon dans la bouche. L'exécution finie, elle fut conduite à la Salpètrière, où rasée et en habit de pénitente, elle fut renfermée dans une casemate isolée, sans communication qu'avec les personnes chargées de la nourrir et de réprimer, par des châtimens souvent répétés, le flux désordonné de sa langue envenimée.

Villette fut conduit sur la frontière. Cagliostro sortit du royaume; retiré à Rome, il y a été condamné à la peine capitale pour ses manœuvres irréligieuses et ses trames impies : le pape a commué sa peine en une prison perpétuelle au château St.-Ange, où il est mort. La demoiselle d'Oliva rentra dans la société de Paris, où elle a tenu,

dit-on, une conduite plus régulière (1). M. le cardinal partit pour la Chaise-Dieu.

Le mari de madame de la Motte, qui jouissoit, dans la cité de Londres, du fruit et de l'impunité de ses vols, apprenant la manière dont sa femme avoit été flétrie, ainsi que sa réclusion à la Salpêtrière, osa menacer de faire imprimer un mémoire où la reine et le baron de Breteuil seroient étrangement compromis, si on ne lui rendoit sa femme. De pareilles menaces ne méritoient que le dédain du mépris; cependant on apprit, quelque temps après, avec le plus grand étonnement, que la dame de la Motte avoit trouvé le moyen de s'échapper de son étroite prison, déguisée en homme, et qu'elle étoit arrivée à Londres. Une pareille évasion, pour laquelle personne ne fut puni, ne pouvoit s'être faite que par une connivence ministérielle. Rendue ainsi à son mari, cette femme, toujours infernale, s'est concertée avec lui pour imaginer et entasser de nouveaux mensonges qui auroient pu inspirer des craintes à la reine et au baron de Breteuil, afin d'en tirer des

(1) A sa sortie de prison, il s'est trouvé, à la honte de nos mœurs, plusieurs rivaux pour l'épouser; mais dans cette rivalité d'infamie, le vainqueur n'a pas joui long-temps de son prétendu bonheur, car nous l'avons vu périr sur l'échafaud révolutionnaire.

sommes considérables. Marie-Antoinette, pleinement à l'abri de tout soupçon, pouvoit hautement mépriser les impuissantes menaces de cette femme flétrie et universellement décriée. Le baron de Breteuil, s'il n'avoit rien eu à se reprocher, n'étoit pas d'un caractère à s'effrayer des imputations et des injures de cette échappée de la Salpêtrière : on ne conçoit donc pas quelle a été la politique de celui qui engagea à acheter le silence de cette infâme par un envoi d'or et d'argent. La duchesse de Polignac, prenant pour prétexte le besoin des eaux de Bath, partit tout à coup pour l'Angleterre, et remit elle-même les sommes convenues à M. et madame de la Motte qui lui livrèrent à ce prix la prétendue minute de la diatribe annoncée. Comment pouvoit-on se fier à la bonne foi et à la loyauté de ce couple taré et méprisable? Cette démarche n'a fait que retarder l'effet des menaces : le mémoire, dont on disoit avoir livré le seul manuscrit, n'en a pas moins paru depuis : c'est un amas de calomnies et d'ordures qui n'ont trouvé croyance nulle part. La vipère qui avoit vomi ce venin, n'a pas joui long-temps du fruit de ses crimes : elle a péri à Londres d'une manière tragique : après un excès de débauche, elle fut jetée de nuit sur le pavé, du haut d'une fenêtre placée au troisième

étage. La vengeance céleste éclate tôt ou tard sur la tête de scélérats de cette trempe, quand la vengeance humaine est trop tardive ou trop peu sévère.

Au moment où l'arrêt qui proclamoit le triomphe de M. le cardinal fut prononcé, M. de la Vigne, un de mes amis, agent de M. le cardinal en Auvergne, prit la poste, avec l'autorisation de ce prince, pour venir en grande hâte m'annoncer cet heureux événement. Je l'appris ainsi dans l'espace de vingt heures; ma joie fut inexprimable; ce fut un jour de fête pour la ville de Mortagne; toute la société et la noblesse du pays s'empressèrent de venir partager ma satisfaction. M. le cardinal, avant de partir pour son exil, m'écrivit une lettre que j'ai conservée; elle constate qu'à cette époque, la mémoire de mon zèle et de mes services n'étoit point encore effacée; il me parloit avec une vive, mais modeste allégresse, de son triomphe, des cris flatteurs du peuple qui y avoit applaudi; de la peine qu'il éprouvoit de ne m'avoir pas auprès de lui, et de l'amertume que répandoit sur sa victoire le malheur d'avoir déplu au roi, puisqu'il en étoit puni au moment où son innocence sortoit avec éclat du creuset de la justice.

Le baron de Breteuil, qui ne m'avoit fait exiler que pour empêcher l'effet au procès

des documens que je m'étois procurés sur ses manœuvres et ses procédés pour perdre le cardinal, ne crut pas devoir me faire rendre sur-le-champ ma liberté, afin de mieux colorer la cause de mon exil. Le duc du Châtelet, son parent, qui m'avoit toujours témoigné de la bonté et de l'intérêt, le décida néanmoins à l'adoucir : je reçus un nouvel ordre du roi, daté du 9 juin, huit jours après le gain du procès, qui faisant cesser mon exil à Mortagne, au Perche, le prolongeoit à Bruyères, en Lorraine, lieu de ma naissance et de mes foyers paternels, où j'avois mes parens et une habitation charmante. Cet ordre me défendoit de coucher à Paris par où je devois nécessairement passer. Je quittai Mortagne le 29 juin, avec la reconnoissance que méritoient les attentions multipliées qu'on m'y avoit prodiguées. Je ne m'arrêtai que douze heures à Paris. Je me rendis à Coupvrai, terre appartenant à M. le cardinal, à neuf lieues de Paris ; j'y passai plusieurs jours ; j'y fis venir les gens d'affaires de ce prince, et je travaillai avec eux pour dresser un tableau de l'état de ses finances, des arrangemens pris avec ses créanciers, et du mode d'administration adopté en conséquence. Je rendis compte de ce travail à M. le cardinal, par une lettre très-détaillée qui lui fut portée à la Chaise-Dieu par son cousin le

prince Camille de Rohan. Là ont fini mes relations avec M. le cardinal prince de Rohan. Il fut ensuite, à cause de sa santé, transféré de la Chaise-Dieu à l'abbaye de Marmoutier, en Touraine, et de-là dans sa résidence de Saverne, en Alsace.

Rendu chez moi dans mon nouvel exil, et n'y recevant de ce prince aucune réponse à ma lettre que je savois lui avoir été remise, je crus devoir rester dans le silence; je ne lui étois plus utile. Je lui avois été attaché pendant vingt-quatre ans; mon dévouement et ma reconnoissance m'avoient inspiré, pour sa gloire, l'enthousiasme du zèle le plus persévérant et le plus actif. Mon désintéressement étoit connu : je tenois de ses bienfaits un bénéfice simple ou prieuré de Ségur, en Auvergne, du rapport de cent louis.

J'avois refusé à M. le comte de Maurepas, au ministre de la feuille, et à M. le cardinal lui-même, d'accepter quinze mille livres de pension sur son abbaye de Saint-Waast d'Arras, quand on sut qu'elle pouvoit rapporter plus de deux cent cinquante mille livres. On vouloit me donner cette pension comme récompense de mes services diplomatiques; mais mon refus étoit motivé sur ce qu'en transigeant l'échange de cette abbaye avec celle de Montmajour, en Provence, j'avois stipulé qu'elle seroit

exempte de toute pension. M. le cardinal, pendant sa captivité à la Bastille, avoit voulu me faire nommer à la prévôté du chapitre de Lauterback, en Haute-Alsace, dépendante de son évêché ; c'étoit un bénéfice de six mille livres : je le refusai ; ses instances ne purent vaincre ma résistance. Alors il apprécioit mes services avec bonté ; mais je mettois ma gloire à ce qu'il fût bien connu que l'intérêt n'étoit point le mobile de mes veilles et de mes travaux. A cette pénible époque, j'avois obtenu, par la voie du ministre des affaires étrangères, un traitement de mille écus sur la caisse de son département, et ensuite une pension de dix mille livres sur l'abbaye de Lucelles, en Haute-Alsace, comme récompense de mes services pendant l'ambassade du prince à Vienne, et pendant que j'y avois été seul chargé des affaires de France ; je me croyois assez riche pour être heureux. Quoique cette pension fût le prix de mes travaux, je n'ai jamais oublié que je la devois originairement à M. le cardinal qui m'avoit demandé pour son secrétaire d'ambassade.

Telle étoit ma position lors de la prolongation de mon exil à Bruyères. Il cessa enfin avec le ministère du baron de Breteuil : son successeur, M. Laurent de Villedeuil, me fit obtenir ma liberté plénière.

J'appris alors que le silence de M. le cardinal étoit l'effet de son mécontentement. Des personnes, intéressées sans doute à rompre des liens que ma conduite, pendant le procès, auroit dû rendre indissolubles, me peignirent à ses yeux sous des couleurs odieuses; car ils lui dirent, comme il me l'a avoué lui-même, que, pendant son procès, j'avois eu avec le baron de Breteuil des liaisons secrètes qui lui avoient été préjudiciables; que mon exil avoit été concerté avec le ministre; que j'avois fait des démarches pour le faire mettre en tutelle, afin de m'approprier exclusivement l'administration spirituelle de son diocèse, en ma qualité de vicaire-général, et pour faire tomber l'administration temporelle entre les mains du baron de Spon, mon ami, premier président du conseil souverain d'Alsace.

Que cette délation ait eu lieu, ce n'est pas une chose étrange; elle a pu être inventée par la perversité qui veut nuire; mais que ce prince l'ait crue sur parole, sans m'entendre et sans vérifier un fait qui me métamorphosoit tout à coup d'une manière si infâme, c'est ce que ne comprendront pas ceux qui ont été à portée de voir avec quel zèle, quel abandon, quel désintéressement j'ai été occupé de sa gloire et de son bonheur pendant les

vingt-quatre ans qu'il m'a cru digne de sa confiance.

Quand cette étrange nouvelle me parvint de manière à n'en pouvoir douter, je ne me permis ni plainte ni murmures : mon ame, révoltée d'une aussi criante injustice, auroit pu se soulever, pousser mon honneur offensé à découvrir le délateur, à confondre la calomnie ; mais croyant que les preuves d'attachement que je venois de donner auroient dû me mettre à l'abri d'un semblable soupçon, je me persuadai que ce seroit m'avilir que de chercher à me justifier ; je pris le parti du silence, laissant au temps et à ma conduite le soin de démasquer tôt ou tard cette méprisable imposture. Ma pensée ne se seroit jamais portée sur l'abbé de Juncker. Le cardinal m'a révélé la turpitude de cet homme que j'avois obligé, et à qui j'avois donné des preuves d'estime et d'amitié. J'ai gravé mon pardon sur sa tombe, et j'aime à croire que le repentir aura effacé cette noire ingratitude. M. le cardinal de Rohan, aujourd'hui désabusé, rend plus de justice aux sentimens dont il n'auroit jamais dû douter. Ses lettres, sa conduite envers moi, ses bontés et sa confiance me persuadent que tous les nuages sont dissipés.

De cette scission, opérée sans éclat, il résulta un bien réel pour moi. Rendu à

ma liberté, livré par goût et par lassitude des affaires tumultueuses aux douceurs d'une paisible retraite, j'y ai mieux apprécié la vanité des choses humaines et l'instabilité de la faveur des grands. Les plus heureux jours de ma vie sont ceux que j'ai passés depuis cette époque dans la société de mes amis, au milieu de mes parens et au sein de mes foyers paternels que je me suis plu à embellir. L'ambition d'être quelque chose s'y est tellement éteinte, qu'aujourd'hui je n'échangerois pas ma liberté contre les places les plus avantageuses et la fortune la plus brillante. Je jouissois avec délices du bonheur de ma situation, lorsque la révolution française est venue renverser l'édifice de ma félicité : une déportation forcée m'a arraché du paradis terrestre que je m'étois créé. Pouvois-je hésiter de tout sacrifier, quand il étoit question de rompre, par un serment impie, les liens qui m'attachent à ma religion et à mon roi?

Mon goût pour la solitude a pris de grands accroissemens dans mon émigration. Retiré à Fribourg, en Brisgaw, où j'ai trouvé un asile et des vertus hospitalières, j'y vis comme on vivoit au désert. Partagé entre le travail du cabinet et les devoirs
Janvier 1799. de mon état, j'y attends, en 1799, sans impatience et sans soucis, le moment des

tiné par la Providence pour rentrer dans mes foyers ou pour leur dire un éternel adieu. J'ai heureusement placé mon ame au-dessus du tourbillon des événemens qui nous affligent. C'est de cette hauteur que les dominant, comme dit Horace, sans m'en laisser maîtriser, je vois avec la résignation d'un homme qui médite les années éternelles, le bouleversement de ma fortune et la privation de mes plus douces jouissances.

Ces réflexions, sur ce qui intéresse mon personnel et ma situation, ne sont point étrangères à l'objet de ces mémoires; elles sont une suite des événemens qui ont eu lieu après le fameux procès du collier. C'est au lecteur à juger si j'ai rempli la tâche que je m'étois imposée d'éclairer le public sur cet étrange procès. Le flambeau de la vérité a seul guidé ma plume et éclairé mes pas dans ce ténébreux labyrinthe. Je n'ai fait connoître que par leurs actions tous les acteurs que j'ai mis en scène; je ne me suis point écarté de l'épigraphe que j'ai empruntée de Tacite : *Sine irâ et odio.* Il en résulte que la reine n'a jamais eu de collier; que son ressentiment contre le cardinal de Rohan, présumé y avoir donné lieu par une prétendue lettre à la comtesse du Barry pendant l'ambassade de

Vienne, a été la principale cause de ce trop fameux procès, qu'il auroit été plus prudent de prévenir et de ne jamais laisser éclater; que les piéges tendus par madame de la Motte, et ses infernales machinations, ont entraîné la crédulité du cardinal abusé par son désir immodéré de regagner les bonnes grâces de la reine; que l'implacable animosité du baron de Breteuil a égaré la jeunesse du roi et de la reine; qu'il a porté leur autorité au delà des bornes qui convenoient à leur dignité. Ce triste procès formera toujours dans le tableau du règne de Louis XVI et de Marie-Antoinette une ombre que les personnes jalouses de leur renommée voudroient pouvoir faire disparoître. Non que je pense que ce soit une tache à leur mémoire; leurs noms ne seront prononcés qu'avec vénération par la postérité; ils les ont éternisés dans les fastes de l'univers par l'éclat de leurs malheurs et la sainteté de leur trépas; mais la bonté et la justice, qui doivent toujours environner le trône, ne devroient jamais connoître que la vengeance des lois et non celle qui part d'un ressentiment personnel.

Le cardinal de Rohan, innocent aux yeux de la loi qui avoit déployé contre lui toute la sévérité de son inquisition et de

ses formes humiliantes, ne devoit plus être traité et puni comme un coupable; il devoit au contraire être dédommagé par un roi naturellement bon et essentiellement juste : son exil et sa disgrâce, mis en parallèle avec sa justification et son triomphe, forment dans nos annales un contraste nébuleux, dont l'effet, aux yeux de l'Europe impartiale, a été de voiler, à cette époque, les rayons de gloire qui ont ensuite immortalisé les augustes noms de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Je terminerai mes observations sur cette matière par un hommage dû aux actions qui caractérisent les ames élevées et bienfaisantes; hommage d'autant plus désintéressé, qu'il est aussi éloigné de l'adulation qui exagère, que du désir de renouer des liens brisés sans doute pour la satisfaction mutuelle.

Séparé du tumulte et des intrigues de la cour, M. le cardinal prince de Rohan, après son exil et sa disgrâce, s'est consacré tout entier au bonheur de son diocèse et de ses sujets; privé par la révolution de ses grands revenus, il mène une vie frugale et modeste dans le pays situé sur la rive droite du Rhin, dont il est souverain, afin de pouvoir répandre les bienfaits de sa généreuse économie sur les ecclésiastiques émi-

grés de son diocèse : ingénieux à se créer des ressources, il tend ses mains libérales sur tous les prêtres français qu'il sait être dans le besoin.

Telle est aujourd'hui la noble occupation d'un prince qui ne se sent plus animé que par la noble ambition de faire des heureux.

CINQUIÈME SECTION.

De la Révolution française.

Quis, talia fando,
Temperet à lacrymis.....
Horresco referens.
VIRG., Enéide 2.

COMMENT la plume de l'homme pourra-t-elle décrire des événemens au-dessus des conceptions humaines ; événemens que la politique la plus prévoyante ne pouvoit calculer ; dont on ne trouve ni traces, ni vestiges, ni aperçu dans les annales du monde, depuis sa création ? Dieu seul a pu créer la lumière du sein du chaos ; son esprit seul a guidé le pinceau de Moïse, quand ce législateur fut inspiré pour tracer le surprenant et majestueux tableau du néant se vivifiant sous la main et par le souffle du Très-Haut : ici l'historien se trouve au milieu des débris de la plus belle monarchie de l'Europe ; un gouffre sans fond en a englouti les plus précieux monumens ; le monstre de l'anarchie en a dévoré toutes les lois et toutes

les institutions; les cris forcenés de *liberté* et d'*égalité*, propagés à la fois dans toutes les contrées de ce florissant empire, en ont tellement agité et bouleversé les esprits, que le peuple le plus doux et le plus policé de l'univers, est devenu tout d'un coup un peuple de tigres et d'anthropophages. Le citoyen s'abreuve du sang du citoyen; les poignards fument du meurtre de mille victimes entassées et sanglantes; les fers enchaînent partout, au nom de la liberté, des millions de citoyens innocens; sur des échafauds à guillotine, stationnaires dans les villes et ambulans dans les campagnes, l'on fait couler à grands flots le sang le plus illustre et le plus précieux de l'Etat; voilà les armes, les faisceaux et les trophées de la liberté française. Au nom de cette liberté on force toutes les volontés à ployer sous le joug de la faction dominante; on s'empare de toutes les propriétés; on brise les liens sacrés de la sociabilité et de l'union conjugale; on impose silence à la pensée, à la voix, à la physionomie même : sous le voile de cette liberté l'on sème l'or et tous les poisons de la séduction, pour corrompre les peuples et bouleverser tous les gouvernemens; aux cris inhumains de cette liberté féroce, le trône de Clovis et de Charlemagne, appuyé sur quatorze siècles de gloire, est

indignement renversé, le sceptre est brisé, et la royauté foulée aux pieds; un roi, le père et l'ami de son peuple, est traîné à l'échafaud après avoir été abreuvé d'opprobres; au nom de cette liberté un sénat de brigands, sortis des égouts de la monarchie, décrète le pillage et la profanation des temples, le renversement des autels, la proscription et la mort des ministres du culte catholique, et sur les ruines de la religion de Jésus-Christ, il élève, au nom de la loi, sous le fantôme de la raison dégradée, des monumens à l'irréligion, au déisme, à l'athéisme; il y rassemble en groupe toutes les infâmes divinités qui, dans les siècles du paganisme, provoquoient l'oubli de tous les devoirs, le débordement des mœurs et tous les excès de la licence la plus effrénée.

Dans cet affreux tableau (1), l'exagération même la plus outrée ne présente encore que les foibles linéamens de la vérité. Notre langue n'a pas d'expressions pour peindre à la postérité ce que le siècle pré-

(1) Nous n'avons pas dû altérer le texte de notre auteur; mais du moins nous ferons observer que cet auteur convient naïvement que l'exagération même ne lui suffit pas pour exhaler la passion qui l'agite : aussi n'a-t-il pas pris pour épigraphe de cette section : *Sine irâ et odio*.

sent, témoin oculaire, ne peut envisager qu'avec la stupeur d'un homme qui, se trouvant hier au sommet de la félicité, ne se réveille aujourd'hui que pour se voir tomber dans l'abîme du malheur. En effet, comment peindre un gouvernement qui n'est plus qu'un assemblage de scélérats, où la magistrature autorise l'impunité du crime, où toutes les vertus sont proscrites, tous les vices canonisés, où l'on ne reconnoît plus ni lois, ni supérieurs, ni roi, ni culte, ni Dieu, où la férocité est un titre de prééminence, où l'habitude des forfaits les plus monstrueux conduit à la couronne civique et à l'apothéose ?

O France ! (1) ô ma patrie ! tel est le spectacle odieux que tu offres aujourd'hui à l'univers étonné ! Est-ce avec une plume trempée dans des larmes de sang, est-ce avec un cœur froissé d'indignation et d'horreur que l'on peut essayer de décrire les déplorables scènes de cette épouvantable catastrophe ? Je ne me sens ni assez de force, ni assez de moyens, ni assez de talens pour entreprendre, dans cette terre de mon exil, l'histoire détaillée et circonstanciée de cette grande révolution ; c'est la tâche d'un de ces écrivains mâles et vigoureux, dont le génie saura créer des

(1) Dix-huit août 1794.

couleurs assez vives pour peindre en traits de feu toutes les gradations de cet horrible tableau, où les débris des autels et du trône, les ruines des lois et des mœurs sont entassés pêle-mêle avec les cadavres sanglans des deux premiers ordres de l'Etat, et avec les torches encore fumantes qui ont incendié leurs habitations.

Il n'est pas de peinture parfaite sans contraste; le peintre de la révolution doit ménager les nuances qui, après un frissonnement d'horreur, sont le repos des sens et la volupté de l'ame. Une étincelle céleste lui fera apercevoir, dans l'ombre même de ce chaos, des ames vraiment héroïques, sans cesse aux prises avec l'humiliation et le besoin, conservant au sein de l'oppression le calme du courage et la patience de la vertu; d'autres, réfugiées dans des antres pour se dérober au fer des persécuteurs, offriront le ravissant spectacle de toutes les vertus de la primitive Eglise. Telle est l'idée que j'ai conçue de ce grand et sublime tableau. Mais l'aigle peut seul, et d'un vol hardi, s'approcher du soleil pour en fixer l'éclat : le génie seul de l'histoire peut développer dans tout leur intérêt les scènes successives qui composent l'ensemble de cette vaste calamité. Pour moi qui ai mesuré mes forces, je sens l'impossibilité d'atteindre à cette hauteur : je me borne

donc dans ses mémoires à un essai sur la révolution française ; j'en suivrai la marche et les scandaleux progrès sous l'assemblée constituante, la seconde législature, la convention et sous le gouvernement du directoire ; je placerai en tête des causes qui l'on fait éclore, je tâcherai d'en découvrir le germe, d'en faire connoître les agens, d'en présenter les traits les plus frappans, enfin d'en rapprocher l'ensemble sous les yeux de mon lecteur.

Le prudent nautonnier qui n'a pour naviguer qu'un foible navire, ne va point affronter les flots écumans d'une mer orageuse, il mesure sa course sur la force et l'étendue de ses voiles. Horace donnoit une grande et utile leçon aux écrivains quand il disoit dans ses épîtres...

Metiri se quemque suo modulo ac pede verum est.

Des Causes de la Révolution française.

Ce seroit se faire une fausse idée de notre révolution de n'en rechercher les causes qu'à l'époque où elle a éclaté ; son germe semé dans des temps antérieurs s'étoit mûri lentement avant que les états généraux l'eussent fait éclore. Cette grande conspiration contre l'autel et le trône, s'est préparée sous le foible règne de Louis XV.

L'excessive bonté de Louis XVI, la facilité de son caractère sans énergie, sa jeunesse, son inexpérience, le mauvais choix de ses ministres, les conseils perfides et l'ambition démesurée d'un protestant Génevois, qui, sous le titre de directeur-général des finances, vouloit gouverner despotiquement la France; l'ambition sacrilége et régicide d'un prince issu du sang des Bourbons; voilà les causes plus rapprochées et plus immédiates qui en ont décidé l'explosion; mais les causes génératrices et plus éloignées, datent du règne où le philosophisme préparoit ses poisons et forgeoit ses poignards dans les ténébreux ateliers qui ont enfanté l'encyclopédie, la secte des économistes et les loges des illuminés.

Règne de Louis XIV.

L'ame élevée et sublime de Louis XIV, quoiqu'en disent ses impuissans détracteurs, avoit donné à son siècle une impulsion qui dirigeoit tous les esprits vers la gloire. La religion et les armes, la magistrature et les lois, les sciences, les belles-lettres et les arts offroient partout l'empreinte de l'immortalité devenue la devise du règne de ce monarque. C'étoit le siècle des Bossuet, des Fénélon et des Bourdaloue; des Condé, des Turenne et des Vauban; des Louvois, des Colbert et des d'Aguesseau; des Corneille, des Racine et des Boileau; des Lebrun et des Girardon;

noms à jamais célèbres qui éternisent le nom Français. La religion florissante et protégée ne redoutoit plus les impuissantes inquiétudes et les sourdes menées du protestantisme; elle n'étoit occupée qu'à ramener doucement au bercail les brebis égarées, sans approuver les excès de quelques mesures momentanées dictées par un zèle trop peu réfléchi; les audacieuses maximes, qui pouvoient tendre à ébranler les bases de la foi et de la subordination aux autorités légitimes, n'osoient alors soulever le voile qui les tenoit cachées: si quelques suppôts des enfers osoient quelquefois laisser apercevoir l'écorce vénéneuse de cet arbre maudit, une autorité sage, ferme et vigilante, savoit l'attaquer jusque dans ses racines, et réprimer cette sève empestée. Ce règne à jamais mémorable avoit pour ainsi dire épuisé tous les genres de célébrité.

Sous le règne suivant, un homme né avec le génie des belles-lettres, mais désespérant d'atteindre à la hauteur de Corneille et de Racine, voulut se frayer une route nouvelle pour marcher leur égal ou pour les surpasser par la hardiesse de ses opinions et de ses volumineuses productions. « Faisons, se dit-il, une religion nouvelle de la philosophie; elle étalera, sous le nom de tolérance, ses vastes rameaux dans tous

les ordres de la société : elle disséminera ses principes et sa doctrine sur tous les genres de littératures. Les sciences et les arts, les tribunaux et le code des lois, les théâtres et les tribunes de l'éloquence, les écoles et les académies, les pépinières et les sanctuaires de la religion, tout doit en être imbu ; devenu le créateur et le père de cette secte nouvelle, je régnerai sur l'opinion ; mon règne sera celui de la lumière qui dissipera tous les préjugés et ramènera l'homme à ses droits primitifs. »

Arouet de Voltaire.

Ce plan une fois formé, le jeune Arouet, connu depuis sous le nom de Voltaire, s'élance avec d'étonnans succès de la carrière littéraire. Devenu l'aigle des littérateurs, il se fait l'arbitre des réputations, moyen infaillible de se faire de nombreux prosélytes et de zélés sectateurs. Pour élever la philosophie sur les débris de la foi, il apprend à ses disciples l'art de secouer ce qu'il appeloit les préjugés de l'enfance, de renoncer sans éclat à la croyance commune pour former un peuple de philosophes éclairés par les seules lumières de la raison. L'Evangile et l'Alcoran ne sont, selon lui, que l'ouvrage de deux hommes hardis et entreprenans qui ont entraîné la crédulité des peuples par leurs prestiges et leurs prétendus miracles.

Il plaçoit Marc-Aurèle au-dessus du fils de Marie. On voit que le but de ce blasphémateur étoit de saper les fondemens de la religion chrétienne. Il avoit voué à Jésus-Christ une haine personnelle et toujours active; son souffle empoisonné exhale l'impiété et l'irréligion; ses écrits sérieux et badins sont infectés du venin de sa doctrine anti-chrétienne. Il n'attaqua pas toujours de front et à découvert les dogmes et la morale : il vouloit dogmatiser sans courir les dangers d'être puni comme impie; ses armes favorites étoient le dédain de l'indifférence, le grand art des comparaisons et le vernis du ridicule. Quand il croyoit avoir préparé les esprits par ses principes jetés çà et là sous des dehors orthodoxes, il hasardoit alors ses dangereuses maximes dans des pièces fugitives et anonymes où le frais coloris d'un style enchanteur faisoit propager, avec le doux poison de la volupté, les semences du déisme et de l'impiété. Ces productions furtives, dévorées par la jeunesse et par la curiosité d'un âge plus mûr, se débitoient secrètement comme des raretés précieuses; l'impression les reproduisoit sans discontinuer : c'étoit le suc le plus épuré de la philosophie moderne. Ceux qui en pénétroient leur cœur et leur esprit, devenoient les initiés du philosophisme, et méritoient

d'être placés au nombre des esprits forts. C'est là que se forment, avec tous les prestiges de la magie la plus séduisante, l'indifférence pour tous les cultes, les doutes sur l'authenticité des livres saints et sur la divinité de Jésus-Christ, le mépris de Rome, de l'épiscopat et du sacerdoce ; c'est là surtout qu'est appliqué ce vernis si attrayant du ridicule que son ravissant pinceau savoit employer avec tant d'habileté pour tourner en dérision les dogmes fondamentaux du christianisme et les cérémonies les plus augustes du culte catholique ; c'est là qu'il développoit le germe de cette audacieuse liberté qui, rappelant l'homme aux droits de la nature, lui persuade que nulle puissance ici-bas n'a l'autorité de mettre un frein à la pensée ; qu'en arrêter l'essor et les élans, c'est s'opposer aux progrès des lumières et ramener les siècles de la barbarie ; que l'imposition du joug de l'obéissance et de la subordination est une usurpation de la force sur la foiblesse contre laquelle l'homme, né libre et indépendant, aura toujours le droit de réclamer. La vraie religion, toujours désignée dans ses écrits sous le nom odieux de fanatisme, est continuellement le point de mire de ses traits les plus envenimés.

Cette dangereuse doctrine, adoptée par les sociétés littéraires, passoit de bouche

en bouche; c'étoit l'Evangile du jour; elle se propageoit dans les cercles, dans les écoles et sur le théâtre : tous les ordres de la société en étoient infectés; penser autrement, c'étoit avoir l'esprit borné et rétréci. Si quelque écrivain s'opposoit au torrent de ces opinions destructives de tout culte et de toute dépendance, on le reléguoit avec mépris dans la classe de ces esprits populaires qui se traînent encore dans la fange des préjugés.

Sous un autre règne que celui d'un roi d'abord mineur, et ensuite livré à l'insouciance qu'enfante le goût immodéré des plaisirs, une verge de fer auroit écrasé une pareille doctrine dans son berceau; elle en auroit tari la source par une sévérité conservatrice de la religion et de l'autorité légitime; mais le régent, (Philippe d'Orléans), qui encouragea et protégea les talens et les vices du jeune Arouet, ne regardoit pas comme dangereux au régime d'un état un apôtre des plaisirs et de l'irréligion. Louis XV, livré aux voluptés qui énervent le corps et l'ame, ne vit d'abord dans les premiers essais de ce brillant littérateur que les saillies d'une imagination enjouée; il ne crut pas qu'elles pussent influer sur la religion, les mœurs et le gouvernement. Ses ministres, ou imbus eux-mêmes des principes de la nouvelle philosophie, ou n'en

prévoyant pas les fatales conséquences, ne croyoient pas devoir armer son bras pour écraser cette hydre naissante. Quand les sentinelles, qui veilloient sur le camp du peuple catholique, sonnoient l'alarme ; quand les magistrats, effrayés des funestes progrès d'une secte qui minoit sourdement les bases de la religion et de l'autorité, proscrivoient les livres pernicieux et en arrêtoient le cours, Louis XV, se réveillant alors de son assoupissement, tonnoit de toute sa puissance ; mais l'auteur trop protégé se contentoit de désavouer son ouvrage, et on épargnoit sa personne. Cette impunité enhardissoit Voltaire et ses prosélytes. Ce serpent tortueux ne se replioit que pour se glisser sous les fleurs et aller infecter de son venin la moële des plantes les plus salutaires. Pour lui les anathèmes de l'Eglise et de la puissance civile étoient un titre de plus pour être lu avec plus d'avidité; et tels étoient le charme et le progrès de la séduction, que Voltaire, personnellement connu pour être sans foi et sans moralité, étoit néanmoins fêté, prôné, recherché par tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'Eglise, dans l'Etat et dans les cours de l'Europe.

Cette grande célébrité étoit fondée, il est vrai, sur de grands talens ; mais ces grands talens n'ont servi qu'à la ruine des

vrais principes. Son génie littéraire n'a été qu'un fléau dévastateur qui a tout renversé sans frayer de route nouvelle pour le bonheur du genre humain ; car le bonheur du l'homme ne peut être là où est l'affranchissement de tout lien, l'abolition de tout culte, et une liberté de penser effrénée sur tout ce qui a trait à la religion, à la morale et aux autorités légitimes.

Tel étoit Voltaire, le père et le créateur du philosophisme. Ne soyons plus étonnés s'il a opéré une révolution dans les opinions civiles et religieuses : on ne croyoit se faire un nom dans la littérature qu'en adoptant ses idées et en marchant sur ses traces ; il étoit le coryphée et le modèle de tous ceux qui vouloient se distinguer dans la carrière littéraire. De là le nombreux essaim de ses disciples qui, répandus dans tous les ordres de la société, corrompoient les sources où chacun alloit puiser sa façon de penser et ses règles de conduite.

Si la Providence avoit permis que ce réformateur, sorti des antres du Ténare, eût péri en naissant ; si l'autorité, moins indulgente, avoit donné au monde un grand et utile exemple de sévérité, soit en abrégeant les jours de cet empoisonneur public, soit en le mettant dans l'impuissance de publier ses dangereux écrits, nous n'aurions

pas, il est vrai, les chefs-d'œuvre qui sont sortis de sa plume, mais nous aurions plus de religion et plus de mœurs; nous verrions des enfans plus dociles et des sujets plus soumis; les liens de la conscience et de la subordination n'auroient pas perdu leur force et leur élasticité; la tourbe des *philosophistes* n'auroit pas inondé la cour, la capitale et les provinces; le flambeau de la foi ne seroit pas éteint dans les cœurs imprégnés de ce philosophisme; et quand la licence, sous le nom de liberté, est venue sous Louis XVI attaquer l'autel et le trône, si les disciples de Voltaire et les sectateurs de ses principes n'eussent pas été aussi nombreux, les assemblées primaires qui ont alimenté les états-généraux n'auroient pas porté dans l'assemblée nationale les germes de destruction et de mort qui, développés par de forcenés démagogues, ont ouvert l'abîme où nous avons vu précipiter la religion et la monarchie. C'est donc à cette malheureuse époque des écrits de Voltaire qu'il faut remonter pour trouver une des causes éloignées, mais trop efficaces, de notre révolution.

Voltaire, dans ses sociétés et dans ses écrits anonymes, affichoit hautement sa façon de penser et s'en faisoit gloire. Il étoit déiste et le plus acharné détracteur de la religion chrétienne Ses sectateurs et

ses imitateurs, sans s'astreindre à aucune opinion religieuse, étoient les uns égoïstes, les autres matérialistes ou athées, mais tous unis de sentimens et de volontés pour persécuter, par toutes les voies possibles, les adorateurs du Christ et les apôtres du culte catholique. Leur devise apparente étoit la tolérance : sous ce masque se cachoit l'intolérance la plus inhumaine. De là partoient les traits acérés avec lesquels ils attaquoient sans relâche tous ceux qui ne se courboient pas devant l'idole de leur philosophie. Voltaire, de son vivant, n'avoit, pour ainsi dire, qu'ébauché cette révolution morale, cause et prélude de celle que nous déplorons, et avoit donné une grande impulsion aux esprits avides de réputation et de nouveautés. Cette doctrine n'étoit encore que celle des grands et des lettres ; le peuple y étoit étranger. Mais le haut-clergé devenant moins vigilant ou moins en crédit, les magistrats plus tolérans, l'autorité ministérielle trop indifférente, les soi-disant philosophes qui s'arrogèrent après Voltaire le sceptre des sciences et de la littérature, déchirèrent aux yeux de la multitude le voile qui lui déroboit encore le véritable évangile de la philosophie moderne. Ils découvrirent la sentine d'où l'on vit s'exhaler le souffle meurtrier de l'irréligion, de l'impiété, du

matérialisme et de l'athéisme. En brisant ainsi les liens qui attachoient l'homme à la Divinité, on apprenoit en même temps à secouer le joug de toute autorité légitime. D'abord pour pressentir ce qu'on pouvoit espérer du sommeil de l'autorité, de l'indolence des magistrats et de l'impuissance du clergé, on traduisit les plus dangereuses productions des Colins, des Leclerc, des Bolingbrocke, des Scherbury et de tout ce qu'on appeloit alors les penseurs anglais. Livres anglais.

Les suppôts du philosophisme les prônèrent comme les oracles de la raison, secouant le flambeau de la lumière sur les épaisses ténèbres des préjugés. Ces penseurs anglais, montés sur les échasses de la métaphysique, s'annonçoient pour avoir découvert le vrai système de la nature; ils venoient, disoient-ils, apprendre à l'homme le secret de ses forces morales et l'usage de sa liberté. Ces livres, répandus et prônés par ceux mêmes qui ne les comprenoient pas, furent les préludes du déluge d'ouvrages incendiaires qui inondèrent la France, dépravèrent les esprits et corrompirent les cœurs. C'est alors que parurent successivement l'*Homme machine*, l'*Analyse* de Bayle, le *Système de la Nature*, les *Trois Imposteurs*, l'énorme compilation de l'*Encyclopédie*, l'*Emile*, le *Contrat-Social*, le Mauvais livres français.

Livre de l'Esprit, l'*Histoire générale du Commerce des deux Indes;* c'est alors que Boulanger, la Métrie, Diderot, d'Alembert, Helvétius, Rousseau et l'abbé Raynal élevoient le colosse de l'incrédulité et du matérialisme sur les débris de toute autorité divine et humaine (1). Les cris des évêques et des écrivains orthodoxes réveilloient bien de temps en temps les dépositaires du glaive de la justice; des mandemens pleins de vérité et d'énergie, des réfutations pleines de lumières et de persuasion, des réquisitoires pleins de force et d'éloquence montroient tous les dangers de ces productions infernales; des arrêts foudroyans les flétrissoient et les livroient aux flammes, mais toujours on épargnoit les coupables : le contre-poison, au lieu de guérir la plaie, ne servoit qu'à alimenter l'émulation pour donner plus de célébrité aux auteurs, plus de vogue et de débit à leurs dangereux écrits. Il n'est pas de mon sujet de faire connoître ici en détail ces ouvrages si pernicieux, ni de peindre le caractère de leurs auteurs; je vais seulement analyser leurs principales

(1) Dans cette nomenclature de philosophes, comment l'abbé Georgel a-t-il oublié celui de tous qui a lancé les écrits les plus vigoureux contre la religion, le baron d'Holback ?

productions. Notre désastreuse révolution a des caractères si extraordinaires qu'il faut remonter jusqu'à ces hommes audacieux; jusqu'à leurs livres et leur doctrine pour en découvrir les causes éloignées.

Le dictionnaire de Bayle peut être regardé comme l'arsenal d'où les incrédules, les déistes, les matérialistes et toutes les espèces d'impies ont tiré leurs armes si tranchantes et si meurtrières; c'est un monstrueux assemblage où le pyrrhonisme de l'auteur a entassé tous les doutes, toutes les erreurs, tous les mensonges et toutes les impiétés; le plus effronté cynisme y dévoile sans pudeur tout ce qui peut provoquer au débordement des mœurs et à l'oubli de tous les devoirs : mais ce livre fameux, travaillé dans les ateliers de Satan, n'avoit encore vu le jour que dans les marais de la Hollande; on avoit pris les précautions les plus sévères et les plus rigoureuses pour empêcher son entrée et son débit public en France; les exemplaires en étoient rares, on n'osoit les exposer dans les bibliothèques (1); ceux qui avoient pénétré

(1) Les exemplaires de Bayle n'ont jamais été rares en France ni sévèrement prohibés, comme on peut le voir dans les anciens catalogues. Les belles éditions, telles que celles de 1720 et de 1740, ne sont pas communes, parce qu'elles sont très-recherchées des amateurs.

clandestinement ou avec une autorisation tacite, étoient soigneusement resserrés, et confiés seulement à des hommes mûrs et bien pensans qui ne s'en servoient que pour le réfuter. Sa rareté, sa forme non portative, ce qu'il en coûtoit pour se le procurer, la honte de s'en avouer possesseur, le danger de le produire, la vaste érudition sous laquelle l'auteur avoit cru devoir cacher ses principes et voiler ses images lascives, le mettoient heureusement hors de la portée du plus grand nombre des lecteurs : malheureusement il étoit la source où les écrivains sans principes et sans pudeur alloient puiser le venin qu'ils délayoient dans leurs livres. Mais un de ces êtres que l'enfer vomit de temps en temps, pour souiller la terre des immondices ramassées dans la fange des plus sales voluptés, un nommé Marsy, jeune encore, né avec des talens qui auroient pu lui donner de la célébrité, chassé ignominieusement des jésuites, pour défaut de mœurs, s'avisa de faire un abrégé de ce volumineux dictionnaire; il en distilla le poison le plus subtil, le plus prompt et le plus dangereux; il en composa ce livre diabolique qu'il donna au public sous le nom d'*Analyse de Bayle* (1). Cet ouvrage, distribué

Analyse de Bayle, par Marsy.

(1) L'auteur auroit pu aussi mentionner l'extrait du

en huit petits volumes, se trouva tout à coup répandu dans tous les ordres de la société; la jeunesse des deux sexes en fut bientôt imbue; le militaire le dévoroit dans les camps; les laquais s'en repaissoient dans les antichambres. L'altération de tous les principes, la corruption des mœurs en furent les rapides effets et les suites déplorables. Le mal étoit fait quand la puissance ecclésiastique et la puissance royale se réunirent pour foudroyer ce monstre. L'auteur s'étoit mis, par son évasion, à l'abri du supplice qu'il méritoit. On décerna les peines les plus rigoureuses contre quiconque conserveroit des exemplaires de son ouvrage: précautions trop tardives, le venin avoit fait son effet. A qui en attribuer la faute? sinon à la mollesse du gouvernement dont les ressorts n'avoient plus de vigueur, à la connivence ou à la coupable négligence de ses infidèles agens qui ne surveilloient point assez les ateliers de nos écrivains soi-disant philosophes.

L'Encyclopédie, ou le répertoire de toutes les connoissances humaines, présenta d'abord une idée lumineuse enfantée par le génie créateur du célèbre Bacon. L'Encyclopédie.

Si l'exécution de l'Encyclopédie française,

même dictionnaire, en deux volumes in-8°., attribué au roi de Prusse, Frédéric II.

imitation de l'ouvrage du chancelier d'Angleterre, avoit répondu à la dignité et à l'importance d'un plan aussi vaste et aussi sublime, Diderot et d'Alembert, qui en ont été les rédacteurs et les éditeurs, auroient véritablement mérité les hommages de la nation et la reconnoissance du monde littéraire. Le discours préliminaire et le *prospectus* que ces deux fameux athlètes de la philosophie moderne firent préluder à leur informe et volumineuse compilation, promettoient des flots de lumière et des développemens qui devoient agrandir considérablement la sphère de nos connoissances et reculer les limites de tous les arts. Cette perspective, présentée avec l'énergie et tous les charmes d'un style mâle et vigoureux, frappa l'Europe d'admiration. On s'empressa de souscrire et de se procurer ce chef-d'œuvre présumé de l'esprit humain. Mais quel étoit le but de ces deux coryphées de l'incrédulité et du matérialisme, les amis et les imitateurs de Voltaire qui vivoit encore? L'événement nous l'a démontré: celui d'éteindre le flambeau de la foi, de rompre les liens de la subordination, et de donner à la liberté de l'homme une extension qui ne lui fit connoître d'autres bornes que l'assouvissement de sa cupidité. C'est d'après ce plan qu'est rédigée l'Encyclopédie française. Les ministres de Louis XV, séduits

ou déjà corrompus, avoient permis l'impression de ce dictionnaire si renommé. Les censeurs, qui devoient en surveiller la rédaction, étoient eux-mêmes des adeptes et des initiés de la secte du philosophisme : on n'admit dans le laboratoire de cette alchimie morale, que des coopérateurs jugés propres à contribuer efficacement au progrès du grand œuvre. Quelques échantillons sortis des creusets de cette active et nombreuse société d'ouvriers tendant tous au même but par des procédés différens, furent jetés dans le public par les éditeurs, pour exciter la curiosité et faire plus avidement désirer l'ensemble. Ces morceaux détachés, malgré l'art avec lequel ils étoient présentés, éveillèrent le zèle des vrais croyans, et alarmèrent les partisans de l'autorité royale. Le journal de Trévoux, composé par des savans consommés dans la science de la religion et dans l'art de la critique, fit tomber le rideau qui cachoit les piéges et les dangers de cette compilation. Le gouvernement, plus attentif, mais trop modéré, au lieu d'étouffer l'hydre dans sa naissance, se contenta d'exiger des changemens et des réformes; l'impression et le débit n'en furent que ralentis et retardés. Une ingénieuse et audacieuse dissimulation présida à ces changemens. On étoit très-pressé de faire paroître le premier volume : on y supprima

les maximes, les définitions, les comparaisons et les principes qui auroient éclairé les dépositaires de l'autorité sur le vrai but des éditeurs ; on inventa l'art des renvois et des rapprochemens, en ôtant de sa place naturelle le poison qui s'y seroit montré d'une manière trop visible, pour le concentrer à l'endroit où il peut faire son effet sans être découvert. Par cette méthode, on réussit à calmer les inquiétudes du gouvernement, et on imprégna le dictionnaire de tout le venin de la doctrine que l'on vouloit propager.

Ce réceptacle de principes si dangereux n'étoit point à la portée du peuple ; mais les gens d'une condition plus relevée et les demi-savans le méditant sans cesse, il en résultoit une froide indifférence pour la religion, et un relâchement dans les ressorts de l'autorité qui influoient nécessairement sur la façon de penser et d'agir de la multitude : encyclopédiste étoit synonyme d'ennemi de tout culte et de toute autorité. Le roi, averti trop tard du danger de ce dictionnaire, et les magistrats, trop long-temps abusés sur les conséquences de ce livre, sentirent enfin la nécessité de le proscrire : il fut défendu. Une seconde édition étoit sur le point de paroître ; on en saisit tous les exemplaires. Le libraire Panckoucke, qui en avoit fait les frais, réclama en vain, en s'étayant d'une permission tacite ; le roi fut

inexorable, et tout débit en fut prohibé sous les peines les plus sévères. Mais les exemplaires de la première édition subsistèrent ; on la fit réimprimer à Yverdun, en Suisse, avec des additions où l'incrédulité et la licence se montrèrent encore plus à découvert (1). Les auteurs ni les éditeurs ne furent inquiétés : l'impunité les laissa jouir du fruit de leurs tentatives, et le mal fit des progrès effrayans.

Diderot, le plus hardi, le plus forcené des incrédules, répandit ainsi impunément ses horribles dogmes sur le matérialisme et les droits de l'homme. Ce robuste athlète étoit né à Langres, d'une famille honnête et pieuse : son père, très-habile et très-riche coutelier, étoit recommandable, parmi ses concitoyens, pour son inflexible probité et son attachement au culte de ses pères. Combien de fois n'ai-je pas été à portée, dans ma jeunesse, de le voir gémir sur les écarts et l'irréligion de son fils ! Diderot portoit dans ses écrits le despotisme qu'il exerçoit dans la société ; soit en écrivant, soit en parlant, il avoit toujours l'air de vous dire : Ecoutez-moi : apôtre favori de la nature, Diderot.

(1) Outre cette édition d'Yverdun, donnée par le professeur Félice, il en a paru une autre à Genève, in-4°. et une in-8°., indépendamment des deux qui ont paru sous format in-*folio*.

elle m'a exclusivement confié ses plus intimes secrets. Son extérieur imposoit; une belle physionomie, un organe agréable, un flux de paroles éloquentes le faisoient dominer avec empire dans la conversation; il vouloit y être écouté et fixer l'attention; il est vrai qu'il avoit au suprême degré le don et la volubilité de la parole : rarement il y étoit muet; quand il avoit commencé à parler il ne finissoit plus. Je l'ai vu dans un cercle, chez madame Geoffrin, impatienter l'abbé Raynal, qui avoit aussi la démangeaison de parler. « S'il crache, s'il tousse ou s'il se mouche, dit cet abbé à son voisin Marmontel près duquel j'étois, il est perdu, je lui prends la parole. » Ses écrits, qu'on dit pleins de force et d'énergie, m'ont toujours paru un fatras de sentences et de maximes exprimées avec emphase, surchargées du vernis de suffisance étendu sur une forte couche d'obscurité. Le grand Frédéric, quoique philosophe très-incrédule, parle ainsi de ce héros de l'Encyclopédie, dans deux lettres à d'Alembert :

« Diderot est à Pétersbourg où l'impé-
» ratrice l'a comblé de bontés. On dit ce-
» pendant qu'on le trouve raisonneur et en-
» nuyeux; il rabâche sans cesse les mêmes
» choses. Ce que je sais, c'est que je ne
» saurois soutenir la lecture de ses livres,
» tout intrépide lecteur que je suis. Il y

» règne un ton suffisant et une arrogance
» qui révoltent l'instinct de ma liberté. Ce
» n'étoit pas ainsi qu'écrivoient Platon,
» Aristote, Cicéron, Locke, Gassendi,
» Bayle et Newton. La modestie va bien à
» tout le monde; elle est le premier maître
» du sage : il faut raisonner avec force, mais
» ne pas décider impérieusement. L'auteur
» a beau se targuer, on l'apprécie et on se
» moque de l'emphase. » *Lettre du 7 janvier* 1774. « Un de ses ouvrages, dit encore
» le roi de (Prusse dans sa lettre au même,
» du 28 juillet 1774), me tomba naguère
» entre les mains. J'y trouvai ces paroles :
» *Jeune homme, prends et lis.* Sur cela
» je fermai le livre, comprenant bien qu'il
» n'avoit pas été fait pour moi qui ai passé
» soixante ans. »

Le jugement de ce roi philosophe sera celui de tous ceux qui auront soumis les ouvrages de Diderot au creuset du bon goût. Pendant son séjour à la cour de Pétersbourg il fit un soi-disant impromptu qui fit rougir Catherine II, et lui déplut souverainement. Cette impératrice voulut donner au philosophe le spectacle d'une cour plénière et d'un grand gala. La fête eut lieu aux bougies. Le reflet des glaces, la beauté des décorations, l'éclat éblouissant des parures de diamans, la richesse des habits donnoient à cette assem-

blée l'air de la plus grande magnificence ; une longue suite d'appartemens illuminés étoient remplis de tout ce qu'il y avoit de grands à la cour et dans l'Empire. Catherine II avoit Diderot à ses côtés. Un seigneur lui demanda comment il trouvoit ce coup d'œil ; il répondit par ce quatrain :

O qu'ils sont vastes ces palais !
Ils le seroient bien davantage,
S'il falloit y placer l'image
De tous les heureux qu'elle a faits.

L'allusion au grand nombre de favoris que la czarine prenoit, et dont elle changeoit souvent, fut faite sur-le-champ. Catherine s'en aperçut ; une rougeur subite décela le trouble de son ame. Dès ce moment, Diderot ne fut pas disgracié, mais sa présence devenue désagréable, son séjour fut abrégé.

D'Alembert. D'Alembert, le collègue de Diderot pour l'édition de l'Encyclopédie, marchoit avec plus de finesse et de circonspection. Ses écrits étoient plus mesurés, parce qu'il ne vouloit pas perdre ses places à l'académie des sciences et à l'académie française. Il excelloit dans les mathématiques et les hautes sciences. Le discours préliminaire de l'Encyclopédie suffiroit seul pour le mettre au rang de nos bons écrivains ; cependant son style, avec de la précision et de

la clarté, manque dans ses autres ouvrages littéraires de ce coloris et de cette fraîcheur qui charment et qui entraînent. Tout s'y ressent du compas géométrique et de la sécheresse de l'algèbre. D'Alembert, souple et insinuant, se glissoit, se répandoit partout où il espéroit faire des prosélytes au philosophisme. Son langage dans la société, lorsqu'il pouvoit, sans se compromettre, hasarder sa façon de penser, étoit celui d'un homme qui, héritier de la haine de Voltaire contre la religion de J.-C., et même contre la Divinité, ne voyoit rien au delà des besoins physiques et de la suprématie littéraire, après laquelle il soupiroit. D'Alembert redoutoit l'autorité parce qu'elle pouvoit troubler sa tranquillité; mais il se dédommageoit de cette contrainte par ses entretiens familiers, par son zèle pour prôner et répandre les livres qui en sapoient les fondemens. Il étoit parvenu à peupler l'académie française de grands seigneurs dont il dirigeoit la croyance, et de gens de lettres qui se faisoient un mérite d'être les échos de la doctrine de Voltaire, que d'Alembert présentoit à tous ses prosélytes comme le dieu de la philosophie et des esprits forts. Les jeunes gens à talens, qui aspiroient aux palmes de la littérature, sachant qu'ils ne pouvoient mériter les suffrages de ces arbitres, tyrans de l'opi-

nion, qu'en professant leur doctrine, ne se montroient dans la carrière qu'avec les livrées du philosophisme, c'est-à-dire avec l'affiche de l'incrédulité et le mépris des préjugés vaincus. Que pouvoit-on attendre d'une pareille génération? Tels ont été les premiers symptômes de notre révolution.

Je me suis trouvé à portée de connoître particulièrement d'Alembert. Je lui dois la justice qu'il n'a jamais tenté d'ébranler mes principes dans mes rapports et ma correspondance avec lui. J'ai profité de ses connoissances, et j'ai eu à me louer de ses procédés : je l'ai peint d'après ses principes et sa conduite. Il est mort comme il a vécu. Son ami et son héritier Condorcet en parle ainsi au roi de Prusse dans une lettre imprimée, en date du 22 décembre 1783 : « D'Alembert a vu sa dernière heure sans » effroi; mais il n'a voulu payer aucun » tribut, même extérieur, aux préjugés » de son pays, ni rendre hommage en » mourant à ce qu'il avoit fait toute sa vie » profession de mépriser. »

D'Alembert, comme on le voit clairement dans sa correspondance intime avec le roi de Prusse, étoit athée ; il croyoit la *matière éternelle* et l'*ame matérielle* ; « et » s'il existe, dit-il, une intelligence qui a » organisé l'univers, *ce ne peut être que* » *la matière en tant qu'intelligente*. Nous

» sommes obligés de convenir, ajoute-t il, » qu'elle n'est ni infiniment sage ni infi- » niment puissante ; nous sommes réduits » à ne reconnoître et à n'admettre tout au » plus dans l'univers qu'*un dieu matériel*, » *borné et dépendant.* » Lettre au roi de Prusse, 30 novembre 1770.

Avec une pareille profession de foi, est-il étonnant de ne voir dans cette correspondance que les plus indécentes plaisanteries, répétées jusqu'à la satiété, contre tout ce que la religion a de plus sacré et de plus respectable? Il légua à son ami et à son disciple Condorcet sa haine contre la religion et contre les rois qu'il appeloit des tyrans et des despotes. Ce dernier langage étoit celui de son cœur ; mais sa plume s'exprimoit différemment quand il remercioit le grand Frédéric et la Sémiramis du Nord de leurs bienfaits. Tous ces prétendus esprits forts étoient de vrais caméléons qui modeloient leurs pensées et leurs écrits sur leurs intérêts.

Jean-Jacques Rousseau.

Le citoyen de Genève, J.-J. Rousseau, s'annonça dans le monde littéraire par des paradoxes embellis de toutes les grâces du style le plus brillant et le plus agréablement colorié. L'académie de Dijon couronna le discours où ce éloquent écrivain s'efforçoit de prouver que les sciences étoient plus nuisibles qu'utiles à la société. Sa

Julie, son *Emile*, sa *Profession de foi du Vicaire Savoyard*, sa *Lettre à M. de Beaumont, archevêque de Paris*, ses *Confessions* sont un théâtre mobile et sans cesse renouvelé, où ce misantrhope trop séduisant se joue avec plus de prestige que de jugement de tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus religieux. Sa *Julie* est un écueil infaillible pour les mœurs de l'adolescence; son Emile est un modèle de déraison revêtu de tous les attraits de la persuasion; la profession de foi du Vicaire Savoyard, qui y est insérée, est un chef-d'œuvre d'idées disparates et incohérentes, liées et fondues avec tant d'agrémens, que le lecteur ébloui par la vivacité du coloris et par le majestueux tableau de l'Evangile, se sent entraîné à croire que le plus grand ennemi de cet Evangile en est le plus éloquent panégyriste. Ces trop dangereuses productions, répandues avec profusion et impunité, lues, dévorées avec enthousiasme, ont véritablement gâté et corrompu les esprits sous le règne de Louis XV.

Le Contrat-Social de Jean-Jacques est une arme à deux tranchans, dont les agitateurs et les malveillans ont abusé pour fasciner les yeux du peuple qui n'étoit pas en état d'apprécier l'esprit et les vues, quelquefois très-sains, de ce moderne législateur. Rousseau, malgré la fierté de

son ame républicaine, n'auroit jamais conseillé, s'il eût vécu, l'établissement de la démocratie en France : son Contrat-Social et d'autres de ses ouvrages s'expliquent sur ce même sujet avec la plus grande énergie. Mais il falloit entraîner le peuple par un fanal trompeur. Nos régicides ont commencé par canoniser Jean-Jacques en le plaçant au Panthéon ; et, abusant ensuite de quelques-uns de ses principes, ils ont puisé dans sa doctrine, interprétée selon leurs vues, ces motions destructives qui ont contribué au renversement de nos lois et de nos coutumes antiques. Comment, si le délire n'avoit pas été au plus haut degré, comment pouvoit-on, pour saper les fondemens de notre antique constitution, s'étayer des principes d'un homme qui, dans ses observations sur l'abbé de Saint-Pierre, s'exprime ainsi : « Qu'on juge des dangers d'émouvoir » une fois les masses énormes qui compo- » sent la monarchie française : qui pourra » contenir l'ébranlement donné et prévoir » tous les maux qu'il peut produire ? Quand » tous les avantages d'un nouveau plan » seroient incontestables, quel homme de » bon sens oseroit entreprendre d'abolir » les vieilles coutumes, les vieilles ma- » ximes, et de donner à l'État une autre » forme que celle où il a successivement

» amené une durée de treize cents ans?» Ainsi parle Rousseau. Où peut-on trouver une condamnation plus formelle de la conduite et des décrets de l'assemblée constituante et de la convention nationale? Si Rousseau pouvoit se faire entendre du haut de son Panthéon, ne crieroit-il pas à nos fougueux démagogues : « Vous qui ne m'avez placé » au nombre des divinités qui ont éclairé » le genre humain que pour dénaturer » ma doctrine et abuser de mes principes, » comment osez-vous prostituer mon nom » pour canoniser les ruines dont vous vous » entourez? Quand j'ai dit que la suprématie du pouvoir résidoit éminemment » dans la volonté générale du peuple; quand » j'ai parlé d'un pouvoir législatif et d'un » pouvoir exécutif très-distinct l'un de » l'autre, ai-je jamais exhorté à ébranler » les bases des gouvernemens, établies et » consacrées par la durée des siècles? ai-je » prêché le renversement de l'ancien édifice pour y en substituer un autre? Ce » blasphème politique n'a jamais souillé » ma plume; ouvrez mon Contrat-Social : » on diroit qu'alors l'esprit de prophétie » étoit en moi, quand, du haut de mon tribunal législatif m'élevant dès lors contre » vos criminelles tentatives, je m'écriois » en disant : Le régime démocratique » est le pire de tous, du moins pour

» une grande nation corrompue par le
» luxe. Les élections populaires, les fré-
» quentes assemblées ne servent alors qu'à
» développer, qu'à mettre en activité toute
» la dépravation des hommes; ce sont au-
» tant de foyers de séduction et de dis-
» corde..... Que vous disois-je encore,
» quand je voyois que vous vous élanciez
» comme des énergumènes dans l'horrible
» carrière de vos meurtres et de vos san-
» glantes destructions? N'élevois-je pas la
» voix pour vous dire qu'il n'y a que des
» usurpateurs et des tyrans qui choisissent
» un moment de trouble pour faire passer
» leurs lois à la faveur de l'effroi public? »

Malgré cette opposition frappante aux systèmes des républicains, Jean-Jacques doit toujours être regardé comme un des auteurs dont les écrits, pleins de paradoxes, d'inconséquences, de contradictions et d'assertions hardies, ont le plus contribué à notre révolution; ils sont même devenus le foyer où ont été allumées les torches qui ont incendié la France.

Helvétius.

Un écrivain d'une autre trempe parut dans le même temps pour éteindre le flambeau des mœurs dans les égouts de la volupté; on le vit secouer le joug de toute autorité, en attribuant à l'homme le souverain domaine sur ses pensées et ses actions: la vertu, selon lui, n'est qu'un être

chimérique; les lois humaines ne sont que les émanations du despotisme; les dogmes religieux que le délire du fanatisme. « Le bonheur de l'homme, s'écrioit ce nouveau prédicateur, n'est que l'heureux résultat des plaisirs physiques; l'ame n'est qu'une portion de matière plus déliée, qui, comme une étincelle bienfaisante, éclaire toutes les facultés de l'homme, et devient le guide de ses opérations qui toutes doivent tendre à sa félicité temporelle. » Tel est l'esquisse, telles sont les conséquences effrayantes du *Livre de l'Esprit*. Le gouvernement se hâta de le proscrire : il n'en eut que plus de cours et plus de vogue. La jeunesse s'y abreuvoit pour noyer ses remords dans l'ivresse de ses passions. Les philosophes matérialistes ne l'avoient hasardé que pour sonder les dispositions du ministère et des magistrats, et pour tracer, d'après l'impression qu'il auroit faite, le plan et le jeu de leurs nouvelles batteries. Ce livre, écrit avec un style plein de chaleur et d'images, se trouvoit sur toutes les toilettes; il devint le code du beau sexe et l'Evangile des femmes sensuelles. Helvétius, qui en étoit l'auteur ou l'éditeur, jouit du succès de cette voluptueuse production, sans éprouver d'autres désagrémens que de perdre la place de maître-d'hôtel de la maison de la reine. Il en avoit été honoré

Le Livre de l'Esprit.

par égard pour la mémoire de son père, mort premier médecin de sa majesté. Cette coupable impunité enhardit les plumes des conseillers, des coopérateurs du *Livre de l'Esprit*; la doctrine du matérialisme fut propagée dans d'autres ouvrages par Diderot, l'abbé Morellet et l'abbé Galiani, secrétaire de l'ambassade de Naples. On assuroit dans le temps que ces trois hommes avoient dirigé le plan et la composition du *Livre de l'Esprit* (1). Je sais, pour les avoir connus, que ces trois hommes étoient les principaux acteurs de la loge anti-chrétienne et anti-monarchique qui se tenoit, tous les vendredis, chez Helvétius, au sortir du somptueux dîner où ce riche fermier général n'admettoit, avec madame Helvétius, initiée dans la doctrine de son mari, que les incrédules les plus affichés. Helvétius se faisoit gloire de se livrer sans retenue à tous les excès de la volupté et de la débauche : à le voir, à l'entendre on ne pouvoit se persuader que le *Livre de l'Esprit* fût la production d'un être qui

(1) Helvétius étoit très en état de composer le Livre de l'Esprit, et n'avoit besoin de personne pour le diriger. Du reste, on n'y reconnoît point le style d'aucun des trois personnages cités; et l'abbé Morellet étoit alors trop jeune pour être soupçonné d'avoir travaillé à cette composition.

sembloit ne végéter que pour s'enfoncer dans la matière.

La France étoit devenue le rendez-vous de tous les prédicateurs du matérialisme; ils y étoient non-seulement tolérés, mais tels étoient déjà les progrès des opinions anti-chrétiennes et anti-royalistes, qu'on les recherchoit et qu'on les célébroit, tandis que les anathèmes de l'Eglise et les arrêts de la magistrature foudroyoient leur doctrine et faisoient brûler leurs livres: leurs discours ainsi que leurs écrits multiplioient et développoient dans tous les âges et dans toutes les conditions, les germes de l'incrédulité et de l'indépendance.

L'abbé Raynal. Un de ces hommes, à qui le caractère sacré et l'habit même dont il étoit revêtu, sembloient devoir servir de frein à l'emportement de la licence, vient tout à coup déployer au milieu du peuple français l'étendard de l'impiété la plus audacieuse et de la liberté la plus effrénée. Il sape sans ménagement les fondemens de tous les cultes et de toutes les autorités; il prêche et canonise l'insurrection du peuple en qui il fait résider le centre de tous les pouvoirs; il traite les rois de bêtes féroces qui dévorent les nations; il appelle les peuples, à l'exemple de ceux de Ceylan, à juger leurs rois et même à les condamner à mort; il abjure hautement le sacerdoce dont il

avoit été honoré; il traite les ordres religieux d'institutions barbares qui outragent le vœu de la nature. Son histoire philosophique du commerce des Européens dans les deux Indes, annonce, pour la partie historique, des connoissances très-instructives présentées avec toute la puissance d'un style mâle et fleuri; mais dès qu'il cesse de narrer et qu'il joue le rôle d'observateur, ce sont les clameurs d'un énergumène qui excite tous les peuples de l'univers à briser les fers de la religion romaine, et à renverser le trône des despotes qui ont dégradé, dit-il, la dignité de l'homme, en le courbant sous le joug des superstitions civiles et religieuses. Sa marche audacieuse est celle d'un cynique qu'une exaltation effervescente emporte, et qui, foulant aux pieds les lois de la décence, dédaigne de couvrir, comme ses devanciers, sa doctrine du voile de l'anonyme. Il place effrontément son nom à la tête de son ouvrage, et rayant avec mépris le titre d'abbé sous lequel il étoit connu, il n'est plus, au bas du frontispice de son histoire, que Guillaume-Thomas Raynal. Son style est un torrent débordé, roulant des pensées hardies, souvent gigantesques, mais présentées néanmoins dans des proportions qui décèlent un grand peintre et un écrivain original. Je l'ai beaucoup connu; je

ne veux pas atténuer son talent; mais il est entre ses mains une arme destructive qui le met au nombre de ces fléaux littéraires dont l'apparition n'a été signalée que par des secousses, des bouleversemens et des ruines.

Cette histoire n'eut pas plus tôt paru, qu'elle fut foudroyée par les anathèmes de l'Eglise, et livrée aux flammes par le bras séculier : si l'auteur, par sa fuite, ne se fût soustrait à la juste vengeance des lois qu'il avoit outragées, il eût péri, comme son livre, au milieu du brasier qu'auroit allumé la justice humaine (1). Mais que penser d'un gouvernement où tant d'audace avoit cru pouvoir se montrer au grand jour? Tout se ressentoit de la foiblesse du monarque, de son éloignement pour les affaires, de son goût pour les plaisirs. Les ressorts moraux et physiques se détendoient de tous côtés : est-il étonnant que sous le règne suivant, la force de ces ressorts se trouvât usée, lorsqu'il auroit fallu en déployer toute l'énergie pour empêcher l'explosion du volcan qui a produit notre grande calamité. Ce

(1) Raynal n'auroit sûrement pas été brûlé avec son livre, puisque après en avoir publié une seconde édition, plus forte encore que la première, il a osé reparoître et même habiter la France sans être inquiété,

malheureux livre a été la sentine où la convention nationale et régicide, a puisé ces vapeurs malfaisantes qui ont enivré des ames déjà corrompues, et qui les ont porté à établir l'athéisme sur les débris des autels, et à créer la plus immorale république sur les ruines du trône des Français. Mais une anecdote qui paroîtra extraordinaire, c'est que Thomas Raynal, appelé au sein de la convention nationale pour y recevoir les hommages dus aux grands hommes qui ont éclairé le genre humain, en sortit indigné des maximes qu'on y réduisoit en pratique : son caractère fier et inflexible crut devoir adresser à cette convention une lettre très-bien écrite et bien motivée, où il ose blâmer hautement sa marche et ses décrets (1). On

(1) Ce n'est point à la convention, mais à l'assemblée constituante, que Raynal, sans y avoir été appelé, adressa, par l'intermédiaire de feu M. Malouet, l'un de ses membres, et sur laquelle il fut passé à l'ordre du jour motivé sur la folie de l'auteur, cette fameuse lettre qui a fait tant de bruit dans le temps. Raynal est mort en 1791, et n'a pu voir la convention. Au reste, il montroit, à cette époque, à peu près autant d'horreur pour la révolution que l'auteur de ces Mémoires : il disoit qu'il auroit voulu n'avoir jamais écrit; que les révolutionnaires n'avoient compris ni Jean-Jacques ni Voltaire; que si ces écrivains vivoient ils viendroient, la torche à la main, brûler la salle de l'assemblée à laquelle il n'épargnoit pas les épithètes de *gueux*, de *scélérats*, etc.

méprisa ses conseils, et on appela comme d'abus de la haute idée qu'on avoit de son génie. Cette adresse à la convention nationale, écrite avec toute la force de la raison éclairée par l'expérience, est un monument qui éternise les écarts de nos législateurs régicides.

Destruction des jésuites.

L'encyclopédie et les philosophes, dont nous venons d'analyser les principes, avoient rencontré dans la société des jésuites des athlètes vigoureux et infatigables, qui, armés du bouclier de la foi et du glaive de la vérité, repoussoient avec succès leurs audacieuses tentatives : tant qu'elle auroit subsisté, son zèle, sa vigilance, son enseignement et ses lumineux ouvrages, auroient peut-être anéanti, ou tout au moins retardé, les progrès de leurs opinions subversives de l'autel et du trône. La faction des incrédules sentit qu'elle n'avoit à espérer ni paix, ni trêve, ni succès tant que les jésuites combattroient sa doctrine. Elle s'occupa dès lors des moyens à employer pour hâter leur perte ; et les philosophes devinrent les principaux agens de la chute et de la suppression de cette redoutable milice (1). On peut voir dans la

(1) Les principaux agens de cette destruction étoient les parlemens qui étoient moins composés de philosophes que de jansénistes. Aussi a-t-on dit qu'ils avoient

première partie de ces mémoires, où je traite de la destruction de cette société célèbre, tout ce qui a été mis en œuvre par la philosophie, pour renverser en Portugal, en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne et dans tout l'univers catholique, le plus ferme boulevart de la religion et de l'autorité royale. Le fameux Mirabeau, dont l'opinion ne doit pas être suspecte aux philosophes qui l'ont tant prôné, disoit, dans son essai sur la secte des illuminés, en parlant de la destruction des jésuites : « Ce n'est pas ici le moment d'examiner si la France surtout devoit céder à l'impulsion parlementaire, détruire un corps qui ne sera jamais remplacé, et dont le vide s'agrandira de génération en génération. » Ainsi pensoit Mirabeau. Quand les jésuites ne furent plus, le torrent des mauvais principes ne trouvant que de foibles digues, se déborda partout avec impétuosité, laissant, sur tous les lieux de son passage, ce limon pestilentiel dont parle le prophète, lequel a enfanté cette génération d'hommes pervers, immondes, révolutionnaires, qui peuplent aujourd'hui les assemblées nationales, les départemens, les cantons et

été les exécuteurs de la haute-justice de la philosophie.

les municipalités de la république française : et c'est peut-être à cette époque du règne de Louis XV, qu'un observateur impartial devroit remonter, pour trouver une des principales causes de nôtre révolution. En effet, à dater de cette destruction, on a vu sensiblement se manifester l'altération des bons principes, l'indifférence pour la religion, la décadence des mœurs, les progrès effrayans des opinions désorganisatrices et de tous les excès de la licence.

Les économistes.

Une secte, qu'on peut regarder comme une émanation de l'Encyclopédie, parut aussi sous le règne de Lous XV : c'est celle des économistes; elle étoit composée d'athées, de déistes et de matérialistes. La tourbe de prosélytes qui cherchoient à s'y faire initier, forma à Paris une loge qu'on appela la loge des économistes.

Les vénérables de cette loge étoient M. Turgot, l'abbé Roubaud, le marquis de Mirabeau, l'abbé Morellet, Dupont, d'Alembert, Diderot, Helvétius et Condorcet (1) : noms devenus trop fameux sur le théâtre où l'on a immolé la religion et la

(1) D'Alembert, Diderot et Helvétius n'ont jamais fait partie de la secte des économistes, qui, du reste, avoit de meilleures vues que celles que lui prête l'auteur; et n'a jamais eu de loges à l'instar des francs-maçons.

monarchie. Le but principal de cette nouvelle phalange d'incrédules et d'esprits forts, étoit l'abolition de tout culte et la refonte de la monarchie. M. Turgot en fut nommé le chef et le grand-maître : la secte chercha à le faire parvenir au ministère, pour donner plus d'intensité aux ressorts qu'on se préparoit à mettre en œuvre. C'est surtout dans le laboratoire de ces nouveaux ouvriers d'iniquités, que s'est forgé et préparé le plan de notre malheureuse révolution. Le cri de guerre et le mot de ralliement était *liberté et produit net.* Oui, c'est dans cet antre, osons le dire et donnons-en les preuves, qu'a été fabriquée la torche qui a embrasé la France, et qui, pour *produit net*, en a fait un monument de cendres et de débris. Pour nous en convaincre, écoutons ce que disoient, ce qu'écrivoient les économistes en 1784, sous le ministère de M. Turgot; écoutons ce qu'on pensoit, ce qu'on chantoit alors; voyons l'idée qu'on avoit de ce ministre économiste, comment on traçoit son portrait, comment on caractérisoit ses vues et son système. Je ne veux être ici que le copiste de ces anecdotes trop véritables, et le lecteur jugera si j'ai été fondé à dire que les causes éloignées, mais trop efficaces de la révolution française, datent du règne qui a précédé celui de l'éruption du volcan. En retraçant dans ces mémoires ces anecdotes

antérieures de plusieurs années à la convocation des états-généraux, on croira lire l'histoire de notre révolution.

Mirabeau disoit alors et écrivoit : « Ebranlons si bien les fondemens de l'empire qu'il faudra le fondre, et de ce » chaos naîtra un peuple-roi. »

L'abbé Morellet disoit et écrivoit : « Pour » détruire la hiérarchie civile, il suffira de » réveiller le lion assoupi et de lui marquer » sa proie. »

Dupont disoit et écrivoit ce qu'il a prêché depuis très-hautement à la tribune de la convention nationale : « Point de Dieu, » point de roi, voilà le produit net. La Di- » vinité est le rêve du fanatisme, la royauté » est le fanal du despotisme et de la tyran- » nie (1). »

L'abbé Roubaud saisi d'un saint enthousiasme, à la tribune de la loge économiste, disoit en présence du ministre Turgot : « Français, vous avez, depuis 1400 ans, des » lois, des priviléges, des propriétés, des » distinctions, des usages : chimères et bar- » barie que tout cela, soyez un peuple nou- » veau; que la raison du premier âge vous

(1) Jamais Dupont n'a prêché ce langage, ni dans ses ouvrages, ni à la tribune de la convention nationale, dont il n'étoit pas député. Il paroît que l'auteur confond Jacob Dupont avec Dupont de Nemours.

» éclaire; qu'elle soit abandonnée à l'ins-
» tinct et au génie; que toutes les entraves
» soient brisées; que toutes les barrières
» disparoissent: liberté, égalité, voilà dé-
» sormais notre devise (1). »

Alors, dans les papiers du temps, dans l'*Observateur anglais*, en 1778, plus de dix ans avant la révolution, on lisoit la chanson suivante de M. de Lille, officier au régiment de Champagne, admis dans la société du duc de Choiseuil, du duc de Cogny qui le logeoit, et de la princesse de Guémenée. Il avoit une grande facilité pour les impromptus et les couplets, et on peut en juger par les suivans, qui sont une vraie prophétie de ce qui est arrivé en 1789 et années suivantes. Ne diroit-on pas, en les lisant, que M. de Lille avoit sous les yeux le plan de la révolution française (2)? M. de Lille.

CHANSON DE M. DE LILLE,

IMPRIMÉE EN 1778.

Vive tous nos beaux esprits
Encyclopédistes,

(1) L'auteur auroit bien dû citer les ouvrages où il a puisé ces passages, afin de pouvoir en vérifier l'exactitude.

(2) Ce militaire, plein d'esprit, oublié par nos biographes, malgré plusieurs charmantes pièces de poésies légères, étoit né à Saint-Mihiel, département de la Meuse.

Du bonheur français épris,
Grands économistes;
Par leurs soins au temps d'Adam
Nous reviendrons, c'est leur plan.
Momus les assiste,
Au gué,
Momus les assiste.

On verra tous les Etats
Entr'eux se confondre,
Les pauvres sur leurs grabats
Ne plus se morfondre;
Des biens on fera des lots
Qui rendront les gens égaux.
Le bel œuf à pondre,
Au gué,
Le bel œuf à pondre.

Du même pas marcheront
Noblesse et roture;
Les Français retourneront
Au droit de nature:
Adieu parlemens et lois,
Adieu ducs, princes et rois.
La bonne aventure,
Au gué,
La bonne aventure.

Puis, devenus vertueux
Par philosophie,
Les Français auront des dieux
A leur fantaisie;
Nous reverrons un ognon
A Jésus damer le pion.
Ah! quelle harmonie!
Au gué;
Ah! quelle harmonie!

Alors de mœurs nullité ;
Entre sœurs et frères,
Sacrement et parenté,
Seront des chimères ;
Chaque père imitera
Loth, le jour qu'il s'enivra.
Liberté plénière,
Au gué,
Liberté plénière.

Plus de moines langoureux,
De plaintives nonnes ;
Au lieu d'adresser aux dieux
Matines et nones,
On verra ces malheureux
Danser, abjurant leurs vœux,
Galante chaconne,
Au gué,
Galante chaconne.

A qui devrons-nous le plus ?
C'est à notre maître,
Qui, se croyant un abus,
Ne voudra plus l'être ;
Ah ! qu'il faut aimer le bien
Pour de roi n'être plus rien !
J'enverrois tout paître,
Au gué,
J'enverrois tout paître.

Le ministère de M. Turgot, dans les premières années du règne de Louis XVI, faisoit déjà pressentir notre révolution ; et ses opérations et ses systèmes en étoient les matériaux et les préludes. Voici comme on peignoit ce chef des économistes en 1784,

dans un livre intitulé, *Dialogues de l'autre monde :*

Portrait de M. Turgot.

« Homme gauche, lourd, épais, né avec » plus de rudesse que de caractère, plus » d'entêtement que de fermeté, plus d'im- » pétuosité que de tact, plus d'inquiétudes » que de vues; charlatan d'administration » ainsi que de vertu; fait pour décrier l'une » et dégoûter de l'autre; sauvage par amour- » propre, timide par orgueil; aussi étranger » aux hommes, qu'il n'avoit jamais bien con- » nus, qu'à la chose publique qu'il avoit » toujours mal devinée; tête demi-pen- » sante, dont les réservoirs étoient ouverts » à toutes les visions et à toutes les idées gi- » gantesques. On le croyoit profond, il n'é- » toit que creux; il rêvoit jour et nuit *philo-* » *sophie, liberté, égalité, produit net;* c'étoit » là le délire qu'il avoit mis à la mode; c'étoit » le cri de ralliement des prétendus penseurs » et de toute la secte des économistes. »

Voici comment, à la même époque, on analysoit son système : « M. Turgot, écrivoit- » on, voulant décomposer l'Etat, le sépa- » roit en deux : d'un côté il mettoit les » grands, le clergé et les riches, et de l'au- » tre le peuple. C'étoit là sa balance. Il fal- » loit, selon son système, fatiguer les pre- » miers et les contraindre à dissimuler. » Quant au peuple, on devoit le caresser, » lui apprendre le secret de sa force, le ren-

» dre libre et le rappeler à ses droits primi-
» tifs. C'étoit d'après ce plan lumineux,
» continuoit-on, que ses édits étoient des-
» sinés : la liberté, l'égalité, devenoient le
» privilége exclusif du peuple, tandis que le
» pouvoir arbitraire se déployoit sans mé-
» nagement sur les grands, les riches et le
» clergé. »

Ce funeste système fit naître alors les vers suivans, imprimés au bas de la caricature de ce ministre.

Inonder l'Etat de brigands,
Multiplier les mendians,
Des grands diminuer la somme,
Et soulever les paysans,
Sont les résultats effrayans
Du système de ce grand homme.

Ce même système, qui a servi de base à nos démagogues, fut mis en couplets imprimés et chantés à Paris.

Ce ministre gros et gras
Et d'une épaisse encolure,
Veut détruire tous les Etats,
Turlure,
Même la magistrature,
Robin turlure.

Point de féodalité,
Nous dit-il dans ses brochures;
Mon cri c'est la liberté,
Turlure;
Hors le roi tout est roture,
Robin turlure.

O royaume infortuné !
Dans quelle mésaventure
Turgot t'a-t-il plongé ?
Turlure,
Toi et la race future,
Robin turlure.

Tel étoit l'état moral de la France; tel étoit le mouvement des esprits; telle étoit l'impulsion donnée à toutes les têtes par les conducteurs du peuple et par ceux qui passoient pour être les lumineux de la nation; telle étoit, et sous la fin du règne de Louis XV, et des huit premières années de celui de Louis XVI, la façon de penser de ceux qui pouvoient influer sur l'opinion publique. Cette révolution morale n'étoit-elle pas le prélude infaillible de celle qui a opéré le bouleversement de la religion et de la monarchie? C'étoient des feux souterrains qui, se trouvant en pleine fermentation, s'élevoient sans cesse avec impétuosité du foyer qui leur servoit de centre, vers tous les points de la circonférence, pour s'y faire une issue et soulever les masses qui s'opposoient à leur explosion : c'est là ce que j'ai appelé les causes éloignées de notre révolution. Des causes plus rapprochées et plus prochaines en ont décidé l'éruption. L'assemblée des notables, le ministère du cardinal de Loménie, le retour de M. Necker au ministère des finances, sa prépondérance

dans les conseils, la foiblesse de caractère de Louis XVI et l'instabilité de ses volontés, la convocation des états-généraux; voilà les préliminaires et les vraies causes efficientes de cette grande calamité, sans exemple dans les annales du monde.

A cette époque du règne de Louis XVI, que nous allons parcourir, les finances du royaume étoient dans un état de crise, successivement aggravé par la mauvaise administration des contrôleurs-généraux qui s'étoient succédés avec rapidité. Toutes leurs opérations n'avoient servi qu'à agrandir la plaie, sans préparer aucun remède pour en diminuer la profondeur et le danger. Le système destructif et gigantesque de M. Turgot, l'incapacité de M. de Clugny, le charlatanisme de M. Necker, l'impéritie de M. Joly de Fleury, l'inexpérience de M. d'Ormesson, avoient creusé de plus en plus le gouffre du déficit qui avoit pris naissance sous le règne de Louis XIV et s'étoit considérablement accru sous celui de Louis XV.

M. de Calonne, arrivé au ministère des finances, n'eut pas plus tôt sondé cet abîme sans fond, qu'il annonça au roi la nécessité de recourir à des voies extraordinaires pour réparer ce désordre. Le tableau effrayant qu'il mit sous les yeux du monarque démontroit l'impossibilité de créer

de nouveaux impôts pour faire face à la dépense annuelle. Cette dépense se trouvoit alors excéder la recette de cinquante-six millions : en conséquence, ce contrôleur-général conçut un plan qui auroit libéré l'Etat et sauvé la chose publique, si la réputation d'homme dissipateur et immoral, si la haine que lui avoient vouée les parlemens, si la jalousie de ses succès n'avoient pas laissé le champ libre à l'intrigue pour le faire échouer.

M. de Calonne communiqua son plan au garde des sceaux Miromesnil, et au comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, qui avoit le titre de chef du conseil des finances depuis la mort du comte de Maurepas, titre uniquement honoraire qui donnoit un traitement de soixante mille livres par an. Ce plan, agréé par eux, plut beaucoup au roi. Sa majesté en désira vivement l'exécution, parce qu'elle y voyoit des ressources assurées pour diminuer la dette immense de l'Etat, et pour faire face à la dépense annuelle sans surcharger le

(1) M. de Miromesnil se montra à cette époque ennemi si actif de M. de Calonne et de ses plans, qu'il n'est pas permis de croire que ce ministre les lui eût communiqués. Il ne comptoit, pour l'appuyer auprès du roi, que sur M. de Vergennes, dont la mort priva M. de Calonne du seul homme capable de le comprendre et de le soutenir.

peuple par de nouveaux impôts. Ce monarque, touché de la situation du royaume, avoit dit : « Je ne veux plus ni emprunts ni nouveaux impôts. » Voilà ce qui décida M. de Calonne, esprit hardi et fécond, à créer un projet qui pût faire cesser le déficit et libérer l'Etat en remplissant le vœu du roi (1). Ses vues, présentées à ce prince en présence des deux ministres à qui il les avoit confiées, furent accueillies avec l'enthousiasme d'un cœur ami du bien et jaloux du bonheur de son peuple. M. de Calonne ne dissimula point à Louis XVI les obstacles qu'opposeroient les privilégiés, les parlemens et ses ennemis personnels; il dit ensuite au roi : « Sire, voilà toutes mes » ressources; si vous les agréez, j'ai besoin » de toute votre énergie pour ne pas succomber sous le poids des intrigues qui » vont circonvenir votre majesté; si elle » n'étoit pas décidée à me soutenir de toute » sa puissance, il vaudroit mieux me permettre de me retirer avant de développer » ce nouveau système. » Le roi donna alors à ce ministre sa parole royale de l'investir de toute son autorité, et de fermer tout

(1) Il n'est pas inutile de remarquer que M. de Calonne avoit pris les bases principales de ce plan dans les systèmes de M. Turgot, condamné plus haut avec tant d'amertume.

accès aux sourdes menées de ses ennemis. Le contrôleur-général, étayé de cette parole qu'il dut croire sacrée, et fier du suffrage des deux ministres les plus prépondérans, sentit néanmoins qu'allant mettre la cognée à l'arbre des priviléges trop immodérés du clergé, de la noblesse et des grands propriétaires, il auroit à lutter contre une masse d'hommes très-redoutables auxquels, probablement, se joindroient les parlemens du royaume dont il avoit encouru l'inimitié depuis qu'il avoit été procureur-général d'une commission établie à Rennes, pour juger le fameux de la Chalotais, procureur-général du parlement de Rennes.

M. de Calonne imagina que le seul moyen de forcer les suffrages étoit de donner à ses plans une importante et majestueuse publicité : il chercha ce moyen dans la convocation d'une assemblée auguste où le roi, à la tête des princes de sa maison, des grands de la nation, des conseillers d'Etat les plus éclairés, et de tous les chefs de la haute magistrature, proposeroit le remède, approuvé par lui, pour guérir la plaie des finances, et pour tirer la monarchie de la crise qui la menaçoit de sa ruine. Cette grande mesure adoptée, le roi convoqua à Versailles l'assemblée des notables. Ce monarque en attendoit l'ouverture avec la plus vive impatience ; il croyoit toucher au

Assemblée des notables.

moment de régner paisiblement sur un peuple soulagé. Hélas ! Louis XVI alloit, sans s'en douter, donner une impulsion fâcheuse qui devoit porter l'esprit de la nation vers la discussion et la résistance.

A cette nouvelle inopinée, tous les regards se fixèrent sur M. de Calonne.

L'assemblée, convoquée à Versailles, présentoit la réunion de ce que la monarchie avoit de plus auguste et de plus éclairé. Le haut clergé, l'élite de la noblesse, les magistrats choisis dans les conseils du roi et dans les compagnies souveraines du royaume, y formoient un faisceau d'autorité et de lumières bien fait pour éclairer le roi et la nation, et pour entraîner les suffrages du peuple. Malheureusement l'esprit d'intérêt particulier, l'esprit d'intrigue, l'esprit de jalousie, l'esprit républicain (1), l'animosité personnelle pénétrèrent dans cette auguste assemblée ; ils en divisèrent les volontés et en détendirent les ressorts.

L'ouverture de cette assemblée se fit avec pompe. Le roi y parut et y présida avec tous les attributs de la majesté. M. de Calonne s'y présenta avec la confiance d'un

(1) La grande majorité de l'assemblée des notables étoit composée de privilégiés. Ils s'opposèrent au plan de M. de Calonne qui, poursuivant ceux de M. Turgot, attaquoit les abus nés des priviléges.

homme sûr de son triomphe. Son discours, parfaitement écrit, et prononcé avec toutes les grâces de la déclamation la plus insinuante, fut vivement applaudi par ceux même qui, dès lors, avoient juré sa perte.

Cette assemblée de notables étoit composée de cent quarante sept députés, y compris les frères du roi et les princes du sang; elle fut distribuée en sept bureaux de vingt-un députés chacun, présidés par Monsieur, le comte d'Artois, le duc d'Orléans, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le prince de Conti et le duc de Penthièvre. Chaque bureau avoit un conseiller d'Etat et un maître des requêtes pour rapporteur. Les plans du contrôleur-général devoient être examinés et discutés dans chaque bureau, et il avoit été convenu que le vœu de quatre bureaux formeroit la décision de l'assemblée. Le choix des députés avoit été fait par M. de Calonne lui-même; et il avoit tellement organisé les bureaux, que sur vingt-un membres, il croyoit être sûr de onze voix au moins; ce qui lui donnoit, d'après son calcul, la pluralité des suffrages. La discussion, contre son attente, devint orageuse. Le bureau de Monsieur, où étoit l'archevêque de Toulouse, depuis cardinal de Loménie, qui y soufloit la discorde, s'éleva avec force contre les nouveaux plans; les évêques et la no-

blesse qui y voyoient des atteintes données à leurs exemptions et à leurs priviléges, s'unirent aux mécontens; il y eut même de la défection dans les conseillers d'Etat sur lesquels M. de Calonne avoit essentiellement compté. Cette sorte d'insurrection alarma le contrôleur-général sans ébranler sa confiance; il donna les explications qu'on lui demandoit; il révéla au roi les menées sourdes de l'archevêque de Toulouse, du baron de Breteuil et des partisans de M. Necker. Louis XVI marqua son mécontentement. Le foyer de l'intrigue n'en devint que plus animé et plus actif. M. de Calonne, se croyant joué par le garde des sceaux Miromesnil, eut le crédit de le faire renvoyer (1), et de mettre à sa place M. de Lamoignon, président à mortier au parlement de Paris, qui lui promit appui et dévouement. Un ministre qui l'auroit secondé avec franchise et avec force lui manquoit dans le moment; c'étoit le comte de Vergennes, en proie à des coliques violentes dont il fut tout à coup la

(1) Les sceaux furent redemandés à M. de Miromesnil le 8 avril; et, dès le lendemain, la disgrâce déjà décidée de M. de Calonne fut publiée. M. de Lamoignon tenoit au même parti qui poussoit en avant l'archevêque de Toulouse.

victime (1). Cette mort, qu'on ne crut pas naturelle, inspira plus de confiance et d'audace aux ennemis du contrôleur-général : il avoit encore pour lui le roi, la reine (2) et le comte d'Artois. Le monarque, par son impulsion, prit contre les malveillans un ton décidé et impératif. Cet essor, d'un caractère trop foible et trop mobile, fut le signal de la perte de M. de Calonne : on le peignit comme un homme immoral et despote qui abusoit de la confiance du roi pour écraser le clergé et la noblesse sans soulager le peuple. M. Necker, attaqué dans le discours de M. de Calonne à l'ouverture de l'assemblée, fit imprimer une réplique où ce ministre n'étoit pas épargné. La cabale de l'archevêque de Toulouse, grossie des partisans de Necker, des amis du garde des sceaux renvoyé, et surtout du baron de Breteuil, assuré d'être incessamment déplacé s'il ne prévenoit son ennemi personnel ; cette cabale, ainsi réunie, manœuvra, de concert avec l'abbé de Ver-

(1) M. de Vergennes est mort le 13 février 1787. L'ouverture de l'assemblée des notables eut lieu le 22 du même mois. M. de Calonne reçut sa démission le 9 avril.

(2) La reine, livrée à l'ascendant de M. de Brienne et de ses amis, étoit hautement déclarée contre M. de Calonne qui lui avoit fait mystère de ses projets de réforme.

mond, avec tant de célérité et de succès, qu'on parvint à détacher la reine et enfin à décider le roi à renvoyer M. de Calonne, deux heures après que ce monarque venoit de lui renouveler l'assurance de le soutenir et de le faire triompher de ses ennemis. Cette chute précipitée fit rejeter les plans et dissoudre l'assemblée des notables.

Les projets proposés par M. de Calonne étoient l'impôt territorial et une plus grande étendue donnée à la taxe du papier timbré. L'impôt territorial, qui avoit soulevé les privilégiés, étoit néanmoins l'impôt le plus juste : c'étoit la glèbe qui payoit à l'État une redevance proportionnée à son rapport bien connu et bien constaté. Les priviléges, qui en exemptoient une portion trop considérable, avoient pris naissance dans des temps d'esclavage et de féodalité : ces priviléges demandoient, non d'être abolis, mais modérés. Tels qu'ils étoient, ils pesoient d'une manière trop effrayante sur le peuple, qui, courbé sous le poids du joug et du malheur, n'arrosoit la terre de ses sueurs que pour voir les privilégiés et les agens du fisc en absorber les fruits. Les nouvelles taxes sur le timbre et son étendue pouvoient avoir des inconvéniens et entraîner des abus ; mais enfin, dans l'état de crise où étoit le royaume par l'énorme *déficit* dont on avoit donné le tableau,

c'étoit encore la contribution la moins onéreuse pour le peuple. Qu'est-il arrivé? L'intrigue profite de la foiblesse du monarque pour faire renvoyer celui qui avoit proposé ce nouveau système. Le ministre qui lui succède et qui a contribué à ce renvoi, ne voyant point d'autres moyens de salut pour les finances, adopte ces mêmes édits; il veut les faire enregistrer à force armée. La lutte qui en résulte, par la résistance des parlemens, fait convoquer les états-généraux; ces états-généraux, devenus assemblée nationale, commencent le code des lois par établir cet impôt territorial, et augmentent encore les taxes de l'édit du timbre si solennellement rejeté et par l'assemblée des notables et par les parlemens.

Que de maux, que de massacres, que d'incendies, que de calamités, que de bouleversemens et de ruines auroit épargnés au royaume l'assemblée des notables, si elle avoit adopté ces mêmes édits! On peut donc dire, avec vérité, que sa résistance et sa malheureuse issue ont été un des plus grands mobiles de notre révolution. Cette assertion ne peut plus être aujourd'hui un problême. Quels ont été les effets et les suites de cette assemblée solennelle? Les membres qui la composoient avoient vu de trop près les vices de la cour, ses

folles dépenses, la foiblesse du ministère, la trop grande mobilité du caractère du roi, qui, ne voulant essentiellement que le bonheur du peuple, avançoit ou reculoit au gré de celui qui savoit le mieux, sous cet aspect, en imposer à sa jeunesse et à son inexpérience. Les députés, en refluant dans les provinces, y propageoient leurs opinions et leurs découvertes. De là ces semences de mécontentement et de liberté, de mépris, de résistance, d'insurrection qui ont germé et fermenté dans le silence jusqu'au moment où de fausses mesures du ministère, soit avant la convocation des états-généraux, soit lors de cette convocation, ont causé le déchaînement de toutes ces passions réunies.

Ministère du cardinal de Loménie.

Un second fléau, qui hâta notre catastrophe, fut le ministère du cardinal de Loménie. Dès sa licence en Sorbonne, l'abbé de Brienne, profondément hypocrite, avoit imposé sur ses talens; il fut fait évêque de Lavaur, ensuite archevêque de Toulouse: parvenu au ministère, il s'est fait archevêque de Sens, cardinal et principal ministre. Cet homme sans mœurs, sans principes et sans caractère, tramoit sourdement, par le canal de l'abbé de Vermond, pour arriver à saisir les rênes du gouvernement. Il avoit beaucoup de jactance, de l'amabilité, une sorte d'esprit,

des notions très-superficielles sur l'administration, sans aucune connoissance approfondie sur les finances et l'administration d'un grand Etat : il mettoit un grand appareil dans celle de son diocèse; l'illusion étoit son arme favorite; il s'agitoit beaucoup pour enfanter de petites choses; cependant il avoit trouvé le secret d'avoir beaucoup d'ascendant dans les assemblées du clergé. Il se faisoit prôner par le cortége de ses nombreux grands-vicaires, et par les créatures que lui faisoit sa grande influence sur le travail de l'évêque d'Autun, ministre de la feuille des bénéfices. Comme il lui falloit des échelons pour arriver au sommet du pouvoir, il parvint, après avoir fait renvoyer M. de Calonne, à persuader, secondé de son grand-prôneur l'abbé de Vermond, qu'il étoit l'homme propre à régénérer les finances. On lui confia donc cette pénible tâche, quand l'automate et conseiller d'Etat de Fourqueux, qu'on avoit substitué à M. de Calonne, eut traîné, pendant trois jours seulement, les rênes de ce ministère. L'archevêque de Toulouse, qui connoissoit mieux que personne le secret de son incapacité, ne garda le contrôle-général qu'autant de temps qu'il lui en fallut pour persuader à la reine qu'il étoit de son grand intérêt de le placer à la tête du ministère, afin que, par son moyen,

elle fût maîtresse absolue du timon de l'Etat. C'est ainsi qu'il fut nommé principal ministre, et fit nommer contrôleur-général (1) M. Lambert, maître des requêtes. Parvenu à ce poste, le prélat s'occupa de lui avant de penser à l'Etat ; il se fit archevêque de Sens et cardinal. Devenu, par ce moyen, maître de tous les départemens, il fit renvoyer le baron de Breteuil qui n'auroit pas plié sous son despotisme, et mit à sa place M. Laurent de Villedeuil, maître des requêtes. Il conserva le garde des sceaux de Lamoignon, comme un instrument propre à maîtriser les parlemens ; il ne déplaça pas le comte de Montmorin, devenu ministre des affaires étrangères après la mort de M. de Vergennes, parce que c'étoit un homme sans talent, qu'il lui seroit aisé de mener à son gré ; il donna le ministère de la guerre à son frère, le comte de Brienne, très-honnête gentil-

(1) Ce fut M. Laurent de Villedeuil, intendant de Rouen, qui prit le poste, devenu tout à fait subordonné de contrôleur-général, que M. de Brienne avoit fait quitter à M. Bouvard de Fourqueux. Ce dernier avoit la réputation d'un homme honnête et sage : on peut croire qu'il la méritoit d'après la grande répugnance qu'il montra à se charger d'un poste devenu si difficile. M. de Villedeuil fut remplacé par M. Lambert, lorsque, dans l'été de 1787, le parlement eut rejeté l'impôt territorial et le timbre.

homme, mais très-borné : aussi entoura-t-il son incapacité d'un conseil de guerre. Des maîtres des requêtes de son choix, intéressés à lui être dévoués, remplirent les autres départemens. Ainsi régnoit le cardinal de Loménie. Ce degré de puissance avoit excité d'autant plus l'étonnement des personnes qui connoissoient l'interieur de la cour, qu'on savoit que le roi n'avoit jamais estimé l'archevêque de Toulouse; qu'il l'avoit rejeté avec dédain, quand on le lui présenta pour être archevêque de Paris, à la mort de M. de Beaumont; qu'il n'avoit pas ignoré ses sourdes manœuvres pour faire échouer les plans de M. de Calonne; mais Louis XVI ne savoit plus résister à la reine, quand elle vouloit quelque chose avec persévérance. C'est elle qui, malgré la répugnance du roi, éleva à ce poste éminent un homme qui, étant son obligé, la rendoit dépositaire de toutes les grâces.

Mais ce qui augmenta l'étonnement et auroit dû frapper le roi, c'est que le cardinal de Loménie signala le début de son principal ministère, par l'adoption des plans de M. de Calonne, contre lesquels il s'étoit si fort élevé dans l'assemblée des notables : il fit recevoir dans le conseil du roi l'impôt territorial et l'édit sur le timbre. Mais ces deux édits ne pouvant avoir

force de loi, pi s'exécuter sans le concours et l'enregistrement des parlemens, tout fut mis en œuvre, promesses, récompenses, menaces, pour y amener celui de Paris. Malheureusement tout fut inutile, et la résistance opiniâtre de cette compagnie souveraine, put faire présager un grand orage. Le principal ministre, de concert avec le garde des sceaux de Lamoignon, voulant établir sa suprématie et faire plier ce corps indomptable, crut devoir s'armer de toute la puissance royale, et fit entourer le sanctuaire des lois par la force armée. La magistrature, tourmentée par les coups d'autorité qu'on lui portoit sans relâche, déploya la plus grande énergie. Ses vigoureuses délibérations et ses fortes remontrances devinrent, contre le vœu de cette cour souveraine, le signal des insurrections qui ne tardèrent pas à éclater de tous côtés. On venoit d'arracher, les armes à la main, du milieu du temple de la justice, deux magistrats qui avoient fortement opiné contre le vœu de la cour et du ministère. Cette atteinte publique et scandaleuse donnée à la liberté des opinions, échauffa toutes les têtes; la résolution unanime fut prise de s'exposer à tout, plutôt que de concourir à l'exécution des lois présentées à l'enregistrement. Le parlement, sachant qu'on vouloit forcer ses

suffrages par des lettres de jussion très-impératives; que des troupes étoient commandées pour entourer le palais de la justice, avec ordre d'user de violence pour contraindre à l'obéissance des magistrats révoltés contre la volonté du roi, prit alors un parti extrême, dont sûrement il ne prévit pas les suites désastreuses : il déclara que l'enregistrement exigé surpassoit ses pouvoirs; qu'il ne pouvoit y procéder que d'après le consentement de la nation, et qu'en conséquence il demandoit la convocation des états-généraux. Cet avis bien motivé, fut ouvert par l'abbé Sabathier, conseiller de grand'chambre, et il fut unanimement adopté par les chambres assemblées. Ce coup inattendu terrassa le ministère. Paris se livra aux transports de la joie la plus vive, et la nation entière applaudit au mouvement patriotique qui avoit déterminé la cour des pairs à cette grande mesure. En conséquence, le parlement de Paris fut exilé à Troyes, en Champagne; le peuple le conduisit en triomphe. Mais le besoin d'argent ayant fait composer pour son rappel, son exil fut révoqué, et il enregistra la prorogation du second vingtième. La cour retira les édits de l'impôt territorial et du timbre; le roi promit de convoquer les états-généraux, et tout parut rentrer dans le calme. Ce

calme trompeur n'étoit qu'un feu mal caché sous des cendres brûlantes. Le garde des sceaux préparoit un coup inattendu qui, en humiliant les parlemens, devoit restreindre considérablement leur puissance. C'étoit la création des grands bailliages, dont les attributions devoient diminuer le ressort, le crédit et les épices de ces cours souveraines. Le principal ministre, qui vouloit aussi se venger des parlemens, avoit adopté un plan qui anéantissoit leur considération et leur influence; c'étoit la création d'une cour plénière, séante près du roi, pour la vérification des lois et des édits. Le garde des sceaux en prévoyoit les suites, et s'y étoit d'abord opposé, mais il lui fallut plier sous la volonté absolue du principal ministre qui vouloit, par-là, s'affranchir des entraves que les parlemens ne cesseroient de mettre à ses opérations.

Création des grands bailliages.

Création d'une cour plénière.

Ce plan fut arrêté et tenu très-secret : et pour éviter le concert et la coalition des cours souveraines qui pouvoient s'exciter à la désobéissance, les édits sur la création des grands bailliages, et de la cour plénière, devoient y être présentés et enregistrés le même jour; une force militaire et imposante auroit été en même temps commandée pour appuyer et forcer même l'enregistrement s'il étoit besoin. Quelque mystérieux que fussent les pré-

paratifs, le jeune Despréménil (1) trouva le moyen de tromper la vigilance de l'Imprimerie royale, et de se procurer un exemplaire de ces édits. Muni de ces pièces, il ne fut pas difficile à sa bouillante éloquence d'échauffer sa compagnie : il répandit par des courriers et des adresses stimulantes, ces édits dans toutes les cours souveraines du royaume. On les engageoit à se réunir toutes au parlement de Paris, pour jurer de ne pas recevoir ces lois nouvelles qui seroient le tombeau de la magistrature. M. Despréménil fut exilé (2); cette disgrâce fut pour lui, aux yeux du peuple, un titre d'honneur. Les édits furent enregistrés par la force armée, au milieu des magistrats muets et pliant sous la massue de l'autorité. Cet enregistrement militaire indigna la nation, et fut le signal d'une résistance presque unanime, de la part des tribunaux secondaires qui se refusèrent à la promulgation de ces édits dans l'étendue de leurs ressorts. Cette désobéissance des tribunaux subalternes étoit un exemple inouï; mais le torrent des opinions hardies commençoit à se déborder de toutes parts. Les intendans eurent ordre

(1) Né à Pondichéri, en 1746, M. Despréménil avoit alors quarante-deux ans.

(2) Il fut enfermé aux îles Marguerite.

de se transporter dans les bailliages des provinces, pour faire promulguer et enregistrer les nouvelles lois. Ces bailliages réclamèrent et protestèrent contre ces voies insolites ; ils firent imprimer leurs arrêtés et en inondèrent la France. Un cri universel s'élevant de tous côtés contre ces nouveaux édits, ils furent couverts l'un et l'autre du mépris public. Tout ce grand éclat n'aboutit qu'à persuader au peuple qu'on pouvoit résister avec succès au despotisme des ministres, quoiqu'agissant au nom du roi ; c'étoit ainsi que les têtes s'électrisoient pour favoriser l'explosion du grand volcan dont le bruit sourd et lugubre se faisoit déjà entendre.

Ce pas dangereux fraya la route aux feux souterrains qui s'échappèrent dans tous les coins du royaume, et fit naître ces insurrections qui vont désormais caractériser le malheureux règne de Louis XVI. Les étincelles de la grande révolution s'apercevoient déjà dans les provinces de Bretagne et du Dauphiné. Les Etats de ces deux provinces s'exprimoient, dans des arrêtés imprimés, avec une hardiesse qui déceloit un foyer de résistance déjà en activité.

L'assemblée du Dauphiné, après avoir demandé et obtenu le rétablissement de ses Etats abolis, traçoit, avec la plume de son fameux secrétaire Mounier, avec un

style fier et nerveux, un nouveau plan d'organisation du royaume. On fit passer des troupes dans ces deux provinces; le maréchal de Stainville fut envoyé en Bretagne à la place du comte de Thiars, et le maréchal de Vaux, en Dauphiné. Leur présence et leurs sévères proclamations ne servirent qu'à échauffer les esprits, et à augmenter le nombre des mécontens : tels étoient déjà les progrès des opinions révolutionnaires, que les noms et la réputation de ces deux maréchaux étoient entachés dans l'opinion publique pour avoir déféré aux ordres du roi, et pour s'être chargés de commissions qui attentoient, disoit-on, aux droits imprescriptibles de la nation.

Alors tout ce qui émanoit du ministère étoit appelé *despotisme*. Ce mot retentissoit de toutes parts; c'étoit le cri de guerre des mécontens. Les têtes en effervescence dans les provinces, on réclamoit de toutes parts les états-généraux avec le ton de la menace: le roi les avoit promis; le parlement de Paris avoit déjà tracé la forme de leur convocation, conformément à celle qui avoit été adoptée aux derniers états-généraux de 1614. Mais le cardinal de Loménie et le garde des sceaux s'étoient agités en tous sens pour éluder cette promesse. Si les édits de création de la cour plénière et des grands

bailliages avoient eu leur exécution, très-décidément les états-généraux n'auroient pas été convoqués. Ces nouvelles lois anéantissant la résistance des parlemens pour l'enregistrement des impôts, le ministère auroit pu librement promener l'étendard de son despotisme sur toute la surface de la monarchie. Ce déplorable ministère devint bientôt lui-même la victime de ses fausses et impolitiques opérations. Les opinions hardies sur la religion, sur l'autorité, avoient été favorisées tant par l'irréligieux édit du 27 octobre 1787, en faveur des non-catholiques, c'est-à-dire de toutes les sectes chrétiennes séparées de l'Eglise romaine, que par l'impunité accordée sous le cardinal de Loménie, à la liberté de la presse. Le silence de la nation sur cet édit qui autorise tous les cultes, avoit déjà appris, ou qu'elle n'étoit plus catholique, ou qu'elle étoit devenue très-indifférente sur la religion. Le calvinisme, le jansénisme réveillés alors par la philosophie et l'incrédulité, se sont aussitôt levés de la poussière, et ont marché de front contre l'autel et le trône. Qui le croira ? Ces lois immorales, qui ouvroient la porte à toutes les sectes et à toutes les opinions ; qui sanctionnoient la liberté de toutes les religions, la légalité de tous les cultes, le débordement des

Edit en faveur des non-catholiques.

écrits les plus dangereux pour la religion, les mœurs et l'autorité, étoient le fait des méditations d'un archevêque, premier ministre et cardinal de l'Eglise romaine (1). Son esprit, gâté par la philosophie du jour, et son cœur plongé dans la fange du libertinage, n'avoient pas eu honte de se servir du nom du roi très-chrétien pour préparer l'ébranlement de la religion dominante, et favoriser les excès de la liberté. Mais sa dégradation du cardinalat, son adhésion à la constitution civile du clergé, son serment à la république française, sa mort subite et violente au milieu des convulsions de l'impiété et du désespoir, ont tellement flétri son nom et sa mémoire, que les vices de son administration ne sont que les plus foibles ombres du tableau de son ministère. Son règne, comme principal ministre, n'eut que la durée nécessaire pour mettre au grand jour son incapacité. Effrayé lui-même des maux qu'il avoit causés, et voyant sa considération perdue, il se hâta d'abandonner le sceptre qui s'échappoit de ses mains. Par la retraite il devint encore la cause plus immédiate de nos malheurs, en proposant pour le rem-

Retraite du cardinal de Loménie.

(1) Le baron de Breteuil a eu plus de part que le cardinal de Brienne à l'édit de tolérance accordée aux protestans.

placer et en faisant accepter au roi M. Necker, comme le seul homme capable de restaurer les finances en désordre, et de rétablir l'autorité chancelante. Le garde des sceaux de Lamoignon donna aussi sa démission. Son ambition humiliée lui rendit ensuite la vie insupportable : retiré à sa terre de Bâville, il y dévoroit ses chagrins ; et dans un accès d'ennui, il y abrégea ses jours. On le trouva dans son parc étendu mort d'un coup de fusil chargé de trois balles, qu'il s'étoit, à ce qu'on assure, tiré lui-même à la tête. Telle est la fin des ambitieux sans principes, qui n'ont ni assez de vertu, ni assez de courage pour supporter le fardeau d'une grande disgrâce.

Mort du garde des sceaux de Lamoignon.

Les fautes, les bévues, les fausses mesures et les suites de ce court, mais désastreux ministère, sont donc, comme on a pu s'en convaincre, une des causes prochaines de notre révolution.

C'est dans ces circonstances critiques que M. Necker revint au ministère des finances. Le roi ne l'aimoit pas ; il avoit même pour lui un éloignement marqué. Son orgueil et ses folles prétentions, lors de son premier ministère, avoient fait sur l'esprit du jeune monarque une impression de déplaisance et d'aversion qu'il avoit peine à dissimuler. Mais on avoit persuadé à ce prince que cet étranger pouvoit seul calmer la fermenta-

Retour de M. Necker au ministère.

tion générale qui se trouvoit alors à son comble. Louis XVI, entraîné par cette persuasion, parut oublier les torts de M. Necker, et il l'investit de toute son autorité; sans avoir le titre de premier ministre, ce Génevois en avoit les pouvoirs et l'influence; le baron de Breteuil avoit été rappelé; M. Barentin, premier président de la cour des aides, avoit eu les sceaux; on avoit donné le département de la guerre au maréchal de Broglie; le maréchal de Castries conservoit celui de la marine, et le comte de Montmorin celui des affaires étrangères. On avoit appelé à la cour l'archevêque de Vienne, Pompignan, pour l'admettre dans le conseil, et lui confier la feuille des bénéfices.

Ce nouveau ministère plut à la nation. On espéra que le roi, guidé par des conseils plus sages et plus populaires, feroit bientôt tarir la source des mécontentemens par la prompte convocation des états-généraux, envisagés comme la seule planche de salut, après le naufrage. M. Necker, qui vouloit être l'idole du peuple pour régner avec plus d'empire sur la volonté du roi, fit décider cette convocation; l'époque en fut fixée au 25 avril 1789 (1). Son nom, porté de

(1) Cette époque avoit été fixée au premier mai, avant la retraite de M. de Brienne.

bouche en bouche, fut couvert de bénédictions; on le compara à l'astre bienfaisant de la lumière qui reparoît après un violent orage pour raviver et embellir la terre, encore consternée de son absence. Son amour-propre jouissoit de ces hommages, et sa tête altière s'éleva bien vite au-dessus du niveau de tous les départemens du ministère pour les dominer tous et les asservir à ses volontés. Telle étoit la brillante position de M. Necker, lorsqu'on agita dans le conseil quelle seroit la forme des états-généraux, et si on adopteroit celle de 1614, proposée par le parlement de Paris, ou celle introduite par M. Necker pour la tenue des assemblées provinciales qu'il avoit créées. Le garde des sceaux Barentin, à la tête et au nom de tous les ministres et des conseillers d'Etat appelés à cette délibération, vota pour la forme de 1614. Le seul M. Necker s'y opposa, et prétendit que le vœu de la raison, de la justice distributive et de la nation étoit au contraire pour la forme qui avoit été reçue avec enthousiasme dans la formation des assemblées provinciales. Son suffrage, prononcé avec l'énergie d'un homme qui plaidoit la cause du peuple, fit une grande sensation sur l'esprit du roi. M. Necker auroit peut-être pu dès lors l'emporter; mais son amour-propre voulant

triompher avec plus d'éclat, il pria le roi de vouloir bien suspendre sa décision jusqu'à ce que, dans une nouvelle assemblée de notables, il eût pu mettre sous ses yeux, par un mémoire motivé, les raisons prépondérantes qui devoient faire accorder la préférence à son opinion. Ce délai et cette assemblée furent arrêtés : c'étoit le prélude de sa victoire. Mille bouches et mille plumes annoncèrent à la capitale et aux provinces le plaidoyer populaire de M. Necker; l'enthousiasme fut à son comble. La forme de 1614 ne donnoit au tiers-état que la simple représentation, comme au clergé à la noblesse, et on ne devoit voter que par ordre. La forme des assemblées provinciales accordoit au tiers la double représentation, et on y votoit par tête. La nation, avertie de ce débat ministériel, se divisa d'opinions, et chacun d'après son état et son intérêt.

Tandis que M. Necker préparoit son mémoire ou compte rendu, des écrits pour ou contre parurent dans le public. Les écrivains, partisans du tiers, se trouvèrent les plus nombreux et les plus applaudis. Le peuple, échauffé par ses moteurs, éleva la voix, et traita dès lors d'*aristocrates* quiconque ne favorisoit pas l'opinion de la double représentation du tiers. Ce cri répété par les groupes populaires, alarma la

plus saine partie de la nation. Le haut clergé, la noblesse et la haute magistrature se concertèrent pour faire parvenir jusqu'au trône les dangers de cette double représentation. Le prince de Condé fut l'organe de cette opinion. Il travailla lui-même, et il en étoit bien capable, à un mémoire plein de force et de vérité où il annonçoit au roi les malheurs et le bouleversement de la monarchie, si la double représentation avoit lieu. Ce mémoire, parfaitement bien écrit, faisoit sentir qu'intervertir les formes anciennes consacrées par la durée des siècles et le vœu antérieur du peuple français, c'étoit ôter de l'édifice la pierre angulaire et en faire crouler tous les appuis. Le ciel sans doute avoit déjà arrêté notre perte dans ses décrets éternels ; car ce mémoire, favorablement accueilli par le roi, qui en fut touché jusqu'aux larmes, n'eut d'autre effet que d'attirer sur la tête du prince de Condé les malédictions du peuple qui se déchaîna plus que jamais contre l'aristocratie.

Ce fut dans ces circonstances que la nouvelle assemblée de notables se forma à Versailles. M. Necker y entra avec son compte rendu ; il y parut avec l'attitude d'un triomphateur. Son mémoire, écrit d'un style fier et tranchant, établissoit cette assertion :

« Que le clergé et la noblesse ne devoient » et ne pouvoient s'opposer à la double re- » présentation du tiers, et que, quand ils » le voudroient, le peuple sauroit se faire » justice et se passer des deux premiers » ordres; *car lui seul étoit la nation.*» Ce mot fameux, placé avec réflexion, fut le tocsin et le prélude de tous nos malheurs. Le roi intimidé céda à ce torrent débordé contre l'avis presqu'unanime de l'assemblée; car de tous les bureaux, le seul bureau de Monsieur eut la majorité des voix pour la double représentation, et néanmoins cette mesure si fatale fut sanctionnée. On ne décida point alors si on voteroit par ordre ou par tête; on en remit la décision aux états-généraux, cette assemblée devant être chargée de sa propre police.

La funeste décision du roi, mise au bas du compte rendu, fut envoyée imprimée dans toutes les provinces: toute la France populaire se livra aux transports de son enthousiasme trop peu réfléchi. Le peuple, dans le délire de son triomphe, n'envisageoit alors les états-généraux que comme le rendez-vous des anges tutélaires de la patrie où la réunion des lumières et des volontés réformeroit les abus et feroit cesser le despotisme ministériel; il étoit alors loin de prévoir et même de désirer ces grandes secousses et ces mouvemens convulsifs qui

l'ont ensuite entraîné à tous les excès de la licence.

Les parlemens, qui avoient provoqué les états-généraux, s'applaudissoient de leur courageuse résistance (1), parce qu'elle avoit nécessité cette grande mesure sur laquelle ils fondoient toutes leurs espérances pour la prospérité du royaume et la félicité publique. Ces cours souveraines n'avoient eu que de bonnes intentions, et c'est contre leur vœu que cette impulsion donnée par eux a été la cause de nos calamités. Les jeunes magistrats, livrés à toute l'effervescence du zèle qui les animoit, s'y étoient portés avec chaleur, persuadés que la magistrature y joueroit un grand rôle, et y mériteroit plus que jamais le glorieux titre de Pères de la patrie, par son influence sur la rédaction des nouvelles lois. Comment les anciennes têtes, mûries par l'expérience, n'ont-elles pas calculé les suites inévitables d'une si grande commotion dans des circonstances où les esprits, entraînés vers une trop grande liberté de penser, sembloient n'aspirer qu'après l'affranchissement de tout joug et de toute autorité? Ils n'ont pas

(1) Les efforts que firent les parlemens pour obtenir qu'on suivît les formes des états de 1614, prouvent assez qu'ils avoient dès lors aperçu et craint les suites de cette résistance.

pesé dans leur sagesse les dangers de l'ébranlement en masse d'un grand peuple, à qui des bouches éloquentes et incendiaires découvrent le secret de sa force, et lui persuadent qu'il a le droit de se régénérer, et de mettre des entraves à l'autorité qui le comprime. Les parlemens, habitués depuis long-temps à ne plus obtempérer, avoient, sans le vouloir, semé le germe de la désobéissance dans de très-humbles et de très-respectueuses remontrances ; ils y apprenoient au peuple français qu'il existoit entre leurs mains une puissance rivale de celle du souverain, et que les droits du trône ne pouvoient jamais prescrire contre les droits primitifs d'une grande nation qui avoit bien voulu se dépouiller de sa souveraineté pour en revêtir une race privilégiée. Ces principes, consacrés par la haute magistrature, se propageoient et s'enracinoient ; ils étoient devenus le livre sacré des parlemens. C'étoit le bouclier qu'ils opposoient sans cesse aux édits royaux ; c'étoit le signal qu'ils arboroient pour rallier les suffrages de la multitude autour de leurs arrêtés souvent trop violens et trop insubordonnés. Ils n'ont malheureusement aperçu que trop tard le gouffre qu'avoit imprudemment creusé leur imprévoyance ; et quand ils se félicitoient d'avoir enfin procuré à la nation les moyens

de se régénérer, ils ne s'attendoient pas qu'ils seroient les premiers victimes du despotisme de l'assemblée constituante, et que le seul souffle exhalé par la haine et le mécontentement de quelques avocats, membres de cette assemblée, feroit disparoître du sol de la France l'antique magistrature et l'anéantiroit à jamais. Les protestans du Languedoc, des Cévennes et du Dauphiné, coalisés pour leur cause commune, s'agitèrent dès lors pour renverser les obstacles qui les empêchoient de parvenir aux charges de l'Etat et de la magistrature; ils convinrent de mettre tout en œuvre dans les assemblées des bailliages pour faire élire ceux d'entre eux qui avoient le plus de caractère, le plus de hardiesse, le plus d'énergie et le plus d'éloquence. La double représentation accordée au tiers, les progrès de la philosophie moderne, l'indifférence des catholiques pour la religion dominante, leur firent bien espérer des motions qui seroient faites aux états-généraux par les forts de leur secte. Le levain de la démocratie et du républicanisme fermentoit toujours dans ces esprits, comprimés depuis Louis XIV sous le joug d'une dépendance forcée et toujours mécontens. C'est en conséquence de ces dispositions, que nous avons vu leurs Barnave, leurs Rabaud de Saint-Etienne s'ar-

roger, dans l'assemblée nationale, une influence devenue si funeste.

Les philosophes, les ambitieux, les mécontens, les incrédules méditèrent dès lors, dans le secret de leurs délibérations clandestines, la ruine de toutes nos institutions et le déplacement de toutes les pierres angulaires de la religion et de la monarchie. Ils préparèrent les matières combustibles qui devoient enflammer les imaginations et porter les volontés à tous les excès de la licence. Leurs secrets agens se répandirent dans tous les bailliages pour diriger la rédaction des cahiers, exagérer les abus du gouvernement, tracer, avec le noir crayon de la haine et du mépris, la tyrannie des grands et le fanatisme des prêtres. C'étoit pour eux l'heureuse occasion de faire réduire en pratique leurs dogmes sur la tolérance universelle, sur l'indifférence des cultes et sur les droits de l'homme. Ces sourdes menées, conduites par d'habiles factieux, n'ont eu, hélas! que trop de succès.

M. Necker, qui se voyoit l'arbitre des volontés du jeune monarque, voulut aussi se rendre maître de l'opinion publique, et régner par elle en dépit de la cour et des grands qui jalousoient son pouvoir. Déjà prôné comme protecteur du tiers, il travailla à en devenir l'idole et à dominer par lui dans les états-généraux. Pour y parve-

voir plus sûrement, il crut devoir, avant leur convocation, préparer les esprits par la tenue des assemblées provinciales. Sûr des suffrages des protestans et des philosophes dont il étoit l'appui, il fit convoquer ces assemblées, et, à l'aide de ses prôneurs, il se fit annoncer partout comme l'ennemi des impôts et des vexations qui tourmentoient et écrasoient le peuple sans atteindre les deux premiers ordres : il promettoit, par ses insinuations, de déployer toute l'étendue du pouvoir qu'il avoit en main pour assujettir le clergé et la noblesse aux charges de l'Etat, et diminuer par-là le fardeau des impositions qui pesoit presque tout entier sur le tiers-état. Ces états-provinciaux, convoqués à la veille des états-généraux, n'étoient, de la part de M. Necker, comme nous l'avons déjà fait remarquer, qu'une précaution de sa politique pour accaparer des suffrages du tiers, établir dorénavant sa domination sur une base indépendante des intrigues de la cour dont il avoit déjà été la victime. De son cabinet, il dirigeoit, par ses agens secrets, les délibérations de ces assemblées provinciales. Le tiers-état, soutenu et favorisé par lui, y apprenoit à se mettre au niveau du clergé et de la noblesse, pour mieux se mesurer, lors des états-généraux, avec ces deux ordres et les dominer. Chaque assemblée eut ordre d'en-

voyer à Paris des députés pour conférer avec M. Necker sur l'état actuel du royaume. Cette commission flatteuse exaltoit les têtes. Le but du ministre étoit d'éblouir ces députés par l'éclat du pouvoir suprême, qui résidoit alors dans sa personne, et de les attacher à son char : il y réussit. Ces députés, comme il l'avoit prévu, retournèrent dans leurs provinces au moment des assemblées primaires des bailliages pour la nomination des députés aux états-généraux. Leur enthousiasme pour M. Necker, pour ses principes, pour ses projets si favorables au peuple, se communiqua à toutes les têtes délibérantes. Ce fut alors qu'on apprit par ces députés, bien imbibés de la doctrine démagogique, que les cahiers ne devoient plus être des *doléances*, comme dans les états-généraux antérieurs, mais des délibérations mâles et vigoureuses, où le vœu des bailliages seroit exprimé avec les accens de la liberté.

Convocation et tenue des assemblées préliminaires pour les états-généraux.

Telle étoit la disposition des esprits lors des assemblées préliminaires à la cour des états-généraux. M. Necker auroit désiré que les séances se tinssent à Paris où le peuple, dont il se croyoit sûr, avoit sa plus grande force ; mais le roi préféra Versailles : il s'y trouvoit plus à portée d'en connoître la marche, les débats, les résultats, et d'établir une communication plus prompte et

plus facile entre la cour et les députés. Ces mesures prises, cinq millions d'hommes, députés de toutes les communautés du royaume, s'assemblèrent sous la bannière des grands baillis d'épée, désignés, d'après les formes anciennes, pour présider les assemblées bailliagères. Les trois ordres y délibérèrent séparément dans leurs chambres respectives, pour la formation de leurs cahiers et la nomination de leurs députés : ils se communiquoient, s'ils le jugeoient à propos, le résultat de leurs délibérations par députés : les séances étoient protocolées par des procès-verbaux dont la cour avoit envoyé la forme. Les cahiers des trois ordres se lisoient dans l'assemblée générale de clôture ; si le vœu des trois ordres étoit unanime, on réunissoit les cahiers en un seul, sinon chaque ordre donnoit le sien séparément. Dans les provinces conquises, ou réunies à la monarchie depuis 1614, où le nombre des bailliages étoit trop multiplié, les assemblées préliminaires se tinrent également par bailliages ; mais il y eut ensuite une assemblée de réduction de plusieurs bailliages, pour que le nombre des députés aux états-généraux fût en proportion avec l'étendue du sol, la contribution et la population. C'est ainsi qu'en Lorraine il y eut quatre assemblées de réduction, à Nanci, à Mirecourt, à Bar-le-

Duc et à Sarguemine. Député de mon ordre et de mon bailliage à l'assemblée de réduction de Mirecourt, où trente-six députés de neuf bailliages devoient se réduire à huit, j'ai été témoin des trames souterraines et des menées secrètes, conduites avec habileté, pour la rédaction des cahiers et le choix des députés : on insinuoit surtout aux chambres du clergé de donner, d'après le conseil de M. Necker, la préférence aux curés sur les évêques, et de se réunir au tiers-état pour abaisser l'orgueil et les prétentions du haut clergé et de la noblesse. Ces insinuations accréditées partoient des foyers où le ministre dominant avoit eu soin d'attiser le feu de ces premières divisions. Pendant la tenue de ces assemblées bailliagères, la France fut inondée d'un déluge d'écrits qu'on s'empressoit de se procurer : les uns traçoient en caractères de feu les progrès du despotisme depuis Louis XI jusqu'à nos jours ; les autres engageoient le tiers à déployer la plus grande énergie pour se débarrasser des entraves de la féodalité et des priviléges exorbitans des deux premières castes ; d'autres encore prononçoient que le tiers supportant seul les charges de l'Etat, et faisant la force des armées, lui seul étoit la nation. M. Necker, dans son compte rendu, avoit déjà consacré cette

fatale assertion : d'autres trouvoient dans l'histoire des états-généraux français, des preuves suivies de l'autorité nationale; et, en conséquence, on s'efforçoit de prouver que la souveraineté appartenoit à la nation; on s'attachoit surtout à démontrer que la délibération par ordre, aux états-généraux, prolongeroit la tyrannie des grands et l'asservissement du peuple; que la seule délibération par tête pouvoit amener la réforme des abus et les beaux jours de la félicité publique.

Cette doctrine, propagée par des écrivains que soudoyoit M. Necker, devint le code des assemblées préliminaires; le tiers y faisant presque partout cause commune avec le clergé du second ordre, aiguisoit dès lors les armes dont il devoit se servir avec tant d'avantages aux états-généraux. Les cahiers du tiers-état furent imprimés et répandus; ceux des provinces d'Etat, de la Bretagne et du Dauphiné, surtout, s'exprimoient avec cet abandon et cette mâle énergie qui appartiennent au langage de la liberté enhardie par l'assurance du succès. Les cahiers de Bretagne et du Dauphiné servirent de modèles à un grand nombre de provinces; on s'empressoit d'adopter cette marche nouvelle, qui tiroit le tiers de l'état de dépression où il avoit toujours végété. Tout tendoit à une grande

régénération. C'est ainsi que l'orage se formoit ; c'est ainsi qu'on rassembloit les élémens de la foudre qui devoit éclater lors de la réunion de tous les députés à Versailles. A Paris les assemblées de nouvellistes, les clubs qui s'étoient formés à l'instar de ceux des Anglais, s'expliquaient hautement et sans retenue sur les droits de l'homme, sur les avantages de la liberté, sur les grands abus de l'inégalité des conditions. Ces clubs, trop accrédités, avoient commencé à se former en 1784. Le baron de Breteuil, ministre de Paris, qui n'en sentit pas les conséquences, ne les envisagea que comme un rendez-vous de gens oisifs qui vouloient se dédommager et se repaître des nouvelles du jour. Ces assemblées ont été le premier foyer où les clubs qui ont suivi, ont contracté l'habitude de leurs motions hardies et incendiaires sur le gouvernement. Plus de prévoyance et de fermeté dans le ministère, auroit écrasé dans sa naissance ce germe d'insurrection : un de ces clubs, devenu le centre de tous les mouvemens qu'on vouloit communiquer, entretenoit une correspondance active dans le royaume; il insinuoit la marche à tenir pour reconquérir les droits primitifs abolis par l'abus du pouvoir. Telles étoient les mesures prises pour effectuer la réunion des volontés et des

forces afin de se lever bientôt en masse contre ce qu'on appeloit le despotisme de la cour et des ministres. De pareils préludes n'annonçoient que trop les scènes qui ont fait de la France le théâtre des événemens les plus désastreux et les plus incroyables.

Les députés des bailliages se rendoient de toutes les contrées du royaume à Versailles, pour l'ouverture des états-généraux; ceux du tiers-état, en passant à Paris, étoient électrisés par les clubs et par les groupes du Palais-Royal où la phalange des philosophes, des mécontens, des factieux, des démagogues réunis, avoit proclamé la liberté de tout penser et de tout dire.

Il est temps, s'écrioit-on, que le tiers trop avili sous [illegible] la masse imposante qui fait toute la force de l'Etat, et que de son poids on écrase l'aristocratie, qui déjà se prépare à prolonger sa tyrannique suprématie.

La cour, qui prévit l'orage qui alloit se former, crut devoir prendre des précautions militaires pour imposer à ce peuple trop exalté : l'ordre fut donné à différens régimens d'infanterie et de cavalerie de se porter vers Paris, pour soutenir au besoin les Gardes-Françaises et les Gardes-Suisses, sur lesquels on croyoit pouvoir compter.

Une émotion populaire, susçitée par des agens cachés, causa du désordre dans le faubourg Saint-Antoine. La maison et les ateliers de la manufacture de Réveillon, fameux fabricant de papiers tontisses et de papiers peints, furent pillés et ravagés, sous prétexte qu'il avoit réduit ses ouvriers à quinze sous par jour : c'étoit un essai de la horde encore cachée des factieux démagogues, pour savoir ce qu'on pourroit incessamment oser. Le duc du Châtelet, lieutenant-général des armées, devenu colonel des Gardes-Françaises, fut nommé commandant des troupes rassemblées pour maintenir le bon ordre ; il avoit sous lui le baron de Bezenval, lieutenant-général des armées, et colonel en second des Gardes-Suisses. Le duc du Châtelet déploya la force armée contre les mutins du faubourg Saint-Antoine ; le régiment de Royal-Cravate, cavalerie, chargea les ouvriers révoltés, et en sabra plusieurs. L'émeute ne cessa qu'en punissant de mort plusieurs de ceux qui avoient occasionné le pillage. Le peuple, excité par les mutins, cria à la tyrannie : on lui persuada que l'appareil militaire qui grossissoit tous les jours, n'étoit destiné que pour appesantir ses chaînes.

C'est alors qu'on chercha à corrompre le soldat ; il commença bientôt à murmurer.

du rôle qu'on lui faisoit jouer : « N'êtes-vous pas citoyens comme nous? disoit-on aux Gardes-Françaises : comment vous prêtez-vous à répandre le sang de vos frères, pour nous rendre tous les esclaves de l'aristocratie? » Ce langage, répété dans toutes les chambrées des Gardes Françaises, et soutenu par l'or et l'argent qu'on y répandoit, ébranla bientôt la fidélité de ce corps d'élite qui, sous le maréchal de Biron, étoit un modèle parfait de bravoure, de probité, de fidélité et de discipline militaire. Cette troupe étoit mécontente de son nouveau colonel. Le duc du Châtelet, homme à combinaisons bornées et à idées étroites, avoit maladroitement et brusquement réformé ce qui donnoit à ce corps, le premier de la milice française, le lustre de la considération et de l'aisance; il avoit supprimé *le dépôt* où se trouvoit pour les enfans mâles du soldat, une école militaire de la plus grande distinction. Elle avoit excité l'admiration de Joseph II, qui, frappé de sa tenue et de ses avantages, se hâta d'en ériger une à son retour à Vienne. Le service et la police militaire des spectacles de Paris, attribués aux Gardes-Françaises, produisoient des sommes journalières qui, mises en masse, se distribuoient tous les trois mois à chaque soldat. Cette augmentation de paye étoit une douceur qui con-

tribuait à une meilleure tenue sans nuire à la discipline; le duc du Châtelet en changea la destination, et contint les murmures qui s'élevèrent par des exemples de sévérité, et des punitions corporelles qui révoltèrent des hommes habitués, depuis nombre d'années, à ne plus connoître que l'aiguillon de l'honneur. Des esprits ainsi disposés ne furent pas difficiles à gagner par l'appât des avancemens et des distinctions qu'on promit à leur insubordination. L'or et l'argent vinrent à l'appui de ces insinuations, et préparèrent les scènes dont nous ne tarderons pas à voir le triste spectacle.

Les députés étant arrivés à Versailles, ceux du tiers, qu'on appeloit les chefs de meute, se recherchèrent et formèrent entre eux des comités et des clubs où les têtes ardentes semoient les étincelles de la division et de l'insubordination. Les Dauphinois, Monnier et Barnave à leur tête, les Bretons, conduits par l'avocat Chapelier, développoient leurs projets pour la refonte de la monarchie. Le club Breton devint bientôt le comité dominant. On se rallia sous sa bannière; on adopta son langage; on se décida dès lors pour la permanence des états-généraux. Déjà aussi on faisoit la distinction du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Des curés et quel-

ques nobles se réunirent au club Breton, et promirent de faire cause commune; le duc d'Orléans s'y affilia. Le tiers sentit dès ce moment quelle seroit sa force et sa prépondérance aux états-généraux. C'est ainsi que se rassembloient les premiers élémens de cette formidable puissance qui a fini par écraser les deux premiers ordres.

Tout contribuoit à grossir ce faisceau de volontés rebelles et opiniâtres, qui n'a pu être brisé, ni même plié par tous les efforts de l'autorité royale. On crut, d'après les usages antérieurs, devoir donner à chaque ordre un costume qui en distinguât les membres. Le tiers se persuada que par-là on vouloit l'humilier et mieux caractériser la prééminence des deux autres ordres. La manière dont les députés du tiers étoient reçus par les ministres et les grands de la cour, annonçoit un air de supériorité et de protection dont on s'offensa; quelques propos méprisans des gens de la cour, achevèrent de les aigrir. Des yeux habitués à ne voir dans les provinces que le spectacle du besoin et de la misère, étoient scandalisés de la profusion et du luxe qu'on étaloit dans une jeune cour toute consacrée, disoit-on, aux plaisirs. Les millions, ensevelis à Trianon et à Saint-Cloud, pour amuser les loisirs de la reine, étoient, ré-

pétoit-on, le produit de la sueur du peuple.

Tels furent les préludes et les préliminaires de l'ouverture des états-généraux dont nous allons décrire les mouvemens, les progrès et les suites.

Le lecteur qui rassemblera sous un seul point de vue cet ensemble de causes éloignées et prochaines de notre révolution, sera moins étonné de la violence et de la promptitude de son explosion.

Les États-Généraux.

QUELLE époque, pour les bons et vrais Français, que le 25 avril 178[illegible]! On voudroit pouvoir en effacer le souvenir; mais le fer, le feu et le sang qui ont dévasté, incendié, ensanglanté la France, en éterniseront malheureusement la mémoire : c'est l'époque des états-généraux convoqués par Louis XVI.

Le trop fameux Necker avoit fixé ce jour de calamité, et il avoit fait monter à douze cents le nombre des députés; sa prépondérance avoit influé dans le choix du plus grand nombre, surtout dans ceux du clergé; ce fut par ses insinuations, imprimées dans l'édit de convocation, qu'on donna la préférence aux curés sur les évêques.

Ses émissaires firent des démarches très-actives dans les assemblées des bailliages pour arriver à ce but. J'étois député à l'assemblée de réduction, à Mirecourt, en Lorraine, et j'y ai lu les lettres secrètes écrites à cette fin : aussi, sur trois cents députés ecclésiastiques, il n'y eut pas plus de trente et quelques évêques. M. Necker voulant donner la suprématie au tiers état, calcula très-bien qu'il seroit facile d'y réunir les curés qui, la plupart, étoient les enfans de cet ordre.

Ce rassemblement d'un si grand nombre de députés, provoqué par son orgueil et son ambition, devoit, d'après sa persuasion, immortaliser son ministère, et le faire triompher lui-même des intrigues de la cour et des grands; son but étoit de les humilier et de les abattre pour régner plus paisiblement sous le nom d'un roi jeune, et la bonté même, mais sans expérience, sans volonté et sans caractère. Voilà le vrai motif de la convocation des états-généraux et de la double représentation du tiers : le prétexte fut l'état critique des finances; mais si ce ministre n'avoit pas cru pouvoir maîtriser cette assemblée, jamais elle n'auroit eu lieu. Se croyant l'idole du tiers-état qu'il favorisoit hautement, il se flatta de pouvoir le mouvoir à son gré pour cimenter sa domination; sa pré-

voyance, aveuglée par son intérêt personnel, ne se douta pas qu'un lion déchaîné et excité, ne peut plus être arrêté ni contenu quand on lui a montré sa proie; il ne prévit pas que ce peuple, qu'il alloit mettre aux prises avec les grands et le clergé, tourneroit dans peu contre lui les armes qu'il lui mettoit en main, et qu'après avoir été le héros du tiers-état et l'idole de la populace de Paris, il seroit un jour obligé de s'enfuir honteusement de Paris et de la France entière, pour éviter le supplice que cette même populace, ameutée par les députés du tiers-état, vouloit lui faire subir.

Tous les députés s'étant trouvés rassemblés à Versailles pour le 27 avril, on crut devoir suivre les formes anciennes pour leur costume, pour leur présentation au roi et leur placement dans la salle des états-généraux. M. Necker, qui savoit que ces formes seroient une occasion de mécontentement, ne s'y opposa pas : voulant fomenter la division, il n'étoit pas fâché que le tiers se crût humilié. On donna aux députés des communes, pour les distinguer des deux premiers ordres, le costume des maîtres des requêtes, habit et petit manteau noirs, avec la longue cravate blanche; la noblesse, en habit de drap d'or, l'épée au côté et le plumet blanc au chapeau,

frappoit les yeux par sa magnificence ; le haut clergé avoit le rochet de dentelle, avec la soutane et le camail violets ; les curés étoient en soutane noire, en rochet de batiste et grand manteau noir.

C'est sous ce costume que les trois ordres parurent le lundi 4 mai à la procession des états-généraux. Les députés du tiers s'y crurent dédommagés de leur humble costume par les cris de *vive le tiers-état !* que lui adressa la foule du peuple travaillé par les propos de la veille et du jour. Lors de la présentation des députés au roi, on ouvrit les deux battans au clergé et à la noblesse, et le roi les reçut dans son cabinet ; ce qui est une distinction marquée. On n'ouvrit qu'un battant aux députés des communes, et le roi les reçut dans sa chambre, où on les fit défiler avec rapidité sans presque se donner le temps de les apercevoir. Quand on se rendit en pompe à la grande et belle salle des menus pour l'ouverture des états-généraux, le clergé et la noblesse y entrèrent avec la cour et le roi par la grande porte ; les députés du tiers y furent introduits par une porte pratiquée sur le derrière et abritée par un hangar. Dans les états-généraux antérieurs, ces distinctions avoient eu lieu sans causer aucune sensation fâcheuse : chacun alors croyoit être à sa place ; la philosophie

moderne et les maximes de la démagogie ne régnoient point alors ; on n'avoit point encore effacé les traces profondes de vénération et de respect que nos ancêtres conservoient pour le clergé et la noblesse. Dans la circonstance actuelle, où les esprits étoient exaltés par des prétentions suggérées de longue main, et où ils étoient encouragés par la certitude d'être soutenus, ces distinctions furent les premières étincelles dont on se servit pour embraser les têtes. Les députés du tiers étoient, pour la plupart, des avocats et des gens de lettres, qui, s'étant fait un nom au barreau et dans les académies, préféroient leurs talens et leurs connoissances acquises aux titres et aux parchemins. Il y avoit aussi parmi eux quelques nobles mécontens et quelques ecclésiastiques sans religion, qui, avec de l'énergie et le don de la parole, n'avoient mendié les suffrages, pour être députés du tiers, qu'avec le projet d'ôter aux deux premiers ordres leur prééminence et leur lustre. De semblables dispositions étoient un feu caché sous la cendre, qui n'attendoit qu'une occasion pour déployer toute son activité.

Dans le premier âge de la monarchie française, la noblesse, environnant le trône d'un roi conquérant et idolâtre, jouissoit sans contradiction de tous les honneurs de la prééminence due à sa haute valeur ; car

c'étoit par elle que les Gaules avoient été conquises. Clovis, courbant sa tête altière sous le joug de la religion chrétienne, et recevant le baptême, donna aux ministres de cette religion divine le premier rang dans les assemblées de la nation. Les nobles compagnons de ses travaux et de sa gloire cédèrent volontiers le pas à ceux qu'ils regardoient comme les ambassadeurs de la Divinité dont ils venoient d'embrasser le culte et la foi.

Le peuple alors étoit seul et ne paroissoit point à ces augustes assemblées.

Charlemagne, sous la seconde race, ne paroissoit au champ de Mars, pour régler la marche du gouvernement et des armées, qu'à la tête des évêques et des barons. Le peuple, alors attaché à la glèbe ou faisant l'office de soldat dans les armées, n'étoit point appelé à ces grandes délibérations.

Ce n'est que depuis Hugues Capet que nos rois, voulant opposer une digue à la trop dangereuse puissance des grands vassaux de la couronne, commencèrent à donner aux communes des villes et ensuite des bailliages, le droit de séance aux états-généraux, convoqués dans les momens de crise et de détresse pour la levée des troupes et des subsides. Les députés des communes se croyoient honorés d'y paroître dans l'attitude qu'ils avoient encore

aux états-généraux de 1614, tête nue, les genoux en terre lorsqu'ils parloient au roi, ou qu'ils lui présentoient les cahiers de *leurs très-humbles et très-respectueuses doléances*. La philosophie du jour n'avoit pas encore secoué son flambeau pour éclairer l'homme sur ses droits. Que les temps sont changés ! C'est en sortant des ténèbres de cette heureuse ignorance qui entretenoit la concorde et l'harmonie, que le peuple a appris de la bouche de ses démagogues que l'insurrection est le plus saint des devoirs ; que la liberté et l'égalité sont les vrais attributs de l'homme ; que cette liberté et cette égalité étoient l'apanage sacré de la nature humaine, dont aucune puissance sur la terre ne pouvoit la dépouiller. Les esprits étoient déjà imbus de ces principes quand les députés du tiers-état arrivèrent aux états-généraux.

L'ouverture de ces états se fit le mardi 5 mai 1789. Ce fut un spectacle de magnificence le plus beau et le plus ravissant qui ait été donné aux Français depuis les augustes assemblées des champs de Mars et de Mai. Le roi, assis sur son trône éclatant d'or et de pierreries, avoit à ses côtés ses deux frères et les princes de son sang ; autour de lui ses ministres et les grands du royaume ; sur les hauts bancs de droite et de gauche, les députés du clergé et de la

noblesse; en face les nombreux députés du tiers-état. Les tribunes étoient remplies par la reine, les princesses du sang et les dames de la cour dans la plus grande parure.

Qui eût dit alors que le tiers-état, assis au dernier rang, lui qui ne devoit son droit de séance qu'au généreux intérêt des rois issus du sang des Capets; lui qui, dans la circonstance actuelle, ne devoit sa double représentation qu'à la grande bonté de Louis XVI et à son amour pour son peuple: qui eût dit que ce même tiers n'alloit, dès ce moment, s'occuper qu'à dépouiller le monarque de ses prérogatives royales pour le précipiter ensuite de son trône et le conduire à l'échafaud? Qui eût cru alors que ce tiers, livré bientôt à tous les excès du fanatisme républicain, saperoit les fondemens de la religion et de la royauté pour élever sur leurs ruines le monstre de l'anarchie et de l'impiété?

Le discours prononcé par le roi fut généralement applaudi. Il annonçoit les vues d'un père qui n'avoit rassemblé autour de lui les députés de son peuple, que pour délibérer avec eux sur les moyens les plus prompts et les plus efficaces de tarir la source des calamités actuelles, en établissant sur des bases solides la félicité publique. Le discours du garde des sceaux

Barentin développoit avec plus de détail les intentions bienfaisantes du monarque; mais il fut à peine entendu à cause de la foiblesse de sa voix. M. Necker donna à la sienne un degré de force et d'élévation qui déceloit sa confiance et sembloit dire: « Ecoutez-moi, je vais prononcer des oracles. » Sa tâche principale étoit de peindre le dérangement des finances et d'indiquer les moyens d'y remédier; mais, fidèle aux principes de son ambition, il montra au tiers-état, avec des nuances cependant et des réserves dont il ne put se dispenser, la manière dont il pouvoit alléger le poids de ses charges en les reportant sur le clergé et la noblesse. Les deux premiers ordres, croyant être sûrs du roi et de son ministère, ne parurent pas mécontens; et le tiers-état, dont les prétentions n'avoient plus de bornes, se chargea dès lors d'abattre les barrières que le ministre des finances, par politique, laissoit encore subsister entre les deux premiers ordres et les communes. Le plan de tout bouleverser pour recréer un nouveau gouvernement étoit convenu entre certains députés, qui espéroient entraîner la majorité des suffrages par l'ascendant de leur éloquence, et surtout par la hardiesse de leurs principes. Ces hommes pervers avoient malheureusement de grands talens et beaucoup de connoissances. Sûrs,

du concours de tous les députés du tiers à qui ils donnoient une grande existence, ils sentirent néanmoins le besoin d'avoir des partisans parmi le clergé et la noblesse afin de forcer les deux premiers ordres, par la pluralité, à adopter les premières mesures qui devoient servir de base au nouveau système. Quand ils se furent assurés de la majorité du clergé et d'une minorité dans la noblesse, alors ils levèrent un coin du voile qui cachoit leurs vastes projets; et, dès ce moment, ils marchèrent constamment, sans faire un seul pas rétrograde, vers le but qu'ils s'étoient proposé.

Après l'ouverture des états-généraux, les deux premiers ordres se retirèrent dans les chambres qu'on leur avoit destinées. Le tiers-état resta dans la salle où s'étoit tenue l'assemblée générale. Le premier pas à faire étoit la vérification des pouvoirs des députés. Depuis l'existence des états-généraux, cette vérification s'étoit faite par chaque ordre dans sa propre chambre. Chaque ordre se constituoit et faisoit le résumé de ses cahiers pour les présenter au roi : telle avoit été jusque-là la marche des états-généraux antérieurs. Si cette marche eût été suivie, elle auroit nécessairement rompu la chaîne des délibérations violentes déjà préméditées par le tiers-état. Les factieux résolurent de la

proscrire ; en conséquence, les députés du tiers déclarèrent qu'ils ne reconnoîtroient comme représentans de la nation que ceux dont les pouvoirs auroient été vérifiés dans la salle commune en présence de l'assemblée générale. Cette prétention, inattendue et inusitée, révolta la majorité de la noblesse et le haut clergé, qui ne vit pas sans inquiétude deux ou trois évêques, et le plus grand nombre des curés, se ranger hautement à cet avis. M. Necker, qui vouloit donner au tiers la plus grande prépondérance, avoit concouru à gagner une partie du clergé ; et le duc d'Orléans, de son côté, s'étoit assuré de quarante-cinq députés de la noblesse, en flattant les passions des uns et en excitant l'intérêt des autres.

Cependant M. Necker voyant que cette vérification exigée ainsi par le tiers occasionnoit dans les deux premiers ordres une fermentation qui pouvoit dégénérer en une scission trop contraire à ses vues ambitieuses, fit proposer, par la médiation du clergé, des conférences conciliatrices pour arriver au mode le plus propre à réunir les opinions. Ces conférences furent acceptées ; chaque chambre nomma ses conciliateurs : ceux du tiers furent inébranlables : ils étoient sûrs de l'emporter ayant pour eux la majorité du premier ordre et la minorité du second. En vain le roi, par

le ministère du garde des sceaux (chez qui les conciliateurs se réunirent pour la dernière fois), les exhorta-t-il à ne pas signaler les commencemens de leurs délibérations par le scandale d'une désunion qui ne pouvoit tourner qu'au détriment de la chose publique ; en vain leur rappela-t-il qu'il ne les avoit rassemblés autour du trône que pour travailler de concert au bonheur de la nation ; que les routes déjà tracées par les états-généraux antérieurs sembloient devoir être préférées à des voies inconnues dont la nouveauté étoit trop dangereuse ; en vain le clergé épuisa tous les moyens que lui suggérèrent son zèle et son amour pour le bien général : la noblesse et le tiers persistèrent chacun dans leurs opinions. La noblesse, lassée de lutter contre une classe de citoyens dont elle croyoit mériter les égards, se hâta de se constituer. Elle en donna avis aux deux autres chambres, et commença la vérification de ses pouvoirs. Le tiers-état, bien résolu d'arriver à ses fins, fier de sa propre énergie et du succès de ses insinuations dans la chambre du clergé, crut devoir mettre les procédés de son côté : il fit une dernière démarche, et invita, par une députation, le clergé et la noblesse à se réunir en commun pour travailler de concert au bien général.

Pendant la durée de ces débats les deux premiers ordres avoient déjà renoncé à leurs priviléges. Une pareille renonciation dans des temps plus calmes auroit excité des sentimens de gratitude : mais les passions des agitateurs étoient alors en trop grande effervescence. Ce n'étoient pas des sacrifices qu'ils vouloient; ce n'étoit pas même le bonheur du peuple dont ils n'étoient néanmoins que les mandataires; ils vouloient dès lors du sang et des ruines; ils vouloient briser tous les liens de la subordination et du devoir; enivrer le peuple du délire de la liberté et de l'égalité, et le porter à tous les excès de la licence pour arriver à leur but. En vain une divinité propice auroit fait luire alors l'aurore de la félicité publique, ces factieux se seroient agités dans la fange de leurs projets criminels pour y former des vapeurs et des nuages qui dérobassent ces bienfaisans rayons aux yeux du peuple qu'ils vouloient fasciner. Enfin les factieux se montrèrent à découvert. Les motions véhémentes du comte de Mirabeau et de l'abbé Sieyes, deux apostats de l'ordre de la noblesse et du clergé, deux hommes dont le génie n'avoit d'énergie que pour le crime, maîtrisèrent les délibérations de la chambre du tiers-état. Cette chambre se décida, le 17 juin, à se constituer en *assemblée na-*

tionale, abolissant ainsi la distinction des trois ordres, adoptant les principes et le mot fameux de M. Necker qui, dans son rapport au conseil pour la double représentation du tiers, avoit dit : *Que le tiers-état étoit la nation.*

Ce grand éclat nécessita des délibérations décisives et tranchantes dans la chambre des deux premiers ordres. La majorité du clergé fut pour la réunion au tiers-état, et la très-grande majorité de la noblesse fut d'un avis contraire. Plusieurs curés se détachèrent pendant la délibération même, et allèrent se réunir au tiers : ils y furent reçus avec la démonstration de l'enthousiasme.

Le roi, alarmé des suites qui pouvoient résulter de ce grand conflit, si on ne se hâtoit d'en arrêter les effets, prit la résolution de prévenir, par une déclaration bienfaisante, la réunion de la majorité du clergé et de la minorité de la noblesse à l'assemblée qui s'étoit constituée *assemblée nationale*. Des ministres sages et bien intentionnés s'étoient procuré le résultat de tous les cahiers des trois ordres qui exprimoient le vœu de la nation délibérant dans le calme et éclairée par ses besoins. Ces ministres crurent que le moyen le plus prompt et le plus efficace de terminer ces dangereux débats, étoit d'ac-

corder à la nation tout ce qu'elle désiroit pour être heureuse : ils rédigèrent d'après ce plan la célèbre déclaration du 23 juin 1789.

Déclaration du 23 juin 1789.

Cette déclaration, composée de trente-cinq articles, étoit un chef-d'œuvre de législation paternelle. Le roi, frappé des abus que lui dénonçoient les cahiers, et empressé de procurer à ses peuples le remède aux maux qui avoient excité leurs doléances, renonçoit généreusement à une partie de son autorité pour concourir plus efficacement au bonheur de ses sujets. Plus d'impôts qu'ils n'eussent été consentis par le peuple représenté par ses mandataires ; plus de priviléges ni d'exceptions pour aucun ordre, pour aucune tête dans la répartition des charges publiques ; plus de vénalité dans la magistrature ; plus d'atteintes données à la liberté des personnes et des propriétés mises sous la sauvegarde des lois ; plus de distinctions humiliantes pour pouvoir parvenir aux places et aux honneurs ; les unes et les autres ne devoient plus être que le prix du mérite, du talent et de la conduite. On abolissoit la mendicité ; on pourvoyoit aux besoins du pauvre infirme et de l'indigent laborieux ; on favorisoit les progrès de l'agriculture et des arts utiles. Cette déclaration étoit le code de la bienfaisance du monarque et le gage du bonheur du peuple.

Cette déclaration, qui entravoit les projets de domination de M. Necker, ne fut point approuvée par lui (1). Il eut même la coupable indiscrétion d'en confier le secret à de fougueux députés du tiers qu'il regardoit comme ses amis et ses émissaires. Le roi, entraîné par son sens intime et par son amour pour ses sujets, ne se laissa pas, pour cette fois, dominer par cet impérieux ministre, détracteur de tous les actes qui n'étoient pas les siens. Sa majesté se décida pour la déclaration. Afin de la promulguer avec plus de solennité, ce monarque indiqua une séance royale aux états-généraux pour le 22 juin, mais qui n'eut lieu que le 23. Le secret de cette séance, trahi par M. Necker, agita vivement les meneurs du tiers; par-là ils

(1) Ce fut M. Necker qui, sentant toutes les conséquences de l'acte par lequel le tiers s'étoit déclaré assemblée nationale, proposa au roi de paralyser cette assemblée, en faisant émaner du trône même les réformes dont il étoit aisé de voir qu'elle prétendoit s'occuper. Cette idée salutaire fut suivie avec empressement; mais le conseil du roi apporta, il est vrai, quelques modifications au plan dressé par M. Necker : on ne mit peut-être pas assez d'habileté à lui faire adopter ces changemens. Il est vrai encore qu'il laissa alors apercevoir son improbation de ce qui alloit se passer, et que cette opinion manifestée put contribuer à animer la résistance du tiers.

eurent le temps de prendre des mesures pour en empêcher les salutaires effets. Le ministre des finances se joignit sourdement à eux pour faire échouer une démarche qu'il n'avoit pas approuvée. Il y eut, en conséquence, des conférences secrètes avec le duc d'Orléans, l'archevêque de Bordeaux, l'évêque d'Autun, où se trouvèrent Bailly, président du tiers, le comte de Mirabeau, l'abbé Sieyes, Thouret, Barnave, Camus, Chapelier, Target et Rabaud de Saint-Etienne. Le duc d'Orléans promit de faire cause commune avec sa minorité, et les deux prélats s'engagèrent à se réunir au tiers avec la majorité des curés. C'est de ce complot perfide et criminel, tramé dans les ténèbres contre l'autorité du roi, que doit dater l'époque du bouleversement qui a désorganisé la France. Dans l'intervalle du 20 au 23 juin, on fit fermer la salle de l'assemblée générale pour suspendre toute délibération. Le tiers, malgré la suspension de l'assemblée, se rendit le 20 juin au jeu de paume; et là, tous firent le serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. La séance royale n'ayant pas eu lieu le 22, le tiers, trouvant le jeu de paume fermé, se rendit à l'église de Saint-Louis, et alors les députés, délibérant dans le délire de leur imagination échauffée, prirent les

résolutions les plus violentes contre toute autorité qui voudroit empêcher ou gêner leurs délibérations.

Nous ne devons point passer ici sous silence la mâle et sublime énergie d'un représentant du tiers, qui, au fort de cette grande effervescence, osa lui seul lutter contre cette assemblée d'énergumènes dont l'agitation ressembloit à celle des bacchantes en furie. Martin d'Auch, plus indigné qu'effrayé des résolutions violentes que faisoit éclater contre le trône cette horde menaçante, se levant pour dire son avis, exprima avec force et fermeté son improbation. Il fit sentir avec dignité que son inflexible fidélité envers son souverain, ne se courberoit jamais sous les mesures révolutionnaires qui tendoient à ébranler toutes les bases de la monarchie et de la tranquillité publique. Il vit, sans en être ébranlé, les regards des agitateurs éclatans de fureur contre lui; il entendit, sans s'émouvoir, les motions tumultueuses faites pour le sacrifier, puisqu'il étoit un obstacle à l'unanimité. On le somma de signer la délibération : il prend froidement la plume et écrit ces mots qui l'ont immortalisé : *Je proteste, Martin d'Auch.* Martin d'Auch.

Un autre trait décèle l'esprit qui dominoit les membres de cette assemblée. Un

député du tiers, nommé Mayer, de Sargue-mines, en Lorraine allemande, sentit le frissonnement de l'horreur quand il entendit la formule du serment que tous les membres devoient prononcer ; il s'y refusa et prit un prétexte pour sortir. Le médecin Sales de Vezelise et le curé Grégoire, épuisèrent tout ce que leur éloquence pouvoit imaginer pour le décider à faire le serment convenu ; récompenses, menaces, crainte d'une mort violente et d'un assassinat, tout fut mis en œuvre pour entraîner cet honnête homme : son cerveau en fut tellement ébranlé, que, dès ce moment, il en est devenu fou (1). Je tiens ces détails de M. l'abbé Colson, curé de Nettingen, près de Sarbourg, collègue de Mayer aux états-généraux. Il fit d'inutiles tentatives avec M. d'Avrange, de Metz, pour ramener ce digne homme à son bon sens ; il voyoit toujours autour de lui Sales et Grégoire armés de poignards, ou suivis du bourreau pour le pendre. C'est par de tels moyens qu'on cherchoit à arracher le suffrage des députés.

Séance royale du 23 juin.

Cependant la séance royale eut lieu

(1) Nous n'avons aucune preuve de ce fait, que nous croyons entièrement dénué de fondement.

le 23 juin : elle eut toute la pompe de la solennité de l'ouverture des états-généraux. M. Necker, pour afficher son improbation et autoriser le mécontentement des factieux du tiers, ne s'y trouva pas. Une pareille défection méritoit une punition exemplaire : on crut devoir la laisser impunie, parce qu'on craignoit les excès du peuple dont il étoit l'idole. Le roi, dans cette séance, commença par casser les délibérations du tiers état qui s'étoit constitué *assemblée nationale;* il fit ensuite promulguer sa déclaration, annonçant aux députés réfractaires que s'ils ne vouloient pas concourir au bonheur du peuple français, sa majesté se passeroit d'eux et sauroit bien le procurer lui-même. Le monarque finissoit par ordonner aux trois ordres de se séparer sur-le-champ, sous peine de désobéissance, et de se rendre dans leurs chambres respectives pour y continuer leurs séances et vérifier les pouvoirs.

Louis XVI sortit rayonnant de joie de cette séance, croyant avoir fait le bonheur de son peuple. La cour, les ministres, le haut clergé et la noblesse la regardoient comme le triomphe de l'autorité royale, dont on vouloit ébranler les fondemens; le tiers-état l'envisagea comme un acte de despotisme qui abaissoit la majesté d'une assemblée nationale; aussi tous les députés

de cet ordre restèrent, après la séance, immobiles à leurs places, tandis que le roi, les princes, les ministres, la cour, la noblesse et une partie du clergé quittoient la salle. Ils résolurent de ne pas désemparer sans avoir pris un arrêté qui les vengeât du prétendu outrage fait à la nation dans la personne de ses représentans. Mirabeau, Camus et l'abbé Sieyes, semblables à des furies, échauffèrent toutes les têtes par l'effervescence de leurs motions.

Le roi ne tarda pas à apprendre que le tiers-état étoit en pleine désobéissance. Il envoya le maître des cérémonies afin de rappeler à cette assemblée mutinée les intentions et les ordres du roi. Bailly, président, répondit que les représentans du peuple ne recevoient l'ordre de personne. Le bouillant Mirabeau élevant tout à coup sa voix de Stentor, s'écria : « Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes. » Le maître des cérémonies se retira et alla rendre compte au roi de sa mission. Pendant ce temps, toutes les têtes en délire, entraînées par les secousses violentes qu'avoient opérées les fougueux discours de Mirabeau, de Camus et de l'abbé Sieyes, prononcèrent ce fameux décret, par lequel, annulant tout ce qui

venoit d'être proclamé à la séance royale, l'assemblée nationale persistoit dans ses précédens décrets, se constituoit de nouveau seule assemblée nationale, déclaroit nul et de nul effet tout ce qui se feroit hors de son sein, au détriment de la mission qu'elle tenoit du peuple; et, pour obvier aux coups d'une autorité arbitraire qui avoit la force en main, elle décréta que tous ses membres étoient inviolables, vouant à l'infamie quiconque oseroit attenter à leur liberté. Telle fut l'issue de cette séance royale où des sujets brisèrent avec audace tous les liens de l'obéissance à leur légitime souverain. M. Necker s'applaudissoit de sa conduite, et jouissant de l'embarras où la démarche audacieuse du tiers-état mettoit le roi et ses ministres, il crut l'augmenter en offrant sa démission : on ne l'accepta pas; il ne vouloit que se faire prier et se rendre plus puissant en se rendant nécessaire. Ses partisans insinuèrent qu'étant l'homme du peuple et du tiers-état, lui seul pouvoit en modérer l'effervescence et ramener le calme sur cette mer agitée.

Pendant que la cour, incertaine sur le parti à prendre dans des circonstances si critiques, délibéroit dans le trouble et la frayeur, le duc d'Orléans, à la tête de la minorité de la noblesse, l'archevêque

de Bordeaux, l'évêque d'Autun et l'évêque de Chartres, conduisant avec eux la majorité des curés, se réunissoient à l'assemblée nationale pour faire cause commune avec elle. Cette désertion étoit un crime d'apostasie civile dans des sujets; c'étoit braver hautement l'autorité du roi; c'étoit lui désobéir en face, et anéantir le bienfait de sa déclaration. Un artifice de l'archevêque de Bordeaux, tout dévoué à M. Necker, ou l'un de ses émissaires, avoit produit cette majorité du clergé; il avoit usé de ruse et de séduction pour avoir la signature d'un grand nombre de curés qui n'avoient pas assisté à la délibération.

Le mal n'étoit pas encore sans remède, si le roi avoit suivi le conseil, qui lui fut alors donné, de dissoudre les états-généraux à Versailles; de les porter à Soissons et à Noyon; de se rendre en personne, avec la famille royale, à Compiègne, en s'y entourant de ses fidèles sujets et de l'élite de ses troupes. Les agitateurs, placés hors du foyer brûlant de la populace de Versailles et de Paris, qui faisoit toute leur force, auroient été contenus par le voisinage d'une armée qui, sans gêner de sages délibérations, en auroit imposé aux factieux. Ces furieux démagogues n'auroient jamais osé, dans cet éloignement

de Paris, se porter aux excès qui ont dégradé le trône et préparé sa chute avec le renversement des autels.

Si Mirabeau eût été arrêté et puni pour avoir insulté la majesté royale dans la personne du roi, cette justice sévère, devenue indispensable, auroit épargné à la France des torrens de sang et toutes les calamités qu'elle a depuis supportées. Le maréchal de Broglie, ministre de la guerre, avoit fortement conseillé toutes ces mesures; il se jeta même aux genoux du roi pour entraîner son consentement. Le ministre Necker épuisa toute son éloquence pour en détourner Louis XVI; de vives inquiétudes suggérées à la reine, par les partisans de ce ministre, sur les dangers qui menaçoient les jours du roi, firent pencher la balance en faveur du parti qui a ouvert le gouffre où se sont ensevelis, avec la religion et la royauté, le roi, la reine, la famille royale, la noblesse et le clergé.

L'ame de Louis, avec un caractère de bonté bien rare, étoit trop pusillanime pour s'élever à la hauteur qu'exigeoient les circonstances. Le mal devenant extrême, il falloit des remèdes extrêmes; il falloit de grandes et de profondes incisions pour empêcher les progrès de la gangrène : c'étoit le cas de déployer une extrême sévérité.

Dès que la houlette du pasteur avoit été indignement méprisée et brisée, la massue d'Hercule devoit s'appesantir sur les têtes coupables, et l'Etat étoit sauvé.

Il falloit vouer à la dégradation et à l'infamie les nobles et les ecclésiastiques qui, au mépris de l'autorité royale, venoient de donner l'exemple du crime de félonie et de rébellion ; il falloit ôter au tiers-état les guides forcenés qui le faisoient marcher sur des tombeaux ouverts pour le conduire d'excès en excès. Un roi d'un caractère vigoureux et prévoyant qui eût pris ce parti, auroit sauvé sa couronne et sa vie.

Mais qu'est-il arrivé ? M. Necker voulant humilier le roi et les ministres qui lui avoient conseillé la séance royale, trouva les moyens d'inspirer la terreur. Il fit insinuer au roi et à la reine que le peuple de Paris et de Versailles se prononçant hautement pour le tiers-état, sa majesté n'avoit plus d'autre parti à prendre, pour conserver son autorité, et même pour mettre sa vie en sûreté, que de céder au torrent : c'étoit conseiller à Louis XVI d'adoucir des tigres déchaînés en leur abandonnant leur proie ; c'étoit anéantir sa déclaration du 23 juin, en reconnoissant, comme lois salutaires, les violens arrêtés du tiers-état ; c'étoit forcer la partie du clergé fidèle et la majorité de l'intrépide

noblesse, qui étoient restées intactes, à s'avilir en se traînant sur les pas de ceux qui s'étoient arrachés de leur sein pour grossir la troupe des factieux ; enfin c'étoit aller lui-même sanctionner par sa présence les attentats aux augustes prérogatives de sa couronne en reconnoissant l'assemblée nationale. Tel fut le plan funeste proposé au roi, sous des couleurs perfides, par le duc de Liancourt, l'un de ceux qui avoient suivi le duc d'Orléans. Qui le croiroit ? ce plan fut adopté. Ceux qui ont bien connu ce duc n'ont pas été étonnés qu'il se soit dégradé au point de se charger d'un pareil message. Héritier d'un grand nom (la Rochefoucauld), il n'avoit qu'une belle figure, sans esprit, sans caractère, sans noblesse et sans ame ; il portoit gravé sur son front ces mots de Phèdre : *Pulchrum caput cerebrum non habet* (1). Mais ce qui doit étonner, c'est qu'aucune des personnes respectables qui entouroient le roi, n'aie eu le courage de l'arracher à sa propre foiblesse et aux piéges qu'on lui tendoit, et de l'arrêter en lui dévoilant les horribles suites d'une semblable démarche.

(1) Proscrit comme royaliste, sa vie postérieure, à l'étranger et depuis en France, dément ces assertions. Le duc de Liancourt n'a jamais dégénéré de ses illustres ancêtres, et il en a toujours conservé l'esprit et le caractère.

Quoi qu'il en soit, dès ce moment le roi et son conseil ne firent plus que des fausses pas, et ne prirent que de fausses mesures. La majorité de la noblesse étoit décidée à ne pas se réunir au tiers; la minorité de la plus saine partie du clergé étoit disposée à se lier plus étroitement avec elle pour sauver l'autel et le trône. Ce plan, s'il eût été soutenu et exécuté, auroit nécessairement amené les événemens favorables à la monarchie : mais la reine fit parler ses frayeurs, mais le roi, à qui les plus grands sacrifices ne coûtoient rien, quand on lui avoit persuadé qu'il s'agissoit du salut de la nation, le roi s'abandonna à des conseils différens. Monsieur le comte d'Artois, qui partageoit les craintes de la reine, écrivit à la chambre de la noblesse une lettre qui fit ployer l'énergie de ces braves et antiques défenseurs du trône. « Si vous ne vous réunissez pas au tiers-état, écrivoit-il, les jours du roi sont dans le plus grand danger. » Alors après avoir épuisé, dans des remontrances les plus fortes et les plus pathétiques, tout ce que l'honneur a de plus sacré et ce que l'éloquence de l'ame a de plus persuasif, la minorité du clergé et la majorité de la noblesse, obéissant contre leur vœu et leur conscience, vinrent se confondre avec les factieux et leurs faux frères dans l'assemblée nationale.

pour y être présidés par un député du tiers. Bientôt après, le roi, accompagné de ses frères, s'y rendit lui-même pour sanctionner par son autorisation l'acte de la désobéissance la plus déloyale et la mieux caractérisée. Telle fut l'issue des états-généraux ; telle fut leur dégénération et le commencement de nos malheurs. C'est dans l'assemblée nationale imaginée par les factieux et créée par la hardiesse du tiers-état, que les deux premiers ordres du royaume trouvèrent leur tombeau; c'étoit le prélude du bouleversement général qui ne devoit plus offrir à nos yeux que des monceaux de ruines.

Assemblée Nationale à Versailles.

Le triomphe du tiers-état, sa puissance élevée au-dessus du faîte de la royauté, vont désormais développer des événemens si extraordinaires, si tragiques, si horribles, que la postérité ne voudra pas les croire. Le sceptre du plus puissant monarque de l'Europe va se briser contre la démagogie et la scélératesse de quelques têtes audacieuses qui n'ont voulu arriver à la domination la plus absolue que par les incendies, les meurtres et les assassinats.

Le nouvel ordre de choses qui résultoit

de la nouvelle forme, ou métamorphose des états-généraux anéantis, fit sentir au ministère tout ce qu'on avoit à craindre désormais de la populace de Versailles et de Paris. En conséquence, on fit venir des troupes pour imposer par cet appareil militaire. Il étoit écrit dans les destinées de la France qu'une faute en entraîneroit une autre, et qu'on marcheroit dorénavant d'abîme en abîme. Par la plus mauvaise de toutes les circonstances, ces troupes furent placées aux Invalides et dispersées dans les fauxbourgs de Paris. On ne prévit pas que cette disposition les exposoit à la corruption qui avoit déjà gangrené les Gardes-Françaises. La seule bonne manière de contenir Paris et de mettre le roi à l'abri d'une incursion subite de la populace de cette immense capitale, étoit de placer des troupes à cheval sur la Seine, la Loire et la Marne, à quelques lieues au-dessus et au-dessous de Paris pour en arrêter les subsistances, si cette capitale remuante et fanatisée s'avisoit de s'insurger ou de se lever en masse : deux camps de troupes d'élite placés avec de l'artillerie à Meudon et à Saint-Cloud, sans aucune communication avec Paris, auroient été un rempart impénétrable contre les hordes qui auroient voulu forcer le passage de la Seine pour se rendre à Versailles. Il falloit

faire venir à Versailles, à Trianon, à Marly, tous les Gardes-du-Corps des quatre compagnies et les bataillons des Gardes-Suisses. Cette mesure si simple mettoit un frein à l'indiscipline qui avoit déjà gagné les Gardes-Françaises et paroit à tous les inconvéniens qui ont résulté des mauvaises dispositions qui furent prises. Comment les généraux qui ont présidé à ce rassemblement, ont-ils fait, avec du zèle et de la bonne volonté, une faute aussi capitale? Il étoit sans doute arrêté dans les décrets éternels que les plus sages marcheroient en plein jour comme dans les plus épaisses ténèbres, et que l'aveuglement seroit une des plaies dont cette nouvelle Egypte seroit frappée. C'est ici qu'il faudroit un pinceau mâle et vigoureux pour fixer l'indignation sur l'odieuse conduite de M. Necker; pour montrer à nu l'ame ténébreuse du duc d'Orléans; pour tracer le plan conçu par Mirabeau et l'abbé Sieyes, afin de détrôner Louis XVI; pour développer les ressorts mis en usage par d'autres députés qui jouissoient aussi d'un grand crédit, afin de changer la forme du gouvernement; pour prouver l'influence de l'or de l'Angleterre, afin d'amener des événemens qui pussent affaiblir l'autorité du roi, et mettre par-là cette puissance rivale à portée de se venger à nos dépens de la perte des treize Etats de

l'Amérique septentrionale que notre très-impolitique ministère avoit si déloyalement favorisés. Voilà, en effet, les ouvriers et les instrumens qui ont été employés pour la destruction de notre monarchie. Je serai impartial; je ferai parler les faits; je placerai les acteurs sur ce théâtre d'horreurs. On les jugera par leurs actions et par les passions qui les ont jetés avec impétuosité dans la carrière de tous les crimes. Mais, avant de mettre sous les yeux du lecteur cette lamentable succession de scènes faites pour arracher des larmes de sang, je vais donner une idée des opinions et des factions qui partageoient l'assemblée nationale. En même temps que le roi reconnoissoit et approuvoit l'assemblée nationale, on faisoit des fêtes pour célébrer la réunion des trois ordres. Partout le peuple des provinces croyoit de bonne foi que cette réunion étoit le signal de la plus parfaite harmonie et l'aurore de la félicité publique : mais déjà les divisions avoient éclaté ; déjà on pouvoit signaler, pour les succès de leurs projets, les factions rivales qui s'y disputoient la domination. On vit marcher, chacun sous son étendard, les partisans de M. Necker, ceux de M. le duc d'Orléans, ceux de la Fayette; le parti des philosophes, celui des zélés ; la faction des jacobins, la faction populaire ; les mo-

narchistes anglais attachés au système des deux chambres, et les royalistes purs. Ce parti, le plus faible, le moins nombreux, avoit tous les autres contre lui. Quoique ces factions eussent un but différent, elles sembloient quelquefois marcher de concert pour opérer un grand effet dont chacune espéroit tirer parti.

Le parti de Necker étoit conduit par l'archevêque de Bordeaux; celui d'Orléans par Mirabeau et l'abbé Sieyes; celui de la Fayette par lui-même; celui des avocats philosophes par Thouret, Lechapelier et Target; celui des zélés par Camus; celui des jacobins par Barnave et Rabaud de Saint-Étienne, la faction populaire par Pétion et Robespierre; les partisans des deux chambres avoient pour chefs Mounier et Lally-Tollendal : le parti royaliste se formoit des évêques, des ecclésiastiques et de l'élite de la noblesse qui ne voyoient tous le salut de l'Etat que dans la pureté des anciens principes sur lesquels étoient appuyées, depuis près de quatorze cents ans, la gloire et la stabilité de la monarchie. Que pouvoit-on espérer pour le bien général de ce chaos et de ce conflit d'opinions?

Le ministre Necker tenoit le trésor de l'Etat; il avoit pour lui le suffrage du

Necker. peuple qu'il venoit d'élever au niveau des deux premiers ordres, par la réunion et la confusion de tous; car, sans son appui, sans ses menées, sans l'argent qu'il prodigua, le tiers-état n'auroit jamais osé devenir aussi entreprenant : ses émissaires le prônoient comme l'homme le plus propre à conduire le timon de l'Etat : c'étoit par eux, et surtout par son confident, l'archevêque de Bordeaux, auteur de la *Défection des Curés*, qu'il faisoit passer ses opinions à l'assemblée nationale, et qu'il espéroit y dominer. Cet archevêque, Champion de Cicé, dévoré d'ambition, espérant parvenir aux honneurs et à la fortune par l'influence de M. Necker, avoit sacrifié son devoir et la dignité de son ministère pour se dévouer aux volontés de ce ministre.

Le duc d'Orléans. Le duc d'Orléans suivoit les plans tracés par Mirabeau et par l'abbé Sieyes : détruire la religion, détrôner la branche régnante pour y substituer celle d'Orléans, telles étoient les vues de ces deux ambitieux. Philippe, duc d'Orléans, n'avoit peut-être ni le courage, ni l'élévation, ni l'énergie nécessaires pour former par lui-même des projets si affreux. Blasé depuis long-temps par la vie la plus licencieuse, il sembloit borner toutes a destinée à

l'imitation des désordres et des vices du Régent, son aïeul.

L'opinion de la cour et de la ville étoient si prononcées contre lui dans les années qui précédèrent les querelles des parlemens, qu'il n'est point de bruits odieux, de sarcasmes amers qui ne fussent accueillis et colportés de bouche en bouche, dès qu'il en étoit l'objet. On a dit de lui qu'il avoit *vu la mer* et qu'il *avoit fui : Mare vidit et fugit.* On racontoit que pendant le combat naval où commandoit le comte d'Orvilliers, il n'avoit pas fait son devoir sur le pont du vaisseau qu'il montoit. On a encore dit qu'il n'avoit réussi *ni sur terre, ni sur mer, ni dans les airs* (1), à l'occasion de l'ascen-

(1) Le duc d'Orléans n'a pas été plus poltron sur mer que dans les airs : c'est une justice que lui ont rendue ses ennemis, sans même en excepter Montjoie, auteur de la virulente diatribe connue sous le nom de *Conspiration d'Orléans*, etc. Certes, il falloit avoir un courage peu commun pour s'embarquer, à cette époque, dans une machine aréostatique dont la direction étoit si peu connue. Aussi avons-nous vu, dans ce temps, plusieurs nouveaux Icares périr dans cette navigation aérienne. D'ailleurs sa mort courageuse est la meilleure réponse du reproche de poltronnerie, et fait tomber à faux tous les sarcasmes que ses ennemis ont fait pleuvoir sur lui au sujet de sa prétendue lâcheté. C'est peut-être à diverses injustices à son égard que l'on doit attribuer les torts de ce prince dans la révolution, dans laquelle il s'est

sion aérostatique qu'il exécuta à Saint-Cloud. On prétendit alors, qu'à peine élevé dans la moyenne région de l'air, il ne songea plus qu'à en descendre promptement, et que, dans sa précipitation, il alla tomber dans la fange d'un marais de la forêt de Meudon. Quoi qu'il en soit de tous ces bruits, le duc d'Orléans n'avoit pas pour lui ce prestige d'opinion, ces grands moyens qui quelquefois ont conduit au trône de fameux usurpateurs; mais les trésors qu'il avait amassés, mais un emprunt de vingt millions en Hollande, favorisé par l'Angleterre, devenoient entre les mains de ceux qui le dirigeoient, une grande source de corruption et de coupables succès. Mirabeau, l'un des chefs de ce parti, étoit athée connu, un débauché à vastes conceptions; son génie, malheureusement trop fécond, ne s'étoit encore fait connoître que par des écrits pleins d'immoralité et par des crimes qui l'avoient exposé à la sévérité des tribunaux et au supplice

---

conduit moins par système d'ambition que par esprit de vengeance. Du reste, nous sommes bien loin de l'excuser, mais nous pensons que si l'on avoit agi envers lui avec plus de politique et de ménagement, l'on auroit pu, sinon l'attacher à la cause dont il étoit le plus terrible adversaire, au moins neutraliser sa funeste influence.

réservé aux scélérats. Obligé de s'expatrier pour ses forfaits, fléau de son père et de sa mère dont il avoit outragé la mémoire, il promenoit en Europe le venin de ses principes qui la faisoient détester et chasser de tous les lieux où il se fixoit. Cet homme, né pour la ruine de sa patrie, reparut tout à coup en Provence où il étoit né, au moment des assemblées primaires pour les états-généraux : c'étoit le cas de faire revivre les arrêts qui le condamnoient au dernier supplice (1); on auroit épargné à la France les affreuses calamités auxquelles elle est aujourd'hui en proie; mais sa trompeuse éloquence lui avoit gagné la populace. La noblesse, ne voulant pas souiller ses assemblées par la présence de ce membre gangrené, l'avoit rejeté de son sein : le marquis de la Fare, présidant les états de Provence, l'avoit fait chasser; pour s'en venger il acheta le droit de se présenter aux assemblées du tiers. Le torrent de sa bouillante élocution, la promesse prononcée avec serment d'arracher le tiers-état à l'oppression de la cour et des grands, entraînèrent le suffrage de la multitude ; il s'en fit ainsi nommer le représentant. Dès ce moment il jura l'anéantissement de la noblesse. Arrivé à Paris, il se lia avec l'abbé Sieyes, et forma avec lui le projet

de tout bouleverser pour placer une nouvelle dynastie sur le trône des Français.

L'abbé Sieyes. L'abbé Sieyes, né en Provence, s'est fait connoître par sa conduite aux états-généraux. Il étoit chanoine et vicaire-général de Chartres. L'évêque, qui lui avoit donné sa confiance, avoit été sa dupe. Cet abbé, désespérant de se faire élire député de son ordre, à qui son irréligion, son philosophisme, l'avoient rendu suspect, trouva le moyen, par l'influence des partisans du duc d'Orléans, de se faire nommer à Paris député du tiers-état. Il avoit la réputation d'un censeur et d'un métaphysicien à idées hardies; il étoit chargé de la rédaction d'un grand nombre de cahiers dans les domaines de l'apanage du duc d'Orléans. Il y avoit jeté les semences des principes qui ont servi depuis à saper les fondemens de l'autel et du trône. Animé d'une haine particulière contre la hiérarchie ecclésiastique, il s'étoit proposé de la détruire. Ses intimes liaisons avec le duc d'Orléans et Mirabeau suffisent pour donner une idée de son ame et de son caractère. On peut donc regarder l'abbé Sieyes et Mirabeau comme les deux principaux ouvriers d'iniquité qui ont désorganisé la France. Les autres chefs de faction y ont puissamment concouru; mais ce couple infernal, en maîtrisant les opi-

nions et flattant les passions qui agitoient l'assemblée, s'en servit, comme d'un instrument docile, pour l'exécution de ses propres projets.

Camus, avocat du clergé, grand partisan de la doctrine des jansénistes, passoit pour avoir des mœurs sévères et beaucoup de connoissances en droit canon. Son caractère dur, opiniâtre, atrabilaire, se portoit facilement aux extrêmes. Croyant que l'Eglise romaine n'étoit plus gouvernée que par l'intrigue et les opinions ultramontaines fondées sur de fausses décrétales des papes, il avoit conçu le projet de la réformer, en ramenant l'épiscopat et le sacerdoce à ce qu'il appeloit leur institution primitive. Thouret, Lechapelier et Target étoient trois avocats philosophes; le premier de Rouen, le second de Rennes, le troisième de Paris : leurs talens, leurs connoissances et leurs succès au barreau, leur avoient assigné le premier rang dans leurs parlemens respectifs. Connus par leur incrédulité dont ils se faisoient gloire, et par leur indifférence pour tous les cultes, il entroit dans leurs projets de dépouiller le clergé, d'abaisser la noblesse, d'humilier les parlemens, enfin de mettre un frein au despotisme des ministres.

Camus.

Thouret, Lechapelier et Target.

Le marquis de La Fayette, avec un es-

La Fayette.

prit et des talens peu au-dessus du médiocre, prenoit pour l'élan du génie la passion démesurée d'être quelque chose et de faire parler de lui. Echappé de France où il traînoit son inutilité comme colonel, il courut, comme un aventurier avide de gloire, se jeter dans le parti des insurgens d'Amérique qui venoient de se séparer de la domination anglaise. Il fut reçu par les Bostoniens comme un jeune héros qui s'arrachoit aux délices de Paris pour venir partager les dangers de la naissante république. Les insurgens, secondés par notre ministère et par le concours de nos forces, eurent des succès décisifs. Devenus puissance souveraine et indépendante, ils comblèrent d'éloges et d'honneurs le jeune La Fayette : voilà l'époque et l'apogée de sa réputation. Il revint en France précédé par cette renommée : on l'accueillit à la cour, et on lui conserva le grade que lui avoient donné les Américains. Quoique imbu d'idées républicaines, il ne songeoit point à renverser le trône; mais s'étant fait une idée gigantesque de la liberté et des droits de l'homme, il vouloit y subordonner l'autorité du souverain, établir des tempéramens qui missent le monarque dans l'impossibilité d'attenter jamais à ce qu'il appeloit les droits inaliénables du peuple. Il

professoit pour maxime, il établissoit en principe qu'en cas d'oppression, *l'insurrection étoit le plus saint des devoirs.*

Barnave, Rabaud de Saint-Etienne.

Barnave et Rabaud de Saint-Etienne étoient deux protestans; le premier du Dauphiné, et l'autre de Nîmes, en Languedoc. Animés l'un et l'autre d'une haine implacable contre la catholicité, et voulant se faire un nom dans leur secte, ils avoient juré de la faire triompher des entraves qui tenoient les calvinistes éloignés de toutes les places, et qui les privoient d'un culte public. Ils conçurent l'un et l'autre qu'une monarchie telle qu'elle existoit depuis près de quatorze cents ans, ne pouvoit qu'être un obstacle à leurs systèmes; ils pensèrent donc qu'il falloit en changer les bases ou la détruire, s'il étoit possible, pour y substituer une république, seule forme de gouvernement qui convînt au calvinisme. C'est avec ces idées et ces élémens que ces deux hommes, et surtout Barnave, fondèrent le club et la secte des jacobins; ils prirent la précaution de couvrir ce plan d'un voile qu'on ne devoit déchirer que quand les circonstances le permettroient. Cette secte fameuse et sanguinaire a fini par détruire toutes les factions qui pouvoient entraver ses vues : elle prit son nom du lieu de ses assemblées dans une des

salles des Jacobins de la rue Saint-Honoré.

Le jeune Barnave, avec un esprit actif et bouillant, savoit se modérer quand la modération pouvoit le conduire à son but : sous une petite et frêle stature, il cachoit une ame féroce ; et il s'est peint lui-même, lorsqu'au récit des horreurs auxquelles s'étoit portée la populace de Paris en coupant la tête et arrachant le cœur du comte de Launay, gouverneur de la Bastille, il s'écria, en applaudissant à cette scène d'anthropophages : « Ce sang étoit-il donc si pur ? »

Rabaud de Saint-Etienne, ministre calviniste, étoit doué d'un extérieur calme et d'un caractère insinuant ; il avoit des connoissances ; son style diffus étoit un composé de maximes et de sentimens qu'il avoit l'art d'enchaîner et de mélanger pour produire un grand effet ; son amour-propre, porté au suprême degré, se cachoit sous les dehors trompeurs de la modestie, dont il ne prenoit le masque que pour mieux assurer son empire et son influence.

Pétion, Robespierre.

Pétion et Robespierre, qui ont joué un si grand rôle, n'étoient alors que de ces factieux secondaires, obscurcis par les hommes de génie, à côté desquels ils ne pouvoient se placer ; ils aimèrent mieux se montrer en se traînant, que de rester oisifs et ignorés. Ils se mirent à déclamer à tort et à travers

en faveur de la populace, dont ils se firent les flatteurs outrés : *le peuple! tout pour le peuple! tout par le peuple!* étoit leur cri habituel. Ces cris importuns, prononcés jusqu'à la satiété par deux hommes dont alors on faisoit peu de cas, ont abouti néanmoins à les rendre les idoles du peuple et les arbitres absolus de la faction dominante. Le dernier, devenu maire de Paris, régna pendant la seconde législature : il étoit de fait le roi du peuple qu'il faisoit mouvoir à son gré. Pétion, avocat de Chartres, n'y avoit ni vogue ni prépondérance, mais il étoit populaire et frondeur.

Robespierre, d'enfant de chœur à la cathédrale d'Arras, étoit devenu praticien au conseil provincial d'Artois; il devoit son éducation et son aisance à la bienfaisance de l'évêque d'Arras (de Conzié), qu'il a payé de la plus noire ingratitude : il étoit parent de Damiens, l'assassin de Louis XV. Ce monstre, qui fit sortir des antres du crime l'anarchie et le débordement de tous les genres de scélératesse, fut d'abord le croupier de Barnave, aux Jacobins; il devint ensuite le héros de cette secte, fit périr ce même Barnave et plusieurs autres de ses premiers collègues, et régna à la convention, après avoir envoyé à l'échafaud les forts de cette assemblée qui pouvoient s'opposer à son projet ambitieux.

Mounier et Lally-Tolendal, unis par les rapports des mêmes idées et des mêmes systèmes, s'étoient persuadé qu'il leur seroit facile d'entraîner les opinions par l'ascendant de leur génie. Nés l'un et l'autre avec de grands talens et le don de la parole, ils avoient fortement voté pour la réunion de tous les députés en assemblée nationale: grands travailleurs, doués d'une rare facilité pour écrire avec force et intérêt, ils ne doutoient pas qu'on ne leur donnât la préférence pour tenir la plume et être les rédacteurs de la constitution.

Mounier. Lally-Tolendal.

Mounier, secrétaire des Etats du Dauphiné, s'y étoit acquis la réputation d'un écrivain nerveux et d'un administrateur à grandes vues.

Lally-Tolendal, fils légitimé de madame de Maulde et du comte de Lally dont il défendit la mémoire avec toute l'énergie du zèle filial, s'étoit acquis la protection de la reine, ainsi que l'estime et l'intérêt de toutes les ames sensibles. Son style sentimental, revêtu d'un coloris brillant, le mettoit au nombre des bons écrivains.

Ces deux hommes aimoient le trône et le roi; mais ils haïssoient la trop grande puissance des ministres; en défendant sincèrement la monarchie, ils vouloient en tempérer l'autorité par les formes de la constitution anglaise et l'établissement de deux

chambres, une chambre haute pour le clergé et la noblesse, et une chambre des communes : ils donnoient à ces deux chambres, de concert avec le roi, le pouvoir législatif, et leur attribuoient le droit de décréter les impôts.

Mounier et Lally-Tolendal ont été recherchés par les jacobins et les royalistes : inflexibles dans leurs opinions, ils ont eu horreur des projets du jacobinisme, mais n'ont jamais voulu se plier au système de ceux qui vouloient que l'on conservât les anciennes bases de la monarchie.

Tels étoient les chefs des différentes factions qui se formèrent dans le sein de l'assemblée dès son début; tels étoient les principaux acteurs qui vont figurer sur le théâtre de notre révolution. En rassemblant ainsi dans le même tableau leur caractère, leurs passions, leurs talens et leurs projets, le lecteur sera plus en état d'apprécier la marche des événemens dont ils ont été les moteurs.

Le but de ces mémoires n'est pas d'entrer dans les détails des travaux de l'assemblée nationale et des législatures qui lui ont succédé : les procès-verbaux de ces assemblées offrent, à cet égard, les renseignemens les plus exacts : mais révéler l'origine et les effets des passions qui ont été la cause des événemens; mais

déchirer le voile qui cachoit les trames souterraines et les complots criminels qui ont rempli la scène de la révolution. Voilà ce que je me suis proposé en prenant la plume. Quand on s'est trouvé à portée, par des relations sûres, de découvrir ces horribles manœuvres, on en doit compte à ses contemporains et à la postérité.

Les troupes commandées par le ministère pour contenir à Paris et à Versailles les mouvemens désordonnés qu'on cherchoit à y exciter, étoient de tous côtés en marche pour leurs destinations respectives. Cette mesure, qui pouvoit devenir trop décisive, déplaisoit aux factieux du tiers : pour la rompre, les uns crurent devoir employer l'influence de M. Necker, les autres user de tous les moyens de séduction et de corruption que pouvoient mettre dans leurs mains l'or, la débauche et le libertinage. M. Necker ayant fait d'inutiles représentations sur cette marche qui alarmoit l'assemblée nationale, cette assemblée elle-même ayant fait près du roi, par l'instigation de Mirabeau, d'inutiles tentatives pour obtenir l'éloignement des troupes, et surtout de celles qui se trouvoient déjà aux Invalides et dans les faubourgs de Paris, les factions de Necker et d'Orléans se concertèrent pour paralyser la volonté du roi, et faire manquer les projets de

son ministère. Le ministre des finances, qui avoit les étapes dans son département, eut la déloyauté de faire manquer les vivres sur le passage des troupes, pour fomenter leur mécontentement, et les mieux disposer à se laisser corrompre. Ce fait est certain; on a même dit, mais je n'ose être le garant d'un *on dit*, quoiqu'il soit appuyé de grandes vraisemblances, on a dit que ce ministre, traître à son roi et à son devoir, avoit fait remettre des fonds pour corrompre les soldats et favoriser leur insurrection : son but n'alloit pas sans doute jusqu'à vouloir détrôner Louis XVI; il ne vouloit qu'intimider sa jeunesse, envahir sa confiance, et détruire celle que ce monarque croyoit devoir donner aux braves et généreux chevaliers français dont il étoit alors entouré. Toutefois, comment M. Necker pourra-t-il se justifier de la conduite plus qu'équivoque qu'il a tenue dans cette circonstance? Le fait des étapes manquées, ses conférences et ses liaisons secrètes avec le duc d'Orléans, sa tranquillité et même sa satisfaction lors des premières insurrections des Gardes-Françaises et du faubourg Saint-Marceau, sont des indices qui peuvent le faire soupçonner sans trop de témérité. Quoi qu'il en soit, je le livre à ses remords; car il vit encore (octobre 1794)

dans sa maison de Coppet, sur les bords du lac de Genève : mais il n'en est pas moins la cause la plus prochaine et la plus efficace de nos calamités. Le duc d'Orléans, profondément aigri contre le roi et la reine, et devant qui on avoit placé la perspective du trône, prodiguoit, pour corrompre les troupes et le peuple de Paris, les richesses qu'il avoit amassées : il avoit alors près de vingt millions de ses économies, et vingt millions qu'il avoit empruntés en Angleterre et en Hollande. Ses émissaires, bien soudoyés, étoient très-nombreux à Paris et à Versailles; il en avoit aussi répandu dans les provinces pour y préparer les esprits aux grands coups qu'on méditoit, et pour y dresser les batteries qui devoient commencer le bouleversement général. La haine de ce prince datoit de l'époque où la cour, mécontente de ses menées et de sa conduite lors de la résistance opiniâtre du parlement de Paris, l'avoit relégué dans sa terre de Villers-Cotterets : il attribua cette disgrâce à la reine qui avoit pour lui un éloignement marqué. Il aiguisa dès lors les poignards de la vengeance; il se lia avec tous les mécontens qui croyoient avoir à se plaindre de la cour, et surtout de la reine, et attendit une occasion favorable pour éclater : il crut la trouver dans les états-généraux; et il s'entoura de tous

ceux qui pouvoient partager son animosité. « Ces jeunes souverains, disoit-il un jour à Villers-Cotterets, se souviendront tôt ou tard qu'on n'humilie pas impunément le premier prince du sang; et je ne descendrai pas au séjour des morts sans le leur avoir fait sentir. » Je tiens ce propos d'un homme d'un haut grade militaire, à qui il fut dit dans un moment d'effusion et de chagrin.

C'étoit surtout au retour de son exil, au milieu des orgies et des débauches nocturnes de sa maison de plaisirs de Mousseaux, près de Paris, où il rassembloit ses partisans, que se formoient les complots dont nous avons vu successivement se développer les fils. C'est là que se trouvoient les ducs de Biron et d'Aiguillon, Mathieu de Montmorency (1). Sillery, dont les noms sont livrés au jugement de la postérité. Mais qu'il me soit permis d'exprimer mes regrets sur la fatalité qui y avoit entraîné le duc de Biron, ci-devant duc de Lauzun. J'ai particulièrement connu ce brave chevalier; il m'honoroit de son amitié, et il m'en a donné des preuves : il étoit digne

Le duc de Biron, ci-devant duc de Lauzun.

(1) Si M. le vicomte de Montmorency a eu les torts que lui reproche l'auteur des Mémoires, il les a bien expiés. Ses discours à la chambre des pairs, et la haute faveur dont il est honoré, ne peuvent que lui rendre le jugement de la postérité favorable.

de figurer dans notre histoire parmi ceux qui ont fait honneur au nom français. Sa taille de héros, les traits charmans de son attrayante et mâle physionomie, n'étoient que les intéressans dehors de l'esprit le mieux cultivé, de l'ame la plus sensible et la plus bienfaisante. Après avoir brillé dans les cours de Varsovie, de Pétersbourg et de Londres, où il avoit étalé trop de magnificence et épuisé, avec des juifs et des usuriers, le fonds de quatre à cinq cent mille livres de rentes, il reparut à Versailles pour y être les délices de la cour par son amabilité. Il avoit montré des talens militaires dans la guerre d'Amérique. Il étoit à la cour de Louis XVI ce que fut jadis le fameux duc de Lauzun à celle de Louis XIV; il y jouoit le même rôle et y avoit les mêmes succès. Pourquoi, après avoir figuré avec tant d'avantages sur ce théâtre mobile des passions en effervescence, l'avons-nous vu épouser à toute outrance la haine du duc d'Orléans contre la reine? Pourquoi, nommé député de la noblesse aux états-généraux, s'est-il montré un des plus forcenés partisans de la faction d'Orléans, et un des plus zélés coopérateurs du plan de Mirabeau? Pourquoi, à la tête des armées de la république après la mort du roi, l'avons-nous vu séparer sa cause de celle du duc d'Orléans qu'on traînoit à

l'échafaud, pour combattre sur le Rhin, sur le Var et à la Vendée, les généreux défenseurs du trône de nos rois? Pourquoi? C'est qu'un abîme attire un autre abîme, c'est qu'il est des passions qui, se voyant méprisées au moment de leur plus grande fermentation, ne connoissent plus alors ni la voix de l'honnêteté, ni le frein du devoir; c'est que, quand on a une fois brisé et foulé aux pieds la barrière de la honte, on ne peut plus retenir ses pas sur le bord des précipices où l'on va tôt ou tard s'abîmer. Aussi le duc de Biron, rappelé de la Vendée, a-t-il fini par périr sur l'échafaud: triste punition de l'aveugle frénésie qui lui avoit fait vouer ses talens au succès des complots du duc d'Orléans, et ensuite aux funestes projets de ceux qui ont fait tomber sa tête sous la hache de la guillotine. Ceux que ses qualités personnelles avoient intéressés, ont dû se réconcilier avec lui, en le voyant mourir en héros français: monté sur l'échafaud, il s'écria: « Je mérite le supplice que je vais subir, parce que j'ai été traître et infidèle à mon roi. »

Les trésors du duc d'Orléans se répandoient avec succès. Croyant, par ses largesses, être sûr du corps des Gardes-Françaises, il voulut tenter ce que produiroit une insubordination de leur part. Les sol-

dats qui avoient montré de la mutinerie, furent emprisonnés à l'Abbaye par ordre du roi. C'étoit le moment prévu pour essayer une émeute de la populace que l'on soudoyoit. Elle se porta en foule aux prisons; elle en brisa les portes, délivra les soldats désobéissans, et les porta en triomphe au Palais-Royal ou étoit le foyer des complots tramés par les factions de Necker et d'Orléans. L'autorité du roi n'étoit point encore hautement méprisée, et ces soldats délivrés, furent remis au cachot; mais le peuple de Paris, appuyé par l'assemblée nationale, demanda leur grâce et l'obtint. Alors on vit qu'on pouvoit intimider l'autorité et la faire plier : cet essai étoit le prélude des scènes qui devoient bientôt éclater.

Pendant ce temps l'assemblée nationale s'organisoit. Bailly, député du tiers, la présidoit : il avoit mérité les suffrages des factieux par la hardiesse de ses réponses au maître des cérémonies, après la séance royale : dès lors il fut destiné par eux à jouer un rôle qui favorisât leurs desseins. Lorsqu'il fut convenu qu'il quitteroit la présidence, l'assemblée crut devoir proclamer à sa place le duc d'Orléans; c'étoit à lui que l'on devoit la défection de la minorité de la noblesse, laquelle avoit entraîné la majorité du clergé; c'étoit à son

argent, répandu par ses émissaires, que l'assemblée nationale devoit les partisans qui se formoient pour elle parmi les troupes, dans la populace et dans les groupes du Palais-Royal. Cette proclamation, inspirée par Mirabeau et l'abbé Sieyes, fut presque unanime, malgré le profond mépris que la plupart même de ses partisans lui avoient secrètement voué. Cette proclamation le flatta, parce qu'il en augura de grands avantages pour ses projets; mais, bien conseillé, il refusa la présidence. L'archevêque de Vienne, Pompignan, lui fut substitué; les factieux, qui mûrissoient dans le silence la destruction de la nobleses et du clergé, concoururent eux-mêmes au choix de plusieurs nobles et de plusieurs ecclésiastiques pour présider l'assemblée nationale : ils étoient trop bien avisés et trop aguerris dans les voies de la séduction pour éclater trop tôt; ce n'étoit que pied à pied, et par de légères secousses successives, qu'ils se proposoient d'ébranler les grandes colonnes de l'Etat pour les renverser plus sûrement.

L'archevêque de Vienne étant évêque du Puy, avoit bien mérité de l'Eglise par des ouvrages solides et bien écrits contre l'incrédulité et les audacieuses tentatives de la nouvelle philosophie. Sa vie exemplaire en faisoit un modèle dans l'épiscopat, et il

L'archevêque de Vienne, Pompignan.

étoit regardé comme une des lumières de l'Eglise gallicane. Sa persuasive éloquence avoit beaucoup contribué à ramener la minorité du clergé à l'assemblée nationale, en l'empêchant de se réunir à la majorité de la noblesse. Son zèle, trop peu réfléchi pour la paix et l'union, l'égara dans cette circonstance; plus de prévoyance lui auroit fait sentir que le triomphe des factieux du tiers sur l'autorité royale, n'étoit qu'un fâcheux acheminement à de plus funestes secousses. Si alors les forts du clergé réunis aux forts de la noblesse avoient voulu faire cause commune pour la religion et pour le trône, les tentatives de leurs ennemis auroient été moins hardies, leur marche plus lente; il auroit existé un centre de force et un foyer de lumières permanent, pour surveiller et démasquer les cabales, et pour éclairer sans cesse la nation sur les dangereux conducteurs qui creusoient sous elle un abîme de malheurs; mais la Providence en avoit ordonné autrement; elle permettoit l'aveuglement des sages et le succès des méchans.

Les travaux de l'assemblée nationale se bornèrent d'abord à établir la police de ses assemblées, à organiser des bureaux, à admettre des députés pour la représentation de l'île Saint-Domingue, enfin à preparer dans un comité choisi les élémens de la

constitution qu'on se proposoit de donner à la France. Le coup d'essai des factieux fut un décret du 8 juillet sur les mandats impératifs : ce prélude annonçoit les secousses qui en seroient le résultat. Ces mandats impératifs obligeoient, par un serment solennel prêté au milieu des assemblées primaires, chaque député à être aux états-généraux les fidèles interprètes de la volonté et du désir des bailliages qui leur avoient donné leur mission. Cette mission étoit consignée dans les cahiers des délibérations dont les députés étoient porteurs, et ces cahiers étoient eux-mêmes l'expression du vœu général de la nation, délibérant dans le calme et éclairée par ses besoins. Chaque député, lié par son serment, ne pouvoit, sans se parjurer, substituer ses propres opinions à celles que ses commettans lui avoient transmises. Un mandataire ne peut et ne doit faire usage de ses talens que pour le succès de la mission qui lui est confiée; s'il s'emporte dans ses propres pensées; si, se livrant à l'effervescence de son imagination déréglée ou de ses passions déchaînées, il s'écarte du chemin qui lui a été tracé; s'il dépasse le but qui lui a été assigné au mépris des mandats dont il n'est que le dépositaire; s'il dénature sa négociation par des opérations diamétralement opposées, il n'est plus

qu'un mandataire infidèle et parjure qui rend radicalement nulles toutes ses démarches, parce qu'elles ne sont plus le résultat des pouvoirs dont il étoit investi pour agir d'après les principes puisés dans les immuables et éternelles notions de la probité et de la justice. Comment, dans une assemblée nationale où l'on devoit présumer qu'étoient réunis les hommes les plus intègres et les plus éclairés, a-t-on pu entendre sans indignation dire et prononcer que les députés ne seroient plus liés par le serment; qu'on n'auroit plus aucun égard aux cahiers; qu'on n'en feroit plus la règle de sa conduite et de ses opinions; qu'on ne travailleroit plus à la régénération du royaume d'après le vœu général de la nation; que chaque député ne seroit plus regardé comme le mandataire de tel ou tel bailliage, mais comme le représentant de la nation entière; que tout représentant auroit le droit de convertir en motions ses propres idées, et que ces motions, adoptées par la pluralité, seroient lois du royaume?

Telle fut la motion étrange qu'osa faire un évêque qui depuis a déshonoré son ministère et son nom. Ce qui devroit paroître encore plus étrange, c'est que cette motion de Talleyrand Périgord, évêque d'Autun, fut accueillie. Tous les factieux en regardoient le succès comme un moyen

préliminaire et une mesure indispensable pour arriver à leurs fins : aussi, malgré les vives réclamations des ames honnêtes, l'assemblée nationale, entraînée par les discours concertés de Mirabeau, de l'abbé Sieyes, de Lechapelier, de Thouret, de Barnave et de Rabaud de Saint-Etienne, décréta que les députés n'étoient plus liés par leurs sermens, ni tenus de suivre leurs cahiers. C'étoit décréter le parjure et faire servir le crime de base aux lois qui devoient régénérer la France.

Talleyrand Périgord, évêque d'Autun.

L'évêque d'Autun n'étoit que l'écho, l'organe de Mirabeau dont il étoit depuis long-temps le disciple et l'ami. Ce prélat, qui se faisoit gloire de son immoralité et de son irréligion, n'avoit, comme il le disoit lui-même, *endossé qu'à regret le harnois ecclésiastique.* Cadet de sa maison, il avoit fallu lui assurer ce que la fortune de ses parens ne pouvoit lui faire espérer, c'est-à-dire un revenu proportionné à sa naissance. La carrière militaire lui étoit fermée, parce qu'une jambe très-estropiée ne lui permettoit pas d'en supporter les fatigues ; on le fit abbé pour lui procurer un état et des revenus suffisans. Peu curieux de la science de la religion dont il n'ambitionnoit que les honneurs et les richesses, il se livra de bonne heure, par goût et par attrait, à la science de l'administration des finances :

c'étoit là sa théologie et son bréviaire. Actif et opiniâtre, il savoit allier le travail du cabinet avec ses plaisirs : l'abbé de Périgord étoit hautement connu par un homme à calcul et un homme sensuel. Il se fit le correspondant, le disciple de Mirabeau et du banquier Panchaud. C'est à l'école de ces deux hommes qu'il a acquis les connoissances avec lesquelles nous l'avons vu figurer avec distinction dans les administrations de la compagnie des Indes et de la caisse d'escompte. Mirabeau, expatrié pour ses crimes, correspondoit avec lui : une ame électrisée par un tel maître devoit faire de grands pas dans les voies de l'immoralité. Son esprit, cultivé pour les affaires, le fit choisir agent du clergé ; il en remplit avec applaudissement les fonctions pour la partie de l'administration ; mais ses principes et ses mœurs ne permirent pas qu'il passât de l'agence à l'épiscopat, comme il étoit d'usage ; on se contenta de lui donner une riche abbaye. Son père, le comte de Talleyrand, étoit particulièrement aimé et estimé du roi, et le méritoit. Il gémissoit sur la conduite peu ecclésiastique de son fils ; il ne cessoit d'interposer près de lui tous les sentimens de la nature et de la confiance pour le ramener à la décence de son état ; enfin il étoit profondément peiné de ne pas le voir dans l'épiscopat. Au lit de

la mort, il fit demander au roi, pour dernière grâce, de vouloir bien nommer son fils à l'évêché d'Autun vacant par la translation de son titulaire, l'abbé de Marbeuf, à l'archevêché de Lyon. Ce bon père espéroit, faisoit-il dire au roi, que son fils, élevé à cette dignité, répareroit les torts de sa vie actuelle, et qu'il auroit assez d'honneur pour ne pas manquer aux devoirs et à la décence de son état. Louis XVI fut combattu par le désir de donner cette consolation à un père mourant, et par l'extrême répugnance d'élever à l'épiscopat un sujet qui s'en étoit toujours montré indigne. J'ignore quel motif décida le monarque, mais je sais que, malgré les fortes et sages remontrances de l'archevêque de Lyon, ministre de la feuille, Louis se détermina à lui donner l'évêché d'Autun, dans la confiance, disoit-il, que c'étoit peut-être un moyen de le ramener aux vertus de son état. Mirabeau, qui l'avoit formé, en fit son enfant perdu à l'assemblée nationale : celui-ci le jetoit en avant dans les occasions décisives, et il arrivoit ensuite avec toutes ses forces pour le soutenir. L'abolition des mandats impératifs devenoit donc une mesure absolument nécessaire, pour pouvoir donner l'essor aux motions incendiaires que ce chef de faction avoit préméditées. L'évêque d'Autun devint un factieux en sous ordre :

il falloit le faire connoître, à cause du rôle, digne de sa moralité, que nous le verrons jouer dans la révolution (1).

Un grand nombre de députés, en qui le cri de la probité et de la conscience n'étoit pas encore étouffé, ne se crurent pas déliés de leur serment par cet étrange décret; ils se hâtèrent d'écrire à leurs commettans pour leur soumettre leurs justes scrupules, et obtenir leur autorisation. Mais comment pouvoit-on les autoriser? Les assemblées primaires, qui avoient exigé et reçu ces sermens, étoient dissoutes; des suffrages isolés ne pouvoient suppléer à une délibération qui devoit être prise en commun par les mêmes commettans, pour avoir la force et l'authenticité requises : aussi l'assemblée nationale passa outre, sans s'embarrasser de la manière dont les commettans envisageroient ce procédé. Ce pas une fois franchi, la horde des factieux s'élança dans la carrière des motions les plus extraordinaires. Ils y étoient précédés et suivis de tous les auxiliaires qu'ils avoient ramassés pour bouleverser totalement le royaume qu'ils étoient appelés à régénérer.

Cependant les troupes commandées pour

(1) L'auteur ne pouvoit pas pardonner à M. de Talleyrand d'avoir fait employer les biens du clergé aux besoins de l'Etat.

la tranquillité de Paris et la sûreté de Versailles, étoient arrivées. Le comte de Bezenval, colonel en second des gardes-suisses et lieutenant-général, eut le commandement de la division qui devoit surveiller Paris et ses environs. Les agitateurs profitèrent de ce rassemblement pour semer des bruits propres à échauffer les têtes. On disoit hautement que le roi alloit dissoudre l'assemblée nationale, et mettre Paris à la discrétion de l'armée; les factions de Necker et d'Orléans s'agitoient en tous sens, comme on l'a déjà dit plus haut, pour obliger le roi à faire retirer ses troupes. Mirabeau, surtout, tonnoit à la tribune dans ses motions véhémentes contre les dangers qui menaçoient la représentation nationale; il fit décréter une députation au roi, avec des remontrances qu'il avoit rédigées. Dans cette adresse, pleine de l'énergie du désespoir, on osoit prédire au roi les plus grands malheurs, s'il s'opiniâtroit à retenir près de Versailles et de Paris l'armée qui y jetoit l'alarme et la consternation. Le roi, conseillé par des ministres (1) sages et fer-

(1) Ceux qui conseilloient ce parti au roi n'étoient point *ministres*. Le ministre, alors en fonctions, fut même renvoyé le lendemain pour faire place à ceux qui, sans doute, avoient préparé le coup d'autorité qui ne put être exécuté.

mes, ne se laissa point intimider; il répondit que les troupes étoient nécessaires pour la sureté publique et même pour la liberté de leurs délibérations; qu'il sauroit en diriger les mouvemens, conformément aux circonstances qui nécessiteroient leur activité ou leur inaction; que si néanmoins les craintes continuoient à devenir excessives, l'assemblée pouvoit se retirer à Soissons ou à Noyon pour y continuer ses séances; que lui se tiendroit à Compiègne, pour être toujours à portée de seconder ses travaux.

Pendant ce temps, le roi apprit que M. Necker et sa faction secondoient celle d'Orléans pour exiger le renvoi de l'armée. On lui révéla toutes les sourdes menées de ministre prévaricateur à l'effet d'entretenir l'insubordination des soldats, ainsi que la fermentation du peuple de Paris et de Versailles. Louis XVI, indigné, se décida à renvoyer un homme aussi dangereux. M. Necker, dans la nuit du 11 au 12 juillet, reçut ordre de se retirer sur-le-champ secrètement et sans bruit, et d'être hors du royaume dans les vingt-quatre heures. Son orgueil fut atterré par ce coup inattendu; il faisoit évanouir tous ses projets ambitieux. Se voyant surveillé de près, il n'osa faire parler son mécontentement; il partit de nuit, et voulant tromper ses

Merveillans, il prit la route de Bruxelles, qu'il quitta ensuite pour se rendre à sa maison de Coppet, sur les bords du lac de Genève.*

Mirabeau n'eut pas plutôt appris ce renvoi, qu'il employa toutes les ressources de sa malheureuse faconde pour en tirer un grand parti : il détestoit M. Necker ; il s'étoit constamment déclaré contre ses opérations de finances, et n'avoit pas oublié toutes les petites persécutions que lui avoit fait essuyer le ministre pour empêcher l'impression et le débit de son journal : mais les grands scélérats ne font acception de personne quand on peut servir à leurs projets. Malgré son éloignement et son animosité, il avoit conseillé au duc d'Orléans de s'en faire un partisan. Son influence actuelle dans le ministère et sur un grand nombre de députés, les trésors de l'Etat qui étoient entre ses mains devenoient de puissans moyens dont Mirabeau prétendoit se servir pour arriver à son but. En conséquence, il fit annoncer à Paris ce renvoi par mille bouches soudoyées, comme le prélude des coups d'autorité que le despotisme préparoit pour opprimer le peuple et l'assemblée nationale. Des émissaires se répandirent dans les faubourgs et dans toutes les rues, portant les bustes de

Necker et du duc d'Orléans, criant à l'oppression, à la tyrannie. Paris entra tout à coup dans la plus grande fermentation. Le renvoi de M. Necker y étoit regardé comme une calamité publique ; les places, les carrefours, les rues offroient partout l'image de la consternation et du désespoir. Le prince de Lambesc, de la maison de Lorraine, grand-écuyer, colonel-propriétaire du superbe régiment de Royal-Allemand, cavalerie, eut ordre de s'avancer à la tête de son régiment, cantonné aux Champs-Elysées, contre cette populace qui menaçoit de se porter aux dernières extrémités. Il y eut des coups de sabre donnés pour écarter la foule sur la place de Louis XV. Ce régiment se voyant assailli à coups de pierre chargea les assaillans ; le prince de Lambesc entra au galop dans le jardin des Tuileries par le pont tournant ; il renversa, sans l'avoir aperçu, un vieillard qui se promenoit. On cria à l'assassin des vieillards : ce mot, porté de bouche en bouche, ranima la populace ; on sonna le tocsin. Les journées et les nuits des 12 et 13 juillet dévoilèrent les progrès de la corruption qui avoit gangrené le corps des Gardes-Françaises. Cette troupe, jadis si docile et si renommée, devenue sourde à la voix de ses officiers, et hâte-

ment désobéissante aux ordres portés de la part du commandant-général, le baron de Bezenval, s'unit armée à la populace en insurrection.

Les factieux, qui étoient les moteurs de ce mouvement désordonné, se hâtèrent d'alarmer l'assemblée nationale. Celle-ci pressa inutilement le roi de faire retirer les troupes, seul moyen, disoit-on, d'apaiser une émotion aussi dangereuse. Le roi avoit alors pour ministres le maréchal de Broglie, le comte de Montmorin (1), le baron de Breteuil, MM. de la Galaisière, Foulon et de la Porte. Le fougueux Mirabeau, voyant la grande fermentation que produisoit dans l'assemblée nationale l'insurrection du peuple de Paris et le refus du roi de retirer les troupes, saisit cette occasion pour poser la première base de la souveraineté de l'assemblée nationale; il fit tumultueusement décréter, et l'établissement des milices bourgeoises dans tout le royaume pour la sûreté du peuple qu'on vouloit opprimer, et le renvoi des troupes qui environnoient Paris et Versailles, et

(1) M. de Montmorin étoit du ministère renvoyé le 12 juillet, ainsi que MM. de la Luzerne et de Saint-Priest.

la responsabilité des ministres relativement aux troubles actuels.

Le décret fut le signal qu'attendoient à Paris les partisans de Necker et les émissaires de d'Orléans pour l'exécution des projets concertés d'avance. Les hordes soudoyées, conduites par les compagnies armées et corrompues des Gardes-Françaises, se portèrent en force au Garde-Meuble et à l'Arsenal ; ils en enlevèrent tout ce qui pouvoit servir à leurs vues ; ils forcèrent les ateliers des armuriers, et s'emparèrent des armes ; ils se rendirent aux Invalides où ils se saisirent des fusils, des baïonnettes, de la poudre et des balles qui y étoient emmagasinées, avec six canons. En vingt-quatre heures, deux cent mille bras se trouvèrent armés et dirigés par les factieux qui avoient à leurs ordres les six bataillons des Gardes-Français.

Les chefs cachés de cette subite insurrection sentirent l'importance de s'emparer de la Bastille d'où l'on pourroit foudroyer Paris et les insurgens. Le marquis de Launay, qui en étoit gouverneur, avoit reçu l'ordre de se défendre, en cas d'attaque, et de balayer, à coups de canons chargés à mitraille, la rue et le faubourg Saint-Antoine s'il y avoit rassemblement. Les hordes des mutins soulevés se portèrent

Tout donc en foule et en force vers cette forteresse. On somma le gouverneur d'en ouvrir les portes ; sur son refus l'escalade fut tentée de tous côtés. Comment faire face à plus de cent mille forcenés avec une poignée de soldats invalides ? Comment le baron de Bezenval n'avoit-il pas pourvu ce boulevart d'une force plus imposante, et surtout d'une artillerie chaudement servie ? Sans doute que le gouverneur perdit la tête ; sa résistance ne fut pas longue ; le pont-levis fut forcé. On fit courir le bruit que le marquis de Launay l'avoit fait baisser en signe de paix pour attirer les premiers assaillans et les massacrer dans la cour : c'étoit un mensonge inventé pour échauffer le peuple et le porter à des scènes de sang. Le major de la Bastille et les invalides qui l'entouroient furent les premières victimes des insurgens. Le gouverneur, fait prisonnier, fut lié, garrotté et traîné à l'Hôtel-de-Ville, au milieu d'une populace en fureur qui le couvroit de boue, d'opprobres et de coups, demandant à grands cris son sang et sa vie. A peine étoit-il arrivé au pied du grand escalier de l'Hôtel-de-Ville sur la place de Grève, qu'il fut inhumainement massacré. On se hâta de couper sa tête, d'arracher son cœur, de les placer sur des piques pour les montrer au peuple qui en marqua sa satisfaction par des hur-

lemens d'allégresse. La rage des forcenés n'avoit plus de frein ; on tuoit, on massacroit, on *lanternoit* tous ceux qui étoient désignés comme les ennemis du peuple (1). Ce fut dans ce jour de meurtres et de sang qu'on s'avisa de hisser aux bras de fer qui soutenoient les réverbères ou lanternes, comme à autant de gibets, les victimes de la fureur populaire. Ce fut ce jour qu'on dévoua *à la lanterne* les aristocrates : ce fut à cette occasion que ces modernes cannibales entonnèrent ce chant de mort dont le sanguinaire refrain étoit : *Ah, ça ira, ça ira, les aristocrates à la lanterne.* Tout le royaume retentit bientôt de ce refrain qui appeloit la populace au massacre des honnêtes gens, et qui devint effectivement un cri de fureur et de mort.

Ainsi se passa à Paris la fameuse journée du 14 juillet 1789. La populace, enivrée de son triomphe, menaçoit de se porter le lendemain à Versailles. Deux régimens, placés près de Paris, éprouvèrent une désertion considérable ; les soldats corrompus allèrent se joindre aux Gardes-Françaises insurgées. L'assemblée nationale connoissoit toutes ces scènes d'horreur ; elle se hâta d'en prévenir le roi, de députer vers

(1) Il n'y eut ce jour-là que trois victimes des fureurs populaires ; c'étoit sans doute trois victimes de trop.

le peuple à Paris pour arrêter sa fougue, et resta toute la nuit en permanence, présidée par son vice-président, le marquis de La Fayette. Dans cette nuit elle députa deux fois au roi pour lui exposer le danger que couroient l'Etat et sa personne, si sa majesté ne se hâtoit de renvoyer son armée et de rappeler M. Necker.

Louis XVI, qui savoit être grand quand il étoit bien conseillé, ne crut pas devoir se laisser ainsi effrayer : il répondit qu'il sauroit prendre les mesures convenables pour ramener le bon ordre. On a prétendu qu'à ce moment il ignoroit les coupables succès de la capitale; que les ministres même ne pouvoient encore croire à la prise de la Bastille. Cette réponse ferme agita l'assemblée; alors le duc de Liancourt s'en détache, vole chez le roi qu'il trouve seul, se jette à ses genoux et le conjure de prévenir les scènes affreuses qui vont avoir lieu, si sa majesté ne se hâte de s'unir à l'assemblée nationale pour arrêter le débordement du peuple de Paris qui ne respire plus que sang et carnage. Ses paroles entrecoupées, ses sanglots, ses larmes, le tableau effrayant de la situation du moment, du péril qui menaçoit la vie du roi, et le bouleversement du royaume, firent sur l'esprit et le cœur de ce monarque une impression si

sul ite et si vive, que Louis XVI, entraîné par un sentiment dont il ne fut pas le maître, se détermina à se rendre, sans cortège et sans suite, à l'assemblée nationale pour ne plus faire qu'un avec elle; lui promettre le renvoi des troupes, et aviser, de concert, aux moyens les plus prompts de faire cesser l'effervescence dont les effets étoient déjà si funestes : démarche, hélas! trop peu réfléchie et malheureusement décisive. Dès ce moment l'assemblée nationale, ou plutôt les factieux se virent maîtres de la personne et des volontés du roi, et ils datèrent de cette époque le règne de leur fatale autorité. Le roi, reconduit au château par l'assemblée nationale, fut comblé des bénédictions du peuple. Les factieux, maîtres des mouvemens qu'ils avoient excités, se hâtèrent de faire annoncer à Paris la démarche du roi et ses promesses pour le renvoi des troupes. MM. Bailly et La Fayette étoient à la tête de cette grande députation.

Pendant ce temps, on démolissoit la Bastille; cent mille bras y travailloient nuit et jour. On y vit Bailly et La Fayette se mêler dans les groupes, et féliciter ce peuple vainqueur sur la conquête de sa liberté. Ils prodiguoient ainsi la flatterie pour recueillir bientôt les honneurs qu'ils ambitionnoient l'un et l'autre. Ce furent

eux qui suggérèrent à ce peuple enivré l'idée de se donner des chefs qui le protégeassent contre les entreprises de la cour et de l'aristocratie. Bailly s'étoit distingué en présidant le tiers, lorsqu'il se constitua assemblée nationale; La Fayette paroissoit encore couvert des lauriers que sa jeune valeur avoit cueillis en défendant la liberté de l'Amérique. Le peuple savoit qu'en applaudissant à l'insurrection de Paris, il avoit fait adopter à l'assemblée nationale comme maxime sacrée : « Que l'insurrection d'un peuple qui se croit opprimé est le plus saint des devoirs. »

Dès le 16 juillet, l'assemblée nationale prit un arrêté pour demander le renvoi des ministres et le rappel de M. Necker. Le roi, qui n'avoit plus de volonté, céda à ce vœu qu'on lui présenta comme le vœu de la nation. Ce jour-là même on égorgeoit à l'Hôtel-de-Ville de Paris M. de Flesselles, prévôt des marchands, accusé d'avoir conspiré contre le peuple, et d'avoir été le complice de l'infortuné marquis de Launay (1). On montra sa tête au peuple qui s'étoit porté en foule sur la place de

(1) M. de Flesselles avoit péri le 14, d'un coup de pistolet qui lui fut tiré sur la place de Grève, au moment où, après le meurtre de M. de Launay, il cherchoit à s'évader.

Grève : ce moment avoit sans doute été préparé. MM. Bailly et La Fayette furent aperçus dans la foule; des voix s'élevèrent pour proclamer le premier, maire de Paris, et le second, commandant de la milice parisienne (1). Ce cri, répété par la multitude flattée d'avoir le droit de se nommer des chefs, fut habilement saisi par les deux ambitieux ravis des succès de leurs insinuations. Ils se firent voir au-dessus des groupes qui les soulevoient; ils s'agitoient pour exprimer leur reconnoissance. Les cris et les applaudissemens redoublant, ils firent passer, de bouche en bouche, leur acceptation, mais à la condition qu'elle seroit ratifiée par l'assemblée nationale, à qui, comme membres dépendans d'elle, ils allèrent en rendre compte. Ils y parurent le même jour : leurs discours insinuans, parés de tous les dehors de la modestie, et surtout de leur déférence pour le jugement de l'assemblée, obtinrent le consentement désiré, et même la liberté et l'invitation de revenir prendre leurs places et leurs droits quand leurs nouveaux emplois leur en laisseroient le loisir. Leur retour à

(1) MM. Bailly et de La Fayette furent proclamés par l'assemblée des électeurs réunis à l'Hôtel-de-Ville, et exerçoient, en ce moment, dans Paris, leurs fonctions respectives.

Paris fut prompt : Bailly fut proclamé maire à la tête de la commune, et La Fayette commandant de la milice parisienne, à la tête de cent cinquante mille hommes sous les armes. Ces deux hommes, montés sur ce nouveau théâtre, vont jouer un rôle digne d'eux et des vues qui les animoient.

Ce nouvel ordre de choses ouvrit les yeux des personnes bien avisées qui en prévirent toutes les suites. M. le comte d'Artois, désespéré du parti extrême qu'avoit pris le roi, et ne voyant dans l'avenir que des jours sinistres, crut devoir sortir du royaume avec ses enfans ; Madame et madame la comtesse d'Artois se retirèrent à Turin ; le prince de Condé, le duc de Bourbon son fils, le duc d'Enghien son petit-fils, et la princesse Louise sa fille, se retirèrent en pays étranger ; le maréchal de Broglie, le maréchal de Castres, les ministres actuels, les Polignac et les premières familles de la cour suivirent cet exemple. Ce départ, blâmé par les uns, approuvé par les autres, affligeoit les vrais amis du roi, qui le voyoient livré aux ennemis de son autorité. Il est certain que ce monarque, décidé à se dévouer tout entier pour le bonheur de la nation, conseilla lui-même au comte d'Artois de s'éloigner, parce qu'il étoit personnellement en butte

à une faction qui en vouloit à ses jours; en même temps Louis marqua sa sensibilité et sa reconnoissance à Monsieur qui s'annonça comme voulant partager ses peines et ses dangers.

Le nouveau maire et le nouveau commandant, voulant faire sanctionner par le roi la nomination de la populace et de la milice parisienne, insinuèrent à l'assemblée nationale que la présence du roi à Paris, entouré d'un grand nombre de députés, devenoit nécessaire pour calmer les inquiétudes du peuple. Ainsi on engageoit le monarque à consacrer, par cette démonstration, les atteintes données à son autorité, et les horreurs qui avoient été les effets de la licence la plus effrénée. Ce plan étoit celui des factieux qui n'ouvroient un abîme que pour parvenir à un autre; il fut adopté. Une députation de l'assemblée nationale proposa au roi cette démarche; Louis XVI, qui s'étoit dévoué, l'accepta malgré les réflexions qu'on lui fit faire sur le danger qu'il couroit. Le vendredi 17, il se rendit à Paris, ayant Monsieur dans son carrosse, suivi d'un grand nombre de députés qui l'accompagnoient. La veille, l'assemblée fit savoir que le roi se rendroit à l'Hôtel-de-Ville, et que sa majesté avoit fait rappeler M. Necker: alors la joie la plus vive succéda tout à

coup aux excès de la cruauté en délire; la veille on massacroit, on lanternoit; aujourd'hui on chantoit, on s'embrassoit. Tout retentissoit dans les rues des cris de *vive le roi! vive la nation! vive M. Necker!* Quelle mobilité! quel peuple! Bailly et La Fayette qui regardoient l'entrée du roi à Paris comme un jour de triomphe pour eux, avoient tout disposé pour le plus imposant appareil : une double haie de cent cinquante mille hommes armés, sur quatre de hauteur, bordoit le passage depuis la barrière de la Conférence jusqu'à l'Hôtel-de-Ville ; la terrasse des Tuileries, le Pont-Royal, le Pont-Neuf, la place de Grève étoient hérissés de canons, avec un grand nombre d'artilleurs pour le service des batteries. Tout sur ce passage offroit l'image de la terreur. Le maire, en grand costume et suivi d'un cortége considérable, vint recevoir le roi à la barrière. Le marquis de La Fayette, sur un cheval richement caparaçonné, accompagné de son état-major, se plaça à la portière du carrosse, du côté du roi : ce monarque étoit vêtu simplement, et suivi d'une escorte de ses Gardes-du-Corps. Un peuple immense encombroit les fenêtres, les quais et même les toits. Les factieux, au nombre desquels on peut mettre désormais le maire et le commandant, maîtres des mouvemens

et des affections de la multitude, crurent devoir, dans cette circonstance, opérer sur l'esprit du roi une sensation qui lui apprît à redouter le peuple de Paris, et à se laisser désormais conduire par ceux qui en étoient devenus les guides. D'après les cris de joie de la veille, on devoit s'attendre au plus grand enthousiasme; et néanmoins un morne silence, uniquement interrompu de distance en distance par le seul cri de *vive la nation!* régna pendant tout le temps que le roi traversa, au pas des chevaux, le long intervalle qui se trouve entre la barrière de la Conférence et l'Hôtel-de-Ville. Tout ce qui frappa ses yeux et ses oreilles dans ce trajet, devoit nécessairement exciter dans son ame les émotions de l'inquiétude et de la crainte : cependant son visage n'en parut pas altéré; il étoit calme, ses regards n'indiquoient que la confiance et la bonté. Arrivé à l'Hôtel-de-Ville, le maire osa lui dire à haute et intelligible voix : « Sire, le peuple ajoute aujourd'hui à la conquête de sa liberté celle de son roi. » Cette phrase, portée de bouche en bouche, fut applaudie avec les transports du délire. Le maire présenta en même temps au monarque la cocarde nationale ou tricolore. Ce choix des couleurs rouges, bleues et blanches avoit été ménagé à dessein par la faction dominante alors, car

c'étoit la livrée d'Orléans. Louis XVI l'arbora sur son chapeau, se couvrit et se présenta ainsi aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. C'étoit là le coup de théâtre prémédité. A cette vue, toutes les bouches, jusqu'alors muettes, s'ouvrirent pour faire retentir les acclamations de la joie. Des cris redoublés de *vive le roi!* le bruit du canon tiré en signe de réjouissance, signalèrent ce moment où l'autorité royale préludoit à son agonie. Les discours de MM. de La Fayette, de Lally-Tolendal, de Stanislas de Clermont-Tonnerre, excitèrent les plus vifs applaudissemens : le roi y répondit avec sensibilité.

Après cette pénible cérémonie qui devoit lui avoir fait faire d'affligeantes réflexions, le roi retourna à Versailles au milieu des cris de *vive le roi! vive la nation!* qui l'accompagnèrent sur toute sa route. Ce jour fut un jour d'ivresse pour Paris qui sembloit établir alors les bases de sa suprématie : mais il fut sans doute pour Louis un jour de tristesse et de deuil intérieurs; car ce monarque y avoit dû voir la perspective de la chute de son trône.

Des courriers, dépêchés pour hâter le retour de M. Necker, s'étoient répandus sur les grandes routes de Bruxelles et de la Suisse, où le bruit couroit qu'il avoit dirigé ses pas. Ce fut à Bâle que ce ministre disgracié ar-

prit la nouvelle de son rappel demandé à grands cris par le peuple de Paris et l'assemblée nationale ; c'est là qu'on lui fit la peinture des désastres qu'avoit causés son départ. La veille de ce jour heureux pour son orgueil et son ambition, il s'étoit fortuitement rencontré dans la même auberge avec le duc et la duchesse de Polignac qui avoient contribué à son exil, et qui s'expatrioient eux-mêmes pour se dérober aux poignards dirigés contre leur personne, en haine de la faveur dont ils jouissoient auprès de la reine.

Cependant le délire de la capitale s'étoit communiqué aux provinces ; partout on y arboroit la cocarde nationale ; partout le peuple célébroit la prise de la Bastille ; partout il dépossédoit les magistrats des villes et des communautés placés par le roi, pour en nommer de son choix ; partout les habitans se formoient en milice bourgeoise, et s'armoient pour leur défense commune ; partout une autorité rivale de celle du roi, et même plus prépondérante, donnoit impérieusement la loi ; partout on forçoit les arsenaux pour prendre les armes qui y étoient en réserve ; partout, enfin, les émissaires des factieux se répandoient pour semer des bruits faux et alarmans. Tantôt c'étoient des hordes de brigands qui venoient enlever les moissons et dévaster les

campagnes; tantôt c'étoient les seigneurs qui se fortifioient dans leurs châteaux, et qui y faisoient des amas d'armes pour opprimer le peuple. De là il s'établit une surveillance populaire et tumultueuse qui gênoit la liberté des voyageurs, et entravoit toutes les communications; de là des communes entières se réunissoient pour incendier les châteaux, brûler les archives et dévaster les maisons des riches propriétaires; de là des bandes d'assassins, profitant du délire général, portoient le meurtre et la mort dans tous les lieux où ils pouvoient assouvir leur haine contre leurs ennemis et satisfaire leur penchant pour le pillage. L'assemblée nationale apprit froidement la nouvelle de tous ces attentats contre les propriétés et la liberté publique. Sur la motion de Mirabeau, auteur de tous ces désordres, elle passa à l'ordre du jour, après avoir décrété l'organisation des gardes nationales dans toutes les communes du royaume.

Le baron de Bezenval, Suisse de nation, fut la première victime de ces nouvelles autorités. Le commandement qui lui avoit été confié des troupes rassemblées pour contenir Paris, avoit rendu son nom odieux : le grand changement qui venoit de s'opérer lui fit sentir que sa personne couroit de grands dangers en restant plus long-temps

en France. Muni d'un passe-port du roi, il s'acheminoit en poste vers la Suisse, lorsque les gardes nationales de Nogent-sur-Seine, sans égard pour le nom et l'autorité du roi, l'arrêtèrent à son passage, et en donnèrent avis à la commune de Paris. En vain le roi donna des ordres pour que ce général eût la liberté de se retirer dans sa patrie; le peuple de Paris exigea que le baron de Bezenval lui fût livré; et il fut amené, en conséquence, dans les prisons du Châtelet. Il fallut toute l'autorité de l'assemblée nationale et toutes les précautions prises par Bailly et La Fayette pour qu'il ne fût pas massacré ou lanterné à son arrivée : on n'apaisa le peuple avide de son sang qu'en disant que c'étoit à la loi à le juger, et qu'on alloit lui faire son procès. On avoit aussi arrêté deux députés de l'assemblée nationale, qu'on accusoit de s'évader; c'étoient l'abbé de Calonne (1) et le célèbre abbé Maury. Indignés l'un et l'autre du décret qui avoit délié les députés de leur serment, ils alloient dans les chefs-lieux des bailliages qui les avoient nommés, pour obtenir le consentement de leurs commettans, ou renoncer à leurs missions. Le

(1) L'abbé de Calonne n'étoit point membre de l'assemblée. Il suivit son frère dans tous ses voyages. C'est M. l'abbé de Barmond qui fut arrêté.

premier fut arrêté à Nogent, et le second à Péronne. L'assemblée nationale les réclama; et ils rentrèrent dans son sein. Par une suite de cette fermentation populaire, on alla arracher M. Foulon à sa terre, à quatre lieues de Paris; il avoit été nommé ministre lors du renvoi de M. Necker, un crime capital aux yeux du peuple. Les paysans de sa terre et du voisinage l'amenèrent sur un tombereau; on le promena dans les rues de Paris, où il fut hué, insulté, couvert de boue et assailli de pierres: arrivé sur la place de Grève, il y fut inhumainement massacré; sa tête, coupée, fut mise au bout d'une pique en signe de trophée. Son gendre, M. Berthier, intendant de Paris, arrêté sur la route de Compiègne, arriva peu de momens après. Dans sa traversée de la porte Saint-Denis à l'Hôtel-de-Ville, cette malheureuse victime de la frénésie du jour fut rassasiée d'opprobres et d'outrages. M. de La Fayette l'avoit fait entourer de soldats nationaux pour le garantir de la fureur populaire; il arriva lui-même pour le couvrir de son égide; mais un coup de massue abattit M. Berthier aux pieds de ce commandant, comme il alloit monter les degrés de l'escalier de l'Hôtel-de-Ville. Sa tête fut incontinent coupée, placée, toute dégouttante de sang, au bout d'une pique, pour

être portée avec celle de son beau-père Foulon dans toutes les rues de la capitale, avec des hurlemens de joie qui caractérisent les hordes des cannibales.

Ces scènes d'anthropophages se passoient sous les yeux des nouvelles autorités, et en présence de la force armée, sous les ordres de M. de La Fayette; et on les laissoit impunies ! et on ne les réprimoit même pas! L'assemblée nationale, présidée par le duc de Liancourt, qu'on avoit voulu par-là récompenser des conseils qui avoient amené Louis XVI à l'assemblée nationale, se contenta de faire une invitation au peuple pour le ramener à la tranquillité. M. de La Fayette, qui avoit déjà fait pardonner aux Gardes-Françaises leur défection et leur rébellion, obtint, dans ces circonstances, qu'elles pussent s'enrôler dans les gardes nationales soldées de la ville de Paris, ainsi que les soldats des autres troupes de ligne : il augmentoit par-là sa force et agrandissoit son influence. Il parvint bientôt à se faire donner par le roi la patente de commandant-général de toutes les troupes à quinze lieues autour de Paris.

M. Necker, parti de Bâle, s'avançoit vers la capitale ; il recueilloit avec une orgueilleuse volupté les hommages que le peuple attroupé lui prodiguoit sur son passage. Le roi le reçut avec bonté, l'assemblée natio-

nale avec un grand intérêt, et Paris avec ivresse. Ce fut le 30 juillet 1789 que ce ministre, devenu plus cher par sa disgrâce, parut à l'Hôtel-de-Ville de Paris avec sa femme et sa fille, la baronne de Staël. Celle-ci, qui avoit épousé l'ambassadeur de Suède, avoit trouvé l'art de faire mouvoir les ressorts de l'intrigue la plus active. Jamais peut-être particuliers n'avoient joui de tant d'honneurs : ce fut pour Paris un jour de fête. Tous les individus de cette immense capitale se portoient où ils pouvoient contempler l'idole du jour. M. Necker trouva son buste placé dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville; il fut harangué comme s'il avoit été une tête couronnée; l'air retentissait des cris de *vive Necker!* aucun monarque français n'avoit jamais été accueilli avec autant d'enthousiasme. Quand, pour repaître sa vanité, il se plaçoit avec sa femme aux fenêtres et saluoit le peuple, les cris de *vive Necker!* redoubloient. Ivre de plaisir et de joie, il voulut signaler un si beau jour par des traits éclatans de clémence, tels que les rois ont coutume de le faire dans les grands jours de la joie publique; en conséquence, il demanda au peuple une amnistie pour tous les détenus depuis que Paris avoit secoué le joug de l'obéissance, et il insista surtout pour la liberté du baron de Bezenval qui

avoit été refusée au monarque. Son ame présomptueuse auroit été flattée de l'emporter sur le roi ; mais quoique les nouveaux administrateurs de la commune eussent accédé à cette demande en accordant une amnistie pleine et entière, le peuple, devenu souverain, en excepta néanmoins le baron de Bezenval. Cette mortification, à laquelle le ministre ne s'attendoit pas le jour de son apothéose, empoisonna les douceurs d'une aussi brillante journée. Si l'ambition qui l'aveugloit ne l'avoit pas empêché de calculer dès ce moment les subites, rapides et les capricieuses variations de la faveur du peuple, il se seroit dès lors repenti de son retour trop peu réfléchi ; il auroit pu apercevoir en perspective le déchaînement peu éloigné de ce même peuple qui le combloit alors de bénédictions. Mieux avisé et plus prévoyant, il seroit allé dans sa maison de Coppet jouir de la réputation de grand homme que son refus auroit sanctionnée et perpétuée, au lieu de venir entourer sa médiocrité d'une fumée brillante qui s'est bien vite évanouie, et n'a plus laissé voir qu'un homme ordinaire qui avoit usurpé sa réputation par la suffisance et le charlatanisme.

M. Necker, si glorieusement rétabli, se crut le maître de la France. Le roi lui laissa le choix du nouveau ministère. Jamais

maire du palais, jamais premier ministre, n'avoit été investi d'autant de puissance. Il n'admit dans le ministère et dans le conseil d'état que des hommes dont il pouvoit diriger à son gré les opérations et dominer les volontés. Il fit donner les sceaux à l'archevêque de Bordeaux, son partisan le plus zélé; il plaça au ministère de la guerre le comte de la Tour-du-Pin, dont il s'étoit assuré; le comte de Montmorin, qui avoit servilement adopté sa façon de penser, lors de la séance royale, reprit les affaires étrangères. Le prince de Beauvau, son ami très-particulier, fut fait ministre d'état. L'archevêque de Vienne, qui avoit si puissamment secondé l'archevêque de Bordeaux pour débaucher le clergé et le réunir au tiers-état, entra au conseil et eut la feuille des bénéfices. M. de Lessart, maître des requêtes, qui de tout temps avoit été attaché au char de M. Necker, entra dans ce nouveau ministère. Ce fut ainsi que se trouva entouré et conseillé Louis XVI dans l'état de crise où étoient sa personne et son autorité. M. Necker se voyant ainsi maître des délibérations du conseil du roi, se persuada qu'il pouvoit également influer dans celles de l'assemblée nationale : mais Mirabeau qui le haïssoit, préparoit dès lors sa chute. Il n'avoit

provoqué et favorisé son retour que pour le précipiter de plus haut. L'enthousiasme du peuple pour ce ministre avoit été entre les mains de ce factieux un moyen efficace pour commencer les troubles et donner les premières secousses de l'ébranlement qu'il vouloit opérer. Il s'attendoit que ce ministre ne tarderoit pas à proposer ses plans pour alimenter le trésor de l'Etat; que ces plans ne seroient, à l'ordinaire, que des emprunts dont il seroit facile d'empêcher le succès; que minant petit à petit la considération de cet homme idolâtré, il le feroit tomber dans le mépris, le rendroit odieux au peuple, et finiroit par le faire chasser ou le perdre. Son but étoit ensuite d'investir l'assemblée nationale de la direction du trésor royal sous le nom de trésor national; à la faveur de ce mot, les factieux pouvant plus aisément disposer des richesses du royaume, auroient en main tout ce qui étoit nécessaire pour l'exécution de leurs projets : c'est ainsi que ce génie malfaisant ourdissoit la trame de tant de complots et de forfaits.

Tandis que M. Necker préparoit son premier emprunt de trente millions; tandis que le peuple des provinces se portoit de toutes parts aux excès de la licence, désormais impunie; tandis que l'assemblée

nationale, la cause de tous ces désordres, s'agitoit inutilement par ses arrêtés et ses proclamations à rentrer dans l'ordre, il se passoit, le 4 du mois d'août, au sein de cette assemblée, une de ces scènes mémorables faites pour instruire et étonner la postérité sur les singulières causes des plus grands événemens.

Scène du 4 août. Abolition des priviléges et de la féodalité.

Parmi les représentans du peuple français, il se trouvoit de jeunes têtes, pleines de feu et de présomption, que les chefs des factieux électrisoient quand ils vouloient produire un grand effet. Par leurs adulations, ils persuadoient à cette jeunesse voluptueuse et débauchée que le seul moyen de se faire un nom étoit de porter des coups hardis pour hâter la régénération après laquelle toute la France soupiroit. Dans un dîner d'orgie, donné par le duc d'Orléans, où les fumées du vin et des liqueurs avoient exalté l'imagination et fait taire la raison, le fougueux Mirabeau et l'audacieux Lechapelier, président de l'assemblée, se plaignoient que les crises actuelles de l'Etat occasionnoient des lenteurs dans leurs opérations ; tout à coup ils s'écrièrent qu'il falloit mettre fin à cette inaction ; qu'en vain on chercheroit à calmer le peuple par des invitations stériles ; qu'il falloit des actes qui fussent des bienfaits sensibles et des remèdes efficaces contre

son oppression ; qu'un moyen sûr d'intéresser la classe d'hommes la plus nombreuse du royaume, et de l'engager à faire dorénavant cause commune avec l'assemblée nationale, à n'avoir d'autre vœu que le sien, à étayer ses décrets par la redoutable masse de ses forces réunies, étoit de l'affranchir tout à coup des servitudes qui la tenoient sous le joug de la féodalité ; que ce coup frappé, on travailleroit avec plus de célérité et de succès au grand œuvre de la constitution. Le comte de Noailles, fils cadet du maréchal de Mouchy, et le duc d'Aiguillon, étoient de ce dîner. Le premier étoit un courtisan aimable et sémillant, plus occupé de ses bonnes fortunes auprès des femmes que de la culture de son esprit ; il n'avoit que l'écorce de la science et le babil de la présomption, avec l'ambition démesurée de faire parler de lui. Le second avoit dans l'esprit la pesanteur de son énorme stature, avec la prétention d'être philosophe comme l'étoient Spinosa et Epicure (1), dont il citoit et pratiquoit les maximes ; sa mémoire assez fidèle le mettoit en état de parler d'après les passa-

Le comte de Noailles.

Le duc d'Aiguillon.

(1) Les maximes d'Epicure présentent la morale la plus pure et la plus sublime : ce n'est qu'aux chansonniers qu'il est permis, par licence poétique, d'en parler autrement.

ges les plus impies et les plus obscènes de l'analyse de Bayle. Plein de haine contre la cour, et surtout contre la reine, il n'aspiroit qu'au moment où il pourroit l'exhaler; il a fait voir, la nuit du 5 au 6 octobre 1789, à Versailles, qu'il savoit se métamorphoser et déguiser son sexe pour commettre le plus grand des forfaits. Ce comte et ce duc, impatiens l'un et l'autre de s'élancer dans l'arène, et croyant s'immortaliser, s'écrièrent qu'il falloit décréter l'abolition de tous les priviléges et de toutes les servitudes. Ravis du succès de leurs insinuations, Mirabeau et Lechapelier secondent cette ardeur. On se rend tumultuairement à l'assemblée nationale; là, sans attendre qu'il se trouvât un nombre de députés suffisant, le comte de Noailles et le duc d'Aiguillon font leur motion avec toute l'impétuosité de deux bacchantes. On ne discute pas, on va aux voix; les clameurs tiennent lieu de suffrages; les députés qui surviennent et qui se succèdent dans la salle, entraînés par les cris de régénération, d'esclavage aboli, de féodalité, monumens des siècles barbares, etc., etc., sont censés avoir donné leur consentement à une délibération dont ils n'ont pas eu le temps de peser tous les inconvéniens. On décréta ainsi par acla-

mation l'abolition de tous des priviléges et l'affranchissement de toutes les servitudes : ainsi, en une séance de l'après-dîner prolongée dans la nuit, au sortir d'une orgie, les droits de chasse, de pêche, de garenne, de colombier, les redevances et tous les usages qui tenoient de la féodalité, furent supprimés et abolis. C'étoit une atteinte formelle donnée au décret de la veille qui assuroit l'inviolabilité des personnes et des propriétés ; c'étoit dépouiller avec violence le seigneur propriétaire de droits patrimoniaux consacrés par le temps, les usages et les lois : car ces droits n'étoient qu'un équivalent d'échanges et de concessions anciennes ; et ces priviléges étoient fondés de temps immémorial sur l'autorisation accordée aux habitans d'avoir une habitation, des terres et l'usage des communes, à condition d'être soumis à ces usages et redevances. Mais, sans calculer si une pareille abolition étoit une injustice, on n'avoit en vue que d'exciter l'enthousiasme du peuple pour l'assemblée nationale, et de s'étayer de la force effrayante dont on l'investissoit pour arriver au but qu'on s'étoit proposé.

Le délire avoit gagné toutes les têtes : c'étoit à qui feroit ou proposeroit le plus de sacrifices. Chaque député s'empressoit de stipuler pour des absens qui ne se dou-

toient certainement pas qu'on les dépouilloit ainsi sans les consulter. Pour imprimer le sceau de l'irrévocabilité sur un décret de cette nature, il fut arrêté qu'on feroit frapper une médaille pour en perpétuer la mémoire ; qu'on enverroit au roi une grande députation pour lui en présenter l'hommage : l'assemblée prioit en même temps le monarque d'accepter le titre de restaurateur de la liberté française, et d'assister au *Te Deum* qui seroit chanté en actions de grâces d'une journée aussi mémorable. Un grand nombre de députés étoient de bonne foi ; mais les factieux avoient leurs vues : ils ne cherchoient, par un titre aussi pompeux, qu'à enivrer un jeune souverain pour mieux lui dérober les complots qui se tramoient contre sa personne et contre sa couronne. Les ministres eux-mêmes, entraînés par l'enthousiasme du jour, ne virent pas le piége que des mains exercées au crime plaçoient sous le trône. Ce décret, envoyé dans les provinces, fit la sensation désirée. Le peuple, devenu idolâtre de l'assemblée nationale, se crut autorisé à rompre tous ses liens ; il abattit les colombiers des fiefs et des seigneuries ; il fit partout main-basse sur le gibier ; il dévasta et dépeupla les rivières ; il se refusa au payement des redevances sei-

gneuriales : tels furent les premiers fruits de ce fameux décret.

Abolition de la dime.

Ce n'étoit au reste que le prélude d'un autre sacrifice qui fut exigé avec menaces. L'assemblée, sur des motions violentes, décréta l'abolition de la dîme (1). Cependant, comme elle formoit en très-grande partie le patrimoine du clergé, et qu'elle servoit à l'entretien du culte public, il fut promis, sous la présidence du comte Stanislas de Clermont Tonnerre, un remplacement, et ce remplacement occasionna beaucoup de débats. L'abbé Sieyes fit imprimer son opinion qui ne fut pas suivie. L'archevêque de Paris fut insulté et même poursuivi à coups de pierres dans son carrosse par des gens apostés par la populace de Versailles. On avoit fait répandre le bruit qu'il s'étoit opposé à l'abolition de la dîme; c'étoit une fausseté; il en avoit, dans son opinion, offert le sacrifice; mais il demandoit un remplacement pour l'entretien des églises et la subsistance des curés. Cette insulte fut un coup d'essai hasardé par les factieux pour arriver à des scènes plus sérieuses. Après bien des débats où parurent la mauvaise foi et le projet non équivoque de détruire tôt ou

(1) Cette motion fut faite par un ecclésiastique.

tard le clergé, l'assemblée nationale décrète que les seules dîmes inféodées seroient sujettes au remplacement, et qu'on pourvoiroit à l'entretien du culte et à la subsistance des curés, quand on se seroit expliqué sur la nature des biens ecclésiastiques. La suppression de la dîme arrêtée, le roi accepta le titre de *Restaurateur de la liberté française*, et assista, le 13 août, au *Te Deum* qui fut chanté solennellement à cette occasion.

Tandis que l'assemblée nationale proclamoit le roi restaurateur de la liberté française, elle laissoit impuni le plus grand excès de la licence que des sujets aient jamais osé, sous les yeux même du souverain. Un jeune homme de Versailles, mécontent d'un refus d'argent que lui avoit fait son père, lui plongea un couteau dans le cœur, et l'étendit mort à ses pieds; la justice s'empara de ce parricide, et le condamna au supplice que méritoit son crime: au moment même où il alloit satisfaire, par sa mort, à la nature outragée, une horde de brigands l'arracha des mains du bourreau, et le porta en triomphe dans les rues de Versailles. Il fallut tolérer cet horrible attentat : l'assemblée nationale garda le silence ; et le roi n'avoit plus assez de force et d'autorité pour se faire

obéir. Une liberté qui s'annonçoit par des traits aussi révoltans, devoit nécessairement, dans ses progrès impunis, opérer les forfaits inouïs qui souillent aujourd'hui notre histoire.

Le ministre des finances, voulant subvenir aux besoins du trésor sans faire murmurer le peuple, proposa un emprunt de trente millions, comme chose urgente pour le service de l'Etat. Toute la portée de ses combinaisons n'aboutissoit jamais qu'à des emprunts. Mirabeau fit naître, sur cet emprunt, une discussion qui dut déplaire à M. Necker, parce qu'elle commençoit à ébranler l'édifice de sa considération : cet emprunt ne fut accepté qu'avec des conditions qui l'empêchèrent de se réaliser. Ce ministre s'en plaignit avec amertume, et donna un nouveau mémoire pour un autre emprunt de quatre-vingts millions, sous une nouvelle forme : ces quatre-vingts millions, par le fait, n'en devoient produire que quarante ; comme un supplément de celui de trente qui avoit échoué. L'assemblée y acquiesça. Mais le crédit de M. Necker diminuant sensiblement, ce second emprunt ne fut pas rempli ; le ministre en rejeta la faute, comme il avoit fait pour celui de trente millions, sur les entraves que l'assemblée

nationale mettoit à l'exécution de ses plans. Cet homme présomptueux vit, avec un secret dépit, qu'il étoit, au sein de l'assemblée, une force supérieure à la sienne; que ses partisans diminuoient; que son influence s'affoiblissoit visiblement : cependant, la haute idée qu'il avoit encore de la supériorité de ses talens, sa confiance surtout dans l'enthousiasme qu'il avoit inspiré à la nation, l'entretenoient toujours dans la pensée qu'il pourroit, tôt ou tard, reprendre sa prépondérance. Sa tête, toujours en fermentation, ne cessoit de composer des mémoires sur les objets qui se discutoient aux séances de l'assemblée; il les y faisoit lire par ses partisans. Mais Mirabeau, qui dominoit les suffrages, habituoit, de jour en jour, les représentans du peuple à ne plus voir dans M. Necker qu'un homme ordinaire qui s'agitoit sans cesse pour attirer sur lui les regards, et régner par la bonne opinion qu'il croyoit donner de ses ressources et de ses combinaisons.

Pendant que le ministre des finances perdoit son crédit et son influence, l'assemblée nationale se détermina enfin à commencer ses travaux pour la régénération, par la déclaration des droits de l'homme. Cette déclaration, comme le disoit M. de La Fayette, devoit être comme

le frontispice du grand et majestueux édifice de la constitution. En vain M. Necker fit-il sentir, par des mémoires très-bien écrits, que les états-généraux n'ayant été convoqués que pour la régénération des finances, c'étoit par elle que les députés devoient commencer leurs travaux : sa voix, alors celle de la raison et de la vérité, fut étouffée par les clameurs presque unanimes des factieux qui se croyoient appelés pour de plus hautes destinées. Mirabeau et La Fayette qui, dans cette discussion, avoient su gagner la faction des philosophes, celle des jacobins et de Robespierre, rejetèrent avec dédain les propositions du ministre des finances; ils firent surtout échouer les pressantes tentatives de Mounier, de Lally-Tolendal et des royalistes, qui démontroient l'indispensable nécessité de poser d'abord sur les bases anciennes les premiers élémens de la nouvelle constitution dont ils avoient donné et fait imprimer l'aperçu. Cette marche étoit celle de la raison éclairée par l'expérience; mais, ceux qui ne vouloient bâtir que sur des ruines, se hâtèrent de se réunir pour empêcher l'exécution d'un plan aussi sage. Les factieux vouloient d'abord donner aux droits de l'homme une extension démesurée, pour qu'elle fût ca-

pable d'embrâser l'imagination d'un peuple flatté de son élévation et de sa puissance : par-là ils se trouvoient plus forts pour saper ensuite les anciens fondemens de la monarchie.

Je ne suivrai point, dans ces mémoires, l'assemblée nationale dans la discussion de tous les décrets qui vont désormais occuper ses séances; la seule nomenclature de ces décrets formeroit des volumes ; d'ailleurs ils ont été imprimés et envoyés dans toutes les communes du royaume : mais je présenterai ceux dont l'enchaînement doit faire époque, comme étant les instrumens dont les factieux se sont servis pour le bouleversement qu'ils avoient médité. Cette masse effrayante de décrets et de lois entassées, est devenue entre leurs mains la massue d'Hercule, pour écraser, ont-ils dit, le monstre du despotisme; tandis qu'ils ne travailloient que pour y substituer celui de la licence et de l'anarchie. C'est dans cette sentine qu'ils ont puisé les poisons dans lesquels ils ont trempé leurs poignards; c'est ainsi qu'ils ont fait de la France un vaste tombeau où ils ont enseveli la religion, la royauté, les mœurs, les lois et la tranquillité publique.

Pendant qu'on discutoit à l'assemblée

nationale les droits de l'homme et du citoyen, les provinces, agitées de toutes parts par les émissaires des factieux, s'armoient pour leur commune défense. Chaque ville, chaque village, voulut, comme la capitale, avoir sa milice. Il se forma dans toutes les communes des compagnies et des bataillons qui se trouvèrent bientôt armés et en uniforme : on adopta l'habit militaire des Parisiens ; et cette milice nouvelle, qui s'éleva à plus de trois millions d'hommes, prit le nom de Garde Nationale. Cette force armée se trouvant aux ordres de l'assemblée nationale qui en avoit favorisé l'organisation, il étoit aisé de prévoir ce qui devoit en résulter : c'étoit l'établissement d'une autorité rivale de celle du roi, laquelle devoit, tôt ou tard, l'assujettir, la dominer et l'anéantir.

Déclaration des droits de l'homme.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui parut dans le même temps, exalta toutes les têtes. Le peuple, armé, vit qu'il pouvoit résister à l'oppression ; fier de sa force et de ses droits, il commença à méconnoître les devoirs de sujet, pour ne plus se repaître que de l'idée flatteuse qu'étant la source de la souveraineté, comme on venoit de le déclarer, il devoit en avoir les prérogatives. Necker et Mirabeau, chacun par des motifs différens, s'applaudis-

soient de cette organisation. Le premier se croyant l'idole du peuple, en attendoit tout pour son exaltation et sa prépondérance; le second, méditant une révolution prochaine, avoit besoin de mettre toute la nation en effervescence pour frapper plus sûrement son coup; il lui étoit surtout important de semer à Paris le trouble et l'alarme, pour aigrir le peuple et le porter à des excès d'où naîtroit le succès de son plan. Une famine factice occasionna de violens murmures : Necker, qui y contribuoit, vouloit mettre Paris et l'assemblée dans sa dépendance, parce qu'il avoit en mains les moyens de faire reparoître l'abondance; Mirabeau en profita pour indisposer contre le gouvernement et rendre moins odieux le changement qu'il projetoit.

C'est dans ces circonstances qu'on agitoit à l'assemblée nationale les grandes questions de la permanence du corps législatif, de la sanction royale ou du *veto*, de l'établissement d'une ou deux chambres pour former le corps législatif, et de l'hérédité de la couronne. Ces matières, qui devoient être les premières basés de la constitution, occasionnèrent des querelles, des débats violens, des personnalités, des scissions. Les partis pour et contre se prononcèrent;

il se forma un côté droit et un côté gauche; on dénonça aux groupes ameutés du Palais-Royal ceux qui penchoient trop hautement pour les prérogatives royales et l'ancien régime; on les fit envisager comme les ennemis de la liberté et du peuple; on en donna des listes pour rendre leurs noms odieux, et attirer sur eux l'animosité de la populace. Un nommé Saint-Huruge, soudoyé par la faction d'Orléans, ne craignit pas d'annoncer qu'il étoit prêt à arriver à Versailles à la tête de vingt mille citoyens armés, pour arracher du sein de l'assemblée les quatre cents députés qui s'opposoient, disoit-il, à la régénération du royaume, et d'en faire sur-le-champ une prompte justice. On entretenoit avec de l'argent les inquiétudes de la disette, et une grande fermentation dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, composés d'ouvriers et de la lie du peuple. La haine contre les aristocrates de l'assemblée et de la cour étoit le moyen puissant dont se servoient les factieux pour échauffer les têtes.

Les poissardes de Paris s'attroupèrent et menacèrent de se transporter à Versailles pour faire main-basse sur tous ceux qui demandoient le *veto* absolu et les deux chambres; on fit même paroître dans le

sein de l'assemblée des hommes audacieux et déterminés qui s'exhalèrent en imprécations contre ceux qui émettoient, disoient-ils, des votes contraires au bonheur de la nation. C'est ainsi que, dès le début, les factieux pensèrent qu'ils ne pourroient réussir qu'en inspirant la plus grande terreur; c'est le poignard à la main qu'on a cru devoir forcer les suffrages en rendant les séances publiques, en dénonçant à la populace soudoyée et ameutée des tribunes ceux qui osoient s'opposer aux motions destructives de l'ancien régime.

Permanence du corps législatif.

Ces manœuvres et ces menaces décidèrent la majorité des suffrages pour rendre le corps législatif permanent, en se renouvelant tous les deux ans; pour n'accorder au roi que le *veto* suspensif, seulement pendant la durée de deux législatures; pour rejeter les deux chambres et n'en admettre qu'une où tous les représentans voteroient en commun. Il y eut encore quelques discussions sur le mode de la sanction royale. On convenoit qu'elle étoit nécessaire pour donner à la loi son complément. Plusieurs néanmoins vouloient en excepter les décrets constitutionnels; ils prétendoient que le pouvoir du roi devoit demeurer suspendu pendant que l'assemblée travailloit à la constitution; que tenant, pour cet objet, leurs pouvoirs de la

Veto suspensif.

nation, il ne pouvoit rester au monarque que l'acceptation, sans l'alternative de l'examen ou du refus. Cette façon de penser fut reproduite plusieurs fois avec chaleur. On avoit présenté au roi les articles constitutionnels décrétés : ce monarque parut ne vouloir s'expliquer et faire usage de son droit d'examen ou de refus qu'après la constitution achevée ; c'étoit l'avis unanime de son conseil. Mais les clameurs des factieux et les menées des agitateurs du peuple, arrachèrent successivement au roi son acceptation dans la crainte de plus grands malheurs.

Le projet de n'accepter ou refuser qu'après la constitution achevée, étoit certainement le seul sage, le seul raisonnable. C'étoit par l'ensemble et le résultat que le souverain pouvoit juger si la constitution tendoit au but désiré qui devoit être la gloire de la monarchie et le bonheur de la nation. Mais cette marche, dictée par la raison et la plus saine politique, ne convenoit pas au plan de ceux qui vouloient saper l'autel et le trône; l'ensemble et le résultat de leur système, mis à découvert, auroit révolté les ames honnêtes et les bons Français : il falloit donc n'arriver que dans l'obscurité, entremêler les objets pour mieux cacher le but, nécessiter la sanction d'un décret effrayant,

comme une conséquence forcée de ceux qui ont précédé, et amener ainsi insensiblement, d'après les circonstances, le monarque et la nation au grand ébranlement qui les a encombrés de destruction et de ruines. Quant au *veto* suspensif, il doit paroître bien étonnant qu'au sein d'une monarchie comme la France, on ait osé mettre en question si le roi concourroit à la formation de la loi. Quarante rois se sont succédés sans interruption depuis plus de treize cents ans sur le trône de Clovis; tous les successeurs de ce monarque conquérant ont été constamment reconnus, et dans les assemblées des Champs-de-Mars et de Mai, et dans les états-généraux, pour les législateurs du royaume : et c'est après une possession de quatorze siècles, que des sujets factieux veulent détruire cette prérogative de nos rois! Dans ces assemblées des Champs-de-Mars et de Mai, sous la première et la seconde races, les seuls évêques et les barons, consultés par le monarque, concouroient par leurs conseils et leurs suffrages, à la promulgation des lois ripuaires et des capitulaires; mais la volonté du prince faisoit la loi. Sous la troisième race, dans les états-généraux, les trois ordres présentoient au monarque le cahier de leurs doléances. Quand ils

avoient rédigé tous les articles de leurs demandes, ces articles n'avoient force de réglement et de loi que quand le roi avoit jugé à propos de les approuver et d'y mettre sa sanction. Comment l'assemblée nationale a-t-elle osé dénaturer cette prérogative royale exercée sans réclamation depuis la fondation de la monarchie française? Et comment a-t-il pu arriver qu'il a été décrété, comme loi constitutionnelle, que le roi ne pouvoit jamais être présent à la discussion des objets qui doivent faire la matière de la loi; que la loi se formeroit sans lui; qu'on la lui présenteroit toute faite comme la volonté générale de la nation représentée par ses mandataires, sans qu'il puisse la changer ou la modifier? Comment la loi, dans ce cas, peut-elle être qualifiée le vœu de la volonté générale de la nation, tandis que les députés, affranchis par eux-mêmes du serment qui les lioit à leurs cahiers, n'ont suivi que leurs opinions individuelles; tandis que la loi décrétée n'est souvent que le résultat de motions incendiaires où la majorité des suffrages a été forcée par la terreur? Dans ce système, le monarque cesse d'être législateur; on ne lui laisse plus que la prérogative de pouvoir en suspendre l'exécution pendant la durée de deux législa-

tures, ou pendant quatre ans; et après ce laps de temps, on s'arroge le droit de forcer sa volonté et son acceptation! Dès que ces principes anti-monarchiques ont été adoptés, on a dû s'attendre aux tristes conséquences qui ont sapé les fondemens du trône; et il est étonnant que le roi et son conseil ne se soient pas opposés avec énergie à une aussi étrange innovation. Si le roi, par un *veto* absolu, étoit resté le maître d'accepter ou de rejeter la loi, la prérogative royale n'étoit plus intacte, mais du moins elle n'étoit pas anéantie; et alors les mauvaises intentions des factieux auroient encore pu être aisément déjouées. Mais M. Necker, qui dominoit les opinions dans le conseil du roi, n'hésita pas, pour complaire à l'assemblée nationale, de sacrifier l'autorité du monarque au vœu des factions dominantes. Il opina pour le *veto* suspensif, et il engagea le roi à l'adoption de son opinion : il fit plus; croyant se concilier la bienveillance de l'assemblée par une démarche faite pour la flatter, et espérant terminer ainsi les discussions sur le *veto suspensif* ou *absolu*, il détermina Louis XVI à écrire de sa main à l'assemblée nationale, pour lui annoncer qu'il votoit lui-même pour le *veto suspensif*. Cette démarche étoit certainement peu digne du premier monarque de

Veto suspensif.

l'Europe; elle eut pour résultat un refus humiliant, sur la motion de Mirabeau, de lire la lettre du roi avant que le décret sur le *veto* fût porté : « Il n'est pas, disoit cet orateur, de la dignité du corps législatif de se laisser influencer par le pouvoir exécutif. » C'est ainsi que graduellement l'assemblée établissoit sa supériorité ou plutôt sa souveraineté, en rejetant le concours du monarque, et même son vœu pour la formation de la loi.

Veto, mot latin qui signifie *j'empêche*, est emprunté des diètes polonaises. Ce mot, prononcé par un seul magnat, suffisoit pour annuler la loi prononcée et acceptée par tous les autres. Comme ce mot a quelque chose d'odieux, les factieux espérèrent jeter de la défaveur sur la sanction royale, en la revêtant de cette expression, qui représentoit, sous une forme tyrannique, la volonté du monarque opposée à celle de toute la nation représentée par ses mandataires. Ils arrivoient ainsi directement à leur but en employant tous les moyens propres à diminuer l'amour du Français pour son roi. Après le décret du *veto suspensif*, on décréta sans opposition l'inviolabilité du roi, ainsi que l'indivisibilité de la couronne et son hérédité dans la branche régnante par droit de primogéniture. Mirabeau n'avoit osé

contrarier l'opinion générale sur ces points fondamentaux; il auroit décelé l'horrible complot, qu'il tramoit dans le plus grand secret avec les principaux conjurés. Mais il y fit succéder une discussion sur la renonciation de la branche d'Espagne, pour établir la succession de la branche d'Orléans, au défaut d'enfans mâles dans la dynastie actuelle. Il avoit ses vues en fixant ainsi l'attention de l'assemblée et les yeux de la nation sur les droits de la maison d'Orléans au trône.

Pendant ces discussions, la disette se faisoit sentir à Paris, et les murmures du peuple augmentoient : c'étoit un manége secret de M. Necker qui entravoit à dessein le transport des denrées dans la capitale. Se voyant sans ressources pour faire face aux dépenses courantes, il vouloit forcer l'assemblée, par la crainte même du peuple, à adopter le plan qu'il avoit imaginé pour ramener l'abondance et ne pas exiger de nouveaux impôts. Ce plan n'étoit pas un effort de génie; il demandoit, une fois pour toutes, à tout Français le quart de son revenu, comme don patriotique. Un pareil projet effraya l'assemblée nationale par l'aspect du tableau de la situation actuelle des finances qui y étoit annexé. Ce tableau étoit presque désespérant; c'étoit l'annonce d'une banqueroute infaillible, si

on ne se hâtoit d'arriver au secours de l'Etat obéré. Les députés en furent profondément affectés ; aucun n'osoit accepter ou refuser, lorsque Mirabeau se leva et, au grand étonnement de tous ceux qui connoissoient sa haine contre M. Necker, opina pour l'adoption du plan avec une chaleur qui donnoit un nouvel essor à son éloquence. Ce n'étoit pas par amour pour un ministre qu'il détestoit, ni pour le bonheur de la nation dont il s'occupoit peu ; mais, dans le changement qu'il méditoit, il lui importoit que le trésor royal ne fût pas épuisé. Ce don patriotique fut décrété : on fixa dix-huit mois pour le payement, en trois époques, de six en six mois. Cette offrande civique n'étoit autre chose qu'un impôt, et un impôt exorbitant déguisé : mais on se trouvoit dans des temps où les mots faisoient illusion et produisoient les effets désirés.

Les chefs de la faction d'Orléans étoient sur le point de consommer leur projet régicide ; ils mettoient tout en œuvre pour exciter le trouble et entretenir une grande fermentation dans les têtes. Bientôt on vit une horde de poissardes soudoyées, arriver à l'assemblée nationale, ensuite pénétrer au château, jusque dans l'appartement du roi, pour lui demander du pain. Cette singulière apparition étoit un essai pour

accoutumer les yeux à voir des poissardes dans les salles du château sans qu'on en prît ombrage. Alors on fit circuler les bruits d'une grande conspiration pour enlever le roi et le conduire à Metz. Les factieux en firent parvenir le plan, sous le voile de l'anonyme, au comte d'Estaing, devenu héros populaire. Cet homme, décoré du cordon bleu, lieutenant-général des armées et vice-amiral, étoit mécontent de la cour et des ministres, parce qu'on lui refusoit le bâton de maréchal de France qu'il croyoit avoir mérité ; en conséquence, il s'étoit fait nommer commandant de la garde nationale de Versailles. Ses succès à la Grenade et contre la flotte de l'amiral Byron, mieux appréciés, ont été jugés l'effet d'un heureux hasard, tandis que sa honteuse retraite de Savanah a été attribuée, par les gens de l'art, à sa présomption et à son peu de talens. Il a paru que sa réputation, comme habile marin, étoit usurpée. Il avoit la fierté d'un esprit médiocre quand il croyoit pouvoir dominer impunément; mais on le voyoit bas et rampant quand son ambition lui en faisoit un moyen pour parvenir à ses fins ; c'est ainsi qu'il s'étoit fait populaire pour gagner le suffrage des matelots et des soldats. Cet homme, qui s'est déshonoré dans la révolution, fut employé par les factieux comme un instrument dont on pouvoit

Le comte d'Estaing.

tirer parti. Muni du projet de conspiration que ces mêmes factieux avoient imaginé, il écrivit à la reine pour l'alarmer sur les dispositions de ce projet et sur les suites fâcheuses qui pouvoient en résulter. J'ignore si le comte d'Estaing, qui a joué des rôles si opposés, étoit corrompu ou dupé; quoi qu'il en soit, il servit à merveille la conspiration par les mesures qu'il fit prendre : il persuada à la municipalité, et ensuite à la garde nationale sous ses ordres, de demander au roi un régiment d'infanterie, pour concourir, dans l'état de crise où l'on étoit, au service trop pénible des gardes nationaux, et pour les renforcer dans un moment où de justes inquiétudes faisoient craindre une entreprise pour priver Versailles de la personne du roi.

Les ministres, charmés qu'une pareille demande fut faite par la commune et la garde nationale, s'empressèrent de faire venir à Versailles le régiment de Flandre, sur la fidélité et la bravoure duquel ils croyoient pouvoir compter. Cette augmentation de force militaire, et un régiment de dragons placé à Marly, leur parurent des précautions suffisantes pour être à l'abri des émeutes dont on étoit sans cesse menacé. Ces dispositions, suggérées sourdement par les factieux, devinrent le signal

qu'ils attendoient pour jeter l'alarme dans le sein de l'assemblée nationale. Pétion, poussé par Mirabeau, cria au despotisme; prétendit qu'on vouloit, par ce moyen, dominer les suffrages, ou couvrir le projet d'enlever le roi, pour anéantir ensuite la représentation nationale. Mirabeau, qui n'avoit jeté Pétion en avant que pour avoir une occasion de déclamer avec plus de véhémence contre la cour et le gouvernement, fit la plus forte sensation. Son discours, répété dans les groupes du Palais-Royal et dans les faubourgs de Paris, produisit l'effet attendu : on s'y exprimoit avec indécence sur la cour, les ministres et sur la personne même du roi.

Pendant ce temps, il se passoit à Versailles une scène qui, causée par l'enthousiasme et un peu d'ivresse, servit de prétexte aux factieux pour échauffer les têtes et hâter le dénouement de leur complot. Les Gardes-du-Corps crurent devoir donner un repas aux officiers du régiment de Flandre et à d'autres chefs militaires qui se trouvoient à Versailles; on y invita aussi les officiers des gardes nationales. La gaieté française fut l'ame de cette fête militaire. Le vin, dit Horace, *est une source de franchise et d'éloquence* : ces braves guerriers épanchoient avec attendrissement leur affection pour le roi ; ils exaltoient son

amour pour son peuple ; ils attribuoient à sa trop grande bonté ses désagrémens actuels. Comme ce monarque revenoit de la chasse, on l'engagea à honorer d'un coup d'œil ce rassemblement militaire ; la reine y arriva aussi, amenant avec elle le dauphin et plusieurs dames de la cour. Les grenadiers et les chasseurs du régiment de Flandre, ainsi que les Gardes-Suisses, s'y introduisirent. La salle étoit vaste ; c'étoit celle du spectacle. Alors la présence du roi, de la reine et du dauphin fit naître un de ces subits mouvemens de l'ame que l'on ne peut plus maîtriser : on porta avec l'ivresse du dévouement la santé de ces personnes augustes. La salle retentit aussitôt de *vivat* et des cris du plus affectueux intérêt. A peine leurs majestés attendries furent-elles hors de la salle, que les cris d'intérêt redoublèrent ; on s'attendrissoit sur leur situation présente ; un passage de l'opéra de *Richard-Cœur-de-Lion* parut propre à peindre le torrent de tendresse qui inondoit tous les cœurs ; une voix forte et sonore s'éleva et chanta : *O Richard, ô mon roi, l'univers t'abandonne* ! Soudain toutes les voix se mettent à l'unisson ; des larmes de dévouement et d'amour coulent de tous les yeux ; officiers et soldats, tous tirent l'épée et jurent de mourir pour leur roi ; bientôt, par un mouvement simultané,

tous arborent la cocarde blanche, et sortent ainsi de la salle en criant *vive le roi !* Quel moment, si on avoit su en profiter, pour aller, au sein de l'assemblée, venger l'autorité royale méconnue et méprisée, se saisir des factieux, et dissoudre une réunion uniquement occupée à saper les fondemens de la monarchie et de l'ordre public ! Cette scène dénaturée par Pétion à l'assemblée nationale, et propagée avec les couleurs les plus odieuses parmi les mécontens de la capitale, déjà en fermentation, confirma le bruit semé par les factieux d'une contre-révolution préparée par les ministres, et décelée, disoit-on, par l'ivresse de ce festin. Il est certain que si alors un homme de tête eût profité de cette circonstance, on arrachoit aisément le roi de Versailles. Ce monarque, transporté rapidement à Fontainebleau, et encore mieux à Compiègne, auroit pu y rassembler sa fidèle noblesse et les régimens qui n'étoient pas encore corrompus ; ainsi entouré, il pouvoit encore parler en roi et déjouer les projets des factieux. Une preuve que personne n'en avoit conçu l'idée, c'est que la cour et les ministres restèrent dans l'inaction ; qu'ils furent sans force et sans moyens pour réprimer le désordre qui arriva quelques jours après. Les gardes nationaux de Versailles, que l'on

avoit enivrés et excités, et des hordes envoyées de Paris pour venger la cocarde nationale qu'on disoit faussement avoir été foulée aux pieds, s'attroupèrent criant *vive la nation!* insultant, pourchassant et arrachant la cocarde blanche. Les Gardes-du-Corps et les officiers qui l'avoient arborée crurent ne devoir pas lutter contre ce torrent, dont l'irruption leur paroissoit évidemment préparée. Cette première insurrection, qui pouvoit avoir de grandes suites, cessa par la prudence des personnes attaquées : malheureusement, ce mouvement, qui n'étoit encore que la première étincelle d'un prochain incendie, ne fut que momentanément assoupi. Les auteurs du complot, prêt à éclore, avoient aussi trouvé le moyen d'aigrir et d'irriter les Gardes-Françaises, devenues à Paris Gardes-Nationales soldées, sous le nom de Compagnies-du-Centre. On les avoit excitées à former la prétention de garder le roi; car alors tout étoit permis pour amener le trouble et le désordre. M. de La Fayette, qui les commandoit, avoit inspiré et favorisé cette prétention pour écarter d'auprès du roi les capitaines des Gardes et en tenir lui seul la place. Cette demande ne fut point accueillie : de là les mécontentemens de ces soldats ouvertement révoltés. La disette du blé que l'on faisoit ressentir à des

sein au milieu de l'abondance cachée, fomentoit les murmures de la populace des faubourgs; les attroupemens se multiplioient; tout Paris ne respiroit que révolte. Le maire et le commandant, qui s'étoient concertés, toléroient ce désordre.

Tels furent les avant-coureurs de la fameuse et horrible nuit du 5 au 6 octobre 1789. Tout étant préparé pour l'exécution de ce complot qui fait frissonner d'horreur, les acteurs de cette sanguinaire tragédie se réunirent chez le duc d'Orléans afin d'y concerter leur marche, et de convenir de leurs différens points d'attaque. Là se trouvoient Mirabeau, l'abbé Sieyes, le duc de Biron, le duc d'Aiguillon, le marquis de La Fayette (1), le comte Charles de Lameth et Barnave : c'étoit la haine la plus active réunie à l'ambition la plus démesurée. De tous ces conjurés, Charles Lameth est le seul que je n'aie pas encore fait connoître; le rôle qu'il a joué dans la révolution semble exiger qu'on trace ici son caractère : la fatuité la plus présomptueuse

Charles Lameth.

(1) La discussion longue et solennelle à laquelle cette journée des 5 au 6 octobre donna lieu dans l'assemblée constituante, et la procédure volumineuse du Châtelet n'ont jamais fait mention que du comte de Mirabeau et du duc d'Aiguillon, qui n'ont pu être convaincus d'avoir participé à cet horrible attentat.

tenoit chez lui la place du mérite; il avoit peu de fond, beaucoup de jargon et de prétentions; sans énergie, sans génie pour jouer un premier rôle, il avoit l'audace et l'opiniâtreté nécessaire pour marcher à la suite des grands scélérats, et quelquefois pour les devancer dans la carrière du crime. Il eut pour guide et pour rédacteur de ses violentes motions, un nommé Massieu, de Pontoise, qui jouoit le même rôle près du duc d'Aiguillon, l'intime de Charles de Lameth. Ce Massieu étoit un ecclésiastique sans mœurs, doué d'une grande facilité pour écrire avec chaleur; il est devenu évêque constitutionnel de Beauvais. Charles Lameth avoit deux frères, Alexandre et Théodore, qui se sont fait connoître par leurs mauvais principes. Ils avoient pour mère la sœur du maréchal de Broglie: elle n'a cessé de gémir sur les écarts de Charles et d'Alexandre, députés à l'assemblée nationale. Leur famille étoit originaire de Picardie, et prétendoit descendre d'un comte de Lameth, fameux ligueur qui fit sa paix particulière avec Henri IV. Des généalogistes instruits assurent qu'ils se sont entés sur ce tronc; que leur souche est un simple bourgeois de Picardie, cirier de profession. Je n'ai pas assez de connoissances dans cette partie pour décider entre deux opinions si opposées; mais ce qu'il y

a de certain, c'est que Charles Lameth avoit les plus grandes obligations à la reine qui avoit donné généreusement soixante mille livres pour son éducation : le livre rouge, imprimé par l'assemblée nationale, en a donné la preuve. Fier de la protection et de l'accueil de la souveraine, il en abusa au point que sa majesté crut devoir lui interdire toute entrée chez elle. De là sa haine contre sa bienfaitrice ; de là ses liaisons avec le duc d'Orléans ; de là, enfin, son concours dans la conjuration de ce prince. C'est dans ce ténébreux conciliabule qu'il fut arrêté que, le jour de l'exécution du complot, Mirabeau et Sieyes se tiendroient à l'assemblée nationale dont on devoit prolonger la séance, pour en diriger les mouvemens ; que le duc de Biron ne quitteroit point la personne du duc d'Orléans ; qu'ils se montreroient l'un et l'autre aux lieux désignés pour animer les conjurés par leur présence ; que le duc d'Aiguillon, Charles Lameth et Barnave, déguisés en poissardes, s'introduiroient de nuit au château, à la tête de la horde des assassins habillés en femmes ; qu'on se porteroit d'abord chez la reine ; qu'on l'assassineroit dans son lit, après avoir égorgé les Gardes-du-Corps qui se trouveroient en faction à sa porte ; que le tumulte croissant, on feroit main-basse sur les Gardes

et les Suisses de service au château; que les ténèbres de la nuit favorisant le désordre, on immoleroit le roi, et qu'on le jeteroit sur les cadavres de ses gardes, comme ayant été tué dans le tumulte; que de là on iroit se défaire du Dauphin et de Monsieur; que M. de La Fayette, arrivé la veille au soir à Versailles à la tête des Gardes-Françaises, devenues Gardes-Nationales soldées à Paris, averti du tumulte qui se passoit à la cour, s'y porteroit, à un signal donné, avec sa troupe, comme volant au secours du roi; mais qu'y apprenant sa mort, ainsi que celle du Dauphin et de Monsieur, il concourroit à la proclamation du duc d'Orléans, comme protecteur du royaume, jusqu'à ce qu'il eût été reconnu héritier du trône par l'assemblée nationale. Il fut surtout convenu qu'on feroit régner la plus grande tranquillité à Versailles, avant l'heure fixée pour agir, afin d'ôter toute inquiétude à la cour et tout soupçon à ceux qui pourroient commander une surveillance plus active.

On prit des mesures pour s'assurer de l'inaction du régiment de Flandre; ces mesures étoient la corruption, le vin, les prostituées de Paris qu'on leur enverroit pour les enivrer et les séduire. Que les Gardes-Suisses, renfermées dans leurs casernes, seroient aisément contenues par

la troupe imposante de M. de La Fayette: tel fut le plan de la conjuration; en voici les effets.

Je n'ai pu m'assurer si le maire Bailly étoit dans le secret du complot; mais il fut convenu, entre La Fayette et lui, qu'on réveilleroit la fermentation des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, par la cherté du pain et par la crainte d'en manquer; qu'une troupe de femmes se rendroient en foule à Versailles pour demander du pain; que des émissaires chercheroient à faire éclater le mécontentement de la Garde-Parisienne soldée, sur le refus de la cour de l'admettre pour la garde du roi; que cette troupe s'assembleroit en armes sur la place de Grève; qu'elle demanderoit impérieusement d'être menée à Versailles pour y aller chercher le roi et le conduire à Paris, attendu que sa présence y étoit nécessaire pour calmer les inquiétudes du peuple sur la famine, et y ramener l'abondance; que M. de La Fayette accouru, les conjureroit de rentrer paisiblement dans leurs quartiers, en leur remontrant que leur démarche, dont les vues étoient patriotiques, seroit envisagée comme une révolte ouverte; que c'étoit compromettre leur commandant et eux-mêmes, en se livrant ainsi inconsidérément aux mouvemens d'un zèle trop peu

réfléchi ; que ces foibles remontrances seroient repoussées par des clameurs et des menaces ; qu'alors M. de La Fayette seroit contraint de se mettre à la tête de sa troupe, et de la conduire à Versailles. Ce perfide conjuré s'y attendoit ; il étoit ce jour-là monté sur un superbe cheval blanc : « Ou que le cheval blanc nous précède, » crioit-on dans tous les rangs, ou que le » cavalier soit mis à la lanterne. » A ce cri le commandant se met à la tête des bataillons et marche à Versailles ; il y arriva le 5 dans la soirée, et se rendit sans délai à l'assemblée nationale pour la tranquilliser sur l'arrivée inopinée de sa troupe. Il assura qu'elle ne s'étoit déplacée et portée à Versailles que pour y être aux ordres des représentans de la nation, pour y surveiller la conduite et les démarches d'une foule de femmes et de gens sans aveu qui venoient de se rendre tumultuairement dans cette résidence royale ; et qu'on avoit pensé qu'il étoit de l'intérêt public d'obvier, avec une force armée, aux désordres qui pouvoient résulter d'un pareil rassemblement. C'est ainsi qu'en concourant secrètement à l'action la plus noire, ce commandant couvroit sa coupable démarche d'un vernis de zèle pour le bien public, et prenoit extérieurement une attitude qui ne le compromettoit pas, si le complot, dont

il étoit un des complices, n'avoit pas le succès désiré. Dans le plan des conjurés, le marquis de La Fayette devoit être, sous le protectorat du duc d'Orléans, déclaré lieutenant-général du royaume; Mirabeau devoit être premier ministre; Sieyes, chancelier et garde des sceaux; le duc de Biron, maréchal de France, ayant la direction de la guerre; le duc d'Aiguillon, colonel-général de la cavalerie; Charles de Lameth, colonel-général de l'infanterie; et Barnave, ministre de l'intérieur (1).

Le marquis de La Fayette plaça et cantonna sa troupe autour du château, avec ordre de se porter, au premier signal, dans la cour de marbre, sous les fenêtres du roi, pour y faire leur demande à sa majesté, et y attendre les ordres ultérieurs de leur chef. La plus grande tranquillité, comme il avoit été convenu, régnoit dans Versailles. Les femmes, arrivées de Paris, avoient paru à la cour et s'en étoient retirées; M. de La Fayette avoit tranquillisé le roi en répondant des événemens. Les capitaines des Gardes-du-Corps ne se doutant de rien, étoient allés se livrer au sommeil. Si leur zèle et leur fidélité connue avoient été plus éclairés, n'auroient-ils pas dû croire que ce calme même, après

(1) Voir la note de la page 429.

une aussi grande effervescence, ne pouvoit être qu'un piége ou un feu caché sous la cendre? C'étoit le moment, ou jamais, de porter les précautions à l'excès : le seul soupçon du danger où pouvoit se trouver le roi, devoit certainement éloigner le sommeil de leurs paupières. Cette inconcevable sécurité est impardonnable ; c'est un reproche que la postérité instruite fera sans cesse retomber sur leurs têtes. M. de La Fayette eut lui-même l'air de se livrer au repos : « Je dormois, dit-il au roi, lorsqu'on vint m'avertir qu'une horde d'assassins avoit pénétré dans les appartemens du château. — Si j'avois prévu que vous dussiez dormir, répondit Louis XVI, j'aurois veillé. » Ce prétendu sommeil lui a été justement reproché par ceux qui l'ont cru de bonne foi. Un général, survenu en grande hâte pour empêcher, comme il le disoit, un grand désordre présumé, devoit-il, sur l'apparence d'une tranquillité factice, oublier la surveillance la plus sévère pour s'abandonner au sommeil? Non, le malheureux, il ne dormoit pas; il attendoit avec impatience les nouvelles des premiers coups qu'il savoit très-bien qu'on devoit frapper.

Nuit du 5 au 6 octobre 1789.

Déjà, vers les trois heures après minuit, temps où l'assoupissement est le plus profond, s'ébranloient les conjurés; déjà la

horde des assassins, déguisés en poissardes, s'avançoit en silence par le grand escalier de l'Orangerie; déjà cette troupe sanguinaire avoit pénétré dans la salle des gardes; déjà ces régicides étoient aux prises avec les gardes en faction dans les antichambres de la reine; déjà ils avoient poignardé les premières sentinelles, lorsque M..... (1), placé à la porte de la chambre de la reine, se voyant sur le point d'être assailli, cria de toutes ses forces en frappant à la porte de la reine : *Aux assassins! sauvez la reine!*.. A ce cri, qui fut celui de sa mort, la reine, déjà éveillée par le tumulte qui avoit précédé, s'élance de son lit, et court en chemise par le petit passage vitré qui donne dans l'œil de bœuf à l'appartement du roi. Ce monarque venoit de se lever; il la reçut dans ses bras. A peine cette princesse fut-elle sortie que la porte de sa chambre est forcée : le chef des assassins, qu'on assure (2) avoir été le duc d'Aiguillon, suivi de Charles de Lameth et de Barnave, se précipite vers le lit, et y plonge plusieurs fois le poignard. Malgré les ténèbres qui voiloient cet horrible forfait,

(1) M. Miomandre de Sainte-Marie.

(2) Nous avons déjà fait observer que la procédure du Châtelet ne fait mention que du duc d'Aiguillon et du comte de Mirabeau.

les conjurés s'aperçurent bientôt que la reine s'étoit évadée, et que le coup étoit manqué. Ils se replient sur la troupe qui devoit forcer les appartemens du roi; mais l'intrépide résistance des Gardes-du-Corps et des Cent-Suisses, la voix du roi qui s'étoit fait entendre en criant : « Malheureux! que faites-vous ? » l'arrivée de la troupe de M. de La Fayette qui, survenue ayant le signal convenu, s'étoit emparée du grand escalier et de la cour de Marbre; la présence du duc d'Orléans, accompagné du duc de Biron, qui vint hâter la retraite de ces assassins, firent échouer cette affreuse entreprise. Le duc d'Orléans fut aperçu vêtu en redingote grise, une badine à la main, ayant à ses côtés le duc de Biron : cette ame atroce avoit voulu sans doute repaître ses yeux du sang qu'il faisoit verser, et jouir du fruit de ses crimes. Mais tout étoit changé pour lui. Au premier bruit du danger que couroit le roi, un grand nombre de députés, les capitaines des gardes et de fidèles serviteurs s'étoient rendus au château pour entourer ce monarque, et lui faire un rempart de leurs corps. Le marquis de La Fayette, outré de ce qu'il venoit d'apprendre sur son personnel, de la part du duc d'Orléans, étoit déjà monté chez le roi, et il le rassuroit sur la fidélité de sa troupe. Ces circons-

tances firent hâter la retraite des assassins, emportant les têtes des Gardes-du-Corps massacrés. Quelques coups de fusils furent tirés dans les cours près de la grille; M. de Savonières, exempt des Gardes-du-Corps, fut blessé au bras; d'autres gardes blessés, furent portés à l'hôpital. L'acharnement et la soif du sang avoient tellement échauffé les têtes, qu'un essaim de poissardes armées se rendit à l'hôpital pour y aller égorger les malheureux qu'on venoit d'y porter. On se hâta de les faire évader, tandis que les assassins brisoient les portes pour venir leur arracher la vie : ce fait a été déposé par les sœurs hospitalières..... Pendant ce temps, M. de La Fayette étoit près du roi, se vantant d'être venu à propos avec une force armée, et persuadant à ce monarque que le seul moyen de conjurer l'orage, étoit de se déterminer à venir fixer sa résidence à Paris. Le jour paroissant, il engagea Louis à se montrer aux troupes sur le balcon avec la reine et le dauphin. La vue de ces augustes personnages à côté de M. de La Fayette, et l'assurance donnée à la troupe que le roi alloit la suivre dans la capitale, firent une telle impression, que les cris de *vive le roi!* et les démonstrations de la joie la plus vive, se communiquèrent sur-le-champ dans toutes les rues

de Versailles. Les ci-devant grenadiers des Gardes-Françaises, malgré leur défection, retrouvèrent encore au fond de leurs cœurs ces élans d'affection qui avoient toujours distingué les Français : ils jurèrent tous de mourir pour leur roi. A ce mouvement, les Gardes-du-Corps vont se mêler avec ces soldats; ils les embrassent, ils leur vouent fraternité et amitié. Des scènes d'attendrissement succèdent aux scènes d'horreur qui venoient de se passer.

Tandis que ces étonnans contrastes remplissoient la cour et la ville de mouvemens divers, l'assemblée nationale, ou plutôt certains députés, avoient cru ne devoir pas désemparer et continuer la séance. Quand, au premier bruit du tumulte qui se passoit au château, Mounier, président, proposa de se porter en masse chez le roi, pour imposer aux scélérats qui osoient insulter à la majesté royale, il ne se doutoit pas alors qu'on y répandoit du sang, et qu'un horrible régicide fut le but de cette profanation nocturne du palais de nos rois : il n'y voyoit qu'une audace sans exemple d'une populace affamée, qu'on avoit suscitée pour aller crier *misère*, et inquiéter le monarque sur le manque de subsistances. Mais Mirabeau, qui avoit ourdi cette trame et qui en connoissoit

le but, osa dire froidement que l'assemblée ne pouvoit et ne devoit se déplacer que par un décret; que sa dignité exigeoit dans ce moment une contenance ferme et majestueuse, et qu'il opinoit pour ne pas désemparer. Malgré cette fastueuse remontrance, un grand nombre quitta la séance et se rendit en grande hâte près du roi.

Le roi ne dut sans doute son salut ce jour-là qu'à la Providence qui veilloit sur ses jours, et qui le réservoit pour de plus grands et de plus pénibles sacrifices. Il est encore à présumer qu'une des causes qui contribua le plus, pour le moment, à le mettre à l'abri des coups des assassins, fut la rapidité avec laquelle M. de La Fayette se transporta au château, avant le signal dont il étoit convenu avec le duc d'Orléans. M. de Gouvion, officier d'artillerie, que M. de La Fayette avoit fait major de la milice parisienne, étoit son ami et son homme de confiance; cet officier avoit, par un heureux hasard, découvert la trame d'un autre complot qui devoit s'exécuter cette même nuit : c'étoit de se défaire de La Fayette lui-même : le signal convenu pour l'appeler au château, devoit être celui de sa mort. Les conjurés avoient cru devoir se servir de lui; mais on fit sentir au duc d'Orléans que la place

de lieutenant-général du royaume, que M. de La Fayette avoit exigée pour seconder ses vues, alloit lui donner, dans un moment de révolution, une si grande prépondérance, que, maître de la force armée, il lui seroit facile d'en abuser, pour dominer à l'exclusion de tout autre; que l'esprit de domination étant une suite de son caractère exclusif et ambitieux, il pourroit, disposant des troupes, les mouvoir à son gré et les tourner quand il voudroit contre le protecteur; que pour arriver à ce but, il ne manqueroit pas de peindre le duc d'Orléans à l'armée comme un régicide qui venoit de creuser le tombeau de la famille royale pour se mettre la couronne sur la tête. Cette nuit étant vouée aux assassinats, celui de ce complice ne fut envisagé que comme une mesure nécessaire pour se débarrasser d'un concurrent trop dangereux.

M. de La Fayette, averti et effrayé du danger qu'il couroit, se hâta de devancer l'heure où on devoit l'appeler; il courut rassembler sa troupe; il la prévint que la vie du roi étoit menacée; que le vœu de la troupe étant de l'amener à Paris, il n'y avoit pas de temps à perdre; il fut promptement obéi. Cette précipitation, en le sauvant lui-même, sauva probablement le roi: c'est ainsi que ce conjuré eut aux yeux de

Louis XVI et de la nation le mérite d'avoir empêché un régicide. Cependant il n'a pu éviter le blâme de n'avoir pas pris, comme il le devoit, toutes les précautions dont il étoit le maître pour empêcher la horde des assassins de pénétrer au château. Le voile qui couvroit sa complicité n'a pas été déchiré par tous ceux qui ont parlé de cet événement; tous les conjurés, intéressés au secret le plus profond, ne se sont pas trahis : mais il est des crimes que le temps révèle tôt ou tard. Le roi a été long-temps dans la persuasion que M. de La Fayette avoit efficacement concouru à le délivrer; aussi lui marqua-t-il alors confiance, reconnoissance et abandon : c'est ainsi qu'un criminel heureux jouit quelquefois d'une réputation mensongère à l'ombre des ténèbres qui cachent ses forfaits (1). Louis XVI devoit être d'autant plus éloigné de soupçonner la complicité de M. de La Fayette, que ce fut par lui que sa majesté apprit les affreux détails de la conjuration; que ce fut de sa main qu'elle en reçut les preuves non équivoques; qu'en sa présence le monarque en

(1) Nous abandonnons à la sagacité du lecteur le jugement à porter sur des accusations qui nous paroissent se détruire d'elles-mêmes, et qui exigeroient d'autant plus de preuves qu'elles paroissent plus invraisemblables.

donna au palais des Tuileries la triste démonstration au duc de Penthièvre, que l'on vit sortir de cette conférence les yeux baignés de larmes. Le roi, par égard pour ce respectable vieillard, honteux et frémissant de se trouver le beau-père d'un régicide, brûla devant lui les preuves qui constatoient la conjuration de son gendre. De là, ce qui n'est plus un mystère, le tête à tête du duc d'Orléans et du marquis de La Fayette, qui se seroit terminé par la mort de l'un ou de l'autre, si le duc n'y avoit apporté les délais des ames lâches; de là, le voyage de ce dernier en Angleterre, nouveau trait de la bonté inouïe du roi pour un coupable qui ne méritoit pas cet excès de ménagement. Il fut convenu qu'on diroit à l'assemblée nationale que le duc d'Orléans, chargé d'une commission secrète de la part du gouvernement, alloit à Londres pour remplir cette mission: il devoit y entamer une négociation pour procurer du blé à Paris. Louis XVI voulut bien couvrir de ce voile le premier prince de son sang, qui avoit tenté de le faire assassiner pour régner à sa place (1).

(1) Les mémoires d'un écrivain non suspect, de M. Bertrand de Molleville, annoncent que vers la fin de 1791, des gens bien intentionnés avoient voulu rapprocher le duc d'Orléans de la cour; que lui-même s'expliqua avec

Tout Versailles remplissoit la place et les cours du château, et attendoit le départ du roi et de la cour. M. de La Fayette étoit dans la chambre du monarque, le pressant de se rendre le plus promptement possible aux vœux de la milice parisienne qui attendoit avec impatience le signal du départ. Louis XVI, enchaîné par la parole donnée aux troupes qui l'avoient exigée, et se trouvant forcé d'obéir à des sujets révoltés, surmonta enfin sa déplaisance; il se mit en route avec la reine, le dauphin, sa fille, Monsieur et madame Elisabeth : il fut suivi par les personnes nécessaires au service de cette famille aussi auguste qu'infortunée.

Comment dépeindre, sans verser des larmes amères, cette marche lugubre et sanguinaire? On eût dit que c'étoit une armée de cannibales et de bacchantes traînant avec elle un roi prisonnier. A la tête de ce régicide cortége se trouvoient les assassins et les poissardes de Paris, qui avoient ensanglanté le palais du monarque; ils portoient sur des piques les têtes encore dégouttantes du sang des Gardes-du-Corps égorgés aux portes du roi et de la reine:

---

le roi qui parut très-satisfait de cette conférence, et dit tout haut que le prince n'avoit pas autant de *torts* qu'on l'avoit cru.

tels étoient les trophées de leurs horribles victoires : spectacle hideux que le roi et la reine avoient sans cesse sous les yeux ! Les Gardes-du-Corps accompagnoient tristement les carrosses de leurs majestés. La milice parisienne, précédée et suivie de canons chargés à mitraille, les entouroit avec l'attitude du triomphe. Une populace nombreuse faisoit retentir autour du roi et de la reine des cris forcenés de joie : c'étoient les accens de l'ivresse la plus indécente. Le roi étoit désigné sous le nom de *boulanger*, la reine sous celui de *boulangère*, et le dauphin sous celui de petit *mitron*... « *Vive le boulanger !* s'écrioit-on ; *vive la boulangère et son petit mitron !* que je vous amenons » : tel étoit le refrain concerté de leurs clameurs ; c'étoit une figure poissarde pour dire que la disette du pain alloit cesser et l'abondance renaître. L'assemblée nationale en corps étoit à la suite du roi. Par un de ses décrets, elle venoit d'arrêter qu'étant inséparable de la personne du monarque, elle tiendroit désormais ses séances où sa majesté fixeroit sa demeure.

Les factieux envisageoient ce jour comme décisif pour le succès de leur plan. Mais quoique les conjurés d'Orléans n'eussent pas réussi, ils ne perdoient pas l'espérance. Les vœux des démagogues et des désorganisa-

leurs étoient accomplis : le séjour de Versailles les inquiétoit ; ils n'espéroient pas pouvoir y donner à leur gré l'essor à leurs motions destructives ; le roi pouvoit tout à coup s'y trouver à la tête de sa noblesse indignée et de ses troupes fidèles pour venger son autorité méprisée, sa majesté outragée ; au contraire, à Paris ils étoient sûrs d'avoir à leurs ordres une populace immense pour influencer les suffrages dans des délibérations tumultueuses ; ils y avoient, à leur discrétion, une milice révoltée, assez formidable avec les gardes nationales, pour ne pas craindre une armée qui auroit marché contre eux : aussi ce jour si désastreux, qui annonçoit à la France tous ses malheurs, fut-il pour eux un jour de jubilation et de victoire.

C'est ainsi que le roi entra dans Paris. Il fut conduit au palais des Tuileries où rien n'avoit été préparé pour le recevoir. Quoique ce monarque fût excédé par les fatigues d'une nuit désastreuse, et par une marche prolongée avec une lenteur affectée, dont tous les pas avoient dû être autant de coups de poignard pour son cœur bon et sensible ; cependant les indécentes interpellations de la populace le forcèrent de se montrer encore assez long-temps sur le balcon avec la reine et le dauphin. Ces augustes victimes furent encore obligées

de dévorer ce désagrément ; c'étoit boire le calice d'amertume jusqu'à la lie. L'assemblée nationale, applaudie et célébrée par tout le peuple comme la restauratrice de la liberté et de l'abondance, jugea dès lors qu'elle alloit régner avec empire sur une nation fascinée, séduite et aveuglée : aussi, est-ce à dater de l'arrivée du roi dans la capitale, que son absolue souveraineté s'est étendue sans obstacle sur toutes les parties de l'administration et du gouvernement. En effet, un nouvel ordre de choses va éclore ; et nous allons voir le plus florissant empire de l'Europe se disloquer successivement, et ne plus offrir qu'un monceau de ruines sur lesquelles régneront l'anarchie et la mort.

La conjuration du duc d'Orléans venoit d'échouer : quel fruit recueillit-il de tant de crimes et de richesses prodiguées pour en accuser le succès ? L'horreur des ames honnêtes, la haine des bons Français et le mépris de ses propres complices. M. de La Fayette, qui lui avoit proposé de se battre, contribua le plus à presser son départ pour l'Angleterre. Ce fut lui qui en donna l'idée au roi. Sa présence à Paris, disoit ce commandant, pourroit être une occasion de renouveler la scène du 5 au 6 octobre, ou d'y causer de nouveaux troubles qu'il seroit peut-être très-difficile d'apaiser. M. de

La Fayette, intéressé à ce qu'on ne recherchât pas tous les fils de cette conjuration, crut sans doute, par cet éloignement, trouver plus de moyens de se dérober aux investigations que les lois ne pouvoient s'empêcher d'ordonner. Les autres conjurés avoient le même désir : ils convinrent même entre eux de se montrer désunis et d'opinions opposées dans les délibérations, pour détourner les soupçons et déjouer autant que possible ceux qui pouvoient être trop clairvoyans. Mirabeau, plus exercé aux grands crimes, avoit déjà devancé cette précaution. Auteur de la conjuration, il avoit eu l'air, avant l'exécution, de se brouiller avec le duc d'Orléans ; dans leurs sociétés ils se plaignoient réciproquement l'un de l'autre. On fit naître à l'assemblée des débats où Mirabeau s'éleva avec force contre l'opinion du duc et de ses partisans avoués. Ce jeu, joué avec l'art que savent employer les profonds scélérats, imposa à un grand nombre de députés. Ce fut là un des grands moyens qui furent mis en œuvre par Chabroud, lorsque, contre l'évidence des faits, les [illegible] érés, il parvint à blanchir le duc d'Orléans et Mirabeau, gravement inculpés par la procédure du Châtelet. Le rapport que ce député fit à l'assemblée nationale de la nuit du 5 au 6 oc-

tobre, est un chef-d'œuvre d'impudeur et de mépris pour la vérité.

L'assemblée nationale tint encore quelques séances à Versailles, et vint ensuite continuer ses travaux dans la salle qu'on se hâta de lui préparer à Paris.

Ce fut alors que les factieux se voyant dans un champ plus propre à donner l'essor aux motions que chacun avoit préméditées, on mit avec plus d'activité la main à l'œuvre pour démolir l'antique édifice de la monarchie, dont on ne vouloit pas laisser pierre sur pierre. Mais quelle base, quelle forme, quelle étendue donner à celui qu'il falloit mettre à la place? Ce travail fut le résultat d'une conférence secrète où se trouvèrent Mirabeau, Sieyes, Camus, Lechapelier, Thouret, Target, Barnave, Rabaud de Saint-Etienne, Pétion et La Fayette. Ce furent là les décemvirs qui jurèrent de marcher de concert à l'exécution du plan du bouleversement général qu'on avoit résolu.

Mirabeau, prenant la parole dans ce conciliabule, dit insolemment avec autant d'impiété que de hardiesse : « *Ab Jove principium.* Que ferons-nous de la religion? » Il en faut une au peuple : le peuple est » trop attaché à la superstition pour lui » arracher tout à coup ses idoles. Trouvons l'art d'avilir le clergé ; ôtons-lui sa » puissance en le dépouillant ; et bientôt

» la philosophie triomphera de la religion
» romaine. Quant au trône, ajouta-t il, il
» en faut un; par une vieille habitude de
» quatorze cents ans le Français est accou-
» tumé à se courber devant un monarque;
» mais diminuons-en tellement les préro-
» gatives, que le roi ne soit plus qu'un
» mannequin mu au gré de l'assemblée
» nationale devenue permanente et sou-
» veraine; qu'il ne soit plus que l'exé-
» cuteur du pouvoir législatif et le pre-
» mier fonctionnaire public de la nation.
» Il faut aussi un pouvoir judiciaire, con-
» tinua-t-il: partout où il y a des hommes,
» il y a nécessairement des débats et des
» procès. Mais plus de parlemens, plus
» de cours souveraines, puissances riva-
» les que se donneroit l'assemblée natio-
» nale. Créons de simples tribunaux qui
» ne puissent donner d'ombrage; qu'ils
» tiennent leurs pouvoirs, non du mo-
» narque, mais du peuple qui choisira
» lui-même ses magistrats et ses juges.
» Plus de noblesse; c'est une aristocratie
» qui voudra toujours dominer. Dès que
» nous voulons rendre le peuple souverain,
» il ne faut plus ni caste privilégiée, ni
» généalogie, ni distinctions, ni cordon
» bleu ou rouge; l'Etat ne doit plus avoir
» que des citoyens. Servons-nous avec art
» des mots de *liberté* et d'*égalité* pour

» charmer la nation et l'entretenir dans
» la fermentation, tandis que nous tra-
» vaillerons à lui créer un nouveau gou-
» vernement : occupons-la par une foule
» de décrets dont le mélange et la diver-
» sité dérobent le vrai but où l'on doit
» doit aboutir. Les dernières nuances qui
» termineront le grand œuvre de la nou-
» velle constitution, seroient aujourd'hui
» trop tranchantes ; il faut y arriver par
» des gradations insensibles. Le peuple est
» un troupeau stupide ; il faut l'égarer au
» loin, en lui procurant de la pâture, pour
» lui faire oublier son ancienne étable et
» lui faire perdre l'idée de revenir sur ses
» pas. Le roi lui-même, en sanctionnant
» successivement les lois qui lui seront
» présentées, ne saura pas où il est con-
» duit. Le grand art sera d'enchaîner telle-
» ment les motions et les décrets, que les
» unes entraînent nécessairement les au-
» tres ; que l'autorité royale, dont nous
» pourrions encore appréhender les at-
» teintes, se trouve tellement enlacée,
» qu'avec tous ses efforts réunis elle se
» voie dans l'impossibilité de rompre les
» fils qui vont la circonscrire et la mettre
» dans la dépendance.

» Voilà, dit Mirabeau, les idées géné-
» ratrices du plan que j'ai conçu. Par ce
» plan, j'arrive au but que nous nous

» sommes tous proposé. Mais il faut di-
» gérer ces idées et les mûrir. Voilà l'objet
» de notre travail ; divisons entre nous
» ces métaux pour leur donner la forme
» nouvelle qui doit métamorphoser la
» France. C'est ici l'œuvre de la création. Je
» ne vous offre que des matériaux et point
» de modèles. Ne marchons sur les traces
» de personne ; que du creuset de notre la-
» boratoire sorte un chef-d'œuvre qui im-
» pose à l'Europe et soit l'étonnement de
» l'univers. Un moyen infaillible de succès
» est de ne nous charger que rarement nous-
» mêmes des grandes motions qui doivent
» faire époque. Ayons chacun nos agens
» subalternes, dont nous échaufferons l'a-
» mour-propre et flatterons la vanité en
» les associant au grand œuvre. Ces adeptes
» seront nos enfans perdus ; nous les jette-
» rons en avant, quand il faudra livrer
» un grand combat. Par cette manœuvre
» nous aurons le loisir de préparer nos bat-
» teries pour soutenir plus vigoureusement
» la première attaque. Nos suffrages, for-
» tement motivés, auront d'autant plus de
» poids qu'ils n'auront point l'apparence
» du concert. De temps en temps, pour
» tromper ceux qui pourroient nous soup-
» çonner d'accord, il faudra modérer, blâ-
» mer même à la tribune la trop grande
» ardeur de nos adeptes ; il faudra quelque-

» fois nous combattre avec chaleur les uns
» les autres, et n'avoir l'air de céder qu'a-
» près des discussions prolongées, comme
» si nous étions subjugués par la force de
» la vérité. Accordons aussi de temps en
» temps des succès à nos adversaires; ne
» lons partiellement nos suffrages avec les
» leurs pour mieux dérober nos projets à
» leurs recherches et à leur perspicacité. »

Ainsi parla Mirabeau : tel fut le plan de subversion que son génie malfaisant inventa et sut ensuite développer avec trop de succès. Les factieux applaudirent; de criminelles intentions les avoient rassemblés; aussi les vit-on adopter avec enthousiasme des mesures qui ne pouvoient avoir été dictées que par un suppôt de l'esprit infernal.

L'abbé Sieyes, en agréant toutes ces mesures, développa un projet pour organiser le royaume de manière qu'il n'existât plus de vestiges de l'ancien gouvernement. Il abolissoit les pays d'Etat et d'élection; il supprimoit jusqu'au nom des provinces; il créoit quatre-vingt-trois départemens auxquels il donnoit les noms de leurs principales rivières ou des montagnes qui y étoient situées; il divisoit les départemens en districts, les districts en cantons, les cantons en municipalités : tous les administrateurs, nommés par le peuple, devoient tenir par un lien indissoluble à l'assemblée

nationale, et la rendre ainsi l'arbitre souverain du gouvernement. Sieyes fut unanimement applaudi. Target lui fut associé pour rédiger ce grand et laborieux travail. Camus, avocat du clergé, et fougueux janséniste, s'étoit occupé d'un plan pour réformer l'Eglise gallicane; pour la ramener, disoit-il, à l'institution de la primitive Eglise; pour retrancher, selon son langage, de la hiérarchie une puissance usurpée, et diminuer la trop grande influence de la cour de Rome. Tels étoient les élémens de cette fameuse constitution civile du clergé, que nous verrons fondée sur l'hérésie, le parjure et la spoliation.

Lechapelier et Thouret se chargèrent d'organiser le pouvoir judiciaire, en faisant disparoître jusqu'au nom d'avocat, en détruisant les bailliages, les sénéchaussées et les parlemens. Thouret annonça, en outre, un travail pour hâter le dépouillement du clergé.

Barnave proposa un club central à Paris, auquel seroient affiliés tous les clubs et sociétés populaires du royaume, qui naturellement seroient flattés de cette correspondance. De ce club central devoient partir les insinuations, les motions, les mouvemens et les mesures jugées nécessaires pour opérer tel ou tel effet désiré. Ce moyen si efficace fut approuvé avec transport. Mira-

beau surtout lui donna les plus grands éloges; il l'appela le levier d'Archimède, avec lequel on alloit aisément soulever la masse du peuple, pour le travailler et le modeler au gré du club central d'où il tiroit par-là sa domination dans l'assemblée nationale.

Mais une mesure que Rabaud de Saint-Etienne et La Fayette firent aisément envisager comme essentielle et indispensable, ce fut d'organiser les milices nationales, et de donner une existence légale à cette innombrable multitude de gardes nationaux qui couvroient la surface du royaume. Le plan étoit de les mettre sous les ordres des autorités constituées dépendantes de l'assemblée nationale : par-là on avoit sous la main une force armée en état de maintenir l'exécution des décrets et même d'imposer aux troupes de ligne, si on ne parvenoit pas à les faire plier sous le joug et la volonté des représentans du peuple. Rabaud de Saint-Etienne fut spécialement chargé de rédiger le travail de cette organisation, en se faisant aider des conseils de M. de La Fayette.

Pétion, qui cherchoit à s'attirer la bienveillance de la populace de Paris par des moyens qui flattoient les passions favorites de cette multitude insubordonnée, observa qu'un moyen prépondérant, sans lequel les motions les mieux concertées pourroient

échouer, étoit de peupler les tribunes de l'assemblée nationale d'hommes forts, vigoureux et déterminés, et qui, tantôt par leurs applaudissemens, tantôt par leurs clameurs et leurs menaces, feroient pencher la balance au gré du parti qui vouloit dominer; qu'à l'aide de ces troupes auxiliaires et bien soudoyées, on seroit sûr d'influencer les opinions et d'entraîner les suffrages; que par conséquent il falloit des fonds à la disposition du comité secret : mais où les trouver, tant que le trésor royal ne seroit pas déclaré trésor national, à la seule disposition de l'assemblée? Les factieux sentirent toute l'efficacité de ce moyen; il fut donc résolu d'ôter le plus tôt possible aux ministres du roi la disposition de la caisse de l'Etat, pour la mettre aux ordres du corps législatif et d'un comité des finances nommé par lui; qu'en attendant qu'on pût y puiser pour soudoyer les tribunes, il falloit, à tout prix, se ménager une autre ressource.

M. de La Fayette fut autorisé à confier ce projet au maire Bailly, dont les factieux s'étoient assurés, afin d'aviser, de concert avec lui, aux moyens de suppléer à ce *déficit* actuel. Bailly, qui venoit d'acquérir une grande existence par le séjour du roi à Paris, sentit que la durée de son règne tenoit à son étroite union avec le parti des factieux qui

s'ouvroient ainsi à lui. En conséquence, il offrit de verser dans cette caisse secrète une partie des fonds de la police, qu'il trouveroit le moyen d'augmenter en flattant l'orgueil de M. Necker, ou en lui inspirant des craintes sur la sûreté de sa personne.

Mais une ressource pécuniaire d'une tout autre importance, fut celle que M. de La Fayette découvrit et dont il espéra pouvoir disposer.

M. Pitt, chancelier de l'échiquier, ou premier ministre d'Angleterre, connu par son génie politique et par son enthousiasme pour la gloire du peuple anglais, avoit les yeux ouverts sur ce qui se passoit en France. Mounier et Lally-Tolendal avoient eu avec ce ministre, par des intermédiaires dont on s'étoit mutuellement assuré, une correspondance secrète, pour faire réussir le projet des deux chambres et établir en France le gouvernement anglais (1). Pitt s'en promettoit des avantages inappréciables pour donner une supériorité à l'A-

(1) Nul doute que MM. Lally-Tolendal et Mounier n'aient eu le projet d'établir en France le système des deux chambres ; mais qu'ils aient correspondu à ce sujet avec Pitt, surtout dans l'intention insinuée par l'auteur, c'est ce qu'il est impossible de croire de deux hommes qui ont constamment donné des preuves non équivoques d'un vrai patriotisme.

gleterre, et surtout pour venger sa nation et la dédommager de la perte de l'Amérique. Il avoit promis des millions pour faciliter le succès de ce nouveau système.

Les tentatives de Mounier et de Lally-Tolendal avoient échoué. Ces deux hommes, qui pouvoient faire beaucoup de bien et empêcher beaucoup de mal, avoient trop présumé de leurs talens. Ils avoient cru pouvoir subjuguer les opinions; et ils se virent déjoués par les autres factieux, qui, ne respirant que bouleversement, ruines et démagogie, ne voulurent point se prêter à des tempéramens qui auroient donné au clergé et à la noblesse une trop grande influence par une chambre haute, et à la cour les moyens de corruption qu'avoit celle d'Angleterre pour faire concorder le vœu des deux chambres avec ses vues. Les événemens de la nuit du 5 au 6 octobre avoient décidé Mounier et Lally-Tolendal à se retirer en Suisse. C'est de là qu'ils firent imprimer et circuler les motifs de leur évasion forcée. Selon eux, les poignards des assassins avoient été levés sur leurs têtes; leur vie étoit journellement menacée par les factieux qui craignoient leur invincible résistance au plan désastreux qu'on avoit voulu leur faire adopter, plan, ont-ils écrit, qui les avoit fait frémir d'horreur.

La fuite de ces deux hommes ne décou-

ragea pas le ministre anglais. Le projet des deux chambres ne pouvant plus avoir lieu, il crut devoir concourir à la souveraineté de l'assemblée nationale, espérant par là affoiblir les ressorts du gouvernement français, et en profiter pour l'avantage et le grandissement de la nation britannique. Comme on présumoit à Londres que M. de La Fayette devoit jouer un rôle prépondérant, parce qu'il se trouvoit à la tête des milices nationales, il fut pressenti, par les agens de Pitt, sur le plan de la nouvelle constitution; et il confia à Mirabeau, à Sieyes et au maire Bailly les ouvertures qui lui avoient été faites à ce sujet. Ces hommes rédigèrent de concert une esquisse des principales bases de la constitution nouvelle, qu'ils se chargeoient de faire successivement proclamer, si on vouloit leur fournir des fonds au fur et à mesure des points convenus, décrétés et sanctionnés, en versant néanmoins toujours un million d'avance. Ils promettoient, d'après cela, de mettre le roi dans la dépendance de l'assemblée nationale, de lui ôter la disposition des fonds de l'Etat, et de ne lui accorder que l'initiative pour la paix et pour la guerre. Or, ce plan convenoit à Pitt, parce qu'il diminuoit la puissance d'un monarque dont la volonté personnelle ou ministérielle étant absolue, pouvoit lutter avec trop d'avantage contre

la puissance anglaise. Pitt promit donc des millions, et il tint parole. Ne seroit-ce pas là l'usage des deux millions de livres sterlings que ce ministre annonça dans le temps au parlement d'Angleterre comme dépense secrète, dont la nation approuveroit l'emploi quand il pourroit lui en faire la révélation (1)?

Nous devons à M. Pitt la justice de croire qu'alors il étoit loin d'imaginer l'usage qui seroit fait de ces fonds pour préparer en France le règne de l'anarchie et le débordement de tous les crimes. Son ame élevée et honnête ne présumoit pas qu'une nation habituée depuis treize à quatorze siècles à ne connoître que les voies de l'honneur et de la gloire, alloit se dégrader et s'avilir au point de traîner sa longue renommée dans la sentine de tous les excès et de tous les forfaits; il ne savoit pas qu'il se confioit à une horde de scélérats qui n'avoient laissé apercevoir de leur plan que ce qu'un peuple rival et gé-

(1) Il est plus que probable que Pitt a versé des millions pour produire des troubles en France, et en recueillir le fruit au profit de son gouvernement; mais que M. de La Fayette, ennemi personnel des Anglais, et Bailly aient trempé dans cette machination perfide, cela est peu probable, d'après leur moralité connue.

néreux pouvoit politiquement désirer pour sa sûreté et son agrandissement. Quand M. Pitt a vu les outrages faits au roi, à l'humanité, à la morale publique, à l'ordre social, à la nature entière, alors son ame indignée a invité toutes les nations policées à se coaliser pour arrêter les funestes progrès de la licence la plus effrénée et de la politique la plus immorale et la plus féroce. C'est alors qu'il a développé ce grand caractère qui a inspiré son indignation et son énergie aux cabinets et aux armées des souverains qui se sont réunis pour défendre les droits du trône et de l'humanité.

C'est ainsi que les factieux dominans se concertèrent pour ébranler les fondemens de la monarchie française, et qu'ils se trouvèrent en mesure pour produire le chaos dont nous donnerons le désastreux tableau. Le lecteur saisira mieux l'ensemble des événemens de cette grande catastrophe, après avoir vu l'esprit qui les a fait éclore, et c'est ici qu'on peut appliquer l'adage poétique de Boileau, que *souvent le désordre est un effet de l'art.*

Ce plan destructeur a été constamment suivi malgré les obstacles sans cesse renaissans, qui se sont rencontrés dans l'exécution; la mort de quelques chefs

prépondérans, comme celle de Mirabeau, a pu en ralentir l'activité, mais n'en a jamais arrêté le cours. L'esprit des principaux factieux a passé dans l'ame de leurs adeptes; ceux-ci ont transmis à d'autres leurs principes et leurs moyens; le génie de la destruction s'est même agrandi en s'éloignant du foyer où il avoit conçu ses projets : semblable à ces fleuves qui, grossissant par les pluies, les torrens et les orages, finissent par tout dévaster, et engloutissent tout ce qui s'oppose à leur impétuosité. Comment dès lors n'en a-t-on pas prévu les effrayans progrès? Les conquérans les plus dévastateurs n'avoient jamais eu une marche aussi prompte et aussi rapide. Six mois étoient à peine écoulés, et malgré deux mois d'inaction et même d'inertie, les factieux avoient franchi dans cet intervalle un espace dont eux-mêmes étoient étonnés. L'assemblée nationale s'étoit élevée sur les débris des trois ordres; elle étoit maîtresse de l'opinion publique et de la force armée; elle avoit arraché le roi de sa résidence pour le tenir prisonnier et soumis à ses volontés à Paris; elle pouvoit mouvoir à son gré dans toute l'étendue du royaume, un peuple immense qu'elle avoit gagné et subjugué par la licence et l'impunité. Ainsi parvenue à ce degré de puis-

sance, elle devoit nécessairement tout dominer et tout détruire, puisque tel étoit le but des factieux qui la dirigeoient : voilà l'état des choses quand l'assemblée nationale est venue établir ses séances à Paris. C'est sur ce nouveau théâtre que nous allons voir figurer les différentes factions qui ne se sont ou réunies, ou divisées et combattues, que pour se courber ensuite devant le monstre de l'anarchie.

L'Assemblée Nationale à Paris.

AVANT de présenter au lecteur la suite des tableaux affligeans qui retracent les opérations de l'assemblée nationale, séante à Paris, il m'a paru nécessaire de les faire précéder par des détails préliminaires ; ce sera une introduction à cette triste galerie ; ce sont des notions explicatives de faits, qui, placées ailleurs, auroient interrompu la chaîne des événemens et le fil de la narration. On y verra, et les armes dont se sont servi les factieux, et celles qu'on leur a opposées, et le combat habituel des bons principes contre le torrent des maximes subversives et désorganisatrices, et la lutte des journaux, amis de l'autel et du trône, contre les feuilles incendiaires de l'irréligion et de la démagogie.

L'assemblée nationale, séante à Paris, s'est fait appeler assemblée constituante : ce mot inventé par les factieux, investissoit les représentans de la plénitude de la puissance législative. Cette assemblée avoit dans ses séances *un côté droit et un côté gauche;* elle étoit composée de jacobins, d'impartiaux et de feuillans ; mots et noms fameux dans la révolution française : *la droite et la gauche*, les *jacobins* et les *feuillans*, c'est du choc des opinions de ces partis opposés qu'est sorti l'incendie qui a dévoré la monarchie française.

La Droite et la Gauche.

Lors des premières assemblées des états-généraux, les députés du clergé siégeoient à la droite du trône du roi, ceux de la noblesse à la gauche, et ceux du tiers-état se trouvoient en face, entre la droite et la gauche. Lors de la confusion des trois ordres en assemblée nationale, le clergé, sans prétendre s'arroger aucune préséance, continua à se placer à la droite, la noblesse à la gauche, le tiers se dispersa à droite et à gauche, et se trouva pêle-mêle avec les deux premiers ordres : le président avoit alors son fauteuil au-dessous du trône du roi. Nous avons vu ensuite ce fauteuil être placé à côté du

trône sur la même ligne et au même niveau. Dès le début de l'assemblée nationale à Versailles, les factieux du tiers se portèrent du côté gauche où le duc d'Orléans se trouvoit entouré des nobles qui avoient trahi leur ordre. Ils y entraînèrent successivement ceux qu'ils avoient gagnés à leur parti : on y vit même, avec les évêques d'Autun et de Lydda, plusieurs curés, à la tête desquels étoient les abbés Gouttes et Grégoire. La gauche devint ainsi le bord des factieux, et leur nombre s'accrut sensiblement. La noblesse, qui, aux membres corrompus près, avoit montré tant d'énergie pour soutenir la dignité de ses prérogatives avant la confusion des ordres, adopta, avec une facilité étonnante, les mesures violentes qu'on préparoit contre le premier ordre. Piquée de s'être vue abandonnée par la majeure partie de cet ordre, elle se prêta volontiers aux insinuations perfides des chefs du tiers pour abaisser le clergé, lui ôter ses richesses et anéantir son trop grand crédit. Elle ne voulut pas voir que c'étoit un grand intervalle franchi pour arriver jusqu'à elle, et détruire plus facilement son ancienne splendeur. Qui l'eût jamais pensé ? Cette noblesse, à peu de membres près, se trouva tout à coup gangrenée : on vit un Mathieu de Montmorency, un

duc de la Rochefoucauld, un duc de Biron, un duc du Châtelet, etc., etc, devenir les plus acharnés ennemis de l'Eglise et du trône; on les vit, eux et leurs semblables, adopter, sans rougir, les opinions les plus forcenées de la démocratie; épouser avec chaleur le système de destruction qu'avoient imaginé les Mirabeau, les Sieyes, les Lechapelier, les Barnave, les Pétion. La droite ne se trouva composée que du corps peu nombreux des évêques; du tiers, à peu près, des curés; d'une centaine de députés nobles, et de plusieurs du tiers qui ne craignirent point de s'afficher pour les amis de l'autel, du trône et des bons principes.

Cette scission éclatante de la droite et de la gauche forma deux partis constamment acharnés l'un contre l'autre. L'opposition se maintint encore avec plus de violence, lorsque l'assemblée nationale, arrivée à Paris avec le roi, tint ses séances au Manége, placé le long de la terrasse des Feuillans, au jardin des Tuileries. L'or prodigué par la faction d'Orléans, et par celle qui, à cette époque, étoit soudoyée par le ministre Pitt, contribua beaucoup à grossir le parti du côté gauche, toujours épaulé par la horde des tribunes que ce parti avoit à sa solde et mouvoit à son gré. Les motions de la gauche étoient toujours

applaudies, celles de la droite toujours huées. Un signal dirigeoit les mouvemens des galeries : celles-ci avoient leurs chefs de file, qui, ayant le *mot du guet*, applaudissoient, huoient, hurloient ou menaçoient au gré des moteurs principaux, et excitoient ainsi à volonté les clameurs de ceux dont ils étoient les points de mire. Un jour, Charles de Lameth, un des enfans perdus de Mirabeau, chargé de faire le signal pour une motion de celui-ci, ayant sans doute une distraction, oublia son rôle au moment intéressant. L'abbé Maury, attentif à tout, lui cria : « Charles de Lameth, faites donc votre signal; vos chefs de file l'attendent avec impatience. »

Telle fut une des grandes manœuvres des factieux pour se rendre maîtres des délibérations; mais ce ne fut pas la seule dont ils firent usage. Ils s'aperçurent que l'appel nominal pour donner sa voix, occasionnoit des suffrages motivés qui leur déroboient souvent les voix sur lesquelles ils avoient compté; que d'ailleurs la nécessité de parler, la crainte de fixer l'attention, quelquefois la honte de paroître ainsi publiquement le partisan d'une motion trop répréhensible, empêchoient plusieurs de se ranger trop hautement de leur bord : ils proposèrent, en conséquence, et firent

adopter le mode de voter par *assis* et *levé*. Cette forme, dont les grands moteurs ont fait un si grand usage, donnoit à la gauche une grande supériorité; lorsqu'elle se levoit en masse pour approuver ou rejeter, elle écrasoit de son poids la minorité de la droite, et elle avoit toujours pour elle les applaudissemens et les clameurs des galeries. Souvent des députés de la gauche se levoient ou restoient assis sans savoir ce qu'ils avoient voté, et seulement pour imiter ceux qui les avoient corrompus; ce manége, bien observé, engagea plusieurs fois, lors de discussions intéressantes, plusieurs députés de la droite à se mêler avec la gauche pour rompre la trop grande uniformité de ces *votes* par *assis* et *levé*, et en même temps pour être à portée de connoître les motifs qui entraînoient les suffrages. Un de ces députés, homme d'une franchise connue et d'une probité à toute épreuve, m'a assuré qu'il s'étoit porté plusieurs fois dans cette intention au côté gauche; et lorsque son voisin se levoit et que lui restoit assis, ou lorsque lui se levoit et que son voisin restoit assis, il s'entendoit interpeller : « Levez-vous donc, lui disoit-on. » Ou bien, « Pourquoi vous levez-vous? » Alors, demandant à dessein à ceux qui l'interpelloient, de quoi il étoit question, on lui

répondoit : Nous n'en savons rien ; mais vous voyez que toute la gauche se lève, ou vous voyez que toute la gauche reste assise.

Quand on prévoyoit qu'il seroit impossible de refuser l'appel nominal que la droite demandoit très-souvent à grands cris, pour mieux connoître le vœu de l'assemblée, les factieux qui en craignoient toujours l'issue, introduisoient, du côté gauche, des étrangers soudoyés, qui prenoient les noms des députés absens. Cette fraude étoit favorisée par les huissiers de la salle, que les factieux avoient à leurs ordres; tandis que ces mêmes huissiers étoient d'une sévérité excessivement vigilante et opiniâtre pour empêcher qu'aucun étranger ne se rangeât du côté de la droite : c'est ainsi que se faisoient les lois pendant l'assemblée constituante. Doit-on être surpris du scandaleux succès qui couronnoit les motions les plus immorales, les plus licencieuses et les plus destructives des bons principes ?

A tous ces moyens le côté gauche avoit encore ajouté la terreur de la lanterne, les voies de fait, les insurrections populaires, les députations concertées, les adresses qu'on supposoit envoyées des départemens et des communes, adresses qui se fabriquoient à Paris, dans les ateliers des fac-

tieux, et que des députés malhonnêtes et corrompus présentoient comme venant de leur commune ou de leur département.

C'est par suite de ces manœuvres que l'assemblée constituante, bravant toute décence, et insultant à l'opinion publique, reçut, avec le plus grand appareil, la risible députation de tous les prétendus peuples de l'univers connu, chargés de féliciter les législateurs sur leurs travaux. Les acteurs soudoyés de cette farce honteuse eurent les honneurs de la séance; et un décret solennel, envoyé dans tous les départemens, en consacra la mémoire. Ces acteurs étoient des crocheteurs, des porte-faix et des cochers de fiacres, qu'on avoit habillés avec le costume de la nation qu'ils devoient représenter : il n'en avoit coûté qu'un salaire de douze livres pour chaque individu ainsi travesti. Quand on ne rougit pas d'imposer à l'Europe par un mensonge aussi hardi et aussi impudent, on a bu toute honte, et on ne mérite plus que le mépris des contemporains et de la postérité. Que pouvoit-on attendre d'une législature qui affichoit à ce point l'oubli de la décence et de la dignité qui devoient caractériser une grande nation?

Le côté droit, malgré sa minorité et sa défaveur, a toujours eu le maintien, le langage et la conduite qui convenoient à

la pureté de ses intentions et à la sagesse de ses vues, toutes dirigées vers le bien de la religion et de l'État. Ce côté droit avoit ses héros. Leur bravoure, leur énergie, leurs combats dans cette fameuse arène, sont le triomphe de la vertu sur le crime, du bon ordre sur la licence, des vrais principes sur l'immoralité et l'anarchie, du bon esprit et de la raison éclairée sur des cœurs gâtés ou égarés par des passions violentes; et si, malgré leurs héroïques efforts, la bonne cause a succombé, c'est pour augmenter le mérite des élus que le ciel a quelquefois permis que l'enfer déchaîné régnât sur la terre par l'injustice et les forfaits, par l'impiété et par les horreurs impunies de la licence la plus effrénée.

Les Jacobins.

Origine du jacobinisme.

De toutes les sectes qui ont paru sur la terre, depuis l'origine des siècles jusqu'à nous, aucune ne peut être comparée à celle des jacobins. La sentine de tous les crimes fut la source où le jacobinisme puisa ses horribles principes. La France couverte de chaînes et de sang; l'Europe entière et une partie du Nouveau-Monde tremblant d'être la proie de sa férocité; tous les trônes ébranlés, les peuples dans l'effroi; tout

l'ordre social dans un état complet de désorganisation ; toutes les têtes en effervescence ; la licence la plus effrénée parcourant la surface du globe, et portant partout le poignard et le poison ; la corruption et la terreur ; les assassinats et le régicide ; l'impiété et le sacrilége ; l'immoralité et le débordement des mœurs ; les incendies, les brigandages et la mort ; tels sont les déplorables effets de ses succès criminels : voilà les armes et les moyens par lesquels elle se propagea d'une manière si effrayante. Je vais tracer son origine, sa formation, ses affiliations, ses accroissemens, sa doctrine et son but. Ici je ne la montrerai agissante que sous l'assemblée constituante ; je reprendrai ensuite son histoire sous les législatures qui ont suivi. Les traits particuliers qui la caractériseront sous la seconde législature, et surtout sous la convention, exigeront un burin et des nuances aussi extraordinaires que le seront les attentats inouïs dont il faudra mettre l'horrible peinture sous les yeux de la postérité : on ne les croirait pas, si les traces encore fumantes de cet incendie physique et moral n'en attestoient malheureusement la vérité. Son origine ressemble à celle de ces nuées dévastatrices, qui, ne paroissant d'abord que comme un point imperceptible dans le firmament, se grossissent tout à

coup, mettent le ciel en feu, font éclater les orages et la foudre, bouleversent les mers, engloutissent les vaisseaux, tombent en torrens sur la terre, renversent les habitations, arrachent les forêts, détruisent les moissons, et laissent partout des traces de leur impétuosité et de leurs ravages.

Lechapelier, avocat de Rennes en Bretagne, député du tiers, tête chaude, ardente et opiniâtre, étoit mécontent du gouvernement qui avoit réprimé et puni ses diatribes contre les coups d'autorité de la cour, lors de la tenue des Etats de la province de Bretagne. Comme la nature l'avoit doué d'une loquacité audacieuse qu'on prenoit pour de l'éloquence, il fut recherché, à Paris, lors de son arrivée aux états-généraux, par le parti d'Orléans et le ministre Necker; et il se décida, dès le début, afin de se rendre important, à se prononcer comme l'ennemi de la cour, du clergé et des grands. Il forma autour de lui, à Versailles, une cabale des députés du tiers de Bretagne, auxquels il n'eut pas de peine d'inspirer son mécontentement et ses opinions. Il les rassembloit souvent sur la terrasse du jardin du grand-maître; de là ils adoptèrent une des salles qui donnoit sur cette terrasse, et ils s'y réunissoient pour se concerter sur la marche uniforme à tenir aux états-généraux. Ce petit rassemblement fut

nommé le *club Breton*. Mounier, Barnave et Rabaud de Saint-Etienne s'y rendirent avec les députés du tiers du Dauphiné et des Cévennes : il devint bientôt un repaire de factieux, où se réunissoient le duc d'Orléans, Mirabeau, Sieyes et leurs adhérens. C'est dans le sein de ce club que sont éclos, à Versailles, les germes des conspirations tramées contre le clergé et la noblesse ; de là les scènes du jeu de paume, la ténacité et l'acharnement du tiers pour la confusion des ordres ; l'abolition de la dîme et de tous les priviléges. Les principaux meneurs de ce club étoient Orléanistes. Cependant le secret de l'attentat du 5 au 6 octobre n'avoit été confié qu'à un petit nombre ; le club, dans son ensemble, n'en fut pas complice. Ce fut là que Mounier fut sondé et vivement sollicité pour se réunir au parti d'Orléans, et qu'il s'y refusa avec horreur ; aussi a-t-il écrit qu'on avoit attenté à ses jours pour qu'il ne dévoilât pas cet affreux complot. En donnant au public les motifs de sa retraite, lors de cet attentat, il déclara qu'il partoit pour n'être pas le témoin de tout ce qu'on tramoit contre la religion et contre le trône.

Lorsque l'assemblée nationale vint établir ses séances à Paris, le club Breton se rassembloit régulièrement dans une des salles des Jacobins de la rue Saint-Ho-

noré (1). La réputation de ceux qui y avoient la parole, et qui avoient en même temps la plus grande vogue à l'assemblée nationale, y attira un grand concours. Outre les députés factieux, on y admit des journalistes à gages pour en propager les principes, des têtes exaltées pour y cabaler contre les prêtres et le gouvernement, et des démocrates forcenés pour fomenter les explosions qu'on préparoit contre la noblesse et le trône. Les séances devinrent régulières et publiques; on y faisoit des motions; on y délibéroit comme à l'assemblée nationale. Alors ce club s'organisa; il eut son président, ses secrétaires et ses registres : on s'habitua à en nommer les membres *Jacobins*, du lieu où ils s'assembloient. Le secret des chefs ne se révéloit qu'à un petit nombre d'adeptes privilégiés, qui, par leur immoralité et leur dévouement, avoient été trouvés dignes d'en être les dépositaires et les complices. Barnave, qui s'étoit fait remarquer par sa hardiesse, fut chargé, comme secrétaire,

(1) Le club Breton se rassembla d'abord dans un hôtel particulier; mais l'admission d'un grand nombre des habitans de Paris et autres, non députés, nécessita un plus grand local. La proximité des Tuileries fit choisir une des salles du couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré. Bientôt le club en reçut le nom.

d'organiser la nouvelle société, et d'imaginer les moyens de lui donner la plus grande influence à l'assemblée nationale et dans tout le royaume. Ce député, jeune encore, joignoit, à une grande chaleur de tête, un sang-froid qui paroissoit le fruit d'une profonde méditation; son ame étoit atroce; il écrivoit avec une étonnante facilité; son imagination étoit d'une fécondité rare pour inventer les ressorts propres à donner une grande activité aux rouages qu'il vouloit faire mouvoir : ce fut lui qui conçut et exécuta le plan de l'affiliation de tous les clubs du royaume à celui des jacobins. Par cette affiliation, il devenoit le club central, et pouvoit donner une impulsion générale à tout le royaume. Etayé par une masse aussi imposante, il devoit finir par dicter ses volontés à l'assemblée nationale, et par lui faire adopter les lois que les jacobins jugeoient à propos de proposer. Bientôt toutes les villes et toutes les communes eurent leurs clubs protégés et favorisés par les autorités constituées et par l'assemblée constituante. Ils furent d'abord composés d'un ramas de gens oisifs et de la plus vile populace : on leur lisoit les gazettes et les journaux que les jacobins faisoient rédiger, pour exalter les têtes, et pour amener l'esprit du peuple à leurs vues : c'étoit le *Patriote Français*,

de Brissot, le journal de *Carra*, ceux de *Prudhomme*, de *Garat*, de *Gorsas*, de *Camille Desmoulins*, de *Marat*, et la *Feuille Villageoise*, de *Cérutti* et de *Grouvelle*. Tous ces écrits tendoient au même but; c'étoit un tissu de déclamations et de diatribes contre les prêtres et la religion, contre le gouvernement, contre les rois et les aristocrates; on s'y permettoit de raconter des anecdotes fausses et scandaleuses contre Rome, contre les papes, contre la cour, contre les nobles, contre la reine, nommément, qu'on y appeloit la *Louve Autrichienne*; contre le despotisme ministériel et l'abus du pouvoir; on y dépeignoit, avec des couleurs vives et tranchantes, l'oppression du peuple affaissé sous le poids des impôts; et, pour contraster, on offroit le tableau des profusions exagérées de la cour et des courtisans; on y apprenoit au peuple le secret de sa force; on lui insinuoit qu'il étoit temps de briser les chaînes de son trop long esclavage, et de se rétablir dans ses droits primitifs. Les chefs des clubs dirigés par les jacobins de la capitale, présidoient à ces lectures, ils les commentoient avec la chaleur de l'enthousiasme le plus forcené; de pareilles lectures, souvent répétées et commentées par le jacobinisme, mettoient les têtes en fermentation. La populace, flattée de se voir recherchée et

d'être comptée pour quelque chose dans l'Etat, dévoroit avec avidité des principes et une morale qui favorisoient ses penchans et qui autorisoient les explosions de la haine qu'on lui inspiroit contre les grands et le régime ancien.

Qu'on juge de l'effet que devoit produire un tel ensemble. Par l'affiliation et la correspondance, tous les clubs du royaume étoient comme des cordes tendues et aboutissant à un seul centre; et le club des jacobins devenoit ainsi le levier redoutable qui soulevoit la masse de vingt millions d'hommes, et qui la faisoit agir à son gré. Comment résister à l'action d'une force de cette nature?

Cette affiliation et cette correspondance concertées avec les comités qui avoient le plus d'influence, et avec les autorités constituées des départemens et des communes, étoient regardée par les clubistes des provinces, comme un titre flatteur et honorable qui les tiroit de la poussière; par-là, le peuple se voyoit à portée de se mesurer avec ces têtes superbes qui ci-devant n'abaissoient sur eux leurs regards qu'avec le dédain de la prééminence et du mépris. Quand on connoît jusqu'où peuvent se porter les passions violentes, susceptibles de prendre impunément leur essor, il est alors facile de prévoir tous les

excès qui doivent naturellement en résulter. C'est cette connoissance qui a dirigé le plan de Barnave; c'est là le plus grand mobile dont les jacobins se soient servis pour opérer la révolution, et établir leur régime sanguinaire. Le peuple imbu des principes licencieux que le club central propageoit journellement par sa correspondance et ses gazettes soudoyées, se détachoit insensiblement de sa vénération pour les ministres de la religion, de son respect pour la personne du roi et de son dévouement pour la famille régnante. Les noms pompeux de liberté et d'égalité, devenus la base de la doctrine des jacobins, mots avec lesquels ils fascinoient l'esprit du peuple, n'étoient que le voile qui couvroit les excès de la licence la plus effrénée. Derrière ce rideau qui déroboit la turpitude de leur morale politique, se trouvoit, sous le manteau de la démocratie, le démon de l'anarchie foulant aux pieds les autels, les lois et le trône; car le but principal de cette secte frénétique, étoit la destruction de la religion chrétienne et l'abolition de la royauté, pour élever sur leurs ruines l'athéisme et l'oligarchie. Les coryphées de cette secte ne furent pas toujours d'accord sur les moyens à employer pour arriver à ce but; mais ils manœuvroient toujours de concert sans le perdre un seul

instant de vue. Ils sentirent tous que ce renversement total ne pouvoit s'opérer que par des secousses successives, et qu'il falloit les graduer d'après les progrès de l'opinion qu'on s'efforçoit de propager.

En conséquence le club central attisa le foyer de la révolution, et prépara de loin en loin les motions qui devoient entraîner les décrets de l'assemblée constituante, et mouvoir uniformément tous les clubs du royaume. Voici le plan qui fut adopté.

Quant à la religion : envahir, au nom de la nation, les biens du clergé, et vouer au mépris les ministres du culte pour abolir la religion en France.

Quant au trône : dépouiller successivement le roi de son autorité et de ses prérogatives; l'asservir comme premier fonctionnaire public aux volontés de la législature permanente; déclarer la nation souveraine; saper par ces préliminaires les fondemens de la monarchie.

Quant aux lois : détruire les grands corps de magistrature pour leur substituer des juges subalternes et soudoyés, élus et amovibles au gré du peuple.

Quant aux finances : les ôter de la main du roi et de ses ministres pour en laisser la disposition à la législature.

Quant aux armées : les désorganiser de manière, qu'en les mettant dans la dé-

pendance de l'assemblée nationale, ni le roi ni ses ministres ne pussent plus les faire mouvoir à leur gré.

Quant au peuple : l'investir de la souveraineté qu'exerceront les représentans; armer partout les gardes nationales comme la milice protectrice des droits du peuple, et lui donner le rang sur les troupes de ligne.

Quant à la politique : régner au dedans par la terreur et les assassinats juridiques; au dehors par la corruption des cabinets et des généraux, par le poignard et le poison contre les souverains qu'on ne désignera plus que sous le nom de tyrans.

Quant au gouvernement : il doit être absolu et révolutionnaire; l'anarchie est nécessaire pour briser tous les liens qui pourroient rappeler l'ancien régime.

Quant à la morale : ôter le frein aux passions; en laisser les excès impunis, et accorder les honneurs de l'apothéose à ceux qui, dans la carrière des forfaits, se seront le plus signalés.

Ce plan ne se développa pas en entier sous l'assemblée constituante : malgré le grand ascendant des jacobins, ils auroient manqué leur but en voulant l'atteindre trop brusquement. Leur impétuosité savoit se modérer; l'assemblée, d'ailleurs, renfermoit dans son sein des caractères

d'une trempe vigoureuse qui auroient pu éclairer la nation sur l'abîme qu'on creusoit sous ses pas; le peuple, d'un autre côté, n'étoit point encore assez perverti, ni assez corrompu pour tenter de lui faire franchir trop tôt toutes les bornes du devoir. Mais la seconde législature, mais la convention nationale, surtout, toute composée d'après les manœuvres des jacobins, de la lie des scélérats, feront voir l'effrayant, l'horrible, le désastreux développement de ce projet sorti de l'antre ténébreux du jacobinisme.

Ce jacobinisme, et j'en ai vu les preuves, est une émanation de la secte des illuminés. C'est dans les loges de cette secte abominable que les créateurs du jacobinisme se sont fait électriser; c'est là qu'ils ont puisé cette hardiesse cynique et cette impudeur qui les ont portés à autoriser à canoniser tous les excès du crime et de la licence.

Des illuminés.

La ville d'Ingolstadt, sur le Danube, fut, vers 1778, le berceau de la secte des illuminés. Un nommé Weisshaupt en fut le fondateur : cet homme s'étant fait une fausse idée de l'institut des jésuites, qu'on venoit de détruire, prit pour une réalité la calomnie qui leur attribuoit le projet d'aspirer à la monarchie universelle, en régnant sur la conscience des grands et

du peuple. Il voulut, sur ce prétendu modèle, créer une secte qui devînt dominante. Régner par la destruction de toutes les autorités, fut son principe; quant aux moyens, tous, quels qu'ils pussent être, étoient légitimes pour subjuguer l'opinion et arriver à son but. Cette secte, dont les premiers disciples furent des professeurs et des écoliers de l'université d'Ingolstadt, chercha à s'étendre en Bavière; n'osant se montrer à visage découvert, elle fit des tentatives pour s'affilier aux franc-maçons, afin que, sous ce nom, elle pût tenir loge sans alarmer le gouvernement. Mais les franc-maçons zélés ayant eu connoissance des horribles principes de cette nouvelle association, rejetèrent avec indignation toutes ses avances. Elle fut dénoncée à l'autorité souveraine qui se hâta de la proscrire; les chefs se réfugièrent à Berlin: là, ne soulevant qu'un coin du voile qui recéloit leur abominable doctrine, ils furent reçus et accueillis. Un riche libraire, nommé Nicolas, établit une loge dans sa maison; il prodigua l'or et l'argent pour lui donner de la stabilité et de l'influence: cependant les chefs voyant que leurs progrès étoient lents et peu efficaces, comprirent que l'Allemagne n'étoit pas encore mûre pour cette grande révolution, et ils voulurent essayer s'ils auroient plus de

succès en France. Deux de ces chefs, nommés Boden et Knigge, se rendirent en conséquence à Paris sur la fin de 1788; ils ne tardèrent pas à y faire des prosélytes; des imaginations ardentes, des esprits ennemis de tout frein, des cœurs plongés dans la volupté et la débauche, trouvoient dans la doctrine et les procédés de ces sectaires de quoi alimenter leurs passions favorites. Un échappé de la potence, nommé *Deleutre*, fonda pour eux la loge du *Contrat-Social*, rue Coq-Héron. Leur évangile étoit l'abolition de tous les cultes, la destruction de toute autorité pour rendre l'homme à sa primitive indépendance. Liberté sans frein pour satisfaire impunément toutes ses passions; légitimité de tous les moyens pour arriver à son but; telle est l'analyse du code des illuminés. La loge du Contrat-Social n'étoit pas nombreuse; on ne crut devoir y admettre d'abord que des esprits bien décidés à en adopter toutes les maximes; des esprits gâtés par la philosophie du jour; des cœurs corrompus par le libertinage; des hommes enfin qui, par leur rang, leur opulence et leur réputation, pouvoient concourir plus efficacement à la propagation du nouvel évangile. C'est dans cette loge du Contrat-Social qu'on vit se réunir en 1789, sous la grande maîtrise du duc

Loge du *Contrat-Social.*

d'Orléans, les ducs de Biron et d'Aiguillon, Charles et Alexandre de Lameth, Mirabeau, Sieyes, Barnave, Lechapelier, Rabaud de Saint-Etienne, Pétion, Robespierre, Manuel, Bailly, Camille-Desmoulins, Marat, La Fayette, Condorcet, Hébert, Danton, Hérault de Séchelles, Brissot, l'abbé Fauchet. Dans les discours qui furent prononcés dans cette loge, Boden et Knigge s'attachèrent à prouver que les souverains et les prêtres étoient des séducteurs; que la religion positive étoit une insigne tromperie; que le trône étoit une usurpation; que l'homme étoit né indépendant; que le vrai bonheur consistoit dans la volupté des sens... Voilà l'école où se formèrent les fondateurs du jacobinisme.

Les jacobins, exaltés par leurs succès, voulurent étendre leur influence et faire adopter leurs principes dans toute l'Europe. Dès qu'ils se furent rendus maîtres des comités et du trésor national; dès qu'ils purent augmenter à volonté leurs moyens de corruption par la création d'un papier-monnoie et par l'usurpation de l'or et de l'argent des particuliers et des églises, ils établirent une propagande. Leurs émissaires se répandirent dans les armées étrangères, dans les cours et les grandes villes de l'Europe pour y former des clubs sou-

doyés, y avoir des affiliés et des apôtres habiles à saisir les momens favorables pour prêcher leur doctrine : ils savoient que le règne de l'opinion est le plus absolu. Dumourier, qui fut d'abord forcené jacobin, comme il est devenu forcené constitutionnel, puis forcené républicain, selon le vent qui dominoit, a écrit que trente millions étoient annuellement employés pour soudoyer les clubs étrangers et corrompre les cabinets. Aussi avons-nous vu des jacobins dans les cabinets des princes, des jacobins dans les armées coalisées. C'est à leurs trop heureuses tentatives que nous devons attribuer les succès incroyables des régicides, et les désastres qui ont terminé les trois campagnes où les Brunswick, les Cobourg, les Wurmser ont flétri leurs lauriers, et laissé flotter et égarer sans doute l'opinion sur leur probité et leur fidélité.

Du jacobinisme étranger.

L'or, la corruption et la licence étoient les armes trop efficaces des jacobins sous l'assemblée constituante ; les jacobins de la seconde législature y ont ajouté la déportation et les assassinats ; les jacobins de la convention nationale ont consommé l'œuvre par la guillotine, le poignard et le poison. Ceux de l'assemblée constituante, à qui tout moyen étoit légitime, ont aussi

employé le poison pour se débarrasser de l'un de leurs plus fameux athlètes, sur le point de dévoiler le secret de leurs affreux complots. Mirabeau, bien connu pour l'homme le plus immoral et le plus scélérat, frissonna, dit-on, d'indignation et d'horreur quand on lui communiqua le plan des trente plus forcenés jacobins. Ce plan étoit la destruction de la monarchie pour élever sur ses débris, teints du sang de Louis XVI et de sa famille, la république française. Mirabeau n'avoit jamais penché pour la république. Dans le moment où il fit sentir son improbation, il s'étoit, dit-on, rapproché secrètement de la cour qui l'avoit gagné à force d'argent et la promesse du ministère : on sait que son ambition avoit toujours été de devenir ministre. Voyant que ses insinuations n'ébranloient point la résolution des trente qui vouloient abattre la couronne et la tête du monarque, il crut devoir les effrayer ; il ne parut plus à leur conciliabule ni aux séances de leur club ; et s'élançant un jour tout à coup à la tribune, il y fit une sortie vigoureuse contre les principes dangereux des forcenés qui égaroient la société des jacobins ; il menaça de faire connoître incessamment les trente factieux qui méditoient la ruine et l'opprobre de la monarchie.

On craignit qu'il ne tînt parole ; on se hâta de l'empoisonner. Il tomba subitement malade, et malgré sa forte constitution, il expira bientôt au milieu des douleurs les plus aiguës d'une colique violente qui lui brûloit les entrailles ; supplice bien digne de ses forfaits. Cette victime des factieux en avoit été le héros ; son esprit infernal avoit le premier imaginé la marche et les moyens de désorganiser la religion et le gouvernement. Sa mort rassura les trente et les enhardit, et c'est de cette époque que les jacobins plus entreprenans ne mirent plus de bornes à leurs projets. Les Lameth ont été fortement soupçonnés d'avoir été les meurtriers et les empoisonneurs de Mirabeau ; mais on n'a pu en acquérir de preuves. Mirabeau mourant, dit à l'évêque d'Autun qui ne le quittoit pas, pourquoi n'ai-je pas vu les Lameth chez moi ? C'est sans doute, lui répondit Talleyrand, qu'ils sont trop affectés de votre position... « Les scélérats ! s'écria-t-il ; je savois bien qu'ils étoient des fourbes, mais je ne les croyois pas des lâches ; ils n'oseroient aujourd'hui me regarder en face... »

Les Feuillans.

Club des feuillans.

L'ASCENDANT effrayant que prenoit le club des jacobins, non-seulement à l'assemblée nationale, mais dans tout le royaume, alarma le côté droit et une partie du côté gauche qui n'étoit pas de ce club. Quand les jacobins vouloient qu'un objet passât à l'assemblée constituante, la motion s'en faisoit d'abord dans leur société; elle y étoit discutée par les forts de la secte avec la chaleur et la véhémence qui entraîne toujours l'opinion de la multitude. Si cette motion étoit adoptée par la majorité, les jacobins de l'assemblée nationale étoient obligés, par les statuts et le serment de la secte, de faire la même motion devant les représentans du peuple, et de voter dans le même sens quand ils auroient été d'un avis contraire (1). La décision du club devenoit pour eux une loi rigoureuse; leur volonté devoit s'y plier : alors la masse des jacobins députés, réunie à la masse des galeries qu'ils avoient à leur solde et à leurs ordres, écrasoit de son poids le parti contraire. L'assemblée constituante subissoit ainsi le joug que ce redoutable club jugeoit à pro-

(1) Cette assertion est démentie par les faits.

pos de lui imposer : en conséquence, on sentit la nécessité d'élever des contre-batteries, et d'opposer une digue à ce torrent qui menaçoit de tout engloutir.

Pour pouvoir opérer ce bien, tous les évêques, excepté ceux d'Autun et de Lydda, tous les ecclésiastiques qui ne s'étoient pas laissé corrompre; un assez grand nombre de députés séculiers de la droite et de la gauche se donnèrent rendez-vous aux Grands-Augustins où se tenoient ci-devant les assemblées du clergé de France. Ce rassemblement de plus de quatre cents députés, fait avec trop d'appareil par le concours d'un trop grand nombre de voitures, annonçoit au public la contre-batterie qu'on vouloit élever contre les jacobins. Cette publicité éveilla l'inquiétude de la secte; on ameuta les faubourgs et la populace: ceux qui se rendoient aux Grands-Augustins furent insultés, menacés de la lanterne et poursuivis à coups de pierres. Alors la crainte des suites fâcheuses détermina ces députés à changer de place, et à se réunir sans bruit et sans aucun appareil à l'église des Capucins de la rue Saint-Honoré, dans le voisinage de l'assemblée nationale. Ils n'y furent pas plus tranquilles : le club des jacobins attroupa ses soudoyés de la populace autour de ce nou-

veau rassemblement ; des clameurs forcenées, des menaces de sang et de mort, des pierres lancées dans l'église, firent encore déserter les députés. Dans cet état de perplexité, l'archevêque d'Aix, Boisgelin, qui s'étoit attiré beaucoup de confiance et une grande considération à cause de son zèle et de ses talens, proposa des comités séparés et partiels de douze à vingt personnes, qui se tiendroient dans divers quartiers chez un des députés ; qu'en outre il y auroit dans son hôtel un comité central où chaque chef des comités partiels porteroit l'avis, l'opinion et le vœu de la section. Ce mode, sujet à trop d'inconvéniens pour une délibération commune, ne put subsister long-temps. Alors on se décida à louer l'hôtel de Massiac, place des Victoires. Un des députés fut établi procureur pour faire face aux dépenses communes et pourvoir cette nouvelle assemblée de toutes les choses nécessaires. Il en coûta à chaque locataire dix-huit francs pour première mise de fonds. Cette réunion se nomma *la Société des Impartiaux*. On y convint de faire rédiger un journal dont on favoriseroit le débit dans la capitale et les provinces, sous le nom de *Journal des Impartiaux*, pour l'opposer aux feuilles journalières des jacobins, et afin d'effacer,

La société des impartiaux.

autant que l'on pourroit, par la propagation des vrais principes, la dangereuse impression que faisoient les écrits du jacobinisme. La rédaction de ce journal fut confiée à un comité que présidoit le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, et où se trouvoient deux hommes de mérite, M. le comte de Virieu et M. de Malouet. Ils joignoient l'un et l'autre à beaucoup d'esprit et d'instruction un caractère plein de fermeté et d'énergie, avec une grande réputation de probité. Mallet-du-Pan, qui rédigeoit la partie politique du *Mercure de France*, fut appelé à ce comité. Sa renommée, son style mâle et nerveux, son inflexible probité, son opinion bien prononcée pour la monarchie, quoique né Génevois, l'impartialité dont il faisoit hautement profession par rapport au culte catholique, pour le maintien duquel il étoit très-porté, quoiqu'il fût protestant, toutes ces précieuses qualités le faisoient regarder par les impartiaux comme un homme dont les conseils, les lumières et les écrits pouvoient beaucoup contribuer au triomphe de la bonne cause. La populace ne parut pas s'inquiéter de l'assemblée de l'hôtel de Massiac; mais la désunion en opéra la dissolution. Le comte de Clermont-Tonnerre manifesta, dans le Journal des Impartiaux et dans ses motions, des opinions

Le comte de Virieu. M. de Malouet.

qui déplurent au clergé. Ce député, ainsi que MM. de Virieu et de Malouet, étoient de zélés constitutionnels : des maximes analogues à cette opinion remplissoient le journal. On se plaignit du rédacteur à l'assemblée de Massiac ; on exigea de lui une rétractation. M. de Malouet s'offrit pour médiateur ; la médiation échoua ; les francs royalistes et les sincères amis du culte catholique, ne voulurent plus rien avoir de commun avec des hommes qui regardoient la religion comme un objet politique qu'on pouvoit plier au gré des circonstances, et qui vouloient entourer le trône d'entraves propres à en ternir la splendeur et en diminuer considérablement l'autorité.

Cette assemblée de l'hôtel de Massiac étant ainsi rompue, les constitutionnels s'attribuèrent les fonds prélevés sur chaque député pour les dépenses communes; ils les employèrent, dans l'hôtel même de Massiac, à un repas somptueux où ils n'eurent pas honte de s'égayer aux dépens de ceux qui n'avoient pas cru devoir partager leur façon de penser. Ce furent ces mêmes constitutionnels, à la tête desquels étoient le comte de Clermont-Tonnerre, le comte de Virieu et l'intendant de Toulon, Malouet, qui devinrent les fondateurs d'un autre club qu'on appela le club de la société des feuillans, parce que

cette société se réunissoit dans une des salles de la maison des Feuillans, située à côté du Manége, où l'assemblée constituante tenoit ses séances (1).

Je n'ai jamais été le partisan des principes des constitutionnels, mais je dois en parler avec impartialité : leur doctrine avoit le vernis d'un système favorable à la nation, et propre à tranquilliser le peuple sur son bien-être civil. Ces feuillans étoient, la plupart, des têtes organisées par la philosophie du jour; ils vouloient une religion et un roi; mais leur opinion sur le culte et leurs principes sur le gouvernement, ne tendoient pas à maintenir la catholicité ni les anciennes prérogatives de la couronne. Indifférens sur la manière dont la Divinité seroit honorée, pourvu qu'elle le fût, ils étoient plutôt les apôtres de la tolérance que les défenseurs de la foi catholique. Ils ne vouloient ni scission avec Rome, ni

(1) Le club des feuillans n'étoit qu'une fraction de celui des jacobins, avec lequel il avoit fait scission, le 17 juillet 1791, à raison de la fameuse pétition du Champ-de-Mars, relative à la déchéance de Louis XVI, à laquelle ces dissidens s'étoient opposés. Jamais Clermont-Tonnerre, Virieu et Malouet n'ont été membres des feuillans. Il est probable que l'auteur veut parler du club des monarchistes, appelés vulgairement les *monarchiens*, dont Stanislas de Clermont-Tonnerre étoit président.

changement trop notable dans la hiérarchie ecclésiastique : ils avoient contribué à dépouiller le clergé de ses possessions, parce qu'ils ne croyoient pas que la richesse fût l'apanage de la religion. En général, les feuillans étoient ennemis de ces grandes secousses qui, en ébranlant les opinions religieuses, anciennes et dominantes, font naître la licence et le débordement des mœurs. Quant au trône, ils vouloient, disoient-ils, l'environner de la sauvegarde d'une constitution qui abolît l'arbitraire et le despotisme; qui mît un frein à une autorité trop absolue ; qui soumît les ministres à une responsabilité rigoureuse pour leurs opérations et les dépenses de leurs départemens ; qui plaçât les finances sous la surveillance de la nation représentée par le pouvoir législatif; qui réglât les impôts d'après les seuls besoins de l'Etat et les facultés de tous les individus. Sous ces points de vue, leur système avoit de quoi séduire ; ils vouloient un roi, mais un roi constitutionnel; ils vouloient aussi une magistrature indépendante et permanente, qui, sous le nom de pouvoir judiciaire, fût une des trois bases du gouvernement monarchique ; en un mot, ils vouloient trois pouvoirs souverains tellement liés, qu'ils se contrebalançassent sans cesse pour entretenir l'unité d'action et l'équilibre. C'é-

toient, d'après la doctrine de Jean-Jacques Rousseau, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire. Le premier appartenoit à la nation, représentée par ses mandataires; le second étoit dans la main du roi, comme chef suprême de l'Etat; le troisième devenoit le dépositaire, l'organe, l'interprète, l'exécuteur des lois civiles et criminelles : c'est sur ces trois pivots que devoit rouler toute la machine du gouvernement; tel étoit le code, tel étoit le plan des feuillans. Philosophes la plupart, tolérans et modérés, ils abhorroient le fanatisme démocratique et sanguinaire des jacobins, et ils blâmoient ce qu'ils appeloient l'enthousiasme outré des royalistes. C'étoit un parti mitoyen entre le royalisme et la démocratie; c'étoit un composé de l'un et de l'autre, qui mettoit le monarque dans la dépendance de la législature permanente. C'est ce que l'abbé Fontenay a désigné dans son journal sous le nom de *monarchiens*, dénomination qui est restée aux constitutionnels et aux feuillans (1). A ces monarchiens étoient aussi

Les monarchistes.

(1) Les monarchiens ont toujours été très-distincts des feuillans; ceux-ci n'étoient rien autre chose que des royalistes constitutionnels, tandis que les monarchiens étoient des royalistes *biscamériste*s, c'est-à-dire partisans du système des deux chambres.

réunis ceux qui avoient désiré les deux chambres; ils avoient mieux aimé se rallier aux feuillans qu'aux royalistes.

Il existoit dans la société des feuillans un vice radical qui en a brisé l'énergie, lorsqu'il auroit fallu en développer tous les rapports. L'intérêt personnel l'emportoit sur l'intérêt commun. L'amour-propre, l'ambition d'opprimer et d'asservir les autres à son opinion, pour faire donner la préférence aux moyens qu'on proposoit, occasionnèrent des rivalités; la rivalité fit naître la méfiance, et finit par une désunion secrète. L'on cherchoit à faire échouer les moyens proposés par l'homme qu'on regardoit comme son rival et son concurrent. Une société ainsi organisée devoit nécessairement se détruire tôt ou tard, et se dissiper aux premières hostilités qu'on dirigeroit contre elle. Quel contraste avec cette étroite union, avec cet abandon, ces élans, cette hardiesse et ce faisceau de forces qui caractérisoient les jacobins! Les animosités personnelles se dissipoient devant le brasier commun qui enflammoit toute la secte. Aucun jacobin ne perdoit jamais de vue le signal qui les rallioit tous, et vers lequel chacun se portoit avec la plus grande véhémence. Les obstacles n'étoient pour eux qu'un aiguillon de plus, qui donnoit à leur zèle, pour la cause commune,

une nouvelle vigueur et une plus grande activité. Dès lors le combat entre les jacobins et les feuillans devenoit trop inégal ; aussi le champ de bataille est resté aux premiers, qui se sont hâtés d'écraser leurs rivaux.

En effet, le nouveau rassemblement des constitutionnels aux feuillans, la continuité de leurs séances, la forme régulière qu'ils donnèrent à leurs délibérations, répandirent l'alarme dans le camp des jacobins. Les feuillans devenoient pour eux une secte rivale qui mettroit nécessairement des entraves au développement et aux succès de leurs desseins. Il fut donc résolu d'attaquer ce club sans relâche, et de ne mettre bas les armes qu'après l'avoir dispersé et détruit. La populace oisive, mercenaire, soudoyée par les jacobins, étoit toujours à leurs ordres ; des scélérats à gages en étoient les meneurs. Ces hommes, à qui l'impunité étoit promise, étoient les troupes que le jacobinisme employoit pour étendre sa domination ; ils étoient de ces hommes dont on se servit successivement pour interrompre, par des voies de fait, les séances des feuillans, et empêcher, par la terreur, ses députés de se réunir. Les porte-faix des quais, les forts de la halle, les poissardes et la vermine des faubourgs, furent détachés pour ce coup de main. On brisa, à coups de pierres, les fenêtres de

la salle où les feuillans étoient assemblés; on y pénétra pour y faire un vacarme qui ne permettoit plus de délibérer. Ces scènes répétées n'ayant pas eu le succès désiré, on usa de violence : les assaillans se rendirent en foule dans la salle, armés de fouets et de bâtons; ils menacèrent d'en faire usage contre ceux qui n'en sortiroient pas. Des railleries amères, des clameurs, des insultes et des menaces de mort, firent enfin déserter les membres de cette société. Sans moyens pour lutter contre cette force imposante, ils furent obligés de se séparer, et d'abandonner leurs séances. En vain en portèrent-ils des plaintes au maire Bailly et à l'assemblée nationale, les jacobins qui dominoient partout, firent échouer toutes leurs réclamations pour obtenir main-forte; en vain invoquèrent-ils la liberté décrétée pour les sociétés populaires; en vain réclamèrent-ils les droits de l'homme qui exigeoient protection et force contre l'oppression; en vain demandèrent-ils les prérogatives de l'égalité entre eux et les jacobins : on leur répondit que les jacobins avoient la faveur du peuple, et qu'eux ne l'ayant pas, ce seroit établir une lutte inutile contre la prévention populaire, en essayant d'employer la force pour protéger leur assemblée; que c'était s'opposer à irriter un peuple immense qui par sa masse écraseroit tous ceux qui lui feroient obs-

taclé; que la prudence exigeoit qu'on cédât aux circonstances; qu'enfin s'ils s'obstinoient, on ne pourroit plus répondre des suites fâcheuses qui pourroient en résulter.

Tel fut le langage unanime des autorités constituées. C'est ainsi qu'elles maintenoient le bon ordre et la liberté des citoyens! Une partialité aussi caractérisée déceloit la connivence, et dès cette époque, on dut se convaincre que la secte des jacobins alloit être la maîtresse des rênes du gouvernement, et régner despotiquement sur toutes les volontés qu'elle subjugueroit par la licence et la terreur.

Ce triomphe des jacobins auroit dû être un germe de discorde capable de produire d'heureux effets, si les feuillans, aigris et mécontens, avoient eu le bon esprit de se réunir dans l'assemblée constituante au clergé bien pensant, et aux royalistes pour déjouer les batteries de leurs adversaires. Mais la vacillation des principes dans les uns, l'intérêt personnel dans les autres, la crainte dans plusieurs, procurèrent souvent au parti contraire des suffrages qui, portés au bord opposé, auroient fait pencher la balance pour la bonne cause. La Providence avoit sans doute arrêté dans ses impénétrables décrets que, pour punir et purifier un royaume, devenu plus philosophe que chrétien, le crime et la licence auroient

des succès sur la vertu et le bon ordre. Ces notions sur le côté droit et le côté gauche, sur les jacobins et les feuillans, serviront de flambeaux au lecteur pour l'éclairer dans les antres pleins d'horreur où je vais l'introduire. C'est la clef pour arriver à cette série de forfaits qui effrayeront la postérité.

Tandis que les jacobins établissoient ainsi leur domination, il y avoit néanmoins en France une lutte active, et soutenue des bons principes contre les mauvais. Les Mirabeau, les Marat, les Brissot, les Gorsas, les Carra, les Garat, les Cérutti, les Grouvelle, profitant de la liberté de la presse qu'ils avoient fait décréter, jetoient partout, par leurs journaux révolutionnaires, les semences de l'insubordination, de l'immoralité, de l'irréligion et de l'impiété. Leurs feuilles journalières étoient les avant-coureurs des factieux, et préparoient et formoient l'opinion publique pour la porter à seconder les vues des conjurés contre l'autel et le trône. D'autres journalistes moins accrédités, mais plus courageux, puisqu'ils osoient braver les factions dominantes, s'élevoient avec force contre ces maximes destructives de la morale publique et de l'ordre social, et ils les combattoient avec énergie. Les abbés Royou, Fontenay, Sabatier et M. Durosoy s'étoient dévoués pour la cause de la religion et du roi : c'étoient de vigilantes

Les journalistes.

sentinelles qui, découvrant les desseins cachés de l'ennemi, ne craignoient pas de sonner l'alarme et de montrer à découvert les piéges tendus sur toute la surface de la France. Ces piéges étoient cachés sous les noms pompeux de droits de l'homme, de liberté, d'égalité, et c'est avec ces mots qu'on abusoit la crédulité du peuple, et tels étoient l'aveuglement et la fascination, que les personnes les plus intéressées à croire ces courageux journalistes, les prenoient souvent pour des visionnaires qui forgeoient des chimères et des monstres pour les combattre. Combien de fois *l'ami du roi*, en particulier, ne disoit-il pas aux riches et aux grands propriétaires : « Ne voyez-vous pas comme on arrache de proche en proche les barrières qui environnent l'autel et le trône? Votre égoïsme, votre inaction semblent vous y rendre insensibles; mais j'en appelle à votre intérêt personnel. Une sape souterraine se prolonge sourdement sous votre propre maison; la mine est au centre de vos propriétés; elles vont devenir la proie du plus fort. Le peuple, armé et enhardi par l'impunité, ne respectera plus rien; si vous ne vous hâtez de faire masse et d'opposer l'énergie du courage aux excès de la licence, vous serez vous-mêmes les victimes de la révolution : vous périrez sous le fer des assassins qui auront envahi la souve-

raine puissance et foulé aux pieds les lois les plus sacrées. »

La saine raison sous ces plumes prévoyantes dévoiloit l'avenir ; mais comme il ne paroissoit alors que dans un lointain qui obscurcissoit cette effrayante perspective, on s'abandonnoit à une léthargie morale et physique qui a enhardi le crime et préparé les succès.

Actes des apôtres, journal.

Le journal intitulé *Actes des Apôtres*, eut la plus grande vogue, surtout pendant la première année de l'assemblée constituante ; une société d'esprits du bon ton en étoient les auteurs. Un style aisé et brillant, paré de tout le piquant, de tous les agrémens de la plus fine plaisanterie en assaisonnoit tous les récits : les discussions de l'assemblée nationale y étoient présentées sous un jour lumineux qui en faisoit apercevoir le but et les dangers. Ce n'étoit pas la massue d'Hercule qui terrassoit les géans, c'étoit la palette des Grâces qui, à l'aide du pinceau d'Apelles, offroit une suite de tableaux en miniature qui montroient à travers le vernis du ridicule le venin que les coryphées de la révolution exhaloient, soit dans leurs motions, soit dans leurs comités. Peu de comédies provoquent autant le rire que les visites domiciliaires de Charles de Lameth aux Annonciades de la rue Saint-Denis ; c'est un spadassin plus comique que Don-

Quichotte, qui assiége un couvent de nonnes, et qui y joue le rôle le plus grotesque. La plume d'Aristophane n'offre rien de plus mordant et de plus plaisant. Les couches de l'avocat Target qui enfante la constitution; les grotesques amours du représentant *Populus;* les poumons de Mirabeau, ses *impromptus* faits à loisir, ses conciliabules secrets, son atelier et ses mystères amoureux dans la rue Saint-Jacques; le glapissement continuel de Robespierre qui ne voyoit, qui ne rêvoit, qui ne parloit que peuple et populace, que souveraineté du peuple; les noms et le langage bizarre d'un grand nombre de députés; les manœuvres souterraines du maire Bailly et du commandant de La Fayette; les démarches, les écarts et les criminels projets de Barnave et des héros jacobins : tout, sans la plume de ces joyeux et ingénieux écrivains, prenoit un mordant pour ainsi dire incisif qui, dans d'autres temps, auroit pu émousser les armes des malveillans. Le ridicule, dit Horace, tranche souvent plus dans le vif, et repousse plus d'efforts réunis qu'une main armée de tous les traits de la force la plus imposante.

..... ridiculum acri,
Fortiùs ac melius magnas plerumque secat res.

Mais dans la révolution française tout

devoit être extraordinaire : les moyens les plus simples et les plus efficaces pour en arrêter le cours dans le début, ne sont pas même venus dans la pensée à ceux qui pouvoient les mettre à exécution ; ce qui, dans d'autres circonstances, auroit fourni des armes tranchantes, la honte et le ridicule, n'ont pas même effleuré des ames cuirassées par l'audace, l'impunité et l'oubli de tous les devoirs. Les journaux révolutionnaires, favorisés par les factions qui s'entre-aidoient pour dominer, ont fini par éteindre la lumière de ceux qui leur étoient opposés, et qui révéloient leurs pernicieuses intentions. Comment résister au poison, aux poignards et aux assassinats des jacobins? Le crime, élevé sur les débris de toutes les vertus, a eu seul le droit de parler et d'écrire.

D'après ces observations, dont j'ai cru devoir faire précéder le récit des travaux de l'assemblée constituante pour ne pas en interrompre le fil, je vais essayer d'en tracer les opérations, depuis son arrivée à Paris, jusqu'au moment où la constitution, acceptée par le roi, a appelé la seconde législature.

FIN DU SECOND VOLUME.

00032442

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016